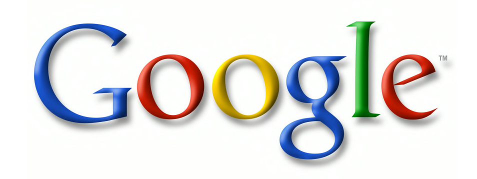
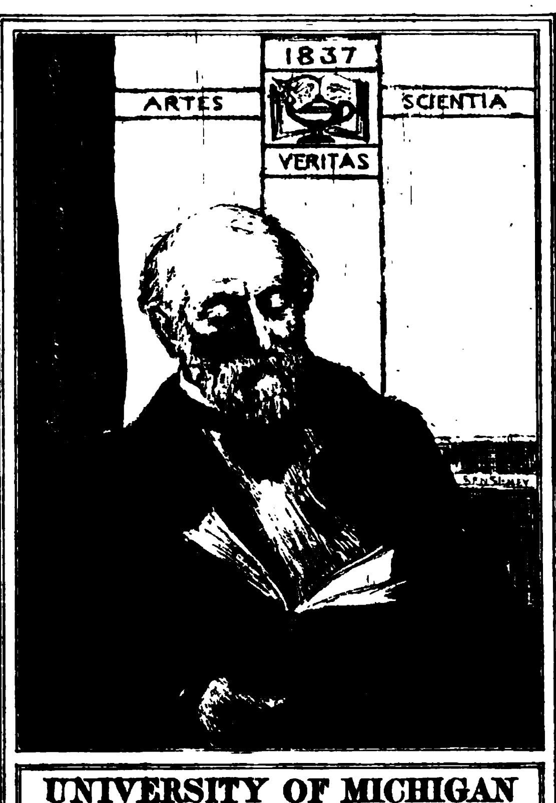
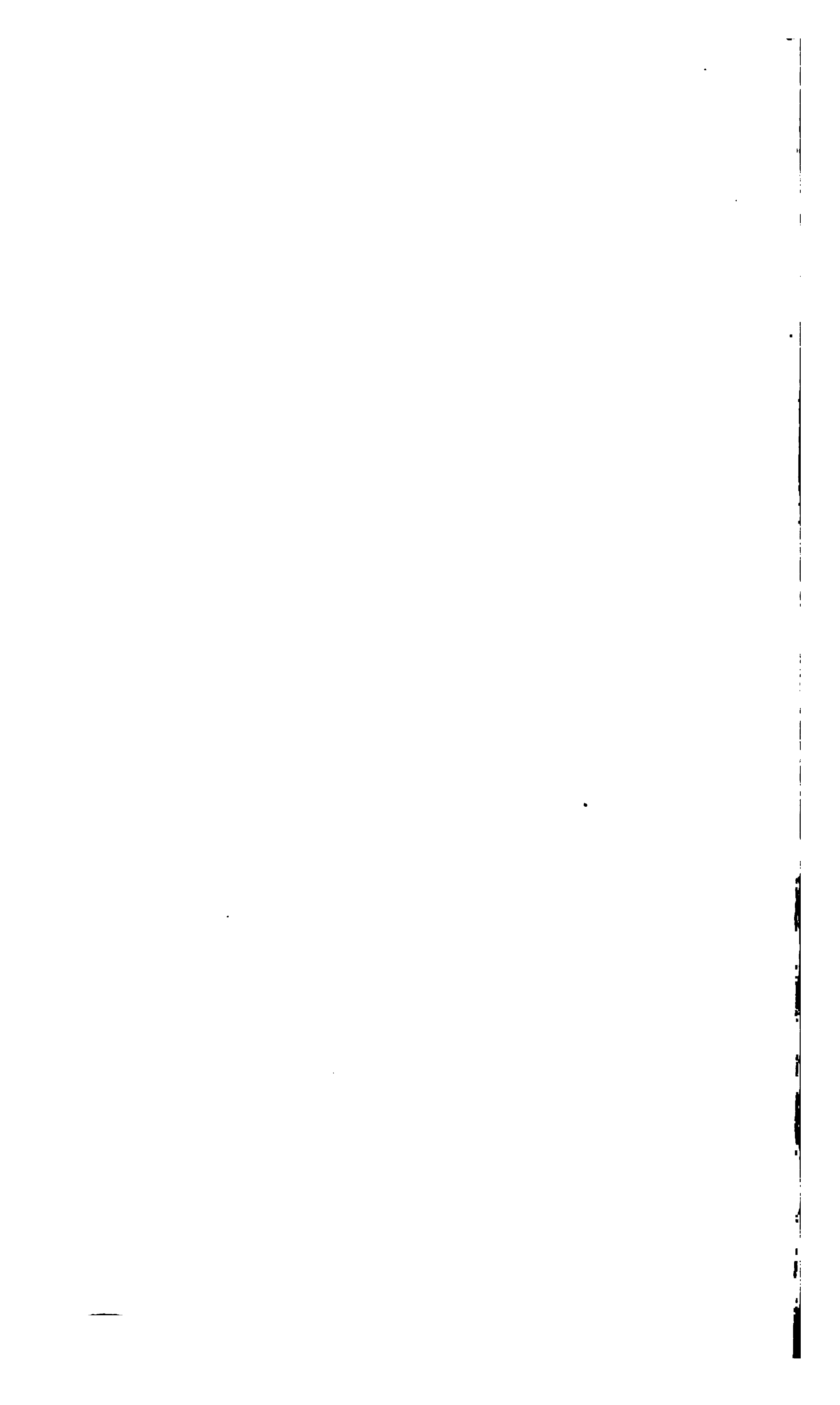



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS





HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS DE MOÏSE

ET

DU PEUPLE HÉBREU

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. WITTERSHEIM,
rue Montmorency, 8.

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS

DE MOÏSE

ET

DU PEUPLE HÉBREU

PAR

J. SALVADOR

Elles seront (ces Institutions) votre sagesse et votre intelligence aux yeux des nations, qui diront : Certainement, ce peuple est sage, cette nation est grande. (Moïse)

TOME DEUXIÈME

Troisième édition

REVUE ET AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION SUR L'AVENIR DE LA QUESTION RELIGIEUSE



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1862

HISTOIRE

DES

INSTITUTIONS DE MOÏSE

ET

DU PEUPLE HÉBREU

SUITE DU VI[e] LIVRE, FORCE PUBLIQUE

CHAPITRE II

SAMUEL ET LA ROYAUTÉ

Dans l'état actuel de l'histoire et même de la religion, les idées généralement répandues sur le compte de Samuel sont erronées. L'œuvre assez récente de Volney intitulée : *Samuel inventeur du Sacre des Rois*, est un contre-sens perpétuel. Cet écrit m'offre par conséquent le meilleur moyen de rétablir la réalité des faits. J'ajoute que le principal mérite de Volney en

reste indépendant : il consiste à avoir concouru pour une bonne part à ouvrir les portes de l'Orient au XIXe siècle. Le voyage de ce philosophe en Syrie et en Égypte, publié en 1787, ses méditations sur les *Ruines* de Balbek et de Palmyre, publiées en 1791 *, exercèrent une influence sur le caractère scientifique et poétique imprimé à l'expédition d'Égypte et sur l'imagination de son jeune chef.

Samuel fut-il grand-prêtre ou seulement prêtre des Hébreux, comme on l'a supposé, et agit-il jamais en cette qualité ?

Usurpa-t-il un pouvoir qui revenait légitimement aux enfants du pontife Héli, le Juge à qui il succéda, et le seul qu'on eût demandé jusqu'alors à la grande-prêtrise ?

Est-ce dans l'intérêt de la prétendue théocratie, ou du gouvernement des prêtres, et en vertu d'un titre usurpé, que Samuel protesta contre la proposition qui lui fut faite d'établir un roi ?

* « Au sortir d'une vallée remplie de grottes et de *sépulcres*, dit le voyageur, j'aperçus dans la plaine (de Palmyre) la scène de ruines la plus étonnante : c'était une multitude innombrable de superbes colonnes, debout, qui, telles que les avenues de nos parcs, s'étendaient à perte de vue en files symétriques. Parmi ces colonnes étaient de grands édifices, les uns entiers, les autres à demi écroulés. De toutes parts, la terre était jonchée de semblables débris, de corniches, de chapiteaux, d'entablements, de pilastres, tous de marbre blanc, d'un travail exquis..... Je montai sur les hauteurs d'où l'œil domine à la fois l'ensemble des ruines et l'immensité du désert.. Le soleil venait de se coucher ; un bandeau rougeâtre marquait encore sa trace dans l'horizon lointain des monts de la Syrie. La pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre, aux planes rives de l'Euphrate... Les pâtres avaient retiré leurs chameaux ;

Est-ce en vertu d'un pouvoir usurpé, et sans être appuyé sur la loi, qu'il déposa Saül et fit passer la royauté dans une autre maison?

Enfin, le gouvernement théocratique, entendu dans le sens qu'on y donne chez les modernes, peut-il tirer quelque avantage de son histoire?

A toutes ces questions, Volney et le grand nombre répondent par l'affirmative : je vais prouver le contraire. Il n'est pas besoin de dire que j'écarte, pour le moment, tout ce qui tient aux mœurs de l'époque, et tous les accidents miraculeux sur lesquels je me suis déjà expliqué en parlant des prophètes. Seulement, comme l'image de la théocratie est encore toute vivante, chacun des points précédents ne saurait être élucidé avec trop de soin.

Samuel était né d'un simple lévite d'Éphraïm, comme le prouve sa généalogie[1]. Il fut voué au naziréat, qui imposait quelques observances spéciales et permettait aux citoyens de toutes les tribus de participer à certaines fonctions de la tribu de Lévi*. Mais le naziréat condui-

un vaste silence régnait ; seulement à de longs intervalles on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques *chacals*... Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un recueillement religieux, le tournèrent vers la méditation des temps passés, la comparaison des temps présents ; tout éleva mon cœur à de hautes pensées. » (*Les Ruines*, chap. 1er.) — Né en 1757, à Craon en Anjou, Volney étudia d'abord la médecine ; il fut envoyé aux États généraux, eut l'amitié de Franklin, voyagea en Amérique ; fut nommé professeur d'histoire aux écoles normales, membre de l'Institut, ensuite membre du Sénat conservateur, vice-président de cette assemblée et comte de l'Empire. Il est mort en 1820.

* Le juge Samson, dont je viens de parler, avait été, comme Samuel, voué dès son enfance au naziréat.

sait-il au sacerdoce? mais un simple lévite pouvait-il devenir pontife? Jamais. Les enfants d'Aaron seuls étaient sacrificateurs, seuls ils pouvaient prétendre au pontificat. La loi est expresse : « Les simples lévites n'approcheront ni des vaisseaux du sanctuaire, ni de l'autel[2]. » Samuel fut donc exclu de cette dignité par le droit, et exclu par le fait, attendu que la grande-prêtrise se conserva dans la famille d'Héli jusqu'au règne de Salomon. Cela ne peut soulever le moindre nuage : jamais aucune personne versée dans la matière n'a porté Samuel dans la succession des pontifes. Qu'on lise les chroniques : ce sont les fils de Phinées, fils d'Héli, qui se montrent sous la tiare, jusqu'à l'heure où la branche cadette d'Aaron est remplacée par la branche aînée[3]. Qu'on lise Josèphe; il nous apprend que la dignité sacerdotale est toujours restée dans la famille d'Aaron, sans que nuls autres aient été reçus à l'exercer[4].

Mais Samuel, a-t-on dit, ne sacrifiait-il pas les victimes de sa propre main? non : il fit faire des sacrifices, il ne les accomplit pas lui-même, il ne pouvait les accomplir; c'était réservé aux seuls sacerdotes *. Si Moïse immola des victimes, c'est avant qu'Aaron fût institué, c'est pour l'instituer; car il n'existait pas encore de sacrificature légale. Toutefois je veux admettre que

* Dans les verbes hébreux il y a plusieurs sortes de conjugaisons, l'une indique l'action, l'autre la répétition de l'action, celle-ci, l'ordre de faire l'action. Ainsi le même mot, modifié, signifie je frappe, je frappe fréquemment, j'ordonne que l'on frappe, ou je fais frapper; un homme sacrifie, il ordonne qu'on fasse le sacrifice. Nous disons de même dans notre langue, j'ai bâti une maison, pour j'ai fait bâtir.

Samuel ait exécuté lui-même les sacrifices : qu'en faudrait-il conclure? le contraire de l'opinion reçue. Il est incontestable d'un côté que cet Hébreu fut Juge du peuple, ou pour mieux dire, revêtu d'une dignité assez analogue à celle des consuls romains; il est incontestable d'un autre côté que des membres de la famille d'Aaron étaient alors en exercice. Or, qu'aurait-il fallu pour constituer les empiétements de la théocratie? Que le pontife se fût emparé d'une partie des fonctions du juge. Bien loin de là, c'est ici le juge, le consul, qui se serait emparé d'une partie des fonctions du pontife. En supposant vrai le fait que je conteste, c'est donc *sur* la prétendue théocratie, et non *de la part* de la théocratie qu'il y aurait eu empiétement. Et remarquez que la qualité de simple lévite qu'avait Samuel, loin de lui donner des droits, rendait son cas plus grave. Rien d'aussi sacré que la hiérarchie dans les théocraties réelles : la loi en faveur de la famille d'Aaron s'exprime d'une manière irrévocable, et ce n'est que dans l'absence complète de cette famille, qu'un lévite aurait pu être appelé à la remplacer.

Mais enfin n'était-il pas pontife, celui qui parlait toujours au nom de Jéhovah? Nous savons déjà sur ce point ce qu'on en doit croire. On a vu que dans l'État hébreu tout se traitait au nom du principe, au nom de l'Éternel; on a vu que ce nom appartenait au domaine public, et que l'emploi qu'en faisait légalement un fonctionnaire quelconque, ne prouvait en aucune façon qu'il appartînt à la caste sacerdotale, ou qu'il travaillât pour elle.

Ainsi, Samuel ne fut jamais pontife; il fut Juge, comme son histoire l'indique à chaque page, chef poli-

tique de la nation ; de son temps vivait un grand-sacrificateur, un grand-prêtre éclipsé par la suprématie de ce magistrat de la république. On aperçoit donc aussitôt toute l'importance de ce premier fait, que Volney et tant d'autres ont matériellement dénaturé.

Et quelle série d'erreurs cette erreur première et dominante n'a-t-elle pas engendrée ?

Samuel, pris en grande amitié par le pontife-juge Héli, fut élevé dans le temple. C'était là un droit commun aux membres de toutes les tribus qui avaient fait vœu de naziréat. Mais Héli avait deux fils, sujets de scandale pour le pays ; ils s'emparaient dans les sacrifices d'une part des victimes, à laquelle ils n'avaient aucun droit ; ils couchaient, dit le texte, avec les femmes qui s'assemblaient par troupes à la porte du tabernacle. Leur père les réprimandait avec faiblesse. Alors un homme de Jéhovah, un homme de la parole en Israël, peut-être le chef lui-même du grand-conseil, le représentant légal du pouvoir législatif de Moïse, s'avança vers le sacrificateur suprême et lui adressa des reproches violents. Ainsi, dit l'Éternel à Héli et à sa maison : « Je vous ai élevés à la sacrificature, j'ai déterminé les oblations auxquelles vous deviez prétendre, pourquoi vous êtes-vous mal conduits ? pourquoi en ton particulier as-tu honoré tes fils plus que moi et as-tu souffert qu'ils se soient engraissés du meilleur des offrandes de mon peuple ? C'est pourquoi ta maison qui devait marcher perpétuellement devant moi, éprouvera un autre sort. Tu verras *un rival* dans le sanctuaire, au temps où j'enverrai toute sorte de biens en Israël. Nul de tes descendants ne deviendra vieux : je m'établirai un nouveau pontife fidèle, qui agira selon

mon cœur et mon esprit, et je lui édifierai une maison inébranlable. » En effet, Salomon, dit le livre des Rois, déposa Abiathar, qui avait été jusque-là grand-pontife, et le remplaça par Sadoc; de sorte que la parole de Jéhovah fut accomplie, cette parole qu'il avait prononcée à Silo, contre la maison d'Héli[5].

Rien de plus précis que tout cela, et cependant Volney s'est figuré que ce rival, ce nouveau pontife, tout ce discours se rapportait à Samuel. Il va plus loin: pour accommoder les choses à sa pensée, il a changé le texte, et au lieu de ces mots: « Je m'établirai un pontife fidèle qui agisse selon mon cœur, et je lui édifierai une maison assurée, » il écrit ceux-ci, destinés à faire allusion au gouvernement prétendu pontifical de Samuel: « Et je me susciterai un prêtre selon mon cœur et selon mon esprit, *pour gouverner toute sa vie*[6]. » La faute est d'autant plus grande que Volney substitue la raillerie à la dignité de l'histoire. Le juste effroi que lui causait la théocratie, est la seule raison qu'il puisse invoquer. Voltaire lui avait servi d'exemple; mais qui oserait aujourd'hui suivre les traces de Voltaire, cet esprit unique, comme le concours des circonstances au milieu desquelles il brilla; ce railleur puissant dont la constante volonté fut de faire, pour ainsi dire, table rase, dans l'intérêt de la raison et de la félicité humaines!

Mais quels sont les événements naturels qui portèrent Samuel à la judicature? voilà la deuxième question.

Élevé sous les yeux du seul homme en Israël qui, je le répète, eût allié jusqu'alors la judicature au pontificat; présent à toutes les assemblées des anciens qui aidaient ce magistrat de leurs lumières, sans cesse oc-

cupé de la loi et des intérêts du peuple, Samuel, né avec du génie, attira bientôt à lui l'attention générale. « En croissant il ne se rendit pas seulement agréable à l'Éternel, dit la chronique sacrée, mais aux hommes, à ses concitoyens. Aucune de ses paroles ne tombait à terre, et ce fut bientôt une chose reconnue depuis Dan jusqu'à Béersabée, que Samuel serait un jour prophète de l'Éternel[7] ; » en d'autres termes, qu'il serait en état de comprendre ce que voudrait l'Éternel pour le bien de tous, par conséquent d'être chef du peuple.

Ainsi, c'est l'opinion publique qui le proclame d'avance ; ses qualités personnelles sont la première cause de son élévation. Volney, en reconnaissant d'une manière formelle ces qualités mêmes, renversera bientôt de sa propre main l'échafaudage avec lequel il transformait l'âme d'un républicain sévère en un politique astucieux de nos cours modernes. Là où l'égalité de la loi existait, où tous les citoyens avaient droit à toutes les fonctions, hors le sacerdoce, un homme de la trempe de Samuel ne devait-il pas arriver à la plus haute magistrature, par la force même des choses, par la volonté de Jéhovah comme par la volonté du peuple?

Durant les derniers jours de la malheureuse judicature confiée au pontificat d'Héli, plusieurs de ses fils, étrangers à ses vertus, avaient péri dans la bataille. L'Arche sainte, envoyée par les anciens au milieu de l'armée, pour exciter son courage, était tombée au pouvoir de l'ennemi, et ce juge n'y avait pas survécu. Les Philistins avaient rétabli leur domination, qui durait depuis vingt ans. C'est alors, que le peuple avide de secouer le joug, s'adressa à Samuel ; il leur répondit : « Renversez vos idoles, revenez à l'Éternel, à l'amour des lois et du bon

droit, et faites publier une assemblée générale dans les plaines de Mispa. » Le jour de cette assemblée *ouvrit* sa judicature; il ordonna des sacrifices, il invoqua le ciel, ranima la confiance, mit en déroute les ennemis, les rejeta hors des frontières, reprit toutes les villes perdues, et força l'étranger à demander la paix [8]. Ensuite ses soins se tournèrent vers l'administration du pays. On a vu que, chaque année, il allait s'assurer par lui-même comment la justice était rendue dans les divers districts d'Israël [9]; il appliquait enfin tout son esprit, toute son âme à la chose publique. Voilà ses titres. Volney les récuse-t-il? nullement. « On ne peut disconvenir, dit-il, que Samuel *n'ait gouverné avec prudence et talent, puisque tout le temps de son administration fut paisible au dedans et au dehors* [10]. »

Mais tous ces détails ne concernent encore qu'une moitié de sa vie, et il nous reste à examiner ses actes les plus essentiels : l'établissement de la royauté, l'élévation et la déchéance du premier représentant légal de cette fonction suprême.

Dans un âge avancé, Samuel crut pouvoir se reposer sur ses deux fils de quelques-uns des soins qu'il prenait. De même que cela était arrivé au grand-sacrificateur Héli, sa confiance et celle du peuple furent trompées. Les anciens des tribus profitèrent de cette circonstance, pour lui demander un roi à l'instar des nations voisines. C'était au commencement du XIe siècle avant notre ère, dans le temps même où, après la mort de Codrus, Athènes remplaçait par la république la royauté à laquelle elle avait été jusque-là soumise. Les anciens s'étaient persuadé, depuis les jours de Gédéon, qu'un chef perma-

nent et héréditaire les protégerait mieux contre les ennemis. On s'avouait, et non sans quelque fondement, que ce chef ferait agir avec plus d'ensemble les forces militaires des tribus qui avaient été souvent asservies, par la raison que les peuples voisins s'étaient jetés sur chacune d'elles en particulier, et avaient assuré leur domination avant que les autres eussent joint leurs secours à la province attaquée. On ne voyait que le meilleur côté du changement. D'ailleurs la simplicité des Juges ne suffisait déjà plus à l'imagination populaire. La conduite privée des fils de Samuel ne servait que de prétexte et n'avait aucun rapport avec l'établissement d'un roi; il fallait les punir et réparer leurs injustices. C'est ce que leur dit le juge : « Point de détour, il ne s'agit pas des personnes, vous en voulez à Jéhovah, vous exigez une nouvelle forme de gouvernement ''. »

Or, avant de rappeler la suite et la fin de ce débat, voyons les articles de l'institution de Moïse relatifs à une royauté éventuelle. Sur ce point comme sur plusieurs autres faut-il admettre un travail ultérieur? Est-ce Samuel par exemple qui, après avoir fulminé des menaces tant que la question se trouvait indécise, avait rédigé cette charte de la royauté en Israël dès qu'il en eut accepté la solution. Dans l'un et l'autre cas, l'esprit de l'événement reste le même. A s'en tenir, par conséquent, aux conditions actuelles du Pentateuque, Moïse ou la loi avait laissé la faculté d'établir un roi, lorsqu'on serait en possession de tout le pays dont il avait tracé les limites. Ce roi désigné, au nom de Jéhovah, par le conseil des anciens, serait approuvé par le pontife, et recevrait l'institution du peuple. On ne le prendrait point parmi les étrangers; on ne lui lais-

serait que le commandement de la force publique ; il conserverait la simplicité première ; il n'accumulerait pas des richesses soit aux dépens du peuple, soit pour s'en servir dans l'intérêt d'une injuste domination ; il ne se livrerait pas à ses passions ; il regarderait tous les Hébreux, non comme ses enfants, mais comme des concitoyens, des égaux, des frères*. Enfin il respecterait scrupuleusement la loi, dont une copie exacte serait écrite de sa main, sous les yeux des sacrificateurs chargés de surveiller les copies qu'on tirait du livre original : s'il ne remplissait pas toutes ces conditions, la couronne lui serait ôtée, et passerait dans une autre famille.

Voici d'ailleurs le texte même : « Quand tu seras entré dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, que tu le posséderas et y demeureras, et que tu auras dit : « Je veux établir un roi, à l'exemple de toutes les nations qui m'environnent, » ne manque pas d'établir celui que Jéhovah aura choisi, un de tes frères, jamais un étranger forain (*nocri*) qui ne soit pas ton frère. » Dans le but d'y prendre beaucoup de chevaux (de se faire une cavalerie), ce roi ne ramènera pas le peuple en Égypte, attendu qu'il vous a été commandé de ne plus retourner par ce chemin **. —Il ne prendra pas non plus

* Jéhovah seul était considéré comme le père du peuple. C'est à quoi l'Évangile de saint Mathieu fait allusion, quand il dit : « N'appelez personne votre père, car vous n'avez qu'un père qui est dans les cieux (XXIII, 9). Lorsque David parle à l'assemblée générale, il se tient debout devant eux et leur dit : « Mes frères et mon peuple, écoutez-moi. » Sur ce fondement les docteurs établissent que le roi était tenu de rendre honneur à l'assemblée sénatoriale ; lorsqu'elle se présentait devant lui, il devait se lever de son siége et l'accueillir debout.

** N'oublions pas que dans l'ancienne loi, l'idée des chevaux et de

beaucoup de femmes, de crainte que son cœur n'en soit amolli. — Il n'amassera pas beaucoup d'or et d'argent. — Quand il sera assis sur le trône, il écrira à son usage un double de cette loi, sur le livre gardé par les sacerdotes de la race de Lévi. Cette copie restera sous ses yeux, et il y lira tous les jours de sa vie, pour apprendre à craindre l'Éternel, pour se souvenir de toutes les paroles et de tous les statuts de la loi et les exécuter. — Que son cœur surtout ne s'élève jamais par orgueil au-dessus de ses frères, et qu'il ne s'écarte de ce commandement, ni à droite ni à gauche, *afin de* prolonger les jours de son règne et du règne de ses fils en Israël[12]. »

Or, quelles réflexions inspirent soudain ces articles? Dira-t-on que par les mots : *Je veux établir un roi comme toutes les nations qui m'environnent,* le législateur ait permis de prendre la constitution de ces nations mêmes, lui qui avait à cœur de former un peuple si différent! D'ailleurs ces nations, dans leur gouvernement, offraient les caractères les plus divers, depuis le roitelet absolu jusqu'à celui qui cédait malgré son désir, comme le roi des Philistins, à la volonté des chefs de son peuple.

Dira-t-on, sur cette phrase du chant symbolique de Jacob, *Juda est un jeune lion, il s'est couché comme un*

la cavalerie se rattachait aux mœurs de l'Arabe, et à la vie nomade contre lesquelles les institutions mosaïques étaient en grande partie dirigées. C'est par opposition au cheval, emblème de la guerre, que les ânesses blanches, sur lesquelles montaient les hommes de justice, servaient d'emblème à la paix. Voilà pourquoi Jésus, comme je l'ai indiqué ailleurs, a été dépeint hébraïquement pour avoir fait son entrée à Jérusalem sur un petit de *l'ânesse*.

lion dans sa force, le sceptre ne lui sera point ôté[13]; » dira-t-on que la royauté devait être accordée par privilége à un homme de la tribu de Juda? Mais le mot hébreu *chebet*, qui signifie sceptre, verge, bâton, puissance, emporte ici un tout autre sens; mais Moïse aurait-il ordonné de choisir le roi parmi les citoyens en général? n'aurait-il exclu que l'étranger du dehors, et le premier roi établi serait-il sorti de la tribu de Benjamin?

Dira-t-on que par ces mots : *Vous établirez pour roi l'homme que Jéhovah votre Dieu aura choisi*, le choix du roi était laissé au grand-sacrificateur, au grand-prêtre? Mais on a vu que l'expression de la volonté de Jéhovah appartenait au conseil supérieur, aux citoyens de toutes les classes, et qu'elle n'était que confirmée par la magistrature sacerdotale.

Dira-t-on que l'autorité légitime du roi s'étendait plus loin que le commandement de la force publique? Qu'il nous suffise ici de rappeler ces paroles de Fleury : « L'autorité des rois hébreux était très-bornée ; ils étaient contraints d'observer la loi comme les autres particuliers ; ils ne pouvaient ni y déroger ni y ajouter. Il n'y a pas d'exemple qu'aucun d'eux ait fait une loi nouvelle[14]. »

Dira-t-on que le roi ne sortait pas par le droit de la loi fondamentale, et par le fait du sein du peuple? Le texte est là pour y répondre.

Dira-t-on enfin que la royauté n'était pas conditionnelle; que le roi ne pouvait pas être déposé, quand il manquait à la loi qu'il avait jurée? Outre la lettre du texte, les faits vont décider cette question qui nous ramène à Samuel.

« Vous voulez un roi, dit-il aux Hébreux, qui marche à votre tête et qui vous juge ; mais songez à ce qui arrivera. Il prendra vos fils, les mettra sur ses chariots, les fera courir devant lui, les établira chefs de milliers d'hommes et de cinquantaines, les emploiera à son labourage, à faire des instruments de guerre et à tout l'attirail de ses chariots. Il prendra vos filles pour le service de sa maison. Il s'emparera de vos vignes, de vos champs, des terres où sont vos bons oliviers; il dîmera vos moissons, vos vendanges, vos troupeaux, pour les donner à ses eunuques et à ses serviteurs. Il vous enlèvera pour lui-même vos propres serviteurs, vos servantes, l'élite de vos jeunes gens et vos bestiaux. Alors vous serez ses esclaves et vous crierez, à cause du roi que vous vous serez donné ; mais en ce jour Jéhovah ne vous exaucera point..... Vous persistez ! Je proteste contre votre dessein, et cependant, tout irrité qu'il est, Jéhovah m'ordonne de vous obéir [15]. »

Que prouve cette scène imposante? Est-ce la théocratie, le gouvernement du prêtre, ou bien montre-t-elle un homme convaincu que, dans l'état des choses, la royauté engendrerait plus d'inconvénients que d'avantages ? Est-ce la théocratie, le gouvernement du prêtre, ou bien le droit qu'avait la nation, malgré son imprudence, de modifier son institution ?

A la vérité, quelques docteurs ont attribué un autre sens aux paroles précédentes. De ce nombre est Maimonide, vivement contredit en cela par ses propres admirateurs, Lévi-Ben-Guerson, Abarbanel et Kimki. On avait déjà prétendu que, loin de renfermer des menaces prophétiques, semblables à diverses menaces de Moïse, et qui ne se sont pas moins réalisées, le tableau tracé par

le grand-juge était l'expression des droits accordés au nouveau roi sur ses sujets. Est-ce possible? Quoi, Samuel qui ne veut pas de roi, qui va mettre tous ses efforts à imposer un frein au pouvoir royal, aurait dans le même instant improvisé pour lui des droits subversifs de la loi tout entière! Quoi, il l'aurait rendu maître de la personne et des biens de tous, tandis que le roi ne doit pas s'élever par orgueil au-dessus de ses frères, et qu'Achab n'a pu obtenir que par un meurtre le champ de Naboth! Enfin n'eurent-elles par tous les caractères prophétiques, ces dernières paroles auxquelles les Hébreux aveuglés refusèrent de croire : « Alors vous serez ses esclaves, et vous crierez en vain contre le roi que vous vous serez donné*? »

Un des docteurs que je viens de citer et qui, en Espagne, dans le xve siècle de notre ère, fut successivement ministre de quatre rois chrétiens, le rabbin Abarbanel ou Abravanel**, explique et justifie comme il

* On s'est fondé sur ce que Samuel irrité a dit : « Vous le voulez, eh bien! *voici le droit du roi qui régnera sur vous.* Mais il est évident, comme l'observent les docteurs cités plus haut, que cela signifie, « Voici les droits *qu'usurpera* le roi qui régnera sur vous. » La Vulgate et tous les théologiens l'ont entendu en ce dernier sens. Ceux qui soutiennent le contraire ont été obligés d'établir pour faits légaux, les faits mêmes qui sont comme la réalisation de la menace prophétique.

Mais les Juifs aveuglés veulent changer leurs lois,
Et Dieu, pour les punir, leur accorda des rois.
(FONTANES, *Beautés de la Bible.*)

** Né à Lisbonne vers le milieu du xve siècle (1437); intendant des finances d'Alphonse V, roi de Portugal, de Ferdinand le Catholique, roi de Castille, de Ferdinand le Bâtard, roi de Naples, d'Alphonse II, son successeur, qu'il n'abandonna pas lorsque les Français l'eurent chassé de son royaume. Après la mort de ce prince, Abarbanel

suit le langage et l'opposition de l'ancien Juge : « Un roi absolu n'est nullement nécessaire à un peuple ; rien au contraire de plus pernicieux qu'un seul homme puisse tout faire avec impunité. On a prétendu qu'il fallait à un empire l'unité sans partage, la perpétuité, l'immutabilité et le pouvoir absolu. Mais ne peut-on concevoir un peuple gouverné par un certain nombre d'hommes réunis en un conseil commun, qui dictât les mesures d'administration publique ; ne peut-on concevoir que ces hommes fussent renouvelés, soit tous les ans, soit à des époques plus éloignées ; qu'ils eussent une puissance limitée par des lois et par des règlements ?..... N'est-il pas probable qu'un seul homme, entraîné par son ignorance, sa colère et ses autres passions (car il est dit que la colère du roi est la messagère de la mort), tombera plus aisément dans la prévarication qu'une assemblée d'individus qui se ramènent les uns les autres dans la bonne voie ?.... Considérez les faits mêmes ; jetez les yeux sur les États soumis à des rois absolus.... Voyez au contraire les États régis aujourd'hui par des juges ou par des chefs élus, ils n'ont pas de rois, et chez eux la justice est rendue à tous, dans l'ordre le plus convenable.... C'est donc une chose bien étonnante, que certains auteurs aient pu s'oublier jusqu'à comparer l'unité d'un roi, dont l'élection dépend de la volonté des hommes, avec l'unité et l'éternité de Dieu, dont le nom soit béni, et qui existe nécessairement [16]. »

s'établit en Italie et fut pris pour conciliateur dans des affaires de commerce par le roi de Portugal et la république de Venise. Il a commenté les livres sacrés, combattu et défendu tour à tour Maimonide.

Comme Juge et chef du grand-conseil, Samuel dut chercher avec ses collègues l'homme convenable à la royauté nouvelle. Leurs yeux se portèrent sur Saül, fils de Kis, et cela par deux raisons naturelles : l'une, que Saül, appartenant à une des moindres tribus et à une famille plus considérée par ses vertus privées que par sa fortune, ne serait pas disposé à s'enorgueillir ; l'autre, d'un grand poids chez les anciens, qu'il avait la prestance imposante qu'on regardait comme un attribut nécessaire des héros. « C'était un jeune homme d'élite, superbe, à qui nul autre des enfants d'Israël ne pouvait être comparé ; car il les dépassait tous de toute la tête [17]. »

Laissons le moyen auquel Samuel eut recours pour attirer Saül au lieu où il donnait une fête publique, et l'adresse avec laquelle le serviteur du jeune homme seconda ses vues [18]. Saül, courant avec ardeur après ses ânesses perdues, passa d'un canton à un autre, et, guidé par son serviteur, arriva en présence du grand-juge et de trente citoyens des plus respectables du pays. Il fut admis dans le festin, et, à son grand étonnement, y reçut la place et le morceau d'honneur. Ensuite il eut une longue conférence avec le juge, qui, le lendemain, à l'heure de son départ, lui versa sur la tête une petite fiole d'huile pure, et le baisa, en lui disant : « Jéhovah te donne l'onction, pour que tu sois le conducteur de son peuple. »

Cependant Samuel fit publier une assemblée générale, afin de connaître sur qui tomberait définitivement le choix de Dieu. N'est-ce pas une déception ? s'est-on écrié. Samuel avait déjà présenté Saül comme roi futur à un certain nombre de citoyens, il lui avait accordé l'onction, et maintenant il va feindre de consulter l'oracle

et faire tomber le sort sur l'homme de son propre choix! Qu'on y prenne garde : Samuel, je le répète, n'était ni pontife, ni simple sacrificateur; en conséquence, dans l'ordre des fonctions hébraïques, l'onction qu'il avait donnée n'avait pas le caractère sacerdotal, et n'emportait pas le sens que nous lui attribuons aujourd'hui. On a déjà vu le droit qu'avait l'assemblée nationale de donner l'onction, non-seulement au roi, mais au pontife qu'elle instituait elle-même*. Après que Samuel et les autres prophètes, *ses collègues*, comme les appellent les docteurs, se furent fixés sur Saül et l'eurent désigné au nom de Jéhovah, dont il leur appartenait de rendre naturellement la volonté, la fonction du pontife, son oracle restait encore à obtenir. Au cas où ce représentant-né du texte de la loi ne trouvait aucun motif légitime de s'opposer à la résolution déjà exprimée, il rendait à son tour, et de par l'Éternel, une parole, un arrêt conforme. Ces mêmes conditions, du reste, ont été déjà manifestées dans la présentation de Josué. Jéhovah *n'a-t-il pas dit* à Moïse, qui présidait les soixante-dix anciens ou prophètes alors constitués : « *Prends* Josué, fils de Nun, homme d'intelligence, présente-le à l'assemblée et à Éléazar, et que ce grand-sacrificateur *consulte* pour

* Alors les hommes de Juda vinrent et *oignirent* David roi sur Juda (II Rois, II, 4). Alors tous les anciens d'Israël traitèrent avec David en Hébron, et l'*oignirent* pour roi sur Israël (II Rois, II, V,3). Alors tout le peuple des tribus dit : « Puisque Absalon que nous avons *oint* pour notre roi est mort... » (*Id.*, XIX, 10). Après la mort de Josias, tout le peuple du pays prit Jehoakaz, son fils, et ils l'*oignirent*, et ils l'établirent roi (IV Rois, XXIII, 30). Ainsi que ce soient les sacerdotes qui accomplissent la cérémonie, ou d'autres fonctionnaires, le caractère de l'onction était évidemment national.

lui l'oracle[19]. » Voilà donc évidemment deux paroles *distinctes* de Jéhovah, l'une au législateur, chef des anciens du peuple, l'autre au pontife; cette dernière formant la sanction sacerdotale, à laquelle succéda la sanction populaire. Enfin c'est dans le même esprit que chez les Hébreux la *bénédiction publique*, à laquelle nous attachons de nos jours une idée purement sacerdotale, était donnée aussi par des fonctionnaires qui n'appartenaient en rien à la prêtrise. Lors de la dédicace du temple, on verra Salomon faire lui-même la prière à l'Éternel, et se tournant vers toute l'assemblée, la bénir.

Dès que les tribus convoquées par Samuel eurent été réunies, l'oracle tomba sur la tribu de Benjamin, ensuite sur la famille de Matri, ensuite sur Saül, fils de Kis. On le tira du lieu où, dans son trouble, il avait été se cacher, et on le conduisit au milieu du peuple, qui cria : « Vive le roi! » Alors Samuel lut à haute voix, non sa prophétie menaçante, mais les articles de la loi fondamentale relatifs à la royauté; et il écrivit toutes ces paroles dans un livre, comme avait fait Josué, lorsque, dans les plaines de Sichem, il offrit la loi à l'acceptation libre du peuple.

Toutefois, en ce jour-là, Saül ne fut pas institué, parce qu'une minorité jalouse avait murmuré sur ce fondement, qu'elle ne le croyait pas capable de remporter des victoires. Il fit ses preuves; et dans l'assemblée générale de Guilgal, tout le peuple l'établit roi, et se livra à des réjouissances[20].

Aussitôt le Juge se démit de la partie de ses fonctions qui avait rapport au commandement de la force publique; ce qui le laissa simple chef ou président du grand-conseil. En même temps, il s'écria : « Me voici : mes

cheveux sont blanchis par l'âge, et j'ai marché à votre tête depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour. Répondez ! De qui ai-je pris le bœuf ou l'âne? Qui ai-je foulé? A qui ai-je causé le moindre tort? Je ferai restitution. » Un cri unanime s'éleva : « Tu n'as foulé, tu n'as opprimé personne; tu n'as rien pris à qui que ce soit. — Vous et votre roi, vous êtes donc témoins qu'il n'a rien été trouvé de répréhensible en moi? — Nous en sommes témoins. » Alors le vieux magistrat, absous par le jugement du peuple, fit la censure de ce peuple lui-même, rappela toutes ses fautes, sa dernière imprudence, et finit par lui dire : « Maintenant du moins, obéissez scrupuleusement à la loi; ne vous occupez plus de ces choses de néant qui conduisent à la servitude, et vous pourrez encore être heureux : mais si vous suivez une route contraire, j'en prends le Ciel à témoin, vous et votre roi, vous serez consumés[21]. » O savant Volney! qui représentez ici les deux faces contraires, religieuse et philosophique, d'une seule et même opinion, et qui travaillez à détruire l'*abus* religieux en y substituant une *erreur* philosophique; ô savant Volney! avez-vous assez réfléchi aux actes dominants de la vie de Samuel? Pour me servir de l'image si fidèle que vous en avez tracée, quelles difficultés ne s'attachaient pas à la position de l'ancien « Juge dans un État démocratique, dites-vous, comme » était celui des Hébreux, chez un peuple de *paysans* répandus sur un territoire coupé de montagnes, de bois, » de ravins, où chaque famille vivait sur sa propriété;... » où l'exercice du pouvoir était soumis à une opinion » morcelée, flottante, susceptible de beaucoup de vicissitudes[22]? »

Dans une situation ainsi dépeinte, qu'a fait le Juge?

qu'a fait Samuel? Il a procuré à son pays l'indépendance et une longue paix ; à ces deux qualités que vous avez reconnues en lui, à la *prudence* et au *talent* il a joint l'intégrité la plus parfaite. Et parce que vous le croyez revêtu d'un titre qu'il n'eut jamais, qu'il ne pouvait avoir et qu'on lui a faussement attribué, vous vous précipitez sur lui avec une violence marquée au coin de ce même aveuglement qu'on a reproché si souvent à l'ancien peuple et trop de fois sans injustice !

Saül régnait depuis deux ans, et loin de revenir de ses préventions contre la royauté, Samuel sentait de plus en plus l'intérêt de l'arrêter dans ses écarts et de créer un précédent : il projetait un coup d'État susceptible d'inspirer à tous les rois à venir et la crainte de l'Éternel et le respect de la loi.

Les hostilités, contre toute autre nation que les peuplades de Canaan, ne pouvaient commencer sans un ordre exprès du conseil. Samuel avait fait dire à Saül de ne point offrir les sacrifices qui précédaient la bataille, avant qu'il ne fût arrivé lui-même dans le camp. Mais au septième jour, dans la perplexité où il était de voir tous ses guerriers l'abandonner, Saül prit sur lui de sacrifier l'holocauste, quand le vieux magistrat parut et lui dit d'une voix sévère : « Qu'as-tu fait? tu as agi follement, il ne t'appartenait pas d'enfreindre l'ordre de Jéhovah : ton règne qui aurait été affermi sur Israël chancelle et cessera bientôt. »

C'est dans les plaines mêmes de Guilgal, témoins de son élévation, que ces menaces reçurent leur accomplissement. Saül avait mis en déroute les Amalécites, qui, Bédouins primitifs du désert, se jetaient subitement sur le pays sans déclaration préalable de guerre,

le mettaient à feu et à sang, et s'en retournaient chargés de butin, jusqu'à l'heure d'une nouvelle irruption. Mais, contre la volonté formelle de la loi, il s'était emparé de leur bagage et de leurs troupeaux, et avait ramené, afin d'en obtenir une rançon peut-être, leur chef tombé vivant entre ses mains. Dans les conditions habituelles du temps, cet acte autorisait déjà à lui attribuer le dessein de ramasser pour son propre compte de l'or et de l'argent, ce qui faisait, comme on l'a vu, une des principales infractions aux articles proclamés sur la royauté éventuelle.

Samuel accourut, suivi des anciens du peuple, et, à la face de toute l'assemblée, il dit au roi : « Pourquoi as-tu ramené ce chef, ces brebis et ces bœufs? la loi te le défendait; devais-tu la violer? as-tu oublié qu'étant de peu d'importance à tes propres yeux, tu as été fait chef des tribus et oint au nom de l'Éternel, pour exécuter les lois qu'il t'avait imposées. En vain tu prétends que le peuple s'est emparé de ces troupeaux pour en faire des sacrifices, tu ne devais pas le permettre. Ce n'est point aux *holocaustes et à la graisse fumante des moutons que notre Dieu prend plaisir,* mais à l'obéissance aux lois : transgresser ce qu'elles commandent est à ses yeux la plus grande des idolâtries. Puisque tu as rejeté la parole de l'Éternel que tu avais jurée, il te rejette à son tour. » A ces mots, Saül, pour le fléchir, l'arrêta par le pan de son manteau qui se déchira entre ses mains : « Vois ce manteau déchiré, s'écria le républicain inexorable, l'Éternel de même a déchiré aujourd'hui la royauté que tu portais, pour la donner à ton prochain qui sera meilleur que toi [23]. »

Après avoir ressenti la plus vive douleur de la dépo-

sition de Saül[24], Samuel et les anciens tournèrent leurs regards vers un jeune homme de la plus grande espérance, le fils puîné d'Isaï, de la tribu de Juda. Il était blond, de belle taille, et d'une belle figure; il avait la réputation de bien jouer de la harpe, d'être plein de dispositions guerrières, et de parler avec sagesse[25].

Samuel eut mission de lui annoncer ses destinées et de verser sur sa tête l'huile pure, comme on avait fait à Saül. Ce fut le dernier acte apparent de sa vie publique : ses vieux jours s'écoulèrent dans la retraite, où il ne cessa d'enseigner la science de l'Éternel, et d'éveiller dans les esprits de ceux qui l'entouraient une prophétique exaltation. David, poursuivi par Saül, trouva protection chez lui pendant quelque temps. Ensuite, ce Juge mourut; tout Israël versa des larmes sur sa tombe[26], et le plaça dans les souvenirs sacrés du pays immédiatement après Moïse[27].

Or, que la papauté romaine ait invoqué l'histoire de Samuel comme un des fondements du droit qui, au point de vue catholique, lui appartenait sérieusement ou qu'elle s'était arrogée de censurer, de punir, de déposer les rois, je le comprends sans efforts; mais que l'analogie qui a été établie entre la position du grand-prêtre moderne et celle de l'ancien personnage hébreu offre la moindre exactitude, c'est ce qui me paraît impossible à admettre.

Quoique la magistrature sacerdotale en Israël fît partie intégrante de la nation, quoique toutes ses fonctions fussent nationales en même temps que d'un intérêt général, quoique les cérémonies qu'elle avait à remplir, toutes bizarres qu'on les suppose au premier abord, n'eussent d'autre but que la conservation des principes

et des lois qui étaient censés devoir produire le bonheur du peuple tout entier, et par le peuple, celui de toutes les races; malgré ces diverses conditions déjà établies, ce n'est nullement à la sacrificature, à la grande-prêtrise, que le droit de censurer et de déposer les rois fut spécialement dévolu en la personne de Samuel; c'est aux magistrats politiques, au prince des anciens et à ses collègues.

Bossuet a donc eu grande raison de soutenir contre les papes que, d'après le droit divin *antérieur* à Jésus-Christ, ils n'avaient aucune action à exercer sur la puissance temporelle des princes. Mais Bossuet a eu tort de ne vouloir détruire cette apparence de frein pour la royauté, que dans l'intérêt du pouvoir absolu auquel les circonstances lui firent dévouer son génie; que dans l'intérêt de ce pouvoir, dont les papes eux-mêmes, s'il leur eût été donné par *origine* de présider à une Église de liberté, auraient pu devenir, dans une foule d'occasions, les plus justes comme les plus utiles adversaires. Aussi la doctrine de Bossuet n'a-t-elle servi que de passage à la doctrine des sociétés modernes, qui a replacé dans le propre sein des nations les obstacles légaux aux funestes aberrations du pouvoir, sans préjudice toutefois d'une foule d'autres aberrations dont il faut chercher les causes et la persistance ailleurs que dans le pouvoir lui-même.

CHAPITRE III

ORDONNANCE MILITAIRE SOUS MOISE ET SOUS DAVID.

Dans le tableau de la force publique, la suite des rois et des guerres, quelque résumée qu'elle soit, réclame de toute nécessité une grande place. Depuis l'élévation de David où nous allons bientôt arriver, l'an 1043 avant Jésus-Christ, elle s'étend jusqu'à l'empereur Adrien, dans le II° siècle de l'Église. Par conséquent, c'est avec l'établissement guerrier du prince hébreu qu'il fallait faire coïncider l'exposé de l'ordonnance militaire de Moïse.

I

L'institution des rois vient de nous offrir divers caractères. Loin d'être une émanation du droit divin entendu selon les habitudes des modernes, ils furent produits par la volonté expresse du peuple contre le gré du principe, contre la volonté de l'Éternel; loin d'avoir fait eux-mêmes la loi fondamentale, ils sortirent du sein de cette loi dont on ne devait les regarder que comme les premiers serviteurs; enfin, sous l'autorité de Samuel, qui ne fut jamais ni grand-prêtre, ni même simple sacrificateur, mais juge suprême, le grand-conseil de la nation se réserva le droit de déposer les rois, et, dans cet esprit, créa en la personne de Saül un précédent ineffaçable.

Toutefois, comme le droit de déposer les rois entraîna bientôt dans la pratique des inconvénients sans nombre; comme la guerre entre le parti du roi déchu, Saül, et le parti du roi désigné, David, causa de longues années de malheurs, les prophètes et les anciens de la nation se sentirent pénétrés de la nécessité d'en prévenir de nouveaux. Au nom même de l'Éternel, ils convinrent que la royauté ne sortirait plus de la famille de David; mais à la condition que les rois pourraient être mandés devant le conseil, censurés comme plus tard ceux de Lacédémone, et même condamnés à des peines.

A la vérité ce pacte n'eut pas une longue durée. Après la division du pays en deux États, celui qui garda le nom de royaume d'Israël ou des dix tribus en revint à la lettre fondamentale, et reprit le droit de déposition. La famille régnante fut rejetée. Les deux tribus de Juda et de Benjamin restèrent seules fidèles au principe de l'inamovibilité. Bien plus, dans le royaume des dix tribus, les raisons ou la volonté de l'Éternel, qui avaient d'abord légitimé la déchéance de la dynastie établie, dictèrent bientôt ces terribles paroles contre la dynastie nouvelle: « Je t'avais tirée du sein du peuple, et t'avais établie pour le conduire; mais puisque tu as méprisé la loi, que tu n'as rien fait de droit, et que tu es devenue pire que tes devancières, je retrancherai ce qui tient à Jéroboam depuis l'homme jusqu'au chien, et je raclerai sa maison comme on racle la fiente, pour qu'il n'en reste plus [1]. » Un semblable jugement fut porté et exécuté contre la maison de Bahasa, contre la maison d'Achab. « Fils de l'homme, disait l'Esprit suprême à l'impétueux Ezéchiel, c'est ici le lieu de mon trône. Les rois ont souillé mon nom; je les ai

consumés. Que les enfants d'Israël soient confus de leurs iniquités, qu'ils rejettent loin de moi leurs adultères et les cadavres de leurs rois : alors j'établirai pour jamais ma demeure au milieu d'eux [2]. »

Or, si l'on compare ces premiers rudiments de la royauté avec les idées modernes en cette matière, on tire de l'histoire des deux royaumes deux instructions différentes. Dans celui de Juda, où la perpétuité d'une dynastie avait été admise avec réflexion et discussion, il y eut relativement plus d'ordre, de dignité, d'ensemble ; mais un grand pas restait encore à faire avant de tourner contre les agents des princes les peines dont le contrat royal menaçait directement ces princes eux-mêmes. Dans le royaume d'Israël au contraire où, par opposition à son émule, le principe de la déchéance avait été repris dans toute sa rigueur, on tomba de dynasties en dynasties, de prétendants en prétendants. On en vint même jusqu'à faire prévaloir cette détermination funeste qui a rempli de sang les pages de ses chroniques : que, pour éviter les guerres entre les dynasties rivales, il faudrait, quand un roi serait déposé ou renversé, consumer l'arbre jusqu'à sa racine.

Quoique honoré par de nombreuses victoires, le malheureux Saül était devenu la proie d'une mélancolie que les succès de David, que l'influence de celui-ci sur les guerriers, et la tendre amitié qu'il inspirait à Jonathan, son propre fils, portèrent à la fureur.

Dans l'impuissance de se délivrer de son rival, il se vengea en faisant couler le sang de plus d'un chef. L'ordre fut donné de frapper le grand-prêtre Abimélec et une foule d'autres sacrificateurs qui, sur un faux avis du jeune prétendant, lui avaient accordé quelques vivres

et une épée. Les serviteurs de Saül refusèrent tous d'obéir à cette injonction; il eut recours à des étrangers[3]. Déjà même, un frivole motif l'avait entraîné à condamner son fils. Le jour d'une victoire remportée sur les Philistins, ce vœu était sorti de sa bouche, que personne ne mangerait rien jusqu'au soir, et qu'on poursuivrait sans relâche les fuyards. Jonathan ne l'avait point entendu; il trouva du miel, y goûta, et répondit à ceux qui l'avertirent de l'ordre royal : « Mon père a troublé le peuple : puisque ce léger aliment ranime mes forces, combien la défaite de l'ennemi eût été plus décisive si tout le monde avait pris de la nourriture. » Une parole de mort fut prononcée contre lui; mais toute l'armée s'écria : « Ce jeune homme à qui nous devons la délivrance d'Israël recevrait un tel prix de ses exploits! Nous jurons, par Jéhovah, qu'on ne touchera pas à un seul cheveu de sa tête[4]. » Ce fut dans la bataille de Guilboa que Saül périt, vers le milieu du XIe siècle, époque des archontes perpétuels d'Athènes, alors que Sparte naissante luttait contre ses voisins, que les Ioniens de l'Attique émigraient dans l'Asie Mineure. Il avait vu trois de ses fils renversés à ses côtés, entre autres l'aimable Jonathan, modèle d'amitié et de vaillance. La veille de cette fatale journée, l'ombre terrible de Samuel, évoquée, dit-on, par la pythonisse d'Endor, lui avait annoncé sa défaite et sa mort *.

* Le fait est d'autant plus facile à concevoir, et la supercherie de la pythonisse d'autant plus évidente que Saül ne voyait pas lui-même l'ombre de Samuel, et que la magicienne n'était pas fâchée peut-être de se venger des décrets lancés par le roi contre les gens qui faisaient comme elle métier de prétendue sorcellerie. Voici en effet le trait le plus saillant de l'épisode : « Alors la femme lui dit :

Dès que la déroute fut complète, Saül commanda à son écuyer de le percer de son épée, afin de ne pas tomber vivant dans les mains des incirconcis qui l'accableraient d'outrages. L'écuyer n'osa céder à son désir; il se contenta de suivre l'exemple de son maître qui se traversa le sein d'une lance. Ivres d'avoir abattu un si redoutable adversaire, les Philistins suspendirent son corps à leurs murailles et envoyèrent sa tête et ses armes, comme un trophée, dans tous leurs districts. Mais les habitants de Jabès, en Galaad, se glissèrent pendant l'obscurité de la nuit, enlevèrent le corps du roi et de ses fils, et leur rendirent les honneurs funèbres. Tout Israël, amis ou ennemis, pleurèrent son sort; il ne manquait pas de qualités, et le système inflexible de Samuel, plus encore que sa méchanceté personnelle, avait été la première source de ses infortunes.

Les Hébreux durent à David l'indépendance du pays, leur gloire, et une prépondérance décidée sur les populations qui jusque-là ne leur avaient laissé aucun repos. Malgré les taches qui déparent sa vie, ce roi a des droits réels à une place brillante parmi les chefs des nations. Ce n'est pas l'étendue du pays sur lequel un homme a dominé qui détermine la nature de son génie, mais sa conduite publique et le parti qu'il a tiré de sa position et de tous les moyens à sa portée. Sous ce rapport, que de chefs de petits États ont développé plus d'intelligence, dans leur étroite sphère, que des

Qui veux-tu que je fasse apparaître de dessous terre? — Je veux Samuel. — Tu es le roi, répliqua-t-elle. — Soit, mais que vois-tu? — Un Dieu qui monte de la terre. — Et le roi dit encore: Comment est-il fait? — C'est un vieillard recouvert d'un manteau. » Saül reconnut *à cela* Samuel, se prosterna et écouta ses paroles (I. Rois, XXVII.)

gouverneurs de grands empires! On sait que la première action de David fut de renverser, d'un coup de fronde, le Philistin de taille gigantesque dont les provocations journalières jetaient du déshonneur sur l'armée d'Israël. Mis à la tête de troupes nombreuses, ses succès allèrent croissants; mais rien n'explique mieux son élévation et sa renommée nationale que les détails rapportés par les chroniques. Les femmes le trouvaient beau; les jeunes gens l'aimaient; les vieillards avaient une grande estime pour sa modestie et la grâce de ses paroles; les guerriers admiraient sa bravoure; enfin tout le peuple était charmé de lui [5].

Je ne rappellerai pas à quel prix il obtint en mariage la fille de Saül. Lorsque la jalousie de ce prince, dont sa harpe avait souvent calmé les frénétiques transports, l'eut environné de dangers, Jonathan avait préparé sa fuite; et ils s'étaient embrassés en se jurant une amitié éternelle. Sa vie devint aventureuse. Retiré chez le roi de Gath, l'une des principautés des Philistins, on le vit réduit à jouer l'insensé pour ne pas donner de l'ombrage. Il rentra dans le pays: les partisans qui le suivaient et la justice qu'il se faisait à lui-même, recevraient sans doute de nos jours une dénomination assez fâcheuse; mais on lui savait gré alors de n'employer de violence et de ruse que ce qu'il lui en fallait pour vivre et pour se maintenir. Deux fois il put frapper le roi Saül qui le poursuivait à outrance, et deux fois il ménagea ses jours en accompagnant cet acte de loyauté de nombreux témoignages de soumission et de respect. Le roi, s'étant abandonné à l'émotion de son âme, lui avait dit alors ces mots qui sont devenus célèbres: « Tu es plus juste que moi et que personne; car tu rends *le bien pour le mal* [6]. »

Dans les montagnes du Carmel, sa bande avait protégé contre les excursions des populations voisines les troupeaux d'un Israélite fort riche, possesseur de trois mille brebis et de mille chèvres. Cet homme s'appelait Nabal, sa femme Abigaïl ; elle avait beaucoup de raison et une grande beauté, dit le texte ; mais son époux passait pour un être grossier avec qui il n'était pas bon d'avoir à faire. David ayant appris qu'il tondait ses troupeaux, chargea dix de ses gens d'aller le saluer en son nom et de lui parler en ces termes : « Autant en puisses-tu faire l'année prochaine dans la même saison, jouissant d'une bonne santé, toi, ta maison et tout ce qui tient à toi. Interroge tes bergers ; ils te déclareront que nous les avons protégés jusqu'à ce jour, que nous ne leur avons pas causé le moindre tort, et que rien de ce qui leur appartenait ne s'est égaré. En conséquence, accorde-nous tes bonnes grâces dans cette fête, et donne à tes serviteurs et à ton fils David quelques vivres, la quantité qui te plaira*. » Mais Nabal les repoussa rudement et accompagna son refus d'exclamations outrageantes. David courroucé ordonna soudain à quatre cents hommes de ceindre leurs épées, pour détruire sa maison de fond en comble. Heureuse-

* On voit dans ce choix d'expressions, qui sont littéralement celles du texte, les motifs pour lesquels Fleury a cru devoir parler de la *politesse* des Hébreux. Il est assez remarquable que toutes nos formules, Comment vous portez-vous ? J'ai l'honneur de vous saluer, Je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur,... soient les mêmes que celles des anciens ; de sorte qu'on a eu tort de prendre souvent pour des témoignages de servilité chez eux, des manières de parler que nous répétons tous les jours, et auxquelles ils n'ajoutaient probablement pas plus d'importance que nous-mêmes.

ment Abigaïl eut le temps de le détourner de son projet. Forcé de quitter le territoire, il se retira de nouveau chez le roi de Gath, qui vit avec satisfaction Israël se priver d'un bras aussi redoutable. On lui assigna la ville de Silag : de là, il alla faire des irruptions cruelles sur les peuplades cananéennes proscrites par la loi, et au retour il disait à Akis, que ses armes avaient frappé des bourgs de Juda et d'Israël, afin qu'on pensât que toute réconciliation avec sa patrie devenait impossible[7].

Après la mort de Saül, David, âgé de trente ans, régna en Juda; mais Issobeth, fils de Saül, étant soutenu par le vaillant Abner, son proche parent, conserva quelque temps la puissance sur les autres tribus. Il mourut victime d'un assassinat, et David punit les coupables qui allèrent près de lui se glorifier de l'avoir délivré d'un ennemi. Sept ans et demi s'étaient écoulés depuis qu'il avait été reconnu en Juda, lorsque toutes les tribus lui accordèrent le titre de roi : toutefois les divisions, qu'une trop longue guerre avait envenimées, laissèrent le funeste levain qui se développa de nouveau dans la suite. Les premiers soins de David furent d'enlever aux Jébuséens la forteresse de Sion, située sur la plus méridionale des trois montagnes que renferme Jérusalem; elle fut rebâtie sous le nom de Cité de David. Ce fut à l'occasion de cette conquête, qu'un des plus vaillants hommes du règne de David commença à briller. Ce prince s'était écrié : « Celui qui montera le premier sur la muraille et frappera les assiégés sera fait chef et capitaine[8]. » Joab eut cet honneur, et obtint la récompense. Bientôt le roi hébreu fit de Jérusalem le centre du gouvernement, le lieu choisi où,

selon les recommandations du législateur, devaient se trouver l'Arche, le temple et le conseil national.

La force publique armée reçut une organisation générale. Une extension plus grande fut imprimée aux règlements militaires de Moïse qui avaient causé de si profonds étonnements aux voyants de l'Arabie et dont, par conséquent, c'est ici le lieu de parler.

II

Cette ordonnance primitive telle qu'on la lit dans le Pentateuque comprend : l'inscription militaire ou le dénombrement, la formation des corps, l'ordre du camp, la question des étendards, enfin les actes préliminaires de la bataille et les recommandations relatives aux siéges. Par le simple exposé de ces conditions, mieux encore que sous toute autre influence, on juge à quel point il eût dépendu de l'ancien législateur de faire un peuple conquérant dans l'acceptation ordinaire du mot. On s'explique aussi comment la nature belliqueuse des Hébreux réussissait plus d'une fois à se faire jour, malgré les obstacles sans nombre que la loi avait créés dans le but formel de les écarter de la guerre, et de leur communiquer un caractère essentiellement pacifique, initiateur.

D'après l'ordonnance de Moïse, tout Hébreu, de l'âge de vingt ans et au-dessus, reconnu capable de porter les armes, était inscrit sur les registres de la guerre. Le quatrième livre de la loi tire précisément son titre de cette première règle, les *Nombres* ou le dénombrement. Ce livre, en effet, débute avec une clarté et

une précision remarquables. « Au désert du Sinaï, le premier jour du second mois de la seconde année depuis la sortie d'Égypte, l'Éternel parla à Moïse en disant : Comptez par tête toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, selon leur nom propre, mâle par mâle, depuis vingt ans et au-dessus, savoir, tout homme en état d'aller à la guerre ; comptez-les selon leurs troupes, toi, Aaron, et avec vous un homme de chaque tribu, un prince de la maison de ses pères, chef des milliers d'Israël. »

Après l'inscription, la formation des corps n'est pas moins clairement indiquée ; elle se fonde sur l'ordre décimal et avait été conseillée tout d'abord par Jethro, beau-père de Moïse, à qui celui-ci ne manque pas d'en faire honneur. Les hommes de chaque tribu ayant vingt ans et au-dessus se rangeaient en légions ou cohortes de mille hommes, commandées par des chefs de mille ou milleniers. La cohorte se divisait en dix compagnies de cent hommes confiées aux centeniers ou centurions ; la compagnie en dix escouades sous le dizainier ou décurion. L'ensemble des milliers de chaque tribu était commandé par le prince militaire ou le chef général de la tribu. Les princes des tribus à leur tour obéissaient au chef ou conducteur du peuple, qui, dans mes deux précédents chapitres, s'appelait le Juge, et dans celui-ci le roi.

Sans doute on a remarqué avec raison que l'organisation générale de la force publique par tribus, par provinces, indique une certaine enfance de l'art. Mais il eût été impossible alors d'adopter d'autres mesures. On n'en était pas encore venu à distinguer assez nettement la force publique extérieure ou l'armée et la force

ou la milice intérieure. Pour celle-là, l'armée, rien de plus dangereux que des troupes dont le nom rappelle un esprit et des intérêts de localité et qui, dans un combat meurtrier, peuvent faire perdre à toute une province le meilleur de sa population. Pour celle-ci, au contraire, la force publique milicienne, l'esprit de localité doit dominer et attacher l'homme à la défense spéciale du sol sur lequel il respire et il dort. Que de guerres civiles chez les Hébreux eurent pour cause la rivalité des hommes de guerre des diverses tribus !

Il est constant du reste qu'en Israël les principaux corps de l'armée proposaient au chef suprême les hommes dont on avait déjà apprécié le courage et la fermeté. Le principe mosaïque sous ce rapport est général et incontestable. « Comme les Israélites se considéraient tous également nobles, dit dom Calmet, il ne pouvait exister entre eux, à cet égard, aucune distinction. Aussi dans le troisième dénombrement on ne voit pas que les princes des tribus soient descendus de ceux qui sont marqués dans le dénombrement précédent. Il faut donc avouer que cette dignité se donnait au mérite et aux services des particuliers[9]. »

De la formation des corps, si l'on passe à l'ordre du camp, c'est chez les Hébreux eux-mêmes qu'on trouve le plus ancien type du carré militaire. Ce que Moïse avait exécuté en masse dans le désert devenait une instruction et un exemple pour les chefs des différentes troupes : rien ne rappelle mieux la disposition adoptée neuf ou dix siècles après dans les camps romains.

Au centre du camp s'élevait la tente de *réunion* ou d'assignation qui renfermait les tables de la loi. C'est à l'orient de cette tente, comme dans un quartier général,

qu'étaient placés Moïse et les anciens, Aaron, ses fils et tout le conseil. Le peuple armé apprenait par là qu'il ne lui appartenait de combattre que pour la défense de ses lois et contre toute espèce de servitude. Les douze corps principaux ou les tribus étaient rangés de trois en trois, parallèlement à chaque côté de la tente sacrée. Ils formaient ainsi une vaste enceinte composée de quatre camps distincts et faisaient face à l'attaque de l'ennemi, de quelque part qu'elle arrivât. Le camp de Juda, vers l'orient, comprenait la tribu de Juda ou les Juifs, celle d'Issachar ou les Issacharites, celle de Zabulon. Le camp de Ruben, au midi, se composait des Rubenites, des Siméonites et des enfants de Gad. Le troisième camp, celui d'Éphraïm, s'étendait à l'occident; ses tribus étaient Éphraïm, Manassé, Benjamin. Enfin, le camp de Dan, qui réunissait les hommes en état de combattre d'entre les tribus de Dan, d'Aser et de Nephtali, occupait le septentrion[10]. La treizième tribu, de son côté, celle des enfants de Lévi, gardienne spéciale de la tente d'assignation, formait quatre corps pour entourer immédiatement cette tente. Quant à la partie non valide de la population, les bagages et les troupeaux, ils étaient distribués au milieu de l'enceinte et dans les interstices.

Selon le règlement mosaïque, la distinction des différents corps par leurs chefs et par leur position entraînait une autre distinction à laquelle nous devons une attention particulière; celle des signes et étendards. Voici comment s'exprime l'ordonnance : L'Éternel dit à Moïse : « Les enfants d'Israël camperont autour de la tente d'assignation; ils camperont chaque homme sous son étendard, selon les signes des maisons de leurs pères[11]; ils camperont ayant en avant à l'orient l'étendard du

camp de Juda et ses troupes de guerre, au midi l'étendard du camp de Ruben, etc. »

Or, comme dans le désert il y avait des femmes et des artistes habiles qui tissaient et brodaient toute sorte de riches étoffes pour les vêtements sacrés, on est conduit à admettre que de grands soins furent donnés à ces étendards ou bannières. Naturellement leur effet distinctif dépendait de la couleur, d'où il suit aussi qu'on aurait tort de dédaigner le renseignement fourni par les anciens paraphrastes, savoir que la bannière de chaque tribu correspondait à la couleur de la pierre précieuse qui, dans l'ornement du grand pontife dont il sera parlé plus tard, indiquait cette tribu elle-même. Bien plus, comme l'ordonnance mosaïque déclare qu'en avant de chacune des grandes divisions composées de trois tribus il y avait un étendard commun, personne n'est autorisé à trouver extraordinaire la tradition antique qui dit que cette bannière commune était formée par la réunion des drapeaux des trois tribus en un seul; personne ne s'étonnera non plus que l'expression *tribus coloribus*, employée depuis des siècles par tous les commentateurs, ne puisse être rendue autrement que par celle d'étendards, de bannières tricolores, à trois couleurs, ou, si l'on aime mieux, à *couleur triple*.

« Des deux termes du texte hébreu, dit dom Calmet dans son commentaire sur le dénombrement, l'un signifie, en général, un signe, un signal, une enseigne; et l'autre désigne particulièrement un étendard de guerre. On peut croire qu'il y avait une manière d'enseigne générale et commune au corps des trois tribus, et qu'outre cela chaque tribu avait son drapeau particulier... Le drapeau de Juda était vert, et représentait un lionceau;...

l'enseigne de Ruben, rouge... L'ancien paraphraste Jonathan (contemporain ou même prédécesseur de Jésus-Christ) dépeint ces drapeaux d'une manière à peu près semblable. Il veut que chaque bataillon composé de trois tribus ait eu un étendard commun, fait d'une étoffe de soie de trois couleurs... Sur le drapeau était quelque figure qui était comme l'emblème de la tribu principale... Dan, Azer et Nephtali portaient, selon quelques-uns, un basilic; selon d'autres, une aigle avec ces mots; « Revenez, Seigneur, et demeurez avec votre gloire au milieu des troupes d'Israël [12]. »

Après cela, dans les termes dont il se sert, Moïse ne se contente nullement d'indiquer les corps de troupes; il dit à la lettre que chaque individu, chaque homme campera sous sa bannière, de sorte qu'on a été conduit à supposer l'existence d'un grand nombre de sous-étendards qui, outre la couleur, auraient été distingués par des signes, des emblèmes, des inscriptions applicables aux tribus et aux cohortes. Tel, dans les bénédictions données par Jacob à ses fils, on voit encore que Juda était comparé à un lion, Nephtali à une biche, Joseph à un rameau verdoyant, Issachar à un âne ossu, Benjamin à un loup, Dan à un serpent ou même à un aigle.

Pour transmettre les ordres partant du quartier central, on employait deux trompettes d'argent, qui étaient évasées à l'extrémité comme nos porte-voix. Lorsqu'elles retentissaient avec un son prolongé, tous les chefs de l'armée devaient se réunir auprès du chef suprême; si l'on ne sonnait qu'avec une trompette ou une seule fois avec les deux, les princes des tribus et les milleniers seuls ou chefs de cohorte arrivaient pour former le conseil [13].

Si le son des deux trompettes retentissait par saccades, c'était le signal de la levée du camp. Le carré se rompait; les tribus s'avançaient en colonnes. Le camp de Juda, placé à l'orient, ouvrait la marche; celui de Dan, au septentrion, la fermait. Les enfants de Lévi, chargés des pièces du sanctuaire, prenaient rang entre les divisions [1].

Enfin, pour ce qui regarde les préliminaires de la bataille et les siéges, la loi militaire de Moïse offre ce caractère, d'associer dans toutes ses expressions un grand sentiment d'humanité à la vigueur. On regrette toutefois de voir l'excellence de la pensée obscurcie trop fréquemment par les horreurs alors habituelles et presque inévitables de la guerre.

« Quand tu marcheras contre tes ennemis, dit la loi, et que tu verras des chariots, des chevaux, toute une armée plus nombreuse que la tienne, ne cède point à la crainte. — A l'approche du combat un sacrificateur (l'oint de la guerre) s'adressera aux troupes et dira : Écoute, ô Israël ! que ton cœur ne mollisse point, ne te trouble pas, ne te montre en rien épouvanté ; car l'Éternel, ton Dieu, qui t'a fait monter du pays d'Égypte, marche à ton secours, combat pour toi. — Après le sacrificateur, les *préparateurs* de la bataille s'avanceront à leur tour et parleront en ces termes : Que l'homme qui a bâti une maison neuve et ne l'a point encore inaugurée, que celui qui a planté une vigne et n'en a pas encore recueilli les premiers fruits, que celui qui a fiancé une femme et ne l'a pas encore épousée, que tous ces hommes-là s'en aillent et retournent en leurs maisons, de peur qu'ils ne meurent dans la bataille et que d'autres fassent ce qui leur était dû. Enfin, les préparateurs ajouteront : Que si quelqu'un d'entre vous se sent crain-

tif et faible de cœur, qu'il s'en aille aussi et retourne en sa maison, afin de ne pas communiquer au cœur de ses frères le relâchement du sien. — Dès qu'ils auront achevé de parler au peuple, leur voix invitera les chefs à se placer à la tête des troupes[15]. »

Après les affaires de la bataille, voici également pour les siéges : « Quand tu t'avanceras vers une ville afin de l'assiéger, tu commenceras par lui adresser une proposition de paix. Si elle répond par la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple de cette ville te sera tributaire. Si elle ne traite pas de la paix, alors tu l'assiégeras*... et, s'il te faut beaucoup de temps pour la prendre, tu te garderas de détruire avec la cognée les arbres du pays d'alentour dont on mange les fruits; car l'arbre des champs est-il un homme qui puisse entrer contre toi dans la forteresse? Tu abattras seulement les autres arbres, et ils te serviront à élever des forts contre la ville jusqu'à ce qu'elle se soit soumise[16]. » Afin de confirmer ce sentiment d'humanité, la loi ajoute comme précepte général : « Quand tu marcheras contre tes ennemis, préserve-toi à leur égard de toute mauvaise action. » Et les règlements ultérieurs y ajoutent ce commentaire : Celui-là mérite d'être battu qui brise des ustensiles, déchire des vêtements, endommage des maisons, bouche les sources, emploie des vivres en pure perte[17].

* On sait les traitements réservés à la ville prise d'assaut. « Chez les Grecs les habitants d'une ville prise, dit Montesquieu, perdaient la liberté civile et étaient vendus comme des esclaves, la prise d'une ville emportait sa destruction. » (*Esprit des Lois*. Liv. XIX, ch. 14.) — Outre la barbarie des temps, j'ai fait observer qu'on n'avait pas alors comme de nos jours les moyens de placer des garnisons dans les villes emportées, pour les réprimer et s'assurer une retraite.

III

Ce fut donc sous l'inspiration de cette première ordonnance que David poursuivit son organisation militaire. Il commença à établir parmi les Hébreux une armée permanente que les chroniqueurs ont presque toujours confondue avec le peuple inscrit sur les registres du dénombrement. Il en est résulté des exagérations plus apparentes que réelles. Tel parmi nous, si l'on mettait au compte des troupes tous les individus de la nation aptes à porter les armes, on arriverait bien vite à mentionner une ou plusieurs armées françaises composées de millions d'individus.

Jusqu'à l'époque de David, sous les juges et même sous Saül, il était dans les habitudes d'attendre le moment de la guerre pour demander aux tribus leur contingent : elles s'équipaient et se fournissaient elles-mêmes de vivres. A cause des inconvénients qui s'ensuivaient dans l'agriculture et les autres travaux, le général ne pouvait compter longtemps sur son armée. Rien d'ailleurs ne donne mieux l'idée de cette situation que les guerres soutenues de nos jours par la Vendée contre les forces républicaines. A l'approche des récoltes les officiers vendéens voyaient presque en un clin d'œil s'éclipser tous leurs soldats. Le règlement de David consista à diviser la partie guerrière du peuple en douze corps, de vingt-quatre mille hommes, qui tour à tour restaient sous les armes pendant un mois entier, faisaient le service à Jérusalem[18], et se tenaient prêts à marcher.

Les armes dont il est parlé dans les livres de Moïse, sont l'épée à large lame renfermée dans un fourreau et suspendue à un ceinturon, le pieu garni de fer, l'arc et les flèches. Du temps des juges, le bouclier et les casques étaient en usage. Sous Saül et surtout pendant le règne de David, les Hébreux avaient toutes les armes connues des anciens. Pour vêtement ordinaire ils portaient une tunique ou casaque de laine serrée par le ceinturon de l'épée, un manteau à quatre pans qui pouvait se rouler en forme de baudrier, de larges caleçons sous la tunique et une chaussure liée autour de la jambe et garnie d'agrafes en fer [19].

En temps de paix, l'obligation était faite à tous les citoyens de s'occuper des exercices guerriers, de quitter la charrue pour manier la fronde, l'arc, le bouclier et la lance. Déjà, sous les juges, les jeunes hommes de Juda s'appliquaient surtout à lancer des flèches; les habitants du canton de Guibba n'étaient pas moins habiles à diriger la fronde que bien des siècles après ceux des îles Baléares. « Ils s'en servaient de toute main, est-il dit, et atteignaient le but à un cheveu près [20]. » Dans le camp réuni autour de David, à Silag et à Hébron, les qualités suivantes attribuées aux diverses troupes indiquent une expérience acquise. Le contingent des Benjamites était arrivé portant des arcs, des flèches et des frondes. Les enfants de Juda agitant le bouclier et la lance, étaient parfaitement équipés pour la guerre. Vingt mille hommes d'Ephraïm, forts et vaillants, jouissaient d'une grande renommée. Parmi les enfants d'Issachar deux cents chefs étaient doués d'une intelligence particulière pour connaître le temps : leur avis obtenait un grand poids. Les nombreux milliers de Zabulon

gardaient leur poste avec un cœur inébranlable. Les enfants de Nephtali, de Dan et d'Azer tenaient aussi très-fermes dans leurs rangs. Enfin les tribus situées au delà du Jourdain se plaisaient à combattre au son des instruments de musique, et c'est au sujet des troupes d'élite de la tribu de Gad que les chroniques font cet énergique portrait : « Hommes forts et vaillants, experts à la guerre, maniant le bouclier et la lance; ils avaient des visages de lion et ressemblaient aux daims des montagnes par la légèreté de leur course[21]. »

Par un effet de l'esprit législatif qui les retenait dans la guerre de défense, la cavalerie, chez les Hébreux, ne fut réellement organisée que sous le règne de Salomon. Le pays n'était pas de nature à s'y prêter. Tout son système de résistance aux invasions se trouve comme résumé dans les lettres conservées par le livre de Judith, que le grand-conseil de Jérusalem adressa à toutes les villes d'Israël menacées par une armée assyrienne considérable : « Garnissez d'hommes toutes les hauteurs ; renfermez les provisions dans les villes fortifiées, rendez-vous maîtres de tous les défilés et multipliez les embuscades. » C'est pourquoi les Syriens avaient cherché à se laver de la honte d'une de leurs défaites en disant : « Qu'y a-t-il d'étonnant ? les dieux des Hébreux sont des dieux de montagnes, tandis que les nôtres sont des dieux de plaine[22]. »

Aussitôt qu'on entrait en campagne, il est dit dans les règlements traditionnels qu'un corps spécial avait pour destination d'aplanir à l'armée les chemins difficiles, de veiller aux bagages et aux approvisionnements[23]. Il était de principe en Israël que par suite des dispositions militaires les corps qui n'avaient point com-

battu ne partageaient pas moins l'honneur et les avantages acquis aux combattants. « Celui qui se tient aux bagages, disait-on, doit avoir la même part que celui qui descend à la bataille[24]. » D'après l'exemple donné par Moïse, les chefs les plus intelligents étaient envoyés pour reconnaître la nature des lieux, les murailles des villes, le nombre de leurs défenseurs, les points les plus convenables à l'attaque[25].

On a vu que les Hébreux allaient au combat tantôt les rangs serrés, tantôt en troupes légères. Quelquefois ils s'étendaient sur un seul front; d'autres fois ils se divisaient en plusieurs corps qui agissaient successivement ou de concert. La formation naturelle d'un centre et de deux ailes était fréquente. Saül divisa ses guerriers en trois corps pour tomber sur le camp des Ammonites; David divisa son armée en trois corps dans la bataille contre les rebelles commandés par Absalon, son fils. Alors, comme toujours, la principale tactique consistait à rompre, à déborder, à cerner l'ennemi. Lorsque la coalition conduite par les rois de Syrie eut menacé le pays, Joab, le plus habile général de l'armée de David, mais dont l'ambition cruelle causa plus tard la perte, vola contre eux; car, du temps de ce roi, les Hébreux n'attendaient jamais le choc. Il s'engagea dans la plaine occupée par la capitale des enfants d'Ammon, et se vit bientôt comme enveloppé. En avant, les Ammonites s'étaient rangés en bataille, de manière à trouver un appui dans leurs remparts; derrière lui, la multitude des Syriens remplissait les hauteurs de la campagne. Sans hésiter, Joab divisa l'armée en deux corps, qui se tournèrent le dos l'un à l'autre; les troupes d'élite furent rangées en bon ordre contre les Syriens; le

reste, commandé par son frère, fit face aux Ammonites. Il dit à son frère : « Si tu fléchis je te soutiendrai, si tu t'aperçois que je cède, viens à mon secours. Sois vaillant, portons-nous de tout cœur pour notre peuple et pour nos cités ; ensuite que l'Éternel décide ce qui lui semblera bon [26]. » La victoire le favorisa. Mais les Syriens se rallièrent à quelque distance ; de nouveaux auxiliaires vinrent grossir leurs rangs. Tout en faisant la part des exagérations, il convient de répéter que l'ébranlement des populations entières explique les masses placées par moments sous les ordres de plus d'un ancien chef. Qui croirait que la seule ville de Sybaris, en Italie, ait pu réunir, y compris ses auxiliaires, des forces énormes? David accourut en personne vaincre les Syriens. Sa présence valait une armée. « Tu ne sortiras pas de la ville, lui dirent un jour ses guerriers, reste pour nous secourir ; si la moitié d'entre nous périssait dans cette affaire, cela serait sans importance; mais toi, tu es comme dix mille hommes [27]. »

Fréquemment des combats singuliers précédaient l'affaire générale. En laissant à part le nom de Goliath, une de ces provocations les plus anciennes et les plus fratricides arriva pendant la guerre civile entre les partisans de Saül et de David. Douze hommes de Juda combattirent contre douze hommes de Benjamin, et l'on prétend qu'il n'en survécut aucun [28].

Les exemples de l'éloquence militaire, laconique et forte, ne sont pas rares dans les livres des Hébreux, et les hommages qu'ils rendent à la bravoure de leurs ennemis deviennent une attestation de leur propre bravoure. Dans la bataille où l'arche tomba au pouvoir des Philistins, une terreur panique s'était d'abord emparée

de ce peuple guerrier. Mais, d'après les chroniqueurs hébreux, les chefs arrêtèrent les fuyards et les ranimèrent en ces termes : « Philistins, renforcez-vous et soyez hommes ; seriez-vous asservis à ces Hébreux que vous avez tenus sous le joug ? Soyez donc hommes et combattez [29]. » En effet, la déroute fut grande pour Israël ; elle lui coûta, dit-on, trente mille tués, blessés, ou captifs.

Les armées en présence commençaient d'ordinaire à se harceler avec les flèches et la fronde ; les chariots qui traînaient après eux des faux et des lames tranchantes de toute sorte, étaient destinés à rompre les lignes ; les guerriers qui soutenaient leur choc s'efforçaient de couper les jarrets des chevaux. L'épée décidait de la victoire. Lorsqu'elle favorisait les Hébreux, ils poursuivaient les fuyards jusqu'à ce que la retraite sonnât. « N'est-ce pas assez nous poursuivre ? l'épée n'a-t-elle pas aujourd'hui assez dévoré de tes frères ? » s'écria Abner, chef du parti de Saül, à Joab vainqueur. « Dieu est vivant, répliqua ce dernier, si tu m'avais plus tôt adressé ces paroles, le peuple se serait à l'instant retiré. » Alors il fit sonner de la trompette, et toute hostilité cessa [30].

D'après tous les documents, l'état de guerre entraînait de droit la suspension des lois rituelles, aussi loin que la nécessité l'exigeait. Une des infractions les plus mémorables à cette règle et le jugement national qui s'ensuivit se trouvent racontés dans les guerres des Asmonéens ou Machabées auxquelles nous arriverons bientôt. Attaqué par l'ennemi un jour de sabbath, un corps de miliciens juifs refusa de se défendre, et cria : « Mourons dans notre simplicité, restons fidèles à la loi. » Mais le sacrificateur Matathias et tout le conseil blâmèrent

vivement cette conduite, et proclamèrent que c'était un devoir de défendre sa vie et de combattre ce jour-là comme en tout autre[31]. C'est pourquoi le grand Sanhédrin de 1807, consulté sur ce point par Napoléon, déclara que tout israélite appelé au service militaire était dispensé par la loi, pendant la durée de ce service, de toutes les observances religieuses qui ne pouvaient se concilier avec lui[32]. « Les guerriers, disent les docteurs, assiégent les villes, livrent des batailles le jour de repos, et ont la liberté de se nourrir des viandes défendues autant que c'est nécessaire[33]. »

Après la lutte, on déposait avec respect les morts ennemis dans les vallées voisines. Les principaux chefs d'entre les Hébreux étaient portés dans les tombeaux de leurs pères. La crainte de ne pas recevoir la sépulture et d'être abandonné aux oiseaux de proie avait été pour toute l'armée un puissant aiguillon. Sur le champ de victoire on n'élevait pas de monuments somptueux; mais souvent une simple pierre indiquait que là des enfants d'Israël étaient morts pour les lois et pour le pays. Bien plus, c'est par le triste et inévitable effet des batailles qu'on s'explique en grande partie la sollicitude si persévérante de l'ancienne loi en faveur des veuves et des orphelins: chaque citoyen étant soldat ne devait pas être exposé à tomber sans l'espérance que le peuple entier servirait de père à sa famille.

Avant de rentrer dans les villes, les guerriers se purifiaient pendant sept jours, lavaient leurs vêtements et nettoyaient leurs armes[34]. Souvent toutes les femmes d'Israël allaient à la rencontre des vainqueurs, en dansant au son des tambourins, en chantant des refrains à leur gloire. Après la première bataille où David s'était

attiré l'admiration du peuple, les femmes chantèrent en chœur: « Saül a frappé ses mille, et David ses dix mille [35], » pour exprimer qu'il avait fait encore plus que le roi. Enfin les guerriers illustrés par quelque action d'éclat obtenaient en récompense le titre de forts entre les forts, de vaillants ou de *braves entre les braves*. Leurs exploits étaient écrits dans le livre des batailles *. «Voici les noms des trente *braves entre les braves* de l'armée de David, disent les chroniques, nuls autres ne pouvaient leur être comparés; chacun d'eux avait à citer quelque action étonnante [36]. » Ces titres leur donnaient le droit de marcher à la tête de leurs frères; Israël les aimait, les honorait, pleurait à leur mort. David suivit lui-même le cercueil du brave Abner, qui avait longtemps soutenu le parti opposé à ses intérêts, et fit entendre sur sa tombe un chant de douleur. Le fatal combat où Saül et Jonathan périrent inspira à sa harpe les strophes suivantes :

« L'élite d'Israël a péri sur les collines. Ah! comment » sont tombés nos hommes forts! N'allez pas le dire » dans Gath; n'en portez pas la nouvelle dans les places » publiques d'Askélon, de peur que les filles des Philis» tins, que les filles des incirconcis n'en tressaillent de » joie. Montagne de Guilboa, que la rosée ni la pluie ne » fertilisent plus tes champs, qu'aucune oblation de » leurs fruits ne soit plus offerte; c'est là qu'a été jeté le » bouclier des vaillants, le bouclier du roi. Saül et Jo» nathan, aimables pendant leur vie, n'ont pas été sépa-

* Il est parlé dans les Nombres d'un livre des batailles de l'Éternel (Nomb. XXVI, 14) qui formait peut-être un livre à part ou bien qui s'appliquait à la partie de l'œuvre où il est question de batailles.

» rés à leur dernière heure. Ils étaient plus rapides que
» les aigles, plus forts que des lions. Jamais l'arc de
» Jonathan ne revenait du combat que teint du sang des
» morts ; jamais l'épée de Saül ne brillait en vain. Filles
» d'Israël ! pleurez ce guerrier. Vous lui deviez d'être
» vêtues de pourpre, de porter sur vos vêtements des
» joyaux d'or. Pourquoi sont-ils tombés dans la bataille !
» pourquoi Jonathan a-t-il péri sur la colline ! Jonathan,
» mon frère, ta perte me cause des angoisses ; tu faisais
» mon bonheur ; l'amitié que j'avais pour toi l'emportait
» sur l'amour qu'on a pour les femmes. Ah ! comment
» sont tombés nos hommes forts ! Comment ces instru-
» ments de guerre se sont-ils brisés[37] !... »

CHAPITRE IV

SUITE DES ROIS ET DES GUERRES

La suite des rois et des guerres où se manifeste la force publique chez l'ancien peuple, offre partout l'empreinte de l'ordonnance militaire primitive. Malgré l'étendue des périodes distinctes dont elle est composée, cette longue suite doit être toute comprise ici dans un seul et même chapitre : rois et guerres jusqu'à la captivité de Babylone ; guerres jusqu'à l'élévation de la dynastie romaine des Hérodes, guerres, enfin, jusqu'à la ruine complète de la nationalité.

I

Les règlements, objet du chapitre précédent, et le succès de ses armes ne furent pas la seule cause des grands souvenirs que David laissa chez le peuple hébreu. Il agit sur l'ensemble des institutions; il s'occupa de l'intérieur, organisa le culte national, suppléa au vide que le manque d'hommes instruits, dans certains districts, offrait à l'administration de la justice. Il avait la volonté d'être un roi juste; c'est dans le Dieu VÉRITÉ, ÉQUITÉ, que son âme cherchait la force. Malgré l'éclat de ses batailles, jamais il ne méconnut le pouvoir de la loi; jamais il ne mit en question les droits du peuple à qui il devait la couronne. Voilà le beau côté de son histoire. Mais il paya un large tribut aux passions humaines et à la barbarie de son temps. Il fut cruel envers quelques peuplades qui lui avaient donné de justes sujets de plainte; c'est pourquoi les anciens et les prophètes lui dirent que ce n'était pas à lui de bâtir le temple, parce qu'il avait versé trop de sang [1]. Par une odieuse politique, plutôt encore que par superstition, il livra les restes de la famille de Saül, hormis les fils de Jonathan, à la vengeance des Gabaonites. Non content de brûler d'amour pour la femme d'un de ses capitaines, il chargea cet homme de la missive qui le conduisait à la mort.

Et combien l'intérêt redouble en faveur de ce brave Urie qui, envoyé à Jérusalem pour y porter des renseignements, refusa d'entrer dans sa maison, et coucha en plein air, s'écriant : « A Dieu ne plaise que je m'aban-

donne aux douceurs du repos et à la volupté, tandis que mes frères sont exposés à l'intempérie du ciel et aux traits de l'ennemi [2]! » Aussi, pour l'honneur du pays, y eut-il de tous côtés des voix tonnantes qui protestèrent contre une pareille action. Comme la loi ne pouvait rigoureusement s'en saisir, attendu qu'Urie était mort en combattant avec beaucoup d'autres guerriers, la punition fut infligée par la nature suprême des choses, par le fatal exemple donné aux fils de David, par le mécontentement du peuple et tous les maux que ce mécontentement entraîna. « Écoute, lui dit le prophète Nathan, il y avait dans une ville deux hommes, l'un riche et l'autre pauvre : le pauvre ne possédait qu'une brebis qui avait grandi avec ses enfants, mangeant près de lui, buvant dans sa coupe, et dormant sur son sein comme si elle eût été sa fille. Or, un voyageur est arrivé chez l'homme riche qui, pour épargner son propre troupeau, s'est emparé de la brebis du pauvre et l'a servie à l'étranger. » A ces mots, l'indignation de David éclata : « Dieu est vivant, s'écria-t-il, cet homme serait digne de mort ; qu'il rende quatre brebis pour une ! — Tu es cet homme-là, répliqua Nathan, et tu as fait pis encore ; l'Éternel se charge de t'en punir [3]. »

Mais devant l'expiation qu'il encourut, un intérêt nouveau se reporte sur David. Quelle renommée a été acquise au prix d'autant de vicissitudes, d'angoisses et de déchirements ! quelles entrailles paternelles ont éprouvé de plus profondes blessures ! quelle lyre enfin a fait entendre des chants plus magnifiques et plus douloureux ! Chassé par Saül, accusé par des hommes perfides, longtemps incertain de son existence, obligé de mendier un asile sur la terre étrangère, combattu entre les obstacles

qu'il rencontre et le sentiment de sa supériorité qui l'exalte, sans cesse en activité comme citoyen, comme soldat, comme capitaine, comme roi, rendu criminel par l'amour et regagné par le repentir, il va voir dans sa propre famille l'épée tirée contre lui-même, et son dernier désespoir sera de n'avoir plus l'occasion de pardonner à un de ses barbares fils.

Déjà coupable de s'être vengé sans pitié d'une offense sur un de ses frères, Absalon leva l'étendard de la révolte. La crainte de ne pas obtenir le trône excitait son ardeur. Il s'était fait de nombreux partisans par sa beauté naturelle, par les promesses qu'il répétait chaque jour de corriger tous les abus, par sa popularité. David fut forcé de quitter à pied Jérusalem. Une nouvelle assemblée d'anciens, un nouveau sénat fut convoqué. Achitopel, homme cruellement résolu qui avait abandonné le roi, dit à Absalon : « Tu as deux choses à faire pour te maintenir : d'abord te compromettre aux yeux de ton père, à tel point que tes partisans n'aient plus à redouter une réconciliation qui les exposerait à porter la peine de tout ce qui se passe ; ensuite il te faut marcher sans retard contre le roi, mettre ses gens en fuite, et le frapper lui-même. » Le premier conseil eut son exécution ; Absalon, sur la terrasse du palais, coucha avec les femmes de son père. Mais Cusaï, intime ami du roi, qui avait feint de se ranger du parti vainqueur, empêcha l'effet parricide du second conseil ; on décida de réunir des forces nombreuses pour assurer le succès du combat, et pendant ce temps David fit ses dispositions. Lorsque ses troupes allant se ranger en bataille défilèrent en sa présence, il dit à tous les capitaines : « Hélas ! épargnez le jeune homme, épargnez

mon fils ! » Bientôt un courrier arriva en toute hâte dans la ville où on l'avait forcé de rester. Sa première question fut : le jeune homme a-t-il survécu? A la nouvelle de sa mort, un cri déchirant lui échappa; il s'enferma dans la chambre qui était au-dessus de la porte de la ville, et là, marchant à grands pas, il pleurait, il se couvrait le visage de ses mains, et il répétait : mon fils Absalon ! Absalon mon fils! ô mon fils!... [1]

Mais voyez ici l'étendue des droits du citoyen hébreu et de toute la nation. Après tant de troubles, David, déjà légalement institué, dut obtenir de nouveau la sanction générale. Il resta assis à la *porte du royaume*, et toutes les tribus *discutèrent à l'envi* pour savoir si l'on rappellerait le roi. Ce ne fut qu'après s'être mis d'accord, comme s'il n'y avait eu qu'un seul homme, que les habitants de Juda lui envoyèrent dire : *Reviens*, et furent à sa rencontre à Guilgal, où les députés des autres tribus se rendirent de leur côté.

Là, un grave différend s'éleva entre ces tribus; les actes qui y donnèrent lieu, et les principes qu'elles émirent, sont aussi très-remarquables. Dès que tout le peuple de Juda et une partie seulement d'Israël furent arrivés, on se mit en marche. Mais bientôt les autres députés parurent et dirent au roi : « D'où vient que nos frères les hommes de Juda t'ont fait passer le Jourdain avant que nous fussions tous rassemblés? « Ceux-ci leur répondirent : « Parce que le roi nous tient de plus près. D'ailleurs, de quoi vous fâchez-vous? Avons-nous mangé des biens du roi, ou avons-nous reçu de lui des présents? » — « Mauvaise raison, s'écria Israël, nous devons être comptés pour dix parts auprès du roi, et il est bien plus à nous qu'à vous-mêmes. »' Alors, au

lieu de calmer les esprits, un Hébreu nommé Séba sonna de la trompette, et détermina Israël à se retirer dans ses foyers. Cette nouvelle levée de boucliers ne fut pas de longue durée; mais les semences de discorde continuèrent à germer[5].

Lorsqu'il approchait de sa vieillesse et était à l'apogée de sa puissance David donna encore lieu à une grande émotion. Il se mit dans le même cas que Saül, mais il était plus fort et n'avait pas affaire à un Samuel. Un dénombrement du peuple opéré sous son bon plaisir fut regardé comme une usurpation de l'autorité militaire et des droits légaux du grand-conseil, à qui seul, au nom de l'Éternel, il appartenait d'en décider. Ce fut même à cette occasion, selon l'usage du temps, que David fut rendu moralement responsable d'une peste presque aussitôt survenue.

La fin des quarante ans de son règne tombe vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, et précède d'un siècle environ les jours présumés où le génie d'Homère remplit la Grèce. La douce chaleur d'une jeune fille nommé Abisag avait été le seul remède qu'on eût trouvé pour combattre un froid cruel que la vieillesse avait répandu sur tout son corps[6]. Sans doute l'histoire offre des conquérants plus grands que ce prince, des administrateurs plus profonds, des moralistes plus méthodiques, des poëtes d'un goût plus pur et plus régulier; mais elle ne cite aucun chef de peuple qui ait réuni ces diverses facultés à un degré si haut, dont le cœur, le jugement, l'imagination et le bras aient eu tant de force.

Les dernières années de David, obscurcies par une nouvelle révolte de ses fils, lui avaient laissé pré-

voir le choc prochain de plusieurs ambitions rivales. C'est pourquoi il avait tenu à instituer son successeur. En admettant l'hérédité perpétuelle dans sa maison, les anciens n'avaient pas reconnu le droit de primogéniture, afin de choisir le plus digne des fils du roi. Adonias, jaloux de Salomon, plus jeune que lui, voulut s'emparer du trône de vive force; on l'arrêta dans ses projets. Salomon fut proclamé, et Adonias périt par l'ordre même de son frère, effrayé de ses desseins.

J'ai déjà indiqué ce qui pouvait passer pour factice dans l'éclat de ce troisième roi des Hébreux et les inconvénients inhérents à plusieurs de ses entreprises. Son plus beau titre fut la paix dont il gratifia le pays. Souvent les empires comme les familles travaillent à leur ruine au moment où on croit qu'ils brillent le plus. Le siècle de Salomon, comme celui de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV, fut suivi de grands orages. Mais le roi juif, par son intelligence personnelle, laisse bien loin derrière lui tous ces hommes illustres. Malgré ses fautes, un charme inexprimable l'environne; car ces fautes mêmes trouvèrent leur source dans les deux sentiments qui obtiennent le plus d'indulgence, l'amour et la vanité. Il était fils de cette Bethsabée dont la beauté avait fait une blessure si profonde sur le cœur de David. Un vif et légitime attachement le pénétra à son tour pour la fille du roi d'Égypte, et pour une autre femme, qui lui inspira peut-être, ou qui fit écrire en son nom l'épithalame voluptueux appelé le *Cantique des Cantiques*. La vanité seule remplit à profusion son sérail, auquel toutefois on ne doit nullement attribuer ni la forme ni la rigueur des *Harem* modernes. Par suite, la faiblesse de l'âge avancé

le mit à la merci des nombreuses étrangères dont il adopta les coutumes et les dieux.

Mais quelques passions n'excluent pas la sagesse. Quel homme est toujours égal à lui-même? La vraie nature de Salomon, considéré comme représentant de l'esprit répandu sur l'ancien peuple, a été toute dépeinte dans la voix puissante qui lui dit : « Choisis; veux-tu la richesse, la gloire, une longue vie, la destruction de tes ennemis? — Rien de tout cela; je demande comme suprême faveur l'intelligence, de savoir distinguer le bon du mauvais, d'être un homme juste envers le peuple. — Eh bien! puisque tu as préféré l'intelligence elle te sera accordée, et tu posséderas également tous les autres avantages[1]. »

Le nom de Salomon s'était bientôt répandu au loin ; on accourait de toutes parts le visiter : les étrangers le proclamèrent le plus sage et le plus aimable des rois. Une reine, arrivant du fond de l'Arabie, entra dans Jérusalem, entourée de toute la pompe de l'Orient, et jugea le monarque encore au-dessus de sa renommée. Les richesses que David avait accumulées pour bâtir le temple, et celles que le commerce procura au nouveau roi, firent circuler l'or et l'argent à tel point, qu'on ne les considérait pas plus que *le plomb et les pierres* [2]. Toute sa vaisselle était d'or, et le reste de l'ameublement de la maison royale et du palais de la reine, qui s'appelait la Maison du Liban, correspondait à cette magnificence.

Mais quels que fussent son luxe, ses devoirs publics, ses plaisirs particuliers, ils ne l'empêchèrent nullement de se livrer avec ardeur à l'étude, ou du moins à y exciter les esprits. L'histoire naturelle avait pour lui un puissant

attrait. Six cents ans avant la naissance d'Aristote, il parla ou fit parler des plantes, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope; il traita des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles, des poissons. Plusieurs hommes de Juda, dont on a conservé les noms, Éthan, Héman, Darda, Calcol, parcoururent la même carrière. Les chroniques assurent que par son intelligence il les surpassa tous. Enfin mille et cinq cantiques, non cinq mille [9], sortirent de sa bouche ou furent réunis en son nom, et trois mille apologues, dont les maximes qui forment le livre des proverbes ne sont peut-être pour la plupart que la moralité *. Alors la perspicacité et la sagesse des Orientaux et des Égyptiens furent éclipsées, et les Hébreux, enthousiasmés d'un si grand prince, s'endormi-

* Plusieurs ont pensé que ces apologues furent répandus dans tout l'Orient par les Juifs transportés en Assyrie et à Babylone et y furent imités. D'autres, au contraire, les ont regardés comme une émanation des fables des Orientaux? Mais les Hébreux avaient un ensemble d'ouvrages qui *à priori* rendent en quelque sorte raison du travail de Salomon. Les pensées présentées sous la forme lyrique dans les chants de David, sont répétées sous une forme plus simple, par son successeur. On a vu plus haut le premier apologue politique connu, qui est parfaitement approprié aux circonstances locales. Au reste, le texte même nous indique qu'on a fait beaucoup d'additions aux *Proverbes* primitifs, que des maîtres s'occupaient à donner des recueils de maximes, des manuels de sagesse et de morale, et que, dès les temps les plus anciens, la tradition répandait de toutes parts les sentences du roi sage. Le chapitre XXV commence par ces mots : « Ces choses sont aussi des proverbes de Salomon que les gens d'Ézéchias, roi de Juda, ont copiés. » Le chapitre XXX rapporte les paroles d'Agur, fils de Jaké; le chapitre XXXI, les instructions données par sa mère au roi *Lémuel* qui est probablement Salomon lui-même. — Que le lecteur juge donc comme il lui sera convenable : qu'il fasse la part des Juifs, des Orientaux, des auteurs, des imitateurs et des compilateurs.

rent quelque temps sur les infractions des lois dans lesquelles on le vit peu à peu entraîné.

Si la philosophie consiste en grande partie à se replier sur soi-même pour examiner et comparer les impressions qui nous arrivent soit directement, soit par transmission, quels droits n'a pas Salomon, ou l'intelligence que ses écrits représentent, à compter parmi les pères de la sagesse ? Quel esprit fut plus positif, plus *expérimental?* Quel homme a marché plus droit vers les hautes questions et a plus éprouvé l'inquiétude qu'éveille le besoin de la science ? Que l'on compulse tous les livres de philosophie pratique et d'observation de mœurs passés et présents, on ne trouvera pas, dans le même nombre de pages, un nombre supérieur ou même égal d'aperçus ingénieux et de fortes pensées.

Sous l'inspiration même de Moïse et de la loi, Salomon poursuivait le sentiment qui, de nos jours, a présidé à l'éloquence de Rousseau, savoir, que l'homme est né avec un cœur juste, mais que la foule de questions qui ont été soulevées lui a fait souvent perdre la bonne trace[10]. L'Ecclésiaste ou le roi *enseigneur* de Jérusalem s'attache à ramener dans la vérité et la réalité avec une énergie qui étonne. « Toute chose est en travail, s'écrie-t-il, plus que l'homme ne saurait dire ; l'œil n'est jamais rassasié de voir, ni l'oreille d'entendre ; il existe dans les choses un roulement perpétuel qui fait qu'elles se représentent sans cesse ; ce qui est, a été ; ce qui a été, sera. J'ai appliqué mon cœur à me rendre raison de tout ce qui se passait sous les cieux, afin de distinguer les actions convenables des actions nuisibles, ce qui mérite le nom de sagesse, de ce qu'il faut appeler folie. Mais je me suis bientôt aperçu qu'il y avait beaucoup de cha-

grin et beaucoup d'agitation d'esprit à s'occuper de cela, car il existe tant d'objets défectueux contre lesquels nous ne pouvons rien. Je me suis dit : Éprouvons la joie bruyante, et j'ai senti qu'elle ne laissait que du vide; j'ai interrogé le rire, il m'a paru insensé; j'ai recherché tous les genres de plaisirs, je m'y suis abandonné entièrement, sans perdre de vue pourtant le dessein où j'étais de déterminer ce qui convient à l'homme de faire sous les cieux;.... puis j'ai lu beaucoup de livres, j'ai écouté ceux qui disent que l'âme des bêtes descend en bas et que l'âme des hommes monte en haut; j'ai vu qu'ils n'en savaient rien, et j'ai conclu en moi-même que l'homme a de grands traits de ressemblance avec les animaux, et que les jouissances qu'il retire de son propre travail, la justice réciproque et l'amour, sont le véritable objet qu'il doit se proposer sur la terre [11]. »

Salomon mourut dans la première moitié du xe siècle, cinquante ans avant l'époque présumée d'Homère, un siècle avant Lycurgue, trois siècles et demi avant Pythagore. En répondant aux députés des dix tribus, on sait que son fils Roboam se servit de ces expressions : « Je rendrai plus pesant le joug que mon père avait mis sur vous ; il vous châtiait avec des verges, moi avec un fouet. » Soudain les députés répliquèrent : « Et nous, nous te renions pour notre roi [12]. » Mais en détruisant son unité, on ne peut trop se souvenir non plus que le peuple hébreu perdit sa principale force.

Les détails des guerres entre les rois d'Israël et les rois de Juda, les guerres contre les Ammonites, les Iduméens, les Arabes, les Égyptiens, les Syriens, les rois d'Assyrie remplissent les annales de l'ancien peuple. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, entraînés vers l'idolâtrie et ramenés

à la loi primitive, faisant des rois et les précipitant de leur trône ensanglanté, les jugeant à leur mort, et leur accordant ou leur refusant, à l'exemple des Égyptiens, les honneurs de la sépulture royale [13], les Hébreux arrivent à une époque désastreuse pour la nation. La chute des dix tribus d'Israël transportées en Orient par le roi d'Assyrie (l'an 720 environ avant Jésus-Christ) devance de plus d'un siècle celle des deux tribus de Juda et Benjamin écrasées (en 588) par les armées de Babylone.

Le nombre des rois de Juda depuis Salomon fut de vingt. Dans ce royaume, et sous l'empire du pacte fait avec David, le trône en général passa paisiblement du père au fils. Plusieurs princes se distinguèrent par des talents et des vertus. Le royaume d'Israël, qui eut dix-sept rois, représente au contraire une sorte de dynastie ou toute une succession d'assassinats. Mais comme les principaux événements relatés dans leurs chroniques m'ont déjà servi et me serviront encore à éclairer la nature des institutions et les points où elles furent essentiellement violées, je n'ai nullement à entrer dans des détails sur leurs destinées particulières. Sous le rapport de l'organisation militaire et des succès guerriers, il suffit de rappeler le nom d'Osias ou Azarias, qui fut en même temps protecteur zélé des arts et de l'agriculture, et qui mourut trois ans environ avant la fondation de Rome *.

* Voici d'ailleurs, pour mémoire, la suite chronologique de ces rois et quelques-uns des traits distinctifs de leur personne ou de leur règne. Les vingt rois de Juda ou de Jérusalem après David et Salomon sont : 1. Roboam mort vers l'an 958 avant l'ère actuelle ; 2. Abia, son fils, meurt trois ans après ; 3. Asa vécut

C'est dans l'intervalle compris entre les deux ruines d'Israël ou Samarie, de Juda ou Jérusalem, que se rapporte l'épisode du livre de Judith, si plein de détails de mœurs et qui reste comme inséparable de toute histoire

dix ans sous la régence de Maaca, sa mère ; 4. Josaphat, ami de la paix et de la justice, voulut rétablir la navigation sur la mer Rouge, mort en 891 ; 5. Joram, cruel comme Athalie, sa femme ; 6. son fils Ochosias, tué par Jéhu ; 7. règne d'Athalie ; 8. Joas meurt par suite d'une conspiration, 838 ; 9. Amasias, vainqueur des Iduméens, est battu par Joas, roi d'Israël, 811 ; 10. Osias ou Asarias, le roi guerrier dont j'ai parlé ci-dessus, 759 ; 11. Joathan, son fils, est d'un caractère vertueux ; 12. Achaz appelle l'étranger ; 13. Ézéchias, pieux, brave, économe et chéri du peuple, règne vingt-cinq ans. 689; 14 Manassé remplace le culte de Jéhovah par le culte phénicien, est emmené captif en Assyrie : rendu à la liberté, il soutient la cause des Assyriens contre l'Égypte ; 15. son fils Amon, tyran, protége le culte des idoles, et périt par une conspiration, 642 ; 16. Josias rétablit le culte de Jéhovah. On retrouve le livre original de la loi. Les deux règnes précédents expliquent comment il s'était égaré, et ne prouvent en aucune manière que des copies n'existassent point dans les autres villes de Juda ; il meurt en 611 ; 17. Joachas, détrôné par le pharaon Néco ; 18. Joakim, son frère, coïncide avec le prophète Jérémie ; 19. Jéhoakim, fils de Joakim, est transporté à Babylone ; 20. Sédécias, son oncle, établi roi par Nabuchodonosor, est pris dans le siége de Jérusalem, 588 ; les Babyloniens lui crèvent les yeux, massacrent ses enfants et l'emmènent captif. — Les dix-neuf rois d'Israël, des dix tribus ou de Samarie, sont : 1. Jéroboam ; 2. Nadab, son fils, tué en 953 par 3. Baasa ; 4. Éla, fils de Baasa, tué en 929 par 5. Zimri qui est forcé de se tuer lui-même ; 6. Omri ; 7. son fils Achab objet des cris du prophète Élie ; 8. Ochosias, fils d'Achab, mort en 896 ; 9. Joram, son frère, tué en 883 par 10. Jéhu, temps du prophète Élisée ; 11. Joachas, fils de Jéhu, mort en 856 ; 12. Joas, fils de Joachas ; 13. Jéroboam II, fils de Joas ; 14. son fils Zacharie, tué, 772, par 15. Sellum, qui est tué un mois après par 16. Ménahem ; 17. Phaceïa, fils de Ménahem, est tué en 750 par 18. Phacée qui est tué par 19. Osée, lequel est emmené en captivité par Salmanazar, trente-six ans après la fondation de Rome.

de la force publique chez l'ancien peuple. Le petit-fils d'un des principaux maîtres de l'Asie intérieure, Salmanazar, ayant une grande guerre à soutenir, avait prescrit à toutes les populations occidentales ou méditerranéennes d'accourir à son secours : on ne l'écouta point. Cependant la victoire se décida en sa faveur. Le principal chef de ses armées fut chargé de tirer vengeance du mépris qu'on avait fait de ses ordres. A la tête de forces supérieures, il traversa la Mésopotamie, la Cilicie et se répandit dans les plaines de Damas. Il brûla les moissons, détruisit le bétail, pilla les campagnes, saccagea les villes, et fit passer toute la jeunesse au tranchant de l'épée [14]. Les habitants de Sidon, de Tyr et de toutes les contrées voisines furent saisis d'épouvante ; ils firent leur soumission aux conditions les plus dures ; ils consentirent à voir ravager leur contrée, couper leurs bois, renverser leurs temples, et à reconnaître le puissant roi d'Assyrie pour le seul dieu de la terre.

Devant ce danger le grand-conseil de Jérusalem avait écrit partout de déployer les moyens de défense, qui firent exprimer de nouveau cette opinion par les populations voisines : « Le peuple d'Israël ne se confie pas seulement à ses lances et à ses flèches, il compte sur ses montagnes au sommet desquelles une armée n'arrive pas facilement [15]. » Déjà l'ennemi était campé autour de Béthulie, une des clefs septentrionales de la Judée. Sans trop exposer ses troupes dans les défilés, et à l'aide des indications que lui avaient données les ennemis des Hébreux, Holopherne était parvenu à intercepter les eaux des assiégés. Après trente-cinq jours les citernes étaient épuisées ; la soif décimait les habitants. Le conseil de la ville, cédant à leur désespoir, résolut d'at-

tendre des secours pendant cinq jours encore et de se livrer ensuite à discrétion. Mais une jeune femme veuve, riche et renommée autant par sa vertu que par sa beauté, se leva spontanément. Elle fit venir les trois anciens ou chefs chargés de la défense, et finit par leur dire une parole que la Vulgate et sa traduction française ont éliminée et qui, cependant, était bien plus digne d'inspirer le génie de l'art que la situation à la fois horrible et théâtrale qu'il a généralement adoptée. « A quoi servirait à la Judée, leur dit-elle, et à nous-mêmes, d'ouvrir nos portes à l'ennemi? Ayez confiance en l'Éternel. *Je médite une action qui sera transmise de race en race parmi ceux de notre peuple.* Ne m'interrogez pas sur ce que je me propose d'accomplir. » Or, on sait comment les choses se passèrent. Après avoir frappé le lubrique chef dans une demi-obscurité, Judith renversa précipitamment sur lui les courtines de son lit, jeta le sanglant trophée au fond d'un sac, dont sa suivante s'empara, et franchit avec hardiesse les postes assyriens. Ce ne fut que dans les murs de la ville assiégée, où la nuit régnait encore, au milieu du peuple qui avait allumé du feu pour reconnaître les deux femmes, qu'elle s'écria : « Raffermissez-vous; voilà celui qui était à la veille de nous détruire. » Avant de reprendre les habits de son veuvage, qu'elle ne quitta plus, la libératrice de Béthulie et toutes les femmes redirent en chœur le chant qui suit.

« Assur est venu de l'aquilon avec les milliers de son » armée ; sa multitude tarissait les torrents et sa cava- » lerie couvrait les vallons. Il se vantait de brûler mon » pays ; de passer nos jeunes gens au fil de l'épée ; de » froisser contre terre les nouveau-nés ; de détruire

» tous nos enfants et de se partager nos vierges. Mais le
» Tout-Puissant a frustré ses espérances. Ce ne sont ni
» de jeunes hommes, ni des fils d'une race de géants qui
» ont renversé l'homme fort, c'est Judith, fille de Mé-
» rari. Elle a quitté la tunique de son veuvage pour
» délivrer Israël ; elle s'est parfumée ; elle a arrangé
» ses cheveux sous sa coiffure ; elle a choisi sa robe la
» plus fine. Sa chaussure a charmé les yeux de l'en-
» nemi ; sa beauté l'a vaincu, et il est tombé sous le
» cimeterre. Tant d'audace a effrayé les Perses, et les
» Mèdes ont été stupéfaits d'une pareille fermeté.... »

II

Après les jours de Cyrus et le retour de la captivité de Babylone, on connaît la prudence guerrière de Néhémie en butte aux attaques des Arabes qui s'étaient joints aux nouveaux Samaritains de race et de transplantation étrangères. La discipline qu'il établit parmi les travailleurs occupés aux fortifications de Jérusalem ne fut pas une tradition perdue pour les défenseurs de cette cité à l'époque du grand siége des armées romaines. D'ailleurs le trait final de sa description est presque un symbole : « Nous posâmes partout des sentinelles, dit ce chef, le jour et la nuit.... Ensuite je rangeai derrière la muraille et sur des points élevés le peuple armé d'épées, de lances, d'arcs et de cuirasses. Les chefs soutenaient chaque maison ou troupe de Juda. L'attaque n'ayant pas eu lieu, nous reprîmes nos travaux. Tandis qu'une moitié de nos gens s'occu-

pait à bâtir, l'autre moitié était prête à combattre. Parmi les travailleurs eux-mêmes, chacun *bâtissait d'une main et tenait son glaive de l'autre* *. Un trompette était près de moi, et comme l'ouvrage embrassait une grande étendue, je dis aux principaux : Dès que vous entendrez le son de la trompette, accourez. La nuit, nous faisions la ronde, nous ne quittions pas nos vêtements [16]. »

Ce fut à peu près en ce même temps que les Hébreux, répandus dans la Perse et dans l'Assyrie, durent aussi leur délivrance à une femme, à l'aimable Esther, dont les charmes, que la poésie française a si harmonieusement célébrés, avaient touché le cœur d'Assuérus, ou Darius, fils d'Hystaspe.

Pendant la domination modérée des Perses il n'y eut aucune guerre digne de mémoire. Sous les dynasties des successeurs d'Alexandre, les Juifs, désirant mettre un terme aux déchirements que leur causait le passage perpétuel sur leur territoire des armées syriennes et égyptiennes, se joignirent à Antiochus dit le Grand : c'était le sixième roi de Syrie, depuis Séleucus Nicator qui avait fondé dans l'année 312 l'empire des Séleucides. Ils espéraient repousser dans ses limites Ptolémée Évergète, dont le père Philopator les avait cruellement tyrannisés. Mais il n'en résulta pour eux rien de favorable. Jouet des deux nations rivales auxquelles leurs forces ne pouvaient être comparées, ils furent réduits à la dernière extrémité par Antiochus Épiphane, petit-fils d'Antiochus le Grand.

Si l'on considère les causes de toutes les guerres vio-

* *Una manu sua faciebat opus et altera tenebat gladium.* (Néhémie, IV, 17.)

lentes que les Hébreux ont soutenues, on se convaincra que jamais elles ne méritent le nom de guerres *religieuses*, dans le sens où nous prenons ces mots aujourd'hui. Sans doute leur culte y joue un principal rôle; mais leur culte était une des faces importantes de l'institution politique, il avait pour but de servir de rempart à la loi. Tant qu'on n'attaquait point ce retranchement, ils se flattaient de reprendre le terrain qui leur avait été enlevé, et de secouer le joug que leur imposaient des circonstances majeures. Mais dès que l'ennemi menaçait de les chasser de cette dernière retraite, nous avons déjà vu comment le sentiment comprimé de la longue série de maux dont on les avait accablés, avant d'en venir à cet excès, se réveillait avec force. La question d'être ou de ne pas être s'offrait à eux, et ils se précipitaient dans les dangers avec la résolution d'en triompher ou d'y mourir. Antiochus Épiphane en fit l'épreuve. Après avoir pillé, ruiné le pays, excité les dissensions intérieures, il voulut introduire le culte grec. La résistance irrita sa colère; les transports de joie que la Judée manifesta au bruit mal fondé de sa mort la portèrent au comble. Il répandit le sang à grands flots; le temple fut profané, les livres de la loi devinrent la proie des flammes, et l'on força les Juifs que le fer du soldat avait épargnés de sacrifier aux idoles. Une foule préféra le supplice à l'ignominie. Tels furent, dit-on, les sept frères Machabées et leur mère qui ont tiré leur nom du livre dans lequel cet épisode est consigné, et qui sont tout à fait en dehors de la famille guerrière et héroïque des Machabées ou princes asmonéens dont je vais parler.

Dans cette race asmonéenne les premières généra-

tions marchèrent, autant que c'était en leur pouvoir, dans la voie de l'ancien législateur et des Juges; mais loin de suivre leurs traces, leurs successeurs se firent rois, et donnèrent lieu à une série de guerres bien différentes de celles où leurs pères s'étaient illustrés.

Le nom d'Asmonéens venait d'Asmonée, un des ancêtres de la famille; le nom de Machabée fut le produit des premières lettres de quatre mots hébreux inscrits sur leurs drapeaux : « Qui d'entre les forts est semblable à toi, ô Jéhovah ! »

Dans la ville de Modin, tribu de Dan, on sait comment le vieillard Matathias, père des Machabées et de race sacerdotale, répondit aux ordres de l'étranger : « Lors même que toutes les nations céderaient à Antiochus, nous lui résisterions, moi, mes cinq fils et mes frères. » Mais un lâche Juif accomplit à ses yeux le sacrifice qu'on exigeait; il le frappa de son épée, renversa à sès côtés le satellite d'Antiochus, et d'une voix à laquelle l'âge n'avait rien ôté de sa force, il s'écria : « Enfants d'Israël, vive la loi ! Qu'ils me suivent ceux qui lui restent fidèles. » Ce signal retentit au loin *.

A sa mort, Juda Machabée, son troisième fils, s'arma de pied en cap comme un géant. Dans une grande bataille il défit les Syriens, tua de sa propre main Apollonius, leur général, et prit son épée, dont il se servit depuis. Des forces supérieures s'avancèrent : « Ne les craignez point, dit-il aux Juifs; ce n'est pas du nombre que dépend le succès des armes : nous combattons pour nos

* L'an 167 avant notre ère, époque de la guerre des Romains en Macédoine, et de la chute de Persée.

personnes et pour nos lois. Marchez, le Ciel viendra à notre aide[17]. »

Un autre corps d'armée plus fort encore arriva en toute hâte pour finir d'un seul coup l'insurrection. Juda fit dérouler le livre de la loi : « Préparez-vous pour la bataille, il vaut mieux mourir les armes à la main, que d'être témoins des maux qui accablent notre patrie et de la désolation de nos saints lieux. » Par une marche rapide il trompa l'ennemi, porta la flamme dans son camp et le força à la retraite.

L'année suivante, un quatrième succès accomplit l'affranchissement du territoire. Il purifia le temple*, réorganisa l'État, entoura Sion de murailles et éleva des forteresses sur les points les plus importants. Les Iduméens, les Ammonites, les Arabes se déclarèrent contre lui ; il les soumit les uns après les autres. Ne conduisant jamais plus de huit à dix mille hommes, on le voyait partout, au nord et au midi. Alors Antiochus Eupator, jeune successeur d'Épiphane, accourut lui-même à la tête de forces innombrables dirigées par son meilleur général, Lysias. Juda tint conseil avec les anciens pour savoir si l'on attendrait l'ennemi ou si l'on volerait à sa rencontre. Son avis fut de marcher ; il prévalut. « Enfants d'Israël ! hésiteriez-vous de combattre vaillamment jusqu'à la mort pour vos lois, le temple, la cité, la patrie, tous les citoyens, *usque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria et civibus*[18]. » On tomba de nuit sur le camp syrien et quatre mille hommes

* C'est en commémoration de cet événement national qu'une grande fête fut instituée ; les Juifs la célèbrent encore ; ils allument pendant huit jours une lampe à huit becs, attendu que la purification du temple dura tout ce temps.

furent frappés. Mais il fallut céder aux masses syriennes. Éléazar Machabée se précipite à travers leurs lignes, renverse tout ce qui lui fait obstacle et meurt, dit-on, sous le poids d'un éléphant, qu'il croyait porter le roi, et dans le flanc duquel il avait enfoncé son glaive. L'ordre de bataille de l'ennemi était redoutable. Ses troupes garnissaient les hauteurs, ses éléphants couverts de machines et d'archers s'avançaient dans la plaine; autour de chacun de ces animaux étaient groupés cinq cents chevaux et mille fantassins; une cavalerie légère jetée sur les ailes animait les combattants par des fanfares : toute cette multitude marchait avec ensemble et fermeté. Quand le soleil naissant dardait sur leurs boucliers d'or et d'airain, les montagnes étaient resplendissantes, on aurait dit les voir en feu[19]. Eupator devant Jérusalem dressa des machines qui jetaient la flamme, des pierres, des dards et des flèches : les assiégés lui opposèrent d'autres machines. Heureusement des troubles éclatèrent en Syrie : on proposa aux Juifs une capitulation honorable; ils acceptèrent, mais le roi, entré dans la forteresse de Sion, trahit son serment et la fit démanteler.

Juda avait eu garde de s'enfermer dans les murs; il tenait des forteresses et une grande partie du pays. Démétrius Soter, échappé de Rome où il avait été conduit en otage, fit mourir son frère Eupator, et régna sur la Syrie. Israël avait ses hommes serviles, des citoyens impies qui s'étaient déclarés en faveur de l'étranger contre les indépendants hébreux, et que Juda avait forcés de fuir. Guidés par un sacrificateur du nom d'Alcime qui ambitionnait la grande sacrificature, ils incitèrent Démétrius à continuer la guerre de Judée. A la

faveur de ses troupes, ils rentrèrent dans le pays, portant la paix sur les lèvres et la vengeance au fond du cœur. Malgré les promesses les plus solennelles, leur fureur éclata bientôt. L'indignation qu'ils soulevèrent prouve la loyauté dont se piquaient alors les patriotes juifs. Le peuple, affligé et effrayé, s'écria : « Ces hommes manquent de vérité et de droiture, car ils ne craignent pas d'enfreindre l'accord et le serment qu'ils avaient faits[20]. »

Mais le héros hébreu ne tarda pas à les atteindre et à les dissiper. Démétrius irrité envoya Nicanor, un de ses grands chefs, tenter de nouveau le sort des combats. Quoique célèbre parmi les siens, ce général ne craignit pas de descendre à la trahison : il n'y gagna que de la honte. Dans la bataille, Nicanor succomba, son armée fut taillée en pièces, et les Juifs instituèrent une fête annuelle, dans le mois de février, en l'honneur de cette victoire. Cependant les troupes de Juda, qui depuis cinq ans n'avaient cessé de combattre, étaient épuisées ; il fit alliance avec les Romains ; mais avant d'avoir reçu des secours. le Syrien Bachide, chargé de venger la défaite de Nicanor, lui présenta la bataille. Le chef hébreu n'avait que trois mille hommes. Devant des forces si inégales, la terreur entra dans son camp ; bientôt il ne commanda plus qu'à huit cents hommes d'élite, qui l'engagaient à la retraite. « Dieu nous, garde de fuir, s'écrie-t-il, si notre heure est venue mourons pour nos frères et n'obscurcissons notre gloire par aucune tache[21]. » Il fait sonner la charge ; l'impétuosité des attaques multiplie sa troupe ; l'aile droite de l'ennemi est enfoncée ; mais on le tourne, on l'enveloppe, il tombe et meurt. Ah ! que l'histoire nous montre

beaucoup de héros qui, dans cinq années, au milieu de circonstances si difficiles, et en faveur d'une si sainte cause, aient déployé tant de ressources et remporté tant de victoires. Pour célébrer dignement ses vertus, sa vaillance, où trouverais-je de plus belles paroles que celles de l'orateur chrétien, quand il nous fait voir, comme enseveli dans son triomphe, cet homme qui portait la gloire de sa nation jusqu'aux extrémités de la terre; qui couvrait son camp du bouclier et forçait celui de ses ennemis avec l'épée; qui donnait à des rois ligués contre lui des déplaisirs mortels, et réjouissait Jacob par ses vertus et par ses exploits dont la mémoire doit être éternelle... Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues; des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants; ils furent quelque temps muets, saisis, immobiles. Un effort de douleur rompant enfin ce long et morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots que formaient dans leurs cœurs la tristesse, la pitié, la crainte, ils s'écrièrent: « Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël! » A ces cris, Jérusalem redoubla ses pleurs; les voûtes du temple s'ébranlèrent; le Jourdain se troubla, et tous ses rivages retentirent du son de ces lugubres paroles: « Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël [22]! »

« Sois notre chef », dirent les Hébreux à Jonathan Machabée, frère de Juda; et il fut digne de celui à qui il succédait. Les armées étrangères éprouvèrent sa valeur; mais afin de laisser respirer la Judée, il transigea avec les rois de Syrie et leur reconnut une espèce de suzeraineté, dont le développement naturel des forces du

pays devait faire bientôt justice. Tous ses soins eurent pour but de rétablir en tous lieux l'ordre et la puissance des lois. Les dissensions de Syrie le favorisèrent. Démétrius Soter avait été renversé l'an 150 avant l'ère vulgaire par un concurrent (Alexandre Balas) à qui Démétrius Nicator, fils de Soter, arracha la couronne. Elle fut reprise pour quelque temps par Antiochus, fils de Balas. Jonathan, recherché de tous les partis, sut profiter des divisions qui assuraient le repos de sa patrie. Mais après dix-huit ans d'un gouvernement glorieux, il tomba dans des embûches qu'on lui tendit en pleine paix, et fut mis à mort par un général de l'armée syrienne (Tryphon), qui, dans le dessein de s'emparer du trône, voulut priver son adversaire d'un de ses appuis les plus redoutables *.

Entre les cinq fils de Matathias, Simon Machabée était le plus âgé après Jean, déjà mort dans les combats ; il avait servi de tout son cœur sous les ordres de ses frères et participé à toutes leurs victoires. Dans l'assemblée générale de Jérusalem, des acclamations unanimes le reconnurent prince des Juifs. Il accepta malgré son grand âge. « Tous mes frères ont péri en défendant la cause d'Israël, à Dieu ne plaise que je cherche à épargner mon sang dans ces temps d'affliction : me voici prêt à combattre pour la nation, notre temple, nos enfants et nos femmes. »

Si l'héroïsme guerrier fut le principal caractère de Juda Machabée; si Jonathan unit la politique au cou-

* L'an 143 av. J.-C., trois ans auparavant, en 146, fin de la troisième guerre punique, destruction de Carthage. — Guerre de *Viriathe*, le Machabée de la Lusitanie, contre les Romains; destruction de Numance, 133.

rage, jamais homme d'un cœur plus droit que Simon, et d'une vertu plus gracieuse, n'a commandé à un peuple. Vaillant dans les combats, compatissant envers les vaincus, sacrifiant sa propre fortune au bien public, s'occupant à relever les humbles, à faire triompher la loi et à corriger tous les abus, il accrut durant tout le temps de sa magistrature la prospérité de l'État; il acquit l'estime universelle des étrangers, et rendit sa puissance et sa gloire aussi agréables qu'utiles au peuple.

Les Juifs, voulant consacrer par un monument leur éternelle reconnaissance, firent graver sur des tables d'airain ce qui suit: « Dans la grande assemblée de toute la nation, il a été dit: que Simon, fils de Matathias et ses frères ont résisté aux armées étrangères, pour conserver les saints lieux et la loi, et qu'ils ont acquis à la nation beaucoup de gloire. Simon, en particulier, a non-seulement combattu avec ardeur, mais il a dépensé la plus grande partie de son bien pour armer les hommes vaillants, pour leur fournir la solde et acheter des munitions de guerre; il a de plus fortifié un grand nombre de villes et mis les affaires en état de prospérité. En considération de toutes ces choses, il a plu à la nation de le reconnaître prince, en même temps grand-pontife; car elle est convaincue de sa justice, de la foi qu'il lui a gardée, et de son zèle pour le bien du pays [23]. » Seulement, en lui accordant tous les pouvoirs, on y mit une restriction. Ils ne devaient être transmissibles dans sa famille que jusqu'à l'époque où l'on verrait sortir du sein d'Israël quelque prophète fidèle, quelque esprit trempé à la façon de Samuel, d'Élie ou de Moïse, qui donnerait au peuple une nouvelle vie et assurerait le véritable

accomplissement de sa mission. Voilà pourquoi, sans y apporter la perfidie qu'on lui a tant reprochée et qui en grande partie est de pure invention, on a déjà vu que le conseil supérieur de Jérusalem, dirigé par l'idée officielle qui était gravée sur l'airain depuis plus de cent trente ans, avait adressé sans détour à Jean-Baptiste cette question. « Es-tu le délivreur ? Es-tu Élie ? Es-tu le prophète ? »

Par malheur un monstre était entré dans la famille de Simon Machabée. Cent vingt ans auparavant les Parthes avaient formé, sous Arsace Ier, un royaume ambitieux de s'étendre de l'Euphrate à l'Indus. Le roi de Syrie, Démétrius Nicator, se trouvait prisonnier chez ces peuples. Pendant sa captivité, son frère Antiochus Sydètes avait épousé une fille des rois d'Égypte, qui, par une étrange destinée, passa successivement dans les bras de divers princes et prétendants de Syrie, comme si elle eût été une attenance de la couronne. En même temps, avec le secours des Juifs, Sydètes vainquit le général syrien, son adversaire, l'assassin de Jonathan. Mais dès qu'il se fut affermi, ses prétentions sur la Judée se renouvelèrent. La réponse que ses ambassadeurs reçurent de Simon éclaire la politique de la nation et la persévérance avec laquelle elle espérait toujours regagner une position indépendante et libre. « Vous tenez en votre pouvoir Joppé, dirent les envoyés du roi de Syrie, Gazara et la forteresse de Jérusalem, ville qui me doit le tribut ; vous avez porté la destruction en divers lieux et dominé sur plusieurs points de mon royaume. Maintenant, livrez-moi les villes que vous avez prises, ou payez mille talents d'argent. Si vous refusez, je vous déclare la guerre. —

Nous ne nous sommes emparés du pays de qui que ce soit, répliqua Simon Machabée, nous n'en possédons pas d'autre que l'héritage de nos pères. Il est vrai que nos ennemis y ont injustement régné pendant quelque temps; mais dès que les circonstances nous sont devenues favorables, nous l'avons reconquis. Quant aux villes de Joppé et de Gazara, nous avons dû les soumettre, parce qu'elles nous faisaient un mal continuel. Cependant, nous consentons à vous payer pour elles cent talents: si vous n'acceptez pas, nous rendrons guerre pour guerre [24]. »

A la tête d'une puissante armée syrienne, un des principaux chefs de Sydètes, nommé Cendebeus, entra sur le territoire juif. Simon appela deux de ses fils, Juda et Jean. « Je suis trop vieux pour marcher en personne: vous êtes en âge de bien servir la nation; allez combattre, et que le Ciel vous soit favorable [25]. » Ils furent vainqueurs. Mais l'homme fatalement entré dans la famille de Simon, son gendre du nom de Ptolémée, gouverneur de Jéricho, s'était laissé séduire par l'espoir d'arriver sous la protection des Syriens au commandement suprême. Lorsque le prince de Judée et ses fils, visitant toutes les villes pour restaurer le règne des lois, s'arrêtèrent chez lui, l'infâme les fit massacrer au milieu d'un festin *.

Ainsi fut ravi au pays dont il faisait la force et le bonheur, ce vrai citoyen, cet excellent prince. On l'ensevelit près de sa ville natale, dans un tombeau en marbre blanc, qu'il avait élevé lui-même à la

* L'an 135. —Attale III, roi de Pergame, lègue son royaume aux Romains.

mémoire de son père, de sa mère et de ses frères.

Qu'après tant de siècles, sa gloire se réveille pure et brillante! Qu'il soit proposé pour modèle à tous les hommes appelés au gouvernement des peuples; et que le nom de Simon Machabée et de ses frères ne résonne plus seulement dans les enceintes religieuses, mais qu'on le répète partout où l'on s'entretiendra de patriotisme et de vaillance, de sagesse et de loyauté.

Jean, surnommé Hyrcan, le troisième fils de Simon, avait échappé aux coups du féroce Ptolémée. Il fut reconnu prince des Juifs et grand-sacrificateur. Dans les premiers troubles causés par la funeste destinée de son père et de ses frères, il ne trouva d'autres moyens de faire retirer l'armée de Syrie, que de lui livrer les trésors renfermés dans le sépulcre de David. Il prêta le secours de ses armes à Antiochus Sydètes pour repousser les Parthes, et se distingua contre les Hyrcaniens, desquels on croit qu'il a tiré son surnom. Antiochus fut tué. Démétrius Nicator, échappé de la captivité, rentra en Syrie où le roi d'Égypte lui suscita un nouveau rival dans la personne d'Alexandre Zébina. Hyrcan mit à profit ces divisions; il acquit son indépendance, attaqua les Syriens, se rendit maître de l'Idumée, détruisit de fond en comble Samarie, qui depuis plusieurs siècles était le foyer des coalitions formées contre Jérusalem: le secours du roi d'Égypte, Ptolémée Lathyre, ne put sauver cette ville.

Ainsi, après tant d'orages et de crises violentes, Israël se trouva à peu près rétabli, par le seul développement de sa vitalité, dans ses anciennes limites. Mais il était impossible que cette réacquisition fût de longue durée. Qu'on récapitule toutes les causes qui agissaient sur ce

peuple, on y découvrira une foule d'éléments contradictoires dont le choc devait opérer de nouvelles crises: domination étrangère; ravages provenant des puissantes armées rivales qui se disputaient le sol; corruption employée par l'étranger pour augmenter son action contre ses adversaires; dislocation de l'État, dont les diverses parties ayant passé successivement sous des dominateurs divers, avaient vu naître des intérêts nouveaux et surtout des discordes intestines; introduction de doctrines nouvelles, les unes apportées de Babylone, les autres répandues par toutes les nations auxquelles le pays était en proie; tiédeur d'une portion des citoyens qui auraient accepté quelque étranger et quelque loi que ce fût, pourvu qu'on leur accordât du repos; exaltation de ceux qui étaient convaincus qu'on n'obtiendrait du repos que par l'extermination de l'étranger et par une indépendance complète; ambitions particulières, jalousies, haines, vengeances.

Dans ce même temps, une secte grandissait, qui, partant du principe que les observances de la loi avaient pour but de servir de rempart à cette loi, et de faire contre-poids à l'influence désorganisatrice des étrangers, en exagérait le nombre; de plus elle cherchait dans son rigorisme un moyen de s'emparer du pouvoir: c'était la secte et le parti des pharisiens. Une autre se refusait à recevoir une si grande exubérance de traditions, entendait rester dans la doctrine primitive, et repoussait les croyances étrangères admises par les pharisiens eux-mêmes: c'étaient les saducéens. Une troisième, ne trouvant ni calme, ni repos dans l'état actuel des nations, se jetait dans un monde idéal, à l'abri du choc des armées, des discordes intérieures

et du ravage : c'était la secte essénienne, exclusivement dévouée au nom de la paix, et une des principales sources du christianisme. Cependant, au milieu de ce conflit de circonstances, de souvenirs, d'intérêts, d'opinions, l'institution mosaïque exerçait encore sa puissance. En rapprochant par quelques points tant d'éléments opposés, elle en faisait un corps qui, malgré ses déchirements intérieurs, parcourait avec fermeté sa carrière, et ne se laissait point abattre sans épouvanter les vainqueurs eux-mêmes, et sans jeter çà et là de solides débris auxquels il pourrait se rattacher après les naufrages.

Hyrcan descendit au tombeau la vingt-huitième année de son gouvernement, et avec lui la vertu des Machabées*. Il s'était vu forcé de prendre à sa solde quelques troupes étrangères, et ce fut un fatal exemple. Dans les derniers temps, ce prince s'appuya sur le parti saducéen, aux dépens du parti pharisien, dont les exigences l'avaient irrité. Aristobule I[er], son fils aîné, dominé par une méchante femme, se déclara roi, et avec cette nouvelle série de rois s'ouvrit la dernière série de guerres qui va nous conduire au terme de ce chapitre et du livre consacré à la force publique : guerres entre les membres d'une même dynastie et les différents pouvoirs de l'État; guerres entre les dynasties rivales soutenues, l'une par le pays, l'autre par l'étranger ; enfin guerres nationales où le droit de la force victorieux proclama la légitimité, jusqu'à la divinité du succès, tandis que la force du droit à son tour

* L'an 107. La révolution des Gracques correspond à son gouvernement. Guerres contre Jugurtha, Metellus, Marius.

jeta à la face de son vainqueur toutes ses protestations et réserves.

La mère d'Aristobule Ier, que Hyrcan avait désignée pour régente, avait été enfermée par son fils dans une prison où l'on répandit le bruit qu'elle était morte de faim. Antigone, un des frères du nouveau roi, le seul qu'il aimât, périt victime d'une calomnie; et bientôt ce roi lui-même expira, dévoré de remords, dans la première année de son règne. Un autre de ses frères, Alexandre Jannée, étant tiré de prison, livra à son tour au sort le plus malheureux son puîné, qui menaçait de lui disputer la couronne. Doué de qualités éminentes pour la guerre, ce prince fit des conquêtes; mais à la suite d'un grave échec, le parti pharisien, soutenu par le peuple, se déclara contre lui: le roi prit à sa solde des troupes étrangères et commit beaucoup de cruautés. Autant les Juifs avaient comblé de distinctions les princes Machabées, fidèles protecteurs de leurs droits, autant ils s'indignèrent contre leurs successeurs qui, de leur propre autorité, avaient changé la forme du gouvernement, et prétendaient au despotisme. La guerre civile dura six ans. Tout en poursuivant leurs intérêts privés, comme c'est d'usage chez toutes les sectes, tous les partis, les pharisiens ne défendirent pas moins les droits de la nation et de son grand-conseil, désigné depuis peu de temps sous le nom grec de Sanhédrin; ils soutinrent le principe que la loi était supérieure à la royauté, supérieure au sacerdoce. (*Lex major regno, major sacerdotio.*) Toutefois, au bout des six années, Alexandre Jannée, resté vainqueur, en prit occasion de redoubler de violences. Enfin, après avoir battu les Arabes et s'être agrandi au delà du Jourdain, il

mourut l'an 79 avant Jésus-Christ, d'un excès de table *.

Par son testament, sa femme Alexandra, qui s'était toujours opposée à la barbarie du prince, avait été déclarée régente, dans l'espoir que la popularité dont elle jouissait la ferait respecter. Aussitôt le parti pharisien fut ramené à la direction des affaires et naturellement y porta toutes ses passions. La reine avait une âme élevée et des qualités qui la rendaient digne du gouvernement. Elle réunit des forces assez considérables pour en imposer aux peuples voisins et pour acquérir à l'État quelques nouvelles possessions. Son règne dura neuf ans, et ses dernières heures furent troublées par l'entreprise d'Aristobule, son second fils. Le parti saducéen, opprimé par les pharisiens, adopta Aristobule pour chef, tandis que ces derniers portèrent au trône son frère aîné Hyrcan II, qui était déjà revêtu du pontificat et qu'Alexandra avait désigné pour lui succéder. Une bataille donna le sceptre au représentant des saducéens, et Hyrcan, homme débonnaire, aurait volontiers consenti à rester toute sa vie la seconde personne de l'État, si ce n'eût été les conseils du célèbre Iduméen Antipater qui sert de transition à la guerre des dynasties rivales et au revirement soudain opéré dans le cœur de la nation en faveur de la famille des Machabées. Cet Antipater, père de la race des Hérodes, se proposait de saisir pour son propre compte tout le pouvoir que le faible Hyrcan II parviendrait à acquérir. Sous le patronage des Romains, ses projets réussirent au delà de ses espérances. Après des péri-

* Sous son règne, révolte des peuples de l'Italie contre Rome. Marius et Sylla. Commencement de la guerre contre Mithridate.

péties nombreuses qui m'écarteraient beaucoup trop des principales manifestations de la force publique chez l'ancien peuple, Hérode ceignit la couronne*.

III

Malgré sa bravoure, ses conquêtes, sa magnificence, quel homme que cet Hérode! Successivement aux pieds de Pompée et de César, de Cassius, d'Antoine et d'Auguste, il court chercher à Rome la royauté de la Judée; et toutes les horreurs d'un siége, le carnage, la dévastation, les imprécations des Juifs expirants signalent son couronnement à Jérusalem. Les protestations contre lui et les insurrections sont étouffées par la multitude des gardes romaines, gauloises, germaines et thraces dont il est entouré. Ses efforts tardifs pour plaire au peuple ne diminuent en rien la haine qu'on lui porte. Son ambition l'a précipité dans les voies les plus criminelles; il a fait mourir tous les membres du grand-conseil; il a fait mourir les principaux Juifs; il a fait mourir le faible Hyrcan II, son bienfaiteur, le jeune et séduisant Aristobule III, son beau-frère, dernier rejeton

* Aristobule II, fait prisonnier par les Romains, avait été conduit à Rome avec ses fils. Ils s'échappèrent et se mirent à la tête des nombreux partisans que le souvenir de leurs ancêtres avait suscités. La fortune leur fut contraire. César voulut les protéger; mais Pompée se délivra du père et de l'un des fils par le poison et le fer. Antigone, l'autre fils, se rendit maître de Jérusalem et s'y fit proclamer roi. Hérode, assisté des Romains, le fit de nouveau prisonnier et obtint de Marc-Antoine qu'on lui tranchât la tête dans Antioche.

de la race des Machabées; il a fait mourir sa propre femme, sa belle-sœur, son oncle, trois de ses fils*, dont il est un qui laisse un enfant devenu le roi Agrippa Ier. Enfin, dans la première année de l'ère vulgaire qui correspond à la troisième ou à la quatrième de la naissance présumée de Jésus, Hérode meurt, après trente-neuf ans de règne, d'une maladie cruelle, et, au milieu de ses angoisses, il couronne sa trop longue vie en adressant, dit-on, ces paroles à la perfide Salomé, sa sœur : « Je sais que les Juifs célébreront ma mort par de grandes réjouissances; mais écoutez ce que je veux et ils pleureront, et mes funérailles seront fameuses. Dès que j'aurai rendu le dernier soupir, commandez à mes soldats d'environner l'Hippodrome et de tuer tous ceux que j'y ai fait enfermer : il n'y aura pas une seule maison en Judée qui ne verse des larmes. »

Et c'est à Hérode que l'historien Flavius Josèphe, jaloux de plaire aux Romains, accorde le surnom de Grand! Mais bientôt la vérité, l'arrachant comme malgré lui à la fausse position où il s'était placé, lui dicte ce jugement expressif : « On n'avait jamais vu de prince plus colère, plus injuste, plus cruel, ni plus favorisé de la fortune[26]. »

Ce fut alors que l'idée de se reprendre à quelque rejeton de l'antique dynastie de David se propagea plus que jamais dans tous les partis nationaux, pharisiens ou saducéens.

Afin de mieux énerver encore la force publique des Hébreux que ses successeurs furent bientôt appelés à

* De là le mot de l'empereur Auguste : je préférerais être le pourceau d'Hérode que son fils.

anéantir, Auguste divisa le pays possédé par Hérode Ier, et en ordonna la distribution entre les fils de ce prince, savoir : Hérode-Archélaüs, Hérode-Antipas, Hérode-Philippe. Le testament du roi défunt, écrit sous l'inspiration romaine, portait, disait-on, pour clause cette division. Avec le titre de roi, la Judée, la Samarie, l'Idumée revinrent à Hérode II, Archélaüs. Avec le titre de tétrarque ou prince d'une portion du pays, la Galilée au nord de la Samarie et la Pérée, ancienne possession des tribus de Ruben et de Gad, formèrent le lot d'Hérode-Antipas; la Batanée, la Thraconite, l'Auranite, qui comprenaient le territoire de la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, jusque dans les plaines de Damas, celui d'Hérode-Phlilippe.

Le peuple hébreu protesta par des ambassadeurs et par des insurrections. Neuf ans après, le roi Hérode II, Archélaüs, destitué sur un ordre d'Auguste, alla mourir à Vienne, dans les Gaules. La Judée devint une province romaine, à laquelle le vainqueur laissa ses lois. Coponius fut fait procurateur, sous la dépendance du gouverneur de Syrie : il eut pour successeurs Marcus Ambivius et Annius Rufus. Ensuite Tibère nomma Ponce-Pilate, devenu si fameux par le rôle qu'il a joué dans le jugement de Jésus-Christ, et que plus d'une fois la foule a pris pour un Juif. Alors il n'y avait aucun souverain à Jérusalem, du nom d'Hérode. Tout se passait entre l'autorité de l'étranger représentée par le procurateur et l'autorité de la nation, qui toute restreinte qu'elle fût sous sa pression matérielle, ne restait pas moins représentée par son grand-conseil, sénat ou sanhédrin. A ce sujet même, j'ai déjà expliqué la circonstance mentionnée par saint Luc, d'où est provenue cette ex-

pression : « Renvoyer d'Hérode à Pilate. » Il s'agissait non du roi Hérode, mort depuis longtemps, ni de son fils le roi Hérode II, mais seulement d'Hérode-Antipas qu'une intrigue politique avait amené par accident à Jérusalem, et qui, malgré tous ses efforts, ne réussit jamais à obtenir la succession de son père. Confiné dans son petit gouvernement, ce prince y éprouvait la crainte incessante et assez fondée des insurrections de la part des Juifs. D'après Josèphe, ce fut sous cette influence menaçante, qu'il aurait fait emprisonner et mourir sans jugement un Juif vertueux appelé Jean, et surnommé Baptiste, qui, suivi par un grand concours de peuple, prêchait d'unir la pureté de l'âme à celle du corps, et n'hésitait pas à frapper de ses censures la belle-sœur du tétrarque, devenue sa femme contre la volonté des lois. Les Juifs, indignés de cette violence, regardèrent comme une punition du Ciel la défaite bientôt subie par Antipas en combattant un roi des Arabes. Avec l'autorisation de Caligula, Agrippa, petit-fils d'Hérode Ier, avait été proclamé roi de Judée. Jaloux de son neveu, le tétrarque de la Galilée se hâta d'aller récriminer devant l'empereur : il n'y gagna que sa destitution et son exil à Lyon, dans les Gaules, avec l'ambitieuse Hérodiade sa femme, cause de son malheur.

A la mort d'Agrippa Ier, après sept ans de règne (l'an 44 depuis Jésus-Christ), la Judée était retombée sous la main des procurateurs; mais l'empereur Claude forma pour le fils de ce prince un royaume de Calcide, qui comprit les principautés ou tétrarchies de ses deux oncles. En même temps il lui donna, sur le temple et sur les pontifes, une autorité suprême dont Agrippa II fit le plus déplorable usage. Plusieurs procurateurs,

entre lesquels Félix, frère de Pallas, favori de Néron, succédèrent à Pilate, et fatiguèrent de leurs excès un peuple sans cesse travaillé par le besoin de l'indépendance et même de la liberté. Blessés dans leurs intérêts nationaux, dans leurs intérêts privés, dans leurs personnes, leurs croyances, leur culte, tous les Hébreux se dirent qu'il fallait tenter un dernier effort, et que la mort, en se vengeant des oppresseurs, serait préférable à une si malheureuse existence.

Les insurrections partielles se multiplièrent ; un nombre considérable d'assemblées populaires excita l'enthousiasme dans Jérusalem ; des bandes organisées parcoururent les campagnes en prêchant la nécessité de secouer le joug. Tout annonça une action générale. Le feu éclata sous la procurature de Florus qui avait remplacé Albinus et surpassé en avarice et en cruauté tous ses prédécesseurs. Jamais guerre plus juste, plus légitime, plus nationale! jamais sur un théâtre aussi circonscrit les Romains n'avaient éprouvé une résistance plus opiniâtre, plus terrible. Et quand on songe que des discordes civiles violentes concoururent à ruiner l'État, autant que le fer de l'ennemi, il est permis d'hésiter sur le résultat définitif de la guerre, ou du moins sur sa durée, si les circonstances avaient été moins accablantes, si la nation eût développé son énergie avec plus de mesure, si d'autres peuples mécontents des Romains eussent agi de concert. Tandis que les héritiers d'Hérode plaidaient à Rome, les Juifs avaient déjà assiégé une légion qui fut dégagée par Varus, gouverneur de Syrie, accouru à la tête de forces supérieures. Alors ils chassèrent Agrippa II, qui les engageait à se soumettre, et avec lui toutes ses troupes. Ils s'emparèrent

de plusieurs forteresses, et firent subir une grande défaite à Cestius Gallus, autre gouverneur de Syrie, qui commandait à plus de vingt mille hommes.

De même que dans tous les événements de cette nature, trois partis principaux existaient à Jérusalem : les amis de la famille d'Hérode et des Romains, qui signalaient pour premier devoir de payer le tribut à César ; le parti mixte ou modéré désireux de combattre, mais seulement jusqu'à l'heure où l'on pourrait obtenir des conditions avantageuses ; les *zélateurs* ou exaltés qui entraînèrent toute la nation, et qui, sans considérer la force de leur adversaire, prêchaient une guerre d'extermination contre lui et contre tous les hommes assez lâches pour le servir de quelque manière que ce fût. Ce parti avait commencé à s'organiser sous le gouvernement de Coponius, par les soins de Juda le Galiléen, et il avait formé des sociétés secrètes, d'autant plus redoutables qu'elles exécutaient en plein jour des arrêts rendus dans l'ombre [27].

Le conseil général d'insurrection et de défense s'ouvrit à Jérusalem. Les modérés y obtinrent l'avantage ; ils n'oublièrent rien pour ramener à eux par la douceur le parti attaché aux Romains [28]. Ils avaient pour chef le grand-pontife Ananus. « C'était, dit Josèphe, un homme d'un mérite et d'une probité au-dessus de tout éloge ; nul autre ne désirait plus ardemment de conserver la liberté à son pays et l'autorité à la république ; il préférait l'intérêt général à son intérêt particulier, et, sous sa conduite, les Juifs auraient donné assez d'affaires aux Romains pour les porter à un accommodement juste et raisonnable [29]. » Mais la voix d'Ananus ne pouvait être longtemps écoutée. Dans une conflagration aussi

vive, dans un choc militaire où l'on avait besoin de centupler la force des bras par l'exaltation des têtes, il y avait quelque illusion à vouloir poser d'avance et ouvertement des limites aux efforts qu'on allait faire, et à parler raison avant le combat à des hommes soupçonneux, chez qui un sentiment comprimé pendant plus d'un siècle éclatait avec violence. Aussi la scission fut-elle prompte; aussi loin de calmer l'irritation des esprits, le parti intermédiaire sema des défiances, accrut cette exaltation même, et fut anéanti en peu d'instants. Cependant ses principes ne différaient en rien de ceux des zélateurs. Ananus avait parlé dans des termes qui, à part les formes de style et les amplifications dont l'historien contemporain les a enveloppés, reproduisent presque à la lettre les mêmes idées, les mêmes sentiments qui avaient été exprimés et chantés sous Moïse, sous les juges, sous David et dans d'autres circonstances plus récentes : « On vous pille, et vous le souffrez; on vous outrage, et vous vous taisez... Ne vous réveillerez-vous jamais d'un tel assoupissement, et serez-vous plus insensibles que les bêtes qui, en regardant leurs plaies, s'animent contre ceux de qui ils les ont reçues? Il semble que l'amour de la liberté, la plus forte et la plus naturelle de toutes les affections, soit éteint dans votre cœur, et que celui de la servitude ait pris sa place; comme si nos ancêtres nous avaient inspiré avec la vie le désir d'être assujettis, eux qui ont soutenu tant de guerres contre les Égyptiens et les Assyriens afin de rester libres! Mais pourquoi alléguer ici l'exemple de nos pères? Quelle autre cause que le dessein de recouvrer notre liberté nous a engagés dans cette heureuse ou malheureuse guerre contre les

Romains? Quoi! nous ne pouvons souffrir d'avoir pour maîtres les maîtres du monde, et nous accepterions pour tyrans des hommes de notre propre nation [30]?.... »

Dans le conseil général d'insurrection et de défense, ce pontife fut nommé gouverneur civil de Jérusalem, en même temps que Joseph, fils de Gorion, gouverneur militaire; Jésus, fils de Saphas, et Éléazar, fils d'un grand-sacrificateur, eurent le commandement de l'Idumée; Joseph, fils de Simon, celui de Jéricho; Manassé celui du pays situé au delà du Jourdain; Jean l'Essénien le commandement de la contrée maritime; Jean, fils d'Ananias, le commandement de l'Acrabatène; enfin Josèphe, fils de Mathias, le commandement de la haute et basse Galilée. Or ce dernier est l'historien Flavius Josèphe lui-même, savant homme, habile capitaine, mais vacillant dans ses opinions et foncièrement dévoué aux Romains. C'est pourquoi son histoire, écrite à Rome sous les yeux du vainqueur, doit être lue avec une grande défiance pour tout ce qui regarde les zélateurs, qu'il s'efforce de rendre d'autant plus odieux que leurs principaux chefs s'étaient déclarés ses ennemis personnels. Combien ses écrits n'auraient-ils pas acquis un nouveau degré d'intérêt, si un zélateur de bonne foi nous avait tracé les mêmes événements sur une terre à l'abri de la puissance romaine*!

* C'est pour répondre à cette première impression que, à l'aide des documents divers et souvent contradictoires fournis par Josèphe, joints à plusieurs autres documents, j'ai essayé dans mon *Histoire de la Domination romaine en Judée* et la *Ruine nationale de Jérusalem*, de rétablir la véritable situation des principaux partis et de leurs chefs, j'ai apprécié plusieurs exagérations de l'historien et fait sur quelques points comme la contre-partie de son récit. (1860.)

Tous ces commandants généraux avaient ordre de correspondre avec le grand-conseil et de le tenir avisé[31]. Mais la plupart des choix ne convinrent pas à la masse des zélateurs qui, dans la crainte des transactions avec l'ennemi, se créèrent des chefs particuliers et indépendants. Les plus fameux furent : Jean de Giscala, que Josèphe, qui avait eu avec lui de graves démêlés, peint en ces termes : « Méchant homme, grand trompeur, inconstant dans ses affections, ne mettant pas de bornes à ses espérances, ne reculant devant aucun moyen pour réussir :... très-impérieux, souffrant avec impatience de partager l'autorité. Les uns le suivaient par crainte, les autres par attachement, tant il était difficile de se défendre de ses artifices et du pouvoir qu'il possédait de persuader! très-brave et n'ayant pas moins de tête que de cœur. » D'après Josèphe aussi, Simon, fils de Gioras, était moins artificieux que Jean, plus jeune, plus vigoureux, agité par une égale ambition et doué de plus d'audace. Il fut d'abord chef d'une petite bande insurgée qui devint une armée véritable; il s'attirait les esclaves en leur promettant la liberté, les hommes libres par l'espoir des récompenses, et les personnes les plus considérables du peuple, par son courage et ses succès. Enfin Éléazar, fils d'un sacrificateur du nom de Simon, qui s'était mis un des premiers à la tête des zélateurs, partageait toutes les passions de ses rivaux et avait une réputation méritée pour le conseil et pour l'exécution[32]. »

Cependant les gouverneurs de Jérusalem se préparaient à la guerre, relevaient les fortifications, faisaient forger de tous côtés des armes. On disposa les machines enlevées à Cestius, dont l'habitude des Juifs de se battre en rase campagne, et les longues années écoulées depuis

qu'ils n'avaient fait ni soutenu des siéges, leur rendaient l'usage difficile. « La jeunesse tout entière, est-il dit, s'exerçait avec joie, et la chaleur d'un si grand mouvement la remplissait d'agitation et de tumulte[33]. »

A la nouvelle du désastre de Cestius, Néron, jugeant combien cette guerre, dans l'état de fermentation de l'Orient, pourrait devenir dangereuse, avait fait marcher le plus expérimenté de ses capitaines, Vespasien, à la tête de soixante mille hommes. Ce chef porta en tous lieux la flamme et le fer, ne manquant pas d'appeler du nom de factieux, de rebelles, de brigands, les hommes qui osaient former le projet de secouer le joug des procurateurs dont les avait favorisés l'empire. Mais ce qui était plus redoutable pour les Juifs, que les talents du général et la force de son armée, c'était la corruption dont les Romains savaient si habilement se servir; l'art avec lequel ils semaient chez leurs ennemis des défiances, des rivalités, des haines, des discordes. Ils détachaient la cause des chefs de celle de leurs adhérents; ils opposaient ceux qui se laissaient aisément séduire par l'espoir de la paix, aux hommes convaincus qu'on ne pourrait repousser la servitude que par la guerre. Tandis qu'un de ses lieutenants, Céréalis, se dirigeait contre la Samarie, et de là contre Joppé, tandis que Titus son fils et Trajan, chef de la 10e légion, dont le neveu devint empereur, allèrent battre Japha, ville de Galilée, Vespasien assiégea en personne Jotapat où commandait l'historien Josèphe. Déjà on avait pu s'assurer que les protestations des Juifs ne se dissiperaient pas en vaines paroles, et qu'ils tiendraient au delà de ce qu'ils s'étaient promis. Après quarante-sept jours d'une héroïque résistance, la garnison de

Jotapat s'ensevelit sous ses ruines. Le gouverneur seul, non content d'obtenir la vie sauve, osa briguer la faveur du chef romain. Il en résulta chez tout le peuple une indignation qui caractérise et ennoblit l'état des esprits. « La renommée, toujours prompte à répandre les mauvaises nouvelles, dit ce gouverneur lui-même avec une étrange franchise, porta aussitôt à Jérusalem le malheur de Jotapat. On assurait que Josèphe était mort en combattant. Toute la ville en fut si affligée qu'on s'imposa pour lui pendant trente jours un deuil extraordinaire. Mais dès qu'on sut comment les choses s'étaient passées, qu'il était tombé vivant au pouvoir des Romains, et que leur général, loin de le traiter en prisonnier, lui rendait des honneurs, cet amour extrême se convertit en une haine violente; on lui prodigua les noms de lâche et de traître, et un cri universel répéta des imprécations contre lui[34]. »

Un an s'était écoulé sans que les conquêtes qui devaient précéder le siége de Jérusalem fussent terminées. Vespasien, appelé à l'empire, en laissa la charge à Titus qu'il entoura des meilleurs capitaines, des meilleures légions, et d'un nombre considérable d'auxiliaires. Le parti mixte ou modéré n'avait plus de chefs ni d'influence. Après avoir souvent dirigé leurs armes les unes contre les autres, et fait couler des flots de sang, les diverses fractions des zélateurs s'étaient enfermées dans Jérusalem et s'étaient fondues dans les deux corps commandés par Jean de Giscala et Simon Gioras. Chose étonnante ! leur ardent enthousiasme, comme il est arrivé dans la suite aux Musulmans et à tant d'autres peuples, n'était pas expressément excité par l'espoir des récompenses infinies réservées à ceux qui trouveraient

la mort dans les combats, mais par la nécessité d'une indépendance entière pour le bonheur de la nation. Plus de servitude, ou la mort! voilà leur cri de guerre.

Sous l'influence de l'habitude où étaient les Romains de traiter de barbares tous les peuples étrangers, Tacite, qui, dans ce qu'il a écrit des Jufs, atteste une grande ignorance de leurs lois et de leurs usages, Tacite nous donne du moins, sur les circonstances qu'il se trouvait à portée de bien savoir, quelques détails significatifs et pleins d'intérêt. La patience des Juifs à supporter l'oppression : le nombre des troupes envoyées contre eux quand ils furent résolus à la secouer; le choix des généraux qui commandent ces troupes ; le temps qu'elles emploient à la conquête ; la résistance des Juifs, quand tous les États sont courbés sous le joug; enfin leur union contre l'oppresseur, au milieu des plus sanglantes discordes, sont le plus beau témoignage qu'on puisse rendre à une nation vaincue et à la justice de sa cause.

« Toutefois, dit Tacite dans le cinquième livre de son Histoire, les Juifs endurèrent patiemment l'oppression jusque sous la procurature de Gessius Florus. Sous lui commença la guerre, et les premières tentatives pour la réprimer ne furent pas heureuses. Cestius Gallus livra différents combats, dans lesquels il fut le plus souvent battu. Cestius étant mort de maladie ou de chagrin, Néron le fit remplacer par Vespasien qui, avec sa fortune, sa réputation et d'excellents généraux, parvint, en deux étés, à occuper avec son armée toutes les campagnes et les villes, à l'exception de Jérusalem.... Quand l'Italie fut pacifiée, l'attention se porta au dehors. Ce qui outrait le plus, c'était que les Juifs fussent

les seuls à n'avoir pas cédé *... Au commencement de cette année, ajoute Tacite, Titus avait été choisi par son père, alors empereur, pour la réduction de Jérusalem. Trois légions l'attendaient en Judée, la cinquième, la dixième et la quinzième (environ dix-huit mille hommes), tous vieux soldats de Vespasien. Il y joignit la douzième avec la vingt-deuxième, et la troisième, qu'il avait amenées d'Égypte. Il était accompagné de vingt cohortes alliées (vingt mille hommes), de huit divisions de cavalerie ; des rois Agrippa et Sohème, des auxiliaires du roi Antiochus, et d'un corps considérable d'Arabes, ennemis acharnés des Juifs, par cette haine que se portent toujours des peuples voisins; sans compter une foule de Romains qui, du sein de la capitale et de l'Italie, étaient accourus autour du nouvel empereur pour s'emparer de ses premières affections. C'est avec toutes ces forces réunies que Titus était entré sur le territoire ennemi. Marchant toujours en ordre, faisant reconnaître tous les lieux, et se tenant toujours prêt à combattre, il vint camper non loin de Jérusalem... Là, les Juifs avaient eu d'abord trois armées qui se combattaient entre elles sous autant de chefs... Puis la ville ne fut plus partagée qu'entre deux, jusqu'au moment où l'arrivée des Romains ramena la concorde..... Ils avaient donné des armes à tous ceux qui pouvaient en porter, et le nombre en excédait les proportions ordinaires. Hommes et femmes montraient un acharnement

* *Augebat iras quod soli Judæi non cessissent.* Ce sont ces paroles mêmes de l'historien romain que j'ai données pour épigraphe à mon travail sur les diverses phases de l'Épopée judéo-romaine, sur la Domination de Rome en Judée et la chute nationale de l'ancien peuple (1860).

égal ; et dans le cas où on les eût contraints à quitter leurs demeures, ils craignaient plus la vie que la mort... Telle était la ville, telle était la nation que Titus avait à combattre[35].

Jérusalem se divisait en ville haute sur la montagne de Sion au midi, et ville basse sur la montagne d'Acra. Pour quiconque se plaçait vers l'orient, du côté du temple, elle se dessinait en amphitéâtre. Le temple établi sur le mont Moria, simple plate-forme, mise presque au niveau du sol intérieur, était alors dominé par la forteresse Antonia. Une triple enceinte de murs, bâtis en grandes pierres de taille, et de la façon la plus solide, servait de défense à la ville. Un nombre considérable de tours garnissaient les angles : les principales, après la forteresse Antonia, étaient les tours d'Hypicos, de Psephina, de Phazaël et de Mariane, élevées par les soins d'Hérode. Dans cette distribution des tours, il semble qu'on s'était inspiré d'un souvenir traditionnel, celui de l'ancien roi guerrier Osias ou Azarias, auquel j'ai fait précédemment allusion. D'après les chroniques ce prince avait dressé des tours de défense dans les angles des murs de Jérusalem ; il y fit placer des machines de son invention ou de l'invention de quelque homme de son temps, qui lançaient des flèches et de grosses pierres *. On s'était inspiré également des précautions traditionnelles dictées par l'image suivante d'Ézéchiel : « Fils de l'homme, prends une brique et suppose qu'elle représente la ville

* *Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas* (le texte hébreu dit, des machines imaginées, inventées), *quas in turribus collocavit et angulis murorum, ut mitterent sagittas et saxa grandia.* (II Chroniq., XXVI, 15.)

attaquée : bâtis contre elle des tours, élève des terrasses, forme des camps et entoure-la de machines de guerre pour la battre ; qu'il y ait entre elle et toi comme un mur de fer *. Titus plaça son camp vers le nord-est de Jérusalem ; la dixième légion occupait la montagne des Oliviers, à l'orient.

Les assiégés n'attendirent pas d'être attaqués ; ils firent des sorties vigoureuses pour empêcher l'adversaire de continuer ses travaux, et ils réussirent plus d'une fois à jeter l'épouvante parmi les vieilles légions. On se tromperait si l'on allait croire que la fureur seule présidait à leurs efforts. En tenant compte de la différence de leur position respective, Jean de Giscala et Simon déployèrent autant d'habileté militaire et plus de ressources que le général romain. L'opportunité et le succès des sorties, les dangers où ils mirent Titus en personne, leur hardiesse à porter de leurs propres mains la flamme sur les machines de l'ennemi, leur patience à former des mines avec lesquelles ils firent écrouler ces machines au milieu d'une combustion subite, les obstacles prolongés offerts aux travailleurs assiégeants, par une grêle bien nourrie de pierres et de dards, enfin toutes les ruses de guerre, attestent qu'ils n'agissaient pas sans beaucoup de calcul, sans une résolution et une audace intelligentes. On cite une machine à lancer de grosses pierres contre laquelle ils n'avaient aucun moyen de défense et qui faisait d'horribles trouées dans les rangs. Des

* *Et ædificabis munitiones, et comportabis aggerem et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro... et murum ferreum inter te et civitatem.* (Ézéchiel, IV, 1-4.)

hommes furent postés sur le plus haut des tours qui ne la perdaient pas de vue; à la blancheur du rocher, ils distinguaient le point vers lequel on le dirigeait : *Garde à vous*, s'écriaient-ils, *l'enfant vient dans telle direction*, et soudain les assiégés se couchaient à plat-ventre, et voyaient passer sur leur tête le roc meurtrier [36]. Une vive émulation s'était emparée des deux armées. L'espoir de trouver leur salut dans la résistance soutenait les assiégés ; le désir de mettre un terme prompt à la guerre excitait les Romains. En rase campagne, les Juifs n'avaient de ressource que dans l'impétuosité de leur attaque, et ils étaient forcés de reculer au même instant ; dans les assauts, ils défendaient leur terrain pied à pied, et ils faisaient reculer les Romains. Simon Gioras surtout inspirait à sa division une crainte et un respect si grands, qu'à peine il avait parlé, que chacun de ses guerriers ne trouvait plus rien d'impossible [37].

Pendant ce temps, quel était le rôle de l'historien Josèphe ? Bien traité dans le camp romain, il obéissait humblement aux ordres du général, et, prenant pour tribune une montagne voisine, il faisait aux *factieux* de longues harangues qui n'avaient d'autre résultat que de semer la discorde, et d'ajouter à l'irritation des esprits. La réponse des assiégés était plus laconique. « Sommes-nous entrés sur vos terres ? Avons-nous porté le désespoir dans vos familles? Vous désirez la paix ! qui s'y oppose? éloignez-vous de nos murs, laissez-nous dans l'héritage de nos pères. Nous bravons la mort ; elle est préférable à une honteuse servitude ; et notre dernière consolation est de vous dire toute la haine que vous nous inspirez. Quant à la patrie, Titus nous assure

qu'elle est perdue, qu'a-t-il besoin de s'apitoyer sur elle? Pour ce qui est du temple, notre Dieu en possède un autre plus vaste, l'univers [38]. »

Cependant l'opiniâtreté de la résistance, leurs pertes journalières, et la honte qu'ils croient en rejaillir sur eux éveillent des sentiments de rage dans le cœur des Romains. La famine intérieure ajoute à toutes les horreurs du siége; les cris des gens qui souffrent se mêlent aux cris des partisans de l'étranger et réduisent à la dernière extrémité les combattants. Une mère, dit-on, dévora son propre fils. Titus, pour les épouvanter, déploya dans la plaine toutes ses forces militaires; ensuite, oubliant sa clémence (le fait est certain, puisque l'historien qui nous l'a transmis écrivait sous ses yeux et dans son propre palais), ensuite il consentit à ce que tous les prisonniers, tous les malheureux que le besoin de chercher quelques vivres avait fait tomber dans les embuscades, fussent livrés, en face des murs, aux plus affreux supplices. Leur nombre était considérable, et à peine trouvait-on encore de la place, est-il dit, pour élever les croix sur lesquelles on les exposait. En même temps ce prince ordonna que plusieurs eussent les mains coupées, et les chassa en cet état vers la ville [39].

Mais tels que les guerriers de Numance, les assiégés ne sont émus ni par la disette qui les accable, ni par les supplices dont on les menace. Chaque position devient une ville nouvelle qui exige un siége nouveau de la part des Romains. Enfin, après cinq mois de sanglants combats, jour et nuit, et de succès diversement partagés, la désolation et l'abomination entrent dans le sanctuaire. Tout s'écroule, remparts, citadelle, temple. Je ne peindrai pas le carnage et la férocité des

vainqueurs. La faiblesse où la faim les avait jetés fit tomber entre leurs mains un grand nombre de guerriers vivants. Le nombre des morts peut passer pour incroyable.

A la même heure, l'an 71 de notre ère, les Bataves et une partie des Gaules se soulevaient contre le joug insupportable des Romains, et leur témoignaient une haine aussi grande que les Juifs. A la même époque, les guerriers de la Bretagne déployèrent contre eux une valeur qui ne le cédait en rien à celle des défenseurs de Jérusalem, mais une persévérance inégale.

Lorsque le temple eut été renversé, Simon Gioras et Jean de Giscala demandèrent une entrevue à Titus, dans la bouche duquel Josèphe met un discours plein d'assertions inexactes, et qui se contredit en tout point avec ce qu'il a rapporté lui-même de la tyrannie des procurateurs de Rome. Les deux chefs lui répondirent en peu de mots qu'ils avaient encore des moyens de défense dans la haute ville; toutefois si on leur accordait la liberté de sortir des murs avec leurs familles, ils les abandonneraient sur-le-champ. Titus refusa, et les combats recommencèrent jusqu'au septième jour de septembre, vingt-sept jours après la chute du temple*. Mais quand les béliers eurent entamé la dernière muraille, Simon et Jean abandonnèrent la place, et se précipitèrent par

* Il n'est pas d'événement lugubre qui n'offre quelque épisode plaisant. Lorsque l'enceinte du temple eut été envahie, les assiégés se retirèrent dans une galerie où ils soutinrent encore le choc; mais ils manquaient d'eau. Un jeune enfant d'une intéressante figure s'approcha du côté où étaient les Romains, et les supplia de lui donner à boire : on lui fit signe de venir; il s'abreuva à longs traits, et remplit d'eau sa petite cruche; puis, saisissant un mo-

des chemins détournés et par les aqueducs, vers le premier mur dont les Romains eux-mêmes avaient entouré Jérusalem. Dans son injustice Josèphe les accuse de s'être laissé saisir, en ce moment, par la peur; ce qui les empêcha, dit-il, de s'enfermer dans les tours d'Hipicos, de Phazaël et de Mariam, imprenables autrement que par la *famine*. Mais la famine accablait depuis longtemps Jérusalem, comment donc auraient-ils résisté dans ces forteresses? Au contraire, tandis que les Romains étaient tout occupés à s'emparer de la haute ville, ils essayèrent de forcer le mur extérieur, et de gagner la campagne. Leurs efforts ne furent pas couronnés de succès, ils se débandèrent. Jean, avec un petit nombre d'hommes, se cacha dans un aqueduc, où la faim le livra bientôt à l'ennemi. Simon, sans perdre courage, réunit quelques-uns de ses compagnons les plus intrépides, les arma de pioches, et leur ayant distribué le peu de vivres qui lui restaient, entra dans un égout très-écarté, avec le dessein de renverser les obstacles, et de se faire une issue dans la plaine; mais le défaut de nourriture ne leur permit pas de soutenir ce pénible travail.

Un jour un homme parut debout sur les ruines du temple, pâle, le front morne, l'œil encore terrible; une robe blanche l'enveloppait, un vieux manteau de pourpre flottait sur ses épaules. « Qui es-tu, lui dirent

ment où on ne le surveillait point, il revint à toute course à son poste. Les Romains le menaçaient de loin en lui reprochant sa perfidie; il leur cria : Je ne m'étais engagé qu'à aller prendre de l'eau, n'ai-je pas accompli la chose très-ponctuellement, qu'avez-vous à me reprocher? Ils ne purent s'empêcher d'en rire (*Guerre judaïque*, ch. XXXIII).

les soldats romains? — Je l'apprendrai à votre commandant. » Térentius Rufus s'approcha : « Quel est ton nom? — Simon, fils de Gioras! » On le chargea de chaînes, on le destina au triomphe du vainqueur ; tandis que le cortége rendait des grâces aux dieux dans le Capitole, on le traîna sur la place publique, où l'attendait le dernier supplice[40] ! Et l'historien Josèphe, dont la modération intéressée n'avait fait qu'aigrir les esprits, l'historien Josèphe, repu à la table des empereurs, ose poursuivre une si grande infortune de sa fallacieuse éloquence* !

Quant à la clémence de Titus, voici des faits que la barbarie des Juifs n'a jamais surpassés. On serait tenté de croire à leur exagération, quoique cet empereur lui-même ait désiré qu'ils parvinssent intégralement à la postérité, et qu'il ait souscrit de sa main à toute cette histoire[41].

* « Après la prise de Jotapat, dit-il, Vespasien me traita très-honorablement, et j'épousai par son ordre une femme d'entre les captives.... Titus m'envoya ensuite avec Céréalis et mille chevaux, à Thécua, pour voir si ce lieu serait propre à y établir un camp.... Lorsque Titus eut arrangé les affaires de Judée, et que tout le pays fut *tranquille*, il remplaça les terres que j'avais autour de Jérusalem, par d'autres situées en des lieux éloignés ; et quand il retourna à Rome, il me fit l'honneur de me recevoir sur son vaisseau. Vespasien continua à me traiter de la manière la plus favorable ; il me fit loger dans le palais qu'il habitait avant d'être arrivé à l'empire ; il me donna le titre de citoyen romain ; il l'accompagna d'une pension, et ne cessa jamais de me combler de bienfaits, ce qui m'a attiré une grande haine de la part des hommes de ma nation.... L'empereur Domitien, qui leur a succédé, a ajouté de nouvelles grâces à celles que j'avais reçues ; il a affranchi toutes les terres que je possède dans la Judée, et l'impératrice Domitia a toujours pris plaisir à m'obliger : de sorte que par tous ces détails de ma vie on pourra juger ce que je suis. » (*Vie de Josèphe, écrite par lui-même*).

Lorsque la ville fut en son pouvoir, il donna à ses soldats le pillage et la permission d'y mettre le feu. Comme les Romains semblaient las de tuer, et qu'il restait une grande multitude, Titus commanda de passer seulement au fil de l'épée ceux qui feraient signe de résistance; mais les soldats n'en tuèrent pas moins les vieillards et les enfants. On enferma dans une partie du temple une troupe de prisonniers qu'on avait jugés les plus vigoureux et les plus propres à être jetés dans le commerce des esclaves. Titus les livra à son affranchi Fronton, avec la liberté d'en faire ce qu'il voudrait. Fronton en tua une partie, réserva une seconde partie pour le triomphe, et en envoya une troisième chargée de chaînes en Égypte. Titus de son côté en dirigea un très-grand nombre dans les provinces, pour les spectacles des gladiateurs; il vendit les autres. Étant arrivé à Césarée, il procura au peuple toute sorte de plaisirs, entre autres, de voir expirer un grand nombre de prisonniers juifs forcés de combattre contre les bêtes, ou de se charger entre eux comme dans une sanglante mêlée. A quelque temps de là, une fête, à l'occasion du jour de la naissance de Domitien, son frère, causa encore les angoisses et la mort de deux mille cinq cents prisonniers, dont une partie fut brûlée. A Bérithe de pareils divertissements solennisèrent la naissance de son père [12].

Cependant plusieurs chefs hébreux étaient parvenus à s'échapper de Jérusalem, et à entrer dans des forteresses importantes, Hérodion, Machéron, Massada. Les deux premières cédèrent aux efforts de Lucius Bassus, gouverneur général de la Judée. Sylva, son successeur, attaqua la troisième où commandait Éléazar. Pour

résister aux béliers des Romains, les assiégés firent un mur de défense avec des poutres séparées, dont ils remplirent de terre l'intervalle. Mais la flamme lancée du dehors gagna l'enceinte. Éléazar réunit ses guerriers. « Toute défense est impossible; demain la forteresse recevra nos ennemis. Vous n'ignorez pas le sort réservé à ceux qui tombent entre ses mains. Nous avons été les premiers à prendre les armes, et nous sommes les derniers à les tenir; ne terminons pas notre carrière par la servitude. Le bras de l'Éternel a refusé de nous protéger, à cause des fautes que nous avons commises. Mais il nous est permis du moins de mourir en hommes libres; c'est la fin la plus glorieuse que nous puissions espérer. » A l'aspect des femmes et des enfants, une partie de ses compagnons hésitait à exécuter ce qu'il leur proposait, de se tuer eux-mêmes. « Guerriers juifs, je le répète, souvenez-vous de vos serments, demain vous serez au pouvoir du vainqueur; sachez mourir! » Un cri unanime accueillit ces paroles. Ils pressèrent pour la dernière fois leurs familles dans leurs bras, les frappèrent de leurs épées, tirèrent au sort dix hommes pour accomplir le sacrifice, et, la flamme à la main, s'offrirent eux-mêmes en holocauste à la liberté[43].

O peuple malheureux! après avoir fait la part des temps, des circonstances, de tes erreurs, de ton fanatisme, l'histoire redevenue impartiale ne rendra-t-elle pas justice à tes grandes actions? ne se hâtera-t-elle pas surtout de constater cette vérité d'un ordre supérieur, que pour débrouiller le chaos dont tu étais environné, il fallait une époque où ces mots : *peuple, loi, indépendance nationale, égalité, liberté,* eussent reconquis toute leur importance?

Un arc de triomphe, qui dure encore, attesta le prix que les Romains attachèrent au succès d'une guerre soutenue pendant cinq ans entiers, et qui absorba, dit-on, quatorze cent mille individus de tout sexe et de tout âge. Quant aux Juifs, ils consacrèrent une solennité annuelle à cette catastrophe. Au milieu de la cérémonie, la trompette sonne, un cri douloureux se fait entendre; le voile du temple se déchire, Jérusalem n'existe plus!...

Toutefois la nation, ne croyant pas son destin attaché à ses murailles, conserva longtemps le dessein de regagner par la force ce que la force lui avait enlevé. Comme pour couronner la longue suite de rois et de guerres qui a fait le sujet de ce chapitre, il lui appartenait de n'expirer que dans une nouvelle et violente convulsion.

Après les jours de Titus, une foule de Juifs remplissaient encore la Judée. Domitien les persécuta. Au contraire Nerva, son successeur, leur devint très-favorable. Il leur laissa le libre exercice de leur culte, et les exonéra des taxes qu'on avait mises sur eux, même après avoir confisqué et vendu leurs terres. Les écoles ou académies juives précédemment établies à Jérusalem s'étaient répandues dans des villes plus ou moins éloignées de cette capitale; Bitter, Lydna, Jafné, Césarée, Zippora, en Galilée, et surtout Tybériade. Des maîtres y enseignaient la doctrine mosaïque et s'efforçaient d'entretenir l'esprit national. Les formes du culte étaient un des plus puissants moyens. La renommée acquise par plusieurs d'entre ces docteurs ramena en Judée un nombre considérable d'émigrés. En ce même temps des bandes de partisans ne cessaient de se maintenir dans

les montagnes et de faire une guerre journalière aux Romains.

Un édit de Trajan, d'après lequel on ôtait aux Juifs le droit de lire la loi dans leurs assemblées, fut la cause d'une insurrection en Égypte, qui nécessita l'envoi de Martius Turbo, avec des troupes considérables. Cet exemple devenait trop dangereux pour tous les peuples qui n'étaient pas moins las des Romains que les Juifs. A la nouvelle des succès de Martius Turbo, les partisans des montagnes qui avaient déjà fait preuve d'audace se retirèrent, mais ils furent loin de discontinuer leurs préparatifs; on porta secrètement des armes et des munitions dans tous les lieux les mieux fortifiés ou susceptibles de l'être. On se régla d'après le système de défense et d'attaque déjà écrit et réalisé en d'autres temps.

Une seconde insurrection éclata dans la Mésopotamie; une troisième dans l'île de Chypre, contre laquelle Adrien, encore simple chef, marcha à la tête d'une armée imposante. La victoire resta bientôt aux Romains. Adrien, parvenu au trône, signa un édit qui défendait aux Juifs de circoncire leurs enfants; et pour éteindre toutes leurs espérances, il envoya une colonie bâtir, sur l'emplacement de Jérusalem, une ville qui prit en l'honneur de sa famille le nom d'*Ælia Capitolina*, et où furent élevées des statues à tous ses dieux, entre autres, au bel Antinoüs. On lui répondit par un cri de guerre.

Cette manifestation finale de la force publique chez les Hébreux émut tout l'empire et aurait pu avoir d'immenses résultats si elle eût éclaté plus tard, alors que la puissance de Rome était sapée à son tour dans

toutes ses bases. Soixante ans environ après la ruine de Jérusalem, l'an 132 de notre ère, le juif Coziba, un des chefs des partisans, se mit à la tête de l'insurrection. Selon l'usage de sa nation, il se donna comme libérateur, ou messie, et changea son nom primitif en celui de Barcokébas, *fils de l'étoile*, par allusion à l'étoile conquérante signalée dans le Pentateuque. « Déjà sa renommée s'étendait au loin, disent les historiens les plus connus des empereurs; les Juifs qu'on avait dispersés en tout lieu s'ébranlèrent ; des étrangers mêmes se joignirent à eux, et le feu de l'insurrection allumé dans la Judée devenait un embrasement universel qui menaçait tout l'empire. »

Adrien n'avait d'abord attribué à ce mouvement qu'une faible importance ; bientôt il envoya un renfort de troupes à Tinnius Rufus, commandant de cette province, qui fut complétement battu. Alors on jugea nécessaire de réunir les meilleures troupes et les *meilleurs capitaines*, et on fit venir du fond même de la Bretagne Julius Severus, regardé comme le plus grand homme de guerre de son temps [11]. Le dessein des chefs insurgés était de livrer soudain une bataille décisive, afin de ne pas laisser refroidir l'ardeur de leurs troupes, et de compenser par le nombre et l'impétuosité ce que les Romains avaient de supériorité dans la science militaire et dans tous les moyens à leur disposition. Severus, au contraire, pensa qu'une bataille décisive, si on la perdait, pourrait devenir un sujet de révolte pour beaucoup d'autres peuples, et qu'il fallait abattre la chaleur des insurgés en les fatiguant. Il s'occupa donc à les séparer les uns des autres, à les attaquer par détachements, à les harceler sans relâche. Tous les disciples des acadé-

mies s'étaient joints à Barcokébas : le Rabbi Akiba, qui passe pour un des plus savants hommes parmi les Juifs, était son principal conseil. Dans toutes les forteresses, dans tous les bourgs qui offraient la moindre possibilité de défense, les Romains eurent un siége à faire. Cette phase de la guerre dura près de trois années, non moins terrible que la guerre de cinq ans. Le dernier exploit des armées impériales fut la prise de Bitter. Les assiégés s'y défendirent comme à Jérusalem, et eurent à supporter toutes les horreurs de la faim et de la soif. Barcokébas y trouva la mort. Akiba et ses fils, prisonniers du vainqueur, périrent dans les tortures. Les historiens romains ont porté au chiffre énorme de 580,000 hommes le nombre des Juifs tombés les armes à la main, sans compter ceux que détruisirent la faim, le feu, les maladies. Mais ce chiffre exprime bien plus une appréciation morale de l'importance de la lutte qu'une donnée rigoureuse. On peut juger de l'effroi qu'ils causèrent à l'empire par le bruit répandu contre eux, suivant l'usage du parti le moins rassuré, qu'ils mangeaient les prisonniers et qu'ils les écorchaient vivants. La perte des Romains fut aussi très-considérable. Dion Cassius indique le souvenir qu'elle laissa, en supposant qu'Adrien, qui peut-être n'était pas sorti de Rome, avait écrit au sénat une lettre dans laquelle cette formule habituelle aurait été omise à dessein : « Si vous et vos enfants vous portez bien, je vous en félicite ; moi et les armées nous sommes en bon état. »

La grande dispersion des Juifs date de cette époque. Adrien fit renverser tous les monuments qui parlaient encore à leurs souvenirs ; les pierres du temple servirent à bâtir un théâtre, et la statue de Jupiter Capitolin

s'éleva à la place même où les pontifes d'Israël prononçaient avec solennité le nom sacré de Jéhovah. Il fut défendu sous peine de mort à tout Hébreu d'entrer dans Jérusalem. On se relâcha plus tard de cette rigueur, et, une fois l'année seulement, on leur accorda, au poids de l'or, d'aller pleurer quelques jours sur les ruines de leur patrie.

A la force active succéda une force d'inertie qui n'a pas produit des effets moins étonnants. Comme guerriers armés, les Juifs étaient morts à leur poste sur la brèche et dans la bataille. Comme défenseurs des principes positifs de l'ordre général, ils eurent un nouveau poste à garder où leur consigne fut d'attendre et de souffrir. Cette seconde partie de leur tâche est terminée. La troisième commence, moins douloureuse et plus belle ; ils la partagent avec l'humanité entière ; c'est l'explosion de leur force intellectuelle et morale trop longtemps comprimée, dans l'intérêt des lois, des peuples et de la vérité.

LIVRE VII

FAMILLE.

« Malheur à l'homme qui méprise l'enseignement de sa mère.
» Rien n'est aussi précieux qu'une excellente femme.
» Prov. xviii, xxx. »

Après avoir considéré l'État hébreu dans son existence générale, intérieure et extérieure, j'arrive aux petites sociétés qui en forment comme les premiers éléments; j'ai à poursuivre l'application de cette pensée de Montesquieu : « Que si le peuple, en général, a un principe, les parties qui le composent, c'est-à-dire les familles, l'auront aussi [1]. »

En conséquence, ce septième livre appelle l'attention sur plusieurs points dont l'intérêt est sans cesse renaissant dans la législation de tous les peuples : les mariages ou la grande question d'état pour les femmes et, comme complément, le Cantique des Cantiques, l'épithalame national ; la polygamie et le divorce ; la paternité, ses rapports avec la population, ses droits, ses devoirs, l'ordre des successions ; enfin les *serviteurs* ou *domestiques* hébreux, que l'intention pieuse de mieux attribuer à Jésus-Christ les principes destructifs de l'escla-

vage réel, a fait désigner mal à propos dans la plupart des traductions de l'ancienne loi sous le titre pur et simple d'ESCLAVES.

CHAPITRE PREMIER

LES FEMMES

Rousseau s'est écrié : « O sexe que l'homme opprime ou qu'il adore, et qu'il ne peut pourtant rendre heureux ni l'être qu'en le rendant égal à lui ! » Mais cette égalité est-elle absolue? Faudra-t-il en faire des hommes, comme Lycurgue et Platon dans leur république? Non, sans doute. L'égalité pour les femmes, comme pour les citoyens entre eux, consiste à pouvoir développer avec régularité toutes les facultés inhérentes à leur propre nature. Malheur au peuple qui se priverait de ces facultés précieuses, et chez lequel le cœur de la femme, éprouvant sans cesse un malaise indéterminé, lui inspirerait, comme par instinct, la pensée que les relations de tout ce qui l'entoure avec elle-même reposent sur de fausses bases!

D'après la Genèse, la femme est envers l'homme un aide semblable à lui; l'homme doit quitter son père et sa mère pour s'attacher à sa femme; ils forment deux

parties distinctes d'un seul être *. C'est pour cet être même qu'ils sont faits l'un et l'autre, et non pas seulement la femme pour l'homme : leur destinée est de courir ensemble à la recherche du bonheur. Il faut donc qu'un principe commun préside aux dispositions qui les concernent et que la loi travaille avec un même zèle à l'accomplissement de leurs besoins.

Mais pour la formation de cet être unique et fictif, quels rapports ne doivent pas exister entre les parties composantes? Et c'est ici que gît la difficulté. Au physique et au moral, les différences qu'offrent les individus de l'un et de l'autre sexe sont nombreuses, sont profondes! A quels signes reconnaîtra-t-on les convenances indispensables? Et s'il arrive que, loin d'avoir pour but de diminuer les chances d'une mauvaise union, la loi, les mœurs, les préjugés les accroissent, qu'en résultera-t-il? un joug souvent insupportable, à la place du lien qui doit donner le plus de charme à la vie.

De toute part, pour la femme comme pour l'homme, la nécessité se fait donc sentir de chercher l'instruction, d'aimer l'esprit de civilisation, dont les progrès apprennent à discerner ce qui est désirable d'avec les choses nuisibles. Sous cette influence, ils reconnaîtront mieux leur valeur réciproque, et s'il existe toujours entre les individus des dissemblances difficiles à saisir au premier aspect, elles seront renfermées dans des bornes

* Quand Moïse dit : « Tu accompliras tes festins de réjouissance, TOI, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, la veuve, etc..., » il fait allusion à cette unité, il donne à ce *toi* un double sens : ce n'est point par oubli de la femme, comme quelques-uns l'ont supposé ; ne signale-t-il pas la fille, la servante, la veuve ?

assez étroites pour ne pas exposer leur union à des chances trop malheureuses.

Chez les Hébreux, les jeunes filles étaient instruites de la loi, et élevées pour les soins domestiques : en cela consistait toute l'éducation du temps qui correspondait à celle des hommes. Il est vrai que lorsque l'étude des lois devint plus compliquée, les docteurs recommandèrent de ne pas trop diriger l'esprit des femmes de ce côté, par la raison, disaient-ils, que leur nature les porte, ou bien à traiter trop légèrement tout ce qui tient à des doctrines, ou à les pousser jusqu'à la dernière exagération [1]. Dans l'origine les femmes des Hébreux ne craignaient pas, riches ou pauvres, d'assister aux moissons, de conduire les troupeaux, de puiser une eau bienfaisante pour le voyageur. Les princesses mêmes, dans Homère, donnent un pareil exemple. « Je suis noire, mais de bonne grâce, nous dira bientôt une des fiancées du Cantique des Cantiques, ce sont les regards du soleil qui m'ont touchée. » A l'exemple de quelques commentateurs, il ne faut donc pas conclure du mot hébreu *alma*, qui signifie *cachée*, en même temps que *jeune fille*, qu'on les cachait à tous les yeux avant le mariage; le contraire se démontre à chaque pas; le goût natif des filles d'Israël pour la parure en est surtout une preuve. La jeune Rébecca reçoit avec joie auprès du puits où se réunissaient ses compagnes, la bague et les bracelets d'or que lui remet le serviteur d'Abraham. Sous Saül, elles aimaient à porter des tuniques de pourpre relevées par des ornements d'or. Enfin Isaïe fait entendre des plaintes amères au sujet des filles de Jérusalem qui marchaient avec bruit, le sein découvert, et tournant hardiment les yeux de tous côtés, qui se complaisaient

devant leurs miroirs, se frisaient, se parfumaient, se couvraient d'ornements futiles[2].

Mais pour les filles des Hébreux comme plus tard pour les filles romaines, comme partout, il existait deux états successifs auxquels s'appliquaient de toute nécessité deux mots différents. Dans le premier cas, elles recevaient le nom de *alma*, parce que leurs charmes, leurs qualités futures étaient encore cachées; dans le second cas, elles devenaient *bétoula*, c'est-à-dire vierge nubile; les unes et les autres partageaient le nom générique de *naara*, qui est le féminin de *naar*, jeune garçon, jeune homme.

Soit qu'ils retracent le bonheur ou les misères d'Israël, les prophètes ne manquent jamais de placer dans le tableau la figure des jeunes vierges, riantes ou baignées de larmes*. De même que la jeunesse de l'autre sexe, elles formaient dans l'État un véritable corps, dont les intérêts et les droits devaient être continuellement pesés dans la balance publique. Fréquemment leur nom était pris pour celui de la patrie entière : *La vierge de Sion soupire*, signifie que Jérusalem et la nation sont en souffrance; la vierge de Juda, la vierge d'Ephraïm,

* Chose bizarre! chez le peuple où la galanterie a longtemps dominé en souveraine, les expressions destinées à rappeler ce qu'il y a au monde de plus intéressant et de plus pur ont toutes reçu quelque flétrissure, et nous sommes au dépourvu pour signaler à l'aide d'un mot franc l'être virginal que l'on ne se lasse pas de comparer à une fleur! Le féminin d'un substantif toujours usité au masculin est infâme; le titre dont une Jeanne d'Arc s'honorait, fait rougir; vierge ne se dit pas; *fille* a une double acception; *demoiselle* est prétentieux dans un sens, servile dans un autre; enfin l'expression, *jeune personne* et personne jeune s'applique indistinctement aux deux sexes.

de Galaad, désignent ces diverses provinces. S'il s'agissait au contraire de reprocher au pays ses iniquités, ses superstitions, ses crimes politiques, on sait que la vierge disparaissait pour faire place à une femme dissolue. C'est ainsi qu'avec son énergie ordinaire, Ezéchiel retrace les débordements de deux filles perverties, Ahola ou Samarie, Aholiba ou Jérusalem, qui se sont livrées aux Assyriens et aux Chaldéens, et s'exposent à périr de la main de ceux-là même qui les ont déshonorées[2]. Mais dès que la patrie se relève, dès que le cœur général de la cité rentre dans les voies de la justice, dans le véritable amour de son principe, dans le culte de l'Éternel, alors la vierge renaît plus pure et sourit à ses *enfants* *.

Dans les jours de fête les troupes de jeunes filles se réunissaient pour former, au son des instruments de musique, ces chœurs de Sion qui remplissaient de joie l'âme des Hébreux, et dont le souvenir leur causait tant de regrets sur la terre étrangère : mais c'est surtout aux noces de leurs compagnes que les jeunes gens se mêlaient avec elles.

Lorsqu'un mariage était décidé, on faisait les fiançailles qui ne pouvaient être annulées qu'au moyen du divorce. Le jeune homme, en présence de deux témoins, offrait à la fille une pièce d'argent ou un anneau, et lui disait : « Si tu consens à devenir mon épouse, accepte

* Toutes ces allégories mettent avec évidence sur la voie de la figure symbolique et judaïque de *la vierge* qui a été comme matérialisée et divinisée à la façon des Latins et des Grecs par la religion chrétienne. Mais ici du moins, dans le christianisme, la destination de la nouvelle figure a été de représenter la *mère* de l'humanité morale, la *femme* fécondée par l'intelligence ou l'*esprit*.

ce gage. » Autrement, on dressait un acte, auquel trois témoins apposaient leur seing. Enfin il y avait une troisième manière (la cohabitation), que l'usage souffrit, et que la jurisprudence réprouva[4].

L'engagement d'une fille qui se fiançait elle-même avant l'âge de puberté était nul. Après cet âge le père pouvait retarder les noces, mais non détruire la convention. Dans l'intérêt de sa fille, l'usage avait permis à ce dernier de la fiancer avant la puberté, sous condition qu'il n'userait pas légèrement de ce droit. Le refus postérieur de la fille, devenue majeure, ne la déliait pas entièrement; il suspendait toute célébration. De là les plus graves abus introduits chez les Juifs modernes, qui faisaient contracter des unions à leurs enfants à peine sortis du berceau. Il est juste toutefois de remarquer que leur position même, plus que leur loi, donna naissance à cet abus, attendu que dans la séquestration qu'on faisait d'eux ils cédaient à la nécessité d'assurer de bonne heure l'avenir de leurs enfants.

Quand une jeune fille avait été promise seulement par sa mère ou par son frère, devenu chef de la famille, elle pouvait à sa majorité donner un acte de renonciation devant les juges. L'effet de cet acte était de rompre tout lien. « Ma mère ou mon frère m'a induite en erreur, en me faisant fiancer pendant ma minorité, à tel, fils de tel. Aujourd'hui je m'empresse de vous découvrir mes sentiments; il ne me plaît point, et je ne puis consentir à demeurer avec lui[5]. » Enfin les fiançailles étaient toujours nulles si on l'y avait entraînée par violence ou par crainte[6].

L'homme qui séduisait une jeune fille était tenu de l'épouser et de ne plus s'en séparer de la vie[7]. Les

mœurs l'y contraignaient plus encore que les lois : et n'aperçoit-on pas toute la puissance des mœurs dans ces paroles touchantes de la jeune sœur d'Absalon? Un de ses frères consanguins, épris d'une passion aveugle, la pressait de céder, la menaçait d'employer la force, et refusait d'attendre un mariage qui n'était pas proscrit alors entre des enfants d'une mère différente : « Oh! non, mon frère, cela ne se fait pas en Israël ; ne commets pas cette infamie. Et moi, que deviendrai-je avec mon opprobre? Et toi, ne passerais-tu pas pour un insensé? Va, va plutôt me demander au roi[8]. »

Les noces suivaient quelquefois les fiançailles ; d'autres fois un espace de six mois, un an et plus les en séparait.

Au moment du contrat, la femme ne recevait de ses parents que les choses nécessaires à sa parure et à ses besoins particuliers. C'est le mari qui fournissait la dot. « L'homme épouse, dit la loi, après avoir donné ce qu'il faut aux vierges quand on les marie. » Ses motifs probables étaient que l'homme ayant reçu en partage la force physique et l'activité d'esprit avec lesquelles on obtient les richesses, devait les apporter lui-même dans la famille. Le douaire, qui revenait à la femme en cas de séparation ou de mort, était comme un dédommagement naturel pour sa jeunesse et sa beauté, qui sont chez elle ce que la force est pour l'autre sexe. Cette disposition enfin devenait indispensable pour maintenir la grande division des propriétés qui était le principe fondamental de l'économie publique. La dot provenant du mari paraissait tellement fondée en droit aux jurisconsultes hébreux, qu'ils imposaient l'obligation à tout individu, de ne pas rester une heure entière seul à seul avec

la personne dont il voulait faire son épouse, sans l'avoir constituée [9].

Conclura-t-on que les Hébreux achetaient leurs femmes? Autant vaudrait soutenir que les femmes modernes achètent leurs maris. La même règle a été commune à plusieurs peuples, aux Spartiates, aux Germains. Tacite dit en parlant de ces derniers : « La femme ne porte pas de dot, le mari la donne (*Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert*). » Et Mahomet qui, au milieu des exigences de sa position, est loin d'avoir aussi mal traité les femmes qu'on l'a prétendu, Mahomet n'a fait que répéter le précepte du Pentateuque, dans ces mots du Koran : « Dotez vos femmes; attachez-vous-les par des bienfaits [10]. » Cela explique sous quelques rapports la plus grande sévérité des anciennes lois contre les atteintes au mariage. La femme dotée par son époux aurait-elle jeté dans la famille des enfants ayant droit à un bien dont elle avait déjà pris sa part, au lieu de l'accroître? La reconnaissance a son pouvoir; et ici elle semblerait avoir dû s'allier d'autant plus souvent à l'amour, que le choix du mari n'était pas fondé sur l'intérêt.

Il faudrait pourtant se garder de croire que cette manière d'entendre la dot fût rigoureusement favorable à la femme dans un état quelconque de civilisation. Admettons, en effet, que le nivellement de tout son sexe l'obligeât à déployer avec plus de zèle les facultés dont elle est douée; admettons qu'elle en tirât la satisfaction de n'être pas recherchée pour ses propres biens, il pourrait arriver aussi que, malgré toute la liberté extérieure laissée à son choix, l'absence de l'appui qu'on trouve dans une fortune indépendante, la rendît fréquemment

la proie du plus puissant ou du plus riche. En outre, chez les femmes comme pour les hommes, la nature répand les avantages et privilèges personnels avec une irrégularité infinie. Or, si la fortune propre à la femme ne servait pas à établir certaines compensations, peut-être s'ensuivrait-il un entre-croisement moins actif des variétés individuelles.

La constitution du douaire qui a rapport à l'existence future de la femme est accompagnée dans le contrat des conditions de son existence actuelle. Elles comprennent trois choses, dont le refus ou l'abus est la source première des dissensions domestiques : « Les aliments, les vêtements convenables à sa position, et l'*amitié* conjugale. » Moïse les indique avec précision. Plus tard la jurisprudence étendit en dix articles les obligations imposées à l'époux : la nourriture, les vêtements, le devoir conjugal ; une dot * ; tous les secours de la médecine ; les honneurs de la sépulture ; la rançon, dès qu'il y avait captivité ; l'entretien sur les biens de la succession, depuis la viduité de la femme jusqu'à ce qu'elle eût repris sa dot ; les mêmes avantages pour les filles qu'elle avait eues du défunt jusqu'à l'époque de leur mariage ; enfin les droits généraux de succession pour ses enfants [11].

Au reste, la nature même du contrat va prouver combien on s'est laissé abuser par des usages et des locutions étrangères, quand on a supposé que, proportionnellement aux époques, les femmes des Hébreux vivaient dans un état de servitude. Quelles que soient les erreurs

* Les femmes veuves ou répudiées ne recevaient que la moitié de la dot dans un second mariage.

d'application dans lesquelles les jurisconsultes juifs aient pu tomber, il est certain que tous leurs principes ramenaient à l'égalité des droits, à une liberté réciproque. Aussi avant de rapporter les termes du contrat et à cause de la connexion des idées qui touchent à un même sujet, ne craindrai-je pas d'examiner la formule actuelle de notre législation relative à la proclamation du mariage. Je me demanderai d'abord si elle repose sur un principe assez solidement établi, ensuite ou si elle est d'un effet moral assez efficace.

« Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari, » dit-on aux fiancés à l'heure où ils prononcent le mot qui les enchaîne. Mais cette protection, devant la loi, foyer unique de toute protection, que signifie-t-elle? Chez un peuple sauvage où l'homme se jetterait violemment sur la première femme qui allumerait ses désirs, je la concevrais sans peine; chez des peuples civilisés, le sens qu'on y attache est plus difficile à saisir. Le mari protége-t-il sa femme, quand elle est outragée? Ce devoir s'étend à son père, à sa mère, à sa sœur, à tout être faible. Un étranger généreux peut dans ce cas la protéger comme lui. Protége-t-il les biens, les intérêts de son épouse? Mais en les défendant, il travaille à ses intérêts propres, à ceux de ses enfants. Enfin cette protection veut-elle dire que l'homme doit veiller à prévenir les faiblesses, à détourner les dangers relatifs à son honneur; mais il y est encore particulièrement intéressé. D'ailleurs la femme à son tour, quoique sous des formes différentes, a pour devoir d'étendre sur son mari lui-même une protection toute semblable; il lui appartient de prévoir et de conjurer avec prudence, quelquefois avec une véritable habileté, les

écarts auxquels les fils d'Adam ne sont pas moins enclins que les filles d'Ève leurs compagnes.

Quels ont donc été, à cette occasion, les principes du législateur français, ses motifs, sa philosophie?

Il commence par déclarer que « si l'homme et la femme sont égaux en certaines choses, ils ne sont pas comparables dans d'autres. » Nul doute : « Que la force et l'audace sont du côté de l'homme; la timidité et la pudeur du côté de la femme. » Mais ici, puisque la philosophie de la loi a parlé des qualités positives qui dominent dans l'homme, ne devait-elle pas, pour être juste, mettre en regard les qualités positives qui dominent chez la femme? Au lieu de la timidité et de la pudeur opposées avec intention à la force et à l'audace, n'avait-elle pas à choisir entre la beauté, la sensibilité. la grâce, et d'autres attributs? « L'homme et la femme, ajoute-t-on, ne peuvent partager les mêmes travaux, supporter les mêmes fatigues, ni se livrer aux mêmes occupations. Ce ne sont point des lois, c'est la nature même qui a fait le lot de chacun des deux sexes. » Nul doute encore. « La femme a besoin de protection, *parce qu'elle est plus faible;* l'homme est plus libre, *parce qu'il est plus fort.* » Quel argument! Sans doute le plus faible a besoin de protection; mais la différence essentielle entre l'état de nature et un bon état de société consiste en ce que, dans celui-ci, l'état de société, on reçoit de la loi et de son droit cette protection même, tandis que dans celui-là, l'état de nature, on ne peut l'obtenir que de la force. S'il est de toute vérité que le caractère d'un pays où les lois règnent est de protéger le plus faible contre le plus fort, qu'a prouvé le législateur après avoir établi la faiblesse de la femme et la

force musculaire de l'homme? que loin de la placer sous sa protection immédiate, c'est en partie contre lui qu'il devient nécessaire de la protéger. Et puis que signifient ces paroles si hasardées qui mettent la liberté dans la force; ces paroles, dont les conséquences conduiraient à la désorganisation sociale, et qui furent peut-être inspirées par le temps où une apparence de république périssait, pour faire place à la réalité d'un empire : « L'homme est plus libre parce qu'il est plus fort! » Non. L'homme civilisé, au contraire, n'est fort que lorsqu'il est libre; il n'est libre que lorsqu'il est juste, lorsqu'au lieu de trop prétendre à protéger les autres, il ne s'occupe qu'à se protéger lui-même contre son orgueil et toutes ses passions.

« Enfin la prééminence de l'homme est indiquée, a-t-on dit, par la constitution même de son être qui ne l'assujettit pas à autant de besoins, et qui lui garantit plus d'indépendance pour l'usage de son temps et pour l'exercice de ses facultés[12]. » Nouvelle inexactitude. Il a été reconnu que les travaux et les occupations de l'homme et de la femme sont différents; la nature a accordé à celle-ci tout le temps et tous les moyens qu'il lui faut pour accomplir non les travaux de l'homme, mais les siens propres : la prééminence n'existe donc pas sur ce point; ils peuvent faire chacun tout ce qu'ils sont tenus de faire; leur égalité devant la loi reste parfaite.

Mais allons plus loin : admettons que le législateur ait eu raison en principe, et que sa rédaction exprime convenablement le droit; du moins a-t-il mal jugé le cœur humain, surtout le caractère de son peuple. Est-ce une idée généreuse de rappeler au faible son impuis-

sance, de se targuer d'un avantage que ce dernier apprécierait mieux si l'autre savait l'oublier ? Quelle impression feront sur la femme des paroles qui lui annoncent un maître au moment même où le sentiment du triomphe devrait seul remplir son cœur !

La protection pour tous, la libre obéissance de tous, voilà le devoir de la loi et son droit souverain. Elle ne peut s'en départir en faveur des uns exclusivement aux autres, sans quoi elle passerait à la tyrannie, elle aliénerait le respect dû à sa majesté, elle ne serait plus la loi. Si les femmes en Égypte étaient très-honorées, rien ne prouverait mieux la sagesse de ce pays ; mais on dit que dans les contrats la plus grande autorité leur tombait en partage, et que les maris leur promettaient une entière obéissance [13]. J'en doute. Dans tous les cas ce serait l'autre excès que je ne prendrai pas le soin de discuter.

Voici donc les principes et la formule du contrat de mariage hébreu, qui remonte aux temps les plus reculés.

« En l'année..... le jour..... du mois de..... Benjamin fils de..... a dit à Rachel fille de..... Deviens mon épouse selon la loi de Moïse et d'Israël. Je promets de *t'honorer*, de pourvoir à ton entretien, à ta nourriture, à tes vêtements, suivant la coutume des maris hébreux qui *honorent* leurs femmes et qui les entretiennent comme il convient. Je te donne d'abord...... la somme adjugée par la loi *, et te promets, outre des aliments,

* Cette somme, qui était à l'origine de deux cents pièces d'argent, formait la réalité de la dot; et devait être expressément stipulée dans tous les contrats; et cela, est-il dit, afin de mieux constater le prin-

des habits, et tout ce qui te sera nécessaire, l'amitié conjugale, chose commune à tous les peuples du monde. Rachel a consenti à devenir l'épouse de Benjamin, qui, de son plein gré, pour former un douaire en rapport de ses propres biens, ajoute à la somme précédemment indiquée, la somme de.... [14]. »

Ce n'est pas tout: une dernière observation se présente à la pensée.

Le Rabbi ou maître Saül, devenu si justement célèbre en qualité de saint Paul, a complétement interverti la formule de ses premiers maîtres. On voit que ceux-ci faisaient dire par l'époux à l'épouse: « Je t'honorerai, je te respecterai; » et dans le fait comme dans le droit, il est constant que, au sein de la famille, la femme juive a toujours exercé une souveraineté très-étendue. Selon la nouvelle formule, au contraire, celle de saint Paul, c'est la femme qui dit au mari: je t'honorerai: « Femmes, honorez vos maris; femmes, craignez vos maris; maris. aimez vos femmes. » Or dans la nature des choses et logiquement parlant, il me semble qu'au fond cette interversion n'a rien d'heureux; et en voici le pourquoi: Puisque l'homme a le sentiment de sa force, de son pouvoir, ce n'est certes pas à lui à s'écrier: « Honorez-moi. » Il est d'habitude universelle en morale comme en politique, comme en religion que le plus fort attire à lui les honneurs, les hommages. De même, puisque la femme possède particulièrement les moyens de plaire, et que l'homme a tout à perdre à ne pas obtenir son

cipe général d'égalité : *Ut omnium sit æqua conditio; nec ulla magis se quam alias dotatam fuisse jactare queat* (*Mischna*, t. III, p. 230).

amour, ce n'est pas tant à elle non plus de s'écrier : « Aimez-moi. » En conséquence, une nouvelle interversion de l'ancienne formule pourrait très-bien être acceptée : « Maris, honorez vos femmes, car le faible cède à un penchant naturel pour le fort qui l'honore. Femmes, aimez vos maris, car ils consentent à abdiquer la pure force devant vous. »

Chez les Hébreux, avons-nous dit, la célébration du mariage n'était qu'une cérémonie sainte de famille, dans laquelle le sacrificateur ni le lévite n'avait d'emploi rigoureux. Le père servait de pontife, il plaçait la main droite des jeunes gens l'une dans l'autre et leur donnait la bénédiction nuptiale : « Que le Dieu d'Abraham et de Jacob soit avec vous et qu'il vous fasse prospérer en toute chose : agissez vertueusement, je vous bénis[15]. »

De nos jours les Israélites simulent les anciens usages sous les yeux des rabbins ou maîtres en la loi qui représentent, non les sacerdotes, mais les magistrats. Le jeune homme et la fille couverte d'un voile sont assis sous un dais. On leur lit le contrat en langue hébraïque, et les passages de l'Écriture qui s'y rapportent. Le fiancé met une bague au doigt de sa compagne : « Que cet anneau t'unisse à moi selon la loi de Moïse et d'Israël. » Le rabbin ou un proche parent verse du vin dans une coupe, en goûte, le donne à goûter aux époux : « Béni soit l'Auteur de toute chose, qui a fait la joie de l'époux et de l'épouse ; qui fait revivre Sion dans ses enfants ; qui a créé la gaîté, l'amour, la fraternité, l'amitié et la paix[16]. » Alors on jette quelquefois une poignée de froment, symbole d'abondance, et un jeune enfant brise le verre, soit pour que d'autres

lèvres n'en approchent point, soit pour donner le signal aux plaisirs *.

A la bénédiction paternelle succédaient les fêtes, qui jadis duraient sept jours après lesquels on conduisait en grande pompe l'épouse dans la maison de son époux. « Mangez, buvez, mes compagnons; réjouissez-vous, mes chers amis; » tel était le cri du jeune homme, le cri qui nous donnera bientôt la clef du Cantique des Cantiques. Dans cet épithalame national, le chœur des compagnes de l'épouse sert de pendant aux compagnons de l'époux et concourt à expliquer une foule d'usages et de singularités relatifs à ces noces elles-mêmes.

Pendant la semaine des fêtes, des danses, des chants, les conviés des deux sexes imitaient sous une forme pacifique, les images tracées dans l'ordonnance militaire des Hébreux. On se divisait en plusieurs bandes ou *camps*, on déployait des bannières portant des figures ou des inscriptions; on rappelait les chœurs, présidés par Miriam ou Marie, sœur de Moïse. Dans cette même semaine, la mère, à ce qu'il paraît, cédait à l'épousée sa propre chambre, le lieu où celle-ci avait reçu le jour. A peine le jeune homme avait-il accompli la réalité de son hymen, que tout le ramenait au milieu de ses amis. C'est ainsi qu'en usèrent plus tard les citoyens de Sparte, qui en toute occasion, obéissaient à l'ordre imposé par leur législateur; c'est ainsi qu'on agissait, qu'on agit encore dans diverses contrées où les compa-

* Il en est qui interprètent cette coutume comme un signe de la fragilité du bonheur, d'autres comme un souvenir de la destruction de Jérusalen. Je n'ai pas besoin de dire que les détails des cérémonies varient suivant les pays.

gnons semblent disputer le jeune homme à la jeune femme, et leur suscitent plus d'une épreuve, plus d'une joyeuse ou bruyante tribulation.

Aussitôt la mère et d'autres matrones se rendaient auprès de l'épouse pour emporter les témoignages de la pureté du sacrifice[17] et rassurer son cœur jusqu'au moment où le sommeil s'emparait d'elle. « Filles de Jérusalem, ne réveillez pas celle que j'aime, ne la réveillez pas avant qu'elle ne le veuille. » Enfin la loi elle-même dictait une disposition bienveillante qui entre aussi pour une certaine part dans l'appréciation du Cantique des Cantiques et la variété infinie de ses tableaux. « Tout homme nouvellement marié, disait-elle, n'ira point à la guerre et sera dispensé de toute charge. Pendant un an entier, il restera chez lui, occupé seulement à plaire à sa femme, *ut lætificet uxorem suam*[18]. »

Outre les mariages défendus avec certaines peuplades cananéennes, plusieurs interdictions étaient fondées sur la parenté de sang ou la parenté d'alliance. Le neveu, par exemple, ne pouvait épouser ni sa tante paternelle ou maternelle, ni la femme de son oncle; mais le mariage de l'oncle avec la nièce était légal. L'homme ne pouvait épouser ni la sœur de sa femme, ni la femme de son frère[19]. Toutefois ce dernier cas donnait lieu à une grande exception, même à une institution toute particulière qu'on a désignée sous le nom de *lévirat*, dérivé du mot que les Latins employaient pour indiquer le frère du mari.

Quand un chef de famille hébreu mourait sans postérité, la loi faisait une obligation expresse à son frère de se soumettre au lévirat, d'épouser la veuve dans le seul but d'en obtenir un rejeton destiné à succéder à tous

les biens du défunt, à porter son nom, à *relever* sa maison.

Il s'ensuivait que ce devoir de la fraternité n'enchaînait pas d'une manière absolue la liberté des contractants. Néanmoins le frère pouvait s'y refuser : mais cet outrage à la mémoire du défunt le condamnait à une cérémonie humiliante.

Les anciens de la ville, les magistrats, le faisaient venir devant l'assemblée. S'il persistait, la veuve lui ôtait son soulier, crachait à terre devant lui, en signe de mépris, et devenait libre d'épouser un autre homme *. L'acte dans lequel l'accomplissement du vœu de la loi était consigné n'est pas moins curieux que cette loi elle-même et en reproduit tous les termes : « Dans ce jour... du mois... de l'année... depuis la création du monde, nous, juges, appelés à former le tribunal des Trois, nous nous sommes assis pour rendre le jugement. Sara, fille de... veuve de... a fait comparaître devant nous Azaël fils de... et nous a dit : — Mon mari est mort sans laisser ni fils ni fille pour héritier de ses biens et conserver sa famille. D'après la loi, il appartient à son frère de me prendre pour épouse. Demandez-lui s'il est dans cette intention. — Après nous être assurés que Azaël est réellement le frère du défunt, nous lui avons dit : Si tu consens à satisfaire au droit de frère réponds : autrement, que la veuve remplisse les formalités d'usage... Alors et sur son refus, elle a fait selon ce qui est ordonné, et elle

* Un règlement particulier exemptait le roi du lévirat, afin de ne pas l'exposer aux conséquences du refus. Le pontife, ne devant épouser qu'une vierge, se trouvait hors de son atteinte (*Mischna*, t. IV, p. 2, 6).

s'est écriée : On se conduira ainsi envers l'homme qui refusera de relever la maison de son frère, et on l'appellera le déchaussé. Nous, juges et assistants, nous avons répété trois fois ce nom. — Sara est donc entièrement libre de prendre pour époux l'homme qui lui conviendra ; c'est pourquoi nous avons écrit et signé cet acte de renonciation, et le lui avons donné pour qu'il lui serve selon le droit de Moïse et d'Israël[20]. »

Les occupations domestiques des femmes, les seules qu'il fût populairement permis d'exiger de leur part, se réduisaient à sept, d'après les docteurs : pétrir le pain et le faire cuire ; laver ; préparer les aliments ; disposer la couche ; travailler aux vêtements, et nourrir les enfants. Selon cet esprit et contrairement à ce qu'on voit encore dans nos pays les plus civilisés, la femme avait tout droit d'échapper à certains travaux, dont la rudesse infinie semble la placer presque à l'égal des bêtes de somme. Celle à qui la fortune de sa maison permettait d'avoir des servantes pouvait se dispenser de la plupart des soins indiqués. Mais, quelque riche qu'elle soit, disaient les docteurs Éliézer et Siméon, qu'elle se garde de céder à l'oisiveté, qui est la source des dissensions domestiques ; qu'elle ne s'abandonne jamais à la mollesse, et ne soit pas délicate au point de craindre, comme l'exprime le Deutéronome, de poser par terre la plante de son pied[21].

Quant à la définition des qualités morales, les livres de Salomon l'ont résumée dans ce portrait de la femme forte : « Elle est aimante, habile, active ; — elle fait arriver de loin le pain de sa maison ; achète un champ du fruit de ses soins, et plante une vigne. — Elle donne des consolations à l'affligé et vient en aide au nécessi-

teux. — Elle parle avec discernement, et la loi de charité est toujours sur ses lèvres ; — ses enfants la bénissent chaque jour à leur lever, et son mari dit : Plusieurs filles ont été excellentes, tu les surpasses toutes : la grâce trompe, la beauté s'évanouit ; mais celle qui te ressemble, mérite sans cesse des louanges. » C'est la femme qui donne à ses enfants la première instruction, qui grave les premiers sentiments dans leurs cœurs. « Malheur à l'homme qui méprise l'enseignement de sa mère ! » s'écrie la Sagesse [22].

On a vu que les anciens des villes remplissaient les fonctions de tribunal des mœurs, et offraient des garanties bien autrement puissantes que le tribunal domestique des Romains, où le mari avait seul le droit d'accuser, où l'accusateur était aussi le juge. Ils écoutaient également la femme et l'homme qui réclamaient la juste exécution du contrat. L'homme était-il reconnu coupable, on le censurait et on le condamnait de plus à augmenter la dot ; était-ce la femme, on diminuait progressivement cette dot. En même temps un ancien allait lui adresser des représentations paternelles ; si elles ne réussissaient pas, on avait recours au divorce sans douaire. « Cette privation de la dot devint surtout une des peines de l'adultère, disent les auteurs. Elle en était la seule, si dès le commencement du débat, la femme s'avouait coupable. On déchirait l'acte de mariage, pour que l'épouse perdît à jamais le droit de rien exiger de son époux ; ou, sans le déchirer, on l'annulait en écrivant au bas : J'ai commis un adultère et je mérite de perdre la dot que vous m'aviez donnée [23]. »

Beaucoup de modestie était prescrite aux femmes. L'usage ne voulait pas qu'elles parussent en public la

tête nue ; on ne le permettait qu'aux jeunes filles. Les magistrats qui auraient rencontré une femme avec les bras nus où le sein non voilé, l'auraient obligée de rentrer dans sa maison.

Pour calmer une passion funeste à laquelle les Hébreux étaient enclins, et qui enfantait des actes de violence, Moïse établit une cérémonie semi-judiciaire, semi-religieuse. Les formalités en paraîtront certainement bien innocentes si on les compare aux épreuves judiciaires de beaucoup de peuples, et qu'on n'oublie pas les philtres, toutes les divinations et incantations auxquelles les passions humaines avaient recours dans les siècles superstitieux. C'était le sacrifice de *jalousie* ou la boisson des eaux amères. Avant d'y obliger la femme, il fallait que l'époux lui eût enjoint, devant deux témoins, de n'avoir aucun rapport avec tel homme individuellement désigné. Après cette démarche, l'inconséquence la plus légère autorisait les juges à déclarer la nécessité de l'épreuve, par exemple, selon l'expression assez bizarre des docteurs, si elle était restée seule avec lui le peu de temps qu'il faut pour avaler un œuf. Le refus de se soumettre à l'arrêt entraînait de droit la privation de la dot[24].

Parle aux enfants d'Israël, dit l'Éternel à Moïse : Quand la femme d'un homme se sera abandonnée à un autre, et qu'il l'aura possédée sans que le mari en ait la certitude, sans qu'il existe contre elle un témoin de flagrant délit, si tout à coup l'esprit de jalousie s'empare de l'époux, ou même si cet esprit l'assiége, quoique nul motif ne le justifie, il fera comparaître sa femme devant le sacrificateur. Celui-ci délayera un peu de la poussière du pavé du sanctuaire, dans de l'eau d'as-

persion sur laquelle sera prononcé l'anathème. Découvrant ensuite la tête de la femme, il lui donnera à tenir un gâteau de farine d'orge sans huile ni encens, offert par le mari, et il l'interpellera : — Si tu n'es pas coupable, sois exempte de tous les maux que portent ces eaux que tu vas boire ; — et alors la femme prêtera serment de son innocence. — Mais si tu es coupable, que l'Éternel tourne contre toi l'exécration de ce serment que j'ai écrit dans un livre avec ces eaux, et que j'efface. — Elle répondait : «Ainsi soit-il, » et elle vidait la coupe. Le sacrifice alors était accompli, et la punition du mal confiée à la justice divine, sur laquelle l'homme jaloux devait entièrement se reposer. Quelle leçon pour la femme inconsidérée ! Quant à l'effet miraculeux du breuvage, ou l'hydropisie qui devait s'ensuivre, les docteurs ont assuré avec une rare prudence que cet effet pouvait être retardé et annulé lorsque la femme coupable rachetait son erreur par de bonnes œuvres, ou si le mari ne lui avait pas été fidèle en tout temps[25].

Lorsqu'une femme se livrait publiquement à une vie scandaleuse sans opposition de la part de son époux, les magistrats devaient intervenir. Les veuves aussi pouvaient être appelées devant le tribunal par le plus proche parent du mari, ou par les magistrats eux-mêmes. La loi avait ordonné qu'il n'y eût jamais de prostituées en Israël[26]. Mais l'entraînement des mœurs, et sans doute une nécessité fatale, l'emportèrent sur sa volonté. Qui ne prendrait pour un tableau tout moderne la scène suivante retracée par le septième chapitre du Livre des Proverbes? Quoique dans un cadre beaucoup plus étroit, cette peinture et la moralité dont elle est accompagnée forme à tel point le contraste du Cantique

des Cantiques, fournit à ce chant ou en retire de telles explications, qu'il convient aussi de le reproduire intégralement. C'est en son genre un véritable épithalame, mais destiné à montrer à la jeunesse comment il lui arrive de se précipiter à son insu sur la *couche* des regrets et dans les *bras* de la mort.

« Comme j'étais à la fenêtre de ma maison, dit le peintre moraliste, et que je regardais par mes treillis, je suivis avec attention un jeune homme d'entre les plus simples et dépourvu de sens. Il passait au coin de la rue habitée par une certaine femme, et marchait vers son logis. C'était à la fin du jour, alors que la nuit allait devenir obscure et noire. — Aussitôt cette femme vint au-devant de lui, parée en courtisane, inquiète de savoir qui elle capterait. Elle était de celles dont les pieds ne tiennent jamais à la maison, mais qui tendent des embûches au dehors sur les places ou aux détours des rues. Elle s'arrêta, le baisa avec un visage effronté, et lui dit : — Aujourd'hui j'ai acquitté mes vœux ; j'ai chez moi des sacrifices de prospérité, c'est pourquoi je suis sortie à ton intention, je t'ai cherché et t'ai rencontré. J'ai garni mon lit d'une étoffe brodée avec du lin d'Égypte ; je l'ai parfumé de myrrhe, d'aloès, de cinnamome. Viens, enivrons-nous de plaisirs jusqu'au matin, réjouissons-nous dans nos amours. Mon mari est en voyage. Il a pris un sac d'argent pour ne revenir qu'au jour indiqué. — Ainsi elle a détourné ce jeune homme par une multitude de paroles, elle l'a entraîné par la séduction de ses lèvres. Il l'a suivie comme le bœuf conduit à la boucherie, comme la victime qui ne comprend pas qu'on va la lier au poteau jusqu'à ce que la flèche lui ait transpercé le foie, ou comme l'oiseau qui se hâte pour aller

tomber dans le filet caché où il périt. — Maintenant donc, mes enfants, soyez attentifs à mes enseignements : Que votre cœur ne suive pas les voies de cette femme ; ne vous égarez pas dans ses détours, car elle en a fait tomber un grand nombre cruellement blessés, et ceux qu'elle a tués étaient des hommes forts. Ses chemins conduisent au sépulcre et descendent jusque dans les cabinets de la mort*. »

Dans les grandes assemblées du peuple, et lors de l'adoption générale des lois, on s'est convaincu que les femmes avaient leur rang. Le législateur les comprit expressément dans l'alliance publique. Au retour de la captivité de Babylone, elles prêtèrent, comme les hommes, leur serment d'adhésion. C'est en elles surtout que résidait la faculté de transmettre tous les droits : le fils d'un esclave et d'une femme israélite était homme libre[27].

D'après les principes de Moïse, les femmes qui manifestaient une intelligence supérieure, n'étaient pas exclues des fonctions publiques. L'esprit de l'Éternel

* On saisit ici le sens originel du mot hébreu *Schéol* que la Vulgate et le plus grand nombre des traductions ont rendu systématiquement par le mot *enfer*. On voit que dans la progression descendante, les cabinets de la mort (*interiora mortis*) sont quelque chose de plus profond encore que cet enfer prétendu. En effet, dans la langue primitive des Hébreux, le *Schéol* est le réceptacle commun des morts, qui en Égypte surtout était souterrain, la nécropole, ce que nous appelons aujourd'hui le champ du repos, le cimetière, mais avec la différence que pour nous il est au-dessus et non au-dessous du sol. Or, dans ce réceptacle général, dans cette cité jadis souterraine, il y avait et il y a encore des demeures, des loges ou *cabinets* tout spéciaux dans lesquels on ne peut être descendu ou se précipiter soi-même qu'à la condition expresse de traverser la demeure commune, le *Schéol*.

s'arrêtait sur elles comme sur les citoyens. Hulda, la prophétesse qui demeurait dans le collége à Jérusalem, était consultée par les rois; on a vu l'illustre Débora juge suprême, guerrière et poëte; on a vu la mère du roi Asa déclarée régente; la femme d'Hyrcan Machabée a été désignée aussi sous ce titre par le testament de son époux; la veuve d'Alexandre Jannée porta le sceptre. pendant près de dix ans.

Malgré la tolérance de la polygamie et du divorce dont mes chapitres suivants indiqueront les motifs, l'état des femmes chez les Hébreux n'avait donc rien de comparable à l'idée qu'on se fait des femmes de l'Orient. Elles remplissaient le rôle de véritables citoyennes, soumises à ce titre aux conditions exigées par leur propre nature, par l'intérêt de la patrie, l'intérêt sanitaire, et les circonstances : « libres par les lois, pour me servir des expressions de Montesquieu, mais captives par les mœurs. » Les enfants d'Israël auraient-ils oublié sans une noire ingratitude, qu'ils devaient à la sensibilité d'une femme la conservation de leur législateur livré à la merci des flots? Auraient-ils oublié que plus d'une fois, les femmes leur avaient donné le signal de la délivrance?

Dans la législation romaine, après avoir été le patrimoine du père, la femme devenait celui du mari, qui avait sur elle droit de vie et de mort. Un étranger pouvait leur intenter l'action en adultère, sans la participation de leur époux. A Sparte, elles étaient citoyennes, sacrifiant tous les sentiments à l'amour de la patrie. Athènes les voyait plus frivoles, adonnées à la toilette et aux plaisirs. Elles avaient la faculté de porter devant un tribunal leurs plaintes conjugales; témoin la jeune et

tendre Hyparète, épouse d'Alcibiade. Comme elle présentait aux juges l'écrit accusateur, l'infidèle parut soudain, la prit dans ses bras et l'entraîna sans résistance, aux applaudissements de tout le peuple dont il avait fasciné les yeux. Enfin Mahomet cédait à sa position, quand il gravait ces paroles du Koran : « Les hommes sont supérieurs aux femmes, parce que Dieu leur a donné la prééminence sur elles, et qu'ils les dotent de leurs biens. Les femmes doivent être obéissantes et taire les secrets de leurs époux, puisque le ciel les a confiées à leur garde. Les maris qui ont à souffrir de leur désobéissance peuvent les punir, les laisser seules sur leur couche, et même les frapper. La soumission des femmes doit les mettre à l'abri des mauvais traitements [28]. »

Si les Hébreux les eussent considérées comme des esclaves, Salomon et son imitateur auraient-ils rappelé sans cesse à l'homme ses devoirs envers elles? auraient-ils dit qu'une bonne femme vaut mieux que tout ce qui existe, qu'elle prolonge la vie de son époux, qu'elle est pour sa maison comme le soleil pour le monde? « O mon fils, sois docile à la sagesse! Défie-toi de la courtisane étrangère dont les paroles sont douces comme le miel, mais que l'amertume suit de près.... Pourquoi lui donnerais-tu ton honneur, tes années, et le fruit de ton travail ?... Que ta source soit pure! Emploie joyeusement ta vie avec la femme de ta jeunesse; qu'elle soit à tes yeux comme une biche charmante, comme une chevrette pleine de grâce ; que son sein t'enivre en tous temps, et que ton cœur soit perpétuellement ravi de son amour [29]. » Les mêmes moralistes auraient-ils écrit ces autres sentences qui, en retraçant l'abus des facultés du sexe réputé faible, prouvent sans réplique la liberté posi-

tive de ces facultés mêmes? « La femme sage élève sa maison, la folle la ruine de ses mains. Autant vaudrait arrêter le vent qu'une femme querelleuse. La malignité d'une femme lui change le regard, et pâlit son visage : elle fait soupirer son mari même au milieu des festins. Défie-toi de celle qui a l'œil hardi. La langue d'une femme qui s'arrête avec tous les passants, est un fléau. Que la femme n'ait pas une autorité trop grande, elle en abuserait contre son mari. Il est trois choses que mon cœur redoute, et une quatrième qui me change le visage : la calomnie de toute une ville, une émeute populaire, et une fausse accusation ; mais la jalousie d'une femme, voilà ce qui cause au-dessus de tout la tristesse et la douleur[30]. » Enfin si la servitude eût pesé sur leurs têtes, les filles de Sion auraient-elles chanté la gloire et les malheurs de leur patrie? se seraient-elles armées pour la défendre ; et l'amour de ses lois eût-il survécu dans leurs cœurs?

CHAPITRE II

LE CANTIQUE DES CANTIQUES, DOUBLE ÉPITHALAME.

A mon sens le Cantique des Cantiques forme un double épithalame ici pastoral, là royal : c'est une œuvre *bilatérale.* Mais, quelque opinion qu'on adopte sur ce

petit poëme dialogué, quelques difficultés d'interprétation qu'il fasse naître, l'expression de l'amour réciproque chez les Hébreux ne s'y manifeste pas avec moins d'éclat. Voilà pourquoi je n'ai pu me dispenser d'en faire le complément du chapitre relatif aux femmes.

Nulle pièce poétique de l'antiquité ne l'emporte sur celle-ci par la chaleur et la grâce. Toutefois comme elle ne nous a été transmise qu'en bloc, c'est-à-dire sans division précise des scènes et des tableaux qui s'y trouvent réunis, plusieurs manières d'en concevoir le plan et l'esprit ont été énoncées. Suivant le système établi il faudrait n'y discerner qu'un seul couple ou deux interlocuteurs, le roi et la Sulamite; il faudrait y chercher avec exclusion un sens allégorique ou mystique, des dialogues entre la Synagogue et Dieu, entre l'Église et Jésus-Christ. C'était certainement le moyen de l'envelopper d'une obscurité presque impénétrable. Pour en découvrir la suite naturelle et le charme, l'essentiel est de n'y mettre aucune finesse. Si Salomon n'est pas l'auteur de ce chant, l'homme à qui on le doit a eu beaucoup de grandeur d'âme d'abdiquer en faveur d'un autre un aussi beau titre littéraire.

On s'est demandé s'il fut composé en vue de l'union du prince hébreu avec la fille du roi d'Égypte, avec une Phénicienne ou, comme le texte l'indique et comme il me semble convenable de l'admettre, avec la fille de quelque maison éminente de Jérusalem? Ce qui est hors de doute, c'est que dans la contexture du poëme Salomon se montre aux jours de ses épousailles, portant la couronne dont les nouveaux époux étaient dans l'usage de se parer.

Il en résulte que du moment où la marche générale de l'œuvre oblige d'y reconnaître un amant tout autre que Salomon, un berger, deux hommes, deux épouseurs, on est conduit par la même voie à y distinguer aussi deux femmes, deux épousées ; en tout quatre personnages au lieu de deux ou de trois, indépendamment des chœurs formés par les compagnons et compagnes des deux noces. C'est un accident ordinaire que des bergers se marient à l'occasion du mariage d'un roi et que des scènes analogues soient répétées ici et là, mais avec de grands et poétiques contrastes. Il est également naturel que dans son épithalame religieux et national le poëte ait voulu tout embrasser, depuis le rang le plus humble jusqu'à la plus haute tête. Chez lui cette intention se laisse bientôt apercevoir de mettre en opposition les agitations jalouses de la femme montée en dignité et la simplicité de la bergère. De plus la différence même des opinions exprimées par les commentateurs au sujet du nom de l'épouse du Cantique des Cantiques vient à l'appui du double tableau que j'ai signalé. Dans tout le cours du poëme le nom de Sulamite, *Schoulamith*, n'est prononcé qu'une seule fois. Suivant les uns, il dériverait du petit village de Sunam, situé dans la tribu d'Issachar ; ce serait l'épouse du berger. D'après les autres, et je me range à leur avis, on doit dire *la Salomite*, par allusion au nom de Salomon (*Schelomo*); ce serait l'épouse royale *.

* Dans une étude récemment publiée sur cette œuvre, un écrivain doué des plus hautes qualités, un membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres (M. Renan) s'est arrêté à l'existence de trois personnages au lieu de deux ou de quatre ; il a placé la Sulamite entre deux amants, le berger que son cœur aime, et le roi, qu'elle

Au reste, dans ce sujet comme en tout autre, lorsqu'on est conduit à changer un système établi, on s'attendrait en vain à résoudre toutes les difficultés, à faire disparaître toutes les invraisemblances. L'important est d'en amoindrir le nombre. Je vais donc donner autant que possible le mot à mot du texte original sans avoir la crainte que cette manière rigoureuse de le présenter nuise à l'effet de la majeure partie des images. Seulement je divise les chants en scènes ou situations distinctes; j'introduis le nom des interlocuteurs accompagné de courtes remarques; je jette entre parenthèses quelques mots explicatifs, et j'éclaire certaines

n'aime pas. D'après ce système et les propres expressions de l'auteur, transportée par surprise ou par violence du village de Sunam dans le *harem* de Salomon, « cette simple paysanne y joue *un double jeu*, » et fait par conséquent au prince la position la plus fausse. — Or, tout en étant un progrès sur la supposition établie d'un seul époux et d'une seule épouse, dont le premier défaut est de donner lieu à d'énormes contradictions, l'hypothèse des trois personnages est impossible à admettre soit comme idée générale. soit à cause des détails qui en naissent. Elle a surtout l'inconvénient d'exiger le renversement complet de l'économie du poëme. — D'abord, à l'époque où le Cantique des Cantiques fut publié, Salomon, s'il n'en est pas l'auteur, jouissait d'une renommée trop grande chez les Hébreux pour qu'un poëte eût consenti à le choisir dans le dessein de lui attribuer un si triste rôle. De leur côté, les sages de la nation n'auraient guère songé à faire entrer cette œuvre dans le recueil sacré, sous le nom et les auspices de Salomon lui-même. Enfin on doit croire que les conditions les plus adoucies d'un *harem* se seraient opposées à ce qu'une jeune fille introduite par violence dans ses murs fût entièrement libre d'en sortir pour aller se réunir à son amant, ou à un jeune amant libre d'y pénétrer pour se livrer à la joie avec sa bergère. — Il m'a donc paru à propos, dans cette nouvelle édition, de marquer plus fortement le double caractère pastoral et royal que j'avais déjà attribué à l'épithalame, et de mieux faire apprécier les curieux détails qui y abondent. (1861.)

locutions du langage sacré à l'aide de petites notes paginales. Mais comme tout cela n'exige aucune interversion dans la marche de l'œuvre, le lecteur reste libre de tirer lui-même ses conclusions. Telles qu'elles soient, je le répète, elles ne sauraient altérer en rien l'intérêt pour lequel cette réciprocité d'amour méritait d'être reproduite à la fin du chapitre concernant les femmes.

Il n'est plus nécessaire de rappeler qu'à l'époque où le Cantique des Cantiques fut écrit les mariages s'accomplissaient entre des contractants pleins de jeunesse, ou dans leur première séve, et que d'après la volonté expresse de l'ancienne loi, la lune de miel chez les Hébreux, la liberté des joies, des transports, des jalousies, des susceptibilités embrassait douze lunes entières, une année.

Aussi, quelque réserve que notre temps apporte dans le langage des époux, il y aurait de l'inconvenance peut-être à trop s'effaroucher devant les poétiques élans et les tableaux un peu vifs d'une passion jeune, vraie et légitime.

CHANT PREMIER

I

UNE FILLE DE JÉRUSALEM, devenue ÉPOUSE ROYALE. Elle est seule dans les appartements de Salomon, où ce prince ne tardera pas à paraître.

Qu'il me donne des baisers de sa bouche, car tes amours sont meilleures que le vin. A cause de l'odeur de tes excellents par-

fums, ton nom est comme une huile qui se répand; c'est pourquoi les jeunes filles t'ont aimé.—Entraîne-moi après toi, nous courrons.—Le roi m'a introduite dans ses appartements. —Nous céderons à nos transports, nous nous réjouirons en toi en nous souvenant que tes amours sont meilleures que le vin. — Les hommes droits (aussi) t'ont aimé*.

II

LE BERGER et LA BERGÈRE formant le poétique pendant de l'amante et épouse royale.

LA BERGÈRE.

Je suis noire, filles de Jérusalem, mais de bonne grâce, comme les tentes de Kedar, comme les pavillons de Salomon. Ne regardez pas à mon teint; c'est le soleil qui a rayonné sur moi. Les enfants de ma mère, irrités à mon sujet, m'avaient mise à la garde des vignes.—Et la vigne qui était à moi, je ne l'ai point gardée ** !

Indique-moi, ô toi que mon cœur aime! où tu fais paître ton troupeau, où tu le fais reposer à midi, de crainte que je n'aille à l'aventure vers les troupeaux de tes compagnons.

* Le texte dit : Les *droitures* t'ont aimé. La Vulgate a traduit *Recti diligunt te;* les traductions françaises, catholique et protestante : « Ceux qui ont le cœur droit, ou les hommes droits t'ont aimé ou t'aiment. » Cette version est juste, en ce sens qu'elle n'est pas fondée seulement sur le mot, mais sur le fait Dans la première strophe, l'épouse a dit que les jeunes filles ont aimé celui qu'elle aime; ici ce sont *les droitures,* les cœurs droits, en d'autres termes, tout le monde. Or, prononcée dans les appartements mêmes de Salomon, cette indication si générale s'applique directement à ce prince, et distingue déjà son épouse de celle qui dans la scène suivante adresse son amour à un pasteur.

** Rien n'est plus naturel que cette image dans un tableau de noces, dans un épithalame, et n'exige moins d'explication. Ce qui suit prouve que la bergère-épouse est loin de se plaindre du *ravisseur.*

LE BERGER.

Si tu ne le sais, ô la plus belle des femmes ! suis (simplement) la trace du troupeau : mène paître tes chèvres du côté des tentes des pasteurs.

III

LE ROI et L'INTERLOCUTRICE de la première scène.

LE ROI.

O mon amie, je te compare à (la plus belle de) mes cavales attelées aux chars (qui me viennent) du Pharaon. Que tes joues sont gracieuses, avec tes ornements (de perles), et ton cou avec ses colliers. Nous te ferons un collier d'or mêlé de points d'argent...

IV

L'ÉPOUSE DU ROI, seule pendant que Salomon travaille ou se repose.

Tandis que le roi est (occupé) dans son cabinet*, mon nard

* Le texte dit simplement *in circuitu* dans son *circuit*. C'est avec le plus de probabilité, ce me semble, le lieu où le roi écoutait en cercle ses conseillers et s'occupait de ses affaires. La Vulgate a traduit *in cubiculo*, sur le lit, sur le divan où le prince aurait fait sa sieste ; la traduction protestante est beaucoup plus rapprochée de notre sens en tenant le roi pour bien éveillé et *assis* à table, ou plutôt autour d'une table, *in circuitu*. Dans tous les cas, soit que le roi travaille, ce qui est éminemment naturel en Salomon, soit qu'il se repose, la strophe suivante nous le montre revenant auprès de la bien-aimée.

répand son odeur : Mon bien-aimé est un sachet de myrrhe fixé sur mon sein, une grappe de troëne prise dans les vignes d'Engaddi.

V

LE ROI et LA FILLE DE JÉRUSALEM, dont le langage diffère en tout point de l'épouse bergère.

LE ROI.

Te voilà, ma belle amie, te voilà, ma belle, avec tes yeux de colombe !

L'ÉPOUSE.

Te voilà, mon beau bien-aimé, mon aimable, notre couche est toute fleurie.

LE ROI.

Les poutres de nos maisons sont de cèdre et nos solives de cyprès *.

L'ÉPOUSE.

Je suis la rose de Saron, le lis des vallées **.

* Le roi ne dit pas « notre maison » au singulier ou notre palais, mais nos maisons au pluriel. — L'intérêt de ce pluriel est de concourir par avance à expliquer la conduite et la mésaventure prochaine de l'épouse royale, lorsque de nuit, et dans l'excès d'impatience jalouse où le poëte l'a dépeinte, elle jette un manteau sur ses épaules, et va chercher le bien-aimé d'une de ses maisons, d'un de ses palais à l'autre, en s'exposant à traverser les places de la ville et les carrefours les plus retirés.

** On verra à quel point la blancheur du teint et la peau semblable à l'*ivoire* étaient estimées chez les anciens Hébreux. Le teint de rose et de lis, attribué à l'épouse royale, s'accordera à merveille avec le caractère donné au visage du roi. La bergère a dit qu'elle était noire ou du moins

LE ROI.

Tel est le lis entre les épines, telle mon amie entre les filles.

L'ÉPOUSE fait allusion aux bannières qui, dans les jours de noces, distinguaient les différentes bandes de jeunes gens et de jeunes filles et étaient imitées du camp hébreu.

Tel est le pommier entre les arbres de la forêt, tel mon bien-aimé entre les hommes *. J'ai désiré son ombre et m'y suis assise; son fruit est doux à mon palais.

Il m'a conduite à la maison du vin (qui coule pour les noces **) et son *étendard* flottant sur moi est AMOUR !

Ranimez-moi avec quelque liqueur, fortifiez-moi avec (le jus) des pommes; car je suis malade d'amour.

Que sa main gauche soit sous ma tête et que sa droite m'embrasse !...

LE ROI.

Filles de Jérusalem (compagnes de la noce!), je vous en

très-brune. Ce n'est donc pas elle qui se serait comparée à un lis, lors même qu'on admettrait que ces paroles n'étaient que le refrain d'un chant populaire.

* Le pommier chez les Hébreux était l'emblème de *la fécondité* matérielle et morale : c'est en ce sens qu'il l'emporte sur les plus grands arbres de la forêt, qui ne donnent pas de fruits; en ce sens que le poëte l'invoquera de nouveau à l'occasion de la naissance de l'épouse royale; en ce même sens peut-être qu'on a fini par dire de l'arbre défendu dans le jardin d'Éden que c'était un pommier.

** En d'autres termes, il m'a épousée. Le texte dit, par ellipse, dans la *maison du vin*, et cette ellipse est suffisamment expliquée par le cri commun à toutes les noces, dont nous allons retrouver bientôt l'expression. « Mangez, buvez, mes compagnons ; réjouissez-vous, mes chers amis. » Les strophes suivantes indiquent d'ailleurs le plus clairement qu'il s'agit d'une *mariée*. La Vulgate et sa traduction française ont changé la maison du vin en un *cellier*. Sans doute, c'est du cellier que sort le vin des noces ; mais ce n'est pas là qu'on le boit. On se rappelle le tableau des noces hébraïques de Cana. La traduction protestante est plus dans la vérité que la version catholique en disant la *salle du festin* (nuptial).

conjure par les chevreuils et les biches des champs, ne réveillez point (l'objet de) mon amour, ne la réveillez pas avant qu'elle ne le veuille.

CHANT II

LE BERGER et la BERGÈRE. Le caractère de ce chant offre le plus grand contraste avec les formes pompeuses des scènes précédentes et celles qui suivront.

LA BERGÈRE.

C'est ici la voix de mon bien-aimé franchissant les collines, bondissant sur les coteaux.

Mon bien-aimé est semblable au chevreuil ou au faon des biches. Le voilà qui se tient derrière notre muraille, regardant par la fenêtre, se faisant voir à travers les treillis. Il me parle, mon bien-aimé, et me dit :

LE BERGER.

Lève-toi, mon amie, ma belle, et viens. Voilà l'hiver à sa fin : la pluie a cessé ; elle s'en est allée. Les fleurs commencent à poindre sur la terre ; la saison des chants s'annonce ; la voix de la tourterelle a été entendue dans notre contrée : le figuier pousse ses fruits ; les vignes leurs grappes, et elles rendent de l'odeur. Lève-toi, mon amie, ma charmante, et t'en viens. Ma colombe, qui te tiens (comme les chèvres) dans les fentes de la roche, dans les enfoncements escarpés ; montre-moi ton visage et fais-moi entendre ta voix, car ta voix est douce et ton visage gracieux.

Prenez-nous les renards et les petits des renards, qui gâtent les vignes depuis que nos vignes sont en fleur.

LA BERGÈRE.

Mon bien-aimé est à moi et moi à lui ; il fait paître son troupeau entre les lis. Avant que l'air du matin ne souffle et que les ombres ne disparaissent, reviens, ô mon ami, tel que le chevreuil ou le faon des biches sur les collines entrecoupées.

CHANT III

I

L'ÉPOUSE DU ROI cédant à un premier sentiment de jalousie que le poëte s'attache à peindre au risque de plus d'une invraisemblance apparente.

Sur ma couche, pendant les nuits, j'ai cherché celui que mon cœur aime, je l'ai cherché et ne l'ai point trouvé.

Je me lèverai maintenant, ai-je dit, je traverserai la ville, toutes les places, tous les lieux retirés. Je m'enquerrai de mon bien-aimé. Je l'ai cherché et ne l'ai point trouvé.

Les gardes qui font la ronde m'ont rencontrée : Avez-vous vu celui que mon cœur aime?

Les gardes qui font la ronde (m'ayant prise pour une femme de mauvaise vie) m'ont battue; m'ont blessée. Les gardes des murailles ont ôté mon manteau de dessus-moi*.

* Comme il n'est pas probable que dans la pensée du poëte la même aventure se soit renouvelée deux fois, je reporte ici la phrase qui sert à la compléter et qui gêne le mouvement de la scène ultérieure où j'indiquerai qu'elle se rencontre. L'action des gardes de ronde est sinon justifiée, du moins expliquée par le tableau de mœurs que j'ai reproduit plus haut, et qui fait la contre-partie de l'épithalame. (Voy. page 131.) On a vu qu'au moment où la nuit devenait sombre, des courtisanes sortaient de leurs maisons et allaient tendre leurs embûches sur les places et aux coins des rues. Elles étaient *parées* d'une certaine façon, ce qui indique pourquoi les gardes ôtent le manteau à l'épouse effarée, afin de mieux reconnaître si elle n'était pas une de ces femmes.

Après les avoir dépassés, j'ai retrouvé mon bien-aimé; je m'en suis saisi, et ne le quitterai point que je ne l'aie introduit dans la maison de ma mère, de celle qui m'a engendrée *...

II

SALOMON.

..... Filles de Jérusalem, ne réveillez pas (l'objet de) mon amour, ne la réveillez pas avant qu'elle ne le veuille.

III

LE CHŒUR de la noce royale.

Qui est celle-ci qui s'élève du désert comme des colonnes de fumée exhalant l'odeur de la myrrhe, de l'encens, de toute poudre de parfumeur.

Voici la litière de Salomon entourée de soixante hommes vaillants entre les vaillants d'Israël, tous maniant l'épée, exercés à la guerre, ayant chacun son épée sur sa cuisse à cause des frayeurs de la nuit.

Le roi Salomon s'est fait un lit nuptial du bois du Liban; les colonnes en sont d'argent, les balustres d'or, le coucher de

* Soit qu'il s'agisse de l'épouse, ou qu'il s'agisse de l'époux, comme on le verra bientôt, cette remarque ne saurait être négligée, que toujours c'est sous les auspices de leur mère que le poëte les range. Une autre remarque s'applique encore à la distinction des deux femmes. Ici la scène de jalousie se passe avec évidence dans Jérusalem. Or, comment l'épouse aurait-elle introduit l'époux dans la maison de sa mère si elle n'eût pas été elle-même de cette cité, et non du bourg de Sunam, pays de la bergère, situé à une longue distance, au nord de la Judée?

pourpre; il y a placé *celle qu'il aime d'entre les filles de Jérusalem.*

Sortez, filles de Sion! et voyez le roi Salomon avec la couronne dont sa mère l'a paré le jour de ses épousailles, le jour de la joie de son cœur.

CHANT IV

I

L'ÉPOUX ROYAL.

Que te voilà belle, mon amie, que te voilà belle. Tes yeux sont comme ceux des colombes sous ta chevelure; tes cheveux sont comme le poil des chèvres (obtenu) sur la montagne de Galaad; tes dents comme les brebis tondues qui montent du lavoir deux par deux, et entre lesquelles aucune ne manque; tes lèvres sont un fil d'écarlate; ton parler est charmant; tes tempes ressemblent à deux moitiés de grenade entre tes tresses, ton cou à la tour de David bâtie sur des lieux élevés, et où mille boucliers appendent (en guise de colliers), tous les boucliers des braves; tes seins sont comme deux faons jumeaux d'une biche paissant entre les lis.

L'ÉPOUSE.

Avant que le jour paraisse et que les ombres ne s'enfuient, j'irai à la montagne de myrrhe et à la colline d'encens.

L'ÉPOUX.

Tu es toute belle, mon amie, et il n'y a aucune tache en toi! Viens du Liban avec moi; viens du Liban, mon épouse! Regarde (tout le pays où je règne) du sommet d'Amana, du sommet de Sénir et de l'Hernon, des retraites des lions et des montagnes des léopards.

(Et cependant) tu m'as ravi le cœur, ma sœur, mon épouse; tu m'as ravi le cœur par un seul regard de tes yeux, par une des tresses de ton cou. Combien sont belles tes amours, ma sœur, mon épouse; combien elles sont meilleures que le vin, et l'odeur de tes parfums au-dessus de tous les aromates. Tes lèvres distillent des rayons de miel; le miel et le lait sont sous ta langue, et l'odeur de tes vêtements est préférable à celle du Liban. Tu es un jardin fermé, une source fermée, une fontaine scellée, une plantation où les grenadiers sont mêlés aux fruits les plus doux, le troëne au nard, le nard et le safran à la cannelle, au cinamome, à tous les arbres d'encens, à la myrrhe, à l'aloès, à tous les principaux aromates.

Fontaine des jardins, puits des eaux vives, ruisseaux découlant du Liban!

Lève-toi, Aquilon, arrive, vent du Midi, souffle sur mon jardin afin que tous les aromates rendent leur odeur!

L'ÉPOUSE.

Que mon bien-aimé entre dans son jardin et qu'il en mange les fruits les plus doux.

II

LE ROI ET LE BERGER, expriment chacun de leur côté toutes les douceurs puisées dans leur amour.

Je suis venu dans mon jardin, ma sœur, mon épouse; j'ai cueilli ma myrrhe avec mon aromate; j'ai mangé mon rayon de miel et mon miel; j'ai bu mon vin avec mon lait.

L'UN ET L'AUTRE, s'adressant aux divers *camps*, ou aux convives de leurs noces.

Mangez, mes compagnons, et buvez; enivrez-vous, mes chers amis!

CHANT V

Dans ce chant le poëte amène avec beaucoup d'art le portrait de l'époux royal qui répond à celui de l'épouse royale et il embrasse en un même coup de pinceau, tout ce qui regarde la personne de Salomon, et tous les signes de sa puissance et de sa richesse.

I

L'ÉPOUSE ROYALE et le CHŒUR.

L'ÉPOUSE.

J'étais endormie, mais mon cœur veillait. Voici la voix de mon bien-aimé; il frappe.—Ouvre-moi, ma sœur, ma vie, ma colombe, ma parfaite; car ma tête est pleine de rosée et mes cheveux de l'humidité de la nuit.—J'ai dépouillé ma robe, comment la revêtirai je? J'ai lavé mes pieds, me faudra-t-il les souiller?—Alors mon bien-aimé a passé la main à travers l'ouverture de la porte et mes entrailles ont été émues à cause de lui. Je me suis levée pour lui ouvrir, et mes mains ont distillé la myrrhe et mes doigts la myrrhe pure qui s'est répandue sur la garniture du verrou *. Mais pendant le temps que je lui parlais, mon bien-aimé s'en était retourné; il s'en était allé. Ma vie parut m'abandonner. Je le cherchai et ne le trouvai pas. Je l'appelai et il ne répondit point **...

Filles de Jérusalem, je vous adjure. Si vous rencontrez mon bien-aimé, que lui direz-vous? que je souffre d'amour.

* Cette scène est renouvelée de la scène du berger (ci-dessus, chant II), mais combien les détails diffèrent et reçoivent un caractère plus raffiné!

** C'est ici que se trouve placée la seconde phrase relative aux gardes de ronde, que j'ai reportée à côté de la première, et qui écartait de l'obje essentiel de ce chant, le portrait du roi.

LE CHŒUR.

Qu'en est-il de ton bien-aimé au-dessus de tout autre, ô la plus belle des femmes ! qu'en est-il pour que tu nous adjures ainsi?

L'ÉPOUSE.

Mon bien-aimé est blanc et vermeil*. Il porte une enseigne qui le fait distinguer entre dix mille. Sa tête est un or pur; ses cheveux sont crépus et noirs comme le corbeau ; ses yeux ressemblent à ceux des colombes sur les torrents d'eaux, lavés dans le lait et pleinement ouverts; ses joues sont une plate-bande d'aromates et de fleurs de senteur ; ses lèvres pures comme des lis distillent la myrrhe pure; ses mains sont des pierres de Tharsis enchâssées dans des anneaux d'or ; son corps a la blancheur de *l'ivoire* relevée par des saphirs; ses jambes sont des colonnes de marbre posées sur des bases d'or pur. Son port est celui du Liban; sa distinction celle des cèdres; son palais n'est que douceur; toute sa personne que charme. Tel est mon bien-aimé, tel est mon ami, ô filles de Jérusalem.

LE CHŒUR.

Où est allé ton bien-aimé, ô la plus belle des femmes? de quel côté s'est-il dirigé? Nous le chercherons avec toi.

L'ÉPOUSE.

Mon bien-aimé est descendu dans son jardin, dans le carré des aromates...

* On voit ici le parfait accord avec le teint de rose et de lis attribué plus haut à l'épouse royale. Dans le cours de sa description, celle-ci va comparer le corps de son bien-aimé à l'*ivoire*, et, un peu plus loin, le bien-aimé, de son côté, appliquera la même comparaison au cou de la bien-aimée. Or, rien n'est plus incompatible avec le teint basané et presque noir de l'épouse bergère, pour lequel nous l'avons entendue tout d'abord demander grâce aux filles de Jérusalem.

II

L'ÉPOUX.

... Tu es belle comme Thersa*, mon amie, agréable comme Jérusalem; mais non moins redoutable qu'une armée sous ses enseignes. Détourne tes yeux, car ils me jettent hors de moi**.

Qu'il y ait soixante reines, quatre-vingts concubines et un nombre considérable de jeunes filles, ma colombe est unique; ma parfaite est l'unique de sa mère, la préférée de celle qui lui a donné le jour. Les filles l'ont vue et l'ont déclarée bien heureuse. Les reines et les concubines lui ont donné des louanges et ont dit :

LE CHŒUR.

Quelle est celle-ci qui apparaît comme l'aurore, belle comme la lune, éminente comme le soleil, redoutable comme une armée qui marche sous ses enseignes?

CHANT VI.

I

LE BERGER seul. Dans les scènes précédentes, l'époux royal est descendu au jardin des aromates; son amie l'y a retrouvé, puisque le roi vient de lui parler longuement : la scène est finie. Le berger, à son tour, descend dans le jardin des noix.

Je suis descendu au jardin des noix, pour voir les fruits de

* Thersa était une ville embellie par Salomon dont, après lui, les dix tribus séparées firent pendant quelque temps comme leur capitale.

** Je néglige la suite du verset 5 et les versets 6 et 7, qui ne sont que la répétition textuelle de plusieurs comparaisons précédentes.

la vallée, pour juger si la vigne pousse ses bourgeons, si les grenadiers ont fleuri ; mais je n'ai rien distingué;—car mon âme (mon amour) m'a mis en l'état des *chariots d'Aminadab* *.

II

LE CHŒUR DE LA NOCE, L'ÉPOUSE ROYALE et LE ROI. C'est dans cette seule scène que le nom de Sulamite ou Salomite se trouve prononcé.

LE CHŒUR rappelle l'épouse en son sein, tout comme dans le trait final du poëme les compagnons du berger rappelleront leur ami.

Reviens, reviens, ô *Schoulamith!* Reviens, pour que nous nous mirions en toi.

LA SALOMITE.

Que verrez-vous dans la Salomite?

LES COMPAGNES attendant le signal des chœurs de danse et de musique, lui répondent sous la forme concise dont on a déjà la clef.

(Nous verrons en elle) comme un chœur de différents camps, *sicut chorum camporum* **.

* Cette seconde partie de la strophe laisse beaucoup à l'arbitraire. Il y faut employer l'induction. Le roi a dit précédemment à son amie de détourner ses yeux de lui tant il en éprouvait du trouble. Il me semble que le berger, de son côté, veut exprimer qu'il n'est comme *apte à rien* hors de la présence de son amie, hors de son amour. L'image des chariots d'Aminadab se rapporte probablement à quelque proverbe et indiquerait la lenteur au lieu de la vitesse, comme, en général, on l'a supposé.

** J'ai dit d'après quel exemple les chœurs ou *camps* des noces, déployaient des bannières variées. Deux fois l'épouse vient d'être comparée à une armée campée sous ses enseignes. La traduction française de la Vulgate et la traduction protestante du texte sont entrées en termes différents dans la vérité de la situation, musique et danse. La traduction catholique dit : « Que verrez-vous dans la Sulamite, sinon un *chœur de musique* dans un camp d'armée ? » La traduction protestante : « Que contemplerez-vous dans la Sulamite, comme *une danse de deux bandes?* » (Les jeunes filles de la noce et les jeunes gens.)

LE ROI, renchérit sur tous les éloges ; il attribue particulièrement au cou de la bien-aimée royale, la blancheur de l'ivoire, ce qui ne cesse de faire contraste au teint presque noir de la bergère. En conséquence c'est bien à la fille de Jérusalem, devenue épouse de Salomon, et nullement à la villageoise de Sunam que le surnom de Schoulamith, Salomite, doit s'appliquer.

Fille de prince, que tes pieds sont jolis dans leur chaussure ; tes hanches semblent aussi travaillées que les colliers sortis des mains d'un ouvrier habile. Une coupe ronde pleine d'un doux breuvage et un monceau de froment entouré de lis, sont comme le signe de ton charme et de ta fécondité*. Au-dessus de tes seins jumeaux ton cou s'élève comme une tour d'*ivoire ;* tes yeux ont (l'humidité) des piscines d'Hesbon, placées près de la porte de Bath-Rabim. Tu as le nez aussi *droit* que la tour du Liban regardant du côté de Damas, et ta tête pose sur ton corps avec la majesté du Carmel.

CHANT VII.

LE BERGER et LA BERGÈRE. — Dans le chant II, quoiqu'ils fussent au village le berger a dit à son amie : « Viens, allons aux champs. » — Ici c'est la bergère qui adresse la même invitation à son bien-aimé.

LE BERGER.

Mon amour, que tu as embelli et acquis de grâce dans nos joies !

Ta taille est celle d'un palmier. J'ai dit : je monterai au haut de ce palmier et j'en saisirai les branches. (Désormais) ton sein me sera comme les grappes de la vigne, et l'odeur de ton visage comme celle des grenadiers.

* Ceci est une périphrase, pour éviter des expressions qui n'ont rien d'essentiel et qui ne conviennent pas en général à notre langue. Le texte dit : *Umbilicus tuus sicut crater rotundus, etc., venter tuus sicut,* etc.

LA BERGÈRE.

Ton palais est un bon vin coulant pour mon bien-aimé, et qui fait mouvoir la langue de ceux qui dorment.

Je suis à mon bien-aimé et tout son désir est en moi. Viens, sortons aux champs et couchons aux campagnes. Levons-nous de bon matin pour aller aux vignes, et voir si la vigne s'avance, si la grappe se montre, si les grenadiers ont fleuri.

Là, je te donnerai mes amours.

La mandragore jette son odeur, et à nos portes il y a toute sorte de doux fruits, nouveaux ou conservés, que j'ai mis de côté pour toi, mon bien-aimé.

CHANT VIII.

I

L'ÉPOUSE DU ROI et LE ROI.

L'ÉPOUSE ROYALE, dominée de nouveau par l'esprit de jalousie.

Ah! que n'es-tu mon frère sorti du sein de ma mère! J'irais te trouver sur les places, je t'y baiserais et on ne m'en blâmerait point. Je te conduirais dans la maison de ma mère, tu m'instruirais, et je te ferais boire du vin aromatisé et du jus de mes grenades.....

... Que sa main droite soit sous ma tête et que sa main gauche m'embrasse!

L'ÉPOUX ROYAL.

.... Filles de Jérusalem, je vous en conjure, ne réveillez pas celle que j'aime, ne la réveillez pas jusqu'à ce qu'elle le veuille.

II

LE CHŒUR.

Qui est celle-ci, qui monte du désert, appuyée sur son bien-aimé?

L'ÉPOUX.

Je t'ai éveillée sous le pommier... là, où ta mère t'a conçue, où celle qui t'a conçue t'a donné le jour.

L'ÉPOUSE, dépeignant la jalousie avec une grande force.

Mets-moi comme un cachet sur ton cœur, comme un cachet sur ton bras; car l'amour est fort comme la mort et la jalousie cruelle comme le sépulcre. Leurs embrasements sont des embrasements de feu, une flamme véhémente.

Beaucoup d'eau ne pourrait éteindre cet amour, même des fleuves n'y suffiraient point. Si quelque homme donnait pour cet amour tout le bien de sa maison, on n'en ferait aucun cas.

III

LA FILLE DE JÉRUSALEM, épouse de Salomon, songe à l'avenir de sa jeune sœur. Rien ne couronne mieux un tableau de noces.

Nous avons une petite sœur dont le sein n'est pas encore formé: que ferons-nous en sa faveur au jour où on s'occupera d'elle?

L'ÉPOUX exprime en termes allégoriques un dessein conforme à sa situation.

Si elle est *comme un mur* (nous la marierons richement), nous

bâtirons dessus un palais d'argent; si elle est comme une porte, nous la renforcerons d'un entablement de cèdre *.

L'ÉPOUSE.

J'ai été *comme un mur*, mon sein comme des tours, et devant les yeux de Salomon j'ai trouvé la paix **.

Salomon a une vigne en Bahal Hémon; il l'a remise à des gardes. Chacun doit lui apporter pour son fruit mille pièces d'argent.

La vigne qui m'appartient est devant moi. Elle donne mille pièces pour toi, Salomon, et *deux cents* à ceux qui en gardent les fruits ***.

IV

LA BERGÈRE, cédant au dernier appel des amis, ou compagnons de la noce.

O! toi qui habites dans les jardins, tes amis t'attendent. Fais-moi ouïr ta voix. Cours, mon bien-aimé, et (reviens) semblable au chevreuil ou au faon des biches sur les monts des aromates.

* L'image du mur que la strophe suivante confirme, s'applique aux nombreuses qualités qui ont été reconnues dans la bien-aimée du roi et sont fortement *cimentées* en sa personne.

** Le poëte joue sur le mot *paix*, qui est exprimé par le nom même de Salomon.

*** Les mille pièces revenant à Salomon sont une allusion aux mille douceurs si vivement dépeintes, que l'époux obtient auprès de son amie. Les deux cents pièces d'argent représentent la dot des femmes, selon ce qui a été dit plus haut, pag. 115 et 121.

CHAPITRE III

POLYGAMIE

Dans l'ancienne loi, la polygamie se présente en général comme une concession aux mœurs et aux usages du temps, comme une tolérance. Fidèles aux vues de leur maître, les Hébreux ont tendu sans cesse à restreindre la polygamie. Dans tous les pays de l'Europe où la faculté leur était laissée d'y recourir, ils se sont bornés à prendre une seconde épouse, lorsque la première restait stérile après dix ans de mariage. Les Juifs de l'Arabie, qui résistèrent longtemps aux armes de Mahomet, lui reprochaient surtout d'avoir épousé trop de femmes. « Dès les premiers temps de leur dispersion, dit le Sanhédrin de Paris, les Israélites répandus dans l'Occident, pénétrés de la nécessité de mettre leurs usages en harmonie avec les lois civiles des États dans lesquels ils s'étaient établis, avaient généralement renoncé à la polygamie, qu'ils considéraient comme une simple faculté dépendant d'eux-mêmes. Le synode convoqué à Worms et présidé par le rabbin Guerson prononça anathème contre tout Israélite qui épouserait plus d'une femme[1]. »

Toutefois n'y a-t-il pas quelques raisons tirées de la nature des choses qui déterminèrent le législateur à ne

pas la défendre d'une manière absolue, comme il avait prohibé tant d'autres coutumes?

Remarquons, en effet, que la polygamie s'est perpétuée chez les peuples occidentaux comme en Orient. Seulement l'une en Orient est la polygamie dans la loi, l'autre en Occident la polygamie dans les mœurs, et c'est en grande partie sous l'influence de celle-ci que l'émancipation de la femme s'est accomplie chez les modernes. Des adages populaires semblent même la consacrer: Pour faire un ménage heureux, dit-on, il faut que l'homme ait déjà usé de la vie. C'est pourquoi quelques docteurs hébreux ont émis que depuis sa puberté jusqu'à l'extinction de ses forces, l'homme exigeait deux femmes, l'une pour la volupté, l'autre pour la propagation. En réalité, le développement de l'homme est complet peu de jours après celui de la femme, et la femme se fane longtemps avant lui. Chez l'homme le besoin physique est en général dominateur. Ce que la femme demande surtout à l'autre sexe, c'est de l'adoration, c'est un véritable culte moral qu'on lui doit, à cause de la majesté de son rôle dans la conservation de l'espèce. Ce besoin de l'âme, qu'elle ne perd jamais, ouvre le champ à son imagination, et forme le principal secret de son existence. Qu'un homme de trente ans, sain de corps et d'esprit et une femme de vingt soient unis, ils se suffiront probablement l'un à l'autre toute leur vie, quoique l'homme ait déjà fait en amour une dépense de sentiments et de force équivalente au moins à celle de l'avenir.

Cette activité et cette durée plus grandes du physique de l'un des deux sexes devait être bien autrement sensible dans les premiers temps. L'exercice soutenu de

l'intelligence ne formait pas chez l'homme une puissante diversion, et l'état de la société n'entourait pas la femme de tant de causes excitantes.

De nos jours encore, avant que l'homme atteigne l'âge qui le met dans un rapport convenable avec la seule épouse qu'il soit en droit de reconnaître, ses sens lui parlent, et pour répondre à cette voix, quelle femme obtient-il? Alors, malgré lui-même, il est entraîné à mutiler l'amour, non-seulement en séparant ses plaisirs de l'espoir d'être père, mais en les séparant du bonheur de sa compagne. Cette absence de contre-poids à l'ardeur de ses sens déprave souvent ses idées ; et bientôt, confondant toute chose, il ne voit plus dans la femme, cet être son égal et libre comme lui, qu'une créature inférieure, destinée seulement à satisfaire ses désirs. Voilà l'esprit avec lequel il lui arrive de se présenter au mariage, comme au terme de ses belles années ; voilà comment il prive des premiers élans du cœur son épouse unique, après avoir refusé ce nom à ses premières amours, à l'objet que lés Hébreux appelaient *la femme de ta jeunesse ;* en faveur de laquelle le prophète s'écriait : « Malheur à toi, si tu agis perfidement à son égard[2] ; » et le talmudiste : « Que l'autel pleure sur cet homme. »

On connaît la folle harangue de Métellus Numidicus au peuple romain : « S'il était possible de n'avoir point de femmes, nous nous délivrerions de ce mal ; mais comme la nature a établi que nous ne pouvons guère vivre heureux avec elles ni subsister sans elles, il faut avoir plus d'égards à notre conservation qu'à des satisfactions passagères[3]. » Que l'on compare ces paroles à celles de l'Ecclésiaste : « Fais toute l'œuvre que tu

es capable de produire. Que tes vêtements soient blancs en tout temps ; que le parfum ne manque point sur ta tête, et passe heureusement ta vie avec la femme objet de tes amours, qui t'a été donnée sous le soleil pour tous les jours de ta vanité ; car c'est là ta portion et ce qui te revient de ton travail[4]. »

Tous ces faits, qui sont d'une si haute importance dans l'appréciation des rapports sociaux, expliquent déjà pourquoi Moïse, après avoir porté des lois contre les atteintes au mariage et contre la prostitution, fut conduit, non pas à consacrer en principe la polygamie comme un bien, mais à la tolérer. Les femmes, à ce qu'il paraît, étaient proportionnellement en grand nombre chez les Hébreux, et cette polygamie même concourait à leur assurer une sorte d'état. Dans les pays froids et tempérés où les recensements donneraient un égal nombre d'hommes et de femmes, on sent que d'autres combinaisons seraient rendues nécessaires. Montesquieu dit que dans certains pays de l'Asie où les garçons sont plus nombreux, il existe une loi qui permet à une femme de prendre plusieurs maris[5]. A Rome, la même coutume fut admise. Caton prêta sa femme à Hortensius, sans se croire tombé dans une action déshonnête. Mais un principe tout particulier dirigeait les Romains ; c'est que chez eux la femme passait pour la propriété de l'homme, qui pouvait dès lors disposer d'elle comme de tout autre bien.

La stérilité, commune en Syrie, fut encore pour Moïse une puissante raison de tolérer la polygamie, qui permettait d'y obvier. Enfin une autre raison non moins directe naissait de la nature particulière du climat et de la gêne extrême que la crainte des maux redoutables

dont il sera parlé plus loin avait forcé d'établir périodiquement entre les deux époux.

La plupart de ces motifs sont étrangers à la température de nos contrées et à notre civilisation. Les difficultés à résoudre semblent donc devoir être posées de la manière suivante :

Faut-il que l'homme arrivé à l'âge de puberté prenne immédiatement une épouse? Mais si l'affirmative est admise, n'aura-t-on pas à craindre qu'avant le terme de son existence pour l'espèce, l'équilibre ne se rompe entre les deux contractants, de sorte que l'homme éprouve, presque malgré lui, des désirs qui le porteraient vers d'autres objets? Si l'on admet entre l'époux et l'épouse une inégalité d'âge qui leur ouvre une égale carrière, sera-t-il utile au développement des facultés de l'homme, et sera-t-il possible que depuis l'heure de sa puberté complète jusqu'à celle du mariage, il se soumette à une contrainte absolue? Si la contrainte est utile et possible, pourquoi une prostitution légale, dont le plus grand désavantage ne consiste pas dans les atteintes portées à la santé publique, mais dans la dégradation avouée de l'être auquel nous devons le plus d'honneur sur la terre? Si la contrainte est impossible, pourquoi ne pas imaginer des combinaisons moins odieuses? pourquoi ne pas envisager les choses sous un point de vue plus haut, et ne pas tracer un cercle dans lequel toutes les variétés individuelles qui sont formées par la nature elle-même puissent se mouvoir à l'aise? pourquoi enfin ne pas anéantir ces oppositions choquantes entre la loi morale d'un pays et sa loi réelle, qui conduisent bientôt au mépris de l'une ou de l'autre, et quelquefois de toutes deux?

Je laisse aux esprits aidés d'une expérience beaucoup plus sûre que la mienne et aux femmes, dont le tact n'est pas moins puissant que toute notre raison, de déterminer ce qui existe de fondé ou d'imaginaire dans tout ceci. Le seul fait que je regarde comme certain, c'est que, malgré le juste orgueil que nous inspirent les progrès de notre civilisation, nous avons encore, sur une foule de points, le pied dans la barbarie *.

Les obstacles opposés par la loi hébraïque à la polygamie n'étaient pas illusoires, dans un pays où le mari dotait lui-même la femme, où la constitution publique ramenait perpétuellement les richesses vers l'équilibre. L'homme qui prenait une seconde épouse devait toujours à la première, lors même qu'elle aurait commencé par être sa servante, l'entière exécution des trois obligations principales du contrat, nourriture, entretien, *amitié* conjugale; sans quoi elle sortait libre de chez lui[6].

Le mot *épouse* et *concubine* sont souvent employés l'un pour l'autre dans les anciens livres. La nuance qu'ils indiquent est l'expression d'un état qui, sans être admis par les lois modernes, se renouvelle dans les mœurs. Les Romains aussi avaient deux degrés dans le mariage : le mariage par achat (*per coemptionem*), en vertu duquel la femme (*uxor*) devenait comme la propriété du mari qui prenait sur elle toute la puissance du père, et le mariage par simple rapprochement (*per usum*), dans lequel cette femme appelée

* Quoique ces pages datent de près de quarante ans, à en juger en général d'après les tendances actuelles de la jeunesse, il me semble qu'elles n'ont nullement vieilli (1861).

matrone restait sous la puissance paternelle et conservait la propriété de ses biens.

Toute femme libre d'Israël, en se mariant à un homme déjà lié à d'autres femmes, restait entièrement indépendante de celles qui l'avaient précédée. Et en cela, remarquez l'avantage de faire donner la dot par le mari. On avait du moins l'assurance, s'il adoptait plusieurs femmes, que c'était pour elles-mêmes et non pour accumuler plusieurs dots.

D'autres avantages résultaient de cette disposition. Un homme ne pouvait épouser plus d'une femme que lorsqu'il avait une certaine richesse; et, par le fait de son mariage, sa richesse se répartissait. Enfin, il naissait de là plus de facilité à confondre les classes, et le nom de *mésalliance* n'entrait pas dans la langue du pays.

En effet, par quel moyen légal une femme née dans les classes inférieures avec une sensibilité profonde et des dispositions remarquables peut-elle de nos jours arriver au rang qui convient à sa nature? Je n'en vois aucun. Nous nous sommes beaucoup occupés de nous-mêmes; nous avons marqué notre indignation que l'homme supérieur n'eût pas la facilité d'être porté rapidement du plus bas au plus haut de l'échelle; et nous avons oublié que le même besoin existe dans l'autre sexe, avec les modifications qui lui sont propres. Nous avons oublié que la jeune fille renferme en elle autre chose que la richesse ou la puissance attachées à son nom; qu'elle a une importance personnelle qui doit être comptée dans l'ordre social; enfin, non-seulement nous n'avons ouvert aucune voie à son émulation légitime, mais nous avons admis comme dernière combinaison

morale que la richesse devait se marier au nom ou à la puissance, la puissance à la richesse, et rien de plus.

Lorsqu'un Hébreu faisait de son esclave sa concubine, elle changeait de position, mais elle conservait envers la première épouse une sorte d'infériorité qui disparaissait parmi les enfants. C'est de cette manière qu'en usent encore les Musulmans qui, dans les classes moyennes, ont bien moins recours à la polygamie qu'on ne le croit en général. L'épouse légitime a sous ses ordres les épouses de second rang qui l'entourent de respects et qui ont pour la maison du chef un attachement beaucoup plus étendu que de simples servantes.

Les préceptes de Mahomet sur ce point sont une imitation de Moïse, accommodée aux mœurs des Arabes, et dénotent un très-grand fonds de sensibilité et de justice relative dans l'âme du législateur musulman.

« Le désir d'épouser une femme, soit que vous le fassiez paraître, soit que vous le recéliez dans vos cœurs, ne vous rendra point coupables devant Dieu. Il sait que vous ne pouvez vous empêcher de songer aux femmes. Mais ne leur promettez pas en secret, à moins que l'honnêteté de vos paroles ne voile votre amour. Ce que vous leur donnerez doit répondre à vos facultés ; le riche et le pauvre les doteront différemment ; la justice et la bienfaisance régleront les dons. Si vous avez pu craindre d'être injustes envers les orphelins, craignez de l'être envers vos femmes ; choisissez celles qui vous auront plu ; si vous ne pouvez les entretenir avec équité, n'en prenez qu'une, ou bornez-vous à vos esclaves : cette conduite sage vous facilitera les moyens d'être justes et de les mieux doter [7]. »

Dans la Genèse, l'exemple le plus ancien de bigamie

est celui de Lémech. L'une de ses femmes donna le jour à Jabal, père des pasteurs, et à Jubal, inventeur de plusieurs instruments de musique; l'autre à Tubalcaïn, le premier forgeron. Abraham eut plusieurs épouses, parmi lesquelles Sara, Agar et Kétura. La Genèse en donne trois à Esaü et quatre à Jacob : c'est pourquoi quelques rabbins élèvent à quatre, comme les Mahométans, le nombre des femmes légitimes *. Moïse et Aaron n'eurent qu'une seule épouse. La femme éthiopienne du législateur indique toujours la fille de Jéthro, à cause du nom d'Éthiopie qui s'étendait au pays arabe. Anne et Phénena sont les deux femmes du père de Samuel. Ce lévite, de la tribu d'Éphraïm, ne s'était associé la seconde qu'à cause de la stérilité d'Anne : son amour pour celle-ci n'en fut jamais altéré. Dans les fêtes, il lui réservait la portion la plus honorable du sacrifice; et quand il la voyait occupée de son malheur ou des traits piquants que Phénena lui avait lancés, il lui disait: « Anne, pourquoi pleures-tu? pourquoi ne manges-tu pas? pourquoi cette profonde affliction de ton cœur? Est-ce que l'amour que j'ai pour toi n'équivaut pas au bonheur d'avoir dix enfans? »

David eut un grand nombre d'épouses dont huit sont désignées par leur nom. En souvenir de ce prince, les rabbins ont porté jusqu'à dix-huit les femmes que le roi avait le droit de s'attacher. Quelle singulière manière de développer ce principe de Moïse : « Le roi ne s'entourera pas de beaucoup de femmes. » Enfin Salomon fut plus

* Toutefois on doit dire de Jacob qu'en réalité il n'eut qu'une seule femme, Rachel. Les trois autres lui avaient été comme imposées.

loin que son père et que tous ceux qui l'avaient précédé: il eut sept cents épouses et trois cents concubines. A la vérité ce grand homme nous assure, dans le livre de l'Ecclésiaste, que son dessein était de tout *expérimenter*, afin de mieux distinguer la raison d'avec la folie. Ce but était très-louable, sans doute; mais si ce nombre de *mille* ne cache pas quelque allusion allégorique à la multitude d'opinions étrangères qui furent introduites à Jérusalem et comme *épousées* pendant les jours de Salomon, on est autorisé à s'écrier que tout a ses bornes naturelles, même le goût, même les bienfaits de l'expérience * !

Je passe au divorce.

CHAPITRE IV

RÉPUDIATION, DIVORCE

D'après l'ancienne loi, un homme qui avait pris sa femme en aversion, à cause de *quelque chose de honteux*,

* « O Salomon, ô sage fortuné,
» Roi philosophe et Platon couronné...
» Mille beautés servaient à votre usage!
» Mille! on le dit. C'est beaucoup pour un sage.
» Qu'on m'en donne une, et c'est assez pour moi,
» Qui n'ai l'honneur d'être sage ni roi. »

VOLTAIRE.

lui remettait un écrit de divorce ainsi rédigé : « Ce jour, moi, nommé tel, de tel lieu, je te renvoie et j'écris cet acte afin que tu sois libre d'épouser l'homme qui te plaira. » Mais de graves discussions se sont élevées sur les mots *quelque chose de honteux*. Le législateur voulut-il désigner les vices physiques susceptibles d'inspirer du dégoût et de rendre la femme impropre à remplir sa destination? C'est ainsi qu'il était défendu à l'homme privé de sa puissance d'épouser une fille d'Israël, et que la jurisprudence permettait à la femme de demander la séparation, lorsque le mari portait en lui quelque maladie susceptible de se propager, dont elle n'avait pas eu connaissance à l'heure du mariage[1]. Deux écoles célèbres chez les Juifs se piquèrent de pousser à l'extrême les paroles de la loi. A la vérité, c'était dans les derniers temps de la république, à l'époque où des causes étrangères avaient déjà introduit de grands désordres. L'école de Schammaï compta parmi les motifs de répudiation toutes les actions contraires à la pudeur; l'école de Hillel, tout ce qui pouvait déplaire au moral comme au physique.

Mais jusqu'où allait le droit de la femme elle-même en matière de divorce? La loi ne lui défend pas d'une manière absolue l'initiative dans la répudiation directe : elle garde un silence éloquent; car cette femme recevait sa dot du mari; elle pouvait emmener ses enfants qui ne perdaient en rien leurs droits à l'héritage; elle pouvait allumer des haines terribles entre des rivaux; enfin la femme est douée d'une susceptibilité plus grande qui, sur le moindre sujet, l'aurait fait peut-être recourir à ce moyen. Nul doute que la conduite des maris romains ne fût très-reprochable, et que le désir

de faire usage d'une liberté longtemps comprimée, n'occasionnât ce fâcheux entraînement; mais qu'arriva-t-il lorsque, malgré la loi de Romulus et la loi des douze Tables, les femmes furent autorisées à provoquer elles-mêmes la répudiation? « Bientôt aucune n'en rougit, dit Senèque, bientôt elles ne comptèrent plus les années par le nombre des consulats, mais par le nombre des maris; elles se mariaient pour répudier, et elles répudiaient pour voler à de nouvelles noces[2]. » Il n'en fut pas de même chez les femmes grecques auxquelles la loi accorda cette permission, que la sagesse des magistrats sut mieux limiter.

Mais si la loi hébraïque ne semble pas laisser à la femme la répudiation directe, elle lui permet de réclamer l'intervention des anciens pour l'exécution de toutes les clauses du contrat. Après plusieurs remontrances, si l'époux persistait dans son injustice, il était censé ne plus l'aimer et la répudier de fait; elle sortait libre comme si la lettre de divorce avait été réellement donnée. C'est ce qui résulte de ce principe déjà cité : « Quand un homme, après avoir épousé se jeune servante, envers laquelle il s'est conduit selon le droit des filles, prend une autre femme, il ne doit négliger en rien la première, sans quoi elle sort libre de sa maison, emportant sa dot. »

Deux cas particuliers faisaient perdre à l'époux tout droit de répudiation : lorsqu'il avait séduit sa femme avant de l'épouser; lorsque, après l'avoir épousée, il l'avait accusée calomnieusement devant les juges[3]. Ce scandale étant pour la femme un grand empêchement à trouver un autre époux, il ne pouvait s'en séparer de lui-même. Mais quelle confiance ne fallait-il pas avoir

dans la puissance des mœurs et des magistrats, pour ne pas craindre les effets de son ressentiment contre elle?

Ce qui s'était passé à Rome faillit se répéter en Judée. Salomé, sœur d'Hérode, jalouse d'imiter les dames romaines, expliqua à son profit le silence de la loi, et répudia de sa propre autorité Costobare, son époux, gouverneur de l'Idumée. Cet exemple fut suivi par quelques autres femmes de distinction ; mais le mépris qu'elles inspirèrent arrêta les progrès du mal.

Il n'est pas besoin d'observer que le divorce avait lieu dans le cas d'incompatibilité mutuelle, physique ou morale. Peu importait de quelle part vînt la répudiation ; il suffisait qu'elle fût possible.

Quant au mode à suivre, les docteurs sont tous du même avis. Ils établissent en principe qu'on doit exiger tant de formalités compliquées et minutieuses, qu'avant d'avoir remis la lettre de divorce, si les raisons ne sont pas très-puissantes, on revient à de plus doux sentiments et on se réconcilie [1].

La femme répudiée emportait sa dot et tous les biens qu'elle avait au moment du mariage, ou qui lui étaient advenus depuis. D'après la tradition, le mari les aurait assurés en ces termes dans le contrat : « Je prends sous ma garde et garantie tous les biens dotaux et non dotaux que mon épouse a apportés, et tous ceux qu'elle pourra acquérir dans la suite. Je donne droit envers moi et mes successeurs et héritiers sur tout ce que je possède et tout ce que je posséderai, meubles ou immeubles, afin que mon épouse puisse rentrer dans la jouissance de ces biens pendant ma vie, comme à ma mort. En m'obligeant à ce que je viens de dire, je re-

nonce aux avantages que la contexture particulière du contrat pourrait me fournir, et je m'en tiens à la force et à l'effet ordinaire des contrats de mariage usités parmi les Israélites, et conformément à la tradition et aux préceptes de nos docteurs de pieuse mémoire [5]. » Les mêmes principes sont répétés dans le Koran.

Lorsqu'une femme répudiée épousait un autre homme, elle ne pouvait plus revenir au premier, soit que le second mari mourût, soit qu'il la répudiât. « La loi des Maldives, dit Montesquieu, permet de reprendre une femme qu'on a répudiée; la loi du Mexique défendait de se réunir, sous peine de la vie. La loi du Mexique est plus sensée que l'autre; dans le temps même de la dissolution elle songeait à l'éternité du mariage, au lieu que celle des Maldives semble se jouer également du mariage et de la répudiation. » Mahomet alla plus loin: il permit de prendre deux fois la femme qu'on avait répudiée; mais à la troisième fois il fallait qu'elle eût passé dans la couche d'un autre époux qui l'aurait répudiée à son tour [6].

Je me garderais de présenter le divorce comme une simple concession de Moïse aux Hébreux et aux circonstances. Puisque, en principe, l'adultère était menacé de mort, voilà un cas irrécusable qui l'entraînait d'une manière absolue. On a dit qu'il ne fallait pas séparer ce que Dieu a uni: rien de plus juste. Mais on a appliqué cela au divorce, et la conséquence n'est pas exacte. Ce que Dieu a uni se distingue par la paix, l'ordre, le bonheur commun; et ce n'est point à ces mariages-là que le divorce s'adresse, mais bien à ceux dont Dieu ne s'est pas mêlé, et sur lesquels un malin esprit a exercé son influence. Le législateur ne l'écrivit dans son code, qu'après l'avoir lu dans la nature des choses : et qui

pourrait soutenir que sagement restreint par les lois, et surtout par les mœurs, le divorce ne fut pas aussi favorable aux intérêts privés qu'à la morale publique qui a tout à perdre dans les unions forcées et les séparations imparfaites? Une issue éloignée, quelque difficile et compliquée qu'elle soit et qu'elle doive être, rassure celui-là même qui n'a nul dessein d'y passer; mais un labyrinthe plein de hasards et sans fil de salut peut effrayer l'âme la plus courageuse.

CHAPITRE V

PATERNITÉ ET POPULATION

La population doit être envisagée sous un triple point de vue naturel, politique et domestique. La Genèse a rendu par ces mots: « Croîs et fructifie, » la première impulsion donnée à l'homme, quand le globe terrestre encore désert demandait la présence de l'espèce humaine comme son plus bel ornement. Après cet intérêt naturel, Moïse établit que la grande population de l'État était la conséquence et la preuve de sa plus haute prospérité..

Nul doute, comme de savants économistes l'ont dit, que la population ne soit proportionnée aux moyens de

subsistance et d'existence; nul doute qu'il ne paraisse hors de propos de vouloir influer sur ses progrès par des primes accordées aux nombreuses familles, et par d'autres mesures de ce genre. Ce n'est point ce que fit Moïse; les moyens d'existence ne sont produits activement que là où les lois ne mettent pas d'entraves à la liberté de l'homme, et nous avons vu que ses lois protégeaient cette liberté autant que pouvaient le permettre le temps et la position des Hébreux. Certes, il n'entre pas dans ma pensée de chercher dans les siècles reculés l'origine d'une science qui a commencé presque sous nos yeux; mais il est juste de reconnaître que l'ancien législateur ne sépara jamais l'idée de la population d'avec l'accroissement des moyens d'existence. La preuve en est dans sa manière de retracer les avantages qui résulteraient de l'exécution de ses lois: « Tu prospéreras à la ville et aux champs; le fruit de tes amours sera béni, et le fruit de ta terre, et le fruit de ton bétail, et de ton grenier, et toutes les œuvres de tes mains. » Et quand il retrace les effets d'une tendance mauvaise : « Rien ne te réussira ni dans la ville, ni aux champs; le fruit de tes amours et de ta terre, les œuvres de tes mains, tout manquera à la fois. »

Quelle que soit de nos jours la nécessité dictée aux individus, de prévenir par la contrainte une fécondité qui n'est point en harmonie avec leur position particulière, la nature même des sociétés exige que l'accroissement des populations soit un des objets constants du législateur. Si elle est favorisée par l'accroissement des subsistances, la population favorise à son tour cet accroissement même. Elle pousse l'homme vers les idées les plus exactes d'ordre et de justice: car il faut, sur un

terrain où le nombre d'habitants augmente, tirer de chaque place le meilleur parti possible, proportionner les efforts aux besoins généraux, et revenir sur des empiètements qui, au premier abord, avaient paru sans conséquence.

Qu'on jette les yeux sur les États despotiques, on n'y rencontre que solitudes ; que l'on considère l'Europe, quels progrès n'a-t-elle point faits depuis qu'une impulsion vive a rompu les entraves qui pesaient à la fois sur sa liberté, son industrie et la multiplication de l'espèce? Sans doute la population peut souvent être trop grande, par rapport à certaines organisations sociales et à certaines localités. Mais qu'elle soit toujours trop grande, comme Malthus le prétend, c'est impossible à admettre. Les conséquences de ce principe seraient redoutables. Avant d'attaquer la population de quelque manière que ce soit, il faut attendre qu'il n'existe plus un coin de terre habitable ou susceptible d'être mieux fécondé. Qui sait si alors, dans le genre humain, comme dans l'homme, la faculté de se propager, après avoir eu son accroissement et sa station, n'aura pas son décroissement naturel? « Que la terre soit bien cultivée, disait Fénelon à une époque où il y avait un grand mérite à exprimer de telles pensées, elle nourrira cent fois plus d'habitants qu'elle n'en nourrit. Elle ne manque pas aux hommes, tandis que les hommes insensés se manquent à eux-mêmes en la négligeant ; ils ont devant eux des terrains immenses qui sont vides et incultes, et ils renversent le genre humain pour un coin de cette terre si négligée[1] ! »

Malgré le respect recommandé envers les vieillards, le jeune Israélite aurait répondu comme le Spartiate à

celui qui n'aurait concouru en rien à peupler la terre : « Je ne me lève point devant toi, car tu n'as pas d'enfants qui se lèveraient un jour en ma présence. » C'est pourquoi l'on éloignait du grand-conseil et de toute fonction publique l'homme reconnu incapable de devenir père ; c'est pourquoi Moïse s'était gardé de faire renoncer son sacerdoce aux douceurs de la paternité, au lien qui attache le plus fortement le citoyen à l'État.

Mais, dans les derniers siècles de leur existence nationale, il se forma chez les Hébreux quelques sectes imitées de l'Orient, où le célibat fut considéré par système sous un autre aspect. Telle était la secte esséniennne si étroitement liée à la naissance du christianisme, et surtout les thérapeutes, véritables moines juifs qui prirent racine en Égypte.

Les commotions que l'exercice des sens imprime à la machine humaine, et leur influence sur la pensée, avaient depuis longtemps occupé les esprits contemplatifs ; ils en étaient venus à conclure qu'une chasteté entière enrichirait l'intelligence de toute l'énergie qui semble se perdre dans les transports de l'amour. Depuis lors le catholicisme se fondant sur le célibat auquel Jésus-Christ avait astreint la forme terrestre de sa double nature, sa condition d'homme, a suivi la même voie ; et comme toute grande conception, quelque imparfaite qu'elle puisse être, emporte toujours des empreintes de vérité, il n'est pas difficile de découvrir les aperçus raisonnables qui le guidèrent.

La division par castes qu'il avait en partie admise, à l'instar des anciennes théocraties de l'Inde et de l'Égypte, suppose l'intention d'établir une division générale des travaux de la société. La propagation de

l'espèce constitue un de ces grands travaux, lequel embrasse non-seulement la production des nouveaux êtres, mais l'ensemble des soins matériels nécessaires pour les faire croître convenablement. La masse d'individus, absorbée par ce genre de soins, était ou paraissait suffisante ; il pouvait donc exister une portion de la société qui s'en dispensât, afin de se livrer avec plus de liberté et d'ardeur aux travaux intellectuels et moraux que la nature des temps réclamait. On connaît les éminents services rendus aux lettres et aux sciences dans le moyen âge, par des corporations religieuses qui, s'arrachant aux affaires d'un monde barbare et turbulent, se plaisaient à suivre dans la solitude leurs méditations, leurs recherches. Rien ne serait plus injuste que de ne pas proclamer hautement l'heureuse influence que le régime monacal lui-même a exercée à diverses époques sur le moral de l'humanité.

Mais voici, je crois, la part de l'erreur. On avait fait tout reposer sur un vœu qui, sans une excessive témérité, ne peut être prononcé dans un âge de la vie, pour tous les âges futurs. Dans le rapprochement des sexes, on ne distinguait pas ce qui tient, pour ainsi dire, au travail public, d'avec ce qui forme le besoin personnel, d'avec ce qui est un moyen réel d'impulsion, d'incitation, même pour le moral et pour l'intelligence. Enfin, c'est ici l'accusation la plus grave, loin d'adopter le vœu de célibat comme une véritable division de travaux, on l'accueillit comme division d'intérêts, et l'on sépara l'homme de l'homme, non pour en faire l'instrument d'une plus haute production intellectuelle, mais pour le façonner de la manière la plus profitable à un système de domination formellement déclaré. Alors les contra-

dictions, qui sont la suite inévitable d'une combinaison dé principes mal liés, parurent au grand jour. Sans parler des effets politiques, on vit bientôt éclater une démoralisation plus profonde, une fainéantise plus décidée, et un abaissement plus sensible de l'intelligence, dans les États où les corps célibataires obtinrent le plus d'extension et d'honneur.

Quant au célibat des femmes, il peut être, de même que celui des hommes, le résultat de convenances ou de goûts personnels; il peut donner lieu à des sacrifices volontaires susceptibles d'heureuses applications. Mais pour les femmes, encore plus que pour l'autre sexe, il y avait un contre-sens social à vanter le célibat en soi, à lui attribuer un honneur absolu, à en faire, en dehors de toute saine pratique, une profession vitale. C'est au célibat, ai-je dit, et non à la mort, que Jephté avait voué sa fille: et ce sacrifice parut si extraordinaire, que pendant deux mois sur les monts de Galaad, nous l'avons entendue pleurer avec ses compagnes le droit qui allait lui être ravi de devenir épouse et mère. Dans le dessein de peindre une époque de dépopulation et de ruine, Isaïe s'écriait: « Jusqu'à sept femmes diront à un seul homme: accorde-nous au moins de porter ton nom, afin d'échapper à l'opprobre qui nous menace. »

Les enfants de Jacob arrivés en Égypte, au nombre de soixante-dix couples, formèrent-ils dans quatre siècles environ une population de deux millions d'âmes, ou s'est-il glissé des altérations dans le texte? C'est une question que j'ai déjà abandonnée à la sagacité du lecteur. Mais le recensement fait sous le règne de David prouve que le peuple hébreu s'élevait à treize cent mille hommes au-dessus de vingt ans, plus de quatre millions

l'individus. Les divers recensements publiés de nos jours assurent, terme moyen, l'existence d'un nombre supérieur d'Israélites répandus sur tout le globe. Or, en se rappelant la foule qui a péri jadis dans les discordes civiles et les invasions étrangères, la foule tombée sous le fanatisme religieux ou qui a passé à d'autres croyances, on est forcé de reconnaître que, à part ses nombreuses erreurs sur leur compte, Tacite a eu raison d'attribuer ce caractère essentiel à l'ancien peuple : *generandi amor, moriendi contemptus*, l'amour de la paternité, le mépris de la mort.

Dans les temps antérieurs à Moïse, le père jouissait d'une puissance absolue sur les enfants. Bien des siècles après, à Rome, il pouvait battre son fils, le vendre à quelque âge que ce fût, même quand il était marié, enfin le tuer. Cette loi des Douze-Tables reçut, il est vrai, de grandes modifications, mais le principe ne changea point : on regarda toujours les enfants comme appartenant à leur père, comme dépendance de son bien.

Le législateur hébreu posa des limites raisonnables à l'autorité paternelle ; il lui ôta tout droit de vie et de mort. C'était au grand-conseil seul qu'il appartenait de juger le fils rebelle, et pour le mettre en accusation, il ne suffisait pas que le père ou la mère l'eussent dénoncé, il fallait que tous deux se présentassent ensemble [2]. Cette garantie, sans parler des autres garanties ordinaires de la justice et des formalités minutieuses exigées pour ce cas particulier, était sans contredit exclusive de tout abus.

Le père ne pouvait dépouiller son fils du patrimoine : on sait que la propriété foncière qui forme l'héritage de la famille ne s'aliénait jamais d'une manière absolue. Il

avait la faculté de disposer des biens meubles, ou des propriétés achetées à charge de restitution, et de les faire passer par donation sur la tête d'autrui, mais non sur la tête d'un de ses fils, aux dépens des autres. Seulement la jurisprudence lui accorda de rendre aussitôt le fils favorisé propriétaire de sa portion propre, et curateur de celle de ses frères qui rentraient plus tard dans tous les droits qu'on va lire au chapitre des successions. Solon ne permit qu'à ceux qui n'avaient pas de postérité de faire un testament. Chez les Romains la faculté de tester n'avait pas de bornes, attendu que le père, qui pouvait vendre ses enfants, pouvait à plus forte raison les priver de ses biens[3].

À tout âge un fils hébreu était autorisé à ne pas accéder à un ordre de son père manifestement contraire à la loi : « Que le fils qui voit son père commettre des fautes y prenne garde, et ne fasse point de choses semblables, dit Ézéchiel ;... qu'il suive les commandements, qu'il reste dans la loi, et il ne sera point coupable[4]. »

Le père enfin se tient averti de ne pas faire peser durement son pouvoir sur ses enfants. Il les corrigera avec zèle, en s'efforçant de leur rendre aussi doux que possible le chemin de la vie, attendu que les voies de la sagesse ne sont que prospérités[5].

La puissance paternelle cessait de droit à la majorité, qui était de deux espèces pour les garçons : l'une, à treize ans, rendait le jeune homme actif dans la société, capable de contracter sous les yeux du père, et lui imposait l'observation scrupuleuse de tous les préceptes de la loi ; l'autre, à vingt ans, donnait le caractère de parfait citoyen. L'exemple le plus remarquable du droit attribué au fils majeur, est celui du jeune Tobie ; il con-

tracte un mariage qui devait plaire à ses parents, sans avoir obtenu néanmoins leur autorisation préalable[6]. A la vérité les circonstances emportaient un caractère d'exception.

La nature du climat avait fait fixer la puberté des filles à douze ans et demi. « Alors ces jeunes citoyennes, dit M. Pastoret, appartenaient plus particulièrement à la société, qui réclamait d'elles l'exécution d'un devoir auquel la puissance paternelle n'avait ni le droit ni la possiblité de les soustraire[7]. » Elles devenaient propriétaires du fonds et de l'usufruit des biens qui leur arrivaient par hérédité ou par tout autre moyen légal. « Le père administre ces biens, dit la jurisprudence, mais il n'en consomme pas les fruits[8], » afin qu'il ne soit poussé par aucune raison à mettre un retard illimité au choix d'un époux.

Le principal devoir national consiste à inspirer aux enfants l'amour des lois et de la patrie. Mais pour aimer les lois, il faut les connaître, et pour donner aux enfants cette connaissance et cet amour, il n'y a qu'un moyen sûr, c'est que les pères l'aient eux-mêmes. Dans tous les règlements qui vont être rapportés, on est obligé plus que jamais de se représenter la condition des anciens temps, et de faire des comparaisons avec l'état populaire des autres contrées.

Peu de jours après sa naissance l'enfant recevait le caractère indélébile dont je parlerai plus tard. Au sortir du berceau on lui apprenait à lire et à écrire. C'était une obligation pour tout Hébreu d'écrire, au moins une fois en sa vie, le livre de la loi[9]; bien différent en cela du Spartiate qui restait dans une complète ignorance, et des peuples modernes où la loi religieuse se trans-

mettait dans une langue inconnue à l'immensité des citoyens, où la loi civile et politique leur semblait d'un intérêt tout à fait étranger.

Les lévites, entre autres, s'occupaient à enseigner la loi : c'était une partie naturelle des fonctions conservatrices auxquelles on les avait voués. Mais loin que ce devoir devînt un privilége exclusif, on accordait le plus grand honneur aux hommes zélés qui, sous le nom de maîtres, s'appliquaient à instruire le peuple. Parmi les nombreuses sentences qui regardent leur caractère, je ne citerai que celle-ci du livre des Proverbes : « Achète la vérité, s'il le faut, mais ne la vends point ; *Eme veritatem et ne vendas; eme sapientiam, eruditionem, intelligentiam*[10]. »

Lorsque l'enfant avait dépassé sa cinquième année, le père le conduisait dans les assemblées pour qu'il entendît lire la loi et discuter sur les actes d'intérêt public. Après ses dix ans on devait le mettre aux règlements de jurisprudence, aux développements des préceptes qui n'étaient qu'indiqués dans les cinq livres. A quinze ans il comparait les opinions diverses, il discutait et proposait lui-même son avis. Enfin, dix-huit ans était l'époque ordinaire de son mariage[11]. Dans la proportion des climats, le développement qu'il avait acquis alors correspondait à celui d'un jeune homme de vingt-deux à vingt-cinq ans parmi nous.

Toutes ces obligations n'excluaient pas d'autres études ; témoin Salomon et les Sages de son temps. Mais on devine que les nombreux détails des lois, des coutumes, des cérémonies, surtout quand elles eurent pris une fausse direction, durent avoir ce fâcheux résultat de détourner les yeux de l'observation immédiate de

la nature, de créer des obstacles aux progrès scientifiques. Le principe général pour l'instruction nationale était très-bon ; les applications en furent mesquines, et souvent mauvaises.

Indépendamment de ces études civiques, il était ordonné de rendre les jeunes gens propres à la plupart des exercices utiles : on a vu leurs jeux guerriers. Quelle que fût la fortune des pères, ils devaient une profession à leurs fils : le travail était d'obligation pour tout Israël ; car l'homme qui ne fait pas apprendre un état quelconque à ses enfants, disent les talmudistes, agit comme s'il les élevait au brigandage [12].

Les filles instruites sous les yeux maternels passaient à l'état d'épouses dès l'âge nubile. « Que jamais leurs pères ne les marient à des vieillards, ce serait les prostituer [13]. »

Moïse recommanda dans les mêmes termes le culte filial et celui que l'on doit à l'Éternel ; il promet pour tous deux la même récompense : « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés. » — « Pour honorer son père et sa mère, disent les docteurs, il faut ne jamais prendre leur place ; ne point contrarier leurs discours, ni les appuyer avec affectation ; il faut les conduire dans un âge avancé, et accomplir tout ce qui peut leur être utile ou leur plaire. Lorsque les parents manquent de biens, et que les enfants en ont acquis, ils leur en doivent une part convenable [14]. » Enfin, après avoir consolé leur vieillesse, les fils reçoivent la bénédiction des pères, ferment leurs paupières et les accompagnent au champ du repos pour les réunir aux ossements de leurs aïeux.

Ah ! combien sont touchants les derniers moments de

Jacob et les exhortations du vieux Tobie! On apprend la maladie de son père à Joseph, qui accourt avec ses deux fils. Le vieillard se lève sur son séant, et ayant reporté son souvenir vers Rachel, l'objet de ses plus chères amours, il fait approcher les jeunes gens, les embrasse, et, posant les mains sur la tête de l'un et de l'autre, les bénit. La famille entière assemblée reçoit aussi ses conseils et sa bénédiction. « Enterrez-moi, je vous prie, leur dit-il, dans la caverne de Macpéla où reposent mes pères. » Alors il retire doucement ses pieds dans le lit, et il expire. Joseph se jette sur lui, et le couvre de ses larmes; ensuite l'ayant fait embaumer, selon la coutume égyptienne, il le porte dans la caverne entourée d'arbres où son père avait souhaité d'être placé. « O mon fils! dit Tobie, prends soin de m'ensevelir, et garde-toi de délaisser ta mère. Honore-la tous les jours de sa vie; ne lui cause aucune affliction; fais tout ce qui lui sera agréable, et n'oublie jamais les dangers auxquels tu l'as exposée quand elle te portait dans son sein. A sa mort, dépose-la auprès de moi. N'entre point dans le chemin de l'iniquité; sois charitable sans orgueil, et en proportion de tes biens; ne méprise point les enfants de ton peuple; ne fais jamais à un autre ce qui te révolterait pour toi-même; recherche le conseil du Sage, et bénis l'Éternel [15].

Mais il est une dernière vertu à exercer, bien difficile pour un fils, et qui devient plus difficile encore, quand elle est imposée au père lui-même : c'est la résignation sous la main puissante qui les sépare. Quoique la mort soit la conséquence rigoureuse du mouvement de la vie, le principe même de nos intérêts, de nos affections, quoique son nom sorte sans cesse de nos lèvres,

l'image qu'elle exprime ne s'offre que sous une forme confuse à notre esprit. Les anciens se familiarisaient davantage avec elle. Au milieu de ses festins, l'Égypte ne manquait jamais, dit-on, de faire apparaître un cercueil. Pourquoi en serions-nous épouvantés? Pourquoi les couleurs les plus sombres nous semblent-elles attachées à cette heure inévitable? Serait-ce le regret qui nous saisit d'avoir mal consumé des jours qu'un ordre naturel, plus sage, aurait pu rendre meilleurs? Serait-ce défiance envers celui dont nous avons tous reçu notre lot? Il est des peuples qui célébraient le départ de la vie comme une fête; de quel poids leur cœur ne s'était-il pas soulagé! Le soleil se lèvera-t-il moins beau le lendemain du jour où nous ne vivrons plus? la verdure des champs paraîtra-t-elle moins brillante? et la place que nous occupons restera-t-elle vide longtemps?... Mais se séparer d'un objet chéri; mais le voir expirer sous nos yeux par un coup prévu ou imprévu; mais tendre vers lui des bras d'où il s'échappe pour jamais!... Oh! que bienheureux est celui qui peut alors pleurer avec abondance!

Le premier fils que David avait eu de Bethsabée tomba dangereusement malade. La douleur de ce père est impossible à décrire; il ne mangea plus; il restait couché par terre toute la nuit, priant en sa faveur. Au septième jour l'enfant mourut : ses serviteurs tremblaient de le lui apprendre. David les voyant parler à voix basse, comprit ce qui venait d'arriver. — L'enfant est mort, leur dit-il, et ils répondirent : — Il est mort. — A ces mots le roi se releva brusquement, s'oignit, changea de robe, entra dans la maison de l'Éternel, s'y prosterna, et, à son retour, prit les aliments qui lui

étaient présentés. Comme ses serviteurs s'en étonnaient, il leur dit : « J'ai pleuré tant que l'enfant pouvait m'être rendu : à quoi serviraient désormais les cris et le jeûne? L'Éternel ne m'a point accordé qu'il vécût. C'est moi désormais qui irai vers lui ; il ne reviendra plus vers moi [16] ! »

CHAPITRE VI

DES SUCCESSIONS

Après la mort du chef de famille, les enfants mâles héritaient de la propriété foncière, les filles à leur défaut. Parmi les motifs qui avaient déterminé le législateur à faire donner la dot par le mari, on a vu qu'un des plus essentiels était d'éviter une confusion inextricable à l'époque jubilaire, si les biens immobiliers eussent été accordés aux femmes. C'est pourquoi, sur la proposition des anciens de la double tribu de Joseph, Manassé et Ephraïm, on avait décrété que toute fille héritière d'une propriété, et non les filles en général, comme dit la Vulgate, serait tenue de se marier avec un homme de sa tribu, et non avec son plus proche parent, comme a dit Montesquieu. Le seul objet de ce règlement était d'empêcher que les biens fonciers revenant à l'héritière ne fussent transportés d'une tribu à une autre [1].

Dans l'état ordinaire, les filles étaient entretenues sur la succession paternelle jusqu'à l'heure de leur mariage où elles obtenaient un dixième environ de l'hérédité [2]. Mais la loi laissait toute latitude sur ce dernier point. La conservation du fonds primitif de la famille était sa seule pensée irrévocable. Aussi ai-je déjà fait remarquer que Caleb donna à sa fille, le jour où elle fut mariée, et quoiqu'elle eût des frères, un champ et des sources d'eau, qui étaient sans doute un bien d'acquisition, c'est-à-dire soumis dans l'avenir aux effets de l'année jubilaire.

Lorsqu'il n'existait ni fils, ni fille, la succession passait aux frères ou à leurs descendants ; à défaut, aux oncles paternels ; bien entendu que le père et l'aïeul manquaient, puisqu'il s'agissait de l'héritage patrimonial dont ils ne s'étaient pas séparés de leur vivant. S'il n'y avait pas d'oncle paternel, on arrivait aux parents les plus proches. Le mari était l'héritier de sa femme qu'il avait dotée et entretenue de ses deniers ; la femme héritait du mari sur donation expresse. L'époux de Judith lui laissa en mourant tout son argent et tous ses biens, meubles et immeubles [3] ; ce qui prouve encore que les lois de succession relatives aux femmes étaient la conséquence des principes qu'on avait adoptés sur la distribution des richesses, et en aucune manière la conséquence de cette idée que leur nature même les rendait inaptes à posséder. On sait que les veuves devaient être alimentées sur les biens du défunt et conserver leur logement dans sa maison jusqu'au payement de leur dot. Il semble que la loi voulut assurer aux femmes tous les avantages convenables à leur sexe et à leur position, mais en évitant que leur esprit fût dominé par l'am-

bition des richesses. Montesquieu trouve cette règle très-conforme à une bonne république, où l'on doit faire en sorte que ce sexe ne puisse se prévaloir pour le luxe ni de ses richesses, ni de l'espérance de ses richesses[4]. Cependant comme il existe dans tous les États un luxe bien entendu et un luxe mal entendu, comme les richesses sont une force véritable, pourquoi la crainte d'un inconvénient ferait-elle tomber dans un autre, pourquoi la femme serait-elle empêchée de participer à ce genre de puissance? Puisqu'elle contribue au travail et à la production du bien-être social, ne doit-elle pas profiter des fruits et les consommer dans une proportion raisonnable?

Mahomet, après avoir fait doter la femme par le mari, recommande dans le partage des biens de donner aux filles la moitié de la portion des enfans mâles. S'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, elles ont droit aux deux tiers de la succession ; s'il n'y a qu'une fille, à la moitié ; le reste revient aux parents. Si le défunt n'a laissé qu'un fils, les parents n'ont à prétendre que le sixième. La moitié des biens d'une femme morte sans enfants revient au mari, le quart, si elle a des enfants, les legs et les dettes prélevés ; les femmes ont un quart de la succession des maris morts sans enfants, et un huitième s'ils en ont laissé. Le Koran termine ces articles par ces mots : « Dieu est savant et sage[5]. »

Chez les Hébreux, les enfants naturels obtenaient une part de l'héritage comme les enfants légitimes. Chez eux, le droit d'aînesse ne ressemblait ni par le principe, ni par le mode d'application, au droit d'aînesse des âges modernes : la cession que fit Esaü à Ja-

cela n'aurait pu avoir lieu après la loi écrite. Le premier-né mâle recevait une portion double des autres, c'est-à-dire la quotité disponible du Code civil actuel. Mais cet avantage portait seulement sur les biens du père, et rien que sur les biens qu'il possédait au moment de sa mort. Si le premier-né était une fille, ou si c'était un garçon et qu'il mourût, l'aîné des fils vivants ne prenait point sa place. Le respect particulier des Hébreux pour le premier-né, qu'ils considéraient comme le représentant du père, le vice-président de la famille, était la seule raison de cette loi : « Tu lui donneras le double, parce qu'il est le commencement de ta force, » dit le législateur, qui lui-même n'était pas l'aîné de sa maison.

Au sujet du droit d'aînesse, c'est en effet une remarque assez curieuse que, dans l'histoire hébraïque, les aînés sont loin de jouer le rôle le plus brillant : Caïn l'aîné est maudit ; Isaac l'emporte sur son aîné Ismaël ; Jacob sur Esaü ; Éphraïm, le plus jeune des fils de Joseph, sur son frère Manassé ; Moïse n'est que le cadet de sa famille ; David, le huitième fils de la sienne ; Salomon, le neuvième, etc., etc.

Ce fut à cause des jalousies qui auraient pu naître dans la maison de l'homme marié à plus d'une femme, que, sous aucun prétexte, on ne permit au père d'intervertir le droit attaché à l'ordre de naissance. « Si un homme a deux femmes, dit la loi, dont l'une ne soit pas aimée, et s'il a des enfants de toutes deux, de sorte que le fils de celle qu'il n'aime pas se trouve le premier-né, il ne pourra transporter le droit sur le fils de celle qu'il aime ; mais au jour du partage de ses biens, l'autre aura une portion double [1]. »

Lorsque les filles héritent, cette différence disparaît. Le droit qu'elles ont de porter leurs intérêts devant l'assemblée du peuple a été consacré par Moïse lui-même au sujet des filles de Sélofcad qui réclamaient un lot dans le partage des terres, et dont la réclamation accueillie comme juste devint principe de loi [7]. Les veuves, qui vieillissaient sans avoir formé de nouveaux liens, distribuaient à leur gré leur fortune : telle est Judith, qui partagea la sienne entre les parents de son époux, de qui elle la tenait, et entre ses propres parents [8].

Dans le lévirat, c'est-à-dire lorsqu'un homme épousait la veuve de son frère mort sans postérité, le premier-né était censé fils de ce frère, et succédait à tous ses biens. Si d'autres enfants naissaient après celui-là, ils appartenaient au mari actuel et partageaient son héritage propre [9] : nouvelle preuve que le seul but de l'institution était de donner à la maison du défunt un successeur qui sortît de sa propre souche.

Le principe, que les enfants suivaient la condition de leur mère, assurait le droit de celle-ci à la tutelle. Rendre justice à la veuve, et soutenir la cause de l'orphelin, en étaient la conséquence. Le père désignait quelquefois un tuteur ; les magistrats prenaient ce soin pour l'enfant privé de tous ses appuis. Je ne vois qu'un fait saillant relativement à l'adoption, celui de la jeune Esther ou Edissa, devenue la fille adoptive de Mardochée, son oncle [10].

Reste à parler d'un héritage qui, à part les avantages pratiques qu'on en retire, avait acquis, dans les temps modernes, une importance exagérée, et qui n'existait pas chez les Hébreux : le nom de famille. Ils

descendaient tous d'un père commun ; c'est pourquoi l'on disait qu'un bâtard instruit devait avoir le pas sur un pontife suprême ignorant[11]. Le soin qu'ils mettaient à conserver leurs généalogies était exigé par les époques périodiques où chacun, devant ressaisir la propriété de sa famille, avait à présenter son titre. C'est une circonstance tout au moins singulière que Bossuet, parlant des abus qui, dans les derniers siècles de Jérusalem, avaient dénaturé la constitution primitive de l'ancien peuple, s'exprime en ces termes : « A ces maux se joignit un bien plus grand mal, l'orgueil et la présomption..... Ils se crurent d'une autre espèce que les autres hommes, et ils les regardèrent avec un insupportable dédain. Être sorti d'Abraham, *selon la chair*, leur paraissait une distinction qui les mettait naturellement au-dessus de tous[12]. » Mais que faisait Bossuet lui-même? N'employait-il pas toute son éloquence pour la conservation d'un état de choses, dans lequel être sorti, *selon la chair*, de quelques ancêtres recommandables, inspirait aussi un orgueil insupportable et la plus dangereuse présomption?

Les descendants de Moïse, de Josué, de Samuel, se perdirent dans la foule, et ne pensèrent pas que la seule grandeur de leurs ancêtres leur donnât le droit de s'élever au-dessus de leurs frères. Le titre d'enfant d'Israël était le plus noble à leurs yeux. Dès lors, on ajoutait dans les actes, au nom particulier d'un chacun, les noms de son père, de son aïeul, de sa ville, de son canton, de sa tribu ; on disait : Josué, fils de Nun ; Caleb, fils de Jephuné ; Obed, fils de Booz, fils de Salmon, du bourg d'Ephrat, en Bethléem, de Juda.

Montesquieu écrit en faveur des noms héréditaires

quelques raisons qui n'ont rien de péremptoire : « Les noms qui donnent aux hommes l'idée d'une chose qui semble ne devoir pas périr sont très-propres à inspirer à chaque famille le désir de perpétuer sa durée. Il y a des peuples chez lesquels les noms distinguent les familles; il y en a où ils ne distinguent que les personnes, ce qui n'est pas si bien [1]. »

Les docteurs hébreux ont écrit de longs commentaires sur les successions, sur la dot et sur toutes les autres parties du droit civil. Il ne m'appartient pas d'entrer dans leurs discussions. J'ai dû m'en tenir à rapporter les traits caractéristiques et historiques de l'institution fondamentale; car c'est l'un des premiers objets de mon livre, de faire voir comment toutes les questions s'enchaînent, comment un principe admis exerce son influence, soit qu'on le veuille, soit qu'on s'y refuse, sur un plus ou moins vaste rayon.

CHAPITRE VII

DOMESTICITÉ, OU SERVITEURS IMPROPREMENT APPELÉS ESCLAVES

On ne peut disputer à l'ère nouvelle, à la grande période qui s'est ouverte en France aux jours de l'Assemblée constituante, d'avoir rendu général l'intérêt de la liberté raisonnée à laquelle l'Angleterre avait déjà

accordé un culte local; on ne peut, dis-je, disputer à cette ère l'honneur d'avoir réellement détruit l'esclavage. Sans doute les temps antérieurs avaient propagé le principe; mais l'ère philosophique a établi le fait, et elle a déjà plus avancé, sur ce point, en quarante ans, que dans les dix-sept cent quatre-vingt-dix-neuf ans de la période précédente.

Si j'émets cette remarque, c'est à cause des rapports qu'elle présente avec les lois et statuts dont il va être question.

Pour donner des moyens d'existence aux individus qui, d'une cinquantième année à l'autre, ou d'un jubilé à l'autre, auraient aliéné leurs biens, et pour attacher fortement les serviteurs aux familles, et les familles aux serviteurs, Moïse fit des lois spéciales sur la domesticité; il établit un contrat d'engagement ou un bail de service de deux espèces, le septenaire et le jubilaire.

Or, à l'occasion de ces statuts les traductions reçues du Pentateuque offrent en français un des témoignages les plus graves de l'abus que des mots ou des homonymies peuvent entraîner dans le passage d'une langue à une autre. Sans s'attacher à la nature du fait on a tout simplement transformé les serviteurs, les domestiques hébreux en *esclaves*. Peut-être aussi comme je l'ai déjà fait observer, y a-t-il eu quelque intention pieuse à laisser croire que dans la loi de Moïse l'esclavage était maintenu et que c'était à la loi de Jésus-Christ qu'on devait exclusivement d'en avoir dépouillé la terre.

Quand un Hébreu, poussé par la nécessité, consentait à servir une famille, se *vendait* pour *esclave*, disent les traductions, la loi dictait en sa faveur les conditions suivantes : 1° comme prix de son bail d'engagement (ou si

l'on veut, comme prix d'achat du prétendu *esclave*) il recevait d'avance une somme proportionnée à la nature des ouvrages auxquels il était propre; 2° après six années son contrat de louage, son bail de service, finissait *de droit;* 3° pendant ce temps il était nourri, entretenu convenablement et soumis à un travail modéré; 4° enfin, à l'expiration de son bail, on lui donnait ou en argent ou en subsistance de quoi le défrayer et au delà de ses frais de voyage jusqu'à la maison paternelle.

« Si tu *acquiers pour serviteur* un Hébreu, dit la loi, il te servira six ans, et en la septième année il sortira libre, sans rien te devoir; au contraire... quand tu le renverras libre de chez toi, ce ne sera point les mains vides; mais tu lui donneras quelque chose de ton troupeau, de ton aire, de ta cuve, de tout ce en quoi l'Éternel t'aura béni. Tu te garderas pendant les jours de son service de dominer sur lui rigoureusement, de t'en servir comme on a coutume en d'autres lieux (en Égypte par exemple) de se servir des esclaves; il sera chez toi comme le mercenaire (libre) et l'artisan étranger [1]. »

Si le serviteur se trouvait bien chez son patron et l'*aimait* *; ou si par les raisons qui seront indiquées plus loin, il désirait formellement y rester, alors la transition s'accomplissait, du bail septenaire dont la durée était fixe, au bail jubilaire qui s'étendait ou se resserrait en proportion du temps qu'on avait encore à parcourir avant d'arriver à la cinquantième année officielle ou au jubilé suivant. Dans ce cas l'usage était de conduire le serviteur devant les juges, pour prendre acte de sa vo-

* *Quod si dixerit: Diligo meum dominum, non egrediar liber...* (Exod., XXI, 5).

lonté. On lui perçait le bout de l'oreille; c'était le signe qui faisait dire qu'il servait *à toujours*, en d'autres termes, qu'il avait renoncé au bail de six ans et que son engagement le conduisait jusqu'à la grande année où il retournait de droit en sa propriété, en sa maison paternelle [2].

Cette manière de considérer les serviteurs explique par conséquent le nouvel et énorme abus de langage où les traducteurs sont tombés quand ils ont écrit entre autres choses qu'un Hébreu pouvait *vendre sa fille* comme *esclave*.

D'après la loi et les règlements ultérieurs, pour mettre une fille mineure en *service*, il fallait que le père fût réduit au plus grand état de détresse, qu'il eût tout vendu jusqu'à son dernier vêtement. Il ne pouvait engager sa fille arrivée à la puberté, parce qu'alors l'autorité paternelle avait pris fin, et n'était destinée qu'à exercer une surveillance jusqu'à l'heure du mariage. Le premier argent qu'il acquérait devait être employé à racheter la fille engagée, à user du droit de rompre le bail. Enfin, et c'est ici le trait capital de la loi, l'homme qui acceptait une fille *mineure* pour servante contractait l'obligation tacite de l'épouser dès qu'elle serait nubile, ou de la faire épouser à quelqu'un de ses fils; afin que la vertu d'une fille jeune, et peut-être belle, ne fût point exposée aux séductions puissantes d'un maître.

« Quand un homme aura engagé sa fille pour *servante*, est-il dit, elle ne sortira pas de la maison du maître comme les autres servantes ont coutume d'en sortir; si elle déplaît à ce maître et qu'il ne veuille pas la fiancer, elle sera comme dégagée ou rachetée, et il n'aura aucun

droit de la faire passer au service d'une famille étrangère : il ne pourra exercer à son égard la moindre prévarication. Si, au contraire il la fiance à son fils, elle sera traitée selon le droit ordinaire des filles [3]. »

Lorsqu'un Hébreu entrait chez son patron avec sa femme, il la ramenait en la septième année, ainsi que les enfants qui étaient nés d'elle. S'il avait épousé une femme donnée par le patron, il sortait seul, c'est-à-dire que la femme achevait son bail, et que les enfants suivaient la condition de leur mère.

La loi, sous ce rapport, ne laisse aucun doute. Elle parle de l'engagement et du bail de service par les femmes exactement comme du bail de service par les hommes : « Quand un de tes frères, dit-elle, se sera engagé à toi pour te servir (se sera *vendu* à toi), que ce soit un Hébreu, que ce soit une Hébreue, il te servira six ans; mais, en la septième année, il sortira libre. » En conséquence, si cette sixième année du mari correspondait à la deuxième de la femme, celle-ci devait passer encore quatre années chez le maître, à moins de se racheter ou de se dégager. Mais si la femme de cet homme était engagée jusqu'à l'année jubilaire, et qu'il n'eût pas les moyens de la racheter, on ne pouvait s'empêcher de le garder lui-même, quand il le demandait, jusqu'à cette époque de la liberté générale [4].

C'est de la même manière que les étrangers de domicile, ou leurs enfants, pouvaient se louer ; car, quoique la loi dise : ils *serviront à jamais*, ce n'est pas d'une perpétuité réelle qu'il s'agit, comme le prouvent les articles de l'Exode et du Deutéronome où ces mots sont appliqués au serviteur hébreu. La seule différence est

que l'étranger habitant engagé pour tout le bail jubilaire était tenu de remplir son service jusqu'au bout, tandis que l'Hébreu engagé envers l'étranger conservait le droit de rachat dans les conditions qui seront bientôt indiquées. Si la loi ajoute, à l'égard des serviteurs étrangers : « Vous les aurez en héritage et vous les laisserez à vos enfants, » c'est afin qu'à la mort du maître le bail, à moins qu'il ne soit achevé, conserve toute sa force pour ses héritiers naturels[1]. Quant à la manière de se conduire envers ces domestiques pris parmi les régnicoles, elle est en tout la même qu'envers les nationaux. Moïse a déjà répété ce principe : « Vous aimerez les étrangers qui habiteront parmi vous, comme vous-mêmes ; » et dans une circonstance citée, en prescrivant la douceur envers le domestique hébreu, il a adressé au maître ces paroles : « Tu ne l'oppprimeras point, mais il sera chez toi comme seraient le mercenaire et l'étranger[2]. »

Je n'affirmerai point qu'on ait étendu jusqu'aux hommes vendus par les nations étrangères, aux captifs, aux esclaves réels, le principe fondamental du jubilé, attendu que la réciprocité n'était pas exercée chez les autres nations. Cependant, en droit, la rédaction même de la loi entraînait cette extension ou était susceptible de la recevoir. En effet, la liberté générale de l'année jubilaire n'est proclamée ni au profit des Hébreux seuls, ni au profit des étrangers affiliés, elle embrasse tous les habitants du pays sans distinction ; c'est en quelque sorte du sol sacré lui-même que cette liberté dérive. Le lecteur peut en juger : « En la cinquantième année vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants : chacun retournera dans sa possession,

chacun en sa famille[7]. » Cette extension d'ailleurs très-susceptible d'être soutenue en droit, était digne en fait du législateur qui avait dit : « Quand un esclave se réfugiera chez toi, tu ne le livreras point à son maître ; tu le laisseras habiter dans celle de tes villes qui lui plaira, et tu ne lui causeras aucune peine ; » elle était digne aussi de l'homme qui répétait sans cesse au peuple : « Que le plus grand bienfait de Jéhovah à son égard consistait à l'avoir retiré de la maison d'esclavage. »

Indépendamment du terme fixé par la loi, l'engagement pour la domesticité était résilié de trois manières. Par la volonté du maître qui disait au serviteur : « Sois affranchi ou dégagé, je te rends ta liberté, » et il lui en donnait acte. Par le rachat : alors le serviteur restituait l'argent reçu d'avance pour ses services, en défalquant de cette somme le prix du temps qu'il avait travaillé, et en fournissant la preuve que cet argent n'avait point été injustement acquis aux dépens d'autrui *. Enfin, lorsque les maîtres avaient usé de mauvais traitements envers les serviteurs au point de les blesser, les magistrats rompaient soudain le bail et en laissaient à ceux-ci le prix intégral[8], sans préjudice des censures et des peines à prononcer contre le coupable.

* Non seulement la loi relative à cette défalcation résume tous les autres statuts, mais il convient de la reproduire à la lettre à cause des clartés nouvelles qui en résultent sur l'état de l'étranger chez l'ancien peuple : « Si l'étranger de passage, dit-elle, ou bien l'étranger habitant s'est enrichi *avec toi*, et si ton frère devenu pauvre *avec lui*, s'est engagé à cet étranger habitant, ou au rejeton d'une famille étrangère, il y aura en sa faveur rédemption. Un de ses frères pourra le racheter, ou son oncle, ou le fils de son oncle, ou tout autre de ses proches parents, ou lui-même s'il en trouve les

A la vérité un dernier article trop concis de cette loi, et dans lequel peut-être quelques mots ont été omis, a fait prêter au législateur des intentions que contredisent tous les statuts précédents. « Si quelqu'un frappant son serviteur ou sa servante lui blesse un œil, ou lui occasionne tout autre mal de ce genre, il le renvoie aussitôt libre, pour le dédommager; s'il le tue sur le coup, il est puni de mort; si le serviteur ne meurt qu'un ou deux jours après, le maître ne sera point puni de mort..... c'est son argent[2]. »

Dans ce dernier cas, la loi n'attribue pas la mort du serviteur à la violence, puisque dans le premier elle a frappé le coupable. Ces mots vagues, *c'est son argent*, expriment tout au plus que le citoyen à qui elle n'impute pas le crime est déjà puni par la perte éprouvée. Si le législateur avait voulu lui donner une puissance absolue, n'aurait-il pas dit : s'il lui blesse l'œil, lui fait tomber une dent, ou même le tue, peu importe, c'est son argent? Au contraire, il exige aussitôt la liberté de l'offensé, ou la mort de l'homicide.

Enfin l'intérêt que les serviteurs inspiraient à Moïse se découvre dans sa volonté de les unir immédiatement à la famille, de les faire admettre à toutes les réjouissances privées et publiques. A Rome, les maîtres pre-

moyens. Alors il comptera avec son acquéreur depuis l'année de son engagement jusqu'à l'an du jubilé. Si le nombre d'années est encore grand, il rendra dans son rachat une part équivalente du prix de son engagement; s'il reste peu d'années, il rendra d'après ce nombre moindre. On le regardera comme un mercenaire, qui se loue d'année en année. Mais si l'occasion ne lui est pas offerte de se racheter, il sortira en l'année du jubilé, lui et ses fils avec lui. » (Lévitiq., xxv, 47-54.)

naient la place des esclaves aux jours des Saturnales; c'était une vaine démonstration. Chez les Hébreux, les serviteurs s'asseyaient comme des frères à leur côté. « Tu feras tes festins de réjouissance, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, l'étranger, la veuve et l'orphelin[10]. »

Il n'est pas nécessaire de remonter au servage usité chez les patriarches pasteurs. Les choses ne pouvaient guère se passer autrement parmi de petites tribus qui se déplaçaient chaque jour, et dont le chef ressemblait plutôt au maître absolu d'un grand atelier qu'à un gouverneur de peuplade.

Les prophètes s'élevèrent souvent avec force contre la violation des lois relatives aux serviteurs. Sous le gouvernement de Néhémie, une assemblée générale fut convoquée pour remédier aux abus qu'avaient occasionnés la captivité et l'occupation étrangère[11].

Mais après avoir parlé du bail de domesticité chez les Hébreux, comment ne pas se rappeler les lois d'une foule de peuples anciens sur les esclaves, dans la Crète, à Sparte, à Rome, dans la Thessalie, à Sycione? L'histoire d'Israël n'offre aucun exemple des soulèvements qui leur furent communs. Quant aux nations modernes et chrétiennes, j'en reviens à l'assertion émise en tête de ce chapitre; il ne leur appartient de censurer ni les Juifs, ni les anciennes républiques. On sait quelles servitudes leurs maîtres spirituels et temporels avaient imposées à ces Juifs vaincus par le nombre, et privés de leurs armes; l'Amérique et l'Inde sont pleines du souvenir de leurs exactions; l'affranchissement des serfs date à peine de quelques jours; la traite des noirs dure encore; et c'est à l'heure même où j'écris (1827),

qu'à la face d'une prétendue Sainte-Alliance, l'extermination plane sur une population entière (la Grèce), qui, réduite depuis des siècles à l'état d'esclave ne demande qu'à se réveiller sous un nouveau soleil, qu'à briser ses fers.

LIVRE VIII

MORALE

> L'homme patient vaut mieux que l'homme fort; et celui qui maîtrise son cœur mieux que l'homme qui prend des villes.
>
> PROV. XVI, 32.

Bien des siècles après Moïse, les agitations politiques que les conquêtes successives des Orientaux avaient portées sur les rives occidentales de l'Asie et en Égypte, les déchirements occasionnés par la division des successeurs d'Alexandre, et les guerres des Romains, eurent cet effet de développer chez tous les peuples une agitation morale correspondante. De toutes les causes qui excitent la pensée de l'homme, le malheur est la plus féconde. Il nous force à nous replier sur nous-mêmes et à saisir le sens des objets extérieurs, afin d'échapper par quelque point à la main cruelle qui nous oppresse.

Indépendamment de Jérusalem, Alexandrie fut la ville où cette disposition morale eut les plus grands résultats, où le choc et le mélange des idées s'accomplirent de la manière la plus active, la plus directe. Sa situation entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, l'accueil et les encouragements que les Ptolémées accordèrent aux savants de tous les pays, et le puissant attrait qui appe-

lait les uns vers les autres tous les hommes doués de quelque intelligence, l'élevèrent au plus haut degré de splendeur. Le mysticisme de l'Orient, les anciennes doctrines de l'Égypte et de l'Éthiopie, la philosophie et le polythéisme grecs y eurent leur tribune et leurs représentants. Les Juifs, qui entraient pour une part considérable dans la population de cette cité, ne restèrent pas en arrière. Bien loin de là, leur rôle est en première ligne. Après de longs débats, des travaux inouïs, une émission prodigieuse d'écrits de tout genre, le champ de bataille leur resta, en ce qui regarde l'ordre religieux et moral. De ce mouvement il sortit comme les préliminaires tacites d'un traité qui reçut bientôt une forme vivante, et dans lequel toutes les doctrines consentirent à reconnaître le mosaïsme pour leur suzerain, sauf à lui imposer des conditions, des modifications diverses, sauf à l'absorber. Ce traité et cette forme qui embrassent inextricablement une morale, des dogmes et des mystères, sont le christianisme actuel. Sa force se composa de celle de tous les éléments qui se réunirent en son sein; plus, le surcroît d'énergie résultant de la combinaison et de l'ensemble.

Cependant les Juifs refusèrent en masse d'accéder au nouveau pacte, les uns par pure superstition, les autres sous l'influence de l'antiquité et la sainteté de leurs coutumes religieuses, ceux-ci enfin par une conviction profondément réfléchie. Tous furent d'accord sur ce point, que la nouvelle forme renfermait des principes contradictoires; qu'elle avait détourné l'ancienne doctrine de sa voie naturelle; qu'elle ne pourrait être que transitoire. Ainsi le mosaïsme conserva ses propres cohortes, et devint une véritable opposition religieuse

qui, bientôt privée du droit de se faire entendre, protesta dans tous les climats de la terre par sa seule présence. En butte aux violences et aux outrages avec lesquels l'injustice du plus fort espère abattre ou déshonorer la constance du plus faible, il s'enveloppa en quelque sorte dans son manteau.

Mais nous avons laissé depuis longtemps Moïse et les Hébreux dans le désert, afin de suivre le développement historique de ses institutions et le caractère singulier qu'elles donnèrent à l'ancien peuple. Avant d'exposer la partie purement morale de l'ancienne loi, reportons pendant quelques instants nos regards vers la personne même du législateur et vers les événements survenus dans les vallées solitaires de l'Arabie. Je dirai ensuite le principe d'organisation sociale qui forme le chaînon réel entre la morale chrétienne et l'israélisme.

Il est des faits produits à certaines époques qui ne deviennent intelligibles qu'aux générations à qui il a été réservé de traverser des époques analogues. Après avoir retracé les terribles jugements rendus par Moïse, lorsque le Pentateuque assure qu'il n'existait pas sur la terre un *homme plus doux*, plus patient que lui[1], on serait tenté de prendre cette appréciation pour une raillerie, si l'expérience ne nous avait dévoilé tout ce que le besoin d'un salut général, bien ou mal conçu, peut communiquer aux cœurs les plus débonnaires.

D'ailleurs, les accents douloureux qui sortent des lèvres du législateur, le découragement où les difficultés de son entreprise le jettent plus d'une fois, sont la meilleure clarté répandue sur l'état de son âme, sur la vérité du témoignage qu'il rend lui-même à la douceur native de son caractère, et sur le génie spécial de la

langue des Hébreux. « O Éternel ! s'écriait Moïse dans ses heures d'accablement ou d'amertume ; ô Éternel ! pourquoi fais-tu descendre tant d'affliction sur ton serviteur ? pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce devant tes yeux, tellement que tu aies mis sur moi la charge de tout ce peuple ? Est-ce moi qui l'ai conçu, qui l'ai engendré, pour me dire : Porte cette multitude en ton sein comme le nourricier son nourrisson ; conduis-la jusqu'en la terre qui a été promise avec serment à ses pères. Ah ! si tu agis de la sorte à mon égard, ô Éternel ! je t'en prie, fais-moi mourir ; que j'obtienne cette grâce de toi de n'être pas témoin de mon malheur[2] ! »

On se souvient de l'arrêt d'exil qui avait fermé l'accès de la terre promise aux anciennes générations des Hébreux, qui avait fait du séjour dans le désert une période de préparation et d'épreuves. A cause même de cet arrêt, les tendances à retourner en Égypte et les séditions se multiplièrent. Et, certes, si la nécessité de tenter un renouvellement entier des vieilles idées et des vieilles habitudes justifiait le législateur, les souffrances ressenties par les tribus, l'obligation qui leur était dictée de sacrifier sans réserve le présent à l'avenir expliquent à leur tour et tout naturellement les mécontentements dont elles donnaient de fréquents témoignages.

Entre les événements de ce genre, l'acte de résistance d'Aaron et de Marie à leur frère fut un des plus importants, et la révolte de Coré le lévite, de Dathan et d'Abiram un des plus déplorables.

CHAPITRE PREMIER

ÉVÉNEMENTS DU DÉSERT

Pendant le campement du Sinaï, qui s'était prolongé quatorze mois, le beau-père de Moïse lui avait ramené sa femme Séphora et ses deux fils Guerson et Éliézer, dont il était resté séparé depuis son retour en Égypte. Miriam ou Marie, sa sœur, qui jusqu'alors avait tenu le premier rang, céda bientôt à un sentiment de jalousie et s'éleva contre la femme de son frère. Son prétexte fut que celle-ci était une étrangère, née au pays de Chus, qu'elle portait peut-être en ses veines quelque trace du sang éthiopien.

Dans la seconde station, à partir du Sinaï, Moïse avait vu éclater la sédition violente qui d'abord le découragea, mais qui le détermina ensuite à constituer officiellement le conseil des anciens, un sénat composé de soixante-dix, septante membres. Ce partage du pouvoir avait-il été du goût d'Aaron? On peut en douter, puisque ce fut dans la troisième station que les nouveaux chagrins suscités à Moïse par sa propre famille provoquèrent l'allusion qu'il est censé faire lui-même à l'excès de patience dont son cœur était doué.

Loin d'arrêter sa sœur, de la calmer, et au risque de préparer à son insu la révolte prochaine d'un de ses subordonnés, Aaron faiblit, comme cela lui était déjà

arrivé dans l'affaire du veau d'or. Le pontife récrimina contre le législateur : il se répandit en murmures au sujet de la suprématie de son frère ; lui qui n'était qu'un esprit de second ordre, qu'un de ces prophètes auxquels l'Éternel, selon l'expression même du Pentateuque, ne se dévoile qu'à travers des songes, des nuages[1] ; lui qui devait au génie de Moïse tout ce qu'il était devenu.

Quelque émotion que ce coup portât à son cœur, le maître de la loi sentit la nécessité de ne pas compromettre en Aaron l'institution récente de la sacrificature. Si elle était ébranlée, la ruine de ses plans s'ensuivait, la porte se rouvrait aux adorations de l'Égypte et à toutes leurs conséquences. Dans cet intérêt, Marie seule subit une peine qui la tint séquestrée pendant sept jours hors du camp et qui se rattache à la bizarrerie des maladies redoutables, objet constant de la sollicitude du législateur, dont il sera question dans le livre suivant de cette histoire, intitulé : *Santé publique.*

De même que Aaron avait murmuré contre la suprématie de son frère, de même dans une des stations ultérieures la dignité accordée à Aaron devint la cause ou le prétexte d'un autre événement bien plus lugubre : ce fut la catastrophe de Coré le lévite ou *Korarh,* dont les descendants, musiciens et poëtes sous David, prirent une part à la composition des psaumes.

Coré s'était entendu avec Dathan et Abiram, tous deux fils d'Éliab, et avec On, fils de Peleg. Deux cent cinquante chefs de l'assemblée cédèrent à leurs suggestions; deux cent cinquante d'entre ceux qui, lorsque les trompettes d'argent retentissaient avec un son prolongé, devaient accourir devant le pavillon de Jéhovah, devant le *Ohel-Moed* ou la tente assignée pour la réu-

nion générale. Leur dessein manifeste était de nommer un autre chef et de sortir à tout prix du désert. Au jour marqué, les conjurés réunis s'emportèrent en reproches contre Moïse. Il n'en fut pas ébranlé : « Vous avez tort, enfants de Lévi, j'ai fait pour vous tout ce qui convenait. Quel est celui qui pourra dire que je lui ai pris la moindre chose, que je me sois rendu coupable de quelque injustice? Songes-y, Coré, je te laisse jusqu'à demain. Prends l'encensoir, et demain présente-toi avec ton rassemblement devant l'Éternel. » En même temps il envoya à Dathan et Abiram l'ordre de comparaître devant l'assemblée des soixante-dix anciens. Ils s'y refusèrent : « N'est-ce pas assez, répondirent-ils, que tu nous aies retirés du bon pays d'Égypte pour nous faire mourir dans le désert? prétends-tu encore dominer sur nous? ne sommes-nous pas tous également saints aux yeux de l'Éternel? Où est le pays de miel et de lait dans lequel tu devais nous conduire? Où est l'héritage de champs et de vignes que tu nous as promis? Nous ne monterons pas. »

Le lendemain tous se rendirent devant le pavillon sacré. Coré, l'encensoir à la main, s'efforça d'ameuter le peuple. Mais Moïse apparut à la tête des anciens d'Israël; il fit reculer Coré, Dathan et Abiram vers leurs tentes; il ordonna à tous les Hébreux de s'en éloigner, et leur annonça d'une voix redoutable que ces hommes allaient subir un genre de mort jusqu'à ce moment inconnu. En effet, une explosion semblable à celle d'une mine ouvrit la terre et les engloutit[2].

Je me borne à rapprocher ce fait de la science que les anciens avaient, dit-on, dans l'emploi du feu, et je ne m'arrête ni à la plaie épidémique qui frappa plu-

sieurs mille hommes, et qui fut signalée comme une punition du ciel, ni aux fleurs qui germèrent préférablement sur la verge d'amandier offerte par Aaron. Un événement plus important sous le rapport politique, fut la disparition de ce dernier après une autre révolte suscitée vers la fin du séjour dans le désert. On sait que la terre promise n'était pas moins fermée à Moïse et à son frère qu'à tous les autres hommes des générations anciennes. On se rappelle aussi la mort soudaine des deux premiers fils d'Aaron, Nadab et Abiu. Elle devint comme un rude témoignage de cette condition d'après laquelle la dignité héréditaire dont l'intérêt du peuple et de la loi avait fait revêtir leur maison était loin de les laisser irresponsables devant l'assemblée. Ils tombèrent, dit-on, pour avoir offert un feu étranger.

Arrivé près de la montagne de Hor, sur les frontières de l'Idumée, Moïse gravit jusqu'au sommet, avec son frère et Éléazar, son neveu. Là, il fit quitter à Aaron ses vêtements sacerdotaux et en revêtit Éléazar. A dater de ce moment, le premier des grands sacrificateurs fut compté pour mort, et les enfants d'Israël, dont les murmures n'avaient été occasionnés que par leur fâcheuse position, le pleurèrent pendant trente jours dans la plaine*.

Or c'est ce Moïse si terrible envers sa propre famille, envers les autres, envers lui-même, dès qu'il voit l'avenir du peuple et de la loi sérieusement menacé, qui, lorsqu'il s'abandonne sans crainte à ses inspirations ou à ses souvenirs, trouve les accents les plus doux. J'ai dit que l'Évangile n'avait pas un précepte de morale pratique qui lui appartînt en propre ; qu'il n'a fait que donner une plus grande extension

aux principes hébraïques réunis en corps de doctrine bien des siècles avant Socrate et Platon. On en recueillera la preuve dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

CARACTÈRES DE LA MORALE HÉBRAIQUE ET PRÉCEPTES.

La morale peut être considérée sous un double aspect. Dans sa généralité elle embrasse tout ce qui regarde l'homme, et se confond avec la philosophie dont le but est de distinguer le vrai du faux, ce qui convient de ce qui est nuisible. Il en arrive de même à toutes les autres branches des connaissances humaines : considérées dans leur plus vaste extension, elles attirent tout dans leur sein ; ou, si je puis me servir de cette image, elles ne sont que des portes différentes, pour introduire à l'unique édifice de *la science de l'homme* *.

Mais dans son acception ordinaire la morale offre

* C'est en ce sens que le mot *industrie*, sorti de ses limites naturelles depuis ma première édition de 1822, vient d'être appliqué à la science du développement des forces. Alors ses organes, ses maîtres ont eu le droit de répéter la formule usitée de tous les savants : « Il n'est pas de science plus étendue, plus utile, plus belle

un sens plus restreint ; elle préside aux rapports particuliers des individus, au développement des mœurs ; sert de complément à la législation, par les soins qu'elle prend de prévenir les iniquités qui échappent de leur nature à la puissance des lois.

Ces deux parties d'un même ensemble, législation et morale, doivent donc reposer sur les mêmes principes. Par exemple, comment admettre à la fois la fraternité morale et l'inégalité politique ? comment soutenir l'existence de la liberté morale et rejeter l'autre ? « Si vous ne remplissez pas vos devoirs de citoyen, dit la Législation, si vous enfreignez les défenses qui vous sont faites, je déploierai aussitôt ma sévérité contre vous. — Vous pouvez, en m'outrageant, vous soustraire à la sévérité des lois, dit à son tour la Morale ; mais partout où il y aura désordre, le mal suivra ; les remords, les douleurs, les revers privés et publics seront votre punition inévitable. »

La morale a dû s'exprimer dans tous les lieux où des hommes ont été réunis. Toujours l'être souffrant a réclamé du secours ; toujours le faible, opprimé, a intéressé les cœurs généreux. Mais il y a loin de quelques préceptes isolés, à un ensemble moral dont toutes les déterminations sont fondées sur la nature de l'homme. L'un de ces états appartient à l'enfance de l'ordre social, l'autre à sa maturité ; et, sous ce rapport, l'auteur du Pentateuque, lors même qu'il n'aurait pas

que celle dont nous parlons : toutes les autres sont appelées à lui offrir le fruit de leurs veilles. En effet, le discernement, la raison, le savoir, l'imagination, le génie, l'enthousiasme, les affections, l'amour, les passions, n'étant que des forces modifiées, peuvent rentrer irrévocablement dans le système industriel. »

aperçu toutes les faces de la nature humaine, était en avant de son siècle de plusieurs milliers d'années.

Les principaux caractères de la morale écrite d'Israël sont la franchise et la simplicité. Qu'on admire ce précepte, qui est dû originairement à Jérémie : « Présentez la joue gauche à celui qui vous aura frappé sur la droite [1]. » L'homme ne fait point ainsi. Qu'on s'écrie : « Méprise-toi toi-même. » Moïse avait en vue d'inspirer une grande estime d'eux-mêmes à ses disciples. C'est pourquoi l'orgueil, et non l'hypocrisie, semble le défaut dans lequel ils tombèrent plus particulièrement.

Que de principes dont on ne cessera de poursuivre l'application sans jamais l'obtenir absolue. Ainsi, pour rendre un seul citoyen heureux, sa postérité comprise, il faut le bonheur de tout le peuple, qui exige à son tour celui de tous les citoyens. Si une partie de la machine est en souffrance, toutes les autres s'en ressentent. Il existe donc un état convenable à chacune de ces parties, à chaque élément de l'ensemble. En ce sens la morale s'unit avec beaucoup d'intimité à l'hygiène, à la science qui prescrit les moyens de conserver la santé. On le contesterait vainement : tel précepte d'hygiène publique sagement développé peut avoir des résultats aussi efficace que des masses de livres et de discours sur les beautés de la morale. « Jouis de tout, avec reconnaissance envers l'Éternel, évite tous les excès, disait Salomon, qui pourtant fut loin d'associer toujours l'exemple au précepte, disaient aussi les prophètes et les docteurs, ils conduisent promptement à la mort. Dirige les désirs et les affections de ton âme selon les règles de la sagesse, de la saine raison, afin de produire

dans ton être un équilibre parfait, duquel dépendent les dispositions pacifiques, beaucoup d'intelligence, et une longue vie [2]. »

Au sujet des rapports entre individus, la morale hébraïque commande la bienveillance, l'amour, l'assistance, l'indulgence réciproques, tout ce qui tend à conserver les êtres, tout ce qui leur évite des froissements par lesquels ils sont trop violemment ébranlés. Ce sont les préceptes relatifs à ces conditions que je retracerai bientôt.

Comme devoir envers la patrie, la morale ordonne aux citoyens non-seulement de remplir la volonté des lois et d'élever leurs esprits jusqu'aux grandes vérités desquelles ces lois découlent, mais de la remplir avec affection et zèle; d'être imbus d'un amour sans cesse actif pour le bien, d'une haine sans cesse active contre l'oppression. « Écoutez Abner, » disait le grand-pontife Joad, formant avec les principaux capitaines de l'armée et avec les anciens d'Israël une conjuration qui devait rendre à la loi son pouvoir, et au peuple ses droits :

« Je sais que l'injustice en secret vous irrite,
» Que vous avez encor le cœur israélite ;
» Le ciel en soit loué! Mais ce secret courroux,
» Cette oisive vertu, vous en contentez-vous? »

« Ce n'est pas en te couvrant d'un sac et de cendres, que tu te rendras agréable au Dieu d'Israël, s'est déjà écrié, d'une voix digne de traverser les siècles, le prophète Isaïe, mais en laissant aller libres ceux qui sont foulés, en brisant toute oppression *. Alors ta lumière

* L'homme qui dit au méchant (élevé en pouvoir) : « Tu es juste, »

éclôra comme l'aube du jour; la guérison de tes maux commencera à l'instant; la justice marchera devant toi, et la gloire suprême sera ton arrière-garde[3]. »

« Celui qui ne connaît pas le texte des lois et les règlements, disent les docteurs, et qui ne s'occupe pas des discussions à ce sujet, est indigne d'habiter parmi les hommes. Deux ou trois individus qui se promènent, ou qui font ensemble un repas, ne doivent pas se quitter sans avoir parlé quelques instants de la loi; car là où il n'y a pas de vie politique, il n'y a point de loi; et là où il n'existe pas de loi, il n'existe pas de peuple[4]. »

Enfin la morale doit présider aux rapports des populations. J'ai démontré la grande erreur qu'il y avait eu à dire que la loi de Moïse inspirait, par principe, de l'inimitié aux Hébreux envers les races étrangères. J'ai prouvé au contraire qu'elle recommandait la justice pour tous, et qu'elle célébrait la consolante *promesse* qu'un jour toutes les nations seraient également heureuses. Mais, outre l'amour de la justice et l'espérance d'un bonheur commun, il doit exister entre les peuples dont la réunion forme l'humanité, comme entre les citoyens qui forment le peuple, une affection puissante qui les intéresse les uns à la prospérité des autres, et qui fasse dominer chez eux cette pensée, que pour le bien parfait de chacun, le bien de tous est indispensable. Or, ce sentiment quoique fortement exprimé en théorie chez les Hébreux ne fut pas assez développé en pratique; le temps et l'état des populations

sera maudit par les peuples, détesté par les nations; mais ceux qui le censurent leur seront agréables, et la bénédiction se répandra sur eux (Prov., XXIV, 24).

s'y opposaient. Comment le législateur aurait-il excité ce peuple à prendre une part active aux événements de l'extérieur, quand il était si difficile de maintenir l'union de ses propres forces.

Mais lorsque les circonstances se modifièrent, lorsque l'accroissement des populations et leur mélange eurent fait sentir la nécessité d'établir entre elles des points de contact qui leur permissent de se combiner, de se confondre, l'extension du principe fondamental de la doctrine de Moïse surgit du sein même des Hébreux. Après avoir proclamé un Être universel qui embrasse tout, qui est tout et partout, le législateur avait représenté le peuple comme un être vivant, du nom d'Israël, qui comprend tous les citoyens, qui est tous les citoyens et qui commande à tous; il l'avait représenté comme un seul homme dont les membres, outre leur vie particulière, ont une vie d'ensemble. Des Juifs novateurs complétèrent la doctrine en disant : « Non-seulement le peuple d'Israël, mais l'humanité entière doit être regardée comme un seul homme, comme un être de raison dont tous les hommes sont les membres, et qui souffre des injustices et des malheurs dont la face de la terre est le théâtre, de la même manière qu'un homme réel souffrirait si ses membres étaient déchirés, si son cœur était percé de coups. »

Or, indépendamment des autres croyances qui y furent associées et qui en changèrent bientôt la direction, tel est, au point de vue purement juif ou *messiaque,* le sens naturel et symbolique attaché tout d'abord à la figure de Jésus-Christ. Il a été expliqué avec beaucoup plus de précision que je ne pourrais le faire par celui des docteurs pharisiens devenu la principale lumière du christianisme

sous le nom de saint Paul : « Le corps n'est qu'un, dit-il, quoiqu'il ait plusieurs membres ; et tous les membres de ce corps, quoiqu'ils soient plusieurs, ne font *qu'un corps :* de même est Christ;... dès que l'un des membres souffre quelque chose, tous les autres souffrent avec lui. Or vous êtes tous, Juifs, Grecs, esclaves ou libres, le corps de Christ, et vous êtes, chacun en particulier, un de ses membres [5]. »

Tel est le chaînon positif qui rattache la morale chrétienne au mosaïsme, et qui établit une espèce d'emboîtement de l'unité individuelle ou de l'homme, dans l'unité nationale ou le peuple ; de l'unité nationale ou du peuple, dans l'unité humaine ou l'humanité ; enfin de l'humanité elle-même dans l'unité universelle ou Jéhovah. Telle est enfin la grande vérité pratique que la sagesse des Hébreux revendique pour son propre compte dans la doctrine chrétienne, abandonnant sans peine la plupart des nombreux ornements dont on l'a enveloppée, soit à la philosophie des Grecs et à leur polythéisme, soit au mysticisme de l'Orient.

Mais voici les préceptes moraux entre lesquels plusieurs sont déjà passés sous nos yeux. L'intérêt de leur sens, et la nécessité de motiver l'assertion d'après laquelle tous les préceptes purement moraux des évangiles y trouvent leurs précédents nous dictent, au lecteur et à moi-même, une obligation commune ; celle de ne pas trop craindre la monotonie inévitable d'une assez longue énumération.

« Vous ne ferez rien contre l'équité, ni dans le jugement, ni dans ce qui sert de règle. N'opprimez pas votre prochain ; ne gênez jamais l'étranger ; n'affligez ni l'orphelin ni la veuve. Ne convoitez point ce qui ap-

partient à autrui. Ne vous appropriez rien ni par ruse ni par violence. Ne parlez point mal du sourd, et ne mettez rien devant l'aveugle pour le faire tomber. Ne soyez pas délateur au milieu du peuple[6]. »

A ces préceptes de stricte justice succèdent d'autres préceptes d'une morale plus élevée, *l'amour du prochain, le respect dû aux vieillards, l'oubli des injures, le bien pour le mal, l'obligeance réciproque, l'hospitalité.*

« Aime ton prochain comme toi-même, qu'il soit citoyen ou étranger. Que ta femme soit ta bien-aimée. N'aie rien de plus cher qu'un ami *. Levez-vous devant les cheveux blancs, et honorez l'ancien. — La raison en est, disent les talmudistes, qu'il faut songer aux vicissitudes qui ont passé sur sa tête. Mais il existe une raison plus forte encore : chaque génération est, à l'égard des générations suivantes, comme un père auprès de ses enfants ; la sagesse d'un siècle résulte de ses efforts joints aux efforts des siècles antérieurs, et c'est aux dépens de leur repos que nos aïeux nous ont légué l'expérience. Nous livrerions-nous donc à l'orgueil ? Userions-nous contre eux d'ingratitude, de cette arme odieuse que nos descendants tourneraient bientôt contre nous ?

» Ne te venge point. Ne dis point : Je ferai à cet homme-là comme il m'a fait ; je lui rendrai le mal que j'en ai reçu. L'homme patient vaut mieux que l'homme

* *Aut amicus quem diligis sicut animam tuam* (Deut., XIII). Deux valent mieux qu'un, dit l'Ecclésiaste ; si l'un des deux tombe, l'autre relèvera son compagnon. Malheur à celui qui est seul, parce que, étant tombé, il n'aura personne qui le relève. Trois sont encore plus sûrs, la corde à trois bouts ne se rompt pas aisément (IV, 10, 12).

fort[7], et celui qui maîtrise son cœur, mieux que l'homme qui prend des villes *. Quand ton ennemi sera tombé, ne t'en réjouis point; Dieu détournerait sa colère de dessus lui sur toi. Offre-lui à manger quand il a faim, à boire s'il a soif. Si tu trouves son bœuf ou son âne égarés, ne manque pas de les lui ramener; si tu vois son âne abattu sous sa charge, porte-lui du secours[8].

» Reprenez-vous les uns les autres. Soyez hospitaliers; que l'étranger participe à vos festins de réjouissance; que l'esclave réfugié chez vous y trouve sûreté et liberté. Quand vous entrerez dans la vigne d'autrui, vous pourrez manger des raisins jusqu'à satiété; mais vous n'en emporterez point: quand vous entrerez dans ses blés, vous pourrez froisser quelques épis dans la main; mais gardez-vous d'y porter la faucille[9]. »

On doit s'étonner des doutes élevés sur la fidélité du témoignage, sur la religion du serment chez les Hébreux. Je ne parle ici que de leur loi; car, quoique la majorité de leurs docteurs émette à ce sujet les opinions les plus sensées, je me garderais d'avancer qu'il ne s'en trouve pas qui, cédant à des considérations passagères, ou à des ressentiments, aient écrit des principes subversifs de l'équité naturelle. Il serait extraordinaire en effet

* On se souvient de la magnifique imitation de cette sentence salomonienne par J.-B. Rousseau :

« Est-on héros pour avoir mis aux chaînes
» Un peuple ou deux? Tibère eut ce bonheur.
» Est-on héros en signalant ses haines
» Par la vengeance? Octave eut cet honneur.
» Est-on héros en régnant par la peur?
» Séjan fit tout trembler jusqu'à son maître.
» Mais de son ire éteindre le salpêtre,
» Savoir se vaincre et réprimer les flots
» De son orgueil, c'est ce que j'appelle être
» Grand par soi-même, et voilà mon héros. »

qu'une oppression profondément immorale eût porté pour fruit une servitude pleine de moralité. Ne nous faisons pas illusion : à côté de la morale absolue, il en est une relative que prescrit la force même des circonstances. Tuer un homme est le plus grand des forfaits : mais, à défaut d'autre moyen, frapper un méchant dont le bras serait levé sur un être sans défense, devient un entraînement méritoire.

Le Décalogue a dit, sans condition de serment: « Tu ne porteras pas de faux témoignage; » ce qui ne s'applique pas seulement aux actes de la justice, mais à tous les intérêts de la vie. Le Lévitique fait cette recommandation : « Qu'aucun de vous ne mente à son prochain[10]. » David eut plusieurs fois recours à des subterfuges, mais c'était dans la nécessité de la défense; il s'agissait de sa propre vie. Un de ses chants signale comme une des qualités de l'homme de bien, de déclarer la vérité telle qu'elle est gravée dans le cœur. Enfin tous les prophètes font de la fidélité dans les paroles un devoir sacré. On peut réduire à ces mots tous les articles de la loi qui s'y rapportent: « Évite toute parole fausse. Quand tu jureras, que ce ne soit pas au nom des dieux étrangers. Si tu mens, garde-toi de joindre à la honte du mensonge l'audace de le couvrir du nom de l'Éternel. »

Sur ces principes, et d'après tous les traités concernant la matière, les rabbins du Consistoire de Paris, récemment consultés pour savoir si le serment ordinaire liait, même religieusement, les individus de leur communion, ont fait cette réponse : « Nous déclarons, au nom et en hommage de la vérité, que, d'après nos dogmes et nos rites, le serment judiciaire, prêté par un

Israélite dans quelque cas et quelque lieu que ce soit, en prononçant ces paroles, *Je jure*, selon la forme généralement en usage en France, est pour lui un acte religieux qui a toute la force et toute la rigueur du serment, et qui l'oblige en conscience à dire la vérité; et ce, sans qu'aucune autre intervention, aucune formalité, cérémonie quelconque, soient nécessaires*.» A cela ils auraient pu ajouter : « Les temples et les assemblées d'aujourd'hui, et le temple d'autrefois, sont de deux natures tout à fait différentes; les rabbins ne comptent pas comme sacrificateurs de la famille d'Aaron; ce sont de simples docteurs; de sorte que ceux qui voudraient faire prêter aux Israélites modernes le serment religieux, selon l'usage *antique et solennel*, devraient d'abord se résoudre à reconquérir la Palestine, à rebâtir le temple, et à transporter pour chaque affaire les parties à Jérusalem. »

« Que le salaire de l'ouvrier ne demeure pas chez toi jusqu'au lendemain du jour où il a demandé le prix de son travail. Garde-toi de faire le moindre tort au mercenaire pauvre, qu'il soit citoyen ou étranger; mais donne-lui son salaire avant que le soleil ne se couche, car il est pauvre et il s'attend à le recevoir ''. »

On a vu que le travail était une obligation imposée

* On peut lire à ce sujet les plaidoyers d'un avocat de Nîmes, doué d'une haute éloquence (devenu depuis lors un des noms les plus célèbres du barreau de Paris, M. Ad. Crémieux). Il a principalement envisagé la question sous le rapport de la liberté générale des cultes. La Cour royale de Nîmes, adoptant ses conclusions, a rendu, sous la présidence de l'honorable M. de Cassaignole, ancien député, des arrêts qui consacrent par des motifs très-élevés, l'égalité du serment devant la loi, pour tous les Français. La Cour de cassation a confirmé cette jurisprudence.

au peuple en général, et à tous les individus sans exception : « Vous vous reposerez le septième jour; mais après vous être occupés les six jours précédents. » Salomon a dépeint la mollesse sous des traits qui n'ont pas été dédaignés par nos plus illustres poëtes : « Un peu dormir, un peu sommeiller, étendre les bras, rester couché, voilà ce que tu fais*; et la pauvreté viendra à ta rencontre, et la disette s'emparera de toi comme un homme armé. Parle moins, et travaille plus[12]. »

On a vu les divers droits des étrangers pauvres, de la veuve et de l'orphelin; leurs droits sur les dîmes de la troisième année, sur l'angle du champ à moissonner, sur les restes des épis, des fruits de la vigne et des oliviers après la première cueillaison. Moïse les confirme en disant : « Fais en sorte qu'il n'y ait jamais chez toi de pauvres abandonnés. Tu n'endurciras pas ton cœur, mais tu donneras sans regret. Quand ton frère sera tombé dans la pauvreté et qu'il tendra vers toi ses mains défaillantes, tu le soutiendras; tu en feras de même pour l'étranger[13]. »

Mais ici, une remarque se présente sur la pauvreté en général. Il y en a de trois sortes, qui entraînent

* « Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
» Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort. »

Je fais observer que l'image de Salomon est beaucoup plus exacte que celle de Boileau. L'homme laborieux, comme l'homme livré à la mollesse, est las de parler, succombe sous l'effort, étend les bras et ferme l'œil avant de s'endormir. Le poëte hébreu suit une marche inverse : il cite d'abord le dormir commun à tous les êtres. Après avoir dormi, l'homme laborieux se lève, mais la mollesse sommeille; quand elle est lasse de sommeiller, elle étend les bras et elle reste couchée sans fermer l'œil.

aussi trois sortes de bienfaisance. L'une, naissant de la paresse de l'individu, est un fléau social à extirper. Dans ce cas, la bienfaisance doit moins s'attacher au don gratuit, aux secours qui servent à entretenir le mal, qu'à l'emploi des mesures propres à persuader les hommes que leur dignité et leur jouissance s'accroissent en raison de l'activité, de l'utilité dont ils font preuve. La seconde pauvreté, produite par un concours de circonstances indépendantes de l'individu, réclame à grands cris l'intervention généreuse de tous; et c'est ici surtout que le développement bien combiné du principe qu'enferment ces mots, *assurance mutuelle, compagnies d'assurance,* peut devenir fécond en beaux résultats. Enfin, une troisième sorte de pauvreté est la conséquence naturelle d'un état social imparfait, d'un état dans lequel les canaux de la richesse sont si mal disposés, qu'il y a débordement d'une part, et sécheresse complète de l'autre. Si l'on ne soulageait cette pauvreté-là que par des aumônes, ce serait une iniquité, et la tendresse apparente qu'on lui montrerait tiendrait du caractère de l'hypocrisie*.

A ces vues morales sont dus les préceptes suivants, qui, en raison de l'époque, supposent un très-haut degré de philosophie : « Tu ne consulteras ni prétendus

* Le mot *charité* qui entre dans cette locution, *faire la charité,* n'est pas le synonyme de *charité chrétienne*. Celui-ci a bien plus d'extension, il est l'équivalent de l'amour du prochain, de ce précepte hébreu : « Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes. » C'est en ce sens que la charité chrétienne a quelque chose d'onctueux qui est précisément le contraire de l'intolérance, de la violence et de l'aigreur. C'est en ce sens que le proverbe, *Charité bien ordonnée commence par soi,* loin de renfermer une pensée d'égoïsme, signifie qu'avant de blâmer les autres, de médire des

magiciens, ni devins, ni ceux qui pronostiquent des jours heureux ou malheureux, usent d'augures ou d'enchantements; qui consultent des esprits, disent la bonne aventure, interrogent les ombres : tu ne te feras pas d'incisions en pleurant les morts, et jamais tu n'imprimeras sur ton corps ni figure ni marque quelconques[14]. »

Après avoir frappé les actions contraires à l'ordre naturel, la loi dit à la femme, au propre comme au figuré, de ne point revêtir l'habit de l'homme, et à l'homme, de ne pas revêtir celui de la femme, suivant la coutume de certains prêtres d'Égypte[15]. »

Enfin Moïse n'a point oublié l'humanité envers les animaux; il a déjà défendu d'atteler ensemble à la charrue l'âne et le bœuf, à cause de la difficulté de l'un à suivre l'autre; il a ordonné de ne pas emmuseler le bœuf qui foule les grains, pour exprimer qu'on doit lui accorder sa part des avantages qu'il procure. « Si en marchant dans un chemin tu trouves sur un arbre, ou à terre, un nid d'oiseau avec des petits ou des œufs couverts par la mère, tu pourras prendre les petits ou les œufs, mais tu laisseras à la mère sa liberté[16]. »

Ces préceptes de l'israélisme embrassent donc tous les principaux rapports des hommes entre eux. Que de

autres, de prétendre imposer des lois aux autres, il faut se blâmer et se morigéner soi-même et s'imposer à soi-même des lois. Mais les expressions, *faire la charité, recevoir la charité*, rappellent une idée d'autant plus pénible que, dans un état libre et moral, elle est absolument fausse. Si l'individu a *droit* à des secours, ce n'est plus *une charité* dans le sens du mot; c'est un devoir que quelques êtres généreux s'efforcent de remplir, à défaut de la société indifférente et coupable. Si l'individu n'y a aucun droit, cette charité n'est plus qu'une faiblesse ou une décevante ostentation.

grandes pensées brillent encore dans les chants réunis sous le nom de David, dans les proverbes de Salomon qui dénotent une connaissance si profonde du cœur humain, dans les censures morales et politiques des prophètes, enfin dans le livre de Job! Ce livre est un poëme que quelques-uns ont attribué à Moïse, auquel d'autres accordent une origine arabe, et qui, par l'expression générale de douleur qu'on y remarque, semble rappeler David, je veux dire un poëte postérieur à lui, auquel ce roi aurait servi de modèle.

Dans le pays de Hus, en Arabie ou en Mésopotamie, un homme juste possédait des biens immenses, sept mille brebis, trois mille chameaux, cinq cents couples de bœufs, cinq cents ânesses; il était père de sept fils et trois filles qui faisaient son bonheur; il jouissait de l'amour et du respect de tout le pays; sa fortune n'avait point altéré son âme; il n'était devenu ni dur, ni perfide, ni orgueilleux.

Un jour l'Éternel, donnant audience à tous les Génies, dit à celui du mal: « D'où viens-tu? — De parcourir la terre. — Que penses-tu de mon serviteur Job, qui n'a pas d'égal pour la justice et la bonté? — Que son mérite est peu de chose; tu l'as comblé de biens, tu l'as satisfait dans tous ses désirs; mais éprouve-le par la souffrance, et nous verrons s'il ne s'élève pas contre toi. — J'y consens. Prends tout pouvoir sur ce qui lui appartient, hormis sur sa personne. » A ces mots, l'Esprit du mal disparut.

Un homme de la maison de Job arriva tout haletant et lui dit qu'une troupe venue de Séba s'était emparée de ses bœufs et de ses ânesses, qu'elle avait fait passer tous ses gens au fil de l'épée; un second messager lui an-

nonça qu'un feu terrible tombé du ciel avait consumé ses brebis et ses serviteurs; un troisième, que ses chameaux étaient devenus la proie des Chaldéens; un quatrième, qu'un effroyable vent du désert avait renversé la maison de son fils aîné, où tous ses autres enfants faisaient un festin.

Job déchira son manteau, se jeta à terre et s'écria : « Je suis sorti nu du sein de ma mère, et je rentrerai dans la terre nu. L'Éternel m'enlève ce qu'il m'avait donné : que son nom soit béni ! »

Dieu dit au mauvais Génie : « Eh bien! malgré les coups dont nous avons frappé mon serviteur, sans qu'il les eût mérités, a-t-il dévié de son intégrité? — Cela est vrai; l'homme prend son parti tant qu'il n'est pas atteint dans sa personne; mais livre-le-moi tout entier, et nous verrons. — Je te l'abandonne; seulement, respecte sa vie. »

Job est bientôt en proie aux maladies les plus affreuses. Loin de le consoler, ses amis l'accusent, et prétendent que ces maux envoyés par le ciel sont une preuve naturelle de sa méchanceté. Il répond avec résignation que le malheur visite souvent l'homme le plus intègre; mais ses contradicteurs lui font un crime de ces paroles qui tendraient à établir que le monde est mal ordonné, puisque le méchant serait épargné et le juste puni. Malgré beaucoup de répétitions et de longueurs, l'imagination la plus brillante préside à tous ces débats; ce sont les premiers pas de la philosophie morale, revêtue d'une robe poétique : l'éloquence de la douleur portée au désespoir y déploie surtout sa force, et les conditions tracées de l'homme juste offrent l'empreinte évidente de la pensée mosaïque.

« Périsse le jour où je vis la lumière, et la nuit où l'on dit qu'un enfant mâle était né! que d'obscurs nuages le couvrent; que les étoiles des cieux n'y brillent point.... Pourquoi ne suis-je mort au moment où je sortis du sein de ma mère? pourquoi m'a-t-on reçu sur les genoux? pourquoi m'a-t-on présenté des mamelles? je serais couché, je dormirais, je reposerais là où il n'y a pas de tourments. Ah! que la vie n'est-elle refusée à celui dont le cœur est tout amertume, qui appelle la mort sans qu'elle lui réponde, et qui la trouverait préférable à tous les trésors?

» Quels sont mes crimes? Ai-je eu recours au mensonge? ai-je tendu des piéges à autrui? ai-je oublié que mes serviteurs étaient mes égaux; que nous avons tous été engendrés de la même manière? ai-je refusé au pauvre? ai-je laissé pleurer la veuve? n'ai-je pas élevé l'orphelin, comme eût fait son propre père?.... Ai-je mis ma confiance dans l'or? me suis-je enflé de mes richesses? ai-je éprouvé la moindre joie du malheur de celui qui me haïssait? l'étranger a-t-il passé la nuit hors de ma demeure? n'a-t-elle pas toujours été ouverte au voyageur? O Éternel! c'est toi qui m'as formé: ce n'est pas moi qui t'ai demandé à naître; allége ma souffrance, ou accorde-moi de mourir [17]! »

Alors Dieu descend dans un tourbillon épais pour mettre un terme à toute discussion. Il se plaint de l'homme qui préfère s'élever contre lui, que de penser à des lois générales sous lesquelles tout doit se ranger; il fait sentir à Job la faiblesse de son esprit; il lui fait sentir que la raison des choses les plus simples échappe à l'homme. Le poëte accumule dans la bouche de l'Éternel des apostrophes pleines de grandeur.

« Job, prépare-toi comme un vaillant homme ! je t'interrogerai et tu me montreras ta science. Où étais-tu quand je jetais les fondements de la terre ? Depuis que tu es au monde, as-tu commandé au jour, et désigné à l'aurore le lieu où tu voulais qu'elle se levât ? Les gouffres de la mer, le fond des abîmes, les portes de la mort se sont-ils découverts à toi ? Fais paraître à ton gré les constellations, conduis la petite ourse et les étoiles ; dispose du gouvernement des cieux. Les nuées t'obéiront-elles quand tu leur demanderas de l'eau ; et la foudre, docile à tes ordres, viendra-t-elle te dire : Me voici * ! »

Ensuite, passant aux qualités des animaux, il fait cette belle description du cheval, que tant de poëtes ont imitée : « As-tu donné sa force au cheval et son hennissement éclatant comme le tonnerre ? il bondit, aussi léger que l'insecte, et le souffle de ses narines répand la terreur ; il frappe du pied, et fier de sa vigueur il marche à la rencontre de l'homme armé. Rien ne l'épouvante, ni l'épée, ni les flèches qui sifflent autour de lui, ni le fer de la lance et du javelot. Au son de la trompette, il frémit, il creuse la terre, et dans son impatience, il semble dire : Allons [18] !.... Comment, pourquoi toutes ces choses existent-elles ? veuille me l'apprendre. »

Job ne peut les expliquer. Dieu pardonne ses doutes, et après lui avoir accordé la grâce de ses amis qui avaient tant abusé de sa position, il le rend plus heureux qu'auparavant. Ainsi finit le poëme dont la mora-

* Le poëte ne prévoyait pas qu'un jour Francklin pourrait répondre à cette dernière question d'une manière assez affirmative.

lité est un optimisme consolateur, destiné à attacher au sentiment de nos peines les plus cruelles la certitude qu'elles ne seront pas perdues pour un bien universel, dont l'effet se répandra sur nous-mêmes ou sur l'avenir.

Les théologiens chrétiens ont signalé de grands traits de ressemblance entre la figure de Job et celle de Jésus-Christ ; ils en ont tiré cette remarque : « Un homme intègre, qui souffre avec résignation des maux qu'il ne peut ni prévenir ni corriger, dévoile sans doute une vertu très-haute ; mais un Dieu en qui réside toute la puissance, souffre, pardonne et meurt pour le bonheur des hommes ; voilà la morale dans toute sa sublimité ! » A cela, les docteurs hébreux opposent plusieurs arguments relatifs à la souffrance d'*un Dieu* qui au fond ne peut jamais être sérieuse : mais je n'ai pas ici à m'y arrêter.

Ces docteurs ont donné des développements étendus à tous les préceptes moraux de leur loi, et la poussière qui couvre leurs écrits peut seule expliquer la réprobation dont on les a accablés en masse *. « L'homme intègre, disaient-ils, ne cherche pas les richesses pour en jouir seul ; il est bienfaisant; il aime Dieu, les hommes, l'équité ; il ne se laisse pas éblouir par la gloire ; il ne tire pas vanité de son savoir; il partage la peine de son prochain ; il est toujours prêt à reconnaître l'innocence ; il cherche la paix et la vérité [19]. »

* « Les disciples de Moïse étendirent et développèrent d'une manière touchante les préceptes de ce grand homme, dit M. Pastoret; on les voit pénétrés comme lui de l'esprit d'humanité qui présida aux lois que nous avons rapportées en faveur des malheureux? » (*Hist. de la Législ.*, tom. IV, p. 63).

J'ai déjà marqué les principales causes des grandes vicissitudes que la morale a éprouvées chez les Hébreux jetés au milieu des peuples. Tout est lié dans leur existence : lorsque des forces puissantes pesaient sur leurs têtes, les idées qu'elles renfermaient ne pouvaient que fléchir. Mais les plaies dont les ont couverts plus de vingt siècles de souffrance se cicatrisent à peine, que l'arbre moral honoré par leurs ancêtres commence à reverdir sous leurs mains, et qu'un de leurs synodes, réuni dans une des capitales du monde civilisé, a fait entendre ces paroles solennelles : « Que celui-là péchait contre la loi d'Israël qui, indépendamment de leurs croyances particulières, ne pratiquait point envers tous les autres hommes la justice et la charité [20]. »

Il est d'autres vicissitudes d'un intérêt plus général. La législation des mœurs et la législation civile et politique ne se sont pas encore rencontrées en harmonie parfaite. Dans les temps anciens, les mœurs universelles des peuples valaient beaucoup moins que les lois. C'est ce qui donne aux principaux chefs et législateurs de ces temps-là, aux grands hommes pénétrés du désir d'imprimer de nouvelles directions aux esprits, une majesté à laquelle les âges modernes n'ont rien de comparable. Mais à mesure que les nations ont marché, la législation des mœurs s'étant améliorée, a réagi à son tour sur la doctrine des lois : de là les chocs et les combats nombreux où la majesté tout entière a fini par passer du côté des peuples.

LIVRE IX

SANTÉ PUBLIQUE

> La médecine donne de grands moyen pour arriver à la connaissance des vertus réelles et au bonheur : son étude est le plus noble culte qu'on puisse rendre à la Divinité.
>
> MAIMONIDE. *Mischna*, t. IV, p. 399.

Dans le campement de Cadès, qui avait précédé celui de la montagne de Hor, témoin de la disparition d'Aaron, pendant le premier mois de la dernière année du séjour dans le désert, Miriam ou Marie avait terminé sa carrière. En sa qualité d'aînée de ses deux frères, on est obligé d'attribuer à sa vieillesse plus de cent vingt-cinq ans.

Ce fut après cette même station de Hor, la trente-sixième environ à partir de Ramessès et la vingt-quatrième depuis le Sinaï, que, sur le refus du roi d'Edom de leur accorder le passage, les Hébreux firent un nouveau détour. Ces marches et contre-marches ne cessaient d'entretenir leur activité et les préparaient à la conquête prochaine.

Arrivé non loin d'Oboth, tirant vers la mer Rouge, le peuple s'y vit assailli par une multitude de serpents, que bien des siècles après Strabon et Diodore ont

signalés sur ces mêmes parages, et dont la morsure brûlante produisit sans doute des convulsions devenues épidémiques chez des hommes d'une imagination très-mobile. Moïse fit placer à l'extrémité d'une perche l'image en airain d'un de ces serpents, et annonça que les malades qui le fixeraient longtemps des yeux obtiendraient leur guérison*. En effet, la confiance qu'inspirait sa parole et cette attention soutenue agirent puissamment sur les esprits et déterminèrent des impressions curatives dont on trouve plusieurs exemples dans les annales des sciences[1].

Quoi qu'on en pense, il est certain, qu'à l'imitation des Égyptiens, le serpent devint plus tard chez les Grecs l'emblème d'Hygie, déesse de la santé, et d'Esculape, dieu de la médecine. Le motif de ce choix est probablement le même qui, dans la Genèse, avait fait du serpent le représentant de la séduction morale. Le caractère de celle-ci est de marcher à son but par insinuation, de se glisser sous l'herbe, sous les fleurs. Tel à son tour le médicament favorable court à travers le corps, est censé se glisser entre ses diverses parties, dans le but d'atteindre et de ranimer les plus faibles, les plus souffrantes.

Le législateur hébreu avait puisé aussi chez les Égyptiens ses premières idées sur les conditions de la santé. Mais en ce point, comme dans tous les autres, il ne s'en tint pas à leurs connaissances; il en tira des vérités nouvelles, appropriées à son objet et à sa situation.

* Ce serpent d'airain fut conservé jusqu'au temps du roi Ézéchias, qui le fit briser, parce que le peuple l'encensait comme une idole (II *Rois*, XVIII, 4).

Des règles morales qui doivent présider aux relations publiques et privées, je passe donc à l'exposé des préceptes sanitaires qui regardent plus particulièrement la personne des citoyens.

Pour le bonheur de l'homme, il ne suffit pas de s'élever à la meilleure théorie d'ordre public. Soit à l'occasion des êtres qui nous sont chers, soit à l'égard de nous-mêmes, quelle part immense les intérêts de santé ne prennent-ils pas à nos peines morales? L'association de l'espèce humaine aux divers règnes de la nature fait aussitôt concevoir entre eux et nous des rapports et des proportions au milieu desquels nos facultés peuvent rencontrer des obstacles, ou se développer de la manière la plus avantageuse. La détermination de ces rapports rentre surtout dans la science appelée *hygiène;* science conservatrice, qui unit la médecine, dont elle forme une des sections essentielles, à la législation et à la morale. Cette obligation, en effet, lui est imposée d'étudier l'influence de la mauvaise organisation des sociétés sur l'homme, et des erreurs journalières que nous commettons dans l'usage de la vie.

Une loi qui présentait la prolongation active de l'existence comme l'objet des efforts du législateur, du philosophe et du moraliste, devait naturellement porter le cachet sanitaire. Aussi, par un hommage rendu à l'esprit supérieur qui provoquait leur admiration éternelle, les Hébreux exigèrent-ils, comme complément nécessaire de l'instruction des citoyens appelés aux fonctions législatives, les connaissances médicales du temps[2].

Le plan de ce IXme livre consiste donc à retracer le régime sanitaire approprié aux circonstances par l'ancienne loi ainsi que les effets résultant de l'ensemble des

institutions, l'hygiène particulière des femmes et des enfants, les prévoyances opposées à l'invasion redoutable de plus d'un fléau, les honneurs rendus à la médecine chez les Hébreux, enfin tout ce qui tient à *la pureté* corporelle, la propreté, la beauté, tout ce qui forme une partie si importante du culte extérieur que l'homme se doit à lui-même.

Heureux, dans ce court exposé, si je réussissais à faire apercevoir d'un coup d'œil, non-seulement ce que Moïse exécuta, mais les principales questions que la législation et la sagesse hygiéniques de tout pays ont sans cesse à résoudre !

CHAPITRE PREMIER

RÉGIME SANITAIRE; EFFET DES INSTITUTIONS

Dans l'intérêt de son perfectionnement et de sa durée, le corps humain réclame quelques conditions fondamentales : pureté de l'air ; aliments de bonne nature et bien combinés ; résistance aux vicissitudes de l'atmosphère ; activité des membres ; enfin exercice successif des sens internes et externes, lequel n'a pas pour unique destination d'éloigner ou de rapprocher l'individu des choses nuisibles ou utiles, mais de déterminer entre tous ses organes des oscillations dont

la régularité produit l'état sain et le plaisir de vivre *.

En donnant le plus grand essor à l'agriculture, qui dessèche les marais et active la végétation, en répandant les citoyens d'une manière égale sur le sol, le bienfait d'un air pur était déjà acquis en partie au peuple israélite. Sans doute Moïse ne dicta point ses préceptes sous la forme inspirée plus tard à Hippocrate, qui traite en médecin *de l'air, des eaux et des localités;* mais il indique avec quel zèle on devait chercher cette première condition extérieure de la vie, le bon air, ici par l'ordre qu'il établit dans son camp, là par le règlement d'après lequel, dans toute réunion considérable, chaque individu devait porter à sa ceinture un petit pic, employé à cacher aussitôt sous la terre tout ce qui était de nature à répandre de l'insalubrité au loin '.

* Le plaisir de vivre, le sentiment de l'existence, ou de l'*être*, forme pour l'homme une cause première d'impulsion. Tous nos efforts tendent à dégager cette espèce d'inconnue des quantités nombreuses qui l'embarrassent. Si l'on examine l'un après l'autre les objets de nos préoccupations, on se convaincra qu'ils se réduisent pour la plupart à du négatif : ne pas être en butte à la faim, à la soif, au froid, à la chaleur, à tous les genres de besoin, à tous les genres d'oppression, à tout ce qui compromet enfin le développement de la vie. Chaque organe du corps a une part plus ou moins grande dans l'existence. S'il n'est pas libre de remplir toutes ses fonctions, s'il est opprimé par un ou par plusieurs autres organes, il s'ensuit pour lui-même un mal qui se fait ressentir à toute la personne. C'est de l'ensemble que naît le bien ; c'est de l'harmonie de la législation corporelle que résulte la plus grande somme de plaisir pour l'individu, comme de l'harmonie de la législation sociale, la plus grande somme pour l'espèce. Si les moralistes, les théologiens, les métaphysiciens, les philosophes et les faiseurs de lois, qui ne sont pas nécessairement des législateurs, avaient plus étudié l'homme dans l'homme, ils se seraient épargné sans doute beaucoup de discussions et d'erreurs.

Dans les villes, les hommes d'autorité veillaient à la police sanitaire : aussi chez le peuple hébreu, accusé de tant d'ignorance, l'on ne conçut jamais la bizarre idée de faire respirer les vivants au milieu de la décomposition des morts. C'était dans une caverne, sous un arbre, sur un coteau, que s'élevaient les tombeaux des familles qu'on avait soin chaque année de reblanchir et de réparer.

Tout prouve qu'ils choisissaient de préférence le penchant des collines pour y bâtir leurs demeures. Ils les exposaient en général au levant, point cardinal le plus favorable à l'introduction d'un bon air, et vers lequel était tournée la principale entrée du pavillon sacré. Ils se servaient de pierres taillées : les riches revêtaient l'intérieur de leurs maisons de bois de cèdre, de cyprès, de sapin ; ils avaient un appartement d'été et un appartement d'hiver : cette dernière saison n'arrivait que lorsque la neige tombait en grande abondance sur le Liban, et passait bientôt. A défaut de cheminées, ils avaient recours à des fourneaux et des brasiers, qui sont du plus mauvais usage. Lorsque le roi Jéhoakim se saisit du rouleau que le secrétaire de Jérémie avait lu, de la part de ce prophète, à tout le peuple, il était dans son appartement d'hiver, durant le neuvième mois, en décembre, devant un brasier ardent où il jeta cet écrit plein de menaces [2].

Pour y trouver la fraîcheur, on faisait des rez-de-chaussée l'habitation ordinaire ; les fenêtres se fermaient avec des treillis et des rideaux ; pendant les chaleurs de l'été on couchait à l'abri d'une tente sur les toits disposés en terrasse. Les appartements

des femmes et ceux des hommes étaient séparés.

On juge l'effet immense des aliments sur la santé. Et d'abord, quel phénomène que l'alimentation ! Les corps extérieurs introduits dans le sein de l'homme éprouvent une transformation complète et deviennent partie intime de son être. Après un certain nombre d'années, ces mêmes parties sont entraînées au dehors par le mouvement de la vie, de sorte que rien de ce qui composait autrefois l'individu n'existe encore ; et cependant, sauf les changements apportés par l'âge, il est toujours lui-même !

Cette série perpétuelle de services réciproques entre l'homme et les objets extérieurs nous force donc à reconnaître qu'ils ne sont que les éléments d'un plus vaste ensemble. Rien n'interdit de conjecturer que l'alimentation, considérée sous son aspect le plus général, n'est pas seulement un moyen de conservation pour l'individu. Elle est aussi une élaboration naturelle, destinée peut-être à jeter dans l'univers quelques produits inappréciables à nos sens, et d'autant plus parfaits, que la nature de l'homme qui les fournit est elle-même plus parfaite.

Un aliment, quel qu'il soit, agit de deux manières : en excitant l'estomac par sa présence et par les principes qu'il renferme, et en fournissant au sang des sucs nutritifs qui s'associent aux divers organes à travers lesquels il passe. Si l'excitation produite sur l'estomac n'est pas proportionnée à la nutrition que l'aliment détermine, il en résulte beaucoup de mal. C'est ce qui arrive chez les individus réduits par la pauvreté à se nourrir de substances de mauvaise nature, et à recourir à des spiritueux pour développer les forces dont ils ont be-

soin dans leurs travaux. Comme cette stimulation déréglée n'est pas suivie d'une réparation convenable, leur corps s'use plus vite, et le défaut d'ordre dans le physique occasionne une grande oppression du moral et de l'intelligence.

Le nombre des aliments est considérable ; la partie nutritive s'y combine en toute proportion avec une foule d'autres substances plus ou moins agissantes. On conçoit donc qu'un régime approprié pourrait prévenir et même arrêter à leur naissance beaucoup de maladies ; on conçoit surtout que, dans un pays où la force de production et l'ordre politique assureraient à chaque individu une nourriture appropriée à l'organisation commune du corps humain, la santé, la beauté et la moralité de la population s'accroîtraient d'une manière rapide. Que d'infortunés chez qui le sentiment du besoin fait de toute l'existence une longue maladie ; et quel admirable vœu que celui de ce roi de France qui ambitionnait une nourriture de choix chaque semaine pour le moindre de ses sujets * !

Chez les Égyptiens les préceptes de prohibition concernant les aliments dérivaient de plusieurs motifs. Certains produits furent défendus par le seul principe de santé ; d'autres par des raisons d'économie publique, telles les vaches, que leur rareté, dit-on, rendait précieuses et qu'on avait consacrées à Isis ; enfin la superstition les fit renoncer à se nourrir de diverses espèces auxquelles une idée mythologique avait conduit à rendre un culte.

* Il n'est pas besoin de dire que la poule au pot tous les dimanches entraîne l'idée d'un morceau de viande saine pour la plupart des autres jours.

Les Hindoux, qui réclament la priorité sur les Égyptiens, pensèrent que, pour s'approcher le plus près possible de la Divinité, il fallait que l'âme ne fût jamais subjuguée par les appétits du corps. Ils adoptèrent cette exagération de la sensibilité humaine, qui a fait dire qu'on ne devrait pas immoler à la faim des êtres jouissant du bénéfice de la vie; de sorte qu'ils s'imposèrent, entre autres choses, l'abstinence complète de tout aliment tiré du règne animal.

L'école de Pythagore trouva de même dans le régime un moyen de perfectionnement pour l'intelligence. Une de ses fractions renonça aussi à se nourrir de la majeure partie des animaux, si ce n'est de tous.

Quant aux Lacédémoniens, qui furent réduits, en fait de ragoût, au brouet noir, c'est que Lycurgue les destinait à la guerre et au mépris de toute recherche.

Enfin la pénitence et l'amortissement des appétits charnels ont produit les préceptes alimentaires appliqués à divers ordres religieux du catholicisme. Mais ici il y a eu erreur, en ce sens, que la nourriture qu'on a regardée comme la plus tempérante, les légumes, et surtout le poisson, détermine fréquemment un effet contraire, soit que l'estomac et ses dépendances aient besoin de développer une plus grande somme de forces, pour en extraire des sucs nutritifs qui y sont plus rares, soit à cause du principe phosphorescent que le poisson renferme*. Il paraît que de deux individus longtemps soumis à l'un des deux régimes, servi avec abon-

* Les mots *tempérant* et *affaiblissant* ne sont point synonymes. C'est pour les avoir confondus qu'une doctrine médicale récente, à laquelle on doit d'ailleurs d'excellentes idées (celle du docteur Broussais), a répandu dans le monde quelques principes erronés.

dance, celui qui aurait été réservé à la nourriture appelée *maigre* serait, toutes choses égales d'ailleurs, plus dominé que l'autre par les sens. Je n'étaierai point ce résultat de ce qu'on rapporte des pays maritimes, où la population augmenterait plus vite que dans l'intérieur des terres; bien des circonstances étrangères peuvent y concourir. Quoique la malignité ait beaucoup exagéré le fait, il y aurait une preuve plus directe dans le reproche de luxure adressé à un si grand nombre de moines.

Les statuts du Pentateuque sur les aliments avaient en vue le tempérament général des Hébreux, et les maladies les plus terribles et les plus communes dans le climat qu'ils étaient destinés à habiter. Entre ces fléaux auxquels l'Égypte servait comme de foyer, les uns, ceux dont je vais parler d'abord, étaient stables par nature, journaliers; les autres, au contraire, passaient sur les populations à l'improviste, et les décimaient avec la rapidité de l'éclair. C'est surtout dans l'apparition de ces derniers que Moïse puisa plus d'une fois le moyen moral d'arrêter les troubles du désert, de provoquer des craintes, de dominer des imaginations égarées.

La peau qui recouvre toutes les parties extérieures du

auxquels on s'est attaché avec d'autant plus de promptitude qu'ils semblaient porter en quelques heures l'homme le plus étranger à ces questions au niveau du plus habile. Toutes les maladies ont été ramenées à une seule, qui a reçu le nom d'*irritation*, et qu'il eût mieux valu appeler tout simplement *la maladie*. La conséquence a été qu'il n'y avait qu'une classe de bons remèdes, les anti-irritants, et qu'il fallait affaiblir pour guérir. Mais j'ai dit qu'affaiblir n'est pas tempérer, et que les moyens mis en usage dans ce but produisent, au delà d'un certain terme, l'effet contraire à celui qu'on se propose.

corps humain se continue à l'intérieur sous une autre dénomination, et avec des modifications marquées. Des savants vont même jusqu'à penser que tous nos organes sont de simples replis de cette membrane extérieure; ils rentrent par là dans l'opinion des botanistes, d'après laquelle on ne devrait reconnaître qu'un seul tissu végétal dont les modifications formeraient toutes les parties des plantes. Les lèvres sont le point où la jonction de l'enveloppe extérieure de notre corps et de l'enveloppe intérieure se montre le mieux. Les rapports qui existent entre ces deux tissus se dévoilent par une foule d'accidents. Il n'est pas une seule femme, quelque peu occupée de sa beauté, qui n'en sache autant, à ce sujet, que le médecin le plus expérimenté ; qui ne puisse dire l'influence qu'obtiennent, sur la souplesse et la fraîcheur de la peau et du teint, un régime adoucissant, les lotions, l'éloignement des causes trop irritantes. C'est absolument d'après ce même principe que Moïse se dirigea. Mais au lieu de gerçures, de boutons, de taches, de rougeurs, il avait à lutter contre des affections dégoûtantes et faciles à se communiquer, qui, sous le nom de lèpre, s'emparaient de toute la surface de l'individu ou de plusieurs de ses membres, qui le rongeaient et lui occasionnaient d'horribles souffrances.

Pour y faire obstacle par le régime alimentaire (je parlerai plus loin des lotions), il vanta d'abord l'usage du lait. Le pays d'Israël, quoique produisant avec abondance du vin et d'autres fruits, est appelé *la terre de lait et de miel.* De beaux troupeaux en fournissaient d'excellente qualité. Le lait est aujourd'hui encore un des meilleurs conseils à donner aux personnes atteintes de maladies de la peau rebelles.

La distinction que le législateur hygiéniste établit entre les animaux ruminants ayant le pied fourchu, l'ongle divisé, et ceux à qui ces conditions ou l'une d'elles manquent, suffisait à ses desseins, malgré son inexactitude. Les premiers comprennent le bœuf, le mouton, le chevreau, le daim, le chevreuil, etc.; c'étaient les viandes permises. Il défendit le chameau, à chair fade et pesante ; le lapin, le lièvre, auxquels Hippocrate et les anciens ont attribué le pouvoir d'échauffer et d'engendrer le *tempérament mélancolique*[3] ; le porc, que les Égyptiens avaient en horreur, et dont l'usage occasionne encore dans cette contrée les maladies lépreuses.

Entre les animaux aquatiques, il ne rejeta que ceux qu'on regardait comme dépourvus d'écailles et de nageoires ; voulant faire allusion aux espèces qui se traînent dans la vase. De ce nombre furent rangés les coquillages, qui, à ce qu'on prétend, disposaient aux douleurs d'entrailles accompagnées de symptômes d'une vive irritation. Une loi de Numa avait exclu les poissons sans écailles des festins en l'honneur des dieux[4]. « On a observé, dit le professeur d'hygiène Tourtelle, que les ichtyophages étaient très-sujets à la lèpre et aux autres maladies cutanées ; de sorte que l'on doit bannir l'usage du poisson en général, toutes les fois qu'il y a disposition à ces maladies. Les Égyptiens, ayant remarqué que dans les pays surchargés de vapeurs humides, comme la Basse-Égypte, il favorisait l'éléphantiasis, le regardaient avec une horreur.., augmentée encore chez le vulgaire par l'idée que la mer était l'image de Typhon, ennemi de la famille d'Osiris[5]. »

Moïse n'avait étendu ses prohibitions que sur un petit nombre : tous nos poissons de mer et d'eaux courantes, auraient eu la liberté de paraître sur la table des Hébreux. Il en était de même des gallinacées et de tout le gibier ; on ne rejetait que les oiseaux de proie à chair coriace et indigeste, l'aigle, le faucon, le vautour, le milan, le corbeau, le hibou, etc. D'autres animaux étaient exclus, auxquels on se garde de toucher aujourd'hui : les rats, les taupes, des insectes que les peuples de l'Orient avaient coutume de manger, et quelques espèces dont il est impossible de déterminer la nature. La fine graisse ne fut pas réprouvée, comme on l'a dit, mais le suif et surtout l'usage du sang en ces termes : « Tu ne mangeras pas le sang qui est l'âme de toute chair[6]. » Outre le respect moral pour le principe de l'existence, il s'agissait ici de rendre la chair plus saine, et de prévenir la coutume sauvage consistant à sucer une partie du sang de la victime avant de la tuer.

Les précautions sanitaires s'étendaient à l'animal lui-même. On rejetait ceux qui étaient morts naturellement ou qu'un autre animal avait privés de la vie ; on recherchait avec soin, si, dans la poitrine ou le basventre, il n'existait pas certains signes qui fissent soupçonner un état malsain. Les Égyptiens imprimaient un cachet d'argile sur les viandes présentant toutes les conditions voulues, et l'application de ce cachet était confiée à des personnes obligées de s'instruire, dans divers livres, de l'art de juger les animaux bons pour les sacrifices.

Le même usage passa chez les Hébreux, dont les bouchers durent connaître une foule de détails sur les instruments de leur profession, sur l'endroit du corps

où il fallait frapper l'animal, sur la manière de laisser égoutter le sang, d'appliquer le cachet, et autres conditions de ce genre, qui, chez les Juifs dispersés, donnèrent naissance à beaucoup d'abus.

Aucune prohibition n'atteignait les légumes, tandis qu'on en comptait plusieurs en Égypte.

L'eau mérite le titre de premier et du plus puissant digestif. Mahomet, ayant jugé que l'ivresse et les jeux de hasard étaient de grands fléaux pour les peuples, a proscrit le vin sans rémission. Moïse n'enleva point à ses sectateurs cette liqueur bienfaisante; mais il en signala l'excès comme un vice odieux. La face des personnes qui s'y adonnent atteste l'influence qu'elle exerce sur les maladies cutanées.

C'est afin qu'on ne vît pas se renouveler le scandale donné par deux des fils d'Aaron, que le législateur imposa pour condition aux sacrificateurs de se priver de vin quand ils entreraient dans le sanctuaire. De plus, les individus qui, sous le nom de naziréens, se consacraient aux intérêts du temple, devaient renoncer à toute liqueur fermentée pendant la durée entière de leur vœu. La famille des réchabites se rendit fameuse par la rigueur avec laquelle elle observa de père en fils cette privation volontaire [1].

Le vin et les produits qu'il fournit ont rendu des services éminents à l'humanité dans l'enfance. Il a développé les forces physiques, fait couler plus rapidement le sang dans les veines, porté à un très-haut degré la chaleur vitale. Mais son règne absolu était celui des querelles, de la violence, de la férocité. Le café, qui l'a remplacé, en partie, détermine d'autres effets; il s'adresse plutôt aux nerfs qu'au sang, il réveille la

sensibilité, sert d'aiguillon à l'intelligence. A mesure que son usage se popularise, le lait, paisible dominateur, reprend à son tour une grande place dans l'alimentation, parce qu'il réunit le triple avantage de flatter le goût, de nourrir le corps, et de calmer les sens.

Je n'ai pas compté parmi les préceptes concernant le régime, celui qui dicta de ne jamais cuire le chevreau dans le lait de sa mère. Les docteurs ont vu en cela la défense de mêler ensemble le lait et la chair; mais ne dirait-on pas plutôt une recommandation morale? car il y a quelque inhumanité à faire mourir le nourrisson dans la liqueur qui lui a donné la vie; c'est pourquoi on devait éviter aussi de tuer dans le même jour la vache et son veau, la mère de tout animal et son fruit[8].

Vers le temps de la ruine de Jérusalem, ces mêmes docteurs, avertis que l'heure était arrivée où ils seraient dispersés au milieu des nations, donnèrent une extension illimitée aux observances alimentaires. Alors ce ne fut plus le principe hygiénique qui domina. Nous y reviendrons plus tard; mais, comme moralité, on peut déjà se convaincre qu'ils y cherchèrent un moyen de conservation et de défense bien plus qu'une démarcation offensive envers les populations étrangères. Il suffit de jeter les yeux sur les conciles d'Agde, d'Epone, d'Orléans, dans le commencement du VI[e] siècle. L'ordre est prescrit aux ecclésiastiques et à tous les chrétiens, de ne plus prendre des repas chez les Juifs, ni de leur en offrir; preuve certaine que le sentiment d'une haine superstitieuse n'existait pas chez eux. Le texte même des articles est curieux à citer: ils attribuent à la dignité de la cuisine des deux reli-

gions une importance qui étonne chez des hommes pour qui les choses matérielles devaient être sans intérêt. « Que tous les clercs et laïques, disent ces conciles, se gardent de prendre des repas chez les Juifs, et que personne ne les invite à son tour ; car puisqu'ils ne mangent pas des mêmes aliments que les chrétiens, ce serait une action indigne et sacrilége de goûter à leurs mets ; ce serait s'avouer inférieurs à eux [9] ! »

J'ai dit que les vêtements des Hébreux étaient de laine, de lin, de coton. La défense de combiner ensemble ces diverses matières et de recourir à plusieurs autres espèces de mélanges [10] avait réellement un sens emblématique dans l'ancienne loi, à cause de certaines mœurs ou unions bien connues de ces temps-là dont l'extirpation n'était pas facile.

La tunique et de larges caleçons touchaient immédiatement le corps. Dans le repos, cette tunique restait lâche ; on la serrait avec une ceinture pour se livrer à l'exercice. Le manteau à franges se jetait par-dessus. Nous sommes revenus à l'application sur la peau des étoffes de laine, favorables à la transpiration. Dans les pays chauds et sujets aux maladies cutanées, il est utile d'éviter tout refroidissement subit. Mais les étoffes de laine ont l'inconvénient de conserver longtemps les miasmes qui s'échappent du corps, de sorte qu'elles peuvent devenir aussi une occasion de maladie. C'est par la sage combinaison de ces étoffes et du linge qu'on oppose une résistance efficace aux vicissitudes atmosphériques. Salomon a déjà recommandé de porter des vêtements toujours blancs, toujours propres [11]. Les domestiques hébreux devaient avoir deux sortes d'habits, l'un pour la saison chaude, et l'autre pour le

froid [12]. Des ablutions journalières suppléaient à notre abondance de linge : elles étaient surtout indispensables à cause de la poussière et des simples sandales qu'on portait ; on se frottait en même temps d'une huile aromatisée. La tête était recouverte d'une espèce de tiare, à la façon des Perses et des Chaldéens. Rien de plus dangereux que l'impression trop vive du soleil, et de sa réverbération sur le crâne. Nos chapeaux de feutre et à rebord, résistant aux rayons de cet astre et à l'humidité, offrent sans doute beaucoup d'avantages ; mais la coutume de les ôter et de les replacer sans cesse dans les températures les plus diverses, suscite une foule d'indispositions, et entraîne chez la plupart des gens âgés la nécessité d'une chevelure factice.

Les femmes riches portaient des robes d'étoffes très-fines, et dessinaient leur taille avec des ceintures de soie. Dans les reproches de vanité qu'Isaïe adresse aux filles de Sion, il ne dit pas qu'elles se serrassent à perdre haleine. Si les vêtements trop lâches sont nuisibles à la beauté, rien de plus dangereux pour la santé, et pour la régularité même des formes, qu'une compression excessive. Les femmes couvraient leur chevelure de bonnets ou d'une mitre, à laquelle s'attachait un voile, qu'elles rejetaient à volonté.

L'agriculture, dont la majorité des citoyens s'occupait, est une vaste école de gymnastique. Les membres supérieurs, susceptibles d'embrasser une grande étendue et de se prêter à des formes multipliées, semblent indiquer à l'homme qu'il doit les exercer plus encore que les membres inférieurs, qui sont bornés dans leur flexion et dans leurs usages. Leur activité

modérée développe la poitrine et donne à toutes les parties adjacentes une tonicité qui prévient les maladies lentes et profondes enfantées par l'oisiveté et le défaut de grand air.

Un autre avantage des occupations agricoles est de tenir l'individu rapproché de la nature dont le seul aspect communique au corps humain quelque chose de l'harmonie qui règne en elle. On juge par là combien il serait heureux pour la santé générale de combiner un état intérieur qui procurât à chacun la facilité de jouir, de quelque manière, de tous les bienfaits des villes, joints à tous les bienfaits des champs.

Outre les travaux agronomiques, les Hébreux, chez qui tout citoyen était soldat, s'exerçaient pendant la paix au maniement des armes. Nous les avons vus se plaire à tirer de l'arc, à lancer de toute main des pierres avec la fronde, à faire jouer la lance et le bouclier, et à courir sur les montagnes, pesamment armés : ils se livraient aussi à la nage, à la chasse, à la pêche [13].

Enfin les effets sanitaires que l'hygiène et la médecine retirent des voyages étaient obtenus par cette même législation ; car elle ordonnait à tous les citoyens de se rendre trois fois l'année, aux assemblées générales, dans la ville capitale de l'État, et d'y conduire leurs fils [14].

L'exercice des facultés intellectuelles et affectives n'est pas un des moindres chaînons par lesquels la médecine se rattache à la politique et à la morale. Toutes nos sensations, jusqu'aux plus légères, produisent des mouvements intérieurs qui, longtemps répétés, impriment de profonds caractères dans notre constitution. Chez les peuples courbés sous le despotisme, la crainte,

qui est le sentiment dominant, refoulera sans cesse le sang et les forces vitales vers l'intérieur. Là se présenteront surtout des maladies lentes, compliquées et héréditaires comme les abus qui y donnent naissance. Chez les peuples libres, au contraire, le sentiment de la valeur personnelle et la confiance dans les lois permettront au sang et à l'activité nerveuse de s'épanouir; leurs maladies seront violentes, mais de courte durée, comme celles de tous les hommes forts. Quel beau texte pour le moraliste! « Vainement tu acquerrais les richesses d'Attale, ou la puissance de Gengis-Kan, tu n'échapperas point au décret suprême qui t'impose, sous mille formes, d'être l'égal des autres hommes! Il faut, pour l'agrément et la durée de ta vie, que ton corps soit intérieurement agité, selon les mêmes lois qui produisent leur existence et leur bien. » « A quoi m'a servi d'avoir amassé de l'or, de l'argent, les choses les plus magnifiques, et de m'être agrandi plus que tous ceux qui ont été avant moi dans Jérusalem, s'écrie l'Ecclésiaste, je me suis aperçu qu'en cela même il y avait beaucoup de vide et d'ennuis [15]? »

Le besoin d'aimer est sans contredit un des plus actifs de l'homme, celui dont il retire le plus de bien. C'est une erreur de croire que l'expansion de nos sentiments les affaiblisse. L'être qui aimera le mieux l'humanité, chérira le plus sa patrie, ses concitoyens, ses proches, ses amis, s'aimera le mieux lui-même. Que les gouvernements sont donc coupables, les législations imparfaites, quand ils n'offrent aux peuples ni hommes ni choses qui agissent sur leurs âmes et qui les dédommagent de toutes les peines individuelles qu'en-

traîne inévitablement l'exercice de la vie? Cela aussi est de la plus haute importance pour la santé et pour la conservation de nos jours.

Dans son ensemble, autant qu'il est permis de l'exiger d'une époque si reculée, la législation de Moïse dictée pour offrir au monde un sujet commun d'étude et un exemple, avait constamment en vue de répondre à tous les besoins moraux de l'homme, en même temps qu'à ses conditions physiques. Elle prévenait le vague de l'esprit, en incitant chaque citoyen à rechercher lui-même l'Éternel, le vrai, le juste, le magnifique, en lui tenant sans cesse l'oreille ouverte à la parole, qui était l'expression des intérêts et des droits privés et publics. Elle fournissait un aliment à l'activité de l'imagination, au moyen de l'auréole religieuse et poétique qui environnait tous les événements intéressants pour l'État, toutes les actions remarquables des citoyens; un aliment à l'activité des sens par la tolérance même de la polygamie; à l'activité du cœur, en célébrant l'amour de la patrie, l'amour dû aux parents, à l'épouse, les douceurs de l'amitié, le respect envers les vieillards, les sages, les guerriers, les pères d'Israël. Enfin l'égalité fraternelle qu'elle établissait, la puissance divine qui protégeait l'empire et veillait à ses éternelles destinées, les assemblées et les fêtes publiques, tout semblait combiné pour porter dans les âmes cette satisfaction durable qui est la conservatrice suprême de la santé du corps.

C'est pourquoi le législateur promit, entre autres avantages, aux Hébreux, la santé, s'ils restaient fidèles observateurs de la loi, et les menaça d'un grand nom-

bre de maux, dès qu'ils s'écarteraient de la route dans laquelle il les avait fait entrer.

« Si tu exécutes les préceptes, les statuts et les lois que je te prescris, tu seras exempt de maladies ; si tu les abandonnes, tu te verras bientôt frappé de fièvre, de dessèchement, de tous ces fléaux, ces plaies grandes, contagieuses et durables qui ont frappé l'Égypte ; même d'autres maladies que celles qui sont écrites dans ce livre de la loi [16]. »

Mais avant de parler des règlements dirigés contre l'explosion des fléaux grands et durables que la prudence n'aurait pas réussi à prévenir, nous avons à nous occuper du sujet le plus intéressant de tous, la santé des femmes et des enfants.

CHAPITRE II

SOIN DES FEMMES ET DES ENFANTS

J'ai parlé de l'état civil et politique de la femme. Ce qu'on a dit, au moral, que l'amour embrasse toute sa vie, tandis qu'il n'est qu'un épisode dans la vie de l'autre sexe, peut s'étendre à son physique. Sa constitution est toute disposée pour la reproduction de l'espèce. Il n'en est pas de même de l'homme ; ses organes n'ont pas reçu une direction aussi tranchée ; ils ne lui demandent

qu'une rapide apparition à l'heure où le nouvel être doit éclore.

Pour rendre la femme capable de devenir mère, la nature lui accorde une surabondance de sang appropriée à l'enfant qui séjournera dans son sein. En même temps elle la soumet à une révolution mensuelle, afin de la délivrer d'un aliment qui ne trouve pas d'emploi, afin de rappeler périodiquement ses forces vers le point central de sa constitution, et empêcher qu'elles ne restent trop longtemps stationnaires dans toute autre partie. Telle est même la principale cause des différences qui existent dans les facultés intellectuelles des deux sexes. L'homme, chez qui l'action du cerveau peut se prolonger sans être détournée, a une puissance d'attention et de méditation plus grande; c'est la netteté des idées, la finesse des aperçus qui dominent chez la femme : l'un se plaît dans les hautes abstractions, le tact de l'autre est merveilleux pour tout ramener au savoir-vivre. La pesanteur d'esprit est le défaut dans lequel tombe le vulgaire masculin; l'excessive légèreté, le défaut plus particulier à l'autre sexe. Comment donc oserions-nous lui reprocher cette imperfection prétendue, puisque nous devons à sa cause même notre existence et nos pensées!

Personne n'ignore que durant les retours périodiques, une excitation intérieure, une sensibilité exquise rendent la femme plus propre à recevoir certaines impressions et à les communiquer. Le législateur se proposa d'éviter la chance des maux auxquels l'époux serait exposé sous le ciel brûlant, et les autres conditions sanitaires de la Syrie. Il voulut surtout ménager l'épouse elle-même, qui, arrivant de bonne heure à l'âge nubile,

et se flétrissant avec non moins de promptitude, réclamait que la secousse mensuelle s'opérât sans trouble accidentel, sans agitation *. Il décréta donc que pendant le septénaire où ce mouvement a lieu, on la considérerait comme *impure*, c'est-à-dire dans notre langage actuel, comme insalubre. Elle devait en conséquence rester dans ses appartements particuliers; le mari ne pouvait s'approcher de son lit, ni la toucher de la main, sans recourir ensuite à une ablution, et sans s'abstenir du simple contact avec qui que ce fût durant le reste de la journée. Bien plus, afin de mieux faire sentir la gravité d'un délit intérieur contre lequel on ne saurait imaginer d'autre dénonciateur que la femme elle-même, il menaça de la censure des magistrats, de la suspension des droits pour un certain temps, et de la tendance naturelle vers une mort prématurée, l'homme qui, sans respect pour le vœu de la loi, ne mettrait pas un frein à ses désirs.

Au huitième jour l'épouse se purifiait dans un bain, et allait offrir deux tourterelles en sacrifice. S'il était survenu quelque accident d'un caractère douteux, elle prolongeait la séparation sept jours et rentrait dans le cas des précautions spéciales dont je parlerai plus loin. Dans plusieurs circonstances, qui offrent aux médecins

* Les infirmités et les souffrances particulières dans lesquelles la nature même de sa constitution jette la femme, rendent raison de ce singulier article des prières des Hébreux, où l'homme dit : « Je remercie Dieu de ne pas m'avoir fait femme. » Et celle-ci : « Je bénis Dieu, qui a voulu me faire femme. » C'est le développement des paroles de la Genèse : « Tu éprouveras beaucoup de maux, tu enfanteras avec douleur; » tel le principe bien plus exagéré d'Hippocrate, *Propter uterum, mulier tota morbus est.*

une grave question à résoudre, les hommes eux-mêmes étaient assujettis à cette loi [1].

Certaines peuplades de l'Afrique ont offert aux voyageurs des usages analogues. Dans le pays des Issinois, un édifice particulier, appelé le *Burnamon*, serait destiné dans chaque village à recevoir les femmes durant la période mensuelle : le plus léger prétexte d'insalubrité prive le mari d'exercer ses droits [2]. Et peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que ce n'était pas, chez les Hébreux, un mince privilége pour la femme d'échapper, presque à son gré, à des exigences qui pouvaient quelquefois ne pas lui convenir. A la vérité la faculté laissée à l'homme de s'associer plus d'une compagne y servait de contre-poids.

Les nouvelles accouchées, déclarées insalubres pendant un ou deux septénaires, étaient dispensées d'aller à l'assemblée et d'entrer dans le temple avant le trente-troisième ou le soixante-sixième jour, selon qu'elles avaient donné naissance à un garçon ou à une fille [3]. Les motifs de cette distinction naissaient probablement du préjugé répandu chez les anciens, que les suites de couches pour l'une étaient plus pénibles que pour l'autre.

Les talmudistes font à la femme l'obligation d'allaiter, et répètent la comparaison tirée des animaux. On leur reproche cependant d'avoir permis à la personne entourée par sa fortune de plusieurs servantes, de prendre une nourrice, mais voici dans quel sens : « Si une femme a une servante ou deux, elle ne doit pas se charger elle-même d'une partie des soins de l'intérieur, et confier à l'une de ses aides l'allaitement, qui est le premier de tous les soins : mais si elle a un nombre de servantes qui

ne lui laissent aucune charge, elle pourra plus aisément s'adjoindre une nourrice qu'elle aura toujours sous ses yeux[4]. »

Remarquez au reste qu'il est plusieurs circonstances où, malgré son plus grand désir, la mère ne doit pas allaiter. Telle femme de belle apparence est impropre à ces fonctions; la constitution de telle autre en éprouverait des détériorations trop profondes; enfin il convient souvent d'opposer à l'influence fâcheuse des parents sur le rejeton, le lait d'une étrangère saine et robuste. Mais, si l'usage des nourrices est à peu près inévitable, osera-t-on traiter à l'instar d'une simple mercenaire celle qui remplit une partie si importante des fonctions maternelles? Après avoir obtenu les plus tendres soins jusqu'à ses derniers moments, la nourrice de Rachel fut ensevelie sous un chêne qui prit le nom de *chêne des larmes*[5].

Durant les huit jours, depuis la naissance, les enfants mâles recevaient la circoncision. La loi ne commet pas cette charge aux sacrificateurs; le père, toute autre personne, les femmes elles-mêmes, pouvaient s'en acquitter.

D'après la Genèse, c'est Abraham qui dicta le premier cette coutume aux descendants d'Héber. Elle ne tarda pas à réunir un triple intérêt sanitaire, religieux et politique. Bien longtemps après, Hérodote et Strabon nous apprennent qu'elle fut commune aux Égyptiens et aux Éthiopiens. Pour être initié aux mystères de l'Égypte, Pythagore dut s'y soumettre. Les voyageurs modernes l'ont vue établie sur les côtes de Madagascar et dans les îles du grand Océan; tous les sectateurs de Mahomet la pratiquent; et, dans plusieurs parties du Levant, on ne pourrait encore, dit-on, la négliger sans impru-

dence[6]. Il n'est pas étonnant que dans des climats très-chauds, et avec une disposition à des maladies cutanées redoutables, cet usage, destiné à faciliter une évaporation nécessaire et à éteindre une irritabilité trop vive, n'eût rien de désavantageux. Du moins peut-on assurer que, hors une grande maladresse, aucun danger n'en résultait, et que son influence était loin d'affaiblir ou de vicier les forces naturelles. La locution hébraïque, *circoncire son cœur*, qui exprime au moral l'expulsion de toute pensée nuisible, prouve bien que, au physique, on y attachait une grande valeur sanitaire. Maimonide envisage le baptême hébreu sous cet aspect; mais il insiste principalement sur ce que l'excès de sensibilité, que son emploi détruisait, devait être regagné par les organes qui jouent le rôle principal dans l'exercice des facultés intellectuelles. On aurait dès lors ambitionné d'attiédir, sans lui nuire, un point trop tyrannique, en faveur de tous les autres, et l'on aurait porté atteinte à la volupté locale, pour l'étendre et lui imprimer une plus haute direction. Mais les développements dont ces questions sont susceptibles ne peuvent pas trouver ici leur place. Chacun sait combien est chatouilleuse la chasteté de notre époque, et je ne voudrais pas la blesser.

Durant le cours de l'allaitement, il était recommandé aux mères et aux nourrices d'apporter le plus grand soin dans leur alimentation; de ne rester jamais le sein découvert; de ne jamais tenir l'enfant tout nu, la nuit ni le jour. Pendant le premier âge le précepte disait de ne pas le laisser aller nu-pieds ou sans rien sur la tête; de ne l'exposer ni dans les lieux trop échauffés par le soleil, ni à la clarté humide de la lune; de le lever de très-bonne heure, et de le baigner souvent[7].

Les hommes d'autorité avaient pour devoir de s'interposer dès qu'un enfant en souffrance s'offrait à leurs yeux. Des divers bienfaits que les principes de liberté ont répandus dans la civilisation moderne, celui-là n'est pas le moins admirable, d'avoir reporté l'intérêt sur l'enfance, de lui avoir rendu tous ses droits. Malgré les contradictions énormes de sa vie, le grand nom de Rousseau s'est attaché à cet acte de justice; son éloquence a accompli cette conquête; et n'eût-il pas d'autre titre à la gloire, il suffirait pour lui acquérir le respect de la postérité.

Quelque imparfaite que fût la science des disciples de Moïse, on est obligé de reconnaître avec les auteurs qui ont examiné leurs travaux que, « jaloux de partager la sollicitude de leur maître, ils s'efforcèrent toujours d'exercer une heureuse influence sur la santé des jeunes citoyens[8] »; et aussi sur la beauté, à laquelle le législateur doit un bon nombre de ses pensées.

Toutes nos sensations, étant accompagnées de mouvements intérieurs qui changent ou modifient le tempérament général, doivent à la longue apporter certaines modifications dans les formes extérieures. Le grand travail de Lavater est un développement de ce principe poussé à l'excès. Qu'on imagine une organisation intérieure parfaite et un moral en rapport, la beauté des formes et l'expression de la physionomie suivront naturellement. Mais comment définir la beauté? De deux manières, selon qu'on la considère en elle-même, ou par l'impression qu'elle produit sur nous. Dans ce dernier cas, c'est un ensemble de formes qui a la propriété de réveiller les sensations auxquelles se rattachent nos sentiments de goût, de sympathie, de plaisir; et

comme le tempérament, l'éducation, les mœurs, les habitudes, modifient à jamais notre manière de percevoir, il en résulte un nombre infini de beautés relatives; il en résulte, pour le plus grand avantage de la société, que des formes semblables produisent sur les individus des effets opposés, et des formes opposées, des effets semblables. Mais, considérée en elle-même, la beauté a quelque chose d'absolu : c'est un ensemble dans lequel chaque forme se trouve des mieux proportionnées au but particulier qu'elle doit atteindre, et à l'effet général de toutes les autres.

Pour apprécier la beauté relative, il suffit donc de recevoir des impressions; mais, pour la beauté absolue, il faut penser. Un chant léger ravit pendant quelques jours une population entière qui s'en lasse; une marche guerrière agite tous les cœurs; mais un ensemble harmonique qui s'adresse à la fois au cœur, à l'intelligence et aux sens, passe seul, aux yeux de l'homme de l'art, pour une conception immortelle.

Ce qu'est la liberté dans l'organisation des peuples, ce qu'est la santé pour les parties intérieures du corps, devient la beauté dans les formes extérieures des générations humaines et dans leurs principales œuvres. Il n'appartient qu'à la raison elle-même d'être initiée à tous ses mystères et d'en comprendre tout le pouvoir. Qu'on se garde donc d'assigner la froideur comme le caractère essentiel de la raison ! Elle ne ménage ses forces qu'afin de les accroître; et sa flamme a sur toutes les autres cet avantage de porter à la fois la chaleur, la vie et le calme partout où il lui est permis d'aborder.

La peinture donne en général aux esclaves un œil

terne, un nez écrasé, des lèvres inanimées, des traits indécis ou qui se heurtent en tous sens. Qu'on songe à la physionomie hébraïque qui, dans sa pureté primitive, offre des lignes prononcées, un nez aquilin, un œil vif, un front découvert, une bouche expressive : « Elle doit inspirer de belles conceptions », dit Winkelmann[9]. Que de nuances, en effet, depuis la sérénité du patriarche jusqu'à l'enthousiasme du prophète, depuis la grâce du pasteur jusqu'à la fureur du guerrier !

Mais une circonstance remarquable, c'est qu'en contraste avec les traits repoussants, provenant chez plusieurs de leurs longues infortunes, on puisse encore démêler sur le visage de beaucoup de juifs les traces de l'ancienne physionomie. Je n'attribuerai ce fait ni au climat ni à la nourriture, puisqu'ils vivent dans des climats très-divers. L'habitude de s'allier ensemble fournit une raison plus solide, à laquelle il faut joindre la résistance naturelle que la direction de leurs esprits vers les mêmes idées, que le souvenir toujours présent des mêmes personnages et leurs mêmes espérances, ont longtemps opposée aux causes qui changeaient leurs traits primitifs. Chez un homme d'un caractère élevé, le type hébraïque offre partout une grande noblesse, et, chez les belles juives, il imprime à la douceur ordinaire d'un joli visage une expression de dignité et de séve qui l'emporte peut-être sur la beauté grecque, qu'on reconnaît souvent privée d'une suffisante animation.

Pour que les yeux de l'assemblée ne tombassent pas sur un homme désagréable, le législateur ordonna qu'un défaut corporel, trop d'embonpoint, trop de maigreur, un œil gâté, un nez difforme éloigneraient du sacerdoce[10]. Il voulut en même temps que le grand sacri-

ficateur n'épousât qu'une vierge et non une femme veuve ou répudiée*.

Quand Saül fut choisi, on se rappelle que le conseil avait pris en grande considération la noblesse de sa taille et de sa figure : «Ne voyez-vous pas qu'il n'est personne parmi nous qui puisse lui être comparé ! » David était blond, de bonne mine, et très-beau. Tout porte à penser que Salomon fut d'un extérieur gracieux. La Genèse redit avec complaisance la beauté des femmes : « Sara était fort belle. Le messager de son époux, s'étant arrêté pour examiner les jeunes filles de la Mésopotamie, jugea que Ribca, fille de Béthuel, l'emportait par la beauté. Des deux filles de Laban, Léa, l'aînée, avait les yeux bleus, mais Rachel était belle de taille et de figure. » Enfin c'est un hommage à la beauté elle-même que cette loi déjà citée : « Si parmi les captives que vous livre la guerre, tu en vois une qui soit belle et qui t'inspire de l'amour, tu pourras la prendre pour femme. »

* La même loi existait à Athènes ; le chef des pontifes ne devait épouser qu'une vierge ; c'était une coutume fournie aux deux peuples par l'Égypte.

CHAPITRE III

RÉSISTANCE AUX FLÉAUX CONTAGIEUX

Outre l'attention qu'on doit dans tous les climats, à l'air, au régime, à l'exercice, il existe de nombreuses circonstances tenant aux localités, qui ne demandent pas une moindre sollicitude de la part du législateur.

Des fléaux morbifiques nés sur le théâtre même de leurs ravages, ou transportés de loin, frappent souvent des masses entières avec une rapidité désespérante. Ils étaient beaucoup plus fréquents autrefois que de nos jours, par la raison surtout que la faiblesse des populations laissait dans un état sauvage et malsain des terrains immenses, et que l'imperfection des choses utiles à la vie n'opposait pas un obstacle puissant aux influences fâcheuses des objets extérieurs.

L'ardente chaleur de l'Égypte, et son sol fangeux sur lequel les débordements du Nil manquaient encore de canaux, semblent en avoir fait un des principaux foyers des maladies contagieuses et pestilentielles. Elles nous ont été signalées par Moïse sous le titre de *maladies grandes, malignes, effrayantes;* on les voit éclater à l'état d'épizootie pendant les dernières années du séjour des Hébreux dans ces régions, précéder ou suivre à peu de distance l'apparition d'une multitude d'insectes destructeurs; atteindre enfin plusieurs fois les tribus

campées au désert, comme des châtiments que Dieu leur envoyait pour les punir de leurs lâchetés ou de leur révolte.

Mais avec la peste, une autre maladie non moins redoutable et à laquelle les quatre parties du monde ont payé un large tribut, la lèpre, touchait alors au plus haut degré de violence. Loin de tuer subitement l'individu, elle le laissait vivre pour le transformer en un être des plus hideux; et telle était son activité dévorante, qu'elle attachait aux objets de toute nature un germe fatal, qu'ils restituaient ensuite à l'homme imprudent qui osait s'en approcher*.

Combien donc durent être minutieuses et même exagérées les mesures conçues au milieu d'une multitude imprévoyante à laquelle il fallait demander beaucoup pour obtenir ce que réclamait l'absolue nécessité!

Ces mesures rentrent dans deux règles générales qui sont : de prévenir tout contact suspect, et d'en arrêter les conséquences présumables dès qu'il avait eu lieu. Or, les principaux développements de ces règles ont paru assez sages aux yeux des médecins les plus modernes et

* En deux mots le Pentateuque dépeint la terreur particulière et le dégoût qu'inspirait la classe si variée et si menaçante des affections lépreuses. Nulle image ne justifie mieux l'immense sollicitude du législateur. Dans la scène des murmures de Marie et d'Aaron, sous l'influence de l'émotion causée par la juste sévérité des paroles de Moïse, Marie fut couverte tout à coup d'une sorte de lèpre qui rendit sa peau entièrement blanche. A cet aspect le grand sacrificateur cédant à la crainte que ce premier signe n'entraînât chez sa sœur toutes les autres suites du mal, poussa un cri douloureux qui, à lui seul, vaut une description : « Ah! qu'elle ne soit pas comme l'enfant mort-né, dont la chair, au sortir du sein de sa mère, est à moitié putréfiée. »

les moins prévenus pour les déterminer à dire : « Que les détails dans lesquels Moïse a cru nécessaire d'entrer, feraient encore aujourd'hui honneur à la perspicacité d'un médecin habile [1]. »

Tout objet qu'on supposait empreint de quelque mauvais miasme, les cadavres de l'homme et des animaux, les ossements, les pierres des tombes, et toute personne affligée d'une éruption soudaine à la peau ou de quelque autre affection appréciable à l'œil, étaient déclarés *directement* impurs ou insalubres [2].

Les tissus de chanvre, de laine, de lin, et tout ouvrage de pelleterie devenaient *indirectement* impurs, dès qu'ils avaient été mis en contact avec ces objets ou ces personnes. Les vases de terre ou de bois qui se trouvaient dans la tente où un homme avait cessé de vivre prenaient aussi la souillure, s'ils étaient dépourvus de couvercle [3], par la crainte qu'il ne s'y fût introduit quelque substance, quelque émanation à redouter.

Les personnes recevaient aussi le caractère d'impureté *indirecte*, par le simple contact avec l'individu ou la chose en état de suspicion.

Les immersions dans l'eau, c'est-à-dire des actes incessants de propreté, détruisaient cette impureté accidentelle. Il fallait de plus s'abstenir de tout rapport immédiat avec autrui, d'embrasser ses enfants, de toucher la main à ses amis, pendant la durée du jour où l'on s'y était exposé, et quelquefois pendant plusieurs jours [4].

D'ailleurs aussitôt qu'une éruption quelconque éclatait, la personne atteinte se présentait devant les sacrificateurs, qui avaient la charge spéciale d'examiner attentivement jusqu'à quel point le mal se rapprochait

ou se différenciait de ceux dont on éprouvait le plus d'effroi. Lorsqu'il y avait doute, on prescrivait d'éviter le contact pendant sept jours. Ce temps expiré, l'individu redevenait sain, si les symptômes paraissaient amendés; on lui ordonnait un nouveau séquestre, s'ils restaient stationnaires; enfin pour le cas d'affection lépreuse, on le déclarait tout à fait souillé, dès que les signes matériels marqués dans la loi se découvraient à la vue*.

Mais comment s'expliquer une prétendue lèpre des vêtements et des maisons qui était soumise à des formalités semblables? Je me contenterai d'un rapprochement avec le fait fourni par un auteur arabe du xve siècle de notre ère. Quoiqu'il n'y ait pas identité, on en tirera occasion de mieux saisir la nature des craintes qui dictèrent au législateur le règlement dont voici le texte : « Tout vêtement de laine ou de lin, et toute pelleterie sur laquelle apparaît une impression verte ou roussâtre, profonde, doit faire présumer une plaie de lèpre. Le sacrificateur renferme l'objet pendant sept jours; l'impression s'est-elle accrue, on le brûle; c'est une lèpre rongeante : est-elle restée dans le même état, on le lave et on l'enferme de nouveau; si elle s'efface, on rend l'objet à son usage ordinaire, après en avoir raclé la partie gâtée. L'homme qui aperçoit sur les murs de sa maison des taches vertes ou roussâtres, plus enfoncées que les parties environnantes, doit enlever ses meubles et la fermer pendant sept jours. Si l'impres-

* Il faut noter que ces signes sont très-fidèlement ceux auxquels on s'arrête encore pour décider la mauvaise nature d'une affection cutanée : si la peau et les poils changent de couleur, si la partie malade est très-déprimée, si la chair vive se montre.

sion s'est étendue, on remplace les pierres et on enduit tout l'intérieur de la maison, après l'avoir raclée; si les taches se montrent de nouveau, on la démolit[5]. »

« L'an 791 (de l'hégire) et les années suivantes, dit l'écrivain El Makrisy, les vers qui attaquent les étoffes de laine se multiplièrent d'une manière prodigieuse à quelque distance du Caire. Un homme digne de foi m'assura que ces animaux lui avaient rongé quinze cents pièces d'étoffes. Étonné d'un fait si extraordinaire, je pris, selon mon usage, toutes les précautions possibles pour m'assurer de la vérité, et je reconnus de mes propres yeux que les dommages occasionnés par les vers n'avaient pas été exagérés..... Plus tard, ils attaquèrent les murailles des maisons et rongèrent tellement les solives qui formaient les planchers, qu'elles étaient absolument creuses. Les propriétaires se hâtèrent de démolir les bâtiments que les vers avaient épargnés, en sorte que ce quartier fut presque entièrement détruit[6]. » Qui sait donc si ce fléau d'Égypte n'arriva pas à la fois par un concours de circonstances générales, et en partant d'un foyer primitif? Qui sait s'il n'existait pas, à l'origine, quelques rapports entre ces foyers rongeurs, les diverses taches que Moïse voulait effacer et la manifestation prochaine des grandes plaies*?

* En ceci, comme dans beaucoup d'autres points, l'événement, l'expérience éclaire mieux qu'aucune érudition, Le fléau asiatique passé sur toute l'Europe depuis les jours éloignés où ces pages ont été écrites a fait singulièrement comprendre les terreurs de l'antiquité! Qui eût dit, il y a un certain nombre d'années, que la même maladie bleue ou noire atteindrait indistinctement tous les centres de la civilisation et descendrait avec rapidité non-seulement des hommes aux animaux, mais jusqu'à la racine des plantes? (1861.)

Indépendamment des autres cas de communication ou de contagion à circonscrire, l'homme reconnu lépreux, après un examen régulier, était obligé d'habiter hors du camp ou de la ville. On l'établissait en rase campagne, en plein air; mais cette séquestration n'avait rien d'inhumain, comme quelques-uns l'ont imaginé. Seulement les personnes qui se mettaient en rapport avec lui avaient à satisfaire aux intérêts de la santé publique par des purifications et lotions. Le malade lui-même pouvait parcourir la ville, mais revêtu d'habits qui indiquaient son état, et en avertissant de sa propre bouche ses concitoyens du mal cruel qui l'affligeait et dont il leur importait de se garantir[7].

A cause du soufre qu'elles renferment, les eaux du Jourdain auraient eu une propriété particulière contre les maladies cutanées. C'est ainsi qu'Élizée fit disparaître la lèpre superficielle d'un général syrien, à la suite de sept immersions dans ce fleuve[8].

Diverses cérémonies et formalités, parmi lesquelles les purifications tiennent toujours le premier rang, constataient le retour du malade à son état normal. Voilà toutes les conditions rigoureusement exigées : rien de plus.

Il y a donc eu une grande inexactitude à prétendre que le législateur fit de l'exercice de la médecine la propriété exclusive du sacerdoce. Il chargea seulement les conservateurs spéciaux du texte des lois d'être en même temps des sentinelles vigilantes contre les maladies les plus redoutables pour le pays : « Évite la plaie de lèpre, et exécute ce que les sacerdotes enfants de Lévi enseignent à ce sujet, conformément à la loi[9]. »

Mais contre le mal en lui-même, le mal rebelle au

régime sanitaire, à toutes les mesures de prudence; mais contre les épidémies meurtrières et la diversité des fléaux pestilentiels, découvre-t on dans les traditions antiques quelque moyen efficace auquel on eût recours? Aucun. Il ne restait qu'à attendre avec résignation l'épuisement du danger, qu'à en appeler à la bienveillance de l'Éternel, au Dieu *qui blesse* et *qui guérit!* Malgré tous les progrès de la science et de l'esprit, l'art médical depuis lors est-il devenu plus puissant, plus héroïque? Hélas non. Dans un autre langage il cède à la même nécessité. Que d'occasions où son ministre se voit encore contraint de s'en tenir au rôle de spectateur humble, affligé; où il s'en remet, non sans raison, aux efforts bienveillants et *médicateurs* de la Nature!

CHAPITRE IV

MÉDECINS CHEZ LES HÉBREUX

Plusieurs ont cru voir des médecins dans les hommes au service de Joseph qui embaumèrent le corps de Jacob, son père. Le statut suivant déjà rapporté semble mieux prouver que, du temps même de Moïse, il existait des personnes occupées à traiter les malades: « L'homme qui aura blessé son prochain d'un coup de pierre ou de poing,

le dédommagera du temps perdu, et le fera guérir. »

Dans la suite, il y a quelques motifs de reconnaître leur présence. Plusieurs contemporains de Salomon furent renommés par leur zèle à rechercher les vertus des plantes; et les proverbes font peut-être allusion à l'art médical, lorsqu'en parlant de la Sagesse, ils disent: « Elle sera comme un médicament à ton ventre, et une humectation à tes os [1]. » Les chroniques rappellent que les soins des médecins furent infructueux auprès du roi Asa attaqué de la goutte. Jérémie se demande s'il n'y a plus de médecins en Galaad? et Ezéchiel retrace en ces termes quelques moyens chirurgicaux de son temps : « Fils de l'homme, le bras du pharaon que j'ai rompu n'a pas été étendu pour recevoir des médicaments, pour être entouré de bandelettes, pour être fortifié, et pouvoir encore empoigner l'épée [2]. » Enfin les sentences de Jésus fils de Sirac *, quoique tracées dans des temps postérieurs, deux à trois siècles avant Jésus-Christ, prouvent l'importance traditionnelle accordée à la médecine par les Hébreux : « Honore le médecin; sa science le fait marcher la tête levée et lui mérite l'admiration des princes. Quand tu te sentiras malade, invoque Dieu, et appelle le médecin; car l'homme prudent ne dédaigne pas les médicaments de

* Suivant la préface du livre de la Sagesse, auquel on a attribué le titre d'*Ecclésiastique*, comme étant une imitation de l'Ecclésiaste, Jésus, fils de Sirac, vécut en Égypte sous Ptolémée Evergète, et donna en grec la traduction de ce manuel de morale écrit en hébreu par son aïeul. Quant à un autre livre, la *Sagesse de Salomon*, quelques-uns l'ont attribué à Philon : il porte plusieurs caractères de la secte essénienne, ainsi que des traces probablement plus récentes du platonisme *philonisé*.

la terre [3]. » Chez les écrivains du Talmud le choc des opinions favorables ou contraires à cet art forme une attestation analogue.

Les Juifs dispersés ne cessèrent de se livrer à l'étude de la médecine, et malgré les fausses routes dans lesquelles l'esprit du temps et de superstitieuses idées jetèrent le plus grand nombre, ils rendirent des services qu'une injustice profonde pourrait seule leur contester. Après avoir familiarisé les Arabes avec les écrits des Grecs par leurs traductions syriaques, et après avoir été les premiers médecins des Sarrazins, ils furent aussi les premiers médecins des chrétiens, à qui ils communiquèrent la science des Arabes [4]. Les rois, même les papes, s'adressèrent à eux ; leurs écoles remplirent surtout l'Espagne et la Gaule narbonnaise, et donnèrent l'impulsion aux facultés les plus célèbres de l'Europe. Celle de Montpellier, entre autres, leur doit quelque reconnaissance. « Comme il y avait alors, dit le professeur Astruc, beaucoup de Juifs accrédités à Montpellier, où ils avaient trouvé un asile sûr après la destruction de leurs académies de l'Orient, ils s'y maintinrent longtemps dans le droit d'y étudier et d'y enseigner la médecine. Il faut même avouer que c'est à eux que la faculté de médecine de Montpellier doit une grande partie de la réputation qu'elle a eue dans son origine, puisqu'ils étaient, aux xe, xie et xiie siècles, presque les seuls dépositaires de cette science en Europe, et que c'est par eux qu'elle a été communiquée des Arabes aux chrétiens [5]. »

Maimonide, qui fut disciple du fameux médecin arabe Averrhoës, et qui avait étudié Aristote, Hippocrate et Galien, comme un homme de génie étudie d'autres

hommes de sa trempe, nous donne un aperçu de ses idées dans les passages suivants. Ils ont d'autant plus d'intérêt, que c'est à Montpellier même, et à Narbonne, où présidait le célèbre rabbin Kimki, que, dans la première moitié du XIIIe siècle, les opinions de ce philosophe théologien et médecin furent le plus controversées. « Quelle sagesse, quelle industrie dans l'organisation de l'homme ! Voyez, par exemple, l'harmonie des mouvements comparés à l'état des membres. La partie antérieure du cerveau est très-molle, la partie postérieure un peu plus dense ; l'épine du dos a encore une plus grande densité, qui augmente à mesure qu'elle s'étend davantage ; les nerfs sont les instruments des sens et du mouvement : les uns appartiennent seulement aux fonctions des sens, et ne produisent que des mouvements peu étendus, comme ceux des paupières et de la mâchoire ; leur origine est dans le cerveau ; les autres sont nécessaires pour les mouvements des membres, et sortent de la moelle dorsale. Mais ces derniers n'ont pas assez de force pour faire agir par eux-mêmes les articulations. Alors un sage décret de Dieu a voulu qu'il en sortît des fibres qui, se remplissant de chair, devinssent des muscles ; en même temps, la partie du muscle qui correspond à l'extrémité du nerf s'épaissit, est raffermie par des liens aponévrotiques, et constitue le tendon qui s'attache et adhère au membre ; de sorte que le nerf peut enfin compléter le mouvement...

« Il faut savoir, ajoute-t-il, que l'amélioration des mœurs est la médecine de l'âme, le vrai moyen de la fortifier. L'homme qui aspire à guérir le corps doit, avant tout, avoir une grande connaissance de l'ensemble et de toutes les parties, afin d'apprécier les causes

fâcheuses et les circonstances favorables. Il en est de même de la médecine de l'âme. Pour former les mœurs, il faut étudier celle-ci dans toutes ses parties, et découvrir ce qui l'affaiblit et ce qui la relève. J'y reconnais cinq facultés : la nutrition, la sensibilité, l'imagination, la sympathie et la raison. La faculté nutritive se divise en plusieurs autres ; mais leur manière d'être, leur action, les organes dans lesquels elles résident principalement, leur continuité ou leur intermittence, tout cela appartient à la médecine....... Celui qui connaît cette science sent à peine la santé dérangée qu'il y porte remède; dès qu'un organe souffre, il s'abstient de tout ce qui pourrait communiquer le mal aux autres organes; il a recours aux moyens qui doivent guérir la partie affecté et circonscrire ce mal[6]...... »

Enfin, dans ses *Révolutions de la médecine*, le philosophe Cabanis parle des Juifs en ces termes : « Ils étaient nos facteurs et nos banquiers avant que nous sussions lire; ils furent aussi nos premiers médecins. Les langues orientales leur étaient familières, et dans un temps où Galien, Hippocrate et les autres pères de la médecine n'étaient connus en Occident que par les traductions arabes et syriaques, les Juifs étaient presque les seuls qui sussent traiter les maladies avec quelque méthode, en profitant des travaux de l'antiquité. Leurs opinions théoriques et leurs systèmes généraux ne méritent plus la peine d'être rappelés; leur pratique fut plus heureuse. Ils eurent des écoles à Tolède, à Cordoue, à Grenade; la médecine s'y enseignait avec un soin tout particulier. L'Espagnol-Huarte, dans son *Traité de la connaissance des esprits*, prétend que leur tempérament et leur caractère sont précisément ceux

qui conviennent le mieux au médecin. Les subtilités dont il étaie son opinion peuvent ne pas convaincre; mais il est certain que, de son temps encore, les médecins les plus recherchés, et vraisemblablement les plus habiles, étaient des Juifs... Quand les prêtres se furent emparés de la médecine dans plusieurs États de l'Europe occidentale, ils intriguèrent auprès des papes et des conciles, pour susciter toute sorte de persécution contre ces médecins, qu'ils regardaient avec raison comme des rivaux dangereux. Ce fut seulement trois cents ans après que le bon sens, la décence et l'utilité publiques triomphèrent de leurs manœuvres... Il nous reste à peine aujourd'hui quelque souvenir de tous ces grands succès de pratique. Les observations et les vues de tant d'hommes si célèbres parmi leurs contemporains sont ensevelies dans leur tombe. Ils guérirent des malades, mais leurs travaux, inconnus à la postérité, ont été perdus pour les progrès de l'art [7]. »

Si je récapitule maintenant les règlements relatifs à la pureté de l'air, au régime, à l'exercice, les obstacles à tout rapprochement suspect d'insalubrité, les immersions générales et partielles, enfin, le fréquent lavage des vêtements, des meubles, et le soin des maisons qui transformaient en loi essentielle de l'État la *propreté*, c'est-à-dire le culte extérieur que l'homme se doit à lui-même, nous en tirons une conviction. En raison des siècles où il vécut, le législateur hébreu imagina tout ce qu'il y avait de plus convenable pour prévenir la plupart des maladies communes sous le climat de la Syrie, pour les éteindre à leur naissance ou les circonscrire puissamment. Ses statuts, qui ne renfermaient rien de secret, rien de mystérieux pour personne, n'empêchaient

personne de chercher les moyens directs de détruire le mal *. Le médicament venait de Dieu comme la maladie ; et si elle était réputée punition du Ciel, c'était surtout en ce sens qu'on l'envisageait comme la conséquence inévitable de l'oubli des règlements sanitaires, comme aussi de l'infraction des préceptes de pure morale dictés et approuvés au nom de Jéhovah.

Sous l'égide de leur loi, les Hébreux donnèrent des exemples fréquents de vieillesse très-prolongée. Tacite rend à la Judée ce témoignage formel, qu'elle était composée d'une population d'hommes sains et robustes à la peine; *corpora hominum salubria, et ferentia laborum.* Ils ne furent que rarement en proie à des épidémies meurtrières, dans des lieux où la peste a, pour ainsi dire, établi depuis son domicile. Au contraire, la négligence de leurs règlements amena divers fléaux sur les armées assyriennes et sur les colonies étrangères, substituées avec violence aux nationaux qui concoururent à former les nouveaux Samaritains. Cette même absence de précautions frappa les soldats de Pompée d'un mal très-ressemblant à la lèpre, et jeta plus tard dans le sein des Croisés des germes qui infectèrent l'Europe, et dont les maladies honteuses de nos jours ne sont, à mon sens, que les restes fatalement entretenus. Aussi quelle nouvelle occasion de s'avouer

* Diodore rapporte qu'en Égypte on était tenu de suivre exactement les recettes sacrées; on se serait beaucoup moins exposé à tuer un malade d'après les formes, qu'à le guérir sans les formes. Le Pentateuque n'établit rien de ce genre. Mais il est juste de remarquer que cet ordre égyptien fut originairement dicté par un sage motif : la nécessité d'empêcher l'emploi des recettes superstitieuses et funestes auxquelles la foule a, de tout temps, accordé beaucoup de confiance.

l'exactitude tout expérimentale de la parole du Décalogue, d'après laquelle les *fautes* des pères se font ressentir plus d'une fois aux enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération !

Je terminerai par cette remarque, que les hommes appelés à dicter des lois sur la santé publique, ou à s'occuper de la santé privée, se trouvent toujours placés entre un double danger : trop laisser à la puissance du mal, ou porter une trop forte atteinte soit à la constitution naturelle, soit à la liberté des citoyens; le danger d'être trop préventifs ou trop répressifs, trop *expectants* ou trop *agissants*. Pour éviter ces écueils et décider avec hardiesse jusqu'à quel point d'autres hommes y sont tombés, il ne suffit pas de règles générales. Une connaissance approfondie des temps, des lieux, des personnes, des circonstances est nécessaire; car en ce sujet, comme dans la pratique de toutes les sciences de combinaison, où l'on est souvent forcé à choisir de deux maux le moindre, chacun peut lire la règle, tandis qu'il n'appartient, pour me servir d'une expression vulgaire, qu'à l'homme de génie de jouer pleinement le jeu.

LIVRE X

CULTE

> Par où donc émouvoir les cœurs et faire aimer la patrie et ses lois? l'oserai-je dire, par des jeux d'enfants, par des institutions oiseuses aux yeux des hommes superficiels, mais qui forment des habitudes chéries et des attachements invincibles.
>
> ROUSSEAU, *Gouv. de Pologne.*

> Quel serait le meilleur culte? celui qui aurait des cérémonies augustes, dont le vulgaire serait frappé, sans avoir des mystères qui pourraient révolter les sages et irriter les incrédules.
>
> VOLTAIRE, *Dict. Phil.*, *Religion.*

Quelle raison m'a fait renvoyer le culte extérieur à la fin de ma première partie? Car le livre qui vient après celui-ci, le onzième, n'est qu'une récapitulation générale. J'ai dit que les statuts du culte de Moïse poursuivaient surtout un intérêt de conservation. Avant d'y arriver il fallait chercher et exposer ce qui méritait d'être conservé; il fallait simplifier cette partie de la législation, en transportant à leur véritable place une foule de règlements qu'on a coutume de confondre.

Souvent les esprits étonnés de la longue vie du peuple juif ont cru trouver la solution de ce problème dans leur attachement *opiniâtre* à des usages sans valeur. Mais,

loin d'éclairer la question, on n'a fait que la rendre plus obscure, en laissant à deviner comment des institutions vaines auraient acquis par elles-mêmes la force de résistance et la durée qui doivent être l'apanage de la vérité*.

Pour juger de l'opinion répandue d'après laquelle Moïse aurait multiplié les entraves du culte et les observances afin de mieux enchaîner les Hébreux à la *théocratie* et les *asservir*, il existe un moyen infaillible : inscrire dans deux colonnes les détails du culte mosaïque et des divers cultes alors connus. Si celui-là offre une plus grande complication, si l'on n'aperçoit pas nettement la raison naturelle des cérémonies qu'il établit, le législateur est coupable d'avoir fait reculer l'esprit humain. Si on trouve au contraire ce culte simplifié, s'il s'adapte aux besoins moraux et politiques de la nation, si les règles et les actes dont il se compose sont livrés sans réserve au regard du public, l'accusation tombe d'elle-même. M. Benjamin Constant a très-justement signalé cette vérité dans son dernier ouvrage : « Moïse, avec une sagacité merveilleuse, parle à des hommes grossiers la langue qui leur convient, et cependant il ne plie que rarement sa doctrine aux exigences de leur grossièreté. Ses concessions consistent dans les mots plus que dans les choses ; ce sont des

* Dans le but d'amoindrir la signification inhérente à la force de résistance de la nation juive, plusieurs écrivains se sont étayés des Parsis et des Guèbres ! mais ces associations ont-elles vécu seize et dix-huit siècles comme corps politique ? mais ont-elles imposé les productions de leur génie au monde civilisé ? ont-elles vu naître et croître dans leur sein des êtres devenus les divinités de ce monde ? Qui connaît les Guèbres et les Parsis si ce n'est quelques érudits qui n'en savent d'ailleurs que bien peu ?

nuages passagers.... Sa supériorité ne se borne pas à la doctrine, elle s'étend jusqu'à ses rites. Ceux que les livres juifs prescrivent sont moins sanguinaires, moins corrupteurs, moins favorables à la superstition que ceux des peuples asservis au polythéisme sacerdotal. Quand nous retracerons les cérémonies, les coutumes, les modes d'adoration de ces peuples, nous verrons toujours en première ligne les sacrifices humains et les fêtes obscènes : les Hébreux durent à Moïse d'être préservés de ce double opprobre[1]. »

Sans nous arrêter au fétichisme de la plupart des petites peuplades de la terre de Canaan, entrons en Égypte. Quel que soit le respect auquel nous soyons disposés pour la science mystérieuse de ses prêtres et la magnificence de ses édifices, qu'y avons-nous découvert, d'après le témoignage de tous les historiens de l'antiquité? A Memphis, des peuples prosternés devant un taureau ; à Mendès, devant une chèvre ; des hommes, des femmes de distinction engagés au service des bêtes sacrées, et passant leur vie à s'enquérir si ces divinités singulières ont convenablement rempli leurs fonctions naturelles, si elles sont dans un état satisfaisant de santé et de bonheur ; des processions impudiques ; des troupes de tout sexe courant en tumulte, se rasant les cheveux, les sourcils, et se déchirant le corps pour la mort d'un chat ou d'un chien. Ce n'est pas tout : la ville qui adore l'ichneumon, se bat contre la cité dévouée au crocodile ; celle-ci à son tour contre une autre qui proclame la suprématie du loup *. Pourquoi tout cela?

* Tout en reconnaissant leur influence sur les superstitions des masses populaires, il convient pourtant de remarquer que les ani-

Par des raisons entre lesquelles il en est une qu'on aurait devinée, lors même que Diodore ne mettrait pas sur la voie. Dans la crainte des séditions, le gouvernement égyptien et ses castes supérieures se plaisaient à entretenir des rivalités qui, remplissant les esprits des préoccupations futiles que le vulgaire embrasse presque toujours avec ardeur, les empêchaient de menacer ou de troubler les puissances établies.

Dans son acception générale, on a vu que l'expression, *culte de Jéhovah*, signifiait la volonté d'accomplir l'idée hébraïque en elle-même; qu'elle s'appliquait aux conditions de prévoyance et de justice, dont l'effet devait s'étendre sur tout le peuple, et par le peuple sur l'humanité. En ce sens, l'être de la plus haute *piété*, le vrai serviteur de l'Éternel, était l'homme ou le peuple le plus intelligent de cœur et d'esprit, le plus actif, le plus juste. De là les recommandations que nous avons entendu le législateur adresser à tous les Hébreux, sans distinction de rang, de sexe : « Cherchez Jéhovah, efforcez-vous de bien entendre sa *parole*. — Que tout ce que vous ferez soit dicté par l'intelligence. — Gardez les préceptes et les lois que je vous prescris; ils seront votre intelligence, votre sagesse aux yeux des nations[2]. »

Mais, dans son acception particulière, cette même expression, *culte de Jéhovah*, ne comprend que l'ensemble des cérémonies et pratiques extérieures qui doivent ramener les esprits vers l'unité commune, qui doivent

maux attribués aux diverses villes ou provinces de l'Égypte avaient probablement un caractère emblématique tout comme les animaux qui, de nos jours, servent politiquement d'insignes et d'étendard à la plupart des États.

satisfaire les goûts de l'époque, remplacer de fâcheuses coutumes par une direction meilleure, corroborer des mesures d'ordre général. C'est en ce sens que beaucoup de lois, regardées comme dépendant du culte, n'y rentrent que d'une manière indirecte. Ainsi l'on s'est convaincu que les observances alimentaires étaient dictées dans l'intérêt de la santé publique : elles offraient en même temps un obstacle aux migrations fréquentes, et elles communiquaient à la législation un caractère distinctif qui liait plus fortement les citoyens.

On peut donc avancer que le culte mosaïque était tout entier au service de l'État et du peuple, mais à cette condition expresse que l'État à son tour, que le peuple *choisi* serait par mission ou par système au service de l'idée hébraïque, de toute une doctrine d'intérêt universel. D'un commun accord, les prophètes n'ont-ils pas déclaré que les observances de l'ancienne loi n'étaient auprès de son idée, de son esprit, que comme l'accessoire à côté du principal? « L'obéissance à la loi vaut mieux que les sacrifices, le zèle pour ce qu'elle commande, mieux que la graisse des moutons. — Qu'importent à Jéhovah le sang des taureaux, les oblations, les parfums, les chants, la musique, vos jours de jeûne, et toutes vos assemblées où l'on ne s'occupe que d'intérêts frivoles! — Cherchez le droit; faites le bien; secourez l'affligé; brisez toute oppression : voilà ce qui lui plaît[3]. » Salomon n'a-t-il pas écrit : « Jéhovah pèse les cœurs; faire ce qui est juste et droit vaut beaucoup mieux devant lui que tous les sacrifices[4]? »

Rappelons-nous la vigne allégorique dont Isaïe a parlé; elle renferme des plants exquis, on l'a environnée d'une haie et d'une muraille pour empêcher qu'elle ne

soit foulée. Cette vigne est la partie morale et politique de la loi, cette haie ou muraille, les coutumes établies pour la protéger. Représentons-nous aussi une ville et ses remparts; plus on menace les habitants de la ville, plus on les assiége avec violence, plus ils mettent de zèle à renforcer leurs murs, au risque de négliger les édifices intérieurs, de les laisser en souffrance; plus ils élèvent d'obstacles entre eux et les assiégeants. Que la paix leur soit donnée, et des issues s'ouvrent de toutes parts. Telle est la clef du culte mosaïque et de son histoire.

Les formes d'un culte quelconque agissent toujours de deux manières : tantôt de l'extérieur à l'intérieur, c'est-à-dire en frappant les sens, afin d'introduire et de graver dans les esprits la doctrine à laquelle ce culte sert d'auxiliaire; tantôt de l'intérieur à l'extérieur, en donnant à quelques sentiments naturels de l'homme un aliment défini. L'image de Jupiter, par exemple, la foudre qu'il tenait en sa main, l'encens qu'on brûlait à ses pieds, réveillaient l'idée d'une puissance suprême. Les sacrifices des citoyens, leurs prières, tous leurs hommages étaient comme un mode d'expansion de leurs sentiments intérieurs, et servaient à calmer leurs terreurs, ou à flatter leurs espérances.

De cette double action découlent les conséquences suivantes : un culte extérieur bien fait peut accompagner une mauvaise doctrine, et un culte mal raisonné, une bonne doctrine, suivant que les formes de ce culte ramènent avec plus ou moins de succès les esprits vers les principes ou les croyances qu'on a le dessein de consacrer.

Les formes matérielles du culte, ayant surtout pour

but d'exciter la pensée et de satisfaire des sentiments, exigent des modifications infinies, selon les lieux, les temps, et la manière de voir et de sentir des hommes. C'est ce principe qui fut invoqué par les premiers chrétiens, lorsqu'ils renoncèrent à la plupart des cérémonies de Moïse; ce principe qui a été invoqué par la réforme, ensuite par les philosophes.

Enfin le culte deviendra d'autant plus simple et plus dégagé de formes matérielles, que la raison de l'homme se développera mieux; que son cœur sera plus pénétré de toutes les notions indispensables à son bonheur; car il aura moins besoin d'excitants factices pour la pensée, et d'aliments factices pour des sentiments réels.

L'idolâtrie concernant les dieux, liée étroitement à l'idolâtrie à l'égard des hommes, présentait à Moïse un des plus grands obstacles à surmonter. Elle entraînait les Hébreux par un penchant invincible, comme toutes les autres populations. L'idée d'un Être immense, éternel, unique, dont l'œil, pour me servir d'une métaphore usitée, était sans cesse ouvert sur le monde, leur paraissait bien moins accessible que la présence immédiate d'un Dieu palpable, d'une idole qu'ils portaient, comme un jouet, dans leur bagage.

Auprès du législateur hébreu, l'idolâtrie ne constituait donc pas une simple erreur religieuse; elle était une subversion réelle du droit public, un principe de servitude, un crime de lèse-nation, qu'il poursuivit avec toute la chaleur de la défense légitime, avec toute la violence qu'éveillaient en lui l'imminence du danger et le besoin de produire des impressions profondes.

Cependant, quelle que fût l'étendue de ses précautions et prévoyances, et la source d'où dérivait son gé-

nie, il n'est plus nécessaire de rappeler que les dispositions générales du temps triomphèrent journellement de ses efforts. Les Hébreux prirent tour à tour pour objet de leur culte les idoles des populations voisines ou éloignées. Entre les autels voisins auxquels le Pentateuque fait le plus d'allusions, qui ne connaît le *Moloc* et le *Kémos* des Ammonites et des Moabites, le *Béel-zébub* des Philistins, le *Béel-phégor* des peuplades de Madian, l'*Astaroth* et le *Thammus* des Sidoniens, et une foule d'autres divinités qui, étant destinées surtout à représenter des forces de création purement physique *, suscitaient, mais en vain, d'incessantes difficultés à la force de création intellectuelle et morale par la parole et par l'écriture, ou au Dieu fort d'Israël.

CHAPITRE PREMIER

PAVILLON SACRÉ DU DÉSERT

Après avoir bâti des demeures pour lui-même, l'homme en éleva à ses dieux. L'intérêt des agglomérations sociales présida à cette disposition; la crainte, l'espé-

* *Béel-zébub* signifie le *dieu Mouche*, selon les uns, et le *dieu Priape*, suivant les autres; *Béel-phégor*, ou *péor*, le *dieu de l'ouverture;* leurs fêtes se distinguaient par des obscénités.

rance et la nécessité de se protéger mutuellement réunirent des êtres épars. Quelles que soient les superstitions qui l'environnèrent, un autel fut le premier centre autour duquel une assemblée publique se forma.

Le sol de l'Égypte s'était couvert de temples, sans que la liberté publique en tirât de grands avantages. L'État d'Israël n'en devait posséder qu'un seul, qui devenait comme le palais national de la loi, habité à la fois par les desservants du culte de cette loi, et par le grand conseil des anciens du peuple.

L'unité du temple obligeait les regards de tous à se tourner vers un même lieu; elle établissait des relations continuelles entre ce point central et les extrémités du corps politique; elle assurait enfin la tenue des assemblées générales, où les membres des diverses tribus arrivaient pour se connaître et fraterniser. Ce que l'amour du bien public n'aurait opéré qu'imparfaitement, était accompli par la majesté qui environnait le culte, et par l'avidité des populations pour les fêtes solennelles. L'économie publique y gagnait sous ce rapport, que la pompe nécessaire dans le temple eût été beaucoup trop onéreuse, s'ils se fussent multipliés. La morale y trouvait cette garantie, que les cérémonies pratiquées sous les yeux des chefs de la nation, et devant un grand concours, seraient à jamais dépouillées de tout usage ridicule, obscène ou sauvage. La centralisation n'est un mal que lorsqu'il s'agit de féconder un point aux dépens de tous les autres; elle est un bien, dès qu'on met en contact des éléments qui, sans elle, ne se seraient jamais rapprochés. Dans le corps de l'homme, si le cœur gardait pour lui seul tous les sucs qui s'y portent, il faudrait l'anéantir; mais c'est

de là que toutes les parties reçoivent un sang épuré.

Dans la Grèce, des pensées analogues donnèrent naissance au temple de Delphes, où toutes les républiques allaient se réunir en un seul corps.

D'ailleurs, le caractère confédératif inhérent au culte de Moïse apparaît bien mieux encore dans les événements que dans aucun commentaire. A peine le royaume d'Israël se fut-il séparé de celui de Juda, que le prince chargé de la nouvelle couronne craignit les effets de l'union que ce culte devait maintenir; il craignit que les voyages annuels à Jérusalem ne finissent par ouvrir les yeux aux tribus, et par leur faire sentir combien cela était contraire à leurs intérêts d'avoir rompu le faisceau qui pouvait seul assurer à l'État quelque consistance. Alors il eut recours aux idoles, il organisa un nouveau culte à l'instar de l'Égypte où il avait séjourné, et des gardes furent placées sur les frontières pour empêcher qu'on ne se rendît dans la ville centrale[1].

On voit par là les différences entre le culte égyptien et le rite de Moïse : celui des bords du Nil était disposé de manière à diviser le peuple, à entretenir dans toutes les villes des rivalités; Moïse, au contraire, en fit le moyen d'entourer la loi commune de plus de majesté, et le moyen de garantir à la nation des assemblées générales, fixes, indépendantes de la volonté de quelque chef que ce fût.

Afin de mieux attester l'importance de ses projets, il s'occupa jusqu'aux moindres détails du pavillon consacré à l'Éternel dans le désert, lequel sous nos yeux deviendra bientôt le temple de Jérusalem; il s'occupa aussi des charges et insignes attribués aux divers fonctionnaires du culte, des principales cérémonies et des trois

grandes fêtes annuelles. Dans son esprit, nulle porte ne devait rester ouverte à des usages arbitraires, ni à toutes les formules mystérieuses auxquelles les populations et les prêtres de cette époque aimaient tant à recourir. Les hommes d'Israël les plus expérimentés dans les arts et l'industrie de l'Égypte furent consultés et employés. On leur livra en grande partie les objets d'or et d'argent qui avaient été exigés et non *empruntés* des Égyptiens au jour de la délivrance. La manière dont Moïse rend hommage à l'élévation de cœur et à l'esprit inventif des chefs de cette œuvre, est un nouvel exemple des formes et locutions propres au langage hébraïque. « Voyez ! dit-il littéralement : L'Éternel a appelé par son nom Betsaléel, fils d'Uri, de la tribu de Juda ; il l'a rempli de l'esprit de sagesse, d'intelligence, de science pour toute sorte d'ouvrages ; il l'a appelé à inventer et exécuter en or, en argent, en airain, dans tout art de lapidaire et en tout travail en bois. L'éternel s'est mis lui-même en son cœur afin de l'enseigner, et lui a adjoint Aholiab, fils d'Abisamar, de la tribu de Dan, également rempli de la sagesse de cœur pour imaginer toutes sortes d'inventions, faire tout ouvrage d'artiste[2]. »

Au sein du désert, le tabernacle ou pavillon de l'Éternel, que la langue sacrée appelle *Ohel-Moëd*, la tente du rendez-vous général, était nécessairement portatif. C'est même une question de savoir si, à l'origine, on ne se proposa point de conserver cette mobilité du sanctuaire unique, du centre commun, afin d'en faire jouir successivement chaque tribu. Mais les difficultés du déplacement entraînèrent des inconvénients trop considérables. Quant à la nature du pavillon, on

n'a qu'à se représenter une enceinte de cent coudées de longueur (60 mètres environ). sur cinquante coudées de large, formée par une série de rideaux tendus entre des piliers d'airain. Ces piliers, placés à cinq coudées (près de 3 mètres) de distance les uns des autres, étaient surmontés de chapiteaux d'argent, et terminés à leur base par des pointes d'airain qui permettaient de les planter en terre.

Dans cette première enceinte, ce parvis, et plus près du fond que de l'entrée, s'élevait un autre pavillon, le *Mischcan*, le sanctuaire, long de trente coudées (environ 20 mètres), large de douze, haut de dix. Il avait pour parois une série de planches couvertes de lames d'or, qui se joignaient les unes aux autres, à l'aide de petits verrous d'argent et de barres transversales. Des rouleaux d'un tissu de lin de diveres couleurs, parsemés de figures en broderies et réunis supérieurement en forme de tente, recouvraient l'intérieur de cette boiserie dorée. D'autres rideaux en poils de chèvre, habilement tissus, s'étendaient sur toute la surface extérieure, et étaient renforcés par deux couvertures de peaux préparées, qui préservaient le tout de l'intempérie du ciel.

La porte de ce deuxième pavillon, comme celle de la première enceinte, était tournée vers l'Orient, et défendue par un double rideau de couleurs variées.

L'intérieur se divisait en deux parties : le *lieu saint*, qui avait vingt coudées de long, et le *Debhir*, le lieu de la parole par excellence, ou le *Saint des Saints*, de dix coudées. Celui-ci auquel les églises modernes ont donné pour analogue le réceptacle de l'hostie consacrée, était séparé du premier par un rideau bleu-céleste, pourpre et cramoisi, que soutenaient quatre colonnes dorées.

Il renfermait l'*Aron* ou la fameuse Arche d'alliance, grande cassette en bois odoriférant, d'un mètre et demi de long sur un mètre de large et de hauteur, revêtue de lames d'or, ornée d'une espèce de couronnement, et qu'on transportait au moyen de bâtons plaqués qui traversaient des anneaux d'or placés aux quatre coins. Dans son sein, le législateur avait déposé l'expression des Principes, les Tables du Décalogue ou les Dix Paroles. Une lame d'or étendue au marteau, et nommée en français le *propitiatoire*, couvrait la partie supérieure de l'Arche, et se terminait aux deux extrémités par un Chérubin ayant la forme d'un adolescent paré de deux ailes, ou la forme d'une belle tête avec des ailes au cou*. C'était évidemment le symbole de l'intelligence et de l'enthousiasme, dont le siége spécial est dans la tête, et qui s'élève, comme avec des ailes, jusqu'au plus haut du ciel. A côté de l'Arche, après le dernier serment d'adhésion, fut placé le livre de la loi, écrit tout entier, dit-on, de la main de Moïse. Sur ce texte original, sur cet étalon sacré, toutes les copies fournies par les scriptuaires ou scribes devaient être rigoureusement collationnées.

La majesté du *Saint des Saints* devenait par là sans mesure aux yeux du peuple. Ce foyer vital de l'État et de sa loi constitutive, était considéré en même temps comme la résidence choisie du Dieu suprême, du principe universel et éternel. C'est au-devant du voile qui le séparait du *lieu saint* que dans les circonstances difficiles, le pontife, interrogé par les chefs, les anciens et

* Le mot *kéroub* signifie *force*, et désigne une figure symbolique quelconque.

toute la nation, allait demander solennellement quelques inspirations subites au génie de cette loi, à ce Dieu.

Le lieu saint renfermait la table des pains de *proposition*, sur laquelle étaient rangés, en deux piles, douze gâteaux azymes, qu'on recouvrait d'encens et qu'on renouvelait tous les sept jours, comme un hommage des douze tribus à la puissance qui rend la terre féconde.

Le grand chandelier à sept branches, la tige comprise, s'élevait à quelque distance de la table, dont il était séparé par l'autel des parfums. Chacune de ses branches se composait d'une série de petits plateaux, en forme d'amande, qui supportaient une pomme et par-dessus une fleur, le tout en or creux, formant une seule pièce.

Enfin, au fond du parvis, se trouvait l'autel destiné aux sacrifices, sur lequel une flamme brûlait perpétuellement. Entretenu chez la plupart des peuples anciens, le *feu sacré*, représentait auprès des uns le soleil vivificateur, la chaleur nécessaire à toute création animale et végétale ; auprès des autres, il représentait l'intelligence générale, inépuisable, où toutes les intelligences particulières s'allument sans interruption. A l'entrée du même parvis on avait placé une cuve qui, dans le temple de Salomon, fut appelée par hyperbole la *mer d'airain* à cause de sa capacité, et dont on tirait l'eau employée à la purification des sacrificateurs.

Le grand pontife seul pénétrait dans le Saint des Saints, et il n'y pénétrait qu'une fois l'année, au jour des expiations. Les sacrificateurs ordinaires officiaient nu-pieds dans le lieu saint. Les lévites remplissaient leur ministère dans le *parvis*, où les personnes offrant un sacrifice ne s'avançaient qu'à une petite distance. Le

peuple environnait de toute part l'enceinte extérieure. Vers la porte orientale était déployée la tente où siégeaient Moïse et les anciens d'Israël.

Ces degrés progressifs de sainteté dans les diverses parties du temple avaient-ils quelque rapport avec les divers degrés d'initiation admis dans les mystères de l'Égypte? Du moins il n'existait rien de caché pour personne : chacun savait ce que renfermait le Saint des Saints ; chacun, ce que le pontife devait y faire; et la nuée qui le couvrait était un signe de majesté, plutôt qu'un voile opposé à l'œil de l'investigateur. D'après Josèphe, ces dispositions correspondaient en quelque sorte à celles du monde. Des trois parties du pavillon de l'Éternel, les deux où il était permis aux sacrificateurs d'entrer, le *parvis* et le *lieu saint*, figuraient la terre et la mer, qui sont ouvertes à tous les hommes; et la troisième, ou le lieu *lieu très-saint*, qui leur était inaccessible, le ciel où Dieu fait sa demeure. Les douze pains de proposition signifiaient les douze mois de l'année; le chandelier, composé de soixante-dix parties, les douze signes du zodiaque, et les sept branches, les sept planètes. Les voiles, tissus de quatre couleurs, signalaient les quatre éléments : le lin indiquait la terre, d'où il est tiré; la couleur pourpre (produite sans doute à la faveur d'un coquillage), la mer; l'hyacinthe était le symbole de l'air, et le cramoisi, du feu[2] !.....

On connaît l'ordre du camp et la place qu'y occupaient les familles de Lévi chargées de transporter les diverses pièces du sanctuaire et de le reconstruire à chaque station.

A peine entré dans la terre promise, Josué le fit dresser sur le mont Hébal. Jusqu'à la construction de Sa-

lomon, et sa dédicace, Silo, dans la tribu d'Éphraïm, fut la ville où on le retint le plus longtemps. Mais, tandis que le législateur s'était appliqué à écarter des images dangereuses ou bizarres, afin de tourner les regards de tous vers la source éternelle des principes et des lois, on ne sera pas surpris si, par un effet opposé, l'histoire de son pavillon a donné lieu, chez les chroniqueurs juifs, à une foule de légendes. Comme un long intervalle s'écoula entre l'établissement de ce sanctuaire à l'état de tente portative, et les jours où nous allons voir Jérusalem lui faire acquérir le caractère fixe d'un temple, de nombreuses occasions s'offrirent de prodiguer le merveilleux, dont le succès sur les esprits a toujours été beaucoup plus assuré que les enseignements de la pure sagesse.

C'est de Silo que l'Arche fut envoyée à l'armée par les anciens du peuple, afin de ranimer son courage. Les Philistins s'en emparèrent. Ils la portèrent dans Azot, une de leurs principales villes, et la placèrent, comme trophée, auprès de la statue de Dagon, leur dieu. Pendant la nuit, la statue tomba le visage contre terre; on la releva, elle tomba encore; sa tête et ses mains furent jetées au loin. En même temps une épidémie pestilentielle se déclara : un autre fléau l'accompagnait, la dévastation des récoltes par les mulots. Les Azodiens attribuèrent leur malheur à l'Arche elle-même; ils la renvoyèrent dans la ville de Gath, qui la fit passer dans Accaron. Le fléau continuait; les principaux s'assemblèrent, et l'on résolut de fléchir le terrible Dieu d'Israël. L'Arche fut placée sur un chariot traîné par deux vaches. On déposa dans un petit coffre, pour signe d'expiation, cinq souris d'or, et cinq images

en or représentant la partie du corps où la peste se manifestait, où elle opérait peut-être sa crise chez ceux qui étaient épargnés. « Si le chariot abandonné à lui-même, dirent-ils, suit la route de Beth-semès et est ramené chez les Hébreux, ce sera une preuve que Jéhovah nous a frappés; s'il prend une autre route, le hasard seul aura produit notre mal[1]. »

Le chariot arriva dans les champs des Beth-sémites; on immola les vaches en holocauste et on établit l'Arche sur un rocher. Mais les habitants aussi furent en proie à l'épidémie, dont l'imprudence qu'ils auraient commise d'ouvrir la cassette sacrée passa pour la première cause. Ils voulurent s'en défaire comme les Philistins, et on la transporta au bourg de Kariat-Jéharim, dans la maison d'Adinadab. Elle y resta longues années, jusqu'au temps où David alla l'y chercher avec solennité. Tout le peuple accourut, se livrant à la joie, et jouant de toute sorte d'instruments de musique. David en tête, une cithare à la main, sautait plus fort que personne; sa femme Michol, fille de Saül, l'ayant aperçu de la croisée du palais, se moqua de lui et ne craignit pas de lui dire qu'il s'était conduit en fou. Sa stérilité fut regardée depuis comme la punition de son arrogance. Mais un fatal accident avait troublé la fête et renforcé le sens primitif du récit ou de la légende. Elle avait pour but, en effet, de provoquer une terreur sainte destinée à protéger contre le nombre et la violence l'asile dépositaire des tables de la loi, et ses développements essentiels. Les bœufs du chariot ayant glissé, un des fils du fidèle Adinadab porta ses mains sur l'Arche afin de la retenir, et il est dit que cette circonstance d'y avoir porté la main, quoique à bonne intention, entraîna sa

sa mort soudaine. Le roi, effrayé, la fit arrêter chez un homme appelé Hobed-Edom, et, trois mois après, quand le danger eut disparu, il la ramena dans un pavillon dressé sur la montagne de Sion, en attendant qu'un temple convenable l'abritât pour toujours.

CHAPITRE II

LE TEMPLE

Cinq cents ans environ s'étaient écoulés depuis le pavillon du désert jusqu'au temple de Jérusalem. Près de cinq cents s'écouleront aussi de l'origine de ce temple à sa première destruction par la flamme et le fer des Orientaux; et l'on compte encore cinq cents ans entre son rétablissement à la voix de Cyrus et sa dernière ruine sous l'effort des masses occidentales et romaines.

Sans y comprendre le fer, l'airain, les bois, les pierres précieuses, ce qui aurait été ramassé d'or et d'argent pour l'édifier dépasse la portée de l'imagination. On a beau s'étayer des Crésus, de tous les rois, de tous les palais, de tous les temples de l'antiquité, célèbres par leurs richesses, il faut reculer devant les sommes dont le texte des Chroniques semble faire mention. Infi-

niment réduites, elles suffisent encore à la solidité et à la pompe de l'édifice.

Le mont Moria fut marqué comme la place où il devait s'élever. C'est sur ce mont Moria qu'on reporte d'ordinaire la scène du sacrifice d'Abraham qui, par les raisons que je dirai dans la suite, forme un des grands signes de transition et de progrès pour l'humanité. Le Jébuséen Ornan, à qui le terrain appartenait, proposa d'en faire don; on trouva plus juste de le lui payer six cents pièces d'or.

Salomon employa sept ans à cet ouvrage. On raconte que soixante-dix mille hommes, pris parmi les Cananéens tributaires, furent chargés des transports; quatre-vingt mille auraient coupé le bois. Les maçons du roi de Tyr, Hiram, travaillaient en frères avec ceux du roi d'Israël. Ces derniers, au nombre de trente mille, faisaient le service par dix mille, de sorte qu'ils restaient un mois en activité et deux mois en repos. Adoniram était leur chef. Les pierres arrivaient toutes taillées et marquées, de manière à les placer sans le moindre bruit; nul marteau, ni outil quelconque de fer ne résonnait dans l'édifice *.

Le *lieu saint* et le *lieu très-saint*, le temple proprement dit embrassa soixante coudées de long (un peu plus de 30 mètres), vingt coudées de large, trente de hauteur. Ses trois portes où l'on montait par huit degrés, regardaient les points cardinaux sauf l'occident,

* Pour mieux expliquer ce dire, quelques rabbins ont imaginé un ver rongeur nommé *samir*, qui préparait les pierres. Au moral, comme au physique, les vers rongeurs sont très-communs encore; mais nos constructions ou institutions nouvelles les redoutent plutôt que de s'y confier.

auquel le fond *du saint des saints* correspondait. A la partie extérieure du mur qui formait ce parallélogramme, la façade exceptée, on adossa trois étages : le premier ayant en largeur cinq coudées, le second six, le troisième sept. Ces différences servaient à ménager de petites galeries ou corridors, à amortir les effets de la chaleur et à prémunir le mur sacré contre tout dommage. L'entrée principale, tournée vers l'orient, était précédée par un vestibule de dix coudées de large. Pour en faire le parvis d'Israël, on bâtit une autre enceinte entourant la première et garnie aussi d'appartements à trois étages. Ses quatre portes avaient sept marches. Une troisième enceinte devint dans la suite le *parvis des Gentils ou des nations.* Indépendamment des chambres du trésor et de tout dépôt public, les divers étages étaient destinés aux sacrificateurs de service, aux bains de purification, à tout ce qui regardait les cérémonies journalières.

Dans le dernier temple, celui dont les Romains accomplirent la ruine, la salle la plus remarquable, sous un des portiques du midi, s'appelait le *pavé de pierre;* c'est là que le grand conseil devait tenir ses séances, à l'exemple de Moïse et des anciens qui siégeaient autour du pavillon. « Il y avait au midi trois salles, disent les anciens docteurs, qui portaient les noms de salle *de bois,* salle de la *source,* salle de *pierre taillée.* Dans celle-ci, nommée aussi *Bet-din,* maison de justice, la grande assemblée d'Israël se réunissait et jugeait. La conduite des sacrificateurs y était particulièrement discutée. Lorsqu'un d'eux n'avait pas été trouvé digne de remplir ses fonctions, il prenait des habits sombres et s'éloignait du *lieu saint :* lorsque le jugement était

favorable, il recevait des vêtements blancs et allait officier avec ses frères. On éprouvait une grande joie, si rien de répréhensible ne se rencontrait dans la famille d'Aaron, et l'on en rendait grâces à l'Éternel. Les deux petits conseils de vingt-trois membres avaient leur siége tout près de là, l'un à l'entrée de la montagne du temple, l'autre à la porte du vestibule extérieur [1]. »

Dans les fondements de l'édifice, les pierres qu'on employait avaient été sciées et portaient environ six mètres de longueur. Il en était de même pour la maison royale, appelée la maison du *bois du Liban*, et située à l'occident du temple, auquel une galerie la joignait. Tout le pourtour intérieur du temple fut revêtu de bois de cèdre; le toit laissait circuler l'air, à la manière des kiosques; des fenêtres très-élevées reçurent une direction oblique, et furent plus évasées en dedans qu'en dehors, afin de faire obstacle aux ardeurs constantes du soleil. Sur le cèdre appliqué à la face intérieure des murs, on tailla en bosse des fleurs épanouies, des palmiers, et de grandes figures, ou chérubins, qu'on recouvrit d'or. Le saint des saints, auquel on avait réservé vingt coudées sur les soixante, fut séparé du lieu saint par un rideau en broderie, qui courait dans des anneaux d'or, et par une porte à deux battants en bois d'olivier, ornée de reliefs dorés et roulant dans des gonds de ce métal. On donna dix coudées de hauteur aux chérubins de l'Arche, et cinq coudées à chacune de leurs ailes qui se réunissaient afin d'envelopper entièrement le dépôt sacré. La porte du lieu saint en cyprès à deux battants brisés, était aussi richement ornée. Des deux côtés de cette porte, dans le vestibule, s'élevait une colonne symbolique ou

parlante, en airain, de dix-huit coudées de hauteur. Elle avait des chapiteaux de cinq coudées, en forme de lis, qui se composaient d'un réseau garni de fleurs épanouies et de pommes de grenade. De ces deux colonnes torses, celle de droite reçut le nom de YAKIN, qu'on peut traduire par les mots *établissement assuré, stable;* celle de gauche fut appelée BOAZ, *fermeté, force.* En d'autres termes la solidité de leur aspect et leur titre signifiaient ceci : « La maison d'Israël s'est *établie* avec assurance sur le nom et les justices de l'Éternel; elle en tire sa *force.* »

Quant aux ornements de toute espèce, chandeliers en or, lampes, coupes, bassins, encensoirs et les accessoires, ils furent sans nombre. Ajoutons, le grand chandelier, l'autel des parfums, la table des pains de proposition; puis tous les ustensiles et ouvrages en airain, les chaudières pour les sacrifices, les racloirs, les bassins; puis l'autel des holocaustes, et la grande cuve ou mer d'airain, posée sur douze bœufs qui, trois par trois, regardaient les quatre points cardinaux. Elle avait des roues et d'autres supports empreints de figures de lions et de chérubins; les bords, semblables à ceux d'une coupe, dit le texte, étaient en façon de lis. Des cuves de moindre dimension, reposaient aussi sur des chariots d'airain. La plupart de ces ouvrages furent fondus dans une terre argileuse, près du Jourdain, sous les yeux de l'habile Hiram, dont il a été parlé.

Dès que tout fut achevé, on songea à la consécration de l'édifice, à sa dédicace. Le pavillon sacré, longtemps déployé à Gabaon, l'or, l'argent, tout ce qui dépendait du Trésor entra dans les chambres destinées au dépôt

public. Les anciens d'Israël, les princes des tribus, les chefs de famille se réunirent pour faire transporter l'Arche, qui était dans la cité de David, et l'établir à sa place assignée. La cérémonie s'accomplit au son des trompettes, des cythares, des psaltérions, des tambours, des sistres, des cymbales. Loin de laisser éclater l'esprit de pure théocratie, on y trouve la preuve que le grand pontife et les sacrificateurs n'étaient pas les seuls à bénir l'assemblée, à sanctifier le temple. Le roi, le grand conseil des anciens, toute la nation y apparaissent en première ligne et agissent par eux-mêmes. La prière prononcée à l'occasion de cette dédicace, est un véritable programme religieux, politique et moral. Soit qu'on en fixe la date un peu plus tôt ou plus tard, soit qu'on y discerne avec raison, ou qu'on y suppose des additions ultérieures, cela n'en change en rien la *nature*.

De même que le Décalogue, cette manifestation n'offre la trace d'aucune *croyance* officielle, d'aucun dogme jeté *avec exclusion* entre l'idée de l'Éternel, de l'Être, et le cœur de l'homme. Cependant, tout en s'occupant des justices de la terre, la sagesse hébraïque, et c'est là sa grandeur incontestable, ne cesse d'y retenir l'esprit dans les profondeurs du ciel.

Salomon et l'assemblée d'Israël étaient debout devant l'Arche. Le roi se tourna vers cette assemblée, la bénit et dit : « Toutes les paroles que Jéhovah notre Dieu avait adressées à David, mon père, se sont accomplies; il a choisi Jérusalem pour y faire reposer son nom, et l'Arche d'alliance a une place stable. » Alors s'avançant vers l'autel d'airain, au milieu du grand parvis, et fléchissant à moitié le genou, il s'écria, les mains étendues vers les cieux :

« O Jéhovah! dieu d'Israël! du plus haut du ciel au plus profond de la terre, est-il un dieu semblable à toi? Tu es fidèle envers ceux qui gardent ta parole et marchent devant toi de tout leur cœur... Tu as promis à David, mon père, que ses fils ne seraient pas exclus du trône, pourvu qu'ils suivissent la même voie où il a persisté.

» Mais Dieu habiterait-il véritablement sur la terre? Non. Les cieux et les cieux des cieux ne peuvent te contenir; combien moins cette maison que j'ai bâtie!

» Toutefois, ô Éternel, tiens tes yeux ouverts jour et nuit sur le temple où ton nom est réclamé; écoute la supplication de ton serviteur et de ton peuple d'Israël, quand ils te prieront en ce lieu; exauce-les de ta demeure des cieux et pardonne.....

» Lorsque quelqu'un aura mal agi contre son prochain, que le serment lui sera déféré, et que ce serment arrivera devant ton autel dans cette maison, toi écoute du haut des cieux, interviens et juge ton serviteur. Condamne le méchant, fais tourner contre lui sa mauvaise voie; justifie le juste et accorde-lui selon sa justice.

» Quand les enfants de ton peuple se seront mal conduits à ton égard, que les cieux resteront fermés pour la pluie, qu'il y aura dans le pays famine, peste, invasion des ennemis, fléaux destructeurs des moissons, plaies, maladies quelconques; toi, du haut de ta demeure exauce la prière et la supplication de tout homme d'Israël, qui dans la souffrance de son cœur tendra ses mains vers cette maison, pardonne, agis et rends à chacun selon ce que tu sais de son cœur; car tu es seul à connaître le cœur de tous les fils de l'homme.

» Et aussi exauce l'étranger qui n'est pas de ton peuple d'Israël et qui sera venu d'un pays éloigné à cause de ton nom ; car les étrangers entendront parler de ton grand nom, de ta main forte et de ton bras étendu *. Lors donc que l'étranger sera venu prier en cette maison, toi exauce-le du haut des cieux ; fais selon ce qu'il t'aura demandé, afin que toutes les populations de la terre connaissent ton nom et le craignent tout comme ton peuple d'Israël.

» Enfin, quel est l'homme qui ne pèche point? Quand ceux de ton peuple t'auront irrité de telle sorte que dans le chemin de la guerre tu les auras livrés à leurs ennemis et qu'ils seront conduits prisonniers en un pays proche ou lointain ; si dans ce pays de leur captivité ils rentrent en eux-mêmes ; s'ils reviennent à toi de tout leur cœur, de toute leur force ; s'ils tournent leurs yeux vers le chemin de la patrie que tu as donnée à leurs ancêtres, vers la ville que tu as choisie, vers ce temple que j'ai édifié en ton nom, toi, du haut des cieux, pardonne leurs prévarications, agis selon le droit, inspire de la miséricorde à ceux qui les tiennent captifs, fais-leur trouver grâce. »

Alors Salomon s'étant redressé, mais en tenant toujours ses mains étendues, il bénit de nouveau l'Éternel et l'assemblée.

« Béni soit Jéhovah qui a donné du repos à son peuple

* Comparer ces paroles avec les règlements de Moïse sur les étrangers, qui ont été exposés, t. I, liv. V, chap. II et III. Remarquer de plus que ces mêmes paroles de la dédicace répondent très-bien à la situation historique de Salomon qui, deux et trois cents ans avant Thalès et Pythagore, avait fait de Jérusalem le rendez-vous des sages de tous les pays, une première Alexandrie.

d'Israël. Il n'est tombé à terre aucune des bonnes paroles exprimées par son serviteur Moïse....

» Puissent mes supplications rester devant ses yeux et avoir pour effet d'assurer le droit de son serviteur et le droit de son peuple d'Israël, en chaque affaire, jour par jour [2]. »

Cette dédicace du temple fut célébrée vers l'an 3000, depuis la création du monde, d'après la chronologie ordinaire, 1000 ans environ avant l'ère chrétienne; 470 ans depuis la sortie d'Égypte; 180 ans après la prise de Troie; plus de 240 ans avant la fondation de Rome.

Le temple éprouva d'aussi nombreuses vicissitudes que la loi qu'il renfermait; tantôt fréquenté avec zèle, tantôt abandonné par le peuple. Sisac, roi d'Égypte, le pilla; Joas, roi d'Israël, lui fit subir le même sort; Achaz, irrité de ses défaites, adopta les dieux de Syrie, ferma le temple de Jérusalem et dressa des autels à ses nouveaux dieux dans toutes les villes du royaume. Ézéchias le rétablit dans sa splendeur. Manassé son fils retourna à l'idolâtrie, et, dans le sein même du temple, éleva des statues aux astres. Sur la fin de sa vie, ce prince changea de conduite, mais son fils Amon propagea de plus en plus le culte phénicien. Josias réforma les abus et renversa les chevaux et les chariots du Soleil placés à l'entrée du lieu saint. Alors, vers 624, on retrouva le livre de la loi écrit de la main de Moïse, qui s'était égaré dans les désordres des règnes précédents. Le pontife Helkia le lut en présence de tout le peuple. On a prétendu qu'il l'avait rédigé lui-même. L'ensemble des faits renverse complétement cette opinion.

Josias détruisit en même temps le fameux autel de

Béthel, où Jéroboam avait élevé un des veaux d'or à l'aide desquels il espérait rompre le lien confédératif que le temple central et les fêtes solennelles étaient destinés à maintenir. Ce fut contre cet autel et ses conséquences aussi anti-nationales qu'anti-religieuses qu'Élie et Élisée déployèrent toute leur ardeur, leur violence; qu'ils donnèrent lieu à une chronique légendaire mêlée d'actes tout merveilleux, de scènes poétiques pompeuses, et d'affreuses exécutions. Plusieurs des miracles de l'Évangile ne sont qu'une imitation des miracles attribués à ces prophètes. Élie est emporté au ciel, Élisée passe le Jourdain à pied sec, sur un manteau; il nourrit avec quelques pains une foule d'hommes qui laissent des restes en abondance; s'il ne change pas l'eau en vin comme aux noces de Cana, il multiplie l'huile d'une veuve, pour lui fournir le moyen de s'acquitter d'une dette : comme prélude à l'histoire du Lazare, on le voit ressusciter un jeune enfant. Mais ce dernier récit mérite une attention particulière, en ce qu'il rappelle un procédé naturel, souvent efficace.

L'enfant était allé aux champs; tout à coup il s'écrie : Ma tête! ma tête! On le porte sur les genoux de sa mère, et on le croit mort. Élisée s'enferme dans la chambre où on l'avait couché, monte sur le lit, met sa bouche sur celle de l'enfant, ses mains sur ses mains, de manière à le réchauffer; il agit ainsi à plusieurs reprises, et le rend à la vie [3].

Enfin, après beaucoup d'autres vicissitudes, le temple s'écroula, l'an 588 avant J.-C., dans l'incendie allumé par l'armée de Babylone, vers l'époque où les Phocéens portaient à Marseille leurs colonies.

Au retour de la captivité, on le rebâtit sur les ves-

tiges de l'ancien. Les travaux furent souvent interrompus; Esdras et Néhémie en firent célébrer avec pompe la dédicace, soixante-dix ans après la première destruction, vers le temps où Harmodius et Aristogiton délivraient Athènes, où le consulat de Brutus remplaçait la royauté de Tarquin.

Ce second temple était privé du feu sacré, et de l'Arche, que Jérémie avait fait enlever, et avait caché, dit-on, l'un dans un puits à sec très-profond, l'autre dans la caverne de Nébo, dont on ne trouva plus l'issue. Il fut fortifié par le pontife Simon le Juste, vers l'an 300 avant l'ère chrétienne, et profané par le roi d'Égypte Ptolémée Philopator, l'an 215. On connaît le sort prétendu d'un agent du roi de Syrie, Héliodore, qui, voulant y entrer de vive force pour s'emparer du trésor destiné à nourrir les veuves et les orphelins, aurait été accueilli à coups de verges par des anges, dont un sous la forme d'un cavalier, et deux autres sous la forme de jeunes fantassins très-beaux et surtout très-vigoureux. On se rappelle que le roi de Syrie, Antiochus Épiphane, le pilla et le profana de nouveau, vers l'an 170; Judas Machabée le fortifia six ans après, et en célébra la dédicace; ses successeurs travaillèrent à le rendre de plus en plus redoutable comme citadelle. Dans le siége conduit par Pompée, l'an 63 avant J.-C., l'armée romaine profita pour le prendre d'un jour de sabbath où les sacrificateurs qui le défendaient avaient mal à propos suspendu leur surveillance ordinaire. Les vainqueurs ne virent pas sans étonnement l'imperturbable calme avec lequel ces hommes reçurent la mort, sur les degrés de l'autel où ils continuaient à remplir leurs fonctions comme en pleine paix. L'avide Crassus, mar-

chant contre les Parthes, pilla le trésor sacré en 54. A cause du triste état où l'édifice avait été laissé par le siége de Pompée, on se rappelle aussi qu'il fut démoli sous Hérode et reconstruit sur un plan plus vaste et dans un plus beau style, sans rien lui ôter de sa force pour soutenir un siége. Enfin, l'armée de Titus le renversa de fond en comble, le 10 août de l'année 71 de l'ère chrétienne, au même jour du même mois qu'il avait été brûlé par Nabuchodonosor.

Les autels qu'Adrien fit élever sur son emplacement vers l'an 140 ne tombèrent qu'au temps de Constantin et d'Hélène sa mère, en 326 ; le christianisme y dressa son culte. L'empereur Julien, neveu de Constantin, dégoûté des querelles suscitées par la nouvelle religion, voulut soutenir ses rivales, et permit aux Juifs de rebâtir leur temple. Plus encore que de prétendus globes de feu, sortis miraculeusement de la terre, sa mort arrêta cette entreprise. Le culte chrétien y fut rétabli ; mais, en 615, le gendre de Kosroës II, roi de Perse, petit-fils de Kosroës le Grand, envahit Jérusalem. Héraclius y ramena le christianisme en 627. Neuf ans après, le calife Omar y planta l'étendard de Mahomet, et jeta sur la place de l'ancien temple les fondements d'une mosquée qui reçut des embellissements nombreux de la part d'Abdelmalek, fils de Mervan Ier. Le mont Moria partagea désormais avec Médine et la Mecque les droits à la vénération musulmane. Les califes, successeurs d'Omar, diverses hordes de Turcs devenus maîtres de l'Égypte, les Arabes fatimites, d'abord réfugiés à Cyrène, et ainsi nommés de Fatime, fille de Mahomet, prirent, perdirent, reprirent successivement Jérusalem. Enfin l'Occident s'ébranla ; l'Orient s'était

précipité jusqu'au sein des Gaules ; les Sarrasins avaient menacé de tout soumettre à la puissance de leur cimeterre et à leurs mœurs qui ne manquaient pas de chevalerie ; l'Europe était restée quelque temps incertaine si elle ne ceindrait pas le turban. Les croisés, excités par un ermite enthousiaste, se précipitèrent à leur tour vers la Palestine et firent leur entrée dans Jérusalem au mois de juillet de l'an 1099, ayant à leur tête Godefroy de Bouillon. L'Église de Jésus-Christ remplaça la mosquée de Mahomet et le temple de Jéhovah.

Mais on sait que le sol supporta avec impatience ces nouveaux conquérants. L'esprit de vanité, de vertige, de discorde se répandit sur eux. Leur brillant rival, Saladin, soudan d'Égypte, reprit la ville sainte en 1188, et des torrents d'eau rose coulèrent de toute part, pour refaire de l'église de Jésus-Christ une mosquée au Dieu dont Mahomet s'était déclaré le prophète. L'empereur d'Allemagne, Frédéric II, y rentra en 1222 ; vingt ans plus tard, Jérusalem fut saccagée par le soudan Nedjmeddin, et les mameloucks chassèrent définitivement les chrétiens de la Palestine l'an 1291, deux cents ans environ après leur première irruption.

Ainsi cette ville jetée dès l'origine et à dessein entre l'orient et l'occident, était redevenue aux yeux de tous comme le centre du monde religieux et moral ; on aurait dit que de sa possession dépendait la domination universelle. Cependant ses maîtres légitimes, les Hébreux, se voyaient en butte au mépris et aux violences de ceux qui se déchiraient sur leur territoire ; et ce peuple, tombé les armes à la main, rappelait en quelque sorte le corps de Patrocle, disputé par les Troyens et les Grecs, avec la différence toutefois que la chrétienté,

qui était comme l'enfant de ce Patrocle nouveau, foulait aux pieds son corps en même temps qu'elle se battait pour ses dépouilles.

Les soudans baharites, les soudans circassiens succédèrent aux mameloucks et furent forcés, en 1519, d'abandonner au sultan Sélim II la Palestine, dont les vicissitudes sont bien loin encore d'être terminées, et qui se réserve tous ses droits.

Longtemps avant l'ère chrétienne deux imitations du temple de Jérusalem avaient été essayées.

Les colonies persanes et mèdes, transplantées dans la Samarie par les conquérants orientaux, voulurent susciter sur le mont Garisim un rival au mont Moria. Ce temple du Garisim dédié ensuite à Jupiter Olympien, tomba deux cents ans après sa fondation, devant Hyrcan Machabée, armé contre les forces syriennes auxquelles la ville de Sichem prêtait secours.

Par les soins d'Onias, fils du pontife de ce nom, que les rois de Syrie avaient dépouillé de la sacrificature, un autre temple s'éleva en Égypte sur le modèle de Jérusalem, tout proche d'Héliopolis. Celui-ci devint comme le signal de la décentralisation du culte sacré que les chrétiens poursuivirent plus tard avec ardeur, sauf à s'y reprendre à leur tour sous la forme catholique. Mais après la ruine de la Judée, le sanctuaire d'Héliopolis dont le principal objet avait été de servir de lien aux colonies juives de l'Égypte et des pays environnants, subit le sort commun, et fut fermé sur l'ordre du proconsul de cette province [1].

Dans les divers districts d'Israël, on a vu que les citoyens se réunissaient aux portes des villes, pour lire la loi, célébrer leur Dieu, et s'occuper de leurs

affaires. Ce fut durant la captivité de Babylone qu'on destina à cet usage des édifices particuliers devenus très-nombreux, et qui ont été justement appelés *synagogues*, d'un mot grec signifiant *assemblées*. La présence des sacrificateurs n'y était pas indispensable. Dix pères de famille avaient droit d'ouvrir une de ces assemblées. Une table, en manière d'autel; une armoire renfermant le livre de la loi sous la forme d'un rouleau; quelques lampes; une place d'où les femmes pouvaient tout voir et tout entendre, sans être vues elles-mêmes, tel était l'appareil de ces enceintes qui sont aujourd'hui les seuls temples des israélites. Ils y assistent la tête couverte, en raison de l'ancienne coiffure orientale; ils jettent sur les épaules une espèce de châle appelé *talet*, entouré d'une bande de même étoffe et garni aux quatre angles de dix petits cordons. C'est une allusion aux dix préceptes du Décalogue et une satisfaction donnée au statut suivant de Moïse : « Les enfants d'Israël mettront d'âge en âge une bande sur les pans de leurs manteaux, et aux angles de cette bande un cordon couleur hyacinthe, qui les fera souvenir des préceptes et paroles de Jéhovah, s'il leur arrive de se laisser aller à de mauvaises pensées[5]. »

CHAPITRE III

MINISTRES DU TEMPLE ET LEURS ATTRIBUTIONS.

D'après ce qui a été dit, le culte de Jéhovah se composait de deux parties distinctes et séparées : l'action législative et les formes conservatrices. Le temple servait de palais aux deux corps chargés de ces fonctions ; il renfermait la salle du sénat ou de l'assemblée d'Israël, et l'enceinte sacerdotale disposée pour rehausser la majesté du texte des lois qu'on y avait mis en dépôt. De là vient que l'expression, *relever le temple*, a un sens plus étendu dans le langage des Hébreux que chez les autres nations ; il signifie relever la dignité du peuple et tout le matériel de la république. Dans la partie de ce culte dont je suis occupé en ce moment, outre la division de la tribu sacerdotale en sacrificateurs et lévites, il existait pour les uns et pour les autres des différences d'attributions, d'insignes, de costumes.

A l'intérieur du parvis, les simples lévites préparaient le cérémonial, entretenaient la propreté et l'éclat du sanctuaire, montaient la garde sous les divers portiques, veillaient sur les chambres du Trésor, chantaient les louanges de l'Éternel. Ils avaient à leurs ordres une classe d'individus appelés *néthinéens*, parce qu'ils s'étaient *donnés* au temple, comme leur nom l'in-

dique, pour y transporter chaque jour le bois et l'eau nécessaires.

D'abord fixé de vingt-cinq ans à cinquante, le service des lévites fut avancé à vingt ans par David. On tira au sort la distribution des rangs et on les divisa en vingt-quatre sections qui se succédaient toutes les semaines. Parmi eux quatre mille s'appliquaient à bien chanter et s'accompagnaient d'instruments de musique * dont plusieurs devaient leur invention à ce roi. Dès l'origine, à ce qu'il paraît, ce privilége a été attribué à la musique sacrée, de refléter au moyen des accords produits par les hommes l'harmonie des corps célestes et des intelligences sans nombre dont les cieux sont peuplés. Un intérêt analogue s'attachait aux danses sacrées.

La direction des quatre mille lévites chantants fut confiée à deux cent quatre-vingt-huit chefs d'orchestre, douze pour chaque section [1]. Les principaux, Asaph, Héman, Jéduthun et leurs fils, composèrent une partie des chants réunis sous le nom de David; on les redisait en chœurs. Les titres seuls de ces chants, quelle qu'en soit la véritable date, prouvent qu'on y appliquait

* Les Juifs citent beaucoup d'instruments de musique. Les principaux, sur la forme desquels il y a de grandes incertitudes, sont le *nabel* ou psaltérion, que Josèphe représente comme un instrument à dix cordes, dont on jouait avec un archet; le *kinnor*, guitare, lyre ou harpe à douze cordes, sur lesquelles on portait les doigts; le *hatsor*, la symphonie, la sambuque, et le *minnim*, qui comptent parmi les instruments à cordes. Le *ougab*, qu'on traduit par orgue; *chophar*, la trompe, *iobel*, la corne de bélier; *ratsotsorot*, les trompettes; *ralil*, la flûte; *maskerokita*, le syrinx, etc. *Toph*, le tambour ou le tambour de basque; *tsilsilim*, les cymbales; *chalichim*, le trigone; *metsiltaïm*, les sonnettes etc. (*Voy*. Calmet, sur la musique des Hébreux; Pfeiffer, *De re music. veter. Hebræor.*)

des modes divers. A cause du défaut d'unanimité touchant la signification exacte des mots, je les cite tels quels : Psaume de David, donné au maître chantre, pour être chanté sur *nehilot*, sur *guittit*, *chéminit*, *rhochanim*, *maralat* *, etc.; tantôt ce sont des chants de guerre et de victoire, tantôt un chant nuptial, des chants de douleur, de désespoir, de supplications, d'actions de grâces. Ils portent des noms différents : *chir*, signifie un chant en général, d'où *chir achirim*, le Cantique des Cantiques; *téhila*, signifie louange, c'est le psaume proprement dit; *chigaion*, *mismor*, *mictam*, *maskil* **, marquent des nuances diverses, comme élégie, ode, cantique, hymne. Citons un exemple, intitulé *mismor*, qui a trait soit à une maladie soit à quelque grave danger encouru par le poëte-roi, ou par tout le peuple lui-même.

« O Jéhovah ! je t'exalterai, car tu m'as rehaussé; tu » n'as pas comblé l'espoir de mes adversaires. J'ai crié » vers toi, et tu m'as guéri; tu as fait remonter mon » âme de la tombe, et me rends à la vie. Chantons l'Éter- » nel... Un seul moment de sa colère détruit; un seul » moment de sa faveur donne une longue existence : le » soir on est dans les larmes, le matin dans la jubila- » tion. Durant les jours de mon repos, je me disais : » Rien ne peut m'ébranler; le Très-Haut a mis sa force » sur ma montagne. Mais il a caché sa face, et soudain » la terreur s'est emparée de moi. J'ai crié, je l'ai sup- » plié en disant : Quelle utilité y aurait-il en mon sang,

* Ces mots sont pris par plusieurs pour des instruments, par d'autres, pour des indications du sujet.

** Le sens de ces mots est aussi très-indéterminé.

» quelle utilité à me faire descendre dans la fosse*?
» La poussière te célébrera-t-elle? répandra-t-elle ta
» vérité? O Éternel! viens à mon aide!... Alors il a
» changé mes plaintes en chant d'allégresse, il a *délié*
» *le sac* de mon affliction, pour me ceindre de joie; il
» n'a pas voulu me priver de chanter sa gloire, ni que je
» fusse réduit au silence[2]... »

Dans les attributions du service quatre mille lévites, divisés aussi par sections, étaient chargés de fournir les sentinelles du temple. Toujours vingt-quatre d'entre eux se tenaient aux postes marqués : six à la porte de l'orient, quatre au septentrion, quatre au midi, quatre à l'entrée de la salle du sénat, et six vers l'occident. Les descendants de Moïse apparaissent comme simples lévites, au nombre de ceux qui avaient à garder les diverses chambres du Trésor[3].

Les sacrificateurs offraient les oblations, les victimes, et brûlaient le parfum dans le lieu saint. C'est par eux que le feu perpétuel était entretenu, la purification des personnes et des choses accomplie, que les pains de proposition étaient renouvelés, la bénédiction journalière donnée au peuple et au monde (*urbi et orbi*).

Une tunique de lin longue et très-juste, une ceinture ornée de broderies, des caleçons sous la tunique, une espèce de mitre ronde d'un tissu de lin très-épais, formaient les vêtements des sacrificateurs ordinaires. Le grand sacrificateur portait en outre une seconde tunique plus ample, couleur hyacinthe ou bleu céleste. Par-dessus il passait l'*éphod*, espèce de veste d'un riche tissu,

* La Vulgate traduit : « Vous avez retiré, Seigneur, mon âme de l'*enfer*. » Partant de là, on juge que le sens du poëte est souvent entièrement changé.

dont chaque épaulette était ornée d'une pierre précieuse où l'on avait gravé, à la manière d'un cachet, le nom de six tribus. Le bas de cette seconde tunique était alternativement garni d'une grenade faite en lin tordu, de diverses couleurs, et d'une clochette d'or dont le bruit annonçait l'entrée du pontife dans le lieu très-saint : de là l'origine des sonnettes employées dans la messe chrétienne, et par extension des cloches. La *tiare* du grand sacrificateur, beaucoup plus élevée que la mitre ordinaire, portait au-devant une plaque d'or, attachée avec un cordon de pourpre, sur laquelle on lisait ces mots : SAINTETÉ A JÉHOVAH !

Enfin, le plus remarquable des ornements pontificaux, celui qui avait le plus le caractère symbolique ou parlant, était le *pectoral* ou *rational* du jugement, L'OURIM et TOUMIM. On a écrit des volumes au sujet de ce pectoral. Selon l'usage on y a substitué le merveilleux matériel à la simplicité morale. On a dit que des flammes réelles en sortaient lorsque le grand sacrificateur était consulté par qui de droit ; que la décision demandée apparaissait sur l'*oumim* comme si on l'y avait gravée ; que les pierres dont il se composait brillaient ou s'obscurcissaient selon les circonstances !... Rien de tout cela dans Moïse. Un tissu double, de laine variée, de lin et de fils d'or, d'une palme carrée (vingt-cinq centimètres environ), se fixait sur la poitrine par des chaînettes dont les unes s'agrafaient aux épaulettes de l'éphod, les autres au ceinturon. Douze pierres précieuses de couleur différente et enchâssées sur quatre rangs, portaient chacune le nom gravé d'une tribu d'Israël, selon l'ordre de naissance des fils de Jacob. C'était le symbole suprême de la fédération des

tribus devant l'Éternel et de l'unité du peuple ; c'était en même temps l'image abrégée de l'union à venir promise à toute la race humaine, qu'on supposait devoir se réduire à douze grandes et fraternelles nations. Les qualifications plurielles *ourim* et *toumim*, qui y restaient associées par la pensée, signifient doctrine et vérité, ou plutôt *lumières* et *perfections*. « Tu mettras sur le pectoral du jugement, dit le législateur, l'*ourim* et *toumim* qui seront sur le cœur d'Aaron, quand il se présentera devant l'Éternel : » en d'autres termes, qui lui rappelleront que dans le véritable Israël, tout doit être fait avec intelligence et en pleine *lumière*, tout doit être fait avec le dessein de marcher vers la *perfection*. « Ainsi le jugement des enfants d'Israël devant Jéhovah, sera toujours sur son cœur[4]. »

Josèphe, poursuivant comme Philon l'idée que le temple représentait le monde, ajoute que, « l'une des tuniques du souverain sacrificateur signifiait la terre, la tunique d'hyacinthe, le ciel, les pommes de grenade, les éclairs et le son des clochettes, le tonnerre ; l'or qui brillait sur l'éphod rappelait la lumière, les deux pierres précieuses attachées sur l'épaule, le soleil et la lune, et les douze pierres du rational, les douze mois ou les douze signes du zodiaque. »

Une chambre particulière du temple servait de dépôt aux vêtements sacrés*. A chaque fête solennelle, le pontife ne pouvait s'en revêtir qu'avec l'autorisation du grand conseil[5].

* Les sacerdotes ordinaires et le pontife ne portaient de costume distinctif que dans le temple (*Exode*, XXVIII, 43). Il y a de grandes différences d'opinion sur la forme rigoureuse de telle ou telle partie de leurs vêtements : nous n'avons pas à nous y arrêter.

On se rappelle que les naziréens étaient les personnes de toute tribu qui se vouaient volontairement au service du culte. On les considérait assez pour que le prophète Amos fasse dire à l'Éternel : « Je vous ai retirés d'Égypte, et vous ai conduits quarante ans ; j'ai rendu plusieurs de vos jeunes gens prophètes, plusieurs naziréens. »

Lorsque la sacrificature fut tombée avec le temple, il s'opéra de toute nécessité de grands changements dans la forme du culte, dans l'ordre et les attributions de ses ministres. Alors le soin de conserver le texte des lois et d'y ramener les esprits passa aux maîtres, sages, ou docteurs, à ceux-là même qui, durant l'existence de Jérusalem, auraient été aptes à former le grand conseil et les sénats secondaires. Dans les longs troubles qui avaient précédé la ruine de cette cité, on s'était déjà occupé à consigner, par écrit, tous les usages, toutes les traditions, toute la jurisprudence des ancêtres, et les opinions courantes. Après la ruine, il en résulta le nouveau code dont j'ai eu tant d'occasions de m'étayer, et qui fut le fruit des travaux d'un des plus illustres chefs des écoles juives, Juda de Tibériade, surnommé *le Saint*, à cause de sa science et de la pureté de ses mœurs ; je veux parler de la *Mischna*, loi seconde, loi répétée. Puis vinrent les commentaires de cette œuvre les *Guémares* de Babylone et de Jérusalem * ; ensuite les

* Le rabbi Jochanan présida à la confection de la *Guémare de Jérusalem* peu de temps après la mort du codificateur de la *Mischna*, et le rabbi Ascé, à la confection de l'autre *Guemare* dans le cours du v[e] siècle. Les Juifs de l'Orient, séparés, par les circonstances, de la métropole, avaient nommé des chefs de synagogue, qui prirent le

commentaires des commentaires, et c'est du tout que se forma le fameux Talmud ou l'enseignement religieux, comprenant la législation et le culte de la Judée captive mais non découragée.

A lui seul, le souvenir des circonstances qui le virent naître explique la nature de cet effrayant Digeste dans lequel beaucoup de bonnes pensées sont fréquemment étouffées sous le poids énorme des bizarreries, des puérilités et par plus d'une maxime répréhensible ou dangereuse. On dirait que les docteurs, menacés de la dispersion, agirent comme des hommes qui, dans un incendie, veulent sauver tout ce qui leur tombe sous la main, laissant à d'autres le soin de tirer plus tard le meilleur parti possible des objets arrachés aux flammes. C'est là, en effet, ce que Maimonide eut l'intention d'accomplir, lorsque, trois siècles avant Luther et Calvin, il porta le flambeau d'une raison supérieure dans l'examen des livres sacrés, et qu'il donna son abrégé du Talmud, intitulé *Main-forte.*

Outre la confection de la Mischna et de ses commentaires, une autre attribution du culte dans la Jérusalem vaincue, fut dictée aussi par l'esprit de défense. La connaissance de la langue hébraïque pure se perdait; l'écriture négligeait les voyelles, auxquelles le sens des phrases et l'habitude générale avaient jusqu'alors suppléé. Les chefs de la nation craignirent bientôt que le temps n'altérât la valeur des mots et le

nom de *princes de la captivité.* Ils acquirent de la puissance, et formèrent des écoles nombreuses jusqu'au XI[e] siècle, qu'une persécution, de la part des califes, les força de se rejeter sur l'Occident, principalement en Espagne.

sens des livres sacrés; ils craignirent surtout que la religion nouvelle, la religion chrétienne, ne profitât de sa force pour détruire la lettre même de ces livres, et y substituer un esprit qui, dans une foule de questions, leur semblait en opposition formelle avec la vérité. Alors ils inventèrent, ou du moins ils perfectionnèrent les points-voyelles qu'on remarque sous les lettres hébraïques, et les accents qui indiquent les inflexions de voix propres aux diverses syllabes. Ils réunirent toutes les variantes connues, et pour empêcher tout retranchement ou toute addition ultérieure, ils allèrent jusqu'à dresser un acte officiel du nombre des versets, des mots et des lettres. C'est à ces précautions infinies qu'on doit la conservation, dans toute sa pureté, du texte original, contre lequel les puissances religieuses dominantes ont paru si longtemps liguées. Du mot hébreu *massora* (transmission), on a appelé *massorèthes* cet ordre de docteurs dont les travaux sont rapportés à des époques très-différentes par les historiens, qui les reculent vers le IIe siècle ou les rapprochent du XIe.

Que dirai-je ici de leur *kabale,* mot signifiant aussi *tradition,* ou plutôt d'une partie de cette kabale dont les mystères ont exercé tant d'influence sur le culte de la Judée dispersée, et sur la tendance de ses ministres? Originairement elle se composait de tous les principes abstraits, de toutes les notions métaphysiques qui ne se répandent pas facilement chez le vulgaire*; bientôt elle tomba dans une sorte de délire. Cacher quelques-unes

* J'en ai parlé plus au long dans une des notes qui accompagnent mon livre *Jésus-Christ et sa doctrine.* — Consulter surtout un travail *ex professo* (1 vol. in-8°), la *Kabale,* publié depuis par M. Ad. Frank, de l'Institut. (Note de 1861.)

de ces idées métaphysiques sous les figures les plus bizarres, sauf à prendre une peine extraordinaire pour les retrouver; s'imaginer qu'il existe entre les mots et les choses une corrélation absolue, et que la contexture littérale des livres sacrés, par exemple, doit éclairer sur l'essence même et sur tous les secrets du Dieu qui les a dictés; tourmenter dès lors chaque phrase, chaque mot, chaque lettre, avec la même ardeur qu'on en met de nos jours à décomposer et à recomposer les divers corps de la nature; enfin, après avoir établi la corrélation entre les choses et les mots, croire qu'en changeant, en combinant ces mots, on agit sur les choses elles-mêmes et sur les affaires des hommes; telles sont, ce me semble, les principales prétentions de cette espèce de science occulte, échappée de l'Égypte, qui a dévoré beaucoup de bons esprits, et qui, d'une part, donnait la main à la théologie, d'autre part, à l'astrologie et aux conjurations magiques.

Enfin les docteurs de l'Occident, plus particulièrement appelés *rabbins*, continuèrent à remplir les fonctions conservatrices exigées par leur culte. Quoique leur fausse position au milieu des peuples dût gêner beaucoup l'exercice de leurs facultés, ils s'élevèrent, dans les xe, xie et xiie siècles, au rang des hommes les plus savants et les plus lettrés de l'Europe. Ils rappelèrent sans cesse l'attention vers les livres sacrés, vers les inspirations que leur législateur avait signalées, comme devant être un jour un objet d'étude et de méditation pour tous les peuples les plus intelligents.

On ne leur a pas tenu assez compte des immenses services qu'ils ont rendus à la Réforme, qui, pour la discussion des textes, a trouvé dans leurs écrits des armes

puissantes, un travail tout fait. Mais elle n'avait à prétendre elle-même qu'à des succès très-limités, cette classe d'hommes laborieux qui, outre les obstacles provenant de ses défauts et préjugés particuliers, était privée du bienfait sans lequel tout progrès est impossible, la sûreté politique, et qui, dans un trait de génie lancé avec imprudence, pouvait rencontrer une cause subite de destruction.

C'était parmi ces docteurs ou *gradués* qu'on prenait les rabbins spéciaux des synagogues, chargés de diriger les prières, de prêcher et d'expliquer la loi. Plusieurs gouvernements forçaient souvent les organes du culte juif à entrer en discussion avec les théologiens chrétiens. Mais ces conférences singulières ne rappelaient que trop le despote de l'Orient passionné pour un jeu difficile, qui disait à sa partie adverse : « C'en est fait de toi, si je perds *. » En même temps que le rabbin, un conseil de notables, appelé aux soins de l'administration et au soin des pauvres, était désigné par l'assemblée qui ne perdait jamais son droit de suprématie. Dans les temples des Français, israélites, on compte aujourd'hui le rabbin, le maître chantre, un maître d'école, et le conseil ou consistoire que le gouvernement s'est réservé de choisir sur les candidats qui lui sont présentés par une partie des notables de chaque circonscription.

Quant aux individus qu'on regarde comme descen-

* Le pape actuel (Léon XII) oblige les Juifs de ses États, sous peine d'une forte amende, de se rendre toutes les semaines à un sermon qu'il leur fait faire. Dans les temps où nous vivons une pareille mesure manque de sens, de justice, et je doute surtout qu'elle soit marquée au coin de l'infaillibilité.

dants des familles d'Aaron, ils sont invités de préférence à remplir certaines cérémonies, et peuvent seuls donner la bénédiction sacerdotale dont le chapitre suivant reproduira les expressions.

CHAPITRE IV

CÉRÉMONIES ET FÊTES SOLENNELLES

Dans le plan du législateur, les repas civiques, la gaieté, les chansons formaient une partie du culte. Isaïe indique ce que le pays devait être, par les regrets que lui inspire l'état malheureux dans lequel des fautes nombreuses l'ont jeté : « Le vin exquis est en deuil ; la vigne languit ; tous ceux qui avaient le cœur content soupirent. Le son des tambourins a cessé ; le bruit des gens qui se réjouissaient ne retentit plus ; les harpes se taisent ; les chants ont fini ; la cervoise sera amère à ceux qui l'approcheront de leurs lèvres. Toute maison est fermée ; toute joie s'est convertie en chagrin ; l'allégresse du pays a disparu [1].

Avant d'en venir aux trois grandes fêtes, les principales cérémonies privées et publiques montrent à quel point les desseins et les droits précédemment développés

en tiraient des sujets journaliers de commémoration et des préservatifs contre les influences réputées alors les plus dangereuses.

A cause des détails descriptifs où s'est complu le Pentateuque, ces pratiques et cérémonies, au premier abord, paraissent beaucoup plus compliquées qu'elles ne sont en réalité. J'ai parlé de la *Circoncision*, sous le rapport sanitaire. Le sang versé devenait aussi le ciment de l'alliance à laquelle chaque citoyen concourait. Il imprimait un caractère indélébile, qui lui rappelait en tout lieu son pays et sa loi.

L'étranger passant au mosaïsme recevait, de plus, devant trois juges, le *Baptême* par l'eau, en souvenir des purifications qui avaient précédé la promulgation du Décalogue dans le désert.

Le *Rachat* des premiers-nés ne cessait de constater que les enfants de Lévi étaient les représentants légaux de tous les premiers-nés d'Israël, dans le service du temple. Un mois après la naissance, on appelait un sacerdote ou un lévite. Pendant la lecture du passage de la loi relatif à la cérémonie, le père lui livrait son fils, qui était censé appartenir à l'Éternel. Mais il demandait, au nom de la loi, à le racheter, et il présentait une légère offrande au sacrificateur qui, ayant invoqué pour l'enfant la bonté céleste, le rendait à ses parents et leur annonçait tous leurs devoirs [2].

On se souvient du *Mariage*, qui n'était qu'un acte de famille, et des formalités innocentes du *Sacrifice de jalousie*.

On se souvient aussi de la défense expresse qui éloignait les sacrificateurs des *Funérailles*. Le soin de rendre les derniers devoirs appartenait aux proches et

aux amis. Ils paraient le corps, faisaient brûler sur lui des substances aromatiques, l'embaumaient rarement, et, accompagnés quelquefois de pleureurs à gage, le transportaient au pied d'un rocher, dans un champ ou sur un coteau. Les tombes royales, d'où la volonté publique pouvait exclure les rois [3], s'élevaient seules dans la cité de David. Le règlement sanitaire qui prescrivait de ne porter la main ni sur les ossements, ni sur les tombes, sous peine de se mettre en état d'impureté, avait particulièrement en vue de préserver des nombreuses superstitions dont les tombeaux et les morts étaient l'objet chez toutes les populations de cette époque. L'usage n'inspirait pas, comme en Égypte, de faire durer le cadavre ; au contraire, chez les Juifs en général, le fond du cercueil était laissé ouvèrt, afin de réaliser le plus promptement la parole de la Genèse : « Tu retourneras en la terre d'où tu as été tiré. »

Pour signe de deuil, on déchirait ses vêtements, on se rasait la barbe et les cheveux, on se jetait de la cendre sur la tête, on mangeait à terre, et on restait trente jours environ avec des vêtements sombres et en désordre.

L'usage des *Sacrifices* commun à tous les anciens peuples, répondait trop bien à une condition invariable de l'état moral et social pour que le législateur ne songeât pas à y recourir. Mais il y apporta de profondes restrictions, surtout celle dont le sacrifice d'Abraham nous dévoilera plus tard l'importance toute naturelle. Au moyen du règlement sévère qui défendait d'immoler des victimes autre part que dans le temple unique, on s'assurait ce double avantage d'écarter de nombreuses superstitions et d'attirer les citoyens aux assemblées générales.

Soit qu'on demandât à Dieu une faveur privée, ou qu'on le remerciât de l'avoir obtenue, il s'ensuivait le genre de sacrifices appelé de *prospérité*. D'autres sacrifices avaient pour but d'expier une faute commise par ignorance, un délit qui avait entraîné une punition légale, ou de marquer qu'on revenait à l'état de pureté sanitaire.

Tantôt le citoyen frappait lui-même la victime dont le sacrificateur répandait le sang autour de l'autel, et dont on ne brûlait qu'une partie des entrailles. Tantôt la victime était livrée tout entière aux flammes, et prenait le nom d'*Holocauste*. Dans le premier cas, la chair de l'animal, excepté l'épaule droite et la poitrine, devait être mangée par le citoyen et ses amis, durant le jour du sacrifice, ou le lendemain au plus tard [4].

Le veau, le bouc, l'agneau, la chèvre servaient de victimes. Les pauvres offraient deux tourtereaux, ou la dixième partie d'une mesure ordinaire de fleur de farine. On ne pouvait se refuser à accomplir le sacrifice d'un individu, même idolâtre, qui implorait l'assistance de la divinité d'Israël. Mais il y avait cette recommandation de ne pas laisser entrer dans le Trésor sacré une offrande venant d'une source impure, le vœu de la prostituée, par exemple, et l'argent de l'homme à qui la qualification correspondante de *cynique* méritait de s'appliquer [5].

Les *Oblations* se composaient de fleur de farine, d'huile et de vin, de gâteaux à l'huile cuits sur une plaque, ou dans un four, et recouverts d'encens. Le miel en était exclu, comme le levain, de crainte qu'il n'excitât la fermentation. Le sel, au contraire, que sa qualité anti-corruptive faisait passer pour le symbole de la

durée des serments, devait toujours y entrer, sous le nom de *sel de l'alliance* [6].

Enfin, l'*Eau d'aspersion,* destinée surtout aux purifications sanitaires, était composée des cendres d'une jeune vache rousse, sans tache, pleine de force, n'ayant jamais porté le joug, et des cendres de plusieurs plantes aromatiques qu'on délayait dans de l'eau pure [7].

L'holocauste d'un agneau se renouvelait matin et soir dans le temple, à l'intention de tout le peuple. C'était l'heure de la prière.

« Dieu est Dieu et Mahomet son prophète ; » tel est l'article de foi, le principe de la prière, dans l'Islam. Le chrétien dit : « Le père est Dieu, Jésus son fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu, et tous les trois ne font qu'un Dieu. »

Dans le grand article de foi de Moïse, dans la prière journalière prescrite sous ses auspices aux Hébreux, et qui a été répétée sans interruption d'âge en âge, aucun nom spécial de prophète ne se trouve englobé, comme chez les musulmans, ni aucune croyance aussi mystérieuse, aucune théorie aussi subtile, que dans la prière chrétienne.

« Écoute, ô Israël, s'écrie le Maître universel de la » loi, écoute : Jéhovah, l'Être (l'objet de notre culte), » notre Dieu, Jéhovah est UN. Tu aimeras l'Être, ton » Dieu, de tout ton cœur, de toute ta personne, de toutes » tes forces. — Et ces paroles que je t'enseigne aujour- » d'hui, tu les rediras à tes enfants ; tu t'en entre- » tiendras dans ta maison, en voyage, à ton coucher, à » ton lever. — Tu les attacheras comme un signe sur tes » mains, comme un frontal entre tes yeux ; tu les écriras » sur les poteaux de ta maison et sur tes portes [8]. »

Or, dans la suite, qui ne sait que les Juifs, prenant à la lettre l'énergie de ces dernières expressions, établirent pour pratique obligatoire d'écrire les dix paroles du Sinaï sur du parchemin; puis, à l'aide de petites courroies, ils les liaient en réalité, pendant la prière, autour des mains et sur le front. C'est ce qui constituait leurs *téphilims* ou phylactères. De même, le décalogue enfermé dans un petit étui de bois ou de métal fut appendu sous le nom de *Mesousa,* à toutes les portes des maisons, afin d'y toucher du doigt en entrant et en sortant, avec le désir intérieurement exprimé d'en rester observateur fidèle.

Sans contredit, comme acte de confession générale nulle cérémonie n'offre un caractère plus simple, plus élevé que celle des expiations chez l'ancien peuple, que le grand jour du pardon mutuel. Cette solennité tombait le dixième jour du septième mois de l'année mosaïque. Mais, pour en fixer le retour exact, ainsi que pour marquer l'époque des trois principales fêtes, les procédés employés n'entraînaient pas de faibles difficultés.

Dans leur année, les Juifs comptaient 12 mois lunaires de 29 jours 12 heures et 793/1080 d'heure. Ils se retrouvaient avec l'année solaire et sidérale, au moyen d'années *bissextiles* de 13 mois qui se renouvelaient 7 fois dans le cycle de 19 ans.

Moïse avait simplement désigné les mois par leur rang : premier, second, etc. Ce ne fut qu'après la captivité de Babylone qu'on y appliqua les noms suivants : *Nissan,* qui correspond à mars et avril ; *Yar,* avril et mai ; *Sivan,* mai et juin ; ainsi de suite pour *Tamus, Ab, Elul, Tisri, Marchesvan, Kisleu, Thebet,*

Sebat et *Adar*. Le treizième mois s'appelait *Ve-Adar*. Alors l'année civile commença en *Tisri* ou septembre *.

C'est dans le cours de ce mois de *Tisri* que dix jours à l'avance les trompettes du temple annonçaient la solennité expiatoire. « En ce jour, dit la loi, vous affligerez vos personnes et vous vous abstiendrez de toute œuvre ; car c'est le jour d'expiation destiné à vous purifier devant la face de l'Éternel, à vous rendre nets de toutes les offenses commises (à vous absoudre) [2]. » Il s'agissait, comme on voit, d'une véritable amnistie religieuse et morale. Tous les citoyens, toutes les familles, tous les partis, et les étrangers habitants, non moins que les indigènes, étaient tenus de confesser devant l'Éternel et en leurs cœurs, les iniquités de l'année entière, d'abdiquer leurs ressentiments réciproques, de se *remettre leurs dettes*, à l'exemple du Dieu suprême qui leur accordait un pardon si généreux. Mais, en ceci comme en tant d'autres circonstances, le fond finit bientôt par être sacrifié à la forme. On crut avoir tout fait en se privant de nourriture d'un lever des étoiles à l'autre. Ce n'était point le jeûne ainsi que le prophète l'entendait.

Comme pratique cérémonielle, le grand pontife immolait un veau et un bouc, dans le sang desquels il trempait le doigt pour faire des aspersions sur toutes les parties du sanctuaire et ses alentours, sur tous les sacrificateurs et tout le peuple. Il ne lui appartenait qu'en cette seule occasion, soit de pénétrer dans le

* Dans le Pentateuque et les livres ultérieurs il y a bien quelques mois qualifiés ; mais ces qualifications ne sont pas des noms propres. Ainsi le mois de *Ziv* ou de l'ouverture, indique l'équinoxe du printemps, de même on y distingue le mois des récoltes.

Saint des Saints, revêtu de la simple tunique de lin, du ceinturon, de la tiare, soit de prononcer solennellement le nom ineffable de l'Éternel, qui n'était plus répété durant tout le cours de l'année. Il faisait ensuite approcher un second bouc, destiné à être *Azazel* ou l'émissaire. Étendant les mains, il confessait à haute voix les iniquités du peuple entier, de chacun et de tous, il les déplorait, et en chargeait la tête de l'animal qu'on allait perdre au désert [10].

Avec le temps le nombre des jours d'affliction et de jeûne s'accrut à l'infini. Il n'y eut pas de mois de l'année auquel on ne rattachât plusieurs souvenirs funestes. Les principaux introduits dans le culte furent : le jeûne pour la malheureuse guerre où toutes les tribus détruisirent en partie la tribu de Benjamin révoltée ; le jeûne pour les divisions intestines qui formèrent de l'État deux royaumes, Juda et Israël ; ensuite le jeûne d'Esther, vers le mois de mars ; celui-ci devint le prélude d'une grande fête appelée *Pourim* ou la fête des Sorts, à cause que le sort avait été jeté par le ministre du roi de Perse, d'anéantir d'un seul coup les colonies juives transportées de vive force sur la terre étrangère ; enfin le jeûne du 9 ou 10 août, relatif à la double ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor et par Titus.

Lorsque l'assemblée allait consulter *l'oracle*, le grand sacrificateur, revêtu de tous ses ornements, se recueillait devant le Saint des Saints. L'attente du peuple, l'aspect du *pectoral*, symbole de l'unité sacrée, qu'il portait sur son cœur, la majesté de l'asile qui renfermait l'Arche, les Tables des Principes, le Livre de la Loi, exaltaient naturellement sa pensée et communiquaient quelquefois à sa physionomie des traits capables

de produire des impressions profondes sur des hommes déjà disposés à les recevoir.

Pour donner la bénédiction, ce pontife étendait les bras, comme s'il les appuyait sur la tête du peuple, et s'écriait : « O Israël ! que l'Éternel dirige sa lumière vers toi ; qu'il te fasse prospérer en toute chose, et t'accorde la paix [1]. » En même temps chaque père de famille réunissant, sous ses bras étendus, la tête courbée de ses enfants, répétait la bénédiction solennelle.

L'esprit d'un pays, son caractère originel, se peint dans ses fêtes générales et ses plaisirs aussi bien qu'à la faveur de ses pratiques cérémonielles. On juge les Spartiates dans leurs jeux militaires ; les Athéniens au théâtre ; les Perses au milieu des festins ; les Romains dans le cirque, teint du sang des gladiateurs.

Les trois grandes fêtes des Hébreux, la Délivrance, la Proclamation des principes et le Mémorial du désert, avaient subsidiairement en vue la célébration des bienfaits de la terre, la reconnaissance envers le pouvoir suprême qui la féconde, envers la liberté et la loi qui donnent la vie à l'agriculture, comme à l'homme lui-même. Elles tombaient aux époques où les travaux agricoles en partie suspendus, facilitaient les assemblées des douze tribus dans la ville capitale, et permettaient de concilier les plaisirs des citoyens, la politique et le culte.

La plus nationale des trois fêtes, la seule à laquelle l'étranger de domicile ne prenait pas une part directe était la délivrance. On l'avait nommée *Pâque,* du mot *pessar* passage, attendu que les enfants d'Israël franchirent alors le passage de la maison de servitude à la terre de justice et de promission. Elle arrivait au pre-

mier mois de l'année mosaïque, entre mars et avril, et durait sept jours, dont on ne consacrait au repos que le premier et le dernier. Toutes les cérémonies rappelaient les circonstances de la sortie d'Égypte. La veille du premier jour *, on goûtait à l'herbe *amère*, trempée dans le vinaigre, qui retraçait l'amertume de la servitude; on racontait sur un ton cadencé les dix plaies d'Égypte; on mangeait l'agneau pascal, debout, le bâton à la main, comme à l'heure d'un départ : « Et quand vos fils étonnés, dit Moïse, s'écrieront à l'avenir : que signifie tout cela ? vous leur répondrez : c'est que l'Éternel nous a délivrés avec une main forte et un bras étendu ; c'est afin de nous souvenir qu'il a brisé le joug qui pesait sur notre cou et nous a fait marcher le front levé [12]. » Au second jour de Pâque, le grand pontife offrant une poignée d'épis et la faisant tournoyer dans sa main, signalait l'heure où l'on était autorisé à manger du pain de la nouvelle récolte et des grains diversement préparés [13].

Mais l'obligation par excellence consistait à n'admettre dans les plus somptueux repas qu'un pain sans levain, qu'un aliment, pétri dans la crainte du maître, qui, lassant l'estomac et pesant sur le cœur, faisait ajouter un nouveau prix au pain savoureux qu'on devait

* Les Hébreux comptent deux vêpres, l'une au coucher du soleil, l'autre à la nuit close; la nuit se divisa d'abord en trois, puis en quatre veilles, ou parties; de même, le jour. L'usage des heures existait du temps du roi Ezéchias (l'an 700 avant Jésus-Christ); on avait des cadrans solaires. Beaucoup plus tard, on admit trois sortes de jours : le jour civil, d'un coucher du soleil à l'autre coucher; le jour religieux, entre deux levers des étoiles; le jour naturel, d'un matin à l'autre matin.

à l'indépendance nationale et à la loi. « Voici le pain de misère dont nos pères se sont nourris en Égypte, dit la prière pascale attribuée à Esdras ; venez en manger avec nous, vous qui êtes nécessiteux ; cette année à Babylone, l'année prochaine sur la terre d'Israël ; cette année, esclaves, l'année prochaine, hommes libres [14]. »

Depuis trois mille ans et plus, les Hébreux ont répété la pâque. Étonnante combinaison des choses ! Dans les siècles mêmes où cette famille, l'une des plus antiques, et la plus malheureuse du globe, avait son front abattu sous la plus hideuse oppression, chaque année elle entonnait de toutes parts des hymnes à la liberté et des chants d'actions de grâces à la Puissance suprême qui lui montrait une rigueur si grande !

Dans la fête des *Semaines*, ainsi nommée à cause des sept semaines à partir de la pâque, et qui est devenue la Pentecôte, on avait à la fois pour objet la fin de la moisson, l'anniversaire de la proclamation du Sinaï et le premier serment d'alliance*. Elle ne durait qu'un jour. Le peuple offrait à l'Éternel quelques gâteaux pétris avec le nouveau blé, et les premiers fruits de ses

* Quoiqu'ils soient sur toutes les lèvres, je ne saurais m'empêcher de redire les vers admirables qui dépeignent cette fête avec tant de pompe. Seulement c'est la déclaration des principes, la base de la loi et non la loi elle-même qui avait été donnée sur le Sinaï.

« Je viens, selon l'usage antique et solennel,
» Célébrer avec vous la fameuse journée
» Où, sur le mont Sina, la loi nous fut donnée.
» Que les temps sont changés ! Sitôt que de ce jour
» La trompette sacrée annonçait le retour,
» Du temple, orné partout de festons magnifiques,
» Le peuple saint en foule inondait les portiques.....

champs. Il se livrait ensuite à la joie dans des festins civiques où devait présider la fraternité et en faveur desquels on a entendu la recommandation adressée à chaque père de famille de réserver un dixième environ de son revenu. «Célèbre la fête des Semaines (*Schébouot*). Présente à l'Éternel l'offrande *volontaire* du travail de tes mains; et réunis dans tes festins de réjouissance, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, le lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve [15]. »

Enfin, le quinzième jour du septième mois, le commencement d'octobre, amenait la solennité des *Cabanes* (*Souccot*), ou le mémorial du désert, qui, de sept en sept ans, était marquée par l'obligation de faire à tout le peuple une lecture complète de la loi. Après avoir fini les vendanges et obtenu les divers fruits de la terre, les Israélites, pendant huit jours, dont le premier et le dernier seulement étaient exempts de travail, renouvelaient les festins civiques. Ils ne se réunissaient pas dans l'intérieur des maisons, mais afin de mieux rappeler le séjour de leurs pères dans les déserts, toutes les familles dressaient en plein air des cabanes de verdure, recouvertes de branches d'arbres avec leurs fruits, de branches de palmiers et de saules [16].

Comme les précédentes, cette fête solennelle a toujours été religieusement célébrée, ou du moins son simulacre; car il s'est écoulé bien des siècles, pendant lesquels les Hébreux n'ont eu ni champs qui leur donnassent des moissons, ni arbres dont le feuillage hospitalier se prêtât à leurs plaisirs.

LIVRE XI

RÉSUMÉ DE LA LÉGISLATION

> Il s'est élevé de tout temps de ces esprits sublimes qui, dépouillés des préjugés populaires, ont cherché la règle de leur conduite dans la supériorité de leurs vues..... et qui ont fait observer aux peuples des lois puisées dans la nature et rectifiées par la raison et par la sagesse.
>
> TERRASSON, *Hist. de la Jur. rom.*, *Préf.*, p. XI.

Après avoir traversé le désert dans toutes les directions, établi et levé leur camp un très-grand nombre de fois, les Hébreux se retrouvèrent dans les plaines de Moab, à l'orient de la mer Morte et du Jourdain. Ce fut alors que les princes de ces contrées, coalisés contre les nouveaux venus, appelèrent à leur aide un voyant arabe renommé, le prophète Biléam ou Balaam. On se souvient de leur déception. Du haut d'une montagne, dès qu'il eut aperçu l'ordre militaire des tribus, loin d'encourager ceux qui le consultaient et de maudire Israël, l'homme dont l'œil était ouvert, selon l'expression de l'Écriture, fit exactement le contraire. Par un entraînement invincible, il annonça que ce peuple s'étendrait comme un torrent, et il fut frappé d'une image qui depuis est devenue l'origine d'une foule d'autres allusions et emblèmes analogues : « Une ÉTOILE,

s'écria-t-il, sortira de Jacob, brisera les chefs de Moab, abattra les enfants de Seth et possédera l'Idumée. »

Toutefois, sur la vive insistance des princes ligués, un moyen s'offrit à sa pensée; il proposa de recourir à la ruse, de communiquer avec les Hébreux en amis, et de les entraîner par la flatterie et l'appât du plaisir [1]. Ce plan fut exécuté; les femmes madianites, belles et voluptueuses, soumirent les Israélites à leurs charmes, et les firent sacrifier à d'autres dieux, surtout à Baal-Péor, idole de l'impudicité.

A l'aspect de cette dissolution, Moïse ordonna aux juges du camp de punir, avec toute la rigueur des lois, les chefs qui se seraient rendus coupables. Le mal avait été déjà poussé si loin, qu'au moment où le conseil siégeait dans l'affliction à la porte du pavillon de l'Éternel, un chef des familles siméonites s'était couché presque à découvert auprès de la fille d'un des principaux de Madian. On sait comment ils furent immolés. Une plaie occasionnée sans doute par la perfidie de l'ennemi et par les excès auxquels les Hébreux s'étaient livrés, vengea l'outrage fait à la discipline. En même temps une division de douze mille hommes marcha contre les Madianites, qui s'avancèrent avec cinq rois à leur tête. Ils furent défaits, les cinq rois et la plupart des hommes capables de porter les armes, passés au fil de l'épée, au nombre desquels Balaam, l'auteur du conseil.

Mais que n'est-il permis de jeter un voile sur le reproche qui fut adressé aux guerriers, après la bataille, d'avoir épargné les femmes, instruments des projets de l'ennemi, et sur l'ordre affreux de frapper les enfants mâles captifs, afin de jeter l'épouvante chez les peuplades voisines! « Ainsi faisaient les Romains, qui,

pour répandre partout la terreur, dit Bossuet, affectaient de laisser dans les villes prises des spectacles terribles de cruauté, et de paraître impitoyables à qui attendait la force[1]. »

C'est dans ces mêmes plaines de Moab que Moïse, plus grand comme législateur qu'inflexible comme capitaine, rappela aux Hébreux tous les événements survenus depuis près de quarante années *. Il récapitula les lois, leur fit renouveler le serment d'union, les excita à la conquête de la terre promise et publia, à la face de l'assemblée, les avertissements et prévisions que je rapporterai plus loin. Cette récapitulation détaillée forme le *Deutéronome* ou loi répétée **, le v[e] livre du Pentateuque dont la majeure partie de la rédaction a été la plus contestée au législateur. Dans le résumé beaucoup plus succinct de ses principes et ses institutions qui sera présenté en peu d'instants, le lecteur démêlera sans effort les livres et chapitres de mon exposé où il en a été question.

Au nombre des causes nées dans le sein et hors du sein des nations qui ont accéléré ou enchaîné leur développement, j'ai signalé la plus importante de celles

* « Vous avez été nourris, malgré des souffrances passagères, leur dit-il ; jamais vos habits n'ont vieilli sur vous ; jamais votre pied n'a été foulé. » (*Deutér.*, VIII 4; XXIX, 5.) En conclura-t-on, sur les traces de plusieurs, que les Hébreux portèrent pendant quarante ans les mêmes habits et la même chaussure sans les user? Nullement. C'était une assez grande affaire qu'une multitude eût vécu dans les déserts, qu'elle n'eût point porté d'habits en lambeaux ni de chaussure délabrée.

** Le mot *Deutéronome*, signifiant *seconde loi*, n'est pas d'une rigoureuse exactitude. On se rappelle qu'il trouve son synonyme dans le nom de *Mischna* donné au corps de la jurisprudence hébraïque.

dont l'effet a été d'en arrêter l'essor : c'est l'obligation imposée à l'humanité d'arriver en masse à son but. Quand une nation dépasse ses contemporaines sur un point capital, elle rencontre des obstacles, elle éprouve même une dissolution, afin de donner au reste de l'espèce le temps de l'atteindre. De là surgissent les complications si variées de l'histoire ; de là vient que tous les peuples peuvent prétendre, en particulier, à quelque genre de prééminence, tous encourir des reproches d'infériorité.

Grâces à son législateur, les progrès que le peuple hébreu fit, dès les premiers pas, dans une partie spéciale du domaine de l'intelligence, furent si étendus, qu'il se distingua tout à coup du monde entier et qu'un temps très-long devint nécessaire pour que les autres populations se vissent élevées à son niveau.

Les bannières qui ont brillé pendant les dix-sept siècles de son existence politique étaient différemment caractérisées. Celles de l'Inde et de l'Éthiopie se traduisaient par ces mots : *Prêtres, Castes, Mystères ;* l'Égypte y ajouta, *Science, Industrie;* Babylone, *Luxe, Volupté ;* Athènes mit sur la sienne, *Beaux-Arts ;* Sparte, *Patrie;* Sidon, Tyr et Carthage, *Commerce;* Rome, *la Guerre;* les unes et les autres, *Élysée, Paradis, Tartare, Enfer.* Mais Israël inscrivit sur son étendard : *l'Éternel, le Peuple et la Loi ; Justice, Abondance, Paix.* C'est ce même drapeau que les nations modernes recommencent à déployer, attendu que, sous son abri, tout ce que les autres offrent de bon et de vrai est susceptible de s'étendre.

Solon se glorifiait d'avoir donné aux Athéniens les meilleures lois qu'ils pouvaient comporter. Moïse fit plus :

d'abord, il conçut la loi dans un sens absolu; il traça des principes qui conviennent à tous les temps et à toutes les nations, qui prennent leur source dans la nature des choses, qui assurent l'accomplissement de tous les besoins réels de l'homme; ensuite il organisa un peuple pour conserver cette loi; enfin il dicta des statuts accommodés aux hommes qui composaient ce peuple, et conformes aux temps, aux lieux, aux circonstances.

Les livres, confidents de ses pensées, sont arrivés à leur destination; ils ont été répandus chez presque tous les peuples du monde; le christianisme les a fait adopter. Mais le christianisme en a interprété l'*esprit* à sa manière; et le mosaïsme est resté comme défenseur-né de *la lettre*, comme une opposition qu'on pouvait opprimer aisément, mais dont les racines vivaces étaient au-dessus de toute volonté humaine, et devaient réagir au premier beau jour. Les nations s'agiteraient donc en vain pour reconquérir tous leurs droits, la paix, la stabilité; des entraves multipliées gêneraient longtemps leurs efforts; il faut que cette grande question soit résolue; il faut que ce fait étonnant prenne sa place légitime dans l'ordre naturel des faits. L'ignorance seule des populations les a privées d'une force qui, en raison de la marche que la civilisation a suivie, ne peut être remplacée par rien; elles ont manqué de sens, autant que de justice, en frappant, d'une manière aveugle, un peuple constitué pour la loi, en jetant un voile d'oubli sur une loi proposée tout entière dans l'intérêt du peuple. Le bien-être que la Réforme a introduit dans leur sein, leur a communiqué une nouvelle vie; et pourtant la Réforme n'a été qu'un retour préparatoire et incomplet vers le mosaïsme, rendu à sa pureté. Les lois, l'histoire, toutes les pièces

du procès, se trouvent en leur pouvoir; qu'elles y portent une attention soutenue et qu'elles jugent, car, aujourd'hui plus que jamais, la vérité en toute chose est le besoin dominant du genre humain *.

D'après les principes et les institutions mosaïques, l'existence éternelle, universelle à laquelle le premier chapitre de ma seconde partie sera consacré, se manifeste sous le nom de Jéhovah, l'Être-Dieu.

L'existence politique, qui absorbe toutes les autres existences, est le peuple ou Israël.

En d'autres termes, le peuple hébreu est un; cette unité a un nom significatif; elle se compose de treize tribus ne formant que douze provinces, subdivisées en districts et communes.

Mais Israël n'est pas créé et ne vit pas seulement pour lui-même : il est créé comme exemplaire, comme initiateur. Auprès de la race d'Adam, de toute l'humanité, sa mission consiste à faire connaître alternativement par sa propre expérience, les voies qui conduisent les peuples au bien et les conséquences les plus fatales du mal.

Tous les Hébreux sont égaux et frères; les étrangers affiliés deviennent des frères; ceux qui, sans adopter toute la loi de l'État, veulent obtenir le domicile et vivre parmi eux, sont regardés et traités comme des amis.

L'Hébreu n'est assujetti qu'à la loi : il ne reconnaît de pouvoir absolu dans aucun homme en particulier,

* Après une longue suite d'années je ne retrouve pas sans quelque satisfaction, je l'avoue, ce passage auquel je ne change rien. Il donne à connaître l'impulsion qui, à l'appui de plusieurs autres essais, a provoqué mon dernier travail, *Paris, Rome, Jérusalem*, ou la *Question religieuse au* XIXe *siècle* (Note de 1861).

ni dans aucune assemblée particulière. Tout ce que la loi ne défend pas lui est permis ; on ne peut l'obliger à faire que ce qu'elle commande.

La loi est la sagesse des nations, la vérité politique, dévoilée à l'intelligence de quelques-uns, et mise en action par la volonté de tous. Elle se compose d'une série de principes absolus dont les développements ont un caractère relatif.

Nulle charge publique n'échappe aux investigations et au jugement de l'assemblée.

Tout Hébreu peut remplir les fonctions auxquelles il est propre. Les conditions légales sont au nombre de trois : science, prudence, bonne renommée.

En suivant l'ordre dans le quel j'en ai tracé l'histoire, les fonctions publiques en Israël sont : 1° le corps formé par la treizième tribu, les lévites et sacrificateurs (*leviim* et *cohanim*), auxquels la nature du temps et des circonstances fit accorder l'hérédité dans le but de les mettre mieux en état de conserver le texte des lois, de publier sans cesse cette parole écrite de l'Éternel, et de remplir la partie *sacerdotale* du culte ; 2° le grand conseil des anciens d'Israël (*zikné Israël*), forme la *tête* du peuple. Il lui appartient d'exprimer la *parole active* de l'Éternel, de poursuivre la partie *législative* de son culte ; il interprète et développe la loi, soit en ce qui concerne les rapports politiques et civils, soit même dans les affaires communément appelées *religieuses*. Ce conseil connaît de tous les crimes de lèse-loi, institue le grand pontife, et le met en jugement dès qu'il est tombé en faute ; 3° les anciens des tribus et des villes (*zikné chibtim, zikné éarim*) sont pour elles comme le grand conseil pour tout Israël ; 4° les

orateurs-prophètes (*roïm* ou *nabiim*), qui tantôt se manifestaient comme sentinelles de la loi et de l'Éternel contre les fausses tendances du peuple, tantôt comme sentinelles du peuple contre les organes aveuglés ou corrompus de l'Éternel et de la loi ; 5° les juges ordinaires (*chophetim*) ; 6° les officiers civils ou hommes d'autorité (*choterim*) ; 7° enfin, les chefs de la force publique (*sarim*), depuis ceux qui commandent à dix hommes jusqu'aux chefs des tribus et du peuple.

L'autorité du Juge suprême (*chophet*), ou consul à vie, qui dirige la force publique, et qui préside ordinairement le sénat, ne prenait le caractère dictatorial qu'à la guerre. Il fut remplacé dans ses fonctions par le roi. Ce changement dans l'ordre du gouvernement avait été laissé à la merci du peuple.

Le roi (*melerh*) est désigné par le grand conseil des anciens, confirmé par la magistrature sacerdotale, institué par l'assemblée du peuple. Il ne peut exiger arbitrairement des subsides, ni s'adonner au luxe, ni s'élever avec orgueil au-dessus de ses frères. Chaque jour il lit quelque partie de la loi, afin de l'exécuter tout entière. S'il la viole avec connaissance de cause, sa déchéance suit de droit.

Le travail est d'obligation pour tous les hommes d'Israël. Leur position relative, autant qu'un intérêt bien entendu, leur fait regarder l'agriculture comme la principale source des richesses. Viennent ensuite l'industrie et le commerce.

Le partage originel des terres avait été accompli par la voie du sort, et les lots proportionnés au nombre des personnes composant chaque tribu, chaque famille.

Le principe qui a fait répandre la treizième tribu,

celle de Lévi parmi toutes les autres, a inspiré de ne lui accorder aucune portion dans le partage; on la prive de toute aptitude à la possession territoriale. Elle est dédommagée au moyen du revenu que ses frères lui payent. Ses intérêts matériels se trouvent par là sous la dépendance générale du peuple, et la forcent à s'occuper de la conservation de la loi, qui garantit ses droits et son existence.

Dans le dessein de préserver l'égalité native, le législateur a recours à l'institution de l'année jubilaire, c'est-à-dire à des mesures destinées à empêcher qu'il ne se crée de grands propriétaires perpétuels. L'amour des lois et de la pátrie et le bonheur public reçoivent pour appui la division perpétuelle des propriétés.

L'objet moral de ces mesures forme l'esprit de la loi, sa sagesse absolue; leur nature pratique et leurs inconvénients offrent un exemple remarquable du point de vue relatif.

Le droit de vie et de mort réside dans la nation. L'accusé est publiquement jugé devant l'assemblée. Il faut plusieurs témoins, d'une moralité reconnue. Le droit de défense et les garanties légales sont aussi étendues qu'il était possible de les imaginer à cette époque.

La loi pénale, très-sévère en principe, exige dans l'application des conditions nombreuses, qui en balancent la sévérité.

La menace de mort se présente sous trois aspects différents : la mort réelle donnée au coupable, la mort civile, et la tendance prématurée vers la tombe dont est naturellement menacé tout individu qui s'écarte de l'ordre convenable à l'homme, par suite au peuple.

Les juges ordinaires, choisis par les citoyens, déci-

dent de toutes les questions relatives aux intérêts privés, et de tous les délits. Les officiers civils, ou hommes d'autorité chargés de la police des villes, conduisent devant eux les contrevenants et les témoins appelés à déposer. S'il naît des difficultés sur l'interprétation de la loi, les questions sont portées aux petits-conseils des anciens des villes et des tribus, et de là au petit conseil et au grand conseil séant à Jérusalem.

La nécessité exige une conquête qui n'entre pas d'une manière absolue dans le cadre de la loi.

Ce n'est qu'après cette conquête que les Hébreux sont une nation dans toute l'étendue du mot. Ils établissent des relations amicales et commerciales avec les peuples étrangers : ils sont libres d'envoyer des ambassadeurs et d'en recevoir.

L'Hébreu qui s'établit sur une terre étrangère est tenu d'attacher l'idée de son propre bonheur au bonheur de ce pays.

Les guerres hébraïques doivent toujours porter le caractère défensif : si l'ennemi se présente en trop grande masse et ne demande que le tribut, on est autorisé à céder pour le moment : s'il menace la loi de l'État, on ne compte plus son infanterie, sa cavalerie, ses chariots; il faut mourir ou vaincre.

Dès l'âge de vingt ans tout membre d'Israël est inscrit sur les registres des *nombres* ou du dénombrement militaire. Les troupes désignent leurs chefs; le commandant de l'armée, autrement dit le conducteur du peuple, les institue. Il fait choix à son tour des hommes qui se distinguent par leur intelligence et leur courage.

Le principe d'après lequel le peuple a été constitué s'étend aux familles.

Les femmes sont de véritables citoyennes, soumises, à ce titre, à quelques lois particulières, en rapport avec ce qu'il y a de particulier dans leur nature, dans le climat qu'elles habitaient, et dans les mœurs : polygamie, divorce.

La population du pays est considérée comme la conséquence et la preuve de la sagesse de sa législation. Elle croît en raison de l'abondance et de la sécurité que procurent le travail et les lois : cette abondance à son tour est accrue par la population elle-même.

Le célibat est réprouvé. L'autorité paternelle a ses limites, surtout dans l'ordre des successions ; elle cesse ou se modifie de droit à la majorité des enfants.

La domesticité s'établit d'après des conditions réciproques, et sur des baux de deux espèces, le septenaire et le jubilaire.

La crainte bien entendue de l'Éternel ; la recherche continuelle de sa *parole* qui associe le droit général à l'utilité nationale ; l'amour du pays ; la connaissance des lois ; l'horreur de la servitude et des coutumes superstitieuses de l'époque ; l'attachement des citoyens les uns envers les autres ; une excessive bienveillance pour l'étranger ; une tolérance positive ; le pardon des injures ; le devoir de rendre le bien pour le mal ; la foi du serment ; le respect pour les femmes ; l'honneur rendu aux parents, aux vieillards, aux sages, aux magistrats, aux guerriers ; l'hospitalité ; le zèle de l'amitié ; la bienfaisance active envers les étrangers, comme envers les nationaux, forment la morale écrite d'Israël.

Des règlements particuliers ont en vue la santé publique et la conservation de la simplicité des mœurs, au sein même de l'opulence.

Le but des statuts du culte est de régulariser d'anciens usages, de donner le change à des coutumes funestes, de ramener les esprits vers l'unité éternelle, le peuple et la loi, et de servir de rempart aux principes.

Les assemblées générales et particulières, à jours fixes, sont regardées comme la plus puissante sauvegarde de cette loi.

Enfin, quelques revers qui l'affligent, le peuple hébreu doit croire à l'imprescriptibilité de son droit.

Telle est sa législation. Toutes les objections qui pourront m'être adressées, toutes les critiques que j'aurai méritées, sans doute, ne changeront en rien l'ordre général et les principes positifs qu'elle renferme. On s'aperçoit aussitôt de quelques rapports éloignés avec celle de Lycurgue et avec d'autres législations : l'autorité des anciens, le partage des terres, les obligations nombreuses imposées aux citoyens, les soins donnés à la santé publique, les festins nationaux, l'attachement aux lois et à la patrie. Mais Lycurgue, tournant toutes ses institutions vers la guerre, fut loin de s'appuyer comme Moïse sur les besoins et les sentiments naturels de l'homme; il voulut apprendre aux citoyens à souffrir, Moïse, à apprécier les dons infinis de l'Éternel et à en jouir. Quels hommes cependant ont su mieux que ses disciples supporter patiemment la douleur? Ah! s'écriait durant les siècles d'infortune le vulgaire des Hébreux, diversement frappé des grandes images consignées dans ses livres. Il nous avait annoncé la désolation, et sa parole s'est réalisée !... il a dit : vous vous relèverez encore... espérons !... Pourquoi renoncerions-nous à ce qui est bon et droit? pensaient leurs Sages; -

que nous offre-t-on en échange du pacte juré par nos pères? les nations sont esclaves; la puissance des hommes s'élève au-dessus des lois; le saint nom de Dieu est invoqué au profit de l'orgueil et de l'injustice. Souffrons encore : les siècles ne sont que des années dans l'âge d'un peuple, et ces années d'humiliation et de douleurs serviront à notre gloire, à l'instruction du monde, et au bonheur de nos enfants!

SECONDE PARTIE

PHILOSOPHIE

Théosophie; Cosmogonie; Symboles et récits de la Genèse ; *Avertissements* de Moïse au peuple, *ses Prévisions*, d'où est dérivée l'idée des libérateurs hébreux, des messies; enfin le chant d'adieu du Législateur au pied du *mont Nébo*, et sa mort, tels sont les points compris dans les cinq livres de cette seconde partie. Je ne cesse de les envisager sous le rapport politique et moral. On a vu comment le maître du Sinaï a pris en considération toutes les circonstances présentes afin d'assurer à ses institutions un caractère durable. Ici, il fait plus encore; il y approprie les traditions du passé et les probabilités de l'avenir.... Qu'importe donc, je le redis, que le Pentateuque soit dû à un seul homme ou à plusieurs, la marche de cette œuvre et sa signification générale n'en sont point altérées.

Il a appartenu au génie des anciens d'atteindre aux



SECONDE PARTIE

PHILOSOPHIE



Théosophie ; Cosmogonie ; Symboles et récits de la Ge-
nèse ; *Avertissements* de Moïse au peuple, *ses Prévisions*,
d'où est ... idée des libérateurs hébreux, des mes-
sies ; ... d'adieu du Législateur au pied du
mon... ort, tels sont les points compris dans
le... te seconde partie. Je ne cesse de les
... apport politique et moral. On a vu
... du S... ris en considération *toutes*
... d'assurer à *ses institu-*
... il fait *plus encore ; il y*
... assé et les *probabilités de*
... je le redis, *que le*

conceptions les plus élevées. Deux raisons, entre autres, en indiquent le pourquoi. Moins le nombre des individus qui représentaient l'intelligence était grand, plus les êtres privilégiés dont les facultés franchissaient le cercle ordinaire devaient s'étonner d'eux-mêmes, et puiser, dans ce sentiment de supériorité, de nouvelles forces. Aujourd'hui que l'esprit est répandu de toute part, l'homme sorti des routes battues, le savant, l'artiste, le poëte, est encore sujet à éprouver des secousses profondes de l'âme. Qu'on juge l'effet de cette fièvre sacrée, alors que sa nature était nouvelle! quelle activité de cerveau! quelle exaltation de tous les sens!

La masse des détails n'épuisait pas la chaleur des anciens; ils ne saisissaient que les sommités des choses. Mais lorsque le temps est venu de s'occuper des moindres éléments, lorsqu'il a fallu acquérir la patience de l'observation, et se défier avant tout de l'enthousiasme, l'intelligence a traversé de toute nécessité des époques où elle marchait en quelque sorte terre à terre; tandis qu'on gagnait beaucoup dans la connaissance des faits secondaires, les idées d'ensemble restaient fréquemment effacées.

Ajoutons à cela que, malgré ses plus brillantes aspirations à l'unité, le catholicisme pendant des siècles a entravé l'essor de la pensée sur une foule de points. En même temps qu'il déshéritait la foi du droit d'examen et de discussion, son principal objet était de consumer l'activité des esprits dans les soins d'un autre monde dont il s'arrogeait le monopole exclusif, et qui, au moyen du bras séculier, était maintenu à l'abri de tout contrôle. C'est pourquoi l'histoire des peuples anciens et modernes ne peut être traitée toujours de

la même manière; tantôt l'intérêt se concentre dans quelques hommes supérieurs dont l'allure bonne ou dangereuse offre un caractère indépendant; tantôt il s'attache surtout à la marche des événements, qui, dans les temps mêmes où les hommes sont le plus assujettis, conservent leur indépendance.

En déterminant un retour naturel vers le mosaïsme épuré, j'ai attribué au mouvement de la Réforme, d'avoir rouvert la carrière légitime à des vues d'un intérêt pratique général. L'ère nouvelle a accompli cette révolution; et nous nous retrouvons assez exactement aujourd'hui sur le terrain de l'ancien législateur, mais avec tout l'avantage de plus de trente siècles de recherches et d'expérience. Moïse avait fait converger toutes les connaissances à sa portée, vers la loi, vers l'ordre nécessaire pour enrichir le peuple, et par le peuple l'humanité entière,de tous les biens intellectuels, physiques et moraux auxquels il nous est permis de prétendre. Notre époque est animée du même esprit; mais au lieu de n'apercevoir les sommités des choses que par inspiration, elle y arrive en les prenant par la base. Avec connaissance, ou à leur insu, toutes les sciences, tous les arts rivalisent, pour fournir à la science de la loi qui s'identifie avec la science de la civilisation, des ressources nouvelles et des principes féconds dont chacun en particulier est comme le produit d'un travail considérable.

On dirait même que non-seulement les prophètes, mais que les docteurs juifs, ont été entraînés par l'exemple de leur maître; car le corps de doctrine de ces derniers, leur *Talmud*, tout indigeste qu'il soit, offre en définitive une espèce d'encyclopédie, un concours de

tous les genres de savoir, ayant pour but la conservation sacrée du peuple.

Dans un seul mot, *r'horma*, les Hébreux renfermaient les deux expressions, *science* et *sagesse*, qui sont comprises aussi dans notre mot *philosophie*. A part ses opinions privées, et celles dont on l'a probablement surchargé, un des nombreux imitateurs juifs de Salomon a fait, d'après son guide et son modèle un tableau du domaine que la sagesse embrasse. Il me suffira d'y emprunter les traits suivants : « C'est la sagesse qui donne la connaissance des choses ; qui explique l'ordre des temps, les variations des saisons, les révolutions des années, le rang des étoiles, la nature des animaux, la différence et les propriétés des plantes. Elle dévoile les pensées de l'homme, tout ce qui est difficile et caché ; elle enseigne à être sobre, prudent, juste, fort ; elle lit dans le passé, et juge de l'avenir ; elle procure toute sorte de richesses, rend respectable et éloquent dans les assemblées, vaillant à la guerre. La compagnie de la sagesse assure aussi beaucoup d'agrément et de gaieté dans la vie privée ; beaucoup de consolation dans les ennuis. Les nations voudront être gouvernées par ceux qui la possèdent; les rois les plus redoutables trembleront en l'entendant nommer [1]. »

LIVRE PREMIER

THÉOSOPHIE.

> O Israël, L'ÊTRE est UN.... — Comme elle ne pouvait se dispenser d'employer le langage ordinaire des hommes, l'Écriture attribue à l'Éternel beaucoup de formes qui ne sont que le produit de l'imagination.
>
> *Deut.*, VI, 4. — Maimonide, *Mor. Neb.*, part. I, ch. XXVI.

Jéhovah et l'homme remplissent ce premier livre. J'y joins une énumération d'autant plus rapide des diverses significations attachées jadis au mot anges, que l'histoire des anges n'a été introduite en Judée que bien des siècles après le législateur.

CHAPITRE PREMIER

JÉHOVAH ET LE MOI UNIVERSEL.

Le nom même de Jéhovah nous est déjà une preuve du travail opéré par le législateur sur les anciennes traditions. D'après les déclarations de l'Exode, c'est à Moïse en personne, préférablement à ses devanciers, que

ce nom significatif aurait été dévoilé. Jusqu'alors les intelligences qui s'étaient élevées à l'idée du dieu unique, ses vrais adorateurs lui avaient attribué divers titres; mais tout autres que celui-là *.

Cependant Moïse fait remonter les cours des siècles au nom sacré qui a ouvert le champ et servi d'étendard à sa mission. Afin de le rendre familier aux esprits, afin de mieux le relier à tout ce qui existe, il l'inscrit dans les mémoires, dans toutes les traditions patriarcales que sa loi a réunies et coordonnées sous le titre de Genèse.

Sans revenir sur les conditions réputées miraculeuses, il a été dit que tout système religieux se composait de deux parties distinctes, qui, dans la pratique, *sont* étroitement confondues: l'une, théosophique ou philoso-

* L'expression de ce fait que la Vulgate rend avec une entière exactitude mérite de nouveau d'être rapportée. Seulement la Vulgate y poursuit un genre de changement dont, sous le titre des Trois Seigneurs du moyen âge, un chapitre de mon dernier essai, *Paris, Rome, Jérusalem*, a montré dans l'histoire les résultats politiques et moraux si étendus. — Il consiste, ce changement, à substituer partout au nom de Jéhovah, l'Être, qui est écrit et que je rétablis dans la citation, un autre nom nullement écrit; celui de *Dominus*, le Seigneur, qui, indépendamment de son sens religieux et sous les auspices mêmes de la religion, a acquis et conservé pendant tant de siècles un sens politique, une autorité toute féodale. — *Et locutus Jehovah ad Moysem, dicens: Ego Jehovah qui apparui Abraham, Isaac et Jacob in Deo* OMNIPOTENTE; — *Et nomen meum* JEHOVAH *non indicavi eis* (Exod., VI.) C'est ce passage que la traduction française et catholique de la Vulgate (celle de Le Maistre de Sacy) reproduit à l'aide d'une périphrase qui, ici du moins, n'altère en rien le sens: « Mais je ne me suis pas fait connaître à eux (Abraham, Isaac et Jacob) sous ce nom *qui marque que je suis celui qui est* (1861).

phique, comprend l'idée dominante du système, tous les faits, tous les principes essentiels; l'autre, allégorique ou mythologique, comprend les formes de langage, toutes les figures, tous les noms au moyen desquels on revêt les pensées d'un véritable corps. De là les doctrines secrètes et les doctrines publiques des anciens, les dogmes et les mythes, la religion des castes savantes, des initiés, et la religion des masses populaires, du vulgaire, des profanes.

Chez les Orientaux, par exemple, il fut populairement avéré dès l'origine que les maîtres absolus de la terre élevaient le reste des hommes ou les abaissaient à leur gré, les comblaient de faveurs ou leur infligeaient d'affreux châtiments. Alors, au lieu de faire de l'homme un souverain à l'image et ressemblance de Dieu, on fit de Dieu un maître souverain à l'image et ressemblance des hommes, ayant des ministres, une cour, jusqu'à des flatteurs.

De même, cette conviction devint populaire par expérience, qu'auprès des dispensateurs souverains de toute récompense ou de toute peine, le droit et la justice ne suffisaient presque jamais à eux seuls : il y fallait des protecteurs, des intercesseurs. Comme pour répondre à ce sentiment, une foule de divinités de second ordre furent jetées entre les principaux dieux et les hommes. Ce n'est pas tout : on ne tarda pas à reconnaître que, dans les intercessions, presque toujours les femmes étaient un des principaux instruments de succès. Voilà pourquoi, dans la mythologie d'Homère en particulier, ces images religieuses brillent au premier rang; des divinités féminines, empressées auprès du maître souverain des dieux et des hommes, travaillent avec

zèle à faire pencher la balance en faveur de tel ou tel parti, de tel ou tel chef*.

Mais, dans les doctrines intérieures, les faits d'où découlent le langage et les images, offrent un caractère moins familier, plus abstrait.

Un homme jetant un regard superficiel sur la terre et les cieux n'y puise que l'idée d'un tableau brillant, mais sans vie. Un autre, sous le nom d'*univers*, de *monde*, de *nature*, ne signale que l'assemblage harmonique des astres à la portée de nos sens. Un troisième, donnant le plus grand essor possible à sa pensée, tire de la contemplation des choses connues, et des lois générales, la conviction intime qu'il existe au-delà de ce monde visible d'autres sphères successives et d'autres intelligences, d'autres mouvements et d'autres lois dont les influences réciproques l'obligent à concevoir un ensemble vivant, un Être incommensurable, à la désignation duquel l'expression vulgaire et matérielle d'*univers* ne suffit plus. Toutefois, quels que soient ses efforts pour embrasser cette immensité, il juge bientôt que ses sens et son esprit, lors même qu'ils acquerraient l'énergie la plus extraordinaire, resteraient à jamais impuissants à en dévoiler ni l'essence, ni la fin.

Ainsi naît chez lui l'idée d'une existence sans bornes, d'un infini positif, d'où l'entendement humain ne peut sortir, et auquel conviennent tous les grands caractères marqués par les théologues. L'UNITÉ ; car la supposition de deux ou plusieurs *infinis* changerait leur nature et les rendrait *finis* au point de leur contact. L'état absolu ou

* A son tour, la notion d'après laquelle tout ouvrage suppose un ouvrier, expliquera chez l'auteur de la Genèse sa manière de représenter extérieurement le Créateur et la création.

l'Être proprement dit; attendu que c'est au moyen les uns des autres que tous les êtres se distinguent et se soutiennent, tandis qu'étant seul il *est* et vit absolument. L'éternité; comment imaginer la fin de cet être, lorsque tous les accidents auxquels nous attachons les idées de composition et de décomposition, d'espace et de limites, lorsque toutes les révolutions des astres qui produisent les jours, les siècles, et le temps, se .passent en lui, et que chaque être en particulier lui rend tout ce qu'il en a reçu. Enfin, l'indivisibilité; car si le principe qui conduit à « *distinguer deux natures, l'Univers-matière* * et *le pur esprit* ou *Dieu,* » consacre deux abstractions in-

* Dans le langage ordinaire, le mot *matière* exprime très-bien un état relatif; dans le langage absolu, c'est différent : la matière, *mater*, la mère, l'épouse, est aussi idéale que l'esprit ou l'époux. Qui peut dire où commence l'un et où finit l'autre? quelle est l'influence qui vient rigoureusement d'ici et rigoureusement de là? Les mots sont des combinaisons de sons appliqués à des choses ou à des ombres de choses. A quoi aboutissent dès lors les raisonnements qui s'empressent d'établir comme fait primitif ce qui est en question? à quoi aboutissent les interpellations de ce genre? La matière pense-t-elle ou ne pense-t-elle pas? S'il nous plaît de nous servir du mot matière, par opposition au mot esprit, volonté, force, mouvement, ce mot résout à lui seul le problème; il se réduit à ces termes : « Y a-t-il de la matière qui ne soit pas de la matière? ou bien y a-t-il de la vie dans un objet qui, d'après la nature qu'il nous plaît de lui accorder, est préalablement mort? » Si l'on n'établit pas cette première distinction; si l'on appelle matière les minéraux, les végétaux, les animaux, excepté l'homme, la question se présente ainsi : « L'ensemble des actes qui fait conclure que l'homme pense se trouve-t-il en tout ou en partie chez les êtres inférieurs? — On s'étonne que certaines questions n'aient pas été résolues depuis des milliers d'années. Il serait bien plus étonnant qu'elles eussent obtenu une solution. Un point d'interrogation à la fin d'une phrase ne suffit pas pour valoir une réponse. Il en est d'une question mal posée comme d'un problème qui porte en lui-même sa raison d'absurdité.

dispensables dans la pratique ; si en dehors de ce dédoublement nul acte de création et de filiation ne pourrait se produire, néanmoins le rang qui lui revient dans l'ordre de la vérité n'est que secondaire. Dieu, sous ce rapport, n'est pas la plus grande pensée à laquelle nous puissions atteindre ; il ne représente qu'une subdivision de l'unité infinie, de l'Être à la fois actif et passif, dont la révélation a été accordée spécialement à Moïse, et dont les splendeurs et les profondeurs forment pour l'homme un sujet éternel de méditations et d'entretien.

Qu'on ouvre les livres relatifs à l'Inde et à l'Égypte, on retrouve partout la trace de cet ordre de conceptions, mais aboutissant à des conséquences bien différentes. La Grèce à son tour les reçoit et y puise pour sa philosophie un ample sujet de discussions. Soit donc *qu'on* adopte l'opinion commune aux Pères de l'Église qui fait arriver les livres et les sentiments de Moïse jusque chez les Grecs, jusque chez les Brames, ou l'opinion toute contraire des philosophes du dernier siècle qui ne voyaient dans ces mêmes livres qu'une œuvre *toute* d'emprunt, ici la conclusion est la même. C'est l'analogie dans les idées, reconnue de part et d'autre ; ce sont les éclaircissements réciproques qui en ressortent, par suite l'appui donné à mes assertions.

Ne semble-t-il pas, d'ailleurs, que l'antiquité elle-même ait attribué ces tendances au législateur hébreu? A travers les plus graves anachronismes et son appréciation si incomplète, le célèbre géographe Strabon ne raconte-t-il pas que « Moïse, mécontent de la religion établie, sortit d'Égypte, suivi d'une foule d'hommes qui honoraient comme lui la Divinité ? — Il enseignait

que c'était une grande erreur de donner à Dieu la forme des animaux, ou une figure humaine. — Dieu, en effet, ajoute Strabon, pourrait bien n'être que ce que les Grecs appellent le ciel, le monde, l'universalité des choses. — Or, quel homme sensé, disait Moïse, oserait le représenter sous une forme quelconque[1]? »

Aux yeux d'Hippocrate, un même accord de toutes les parties qui entrent dans notre organisation, une même tendance, une même harmonie constituent idéalement, l'homme*. Aux yeux de Moïse, et en la personne d'Israël, un même accord, une même tendance, une harmonie de tous les citoyens et de leurs esprits constituent le vrai peuple. Aux yeux de l'apôtre Paul, et sous les réserves voulues, tous les hommes forment les membres d'un même corps, qui serait l'humanité nouvelle ou Christ. D'après l'Écriture, Maimonide établit que le monde entier, celui qui se borne à l'espace où pénètrent nos sens, est un être individuel, existant dans son genre, pour me servir de ses expressions, comme dans le sien Siméon ou Ruben[2]. Maintenant, si l'on remonte sans cesse dans la hiérarchie des êtres en suivant la même voie, on en revient à la conception de l'unité infinie et à sa principale conséquence, dont il sera question tout à l'heure, je veux dire l'existence idéale d'un *moi* universel, éternel.

Mais n'est-ce pas le panthéisme? Et dans ce cas, chaque être et chaque chose, non moins la plus infime que la plus imposante, n'exigera-t-elle pas d'être considérée comme étant elle-même Dieu?

Le mot *pan*, signifie *tout*, et l'expression *un tout*, in-

* *Consensus unus, conspiratio una, consentientia omnia.*

dique soit une individualité, soit une œuvre faite, terminée, bornée. Or, l'Être universel n'a pas de bornes dans notre esprit, puisque, après avoir épuisé toutes nos facultés à le percevoir, nous sentons qu'il peut être encore et toujours agrandi. Au lieu du mot *pan*, plaçons le mot *infini*; faisons, si l'on veut, l'Infinithéisme, et soudain la première objection disparaît.

Quant à la seconde objection, on ne peut conclure de ce que chaque chose, chaque être doué ou non d'intelligence, tient à l'Être absolu et dépend de lui, que cette chose ou cet être doive s'appeler Dieu. Persistons à chercher nos analogies dans l'ordre naturel et social. Pour tenir au corps humain, chacune de nos facultés, chacun de nos organes est-il l'homme? Pour être du peuple, chaque citoyen en particulier est-il le peuple lui-même? et parce que saint Paul dit que tous les hommes sont les membres d'un seul corps qui est *Christ*, s'ensuit-il que chaque chrétien constitue ce Christ en personne?

Bien plus, quelle distance entre ces exemples et l'Être supérieur! Quoique l'homme soit en état de supporter la perte d'une partie de ses organes, au-delà d'une certaine mesure sa vie privée n'y résiste plus. Si par la pensée on retranche du peuple un nombre d'individus trop grand, il périt. A l'aide d'une même opération de l'esprit le monde entier, à son tour, pourrait facilement disparaître. Qu'on retranche au contraire le nombre le plus considérable d'êtres et d'intelligences distinctes, quelle atteinte portera-t-on à l'Être universel, puisqu'il est infini?

Tout ce qui existe peut se représenter, en quelque sorte, par des quantités. Élevons l'homme à l'unité 10,

l'humanité à 100, l'orbe terrestre à 1,000, le monde planétaire à 10,000, l'univers visible, en y comprenant tout ce qu'il renferme de substance et d'intelligence, à 100,000. Comment signalerons-nous l'Être général? Par le plus grand nombre possible. Quel est ce nombre? Personne ne saurait le dire? Nous l'appellerons X. Cet X renferme toutes les quantités précédentes; mais s'il plaisait à l'imagination de les soustraire et d'anéantir complétement ce qu'elles représentent, X pour cela ne changerait en rien; il serait toujours le plus grand nombre possible; il serait le 1 divisé par zéro des mathématiciens, qui donne toujours 1, et qui est le symbole de l'infini *.

* Le mot *composé* n'est pas toujours le contraire du mot *simple.* Il y a une unité, une simplicité de *nombre*, ou arithmétique. Dieu est l'unité de nombre; il est unique, lui seul est réel. Il y a une unité, une simplicité de *substance*, ou de matière qui peut s'appeler *chimique*. Dieu est la substance de toute chose, la base, le fond, sans lequel rien ne serait. Il y a une unité d'*ordre* de concert, une simplicité d'intelligence, philosophique et artistique, qui, dans un ensemble, impose à chaque chose d'être ce qu'il faut qu'elle soit, sans accessoires inutiles pour elle-même et pour le but commun. Ainsi, plus on descend dans l'échelle des êtres, plus on marche vers la simplicité chimique; au contraire, plus on remonte sur cette échelle, plus on s'approche de la simplicité philosophique. L'être le plus parfait, Dieu, peut donc être regardé comme réunissant en lui les extrêmes, comme étant à la fois le plus simple de tous et le plus composé. La cause principale des reproches adressés au célèbre juif Baruch Spinosa, vient du mot qu'il a rendu sacramentel dans sa théorie, et qui rappelle trop la simplicité chimique. A la *substance incorporelle* des spiritualistes absolus, il a opposé sa *substance réelle* qui serait Dieu et qui avait pour objet, dans sa pensée, de détruire le dualisme fondé sur la distinction outrée et exclusive des deux abstractions également idéales, la matière et l'esprit. Or une substance réelle, a-t-on dit, est évidemment de la matière; donc Spinosa est un pur matérialiste, donc, etc., etc. Bayle surtout a

Voici donc la principale conséquence à en déduire. Dans tout ensemble moral, une pensée fondamentale domine, qui se reproduit jusque dans les moindres parties; toutes les pensées secondaires semblent en émaner, toutes y sont ramenées. Au physique, il n'est pas un seul être qui n'ait également son centre d'action et de tendance. Tout signale donc l'existence d'un point central de l'immensité, d'un *Moi* de l'Être infini, d'un foyer incalculable de la législation universelle, d'où s'échappe à jamais ce qui imprime la vie et le mouvement, l'intelligence et le sentiment à chaque chose, et vers lequel tout est ramené. C'est là, à travers les abîmes du ciel, que par instinct et par inspiration, le génie poétique et religieux de la Judée se plaisait à chercher la présence personnelle du grand Être, qui embrasse tout, dont le *moi* est partout *, principalement en nous-mêmes, qui est Tout, et beaucoup plus encore. « Quoique les cieux des cieux ne puissent te contenir, s'est déjà écrié Salomon, les cieux ** sont le domicile arrêté de ta demeure[3]. »

Dans l'ordre politique, nous avons rencontré une condition analogue. La loi est présente et active par-

répandu ces idées dans une réfutation, qu'à l'heure même où j'écris un de nos publicistes les plus éminents, dont j'ai déjà cité le nom (M. Benjamin Constant), vient de caractériser en ces termes: « Le célèbre article de Bayle contre Spinosa est d'une métaphysique à laquelle le plus mince écolier de nos jours n'attacherait pas son nom.. Ses objections sont misérables. » (*De la Religion*, t. III, p. 27.)

* L'infini a son centre partout, selon l'expression de Pascal, et sa circonférence nulle part.

** Il n'est plus besoin de dire aujourd'hui que la terre forme une partie intégrante des cieux; que toute allusion aux *habitants des cieux* comprend par conséquent les habitants de la terre.

tout; mais au cœur de l'État, elle a une demeure distincte, un moi, une personnalité, vers laquelle sont tournés sans cesse tous les regards. De même le peuple est vivant sur tous les points du territoire, mais il a un centre, un *moi public*, où se répètent toutes les impressions les plus éloignées; une *demeure spéciale*, qui est le lieu où les intelligences de la nation, ses sages, légalement assemblés, développent la loi et lancent des décrets qui donnent le mouvement et la vie à l'ensemble.

Quelque jugement qu'on réserve à cette manière d'envisager l'Être absolu, on a vu qu'elle n'était ici ni sans racine, ni sans but. De prime abord et sous tel nom qu'on les déguise, si vous reconnaissez deux êtres *absolument* distincts, une nature prétendue matière, et une nature esprit, un être absolument passif et un être actif, vous brisez l'unité, vous avez aussitôt dans l'État et dans l'humanité deux peuples, deux natures, dont l'une se regardera comme créée, pour commander à l'autre. Si vous admettez au contraire un Être unique, sans prétendre à déterminer son essence, vous formez, à l'exemple de Moïse, un peuple, et à l'aide de ce peuple une humanité au-dessus desquels ne s'élèvent par droit primitif ni individus, ni castes, et vous admettez subsidiairement des distinctions fondées sur l'utilité commune, qui n'ont plus rien d'absolu.

Le mot Jéhovah, comme on sait, dérive de la racine *aïa* ou *ava*, être, et signifie, *celui qui est*, l'existence seule essentielle.

Il serait difficile de s'imaginer la masse de dissertations émises à l'occasion de ce nom. Quelle était l'ancienne manière de le prononcer, très-différente, à ce

qu'on croit, de la manière moderne? On a reconnu qu'il renfermait les signes du passé, du présent, du futur, de sorte que, par sa seule composition, il aurait exprimé à la fois le *qui a été, qui est* et *qui sera,* gravé dans les inscriptions égyptiennes *. On a remarqué que les quatre lettres qui en font partie étaient du nombre des *quiescentes,* ainsi appelées dans la langue hébraïque parce que souvent on ne les prononce pas, qu'elles sont censées se *reposer :* d'où cette conclusion, qu'il indiquait le repos de l'Être infini, par opposition au mouvement de tous les êtres qui circulent à perpétuité dans son sein. Des commentateurs ont pensé que ce même nom avait donné naissance à celui de Jupiter; car quelle différence, ont-ils dit, entre *Jovis* et le *Jehovih*, comme il est écrit au Deutéronome? D'autres, au contraire, et parmi les plus récents, Volney, ont avancé que l'emprunt venait des Hébreux; que le mot *Jupiter* se prononçait originairement *Youpiter,* dans lequel *you* signifie existence, et que Jéhovah se prononçait *yàhouh,* et formait le participe du verbe *hih*, exister, être. Le seul intérêt de ces allégations est de constater que, sur le sens propre du mot, l'unanimité, du moins, reste parfaite. Mais Volney ajoute que *yahouh* veut dire l'existant, le principe de la vie, le moteur, ou même le mouvement, l'âme universelle des êtres[1]; et il fait en cela une confusion. L'*existant* est l'Être en lui-

* J'ai fait observer que *Jéhovah* représente le *verbe* absolu: le verbe *être* dont tous les autres êtres ne sont que les temps et les modes. Les Hébreux ne se servent guère du présent; ils ne disent pas *je suis*, parce que cette proposition est à peine terminée que l'on n'*est* plus comme on était d'abord. De là ces expressions répétées que l'Écriture met dans la bouche du véritable Être : « A moi seul la vie appartient; je suis seul vivant éternellement. »

même; tandis que le principe de la vie, le mouvement, l'âme universelle des êtres, est une des abstractions sans nombre ressortant de son essence. Ce mouvement, en effet, présuppose la substance réelle qui sert de base à tous les êtres (*quæ stat sub*); il présuppose aussi le pouvoir de les créer, et le pouvoir de régler leurs distinctions incalculables.

Outre le nom suprême que les Hébreux appelaient ineffable, et qu'ils n'auraient osé prononcer, dit Basnage, « par cette raison que le nom de Jéhovah renférme généralement toute chose; et que celui qui le prononce met dans sa bouche le monde et toutes les créatures[5] », il existe beaucoup d'autres noms sacrés d'un rang secondaire. Tels : *ïad,* le faiseur; *schadaï,* celui qui se suffit à lui-même; *ël,* le fort; *adonaï,* qu'on traduit ordinairement par le *Seigneur,* l'*Ancien des jours,* et qui, dérivant de la racine *adan,* base, colonne, peut signifier le principe; *Elion,* le Très-Haut; enfin *Elohim,* dénomination à laquelle nous devons une attention particulière.

Tantôt ce nom a un sens religieux, tantôt un sens politique. Sous le rapport religieux, il reçoit également une double signification. Suivant un usage fréquent dans la langue sacrée, ici *Élohim,* quoique étant au pluriel, ne sert qu'au singulier, et se traduit toujours par notre mot *Deus,* Dieu. Là, au contraire, sa nature plurielle lui reste, et il signifie *les Dieux,* les idoles des nations. En conséquence, à cause de sa racine qui est *éloha,* force, le nom dont je parle comprend, dans le sens de la loi, toutes les forces unies; il répond surtout à l'idée de Dieu, considéré comme le grand fabricateur du monde, comme le principe agissant. « Les forces, et

plutôt l'ensemble des forces, fit la terre », dit la Genèse.

Sous le rapport politique, on a vu ce même nom d'Élohim employé par le Pentateuque et par les prophètes, soit à propos d'Israël, soit en parlant des nations étrangères, en bien comme en mal. Il s'appliquait aux forces les plus agissantes dans l'État et sur les esprits, aux princes et aux juges, aux prêtres et aux sages, à tous les chefs dirigeants et gouvernants. Mais, de même que ces chefs, princes et prêtres, les *élohim* politiques, avaient au-dessus d'eux en Israël un être général qui était le peuple, de même l'*élohim* théologique se perdait, pour ainsi dire, dans l'unité de Jéhovah. C'est la différence essentielle, je le répète encore, entre la doctrine de Moïse et le dualisme des théocraties orientales. Dans ces théocraties, la caste sacerdotale et ses annexes, les *élohim*, les régulateurs absolus du pays, étaient loin de reconnaître au-dessus d'eux l'unité ou l'Être-peuple. Celui-ci, au contraire, servant de représentant natif à la matière inerte, semblait condamné à rester, autant que possible, dans l'état d'absolue infériorité.

A part la nécessité de mettre de grands principes à la portée de tous, et l'influence du génie oriental, le caractère même de la langue et de la poésie hébraïque avait pour effet de multiplier les formes et figures attachées au nom de l'Éternel. Il s'ensuivait la recommandation incessamment exprimée par les docteurs hébreux de bien saisir les homonymies, les métaphores, les allégories, afin de voir disparaître une foule de doutes et de préjugés. De là vient aussi que, trois cents ans avant Jésus-Christ, Jésus, fils de Sirac, disait à ses lecteurs que la loi, les prophètes et tous les livres sacrés avaient une autre force et un autre esprit

dans le texte que dans les traductions étrangères [6].

Comme la figure de l'homme est la plus noble que le théosophe de même que le poëte puisse choisir pour rendre sensible l'idée du grand Être, on n'a pas à s'étonner de toutes les analogies et similitudes qui en ont été tirées ; on comprend également que les déclarations si formelles de Moïse se trouvent de nouveau présentées en ces termes chez les docteurs : « Quand il fallut diriger les esprits vers l'idée du Très-Haut, on eut recours surtout aux analogies tirées de l'homme..... Comme le vulgaire ne conçoit que ce qui frappe directement les sens, et comme une chose ne se communique ordinairement de l'esprit d'un homme à celui d'un autre que par le moyen de la voix et du discours, les prophètes peignirent le Dieu d'Israël entendant, voyant et parlant..... ; et, attendu que toutes ces actions et opérations, le mouvement, la vision, l'ouïe, l'exercice de la parole, ne sont accomplis qu'au moyen de nos organes ou instruments corporels, ils lui supposèrent des organes semblables, des yeux, des oreilles, une bouche, des bras, des mains [7]. »

Dès qu'on a reconnu que la forme humaine appliquée à Jéhovah n'est qu'une image naturelle, toutes les autres métaphores auxquelles j'ai déjà fait plus d'une allusion s'expliquent sans effort.

Premièrement, la vérité est l'expression de ce *qui est* et de ce qui *doit être*, l'expression des lois de l'être général, auxquelles l'homme reste toujours assujetti. Sans préjudice des efforts opérés dans son propre sein, il sera donc exact de dire que la vérité arrive à l'homme du dehors, qu'elle se *révèle* à lui, qu'il est dans certains cas expressément organisé pour la recevoir, et pour

comprendre la *parole* métaphorique, de laquelle dérivent les locutions, l'*Éternel veut, demande, ordonne,* et autres de ce genre : il sera exact de dire aussi que l'homme devient, métaphoriquement parlant, d'autant plus *ami de Jéhovah,* qu'il s'élève davantage à la connaissance de la vérité, puisqu'il est de la nature d'un ami de connaître toutes les pensées, tous les désirs, toutes les volontés de celui qu'il aime, et que les lois physiques, politiques et morales du globe terrestre et de l'homme, sont, en définitive, les *volontés* de l'Être éternel. Mais quelle que soit la portée de l'esprit humain, il n'embrasse jamais qu'une faible partie de *ce qui est* et *doit être ;* de là cette autre métaphore dont la clef hébraïque nous a été donnée comme il suit au début de cette histoire : « Nul mortel ne peut *contempler toute la face* de Jéhovah ; car voir sa *face* consiste à apprécier tous les êtres possibles, à comprendre leur union, leurs rapports, et les lois qui les régissent, soit en général, soit en particulier.. .. Si Moïse eut ce bonheur, c'est qu'il avait reçu la sublime faculté de voir les choses sans voile, dépouillé de tous les préjugés, de toutes les passions, toutes les vanités qui, naissant de notre tempérament, de notre éducation, notre ignorance et nos mœurs, élèvent comme un mur entre la vérité et nous[8]. »

Secondement, au moyen d'épithètes appropriées aux distinctions humaines, les faits les plus importants pour l'humanité ont concouru, en se concentrant, à former les attributs de Jéhovah. La fécondité de la terre, la chaleur du soleil, les bienfaits de la pluie et de la rosée, les douceurs de l'amour, de l'amitié et tous les biens analogues l'ont fait reconnaître *bon ;* l'étendue des cieux, le fracas des éléments, la

main puissante qui relève les humbles et précipite dans l'abîme ceux dont la tête semblait toucher aux nues, ont dicté ses attributs de *force*, de *puissance.* Comme le bien est le résultat de nos déterminations privées et publiques qui sont fondées sur la vérité et la justice, on l'a réputé *fidèle;* comme tôt ou tard, après une ou plusieurs générations, le moment arrive de moissonner le mal semé par l'injustice et l'ignorance, il a été réputé lent à la colère, miséricordieux, mais aussi *vengeur :* de là l'expression *craindre Jéhovah,* puisqu'on doit craindre de s'écarter, même involontairement, de la voie droite à cause des conséquences inévitables. Qu'est-ce que la *crainte de l'Éternel?* dit Salomon, *c'est la haine du mal*[9] *;* et quand ce nom se prend pour la loi de l'État, c'est aussi la crainte des peines qu'elle inflige au coupable.

Après cela, on le déclare Dieu d'Abraham, parce que son unité et la rectitude de ses jugements furent proclamées par ce patriarche ; Dieu d'Israël, parce que Moïse constitua le peuple en prenant ce principe d'unité pour base, et en le faisant admettre comme objet du culte public. Mais attendu que l'homme est à la fois passif et actif dans la doctrine hébraïque, ce n'est pas seulement Abraham ou Moïse qui découvrent les voies de l'Éternel, c'est l'Éternel qui se découvre à eux ; ce n'est pas seulement le peuple d'Israël qui le choisit pour son Dieu, mais ce Dieu qui, en se faisant choisir, *choisit* lui-même ce peuple.

Enfin, sans pousser plus loin cet examen, je fais observer d'une manière générale que toutes les formes et figures sous lesquelles on met en scène de nos jours la vérité, la raison, la liberté, la justice, la patrie, la na-

ture, sont accumulées, avec une profusion orientale, sur le Dieu des prophètes et de la loi. Comme la nature, il distribue les bienfaits des astres à toutes les nations de la terre ; comme la patrie, il est réjoui, affligé ou irrité de la conduite de ses enfants ; comme la justice, il pèse les actions des hommes, et inscrit toutes les pensées de leur cœur que nul ne saurait lui cacher ; comme la liberté menacée, il arme son bras des flèches perçantes qui atteindront l'ennemi ; comme la raison et la vérité, il se rit de la ligue des rois, même de la ligue des peuples, lorsque les rois ou les peuples aveuglés s'assemblent pour conspirer contre lui.

Ici se termine ce que j'avais à dire sur le nom sacré par excellence. Encore une réflexion : n'est-ce pas un fait grand, sublime, que le dogme tout entier de Moïse soit renfermé dans deux mots, *Jéhovah Er'had*, l'être est un, il n'existe en réalité qu'un être unique ?

CHAPITRE II

L'HOMME ET SA PERSONNALITÉ.

Quelle étude que celle de l'homme ! Depuis des milliers d'années les sages se sont écriés : « Connais-toi toi-même », et l'homme ignore encore ce qu'il est. D'après Moïse, il fut formé à *l'image et ressemblance* de

l'Éternel : ce qui rappelle aussitôt à la pensée le principe ultérieur des Grecs sur le *grand monde*, dont l'homme, sous le nom de *petit monde*, ne serait qu'une répétition en miniature.

Maimonide a écrit sur cette double analogie mosaïque et grecque, et sur l'homme en général quelques chapitres remarquables. Les idées qu'il se faisait du monde devaient gêner sa logique et vicier plusieurs de ses inductions. Il le croyait borné par une immense enveloppe sphérique, beaucoup plus éloignée que les étoiles fixes ; il le regardait comme un empire particulier, renfermé dans un globe creux et subordonné à une influence intérieure et extérieure.

Après cela, voici quelle était sa manière de raisonner et d'opiner : « Vous devez donc vous représenter tout notre globe comme un seul individu mobile et animé ; car rien n'est plus nécessaire que cette image et conception, rien ne sert mieux à démontrer le Dieu unique... De même que Ruben, par exemple, n'est qu'un homme, qu'un seul individu, quoique composé de parties et d'organes, de même le monde, dans son universalité, est un individu unique..... Chez l'homme, on voit une puissance, une faculté qui réunit les organes, les dirige, les gouverne dans l'intérêt de leur conservation ; le monde offre la même faculté destinée à la conservation des espèces et à la conservation des individus... A la vérité ceci pourrait s'appliquer aux animaux, dont tous les organes sont également en harmonie ; et cependant il n'est venu à personne l'idée d'appeler *petit monde* un bœuf, ou un cheval. L'homme porte surtout ce nom, à cause de la faculté particulière qui le distingue, la sagesse, la raison, laquelle est la propriété de la forme

humaine, comme la faculté de voir est la propriété de l'œil.... Un animal peut vivre abandonné à lui-même sans avoir un besoin urgent d'être secouru par les autres individus de son espèce.... Sauf des circonstances fortuites, il n'en est pas ainsi de l'homme ; ses aliments, ses vêtements, toutes les choses qui lui sont nécessaires, exigent de l'art, une longue préparation, de l'intelligence, beaucoup d'instruments et de personnes, dont chacune s'occupe d'un travail spécial.... Outre cela, il doit gouverner tous ses organes de manière à ce que les principaux, comme les moins essentiels, remplissent leurs fonctions... Si l'homme était privé de cette faculté de raisonner, de penser, de comprendre, d'agir et de produire, par diverses méthodes et procédés, tout ce qui lui est nécessaire, s'il était réduit à la seule faculté vitale, il périrait soudain.... Cela se répète pour le monde : si la puissance qui régit cette masse, ou qui donne à un principal organe le mouvement et la faculté de mouvoir et de diriger toutes les autres parties, cessait d'agir, le globe et tout ce qui le constitue finirait à l'instant; avec elle au contraire, tout se conserve. Or, cette puissance est Dieu, que par ce motif nous appelons dans notre langue la *vie du monde*.... Remarquez bien d'ailleurs que l'homme est une des plus petites parties de ce monde, et ne partagez pas l'erreur insensée de ceux qui en font l'objet exclusif de la nature des choses, des astres, des animaux, des plantes dont il retire tant d'utilité. D'après mon jugement, la maxime vraie et orthodoxe résultant des principes de la loi et de la théorie est que chaque être, de grande ou de faible importance, a une existence pour lui-même. L'Écriture dit très-bien que l'homme n'est qu'une vanité, qu'un ver-

misseau. Sans doute, il faut le regarder comme le plus parfait et le plus noble des êtres formés de la substance terrestre ; mais si on le compare aux planètes, aux étoiles, aux intelligences abstraites, combien n'est-il pas inférieur ? »

Cette force de raison du savant rabbin indique à quelle hauteur il se serait élevé dans un siècle plus riche de connaissances exactes et de liberté que les XII[e] et XIII[e] siècles en Espagne. On croirait eutendre un philosophe de notre temps, et cependant quelques autres rabbins entre lesquels Joseph Albo, lui ont reproché d'avoir faibli sur certains points et trop accordé dans ses articles de foi à des idées dogmatiques.

En sa qualité d'image et ressemblance, l'homme est donc UN comme Jéhovah. Toute division de son individualité n'a rien de fondamental ; toutes ses facultés vivent les unes par les autres ; tous ses organes, quoiqu'ils aient chacun leur centre particulier et leur vie privée, tendent vers un centre commun, qui redit leur bien-être et leurs maux. Ils ont un même foyer où réside essentiellement notre MOI, notre personnalité ; où correspondent les sentiments de plaisir et de peine, de conservation et de destruction, de justice et d'injustice ; où les pensées enfin, préparées par l'organe spécial de la raison, reçoivent la sanction morale.

Ainsi la constitution humaine s'appuie, comme les constitutions sociale et universelle sur le principe d'unité, avec la différence que l'unité sociale et l'unité humaine sont imparfaites et passagères, tandis que l'unité universelle a pour attributs la perfection et l'éternité. Les mêmes conséquences pratiques que nous avons re-

marquées dans l'ordre social se représentent dans l'économie de l'homme.

Sans préjudice des qualités qui lui assurent une certaine prééminence, chaque partie sera soumise à l'ensemble et l'ensemble, à son tour, engendrera le bien réel de toutes les parties ; car s'il les détournait au contraire de leur véritable destination, le despotisme des organes s'ensuivrait. La vie de quelques-uns, entretenue ou exaltée outre mesure au détriment de tous les autres, détruirait tout équilibre, et préparerait ces réactions intérieures, dont l'effet est de causer les souffrances de l'individu, et de le jeter prématurément dans la tombe.

Ainsi, triple unité, triple constitution, triple idolâtrie : idolâtrie théologique, qui adresse ses hommages à des êtres secondaires, aux dépens de l'éternel ; idolâtrie politique, prompte à élever quelques hommes au-dessus des nations et de l'humanité ; idolâtrie physique et morale, qui, sacrifiant à d'imprudentes passions, compromet l'équilibre humain auquel sont attachées la durée et la douceur de la vie.

Mais il est une autre manière d'envisager notre unité individuelle qui a servi de base à la philosophie de quelques écoles modernes du Nord, et dont les traces se suivent dans toute l'antiquité. On y distingue facilement une des principales clefs du mysticisme.

Chacun peut se dire à soi-même : « Tout ne vit que dans mon idée, le présent, le passé, l'avenir. Tout ce qui semble exister hors de moi, est en moi : ces arbres, ces montagnes, ces astres, sont au fond de mes yeux ; les formes rudes ou légères ne naissent que sous mes doigts ; le mugissement des vents et des mers, le

cri des animaux, la voix de mon semblable, que dans mon oreille; le goût, l'odeur des choses m'appartiennent; tous les sentiments de volupté et de douleur, d'espérance et de désespoir, ne me sont connus que par les diverses modifications de mon être. Serai-je donc le créateur du spectacle animé qui m'environne? mes impressions et les objets qu'elles retracent, loin de venir de l'extérieur, sortiraient-elles de mon sein? et mon sentiment avec ma pensée, débrouillant un chaos qui me lassait, produiraient-ils à la fois mon existence et le monde?......

Certes un tel doute s'évanouit en entier dans la vie de relation; mais sa solution absolue est impossible.

Toujours est-il que, par une sublime ordonnance, l'infini que nous avons cherché et aperçu hors des limites de l'univers visible, nous le retrouvons au fond de notre moi. Supposons que tous les hommes rentrassent de la même manière dans leur cœur, et que dégagés tous ensemble pour un moment de nos impressions ordinaires, nous en vinssions à découvrir en nous le germe de ce qui est extérieur et de tout ce qui doit être, il en résulterait ce fait, sur lequel s'exerça Platon, et qui se cache sous la forme dominante du christianisme. L'homme vivant dans la plénitude de ses facultés peut se considérer alternativement comme atome de l'immensité et comme cette immensité tout entière, comme un temps du *verbe* être et comme ce verbe absolu, comme créé et comme créateur, comme personne et comme Dieu, enfin comme *image* et *ressemblance* de Jéhovah, qui n'a d'autre image et d'autre ressemblance rigoureuse que lui-même.

Mais les miroirs plus ou moins fidèles de cet Être seul stable, passent et se succèdent comme les cris-

taux fragiles où se réfléchirait un flambeau éternel. Hâtons-nous donc d'étendre nos facultés, d'acquérir l'intelligence, l'esprit qui nous vaudra cette supériorité accordée à la race humaine, à l'aide de laquelle nous percevrons toutes les richesses recelées en son sein. Et puisqu'il n'est pas de modèle plus élevé que l'harmonie universelle, disposons le monde social de façon à en retrouver autant que possible l'image et ressemblance dans chaque individu. Tâchons que l'homme et la femme soient si naturellement portés dès leur naissance à la place qui leur convient, que tout en effectuant chaque jour le bonheur des autres, ils aient sujet de croire que toute chose dérive d'eux-mêmes, que tout est fait pour assurer leur bonheur personnel.

Sous le nom de *nephech*, Moïse indique le foyer de la personne, le point insaisissable où vont aboutir toutes les sensations extérieures et intérieures, et d'où s'échappent les impulsions diverses qui, dans tous les actes de la vie de relation, prennent le nom de volonté. Il reconnaît en même temps que ce foyer existe chez les animaux, avec les différences qui tiennent à la grossièreté de leurs sensations et au petit nombre de leurs facultés. En ce sens, le *nephech* hébraïque correspond directement au mot âme pris dans son acception littérale, *anima*, le principe de l'animalité. C'est pourquoi Maimonide le compare, dans les diverses espèces, à des lumières dont les unes brillent comme le soleil, dont les autres ressemblent à la clarté incertaine de la lune ou d'un pâle flambeau. « Au commencement, d'après la Genèse, Dieu fit produire à la terre et aux eaux des *âmes* ou plutôt des personnalités vivantes : *nephech raïa*, de diverses espèces, quadru-

pèdes, oiseaux, reptiles et poissons : il fit ensuite une autre âme ou personnalité vivante, *nephech raïa*, qui fut l'homme [2]. »

Ce *nephech* n'a donc aucun rapport avec l'âme entendue à la manière des modernes. Pour y suppléer, les commentateurs se sont empressés de chercher l'expression de l'âme moderne dans le verset de la Genèse, où il est dit que Dieu, après avoir formé l'homme du limon terrestre, *souffla* dans ses narines une *respiration de vie*. Mais ils sont tombés dans une erreur sensible. Cette respiration ou ce souffle de vie, *nichmat rhaïm*, désigne l'acte respiratoire avec d'autant plus de certitude, comme Grotius l'a reconnu, que, dans le récit du Déluge, la même expression est appliquée aux animaux : « En ce temps-là, tous les animaux de la terre qui avaient une respiration de vie, en leurs narines, *nichmat rouarh rhaïm*, périrent [3]. » D'ailleurs, une autre preuve que le *souffle de vie* n'a pas un caractère au-dessus du *nephech*, c'est que, loin d'être accordé à l'homme lorsqu'il était déjà formé en *âme* ou *personnalité vivante*, à l'instar des animaux, il dut obtenir d'abord ce souffle de vie, pour devenir âme vivante, *selon son espèce* [4].

Reste une dernière expression qui se relie plus particulièrement aux facultés intellectuelles de l'homme, et qu'une image tirée du règne des plantes aidera à éclaircir : c'est le *rouarh elohim*, l'esprit de Dieu, de l'Éternel, ou l'Esprit Saint chez les juifs qui est devenu le Saint-Esprit dans l'église chrétienne.

Malgré la force de vie qui lui est propre et la chaleur locale qu'elle puise au sein de la terre, la semence des plantes ne réussit à se développer que sous l'empire

d'une chaleur plus générale ; celle du soleil qui se répand à différents degrés sur tous les êtres réunis dans le monde auquel cet astre sert de centre.

Il en est à peu près de même du germe intellectuel de l'homme, de la condition native qui nous est attribuée d'être une *image et ressemblance* de Dieu, c'est-à-dire de manifester dans notre sphère d'action, et comme en raccourci, toutes les puissances et les attributs dont le moteur suprême des cieux nous offre l'exemple.

Or, quelle que soit la force de vie inhérente à ce germe intime ; quelque chaleur locale que nous puisions dans l'instruction provenant de nos pères, dans les richesses d'esprit qui nous sont léguées et dont nous jouissons sans y avoir travaillé, ni l'un ni l'autre de ces avantages ne suffit pour atteindre au développement nécessaire. Par analogie avec la plante, il y faut une chaleur d'esprit plus générale ; et c'est précisément cet esprit, ce souffle sacré, qui constitue le *rouarh elohim* et le *rouarh Jehovah* de Moïse et des prophètes.

Sous son influence, les mouvements et les actions de tous les êtres, leurs qualités et facultés tendent vers un même but. Voilà pourquoi Dom Calmet a eu quelque raison d'avertir « que *cet esprit* correspond à ce que les anciens philosophes appelaient l'*esprit moteur*, l'*âme du monde*, l'*amour* [5]. »

Comme son principal caractère est de produire toute chose, en restant partout le même [6], la multiplicité infinie de ses effets ne saurait s'expliquer qu'au moyen de sa concentration différente chez les divers êtres ; presque nulle dans le minéral, plus grande dans la plante, plus grande dans les animaux, supérieure enfin chez l'homme, en qui elle suscite la pensée, mais en

laissant des degrés infinis parmi les hommes eux-mêmes, dont les uns se rapprochent de la bête, tandis que les autres s'élèvent vers l'Éternel. « Gens à tête dure, et qui manquez de sens, s'écriait Moïse, que ne m'est-il donné de voir l'*esprit* se répandre sur vous tous ! » Ne semble-t-il pas, d'ailleurs, que Jacob ait fait allusion aux degrés progressifs de l'intelligence, dans la vision pleine de philosophie et de poésie, où une échelle dressée sur la terre appuie son sommet dans les cieux ! Des êtres plus ou moins intelligents y montent et en descendent sans cesse, et sur l'échelon supérieur repose, par allégorie, l'Être éternel, celui qui possède en soi toute substance et existence, toute *force* et *esprit*, toute perfection [7].

Soit donc qu'ils fussent législateurs, orateurs, guerriers, artistes, poëtes, tous les hommes d'élite, chez les Hébreux, nous ont été présentés comme pénétrés du *rouarh elohim*, de l'esprit supérieur *, mais à des degrés divers, qui les rapprochaient d'autant plus *de Dieu* qu'ils s'élevaient davantage sur l'échelle.

On a vu surtout de quelles causes naturelles et de quelles conditions morales leurs sages faisaient dépendre la concentration de cet esprit. Entre les premières ils comptaient les dispositions de naissance et de tempérament, susceptibles de se modifier à l'infini par l'exercice, le régime, l'étude et la musique. Déjà Maimonide nous a appris que pour obtenir les facultés intellectuelles les plus élevées, celles qui constituaient le représentant de la *parole*, le prophète, il fallait d'abord

* On se souvient que la langue hébraïque ajoute grammaticalement le nom de Dieu aux substantifs pour former les superlatifs.

posséder un cerveau dans un état convenable de perfection, ensuite se livrer avec zèle à l'étude des sciences et des lettres afin de mettre en acte ce qu'on avait en puissance[*].

C'est à l'appui et en confirmation de ces idées que le même théosophe ajoutait : « Il est surtout nécessaire que l'homme s'occupe à diriger les affections de son âme selon les principes de la saine raison, et que, durant tout le cours de sa vie, il se propose un même but, savoir, de *s'approcher* le plus près possible de *Dieu*. Pour cela, sa nourriture, ses vêtements, l'exercice et le repos, les plaisirs de l'amour, le sommeil et la veille seront combinés de manière à produire la santé du corps, laquelle le rendra plus apte à étudier les sciences et à unir toutes les vertus morales à toutes les facultés intellectuelles. En conséquence, il ne manquera pas de préférer les choses utiles à celles qui ne font que flatter les sens ; ou s'il recherche ces dernières, que ce soit dans des vues raisonnables : il aura recours à des aliments délicats, pour ranimer son appétit éteint ; il chassera la mélancolie s'il en est obsédé par la musique, par la vue de riants jardins, de superbes édifices, et autres distractions de ce genre ; enfin, s'il éprouve le désir des richesses, que ce soit toujours dans l'intention de s'en servir de manière à acquérir un plus haut degré de cet esprit à l'aide duquel on parvient à connaître de Dieu tout ce qui peut en être connu[*]. »

D'après les remarques précédentes, il ne devient pas moins difficile d'identifier l'âme des modernes avec le *rouarh elohim*, le moteur et inspirateur de l'intelligence, qu'avec le *nephech* ou la personnalité, qu'avec le *nichmat rhaïm* ou le souffle de vie. On conçoit dès lors

l'opinion des anciens Sages, qui jugeaient qu'après la mort, l'*esprit* affecté aux facultés humaines retournait à l'*elohim*, ou à l'esprit général duquel il était émané. Si ce degré de force divine, en effet, ne rentrait pas dans le sein de son auteur, ou ne s'attachait pas à des formes nouvelles, plus générales et plus parfaites, si, dans son état relatif, il restait immuable et éternel, il existerait bientôt autant d'*éternels* et d'immuables que de créatures passagères : ce qui renverserait l'idée fondamentale de l'Éternel toujours unique. D'ailleurs, puisque l'esprit est, de sa nature, simple, pur et identique à lui-même, comment les divers degrés d'esprit accordés pour un temps à tels ou tels êtres, pourraient-ils vivre à jamais distincts? comment se mettraient-ils en contact les uns avec les autres, sans se confondre? Sous ce rapport, le christianisme primitif a été beaucoup plus conséquent qu'une foule de philosophes ultérieurs ; il a admis pour premier article de foi que la destinée finale de tout esprit ou de toute âme *distincte* était de s'associer à des *corps* également *distincts*. « Le corps retourne à la terre dont il a été tiré, disait Salomon, qui savait, autant que personne, que l'homme est une créature singulièrement élevée au-dessus de la bête, et l'esprit, le *rouarh*, retourne à l'*elohim*, à Dieu, qui l'a donné. Un même souffle est commun à la bête et à l'homme ; un même *rouarh*, un même esprit [10]. »

Nulle part, dans sa loi, Moïse n'a appliqué à la personnalité humaine une durée qui la rendît passible de tourments éternels. Jamais Jéhovah ne lui fit entendre de si terribles paroles ; et cependant on peut croire que les Hébreux n'avaient pas plus d'inaptitude à les ad-

mettre, que la foule des populations où elles ont eu accès; et cependant le législateur qui répétait sans cesse les obligations et préceptes les moins importants, et qui, dans les quarante ans écoulés dans les déserts, eut tout le loisir de se rendre intelligible à la génération nouvelle, avait autant besoin, que quelque législateur ou moraliste que ce fût, d'agir sur les imaginations au moyen de fortes images.

Le Pentateuque ne fournit qu'un seul précepte qui regarde directement les croyances de cet ordre répandues chez les Égyptiens et dans les contrées environnantes, et ce précepte est négatif : il a pour but de proscrire la superstitieuse coutume d'évoquer les morts[11], de les interroger sur l'avenir, comme a fait le roi Saül devant la pythonisse d'Endor.

Ce n'est qu'après la captivité de Babylone, et des relations fréquentes avec la Perse, peut-être avec l'Inde, que la croyance des supplices réservés aux âmes et aux corps de ceux qui auraient mal usé de la part de liberté que Dieu laisse à l'homme, se répandit assez généralement en Judée. Vers le temps de l'ère chrétienne, elle servit à caractériser les trois principales sectes dont le souvenir est présent à chacun.

Selon les documents contemporains, dans la secte essénienne où le christianisme commença à se former, on admettait sur la trace des Grecs que les âmes étaient créées immortelles; que les bons devenaient meilleurs en cette vie par l'espérance d'être heureux après la mort, tandis que les méchants s'effrayaient à l'idée d'un tartare éternel. A cette croyance les *Esséniens* unissaient les règles et caractères suivants: ils envoyaient au temple leurs offrandes, quoique n'allant

jamais y faire des sacrifices; la guerre leur inspirait de l'horreur; ils ne se livraient qu'à l'agriculture et à la contemplation; ils mettaient leurs biens en commun, et ne concluaient rien qu'avec l'avis de leurs supérieurs; ils professaient la sévérité de mœurs la plus grande, l'égalité la plus parfaite, l'humilité, le mépris des biens temporels, et surtout le mépris de la mort, dès qu'il s'agissait de glorifier leur doctrine; enfin, ils évitaient le mariage, parce que les femmes, disaient-ils, troublent le repos de la vie, et détournent des occupations spirituelles; et ils ne prenaient pas d'esclaves, parce que c'était offenser la nature qui fait tous les hommes égaux, que de vouloir s'assujettir d'autres hommes, au lieu de se contenter de services mutuels [12].

Une voie tout opposée en ce qui concerne la croyance était suivie chez les *Saducéens*, qui tiraient leur nom, soit de Sadoc, un de leurs premiers chefs, soit de la qualification de Justes, *sedec*, que leur mérita, comme saint Jérôme le rapporte, l'observation fidèle de la loi dont ils écartaient les pratiques traditionnelles. Aussi est-ce à leur occasion que Bossuet a été amené à constater dans l'histoire sainte un des faits les plus importants, sans aucun doute, et les plus curieux. « Cette vérité de la vie future, dit-il (l'immuabilité des félicités et des peines), faisait *si peu* un dogme formel et universel de l'ancien peuple, que les Saducéens, sans la reconnaître, étaient non-seulement admis dans la synagogue, mais encore élevés au sacerdoce [13]. » Ils rejetaient, en outre, comme production étrangère et parasite, la doctrine des anges, dont il sera question dans notre chapitre suivant. Ils admettaient que l'homme jouit, dans sa sphère d'activité, d'une liberté parfaite; que la vertu doit être

cultivée pour elle-même. Enfin, quoiqu'ils appartinssent presque tous à la classe distinguée de la nation, et que dans les affaires leurs avis fussent recherchés, ils ne montraient pas une grande ambition pour les dignités et les honneurs.

Leur manière d'argumenter avec Jésus au sujet du dogme fondamental de l'Évangile, la résurrection individuelle des corps, est universellement connue : « Maître, il est ordonné par Moïse, au frère de l'homme qui meurt sans enfants, de prendre la veuve de celui-ci pour femme. Il y avait une famille de sept frères, dont l'aîné laissa sa veuve au second, le second au troisième, ainsi de suite. Or si chaque corps ressuscite, dis-nous quel sera au jour de la résurrection, celui dont elle devra passer pour la femme? » Jésus leur répondit : « En la résurrection on ne prendra point de femme, on sera comme les anges du ciel; d'ailleurs, n'avez-vous pas vu que Dieu dit : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; or, il est le Dieu des vivants et non des morts. » Là-dessus les Saducéens se turent, selon l'Évangile [4], et donnèrent la preuve qu'ils n'étaient point opiniâtres dans leurs argumentations.

Enfin les *Pharisiens*, dont le nom dérivé probablement du mot *paras*, signifie qu'ils entendaient se *distinguer* des autres hommes par leur activité religieuse et la sévérité de leurs mœurs, les Pharisiens avaient pour principe de célébrer les félicités de la vie future et d'accorder en même temps une part presque égale ici à la liberté de l'homme, là à une destinée supérieure à ses efforts. « Ils s'acquirent d'abord un grand crédit par la pureté de leur doctrine et par l'observance exacte de la loi, dit Bossuet, qui semble retracer un portrait de

mœurs toutes modernes. Les récompenses et les châtiments de la vie future qu'ils soutenaient avec zèle, leur attiraient beaucoup d'honneur. A la fin, l'ambition se mit parmi eux ; ils voulurent gouverner, et, en effet, ils se donnèrent un pouvoir absolu sur le peuple ; ils se rendirent les arbitres de la doctrine et de la religion qu'ils tournèrent insensiblement à des pratiques superstitieuses, utiles à leur intérêt, et à la domination qu'ils voulaient établir sur les consciences [15]. »

Toutefois, à cause du silence formel de Moïse, les membres de cette école n'avaient rien d'arrêté sur l'état de l'autre vie ; ils laissaient la plus grande latitude dans la manière de concevoir la nature des biens et des maux futurs. C'est la transmigration des âmes et les châtiments d'avenir rendus simplement temporaires ou expiatoires, qui eurent surtout faveur parmi eux.

Après la dispersion générale, les Esséniens disparurent, et le pharisaïsme l'emporta d'autant plus aisément sur les Saducéens, que, outre la force de résistance imprimée par ses traditions à l'ancienne loi, il trouva un immense appui dans l'opinion commune des peuples au milieu desquels les débris de Jérusalem furent transportés. Dès lors le judaïsme tout entier se concentra dans cette secte ; le saducéisme ne compta plus que des disciples isolés, qu'il ne faut pas confondre avec la petite église encore subsistante des Caraïtes ou *lecteurs* de la loi, qui, ayant pour principe de rejeter, sans exception, les traditions des Pharisiens, prêche néanmoins les peines et les récompenses futures *.

* Ces Caraïtes, ou anti-traditionnaires, se rencontrent dans la Turquie et dans l'Ukraine, livrés principalement à l'agriculture.

C'est par conséquent au pharisaïsme lui-même qu'on doit accorder d'avoir répandu cet ordre de croyances dans la synagogue vaincue : « Sachez, y a-t-on dit, par la bouche du rabbin Moïse Nachmanide, sachez que ce n'est ni le règne du Messie, ni la possession de la terre promise, ni l'usage des bains dans les eaux thermales de Tibériade, ni d'autres félicités de ce genre que nous attendons comme l'objet final des récompenses qui nous ont été annoncées. Ne croyez pas non plus que ce soient les sacrifices et les cérémonies du sanctuaire que Dieu exige principalement de nous : mais notre véritable espérance est dans la vie éternelle, dans les jouissances spirituelles que nous nommons le paradis, et dans l'exemption des peines après la mort. Tout autre espoir n'est que secondaire [16]. » Cependant, quoiqu'il eût professé et publié cette doctrine, Maimonide, dans ses treize articles fondamentaux, n'avait pas osé trancher aussi absolument la question ; il ne parle des récompenses et des peines que d'une manière assez vague, laissant à la conscience de chacun de décider si elles étaient pour ce monde ou pour l'autre. « Je crois d'une parfaite croyance, dit-il simplement, dans l'article onzième, que le Créateur, béni soit son nom, récompense ceux qui observent ses commandements et punit ceux qui y manquent [17]. »

Sur ces données qui concordent avec l'ensemble des institutions, on conçoit que les cinq genres de maux dont l'homme et le peuple se trouvent sans cesse menacés dans l'œuvre de Moïse, soient comme cette œuvre elle-même tous relatifs à l'ordre social. On conçoit également qu'ils emportent pour moralité qu'à l'aide d'une justice et d'une prévoyance persévérantes,

on réussira sinon à les détruire entièrement, du moins à les atteindre assez à fond.

En première ligne apparaissent la disette, les désastres causés par les éléments et par la dent des bêtes sauvages, les maladies générales, tous les fléaux venant de l'extérieur, qu'il appartient au génie de l'homme de prévenir jusqu'à un certain point et à la sagesse publique d'arrêter ou d'alléger dans leurs effets.

La seconde espèce comprend les infortunes que la société ressent en masse et qui dépendent essentiellement d'elle-même; la misère commune, les coups portés par l'ignorance et les superstitions, les discordes, la guerre, les défaites, les humiliations nationales, la servitude, les vengeances réciproques.

Les châtiments infligés par les lois forment le troisième genre de peines.

Dans le quatrième sont comprises celles qui frappent les individus et les familles, les chagrins domestiques, les revers de fortune, les maladies particulières, les remords, toutes les angoisses de l'âme.

Enfin la cinquième espèce implique un sentiment susceptible de devenir très-énergique, un sentiment que l'ancien peuple a porté au dernier terme, qui conduit à l'oubli de soi-même et à tous les genres de sacrifices, je veux dire l'amour de la postérité, l'espoir pour l'homme de procurer des jours paisibles et glorieux à ses enfants, la jouissance anticipée et comme prophétique du bonheur réservé aux siècles à venir. Ainsi, de ce fait d'ordre naturel, comme on s'en est convaincu, et nullement d'ordre politique, savoir que les iniquités des pères pèsent sur leurs descendants jusqu'à la troisième, quatrième race et plus loin encore, il surgis-

sait chez les Hébreux un dogme moral très-puissant. Son effet était de rendre les âmes toujours attentives, en établissant une solidarité réelle entre le présent et l'avenir, en leur apprenant qu'on n'avait pas seulement à songer à des peines ou à des félicités personnelles. Sur les traces de Moïse, quelles images les prophètes n'offrent-ils pas chaque jour aux regards du peuple? l'effrayant tableau des malheurs que les iniquités présentes préparent à la nation future. Et, dans le particulier, quelle impression ne devait pas produire la croyance à cette solidarité naturelle, inspirée dès les premiers jours de la vie! L'homme capable d'affronter tous les châtiments pour lui-même reculait à l'aspect des orages dont il entourait la tête de ses *fils*; le méchant était épouvanté dans sa prospérité passagère; tandis que l'homme juste, *rassasié* de jours, s'endormait avec calme, dans le sein de l'être qui déversait sur toute sa postérité les récompenses déjà acquises ou préparées par son intelligence et par sa propre vertu.

Ecce homo, voilà le modèle absolu, le type de l'homme et de l'humanité, ont dit les chrétiens aux Juifs, en leur découvrant une touchante image. La réponse a été négative, sans qu'il soit permis de ne l'attribuer qu'à une fausse honte, ou à l'aveuglement. Dans l'esprit de Moïse, l'homme en possession de ses plus hautes facultés doit, pour être l'homme, parcourir toute sa carrière ; dès qu'il a le pouvoir de vivre, rien ne l'autorise à mourir. La vie est le principal don que lui fait l'Être souverain qui se réserve l'éternité pour lui-même. Sans doute, dans des jours de désolation, des âmes généreuses ont été et sont encore appelées à sacrifier sans regret les affections de ce monde en faveur des autres,

à se dévouer; mais cette nécessité même prouve que l'époque n'est pas encore arrivée pour l'existence du type définitif de l'espèce. Son front ne portera point l'empreinte de la douleur, mais du bien-être. Il frappera du pied la terre en disant : « Je domine sur elle » ; il lèvera les yeux au ciel, en disant : « L'Éternel domine sur moi. » Son bras sera plein de force et d'adresse; son cœur plein d'amour ; ses sens dans leur perfection ; sa tête féconde en pensées; sa parole gracieuse et puissante; malheur à qui voudrait attenter à sa personne, on rencontrerait en lui un invincible guerrier!

« C'est un grand déraisonneur et un grand insensé, s'écriait Maimonide, que ce prétendu sage du nom d'*Alrazi*, qui, dans un livre intitulé *Théosophie*, assure que la somme des maux auxquels l'homme est en butte, excède la somme des biens, et que Dieu semble nous avoir jetés sur la terre dans un *accès de colère*. — Cela ne soutient pas la réflexion. — Hors les causes de souffrance provenant de la nature, auxquelles nous ne pouvons nous empêcher d'être assujettis, puisque, n'étant qu'une très-petite partie du monde, il nous faut supporter des charges qui ne sont rien à côté des avantages, tous les autres maux dépendent de l'homme lui-même. Tantôt ce sont les sociétés qui se heurtent, se battent, se déchirent; tantôt ce sont les individus qui, par le défaut ou l'excès de nourriture, par l'abus de tous les actes et de tous les plaisirs de la vie, gâtent ensemble le corps et l'âme, donnent une fausse direction à leurs idées, et entretiennent des mœurs contraires à la conservation et au bien de l'espèce..... Au reste, bénévole lecteur, ajoute l'illustre docteur du moyen âge, nous ne pouvons mieux terminer ceci qu'en te disant ce que nous enten-

dons par la *foi* chez l'homme. Ce n'est pas une simple expression des lèvres; mais lorsque nous croyons qu'une chose existe, telle qu'elle se trouve conçue et figurée dans notre âme. Ainsi, parler des dogmes de religion, ou de toute autre question que nous tenons pour vraie et indubitable, sans en avoir l'intelligence parfaite, sans les avoir profondément examinées, en un mot, sans la foi, c'est trop peu, cela ne suffit pas; car nous voyons une foule d'ignorants et d'insensés croire et pratiquer beaucoup de choses dont ils ne se sont jamais demandé compte [18]. »

CHAPITRE III

LES ANGES; ACCEPTIONS DIVERSES DE CE MOT

La théorie des anges, leur révolte contre Dieu, leur chute et les projets du prince des mauvais anges à l'égard de l'homme, ne se trouvent nullement exposés dans les livres de Moïse. Toutes ces idées qui viennent de la même source que les deux principes personnifiés du bien et du mal, Ormuzd et Ahrimane, Osiris et Typhon, furent apportées à Jérusalem des pays orientaux, soit durant les relations de Salomon avec l'Orient, soit lorsqu'une partie des tribus y fut transplantée. Certes,

ce n'était pas sans sujet qu'Isaïe, antérieur de plusieurs siècles à la première ruine de Jérusalem, s'exprimait déjà en ces termes : « Tu as rejeté ton peuple, ô Éternel, parce qu'ils se sont remplis d'Orient et qu'ils se sont livrés à une race étrangère[1].

Cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître au début de la Genèse, quelques allusions qui semblent applicables à un événement primitif dont la chute d'Adam ne serait qu'un reflet. Y trouverons-nous une preuve que tout en appropriant à son œuvre les anciennes traditions, le maître du Pentateuque conserva en grande partie ces souvenirs tels qu'on les lui avait transmis? Ou bien les allusions dont je veux parler forment-elles une de ces interpolations que les défenseurs les plus décidés de l'authenticité du Pentateuque ne se font aucune difficulté d'admettre? Ou bien encore n'offrent-elles pas un moyen de justifier la dispersion probable dans l'espace d'une multitude de populations antérieures à l'homme et plus ou moins élevées en connaissance.

D'un côté, la séduction morale, le serpent allégorique invoque la pluralité des dieux connaissant le bien et le mal (*sicut dii*), c'est-à-dire une pluralité d'existences supérieures à la terre *.

D'un autre côté, le Dieu lui-même de la Genèse confirme ces existences supérieures invoquées par le séducteur, en prononçant une parole dont les théosophes

* On a vu que le mot hébreu *Elohim*, qui se traduit par celui de *Dieu*, n'est qu'un nom sacré de second ordre auprès de Jéhovah, et signifie également les *dieux*, toute force intelligente et toute puissance gouvernante prise en bonne ou mauvaise part (ci-dessus, p. 357).

juifs nous donneront plus tard la signification : « Maintenant, dit-il, l'homme est comme un de nous (*quasi unus ex nobis*) ayant la double connaissance. »

Si donc avant la formation de notre globe et de notre espèce le mal était déjà connu par d'autres que par Dieu, il en est résulté un motif assez plausible de se ranger à l'idée des orientaux, et de supposer quelque bouleversement qui aurait déjà troublé la pureté des hauteurs célestes.

Ce qui est plus certain, c'est que notre nom d'ange qu'on a identifié avec le mot hébreu *malar'h*, au pluriel *malar'him*, signifiant envoyé, messager, a concouru pour beaucoup à accroître la confusion.

Dans les livres de l'ancienne loi et dans les temps ultérieurs, les termes d'envoyés de Dieu, de messagers de Jéhovah, d'anges, ont reçu des acceptions nombreuses : ils s'appliquent à des êtres naturels, à des êtres politiques, à des êtres de raison; tantôt ils sont d'un usage allégorique et poétique, tantôt on s'en sert pour exprimer des analogies entre la terre et les astres, pour répondre à des théories métaphysiques, obtenir des types de l'espèce humaine; enfin, sous l'influence de ces mêmes noms, on est allé jusqu'à produire une sorte de polythéisme.

Dans le grand conseil ou sénat hébreu, il y avait des individus qu'on désignait sous le nom d'*anges* et qui n'étaient, comme nous dirions aujourd'hui, que des messagers d'État. Les hommes que Jacob dépêcha à son frère Esaü, pour lui porter des paroles de paix, étaient des *malarhim*, des anges; de même les voyageurs qui reçurent d'Abraham l'hospitalité, et lui promirent la naissance d'un fils. Comme synonyme du mot *prophète*,

ce nom d'anges comprend aussi tous les hommes de Dieu, sages et guerriers, qui fortifient la loi et le peuple par leurs actions ou leurs discours. Moïse est l'*ange* conducteur d'Israël; l'homme qui détermina Gédéon à prendre les armes pour délivrer son pays, est appelé un ange; le roi des Philistins lui-même compare David, à cause de sa valeur et de son esprit, à un *ange de Dieu*[1]; preuve que cette locution était commune aux Orientaux, pour marquer l'excellence.

Comme êtres de raison, on désigne sous le nom d'anges les figures qui jouent un rôle dans les visions des prophètes, et qui donnent une forme symbolique ou dramatique à leurs pensées; les animaux mystérieux à l'aide desquels, suivant la coutume orientale, ils exprimaient les principes des choses, et les attributs de la divinité. Tel est l'ange qui retient la main d'Abraham, dans la grande scène du sacrifice de son fils; l'ange qui lutte contre Jacob et lui annonce que le peuple d'Israël sera un rude jouteur entre les peuples; tel est l'ange qui apparaît à Moïse dans le buisson ardent d'Horeb; celui qui marque les dimensions du temple dans la vision d'Ezéchiel; ceux qui font partie du chariot ou *mercabah* de ce prophète, composé de quatre animaux et de quatre roues, les chérubins de David, les séraphins et l'agneau d'Isaïe, les images et animaux de Daniel. « Toutes ces formes, dit Maimonide, indiquent que les anges dont il est question n'ont rien de *matériel*, en d'autres termes, qu'ils n'existent pas hors de la pensée et de l'imagination de celui qui les conçoit[2]. »

Dès les premiers temps, les Hébreux regardèrent les astres comme des corps animés. Ce sentiment remontait aux traditions des Chaldéens et des Sabéens,

grands observateurs des corps célestes, qui avaient fini par leur attribuer une influence directe et personnelle sur les affaires du monde. Abraham élevé parmi eux se détacha de leurs opinions, et ne vit dans les astres que des êtres secondaires, soumis à une loi supérieure, et ayant eu leur commencement comme toute autre créature. Mais le sentiment qu'ils étaient animés resta, et conduisit à admettre dans ces grands corps des intelligences particulières qui y présidaient.

L'homme, image et ressemblance de Dieu, était censé son envoyé spécial ou son ange sur la terre. Or, comme cet ange de la terre se manifeste à l'aide d'une multitude de rejetons, à l'aide d'un corps de population considérable, on attribua une manifestation semblable aux autres anges affectés à chaque Astre. Ainsi furent confirmés en esprit la grande armée des cieux, et le titre de Dieu des armées, appliqué à l'*Élohim*, à l'Éternel. Ces anges spéciaux, d'après les théosophes juifs, entraient dans les conseils suprêmes, de sorte que rien ne se faisait dans le monde, disaient-ils, qu'avec jugement[1], et par un concours nombreux d'intelligences *. De là aussi l'opinion répandue chez l'ancien peuple, bien avant les jours de Pythagore, que les corps célestes, leurs chariots et leurs roues rendaient à la gloire de Dieu d'admirables sons, se traduisaient en concerts dont l'imperfection de nos sens nous empêche seule de jouir.

* C'est pourquoi la parole de la Genèse précédemment citée : « Maintenant l'homme est comme un de nous, connaissant le bien et le mal, » passait pour être analogue à celle d'un souverain, qui tout en faisant allusion aux lumières de son conseil, est loin d'admettre aucun égal entre ses membres.

Mais il y a plus : comme les découvertes des sciences étaient loin d'avoir éclairé les Hébreux sur l'état physique de l'espace, et qu'ils croyaient le nombre des corps célestes limité à ceux que notre œil perçoit, leur imagination y suppléait. En deçà et au delà de la prétendue voûte céleste, du firmament, ils avaient rempli l'étendue d'intelligences abstraites, d'anges, dont une partie semble correspondre à ce que Platon appela plus tard les types des choses, les *idées*. Ces anges restaient, pour ainsi dire, à l'état flottant, en attendant une destination. Philon le Juif fait une comparaison qui éclaircit ce sujet autant que possible. Un architecte forme le plan d'une ville : le terrain est marqué, les rues sont tracées ; bientôt le projet s'exécute, la ville se découvre. Mais entre le moment où le projet a été conçu, jusqu'à ce qu'il se soit réalisé, la *parole* de l'architecte existe, attend, et, sur le terrain même s'élève en quelque sorte une ville purement idéale [5].

Or, si l'on reporte cette comparaison sur l'architecte universel, il s'ensuit que la cité des cieux serait peuplée d'idées, d'anges, autrement dit de *germes* destinés à avoir une réalisation. Mais les idées d'un être éternel, a-t-on dit, ne pouvant être qu'éternelles comme lui, la conclusion a été que l'ensemble des idées ou la *parole* de cet architecte universel existait de toute éternité, et que, selon l'expression si célèbre de Salomon, elle était de compagnie avec lui, lors de la création du monde [6]. Ainsi, dans cette manière de voir, loin d'être le positif de l'univers, les hommes et les choses ne seraient qu'une apparence, qu'une forme toute passagère des idées et des germes qui seuls posséderaient la réalité.

Comme types particuliers de l'espèce humaine, une autre acception non moins importante a été attachée à la dénomination d'anges. Le physiologiste, le moraliste, le peintre, imaginent un modèle de l'homme. De même en rassemblant toutes les notions de beauté, de bonté, d'intelligence, de force, on s'est représenté des êtres analogues à ceux que Jacob distingua sur son échelle, qui s'approchaient de la perfection. Associés d'après des lois aussi régulières qu'elles-mêmes, ces figures d'imagination formeraient le beau idéal de la société, un peuple saint et parfait, c'est-à-dire un peuple exempt de toutes les vanités et douleurs qui accablent les existences publiques ordinaires.

C'est dans le même sens, pour en faire des types, que les premiers Pères de l'Église se plurent à donner aux anges des corps d'une beauté singulière, entraînés sans doute par cette pensée dont la science moderne est toute disposée de convenir, savoir : qu'il existe, répandus dans les sphères sans nombre de l'immensité, une foule d'êtres réels et corporels, analogues à l'homme, mais bien autrement élevés que lui sur les degrés de l'échelle.

Enfin à l'abri de ces tendances le nom d'*anges* a indiqué par abstraction tous les êtres terrestres, toutes leurs forces et facultés générales et particulières. Une bonne pensée, dérivant de Dieu ou remontant à lui était considérée comme un ange, de même qu'une bonne inspiration de poëte, d'artiste, de moraliste. On admettait un ange qui présidait à la vie de chaque individu ; d'autres qui présidaient à chacun de ses membres ; d'autres avaient sous leur direction l'air, le feu, l'eau, le coucher du soleil, les aliments, les jours, les mois, les années : c'était un véritable polythéisme, contre lequel

la secte saducéenne nous a offert ce trait distinctif d'avoir multiplié ses protestations. On disait : l'ange *destructeur*, pour la destruction ; l'ange générateur, pour la faculté génératrice, ou la génération[7] ; et comme cette destruction et cette génération se rattachent à un ensemble de causes extérieures, le destructeur et le générateur étaient soumis à un *ange* plus élevé qui présidait à cet ensemble ; celui-ci dépendait à son tour d'un ange supérieur, et successivement jusqu'à l'*Élohim* la force et l'intelligence universelle.

Quant aux noms propres des anges chez les Hébreux, ils furent empruntés à la Babylonie et à la Perse, de même que ceux des mois de l'année. D'après les traditions rapportées de ces contrées et combinées de manière à former une imitation du camp de Moïse, l'armée céleste se divisa en quatre légions principales, dont l'archange Michaël, placé à la droite du trône de Dieu, commandait la première ; l'archange Gabriel à la gauche, commandait la seconde ; Uriel au devant, la troisième ; et Raphaël derrière, la quatrième*. Originairement, le prince des mauvais anges s'appelait Schamaël ; on attribuait la première cause de sa chute à l'amour. S'étant épris de la beauté d'Ève, qu'Adam négligeait, il l'aurait séduite et rendue mère. En même temps, d'après un prétendu livre d'Hénoc, les anges gardiens des hommes, appelés les *egregori*, loin de veiller sur ceux qui leur étaient confiés, seraient devenus amoureux de leurs femmes et auraient mis au

* Dans le livre de Tobie, l'ange Raphaël se donne pour un des sept anges supérieurs qui marchent devant la majesté du SAINT. — Au point de vue cosmogonique et comme Dupuis l'a pensé, c'était probablement une allusion aux sept planètes.

monde une race de géants, qui fit tant de mal sur la terre, que Dieu envoya contre eux les archanges, avec ordre de les plonger dans l'abîme[8]. Enfin d'autres anges se seraient révoltés, jaloux de l'empire que Dieu avait accordé à l'homme; réunis à leurs complices ils formèrent la grande et redoutable armée, commandée par ce même Schamaël, qui est devenu depuis le Béelzébut, le Satan, le Lucifer des juifs et des chrétiens, et plus récemment l'Éblis de Mahomet.

Ensuite nous donnâmes cet ordre aux anges, est-il dit dans le *Koran* : « Adorez Adam, et ils l'adorèrent. Éblis seul lui refusa son hommage.—Pourquoi n'obéis-tu pas à ma voix, s'écria le Seigneur? pourquoi n'adores-tu pas Adam? — Je suis d'une nature supérieure à la sienne, répondit Éblis. Tu m'as créé de feu, et tu l'as formé d'un vil limon.—Fuis loin de ces lieux, le Paradis n'est point le séjour des superbes....—Puisque tu m'as tenté, continua Satan, je m'efforcerai d'écarter les hommes de tes voies, je multiplierai mes attaques, je sèmerai des piéges devant et derrière eux, à leur droite et à leur gauche[9]. »

Quand des idées ont été généralement répandues dans une longue période de l'humanité, elles se perpétuent. Les bons et les mauvais anges existent encore; mais ils ont changé de forme et de nom. La justice, la tolérance et la bienveillance mutuelles, la science, l'utilité commune, la liberté, sont les principaux capitaines des bienfaisantes cohortes. On devine facilement les contrastes ou à qui revient la présidence sur les démons.

LIVRE II

COSMOGONIE ET SA MORALITÉ.

> La terre fut dans un état de chaos, informe et désordonné.
>
> *Genèse*, 1, 2.

Les Juifs appellent la Genèse *béréchit*, premier mot de ce livre, qui signifie au commencement. Ils donnent le nom d'œuvre de *béréchit* à tout ce qui regarde l'origine et la connaissance des êtres naturels. C'est comme une opposition à l'œuvre du *mercabah* ou à ce chariot mystérieux d'Ezéchiel, que j'ai signalé plus haut, dans l'explication duquel étaient comprises les notions métaphysiques qu'ils attribuaient à leurs aïeux, et que le temps, disent-ils, a pour la plupart effacées.

Malgré les répétitions, les renversements d'ordre dans les faits, les transitions brusques dans les récits, les interpolations qu'on a reprochées à la Genèse, est-on autorisé à n'y pas reconnaître l'auteur ou les auteurs des autres livres du Pentateuque? J'ai assez exprimé combien j'étais loin de le penser. Laissons à l'écart pour un moment les personnages qui y sont dépeints. Au point de vue purement physique, les premiers chapitres de la Genèse, sa cosmogonie, exposent avec rapidité d'abord la formation de la terre et l'apparition suc-

cessive des diverses classes d'êtres ou règnes qui s'y rencontrent ; ensuite le cataclysme diluvien. Cependant quelque succinct que soit ce tableau, il brille avant tout par son intérêt social et moral. Les plus grands principes de la législation mosaïque s'y trouvent déjà manifestés, savoir : l'unité de la femme et de l'homme, ou le dédoublement d'Adam ; l'unité native de toutes les races, qui dans son dédoublement a produit ces termes si opposés en apparence, les blancs et les noirs ; la loi universelle de travail ; l'émancipation morale de la terre, c'est-à-dire sa délivrance du joug des superstitions astrologiques ; enfin, dans ce même tableau physique, Dieu, l'esprit inspirateur de la législation sacrée, opère un autre dédoublement, le plus essentiel peut-être de tous. Il s'empresse d'établir une distinction éclatante entre le fait et le droit. En regard du pouvoir d'agir, il fournit par son propre exemple une base indestructible à la liberté commune d'examiner au grand jour tout ce qui a été fait et d'en juger.

Ainsi que son nom l'indique, la Genèse est donc la tête du Pentateuque, son *alpha ;* elle est également son complément ou son *oméga*, et c'est à ce dernier titre que je la considère. Durant les longues journées du désert, puisque Moïse s'occupait à réviser les traditions du passé tout en les respectant dans leur ensemble, puisqu'il les appropriait à sa législation, rien ne m'a paru plus à propos que de développer cette législation même, avant d'en venir à l'œuvre dont elle tire un appui. J'espère montrer que celle-ci n'a qu'à y gagner en nouveauté et en force.

On s'est raillé plus d'une fois d'une opinion des docteurs juifs qui sous une forme bizarre, ne constate pas

moins leur liberté d'examen. Chaque parole ou verset de l'ancienne loi, disaient-ils, est susceptible d'être pris par soixante-douze faces différentes, et de donner lieu à soixante-douze interprétations. Certes, c'était laisser le champ ouvert aux critiques de tous les âges. Mais comme chez eux, les connaissances physiques n'étaient pas en grand progrès, on devine tout ce qui a pu être imaginé de commentaires au sujet de la Genèse et de la création. Une foule de conjectures ont été émises aussi ou adoptées dans toutes les autres croyances.

Celle que je propose et qui n'altère en rien ni la signification naturelle, ni la signification morale du tableau, tient à une idée première présentée depuis longtemps, mais sous un aspect tout autre, par un théologien étranger, le docteur Wiston, à qui Newton lui-même accorda son approbation. Après l'allusion faite dans le premier verset de la Genèse à l'origine commune des cieux et de la terre, tout ce qui suit, sans exception, mérite, à mon avis, d'être appliqué à la formation particulière de notre monde terrestre et nullement à la description générale de l'univers.

L'auteur sacré ne professe point, il peint. Je suppose que, franchissant les siècles par la pensée, il arrive au moment où la terre prend sa place dans l'immensité. Seul sur cette masse agitée, il signale à grands traits les faits physiques tels que son esprit les lui révèle, tels que ses yeux les voient ou croient les voir se succéder autour de lui.

Ainsi s'accomplit un tableau populaire dont les formes et la concision s'accommodaient rigoureusement aux hommes qui devaient le saisir et le graver dans leur

mémoire, dont la fidélité, la sublimité consistent bien moins à leur fournir des explications absolues qu'à les dégager d'une foule d'explications fausses et dangereuses, qu'à les ramener à des vérités usuelles et perpétuelles. Dans cette image descriptive d'ailleurs, il serait difficile de ne pas reconnaître plusieurs des principes devenus familiers aux sciences modernes : une même puissance, une même force, agit sur tous les êtres avec unité de nature et unité intelligente de but : tous les êtres sont une agrégation première des mêmes éléments : dans leur succession et leur développement, ils suivent en général la progression du simple au composé.

CHAPITRE PREMIER

FORMATION DE LA TERRE ET DES ÊTRES QUI L'HABITENT

Toute force ou puissance se manifeste par ses effets et reste en elle-même insaisissable à nos sens. Dans la scène de la création, le spectateur supposé fut loin d'apercevoir matériellement un être qui travaillât à la structure du monde, comme un artiste d'ici-bas travaille à son ouvrage. C'est par l'esprit qu'il ajouta aux mouvements qui semblaient s'effectuer en sa présence,

l'idée d'un plan antérieur, ou, en termes figurés, d'une volonté réfléchie, d'*une parole,* qui prescrivait ces mouvements, leur donnait l'impulsion, les dirigeait vers une même fin.

Le verset de la Genèse servant comme de prologue général à l'engendrement particulier de la terre est celui-ci : « Au commencement, Dieu, l'*Élohim,* l'unité suprême et intelligente des forces, fit ou forma les cieux et la terre. »

Or, ce mot *former*, que j'emploie au lieu de créer, répond à l'essence même du mot hébreu *bara*, qui n'indique pas une création destinée à tirer quelque chose de rien, mais plutôt une production de nouveaux êtres, au moyen d'éléments déjà existants *. Ainsi, lorsque l'*Élohim* créera les végétaux, les animaux et l'homme, ce n'est pas d'une nature si singulièrement appelée le *néant* que sa parole les fera provenir ; ils seront tirés du globe terrestre, de ce globe qui avait déjà été créé sans doute avec d'autres éléments tirés du vaste champ des cieux, ou directement sortis du propre sein de l'Éternel.

Toujours est-il que la terre ne se fit pas d'un seul coup, mais avec une progression prudente et motivée, que l'écrivain sacré s'applique à offrir aux hommes pour exemple et enseignement. D'abord elle était à l'état de chaos, à l'état de *toou-va-boou*, dit le texte, qui, dans cette expression originale, peint l'absence affreuse de tous les règnes dont elle est aujourd'hui parée, la confusion, le désordre qu'Ovide, quelques mil-

* Aussi dans quelques Bibles, approuvées même par les papes le mot *fecit* a-t-il été mis au lieu de *creavit.* (*Bibl. græc. et lat. Georg. Ferrariis ; cum privileg. Sixti-Quinti.* Parisiis, 1628.)

liers d'années après, eut le mérite de rendre par ces mots : *rudis indigestaque moles.*

Des vapeurs presque compactes l'enveloppaient de tous côtés et laissaient dominer les ténèbres à sa surface. En même temps les eaux dans lesquelles toutes les parties solides semblaient confondues étaient soulevées par le *rouarh élohim*, qui s'agitait au-dessus d'elles. D'après les uns, c'était simplement un vent très-violent, effet de la fermentation générale; d'après les autres, ce *rouarh*, cet esprit de Dieu, représentait l'activité formative, l'esprit moteur que les anciens faisaient résider surtout dans les eaux, qu'Homère, et plus tard Thalès appelèrent la source de toute chose *. Il en est enfin qui se sont fondés sur un passage de Job, où la terre naissante est comparée à un fœtus humain [1], et sur la figure employée dans le chant d'adieu de Moïse, qui, à l'occasion des liens de Jéhovah avec le peuple naissant, dépeint ce principe, ce dieu semblable à l'aigle occupé à couver sa nichée [2]. Ceux-là ont rendu de la manière la plus énergique le travail auquel le chaos était soumis, et l'influence que la cause universelle exerçait, en disant que le *rouarh élohim* s'agitait au-dessus et *couvait* la terre **.

* On sait que Thalès, chef de l'école d'Ionie n'est que du VI[e] siècle avant l'ère actuelle; et que son enseignement reposait sur cette donnée que tout provient de l'eau, que tout s'est trouvé primitivement confondu dans ce fluide. Ses principaux disciples furent Anaximandre, Anaximène, Hermotime de Clazomène, Anaxagore, qui porta des modifications capitales à sa doctrine; Diogène d'Apollonie, Archelaüs de Milet.

** L'idée d'un *œuf* symbole du monde a été commune à tout l'Orient : la coque aurait formé le ciel, le blanc l'air, le jaune la terre.

De toute nécessité, cet état de confusion, était modifié à chaque instant par le mouvement général. Alors la lumière propre à l'univers entier, celle que la fonction particulière du soleil est de nous transmettre en rayons, l'*ensoph* des Hébreux, l'éther des Grecs, traversa les émanations qui enveloppaient la masse terrestre. Frappé tout à coup de cette clarté, l'observateur idéal rendit son impression naturelle dans les paroles dont la célébrité littéraire a eu un grave inconvénient. Elle a détourné les esprits de la véritable pensée exprimée par la Genèse, de la distinction immédiatement établie entre le pouvoir de faire, et le droit de tout examiner : « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut. » Mais cette clarté pâle et incertaine disparut bientôt, en raison du mouvement diurne, reparut ensuite ; de sorte que les ténèbres, séparées de la lumière, firent avec celle-ci un contraste fécond, qui devint la nuit et le jour, le soir et le matin.

Ainsi se termina le premier acte de la création, qu'il ne faut nullement prendre pour un jour ordinaire, comme Philon le déclare avec sagesse, mais bien pour une longue période. Le style hébraïque, en effet, indique dans le mot *yom*, non-seulement le jour, mais l'année, mais une collection de jours indéfinie *; et cette figure

* Dans ses récentes conférences, où il invoquait plus d'une fois la raison, M. l'abbé Frayssinous, a adopté cette explication des six jours transformés en grandes périodes. Les anciens Toscans ou Étruriens croyaient, dit-on, que Dieu mit six périodes de six mille ans chaque à la création ; les Persans croyaient que ces six périodes, ou *gahanbara*, n'embrassaient qu'une année de trois cent soixante-cinq jours ; les Chinois, que l'existence du monde depuis sa création jusqu'à sa destruction, devait parcourir douze heures ou périodes,

de langage trouve ici une explication d'autant plus simple, que, outre l'intérêt de la concision, le législateur sacré avait un but à remplir. Il assurait une base à la fois divine et populaire à l'institution du jour de repos, manifestation en même temps que conséquence de cette loi universelle de travail, dont il a été question dans les premiers chapitres de notre ouvrage.

Dès qu'elles eurent subi l'élaboration nécessaire, les noires vapeurs qui donnaient à l'atmosphère une espèce de solidité prirent un autre aspect : détachées de la masse des eaux, elles s'élevèrent dans la région des nuages, tout en conservant assez de consistance pour offrir un obstacle à l'apparition directe du soleil. Bien plus haut, ces eaux supérieures furent censées acquérir l'état compacte d'une voûte et devenir le firmament ; en sorte qu'au-dessous de cette voûte supposée et au-dessus, il y eût, indépendamment de l'air, l'étendue, que l'auteur de la Genèse désigne sous le nom de *cieux* *. Tel, si l'on peut comparer de grandes à de petites images, nous voyons, durant une matinée d'automne, un brouillard grisâtre, au sein duquel tout semble confondu. Puis ce voile aérien s'entr'ouvre, quitte la terre, s'élève en colonnes de la face des fleuves, du sommet des montagnes, et devient une voûte nuageuse, épaisse, derrière laquelle l'astre lumineux peut rester encore caché

dont chacune embrasserait dix-huit mille cinq cents ans : à la douzième heure ou minuit, les cieux furent faits; la terre à une heure après minuit; l'homme à deux heures; l'âge dans lequel nous vivons est la septième heure. (*Suidas*, *Hyde*, *Martinius.*)

* Le mot *chamaïm*, cieux, dérive du mot *cham*, qui veut dire *là*, le *haut*, la hauteur indéterminée.

assez longtemps. C'est à l'accomplissement de cet acte que fut consacrée la deuxième époque.

Tandis qu'une partie des eaux primitives gagnait les hauteurs de l'atmosphère et l'étendue, l'autre partie formant les mers laissait à découvert la terre ferme. Alors fut achevée la séparation générale de l'air, de la terre et des eaux ; séparation qui tire à son tour une image et ressemblance des phénomènes déterminés par la fermentation subite d'un certain nombre d'éléments que la science soumet à une combinaison réciproque dans quelqu'un des vases destinés à cet usage. Une masse liquide au sein de laquelle réside surtout la force *motrice*, les tient en dissolution ; une agitation bruyante, un chaos véritable est produit ; une vapeur épaisse s'élève, une partie solide se précipite ; le calme renaît alors sur l'élément liquide, et la vapeur condensée à la voûte du vase figure, pour ainsi dire, les eaux supérieures, séparées du liquide inférieur par un air devenu transparent.

Mais durant la troisième époque, l'air était encore loin d'avoir obtenu la diaphanéité indispensable pour permettre à l'œil de l'observateur de distinguer les astres et d'en constater l'existence. En vertu de l'action qui leur est propre sur l'atmosphère, il fallait que les végétaux y concourussent et fussent d'abord produits. Sur le terrain chaud et humide, l'herbe commença à paraître, ensuite des plantes plus élevées, des arbustes et les arbres en général, emportant tous une série de germes enfermés les uns dans les autres, emboîtés. « Que la terre, dit l'Élohim, produise de l'herbe, ayant de la semence en sa semence, des arbres à fruit portant des fruits avec leurs semences, chacun selon leur es-

pèce[3]. » Et le troisième jour génésiaque s'écoula.

Ce fut dans le quatrième, que le plus magnifique spectacle se révéla enfin aux yeux de l'observateur. Par son retour et par sa fuite la pâle et triste clarté qui traversait les vapeurs de l'atmosphère avait seule, jusque-là, annoncé le jour et la nuit. Les végétaux étaient avides d'une impression nouvelle; l'air dont ils avaient hâté l'épuration, et toute la terre, semblaient d'une commune voix réclamer la présence d'un bienfaiteur, quand le rideau nuageux étendu d'un bout à l'autre de l'horizon se déchira, et montra dans toute leur majesté le grand luminaire qui préside au jour, et peu de temps après les astres de la nuit. « L'Elohim, ayant voulu qu'il y eût des luminaires dans l'étendue des cieux, a fait le soleil, la lune et les étoiles, » s'écria aussitôt le prophète du passé, qui crut assister à leur naissance; il retraça cette illusion naturelle de la même manière que David et Salomon écrivirent plus tard avec une apparente vérité : « Le soleil, semblable à un époux sortant de la couche nuptiale, ou à un géant qui remplit sa course, part d'une extrémité des cieux, arrive à l'autre, et revient encore au lieu d'où il est parti[4]. »

En même temps que ces divers astres se découvrent, la Genèse leur assigne une fonction particulière; et cette fonction prise au point de vue purement usuel et pratique, reste pour l'homme éternellement vraie : ici d'éclairer le jour et la nuit, là de servir de signe au temps, aux saisons, aux années. Or, sans préjudice des connaissances obtenues depuis et proclamées par la science, cette énonciation si simple au premier aspect ne formait pas moins, à l'époque de Moïse, toute une révolution philosophique et morale, une révolution dont la

première conséquence était, comme je l'ai annoncé, d'*émanciper* la terre, de l'enlever au joug des superstitions astrologiques. Elle lui créait non-seulement une sorte de nationalité indépendante de l'influence des astres, mais elle la rendait presque souveraine dans le vaste empire des cieux. Aussi combien cette énonciation originaire de la Genèse ne s'accorde-t-elle pas avec les recommandations semées par le législateur dans tous les autres livres du Pentateuque? Que de fois ne répète-t-il pas de ne jamais se prosterner devant les astres, de ne jamais s'en effrayer, de ne voir en eux que des créatures ordinaires soumises à la loi commune de l'Éternel * ?

* Les Hébreux, dit-on, regardaient la terre comme une surface plane, entourée d'eau et suspendue dans l'air; ils donnaient un premier ciel à la lune, un second au soleil, un troisième à cinq planètes, un quatrième aux étoiles fixes, le tout environné par une grande sphère indéterminée qui serait le ciel des cieux. On a reconnu cependant que le mot *Eretz*, par lequel ils désignent la terre, pouvait bien dériver de la racine *routz*, et signifier la *coureuse*. Ceci concorderait avec l'opinion qui tend à établir que son mouvement n'était pas inconnu aux Égyptiens. — Divers passages de l'Ecclésiaste semblent indiquer une disposition générale à faire une grande part à tout mouvement circulatoire. — Maimonide dit que les prophètes ont parlé des choses astronomiques, selon les idées répandues de leur temps. Il ajoute : « La vérité est, que les sages des nations l'ont emporté de beaucoup sur nos sages dans les sciences astronomiques; ils ne se sont attachés qu'aux faits éclairés par la raison, et n'ont cru qu'à ce qui leur était démontré (*More Neboukim*, part. II, cap. VIII). Ce docteur ajoute aussi qu'un grand nombre d'anciens livres juifs se sont perdus, qui renfermaient des notions très-importantes. — Depuis la dispersion, plusieurs de leurs savants se sont occupés d'astronomie. On sait qu'Alphonse X, roi de Portugal, eut recours à eux vers l'an 1255 pour dresser les tables qui portent son nom. Mais quelques-unes des idées alors dominantes chez les Juifs et les circonstances extérieures mettaient de nombreuses entraves à leurs

La cinquième époque commença la création du règne animal. D'énormes cétacés parurent, et une foule innombrable d'êtres qui trouvèrent dans les eaux les conditions nécessaires à leur existence. En même temps, des oiseaux d'espèces différentes s'élevèrent dans l'air, libres qu'ils étaient de se reposer sur les grands végétaux qui les avaient précédés, et où ils trouvaient la nourriture. Enfin, c'est dans la première partie de la sixième époque, après que la surface solide du globe eut été assainie, que la terre produisit successivement les animaux qui la peuplent, et dans la seconde partie de cette même époque que l'homme fut créé, le plus composé et le plus parfait de tous les êtres terrestres.

Qu'on se rappelle les traditions répandues dans la suite chez les Grecs ! Si l'on fait abstraction de l'intelligence sans bornes attribuée par les Juifs à la puissance suprême, le mouvement extérieur ou matériel retracé dans les traditions grecques correspond en tout point à ce que le spectateur de la création mosaïque aurait vu comme de ses yeux. C'est une pure imitation : le chaos; la séparation de l'air, des eaux et de la terre; une lumière incertaine commence à échauffer cette terre humide et limoneuse, et s'accompagne de l'apparition d'une foule de végétaux. Bientôt après, le soleil dans tout son éclat l'anime de plus en plus, et elle donne naissance à des animaux de toute espèce. Enfin, divers éléments terrestres se rapprochent, se combinent, s'organisent, sans que le spectateur supposé aperçoive,

progrès. Pour faire avancer chaque partie des sciences, il est nécessaire que des hommes les cultivent dans le seul intérêt de cette partie même, sans autre préoccupation ni diversion.

avec ses sens, autre chose que ces éléments mêmes, et l'homme se montre vivant *.

Mais au jour de sa création, Adam étant unique contenait en son sein l'homme et la femme, le mâle et la femelle : leur dédoublement ne se fit qu'après coup. « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, dit l'Elohim, il lui faut un être semblable à lui. « En effet, durant son sommeil, l'homme primitif fut divisé en deux parts. De son *côté* ou de son flanc, dont la chair se resserra aussitôt, et non de sa *côte* **, un être nouveau fut tiré, de sorte qu'Adam put s'écrier, à son réveil : « Celle-ci est l'os de mes os, la chair de ma chair; et on la nommera homme-femelle, hommesse, *ich-a*, parce que c'est de l'homme, *ich*, qu'elle a été prise. »

* « Au commencement, le ciel et la terre étaient mêlés ensemble, disaient ces traditions auxquelles les Grecs, selon leur caractère distinctif, n'avaient fait qu'imprimer une forme nouvelle; ils se séparèrent. L'air prit un mouvement régulier, les parties aqueuses se rassemblèrent et devinrent la mer; les autres plus solides s'étant condensées, prirent la forme de la terre. Cette terre fut molle et limoneuse. La chaleur du soleil produisit une fermentation active que l'humidité des nuits hâta puissamment. Dès que la matière fermentée eut acquis le degré de maturité convenable, elle s'animalisa; les couches les plus extérieures s'étant rompues, donnèrent passage à des créatures vivantes de diverses espèces; mais les rayons du soleil et les vents ayant durci de plus en plus la terre, lui firent perdre la propriété d'engendrer spontanément les grands animaux dont les espèces se multiplièrent au moyen de la génération. » Suivant le Phénicien Sanchoniaton, dont on a beaucoup exagéré l'antiquité pour l'opposer à Moïse, il y avait au commencement un chaos ténébreux et un esprit. L'esprit, en réagissant sur ce chaos, engendra *Mot* ou *Mud*, c'est-à-dire une espèce de mélange fermentescible qui devint la semence de toutes les créatures et qui détermina la formation de l'univers. (Diodore de Sicile, liv. I; Eusèbe, *Prépar. Evang.*, liv. I, ch. VII, X.)

** Le mot hébreu *sela* signifie aussi *côté* (latus), et *côte* (costa).

Cette hypothèse de l'androgynie primitive, que Platon rapporta à son tour de l'Égypte dans la Grèce, paraît sans doute bizarre au premier abord : mais tous les arguments invoqués pour ne pas voir l'homme primitif de la Genèse comme androgyne, ne tiennent que faiblement devant la rigueur de ses paroles[5]. D'ailleurs, qu'importe le fait en lui-même? Ici c'est la conséquence qui a du prix. Quelle pensée plus généreuse que celle qui présente la femme comme la moitié physique ainsi que la moitié morale de l'homme, loin de ne la considérer que comme une créature distincte et de moindre rang! Chez l'homme, pris isolément, quel est le besoin principal? Celui d'un être qui l'aide, qui le soutienne, qui soit à son *côté*, qui complète son existence. Rien n'explique mieux l'attrait des deux sexes l'un pour l'autre; rien ne conduit plus droit à cette règle législative de l'auteur sacré : « L'homme laissera son père et sa mère pour se joindre à sa femme; ils seront une seule chair. »

C'est dans le même aspect qu'on doit prendre cette autre question si fréquemment débattue : la puissance infinie n'a-t-elle créé d'homme primitif que sur un seul point du globe? N'y a-t-il eu qu'un lieu, qu'un rapide moment où la terre et les agents extérieurs auraient présenté l'ensemble de circonstances nécessaires à sa formation? L'homme parut-il fait de toutes pièces, comme Minerve sortit armée du cerveau de Jupiter, ou bien la terre renfermait-elle une foule de germes, dont une partie avorta, dont les autres suivirent dans leur développement et suivent encore une progression ascendante*? ... Ce n'est pas non plus le fait en lui-

* Dans la science des Êtres vivants le *germe* actif ou susceptible

même qui importe ici, mais dans la conséquence qu'éclatent l'utilité et la grandeur. Pour le promulgateur de l'ancienne loi, il s'agissait avant tout de consacrer l'origine commune des hommes, l'unité fondamentale de toute la race, la raison que les docteurs hébreux prédécesseurs et contemporains de Jésus-Christ ont redite en ces termes : « Tu demandes pourquoi Adam a été seul de première création ? Afin que parmi les hommes à venir, l'un ne pût dire à l'autre : Je suis de plus noble race que toi[6]. »

Quant au dernier principe législatif qui ressort du tableau de la création et qui a pour objet d'établir la distinction entre le fait et le droit, entre le pouvoir d'agir et la liberté d'examiner et de juger, il va nous donner la base de la formule perpétuellement employée par le Dieu des anciennes écritures : « Venez, plaidons ensemble, débattons nos raisons, nos droits ; » il nous donne aussi la base de la lutte prochaine de Jacob avec l'ange, et de la maxime suivant laquelle à partir du grand pontife et du roi jusqu'au moindre citoyen, la jurisprudence hébraïque nous a dit de chacun : *judicat et judicatur,* il juge et il est jugé.

Quelque poétique qu'on reconnaisse la fameuse parole, « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut, » elle

de le devenir correspond à la *molécule* indécomposable et passive des sciences physiques et chimiques. — D'après le tableau de la Genèse et sous l'influence de la cause suprême qui la *couvait*, le chaos vital de la terre, sa fermentation féconde aurait passé avec rapidité par un état qui ne se serait renouvelé depuis que dans les conditions si extraordinaires de l'acte générateur. — Dans l'espèce humaine en particulier, l'effet constant de cette fermentation génératrice est de n'animer qu'un seul *germe* de préférence à des *milliers* d'autres qui tout à côté restent inertes et sans emploi apparent.

offre tout simplement l'expression matérielle du fait accompli; six fois encore cette forme se répète pendant le cours de l'œuvre créatrice. Après le dédoublement des eaux, dont les unes montèrent au-dessus de l'étendue, et les autres restèrent au-dessous, après le dédoublement de la masse qui, d'un côté, forma la terre ou les continents et de l'autre les mers, après la distinction des végétaux d'avec les animaux, la production des grands et des petits luminaires, après tous ces actes d'un travail progressif, opéré par autorité et puissance, l'expression matérielle revient comme pour la lumière. Dès que l'Élohim-Dieu a dit, la Genèse ajoute : « et ainsi fut fait » (*et factum est ita*).

Mais ce n'est nullement à la pensée essentielle du législateur que cette même expression répond avec le plus de fidélité. Malgré sa suprématie, au moral comme au physique, le Dieu créateur est loin de se renfermer dans le fait réalisé; il se soumet à la nécessité d'un regard rétrospectif. Ce Dieu étant seul ne pouvait qu'être seul à juger son œuvre; mais pour l'homme qui se multiplie dans ses générations, il en résultait l'autorisation et de plus l'obligation commune d'apprécier sans obstacle, et de juger sans détour les actes réalisés par les uns et par les autres.

En effet, après avoir créé la lumière, l'esprit inspirateur de la législation sacrée examine ce qui vient de se produire, en mesure la portée et juge que *c'est bien*. Il ne passe qu'à cette condition d'une création à l'autre. *Cinq* fois encore la Genèse constate ce regard investigateur du fait accompli, cette appréciation et ce jugement, *vidit quod esset bonum*. Puis, quand toute l'œuvre est achevée, avant de la bénir, cet esprit

d'intelligence, cet exemplaire universel en ressaisit l'ensemble, l'apprécie de nouveau et la juge en disant à cette septième fois : c'est très-bien ! (*viditque cuncta quæ fecerat : et erant valde bona.*)

Néanmoins la faculté d'examiner, le droit de juger ne seraient pas manifestés assez pleinement si le Dieu n'eût cédé qu'à l'admiration exclusive du fait dérivant de lui-même. Aussi le cataclysme diluvien, détaché tout d'abord des symboles et personnages qui y sont associés, va-t-il nous fournir en ce sens une moralité complémentaire.

Telle est donc sur la formation de notre monde et sur la succession des êtres qui l'habitent la description concise de la Genèse, et ses premières conséquences. Revue à sa source, dans les conditions du plan qui préoccupait le législateur, à l'abri des obscurités, des préjugés dont on l'avait enveloppée, cette description dévoile à jamais assez de splendeur et de force, pour laisser à toutes les sciences naturelles présentes et futures, leurs plus entières franchises et libertés.

CHAPITRE II

LE DÉLUGE

La nature des montagnes et leurs effrayantes déchirures, le désordre de quelques-unes des couches successives dont la terre est formée, au milieu d'autres couches remarquables par leur régularité, le transport

violent des débris de toute sorte d'animaux dans les régions les plus opposées, les fossiles, l'origine des mers intérieures, tout annonce que notre globe a éprouvé de grandes révolutions devenues d'autant plus rares que son organisation s'est mieux affermie. Comme la masse d'eau qui fait équilibre avec les continents est immense, toujours ce fluide y a dû jouer le principal rôle. Tout l'Orient conservait sur plusieurs de ces désastres des souvenirs profonds, et la Genèse rend compte du plus général.

« D'après son dire, au dix-septième jour du second mois de l'année 1756, depuis la formation du monde, selon le texte hébreu, et de l'an 1307, selon le texte samaritain, les sources du grand abîme furent rompues, les bondes des cieux ouvertes; la pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits. Les eaux crurent et se renforcèrent à tel point, qu'elles couvrirent les plus hautes montagnes jusqu'à *quinze coudées* au-dessus. Toute chair qui se mouvait sur la terre périt. Alors un vent violent souffla; les pluies et les débordements cessèrent; mais les eaux se maintinrent encore sur la terre pendant cent dix jours; après quoi elles se retirèrent sans interruption. Au dixième mois, les sommets des montagnes se découvrirent, et au premier jour du premier mois de l'année suivante, les eaux eurent abandonné la terre, qui fut presque sèche au vingt-septième jour du second mois[1]. »

Que d'efforts n'a-t-on pas faits soit pour mettre cette description en rigoureux accord avec les lois connues de la nature, soit pour en démontrer l'impossibilité? L'inondation avait-elle été universelle ou partielle? De vieux récits relatifs à des catastrophes successives

n'avaient-ils pas été concentrés dans un seul et même récit où l'historien, poëte, aurait grandement sacrifié à l'unité de temps, de lieu et d'action?

Au sujet du déluge, tout comme dans le tableau précédent et dans la plupart de ceux qui suivront, le fait matériel, la tradition à laquelle on trouve des analogues chez les autres populations, n'emporte qu'un intérêt de second ordre; elle pâlit devant l'intérêt législatif et moral, devant la *direction* pratique que la Genèse et le maître du Sinaï y impriment. Ici, sous une nouvelle forme, l'origine commune de tous les hommes, de toutes les races, l'unité de famille de l'humanité entière se retrouvera confirmée. Bien plus, semblable à l'écrivain qui se résout à effacer et à recomposer plus d'une fois certaines parties de son œuvre, le type du travail intelligent, le Dieu de l'Écriture y complète l'enseignement déjà commencé à propos de la création et qui reste tout distinct du cataclysme.

Après avoir approuvé les détails et l'ensemble de son œuvre, après avoir dit « c'est bien, très-bien, » (*valde bona*), ce Dieu de l'Écriture offre un grand contraste à son premier cri. Il fait de nouveau ressortir de son exemple la loi hébraïque d'examen, comme il en a fait ressortir la loi hébraïque de travail. Il regarde l'état des choses réel et se désapprouve lui-même. Loin de décliner sa responsabilité par l'intervention de quelque Ahrimane, quelque Seton, il avoue *avec douleur* la nécessité de revenir sur ses pas, d'effacer ou de changer le fait précédemment accompli, de n'en conserver que la semence, l'idée. « J'ai regret, dit-il, je me repens de les avoir faits; et son cœur en fut très-affecté. » (*Pœnitet me fecisse eos; tractus dolore cordis intrinsecus.*)

Mais, c'est aux conditions physiques de l'événement et aux principales opinions qui en sont dérivées, que j'ai promis de m'arrêter en ce moment. Les personnages qui s'y rattachent et la moralité de leur histoire ou de leur légende viendront ensuite.

Quand on remonte à des récits primitifs, il convient de se représenter une grande révolution dont le temps a presque éteint la mémoire ; celle qui eut lieu lorsque les traditions conservées à l'aide de pures images, à l'état de dessins crayonnés sur des pans de mur ou sur des monuments, furent transformées en écriture. Quelle difficulté de traduction ? quel embarras pour les esprits les plus fidèles ? Ceci frappe surtout à l'occasion du chiffre rigoureux qui se trouve marqué dans le *tableau* du déluge, savoir : que les eaux s'étaient élevées à quinze coudées (8 mètres environ) au-dessus des plus hautes montagnes ! Le souvenir du cataclysme, n'aurait-il pas été conservé d'abord dans des images où des montagnes étaient naturellement introduites ? Aujourd'hui encore, on note sur des murs les inondations extraordinaires, en y employant de longues lignes. Pour rendre l'étendue exorbitante de l'événement ancien, sans le secours d'aucune observation écrite, de la moindre inscription, le crayonneur officiel ne fut-il pas conduit à élever tout simplement le signe indicateur bien au-dessus des plus grands monts, afin de faire un *superlatif* à sa manière ? Puis, quand le premier traducteur de ce même souvenir en langage écrit fut arrivé, ne rendit-il pas aussi tout simplement, ne mesura-t-il point en quelque sorte au compas l'image dessinée qui lui servait comme de texte ?

Les défenseurs du déluge universel ont fait observer

que la Genèse parlait des montagnes qui sont sous *tous les cieux*, de la destruction de tous les habitants de la terre. Ils ont ajouté qu'une inondation qui avait surpassé de quinze coudées les plus hautes montagnes de l'Asie occidentale, ne pouvait que s'être étendue sur tout le globe.

Les défenseurs du déluge partiel ne sont pas restés sans réponse. Ils ont dit qu'en prenant à la lettre la position où la Genèse nous représente notre globe couvert par l'inondation, et subitement découvert, toutes les eaux de l'atmosphère et de la mer n'auraient pas suffi pour envelopper toutes les montagnes à quinze coudées de hauteur. Lors même qu'elles auraient été suffisantes, il y aurait à remplir le vide produit dans les mers et dans les abîmes par le transport de leurs eaux sur les continents. Vainement on a eu recours à une grande abondance de pluies venues des espaces ultra-atmosphériques ; ce secours imprévu devant être mesuré de manière à ce que son évaporation s'effectue dans cent quarante-cinq jours, ne peut combler le déficit. Bien plus, si l'on admet qu'une enveloppe aqueuse de plus de six mille mètres ait réellement couvert toute la terre, ce poids insolite ne l'aurait-il pas précipitée à jamais hors de sa route, n'aurait-il pas causé un irréparable bouleversement ? La disposition en couches et en bancs des coquillages et de la plupart des débris maritimes qui se rencontrent sur les montagnes, ne prouve autre chose qu'un travail long et régulier, incompatible avec l'action désordonnée et passagère du déluge?

La réplique à ces objections, a conduit à supposer que la terre s'était en quelque sorte dissoute dans les eaux diluviennes, et avait été réduite au même état où

nous l'avons vue au moment de sa formation. Mais alors comment concilier cet accident avec les montagnes de la Genèse sur lesquelles l'arche s'arrêta, et avec les oliviers chargés de feuilles que les eaux, en se retirant, laissèrent à découvert!

Dans sa Théorie de la terre, qui eut pendant quelque temps beaucoup de célébrité, Thomas Burnet avait imaginé qu'avant le déluge le globe offrait une surface unie, sans montagnes et sans mers. Toutes les eaux étaient renfermées dans son intérieur, comme dans une boule creuse. Bientôt la croûte terrestre fut fortement échauffée par le soleil, dont l'axe était perpendiculaire à l'écliptique. Elle se sécha et finit par se rompre en divers endroits, qui sont les sources du grand abîme. Les eaux dilatées s'échappèrent de tous côtés, écrasèrent le reste de la voûte et la réduisirent en débris qui formèrent les montagnes, les continents et les mers. A son tour le docteur Whiston imagina une autre hypothèse. Il fit passer la terre à travers la queue d'une comète d'où elle aurait emporté une nouvelle atmosphère de vapeurs aqueuses. Ces vapeurs s'étant condensées, se transformèrent en pluies abondantes, tandis que la comète, par la pression qu'elle exerça sur les eaux du globe, les fit déborder, et causa la rupture de l'enveloppe terrestre qui retenait les eaux du grand abîme.

Mais il est une opinion d'une nature autrement imposante, devant laquelle je mettrai fin à cet exposé, et qui, venant à l'appui de l'historien hébreu pour le fait principal, s'en éloigne beaucoup, toutefois, dans les circonstances accessoires. C'est à un des esprits les plus puissants dont la science de nos jours et de tous les temps ait à s'honorer que cette explication est due. Il

s'ensuivrait que, par un mouvement alternatif qui, déjà peut-être, s'est effectué plus d'une fois, les terres habitables deviendraient un jour le fond des mers, et le fond des mers passerait à son tour à l'état de terres habitables. Voici du reste les propres termes de l'auteur (Cuvier) : « Une subite révolution, dont la date ne peut remonter à beaucoup au delà de cinq à six mille ans, aurait fait disparaître sous les eaux les pays qu'habitaient auparavant les hommes, et les espèces d'animaux aujourd'hui les plus connus : elle aurait au contraire mis à sec le fond de la dernière mer, et en aurait formé les pays aujourd'hui habités. C'est depuis cette révolution que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont répandus et propagés sur les terrains nouvellement découverts, et, par conséquent, c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive. Mais ces pays aujourd'hui habités, et que la dernière révolution a mis à sec, avaient déjà été habités auparavant, sinon par des hommes, du moins par des animaux terrestres; par conséquent, une révolution précédente les avait mis sous les eaux, et si l'on en peut juger par les différents ordres d'animaux dont on y trouve les dépouilles, ils avaient peut-être subi jusqu'à deux ou trois irruptions de la mer *. »

Faut-il redouter pour la suite des siècles des bouleversements de ce genre, qui peut le dire? Sans doute le monde terrestre doit finir; le fait même de son développement et la régularité de la nature qui ne soumet pas des circonstances semblables à des lois différentes,

* Discours sur *les Révolutions du globe.*

donne un grand poids à cette opinion *. Mais comment notre globe, que nous savons aujourd'hui n'être qu'un individu faible et presque imperceptible dans la société céleste, en viendra-t-il à perdre l'existence? De quelle manière les astres nouveaux sont-ils engendrés? le champ reste ouvert aux conjectures.

Puisse du moins l'humanité ne pas s'exposer au malheur de subir sa destinée finale, sans avoir déployé l'ensemble des facultés dont l'ordre suprême des choses lui a remis l'usage dès les premiers temps!

* « Les Juifs sont tenus de croire que le monde visible a commencé, mais leurs opinions sur sa fin ou son éternité sont libres. » (*More Neboukim*, part. II, cap XXVII.) Les diverses acceptions qu'emporte le mot *monde* ont été et sont encore une des principales sources des discussions à ce sujet.

LIVRE III

SYMBOLES ET RÉCITS DE LA GENÈSE.

> J'ouvrirai ma bouche; je dirai les choses notables des temps passés; celles que nos pères nous ont racontées, et celles que nous avons vues nous-mêmes.
>
> *Psaume* LXXVII, 2, 3.

La terre est formée, l'homme va la peupler: mais que de siècles s'écouleront avant qu'il se rende compte à lui-même de ses propres actions et de l'ordre de tout ce qui l'entoure !

A dater des jours de la création, un genre de mérite éclate dans les traditions du passé que le législateur du Sinaï fit servir à la consolidation de son œuvre : elles embrassent un intervalle de temps énorme dans un très-petit nombre de pages. Outre leurs rapports avec les principes de ses institutions, elles avertissent le peuple auquel l'ancienne loi était confiée, et par ce peuple l'humanité, que, dès l'origine, un esprit de suite leur a été accordé (serait-ce à leur insu?), qu'ils ont une inspiration native à réaliser, une idée manifestée par l'écriture, et toute vivante.

A cette occasion, comme dans les tableaux précé-

dents, si, à l'exemple des philosophes du dernier siècle, on cherche dans la Genèse une histoire ou une science présentées selon les formes et les usages de nos jours, nul doute qu'il n'y ait lieu de se récrier. Mais si l'on se reporte de nouveau aux siècles de l'auteur ou des auteurs, si l'on fait la comparaison de ces récits avec les traditions religieuses et populaires encore répandues sur une grande partie du globe, si l'on regarde à leur style rapide et poétique, aux hommes qui devaient y lire, à l'avantage d'en faire une introduction aux lois, alors, au contraire, il en ressort une philosophie très-avancée, une sagesse incontestable.

Dans les premières traditions des Grecs l'usage est de distinguer les temps fabuleux, les temps héroïques et les temps historiques. Rien ne défend d'introduire une distinction analogue dans les traditions génésiaques, ou tout au moins de la proposer.

Pendant une première époque, le symbole, l'allégorie prédomine, mais avec ce caractère perpétuel d'être tournée vers un but législatif et moral bien et dûment défini. Cette époque symbolique comprend le tableau du jardin d'Eden et toute la série de personnages et figures dont la longévité, quoique anté-diluvienne, est loin cependant de s'appliquer avec exclusion à de simples individus.

Comme correspondant aux temps héroïques, les traditions génésiaques renferment une seconde époque qui va du déluge à Abraham : celle-ci mérite d'être appelée géographique ou *ethnographique*, par la raison que les noms de tous les personnages qui s'y trouvent mentionnés ne servent pas seulement à confirmer la fraternité originelle de la famille humaine; ils concourent aussi

à décrire les principales divisions de la terre ancienne, la diversité de ses colonies, races et nations.

Enfin, sans préjudice des symboles et allégories qui ne cessent d'y apparaître, les temps historiques commençant à Abraham se relient aux jours de l'*Exode*. C'est en la personne de Jacob et dans celle de Joseph en Égypte, que durant cette dernière période une certaine forme, une réalité, un nom, sont d'avance attachés à l'œuvre encore lointaine de Moïse.

CHAPITRE PREMIER

LE JARDIN D'ÉDEN

Un ciel pur, une température chaude, une végétation qui procurât des fruits doux et nourrissants apparaissent tout d'abord comme le milieu le plus favorablement approprié à la souche de notre espèce. En effet, ces avantages sont ceux que l'écrivain de la Genèse attribue au jardin planté dans le pays d'Éden, que des eaux vives arrosaient, où de beaux arbres chargés d'excellents fruits charmaient les yeux, et dans lequel l'homme errait nu sans souffrir des impressions extérieures. Aujourd'hui encore quel ne serait pas le sort réservé à la nudité de l'homme naissant, si, sur les

traces du type primitif, des mains prévoyantes ne préparaient autour de lui une température analogue à celle de l'Éden, ne lui faisaient trouver des aliments progressivement adaptés à la nature et à l'intérêt de ses forces!

Mais où faut-il chercher le coin du monde auquel se rapporterait cet heureux Éden, dont le nom signifie plaisir amoureux, volupté, délices? L'imagination la plus active serait impuissante à deviner toutes les suppositions qu'on a émises, et leur seul énoncé ferait gémir sur la frivolité de l'esprit humain, si ce n'était la certitude que des aberrations de ce genre ne sauraient se reproduire. On l'a placé successivement dans toutes les parties de l'Asie, dans l'Arménie, la Tartarie, la Perse, la Babylonie, sur les bords du Gange, dans l'île de Ceylan, ce qui ferait venir le nom des Indes du mot Eden, dans la Chine. On l'a placé sous le pôle arctique, et à l'extrémité de la Terre de Feu; sur les montagnes de l'Afrique, et en Europe; puis dans un lieu caché aux hommes, sous la terre, hors de la terre, dans la moyenne région de l'air, dans le troisième, dans le quatrième ciel, dans le ciel de la lune, dans la lune même, enfin partout où il a été permis aux divagations de la pensée d'aborder [1].

« L'*Élohim* avait planté vers l'orient le jardin d'Eden, dit avec simplicité la Genèse. Il en sortait un fleuve qui se divisait en quatre bras, savoir : le Pison, coulant autour du pays d'Havila, où l'on recueille de l'or et des pierres précieuses; le Guihon dont le cours environne tout le pays de Cus; l'Hiddekel (le Tigre) allant vers l'Assyrie; et l'*Euphrate*. » Sur ces dernières indications, qui ne se tournera du côté de l'Arménie ou des contrées

environnantes *? J'ai déjà fait observer que, au rapport des géographes, c'était là « un des plus fertiles bassins de l'Asie, proprement le centre de la distribution des eaux vers tous les points de l'horizon. »

Dans le jardin d'Éden, l'homme, n'ayant ni les regrets du passé ni des craintes pour l'avenir, goûtait le genre de bonheur attaché aux sensations du premier âge. Ses besoins peu nombreux obtenaient une satisfaction soudaine ; et tandis que la variété de la terre et la présence de sa compagne excitaient doucement ses sens, le spectacle imposant des cieux pénétrait son cœur d'une admiration religieuse.

Il faudrait se garder, toutefois, de céder à l'opinion d'après laquelle une vie de nonchalance, une oisiveté absolue, lui aurait été faite dans Eden **. Une pareille destination ne pouvait dériver de l'esprit législatif, inspirateur de Moïse, du Dieu qui avait suivi une marche progressive dans sa création et qui, par son exemple et sa parole, avait manifesté la loi de travail comme inséparable de la nature de l'homme et de tous les êtres. Dès sa naissance et avant sa chute, quatre fonctions ou obligations furent assignées au couple nouvellement formé.

La première, dont l'accomplissement était sans doute prescrit comme plus ou moins prochain, revient fami-

* L'Euphrate et le Tigre naissent aujourd'hui à des distances assez considérables. Mais quelles révolutions cette partie de l'Asie n'a-t-elle pas subies !

** J'apporte ici quelques correctifs à ma précédente édition ; j'y avais trop cédé à cette opinion commune sur laquelle je suis revenu lors des nouvelles recherches relatives à mon travail : *Jésus-Christ et sa Doctrine* (note de 1861).

lièrement à l'esprit de tout le monde : « Croissez, multipliez, remplissez la terre entière et dominez sur elle. »

En ce sens, l'auteur de la Genèse se montre en parfait accord avec l'Exode, les Nombres, le Deutéronome. La localité *choisie* d'Eden d'où doivent sortir les rejetons destinés à s'étendre jusqu'aux dernières limites de la terre, se relie à la localité choisie d'Israël, cette région promise d'où doit sortir la semence de sagesse et de justice, fondement de toute vraie loi ; elle se relie aussi à l'idée du peuple choisi, c'est-à-dire systématiquement appelé à engendrer ou à mûrir des principes, des conceptions dont l'expansion doit se faire et s'est déjà faite en partie chez toutes les races.

En entrant dans Eden, deux autres obligations furent dictées à l'homme ; celles de cultiver ce jardin et de le garder, *ut operaretur eum et custodiret*. Indépendamment de l'exercice du corps et de la surveillance d'esprit, toujours si favorables au développement de l'enfance, ici encore l'identité d'intention et de langage existe entre la Genèse et les autres livres du législateur. Cultivez vos principes et vos lois comme vos jardins et vos champs, disent ces livres, et gardez-les avec une prudence et une persévérance à toute épreuve. Cultivez sans cesse et surveillez les pensées de votre esprit et de votre cœur !

Enfin la quatrième préoccupation n'offre pas un moindre intérêt que les précédentes : c'est l'exercice de la langue et de la mémoire ; c'est la nécessité pour l'homme de tous les temps de recevoir par transmission, d'enseigner aux autres et d'inventer lui-même des noms convenables à chaque créature, à chaque objet. « Tous les êtres vivants de la terre vinrent devant l'homme, dit

la Genèse, afin que l'homme eût à les nommer ; et tel Adam appelait chaque créature, tel devait être son nom[2]. »

Cependant ces divers soins ne réussirent ni à surmonter ni à contenir l'activité encore tout irréfléchie du premier couple. Adam se serait-il arrêté dans un repos de l'âme qui n'acquiert de charme durable qu'après un long et rapide mouvement? Ne fallait-il pas qu'un changement subit mît en jeu tous les ressorts de son être et qu'une impulsion nouvelle ouvrît une immense carrière à sa volonté, à ses passions? De là l'occasion de sa chute ; et avant tout les raisons de la défense qui lui avait été imposée, et qui n'est pas moins utilement appropriée dans le fond que dans la forme à l'objet capital de la Genèse, à une introduction intelligente et populaire aux livres des lois.

En quelque ordre de société que ce soit, à côté de ce qui est permis par la loi ou par toute puissance mise à sa place, il y a nécessairement ce qui est prohibé ; à côté du précepte affirmatif il y a le précepte négatif. De plus, telle interdiction applicable à un certain âge de la vie, à une certaine époque du monde, devient au contraire droit ou devoir à un autre âge. C'est en effet un des grands principes de la sagesse hébraïque que Dieu a produit toute chose pour être belle ; mais belle en sa saison, en son temps. Comme l'homme de l'Éden était le représentant spécial de l'enfance, il devenait à propos de lui enseigner immédiatement que la liberté de tout faire ne pouvait jamais lui être accordée. Hormis l'Éternel, l'unique, toute chose, tout être a ses limites naturelles, aussi bien sur la terre que dans les cieux.

Tel est le principe ; voici maintenant la forme, le

symbole et les premières conséquences qu'il entraînait.

Au milieu des autres arbres du jardin, un même tronc, une même séve portait et entretenait deux branches différentes, la connaissance du bien et la connaissance du mal. Il s'ensuivait que ni l'homme, ni sa chute ne méritent d'être accusés avec trop de rigueur d'avoir implanté l'idée du mal sur la terre; elle avait précédé, elle y était déjà inhérente. De plus, selon l'esprit de la Genèse, le bien et le mal dérivant d'une même unité, d'un tronc commun, n'avaient rien d'absolu, en ce sens, que chez tous les êtres et partout ils se trouvent associés, confondus, ils s'attirent en toute occasion et s'éclairent l'un l'autre.

Aussi, devons-nous la clef naturelle du symbole aux écrivains de l'ancienne loi, qui nous disent tantôt que la sagesse est un *arbre de vie*, tantôt qu'elle est le *chemin* qui y conduit; quand ils ajoutent que l'homme, à mesure qu'il croît en science, croît fréquemment en incertitudes et en peines.

Adam était trop jeune encore pour toucher à l'arbre; son jugement n'était pas assez formé; il ne devait pas intervertir l'ordre de progression dont le pouvoir suprême avait donné l'exemple en créant le monde par jours ou périodes successives. Loin d'en tirer un fruit favorable au développement de sa vie, il n'y trouverait que des causes qui le précipiteraient douloureusement vers le tombeau.

Mais malgré la gravité de la menace, l'imagination d'Ève et le désir de se connaître furent plus forts. Elle vint facilement à bout du cœur et de la volonté de son compagnon. Femme d'hier, Ève aspira soudain

à devenir semblable aux dieux, ou déesse, *et eritis sicut dii.* Ce fut devant cette espérance, qui depuis lors a été offerte à ses yeux sous des faces si variées, qu'elle laissa la victoire à la séduction.

D'après Philon et d'autres commentateurs, la défense violée et la cause principale de la chute auraient consisté dans un entraînement trop précoce et désordonné des sens. A s'en tenir aux apparences, les effets produits et la peine infligée y donneraient quelque poids. Un voile est déchiré devant le premier couple; un sentiment invincible de trouble et de crainte les saisit; la nudité, jusqu'alors indifférente, provoque en eux un malaise insupportable. La femme n'enfantera plus qu'avec de grandes souffrances, et le devoir précis, base de sa pudeur, lui est dicté à l'égard de l'homme de ne jamais s'y *imposer*.

En même temps le premier couple, et l'humanité avec lui, est forcé de quitter le jardin ombragé dont l'extension lui avait été promise de proche en proche jusqu'aux dernières limites de la terre, où la culture et la garde étaient faciles, les eaux abondantes. Il ira remuer presque au hasard, avec sueur et agitation incessante d'esprit, une terre ingrate, desséchée et pleine d'animaux sauvages.

N'importe : le Dieu de la Genèse, l'Éternel ne décourage nullement l'exilé, ne déshérite pas sa création, l'image et ressemblance de lui-même; tout au contraire. A sa voix, l'homme reçoit bientôt l'assurance qu'il sera ramené un jour à sa demeure native: non plus en revenant sur ses pas, car du côté de l'*orient* par où les deux fugitifs sont sortis, des chérubins armés d'épées flamboyantes ferment l'accès du jardin. Mais

du côté de l'occident il reste libre, et après avoir longtemps marché dans la voie de l'expérience et de la science, après avoir épuisé les fruits si souvent amers de l'arbre symbolique, il est dit que les fils de l'homme retrouveront leur véritable arbre de vie et seront appelés, selon l'expression même du prophète, à voir la terre entière rechangée en un Eden[2].

Malgré les difficultés de détail qui dans la Genèse résistent à toute espèce d'explication, quel serait donc aujourd'hui l'esprit assez dépréciateur de ce monument pour faire de l'arbre aux deux branches un végétal ordinaire, de son fruit une *pomme* dont l'écrivain sacré ne dit pas le moindre mot, du serpent un animal à écailles ou le démon prenant cette forme matérielle? Quel rapport entre une pomme mangée, la connaissance du bien et du mal et l'enfantement avec douleur? Quelle inimitié plus grande de notre temps entre la femme et le serpent qu'à l'égard de tant d'autres animaux réels ou symboliques non moins redoutables?

Chez toutes les sectes issues des anciennes Écritures, des légendes nombreuses ont raconté les qualités physiques et morales d'Adam, les circonstances de sa vie et le lieu de sa sépulture. De même que les suppositions rapportées plus haut touchant la situation du paradis terrestre, celles-ci ne méritent pas faiblement de concourir à l'histoire inépuisable des bizarreries de l'esprit humain.

Selon certains commentateurs juifs, au moment où il fut créé, le premier homme était d'une stature assez colossale pour atteindre d'un bout à l'autre de la terre et traverser la mer d'une seule enjambée. Lors de sa chute, à la requête des anges, Dieu aurait réduit cette

taille à cent coudées (60 mètres environ). Les mahométans se contentent de l'égaler à un des plus grands palmiers. Les docteurs chrétiens ne sont pas restés en arrière. Avant de créer Adam, Dieu aurait revêtu les plus belles formes humaines, ce qui était, disaient-ils, une image anticipée de l'incarnation; il l'aurait pétri ensuite d'après cette image et ressemblance. Ce n'est pas tout : tandis que Dieu ainsi incarné faisait Adam, celui-ci, tout incréé qu'il fût encore, ne contemplait pas moins son créateur des pieds à la tête [1].

Sous ce prétexte que les principales facultés de l'espèce humaine étaient renfermées en son sein, on a avancé que notre premier père possédait les connaissances les plus diverses dans les sciences et dans les arts. Le Koran le met au nombre des six grands prophètes : les anges avaient bien moins d'esprit que lui. Adam aurait fait des livres, entre autres le *Sepher Jesira*, ou Livre de la Création. C'est à lui qu'on devrait attribuer le quatre-vingt-douzième psaume, et l'on cite même deux hymnes fruits de ses inspirations, dont l'un aurait été chanté à sa première entrevue avec Ève, l'autre après leur péché. Quant aux traditions légendaires relatives à notre première mère, elles sont loin de tourner toutes à son avantage. Si d'un côté l'on assure que les larmes qu'elle versa, à cause de la fatale pomme, furent assez abondantes pour former le lac de Génézareth ou Tibériade, d'un autre côté il a été prétendu que le bel ange Schamaël avait réussi à la consoler. D'après ces mêmes suppositions légendaires, comme l'homme a vingt-quatre côtes, ce n'est point avec une côte que la femme aurait été faite, mais avec une queue qu'Adam portait originairement, à l'instar

des animaux. Une autre femme, mauvais génie, du nom de *Lilith*, lequel dérive de *laïla*, la nuit, aurait partagé sa couche. Enfin, si chez les Juifs on a placé la sépulture du premier homme en Hébron, où Abraham fut également enseveli, chez les Pères de l'Église elle a été transportée sous le Calvaire, pour servir de base à la croix. Dans une intention semblable les mahométans soutiennent son existence près de La Mecque, tandis que les anciens Persans l'ont fait garder par des lions dans l'île de Ceylan [1].

Il est toutefois une dernière opinion plus sérieuse à laquelle certains passages de l'historien Josèphe ont probablement donné lieu : je veux parler de la secte des *préadamites*, formée en Hollande durant le XVIIe siècle. De leur avis, l'auteur sacré n'aurait voulu présenter que l'origine du peuple choisi, du peuple voué à la sagesse des nations, de sorte que d'autres hommes et des populations entières auraient vécu bien avant la création d'Adam, avant sa manifestation par l'instrument le plus puissant de l'esprit, l'écriture.

CHAPITRE II

LES PATRIARCHES ANTÉDILUVIENS

Loin du jardin d'Eden, les enfants issus des deux exilés ne durent à leur naissance que le poids des peines et tous les inconvénients résultant de la situation difficile qui leur était faite. Ni dans la Genèse ni dans la religion

des juifs, corroborée par les déclarations de leurs docteurs les plus célèbres, le péché originel ne reçoit le sens dogmatique absolu, le caractère fatal qui y a été attaché par les autres églises. Il ne regarde que les imperfections naturelles et morales auxquelles tous les êtres sans distinction sont assujettis[1]; il implique la nécessité constante de cette *culture*, avec ou sans le secours des autres, la nécessité de cette garde ou *surveillance* de soi-même, dont on a vu que la recommandation dans Eden avait précédé le fait de la chute, et en reste par conséquent indépendante.

Le nom de Caïn signifie acquisition; c'est l'aîné, le premier acquis, Le nom d'Abel signifie affliction selon les uns, à cause sans doute de l'affliction provenant de la faute commise; vanité selon les autres, à cause des vaines espérances provoquées par le séducteur.

A l'origine, les bergers n'étaient rien moins que les représentants de la contemplation, de la méditation, de la science; ils observaient la nature, ils tournaient leurs regards vers le ciel. Ce sont des bergers de la Chaldée d'où sortira Abraham, et des bergers arabes qui s'élevèrent les premiers à des notions astronomiques. La conduite des troupeaux les disposait en même temps à réfléchir sur la conduite des hommes; car dans leur mouvement perpétuel et forcé de va-et-vient, presque toujours ici ou là les hommes sont poussés comme par troupes.

Or, Abel était berger, d'une intelligence très-supérieure à son frère Cain, laboureur peu méditatif, qui participait d'une nature évidemment violente et rustre.

La condition inhérente à toute société humaine et à

tout concours, est que les mêmes efforts, la même volonté, sont loin d'assurer des résultats de valeur égale ou seulement comparable. Devant un esprit juste, l'oblation d'Abel mérita d'être préférée; il obtint plus de succès. Comme cela est arrivé si fréquemment depuis lors, Caïn s'en irrita; la jalousie assombrit son front et donna à ses yeux une expression menaçante. Aussitôt la voix d'instruction suprême, l'esprit social et moral de la Genèse s'en expliqua en ces termes avec lui: « Si tu fais le bien, ne sera-t-il pas accueilli? Au contraire, si tu cèdes au mauvais sentiment qui est à la porte de ton cœur, il t'entraînera au pire. » Vaine précaution !

Le droit d'aînesse en la personne de Caïn fit le plus malheureusement son entrée dans le monde; et ce n'est point le seul échec que la Genèse lui réserve. La supériorité d'esprit et l'innocence de cœur furent écrasées par la brutalité de la force.

On a supposé que l'amour ne fut pas étranger à la catastrophe. Une fille d'Adam aurait tourné son choix vers Abel, plus beau et plus doux; elle aurait jugé aussi son oblation préférable *.

Chacun connaît la forme à la fois si poétique et si simple, que l'auteur de cette œuvre a imprimée au cri

* On voit ici une preuve sensible de l'alliance forcée du bien et du mal, une preuve qu'ils dérivent d'une même séve, d'un même arbre. Certes, l'idée de faire naître toutes les races, sans exception, d'un seul couple, l'idée de leur inculquer un sentiment natif de fraternité commune, est la plus heureuse, la plus morale. Mais pour y réussir il fallait tomber nécessairement dans une condition qui avec le temps et avec raison est devenue crime, dans l'inceste, dans le mariage entre frères et sœurs du même lit.

du remords. « Où est Abel ton frère? Je l'ignore, en suis-je le gardien? Qu'as-tu fait de ton frère!... » C'est inutilement que Caïn devient sur la terre errant et fugitif; partout le sang versé remonte contre lui; partout la voix retentit à son oreille.

Mais un des traits par excellence du drame, réside dans la parole toute législative qui provoque spécialement les méditations des jurisconsultes, et dont le livre de ma première partie, intitulé *Justice*, a montré avec détail les développements.

Vaincu devant l'interrogatoire suprême, obligé d'avouer son crime, le meurtrier commence par reconnaître en droit que tous les hommes sont solidaires du sang versé. Puis il indique en fait une coutume répandue dans la société naissante, qui s'est perpétuée au sein de la société déjà avancée; celle de se faire justice à soi-même, d'exercer ce qu'on appelle une justice sommaire. Sous l'impression de cette double pensée, la crainte de Caïn est que le premier venu ne le punisse de son crime, ne le tue. Mon châtiment est trop grand pour que je le supporte, s'écrie-t-il, et quiconque me rencontrera pourra me tuer : *Omnis qui invenerit me, occidet me*.

Mais ce n'est là ni l'avis, ni l'enseignement du justicier suprême et de son interprète le législateur du Sinaï. En attendant qu'un ordre régulier ait été établi; en attendant que cette parole et toutes ses conséquences « tu ne tueras point » aient été proclamées, il se charge à lui seul de la peine; il se réserve la légitime vengeance, le châtiment. En principe, la justice individuelle et sommaire est reprouvée, et le Dieu répond en ces termes à la crainte qu'on vient de lui exprimer: « Non,

personne ne se croira autorisé à te frapper, — celui qui tuerait Caïn serait puni sept fois davantage; *omnis qui occiderit Caïn septuplum punietur.*

De plus la peine n'atteint en rien les enfants du coupable. Tout au contraire, l'auteur de la Genèse va nous répéter avec complaisance les inventions des fils de Caïn, leurs travaux de nature toute civilisatrice. Ce sont des travaux analogues et les biens dont ils sont la source que Moïse a recommandés et promis au peuple du désert. Mais dans l'esprit de la Genèse comme dans l'esprit du législateur, ces œuvres matérielles de la branche aînée d'Adam étaient loin de suffire à elles seules pour empêcher la terre de se remplir d'avidité, de corruptions, d'extorsions. Elles étaient loin de lui faire éviter, comme exemple des châtiments expiatoires, un de ces cataclysmes terribles qui, bien des fois depuis lors, quoique sous des formes différentes, se sont reproduits en partie dans la sphère sociale, et s'y renouvellent encore. Afin de retirer des travaux dont je parle une influence heureuse, efficace, ils devaient être complétés et pondérés par des efforts d'un autre ordre, par les oblations *en bonne odeur* de la race d'Abel dont *Seth*, son frère puîné, recevra bientôt l'héritage : ils devaient se concilier avec des manifestations destinées à mettre en jeu les facultés morales et méditatives de l'homme; ils devaient enfin assurer une grande place à l'autorité du principe ou de l'idée, à la droiture du jugement et à l'intelligence du cœur.

Quant à l'objet des inventions attribuées aux descendants de Caïn, ce qui en résulte de plus frappant c'est de confirmer la distinction sans laquelle on ne jette que confusion sur le caractère intime de la Genèse.

J'ai dit que, en général, les *faits* qui servent de corps à ses récits et qui rencontrent ailleurs des analogues étaient loin de rendre la pensée essentielle de l'écrivain; mais bien la *direction* nouvelle, le changement de signification qu'il y imprime.

Ici, par exemple, les inventions primitives sont religieusement attribuées à des êtres tout naturels, tandis que les traditions religieuses des autres populations et en particulier des Grecs, supernaturalisaient les auteurs ou les représentants de cet ordre de travaux, en faisaient des êtres d'un autre monde.

Le premier fils de Caïn, *R'kanorh* ou Hénoc est censé avoir bâti et nommé la première ville ou bourgade. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Lemech, eut deux femmes qui, depuis Ève, sont les premières à être signalées par leur nom, Ada et Tsilla. Elles le méritaient à cause de leur influence sur l'œuvre civilisatrice. Ada donna le jour non-seulement à Jobel, père des pasteurs, qu'on a comparé au *Palès* supernaturel des Grecs, mais à Joubal, inventeur des instruments de musique, avec lequel le dieu Apollon n'est pas sans analogie. Les enfants de Tsilla furent Tubalcaïn, le premier travailleur des métaux, le premier forgeron dont l'antre de Vulcain reproduit assez l'image, et Naama sa sœur qu'on a mise en regard de Vénus, à cause de son nom qui signifie belle.

C'est de la bouche de ce même Lemech que le principe de la légitime défense semble sorti pour la première fois. Un jour qu'il avait été assailli et maltraité par quelques hommes sans qu'on sache à quel sujet ni de quelle manière, il dit avec agitation à Ada et Tsilla : « Femmes, écoutez moi, j'ai tué un homme, étant blessé;

un jeune homme étant meurtri. Si celui qui aurait frappé Caïn (coupable) eût été puni sept fois davantage, celui qui tuerait Lemech (non coupable) le serait soixante-dix-sept fois. »

Indépendamment de la naissance d'une multitude de fils et filles, sans lesquels on ne comprendrait guère la population rapide du monde, le premier couple avait obtenu Seth, l'homme d'intelligence et d'enseignement, qui était le plus en état de remplacer Abel.

D'après la Genèse, la série des patriarches antédiluviens, ou la généalogie de Seth jusqu'à Noé, ne comprend que dix individus chez lesquels par conséquent on est obligé de reconnaître le cachet essentiellement symbolique de cette première époque. L'extrême longévité qu'on leur attribue s'applique à l'autorité morale de leurs noms, bien plus qu'à la durée de leurs personnes. Cet âge, pour le moindre, ne descend pas au-dessous de sept cents ans, et pour le plus avancé approche de mille. Les inductions les mieux fondées, et les docteurs hébreux eux-mêmes, conduisent à voir dans ces noms patriarcaux des lignées entières ou plutôt une succession de familles intelligentes. Sous l'impulsion d'un chef, servant longtemps de drapeau, ces espèces d'écoles à l'état rudimentaire observaient la nature, recherchaient le vrai dieu ou cédaient à quelqu'une de ses inspirations, dans le sens attaché par tous les livres du Pentateuque à cette expression et à cette idée. Aujourd'hui, sans doute, dans le domaine de l'esprit et dans le domaine des arts on ne dit plus sur les traces de la Genèse que tel maître ou patriarche a *vécu* tant et tant de siècles, plus ou moins que Méthouséla (Ma-

thusalem) ; mais on n'hésite pas à affirmer figurativement qu'il *a régné* !*

Le principal fils de Seth, l'héritier immédiat de l'idée génésiaque et de son esprit de suite s'appelait Énos. Ce qui en fait le caractère, c'est que de son temps on aurait commencé à invoquer le dieu suprême, l'Éternel, en lui donnant un nom défini. On aurait qualifié sa sainteté à l'aide de quelqu'un de ces noms divers sous lesquels il a été successivement manifesté avant de se révéler au maître du Sinaï et de toute la loi en qualité de *Jehovah*, ou l'Être par excellence. Dans la généalogie de Seth, il existe comme dans celle de son frère aîné, un Hénoc dont on dit que Dieu le prit ou qu'il mourut relativement jeune, malgré son mérite. Il existe également un autre Lemech, fils de Métousela et père de ce Noé, qui va avoir pour destination de servir d'organe et de symbole à l'enseignement postdiluvien, à l'esprit de suite.

A en juger d'après les causes morales attribuées au cataclysme qui sépare la première d'avec la seconde époque, on doit reconnaître que les écoles patriarcales, avaient en général prêché dans le désert. Leur dessein d'amener les hommes au respect de l'intelligence et aux intérêts de la justice se réduisait à peine aux effets d'un faible écho. Loin de traverser des siècles successifs d'or et d'argent, comme dans la mythologie grecque, les enfants d'Adam étaient tombés presque tout à coup dans des siècles de fer.

* Des savants modernes ont attribué aux patriarches antédiluviens de représenter des astres, des constellations, des événements astronomiques ; ce n'est pas impossible, car tout se liait dans les images de l'antiquité; mais il est certain que ce n'est nullement à ce titre que l'auteur de la Genèse en a parlé.

La division s'était bientôt établie entre les forts et les faibles, entre ceux qui naissent avec le don du commandement et l'extrême disposition à en abuser, et la foule de ceux qui ont comme l'instinct inné non de la véritable obéissance, mais de la prosternation servile.

Les fils des *dieux* ou des puissants de la terre enlevèrent violemment les filles des hommes, ou du vulgaire, qui leur parurent belles; il en surgit une génération exerçant une influence fatale et dont le renom était grand.

Une autre cause concourut à combler la mesure du sang injustement versé, des rapines, des crimes.

Entre les races animales antédiluviennes, nous admettons aujourd'hui l'existence de plusieurs espèces gigantesques. Dans les premiers récits de la Genèse on trouve que « des géants, objets d'effroi, étaient alors sur la terre. » Tels dans les temps fabuleux et héroïques des traditions grecques, on trouve les Titans, les Cyclopes et d'autres espèces menaçantes; tels dans les traditions du moyen âge, apparaissent beaucoup plus en raccourci, ces déprédateurs titrés et farouches, reniant Dieu et ne comptant que sur leur force, contre lesquels une loyauté intelligente armait le bras des véritables chevaliers.

CHAPITRE III

NOÉ, BABEL ET LA COLONISATION

Dans cette seconde époque, conduite jusqu'à Abraham, Noé, son arche et son acte d'alliance reproduisent et confirment le principe natif de l'unité sociale, l'origine commune et fraternelle de toutes les races. De même la ville et la tour de Babel viennent à l'appui de la nécessité dictée à l'homme le jour de sa création, de remplir toute la terre, par conséquent de *se disperser*. Un autre intérêt y domine ; elle offre le tableau le plus antique de la colonisation générale, la raison qui autorise à distinguer cette deuxième époque, sous la qualification de géographique ou ethnographique.

Quelque solution que les sciences physiques réservent à la question de l'universalité du déluge, on est obligé de convenir que, dans l'ordre des enseignements législatifs et moraux qu'il poursuivait, l'auteur de la Genèse n'avait pas à hésiter. Pour redonner une base formelle au sentiment intime de fraternité, la logique autant que son inspiration lui en faisait une loi : il était tenu d'attribuer au déluge une étendue universelle, ou qui embrassât au moins toute la terre alors habitée. Sous peine d'ébranler son idée fondamentale, la voie ne devait rester ouverte à aucune exception.

Le souvenir d'un cataclysme terrestre immense était commun, avons-nous dit, à l'antiquité tout entière *. Il est reconnu également que, dans leur première ignorance des lois du monde, les hommes s'étaient imaginé que, sous l'influence de divinités cruelles qu'il fallait apaiser par tous les moyens, surtout les plus odieux, le courroux des éléments et de prétendues conflagrations des astres étaient tournés sans cesse contre leur repos.

Ce n'est donc ni dans l'un ni dans l'autre point, l'existence d'un déluge et les phénomènes de la nature acceptés comme signes de châtiment ou de vengeance, qu'il faut chercher le génie propre à l'auteur de la Genèse, mais dans la moralité nouvelle qu'il en tire. On s'est déjà convaincu que, loin d'offrir rien d'incertain ou d'éphémère, les causes morales attribuées à ce déluge étaient, au contraire, de celles qui, sous d'autres formes, finissent toujours par amener des cataclysmes sociaux. Elles ne regardaient ni la violation ni l'omission d'aucune pratique religieuse purement extérieure et arbitraire, mais bien l'abus général de la force, les outrages des *dieux* de la terre ou des puissants contre les faibles; la corruption de ces faibles eux-mêmes, la violation de toute justice, les rapines, le sang, les extorsions.

Aussi Noé, dont le nom signifie repos, consolation, et sa famille ne furent-ils conservés qu'en qualité spéciale de semence *d'intégrité, de justice.*

* Solon avait appris des prêtres égyptiens qu'avant les inondations connues des Grecs, il y avait eu une inondation générale. Les Chinois, les Perses, les Brames ont tous admis des déluges envoyés pour anéantir la race humaine.

Sans contredit, dans une scène de déluge, rien n'était plus rationnel, pour expliquer la survivance de quelques individus, que l'idée d'un vaisseau qui les portât sur les ondes ; rien de plus rationnel aussi pour repeupler la terre qu'un certain nombre de couples dont l'occupation ne serait nullement de jeter des pierres derrière eux, comme Deucalion et Pyrrha, ou de semer des dents, comme Cadmus, pour recueillir des hommes.

Dans la construction de ce vaisseau, qu'elle soit réelle ou purement symbolique, il est toujours intéressant de savoir que le bois le plus dur y fut employé, qu'on l'enduisit de bitume au dehors et au dedans. Trois étages ou entre-ponts s'y divisaient en un nombre considérable de compartiments ou loges. Une sorte de toit donnait accès à la lumière, sans laisser passage aux eaux qui tombaient du ciel. Il n'y avait qu'une seule porte, mais beaucoup d'ouvertures latérales. Sa longueur était de trois cents coudées (un peu plus de 150 mètres), sur trente coudées de large et cinquante de hauteur.

Chez les écrivains de l'islamisme, on porte à quatre-vingt le nombre d'hommes et de femmes confiés à cet instrument de sauvetage. Il en est parlé en ces termes dans le Koran. « Dès que tout fut prêt, nous dîmes à Noé : Fais entrer dans l'arche un couple de chaque espèce d'animaux et ta famille, excepté celui de tes fils qui est destiné à périr ; fais-y entrer aussi tous les croyants ; mais le nombre en fut très-petit. — Noé appela son fils qui était encore sur la terre : Viens avec nous, ne reste pas avec les infidèles ! — Je me retirerai sur la montagne, dit le fils, elle me mettra à l'abri des eaux. — Nul n'évitera la punition de Dieu, répliqua le patriarche,

excepté ceux en faveur de qui il fait éclater sa miséricorde [1]. »

On sait que, d'après le récit génésiaque, six mois s'écoulèrent avant que l'arche se sentît arrêtée sur les montagnes d'Ararat en Arménie. On sait aussi que vers le milieu du onzième mois, un corbeau lancé afin d'apprécier l'état des eaux, allait et revenait sans cesse. Ensuite ce fut le tour d'une colombe, qui rentra dans l'arche, en sortit de nouveau, revint tenant en son bec une feuille d'olivier, et s'envola une troisième fois pour ne plus reparaître.

A dater de son embarquement jusqu'à l'heure où elle redescendit sur le sol et y dressa un autel, la famille sauvée aurait compté un intervalle de un an et onze jours.

Certes, à vouloir s'en tenir à des considérations purement physiques, on juge sans effort les armes nouvelles que les circonstances précédentes et d'autres que je néglige, ont été en état de fournir aux adversaires de l'universalité et même de la grande généralité du déluge. Comment serait-il possible, a-t-on dit, qu'un frêle vaisseau ayant les dimensions marquées, ou des dimensions supérieures, eût renfermé sept couples du plus grand nombre d'espèces d'oiseaux et de quadrupèdes, et un couple au moins de tous les autres animaux ? Il faudrait accorder l'inspiration aux brutes pour les faire arriver de concert à ce rendez-vous général ? Par quels chemins seraient venues celles qui appartenaient aux îles les plus inconnues ; et ces miliers d'insectes et de reptiles qui s'éloignent à peine des lieux où ils ont reçu la vie ? Comment le même toit aurait-il recouvert la brebis, côte à côte du tigre, et l'animal des pays glacés tout près de

celui des tropiques? Enfin, quelles provisions immenses dans une ménagerie si extraordinaire, et quelle foule d'hommes pour empêcher qu'elle ne se changeât en un cloaque des plus impurs?

Entre les historiens de son temps, où l'on trouvait des allusions à ce cataclysme, Flavius Josèphe parle de Jérôme l'Égyptien qui avait écrit sur les antiquités phéniciennes, de Mnazias et Nicolaüs de Damas. Mais le récit de Bërose, auteur chaldéen de l'époque d'Alexandre, est surtout curieux comme pâle imitation du tableau génésiaque.

Xisuthrus, dixième roi de la Chaldée, depuis Alorus, disait Berose, vit en songe Chronus ou Saturne, qui lui annonça que le genre humain serait détruit par un déluge. En même temps, l'ordre lui fut donné d'écrire l'origine, l'accroissement et la fin de toutes choses, et d'enterrer cet écrit dans la ville du Soleil nommée Sipara. Il construisit un vaisseau long de cinq stades (1000 mètres environ) et large de deux; il le remplit de provisions, y fit entrer beaucoup de quadrupèdes et d'oiseaux, et s'y réfugia avec sa femme, ses parents et ses amis. Dès que les pluies eurent cessé, Xisuthrus lâcha plusieurs oiseaux qui rentrèrent aussitôt dans son arche. Une seconde fois ces oiseaux apportèrent un peu de boue à leurs pattes; la troisième fois ils ne revinrent plus. Alors, ayant fait une ouverture au vaisseau, il le vit arrêté sur une montagne; il en descendit accompagné seulement de sa femme, de sa fille et du pilote; leur premier soin fut d'immoler des victimes aux dieux. Ses compagnons, après avoir longtemps attendu leur retour, allèrent à leur recherche; mais ils ne les trouvèrent plus. Une voix aérienne leur apprit qu'ils avaient été transportés dans

le séjour céleste, et leur prescrivit de se diriger vers Sipara, dans l'Arménie, afin d'y recueillir les écrits de Xisuthrus qui devaient être livrés à la connaissance du genre humain [2].

En Égypte, l'histoire du dieu Osiris faisait aussi mention d'un déluge et d'une arche où le dieu aurait été conservé. Le déluge de Deucalion admettait à son tour une colombe, destinée à indiquer l'écoulement des eaux et l'état praticable du sol [3].

Dans le nouveau pacte promulgué à la suite du déluge et comme scellé sous le signe brillant de l'arc-en-ciel, on s'aperçoit aussitôt que chaque article a reçu de la part de Moïse d'amples développements; on s'aperçoit en même temps que tous ces articles sont d'une application universelle. Ils regardent la population, l'alimentation, l'humanité même à l'égard des bêtes, la solidarité de la vie humaine imposée à la société entière; la justice égale pour tous; enfin, l'apaisement des terreurs et superstitions populaires, cet apaisement dont j'ai dit que le véritable effet était d'*émanciper* la terre, en d'autres termes de l'arracher au joug alors si réel et si pesant des religions et prétentions *astrologiques.*

Le premier article relatif à la population ne faisait que reproduire la parole adressée à l'homme primitif, celle qui forme la transition toute naturelle d'abord au récit de la tour de Babel, ensuite au tableau de colonisation générale : « Soyez féconds, multipliez et *répandez*-vous sur toute la terre. »

L'alimentation d'Adam au sein de l'Éden avait été purement végétale. Ici l'homme est autorisé à se nourrir sans exception de la chair de tous les animaux de la

terre, de l'air et des eaux. Il s'ensuit une nouvelle preuve que, aux yeux du législateur, les prohibitions alimentaires n'avaient qu'un intérêt de second ordre et ne s'étendaient ni à toutes les circonstances, ni à toutes les localités. Mais en vertu du pacte noachique, si l'homme pouvait exercer sa puissance sur l'animal et en faire son aliment, ce n'était jamais que selon la nécessité, sans barbarie : il n'en mangera pas le sang, il ne le sucera point; à plus forte raison n'arrachera-t-il pas ses membres à l'animal vivant. Le Dieu de la Genèse étend son alliance de justice et d'humanité sur la race animale aussi bien que sur la race humaine : « Je fais un pacte avec vous et avec vos descendants après vous, et avec toute créature, oiseaux, quadrupèdes, tout ce qui a vie. »

Comme correctif de l'impunité assurée précédemment aux *dieux* ou aux puissants de la terre qui se jouaient de la vie des hommes ou des faibles, un des articles du nouveau pacte promulgue avec une insistance particulière la nécessité et le droit d'une solidarité réciproque. Tous les hommes sont responsables de la vie les uns des autres; et la raison qu'en donne ce même article, c'est la fraternité commune, c'est la maxime que l'homme a été fait à l'image et ressemblance de Dieu. Quel que soit le rang du meurtrier, sa puissance, sa force, il n'y aura pas d'exception pour lui devant la justice organisée de l'homme; mais si la justice humaine manque, celle de l'Éternel se réserve encore d'y suppléer. « Quant au sang de vos personnes, dit le maître et dispensateur de la justice suprême, je le réclamerai de tout être vivant et de tout homme, Auprès de chacun de vous, je réclamerai la vie de

l'homme son frère. Celui qui aura versé le sang de l'homme, son sang sera versé par l'homme; car c'est à l'image de Dieu qu'il a été fait [1]. »

Enfin, dans la signification donnée à l'arc-en-ciel, le génie, le dieu de la Genèse manifeste encore sa vraie nature et use du procédé dont nous retrouverons l'application dans la scène du sacrifice d'Abraham.

Après avoir adopté en quelque sorte les opinions et traditions de l'époque et pris pour lui la responsabilité du dénlge, que fait cet esprit, ce dieu? Il ne cherche pas à entretenir les terreurs existantes relativement aux conflagrations des astres dont on croyait détourner les effets par des modes de conjuration souvent affreux. Au contraire, il éteint l'idée des dangers auxquels les populations s'imaginaient la terre chaque jour exposée. La poésie de son arc dans la nue invite l'homme à se livrer avec sécurité à ses œuvres, sans autre crainte que celle de l'injustice réciproque, et du mal qui en résulte et qui passe inévitablement de générations en générations. « En voyant ce signe, s'écrie-t-il, sachez bien que je ne maudirai pas encore une fois la terre. Je ne frapperai plus tout ce qui vit en elle. Pendant toute sa durée, les semailles et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver ne s'arrêteront pas. »

C'était le premier meurtrier qui après l'expulsion du jardin d'Eden, avait encouru le châtiment de Dieu; ce fut le premier moqueur qui après le déluge, encourut l'indignation de son père. Loin de suivre l'exemple de Japhet et Sem ses deux frères, de couvrir avec respect la nudité de Noé, Cam ou plutôt Canaan son petit-fils, en aurait fait un sujet de raillerie. A la vérité, ce Canaan, condamné à devenir le serviteur des serviteurs de ses

frères, amenait de loin l'intérêt national de la conquête qui allait si fort se développant aux jours de Moïse. Dans le tableau d'ethnographie, il est censé le père de ces tribus cananéennes, qu'au sortir du désert Israël était appelé à combattre à armes égales, à mettre en fuite ou à anéantir.

Au moral, les sages hébreux reprochent particulièrement à Noé de n'avoir pas imploré la clémence de Dieu, de n'avoir pas plaidé auprès de lui en faveur du genre humain, ainsi qu'Abraham s'y emploiera en faveur de deux villes condamnées. On l'a confondu avec le personnage cité par Berose, Xisuthrus. On a imaginé qu'au sortir de l'arche, il quitta ses enfants et alla s'établir dans la Chine, où sous le nom de Fo-hi il devint le chef d'une immense famille, qui jeta les fondements de l'empire chinois. Enfin, ce patriarche a été pris pour l'Osiris des Égyptiens, le Saturne, l'Uranus et le Janus des Grecs, tous personnages dans lesquels des critiques modernes ont vu spécialement le signe du Capricorne ou le génie céleste dont la fonction antique consistait à ouvrir l'année.

Dans le texte actuel de la Genèse, il y a une interversion sensible entre le tableau de colonisation ancienne, et le tableau de confusion qui y prépare. Celui-ci se trouve à la suite de l'autre au lieu de précéder.

Pour passer de l'unité native de la race humaine reproduite en Noé à ses diversités et dispersions infinies, l'écrivain génésiaque a recours à une sorte de protestation contre tout obstacle mal entendu à la parole : « Remplissez la terre, dominez sur elle. »

Quelle est en effet l'idée capitale dans l'image de la ville de Babel et de sa tour ? Quel est l'objet réel

du conflit entre ses constructeurs et la volonté exprimée du dieu de la Genèse. Il ne s'agit pas de commentaires, mais simplement de citer. « Bâtissons-nous une ville et une tour, dont le sommet touche aux cieux, se dirent entre eux les constructeurs; et faisons-nous un signe, de crainte que nous ne soyons *dispersés sur la terre.* » — Alors l'esprit génésiaque, le Dieu dit à son tour : Descendons, confondons leur langage, que l'un ne comprenne plus l'autre. — Ainsi l'Éternel les *dispersa* de cet endroit sur toute la face de la terre, et ils cessèrent de bâtir la ville qui fut nommée Babel, c'est à dire confusion.

Toutefois si le sens géographique du symbole est incontestable, si cette transition au tableau colonisateur n'est pas seulement logique, mais participe du caractère de l'art, on tombe dans les conjectures dès qu'il s'agit d'en saisir l'origine. Quelle occasion l'a fait présenter sous la forme d'une ville et d'une tour? Les uns ont vu dans cette tour un phare, une sorte d'observatoire d'astronomie ou plutôt d'astrologie, qui, à côté de quelques notions vraies, mais enveloppées de mystères par leurs possesseurs, aurait répandu chez les populations une foule d'erreurs et de terreurs superstitieuses. De son sommet l'on aurait espéré surprendre à fond les secrets du ciel, sans trop s'occuper des injustices et des tribulations de la terre. De là l'intervention prochaine du Dieu. D'autres s'arrêtant à cette parole : Faisons-nous une tour dont le sommet *touche aux cieux*, ont conclu que la nature du tableau était comme un reflet de la même tradition qui ultérieurement, chez les Grecs, produisit le récit des entreprises titanesques.

Enfin la conjecture à laquelle j'attribue le plus de vraisemblable, tire un appui de la double allusion faite par

la Genèse au pays de *Chinar*, où se serait passé l'événement, et d'où les constructeurs de Babel étaient forcément sortis.

D'après cette conjecture, l'image de la confusion se fonderait sur les premières agitations et guerres qui dans l'Asie intérieure eurent pour résultats une dissolution et une émigration. La dissolution aurait atteint un empire naissant antérieur à ceux dont parlent nos traités d'histoire ancienne. Ainsi, dans le tableau géographique subséquent, on sait ce qui est dit à propos de Nemrod, le puissant chasseur sur la terre. « Son empire commença par Babel, Ered, Accad et Calné au *pays de Chinar.* » Immédiatement la Genèse ajoute que de ce même pays de Chinar, il *sortit* pour aller en Aschour, où il battit d'autres villes.

L'émigration considérable de hordes, tribus ou populations, dont ces premières agitations auraient été accompagnées, explique en particulier l'extrême diversité des races déjà établies sur les rives de la Méditerranée orientale bien avant Moïse. Elle n'explique pas moins l'arrivée du groupe de peuples appelés *pasteurs*, sans être pour cela des bergers, qui pendant des siècles tinrent sous leur domination une grande partie de l'Égypte.

La confusion occasionnée dans la suite des âges par la dissolution de l'empire romain, et l'émigration des tribus asiatiques, qui s'ensuivit au sein de l'Europe et y multiplia les idiomes, servent jusqu'à un certain point d'analogie à ma conjecture, et d'éclaircissement.

Dans tous les cas, l'auteur du Pentateuque était un législateur, et plus qu'à nul autre l'expérience avait appris avec quelle promptitude on est disposé à ne plus s'en-

tendre, à se séparer, dès qu'il s'agit de bâtir une cité religieuse, politique ou morale. Que d'applications du symbole de la Genèse, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours !

Antérieurement à cet épisode, la Genèse déclare que « toute la terre employait la même langue, les mêmes expressions. » Ce serait là sans contredit l'explication la plus facile des rapports qui se rencontrent entre les traditions des races les plus lointaines. On y puiserait surtout une preuve que lorsqu'elle marche *en avant* l'humanité travaille toujours à rétablir quelque idée ou quelque fait qu'elle avait laissé *en arrière*. Une des grandes pensées du moyen âge religieux et du moyen âge scientifique, fut de répandre une langue, de la rendre universelle. Aujourd'hui, à cause du mouvement général, il est difficile de ne pas croire qu'une foule d'idiomes secondaires disparaîtront en même temps qu'une foule d'États de trop faible importance. Si ce n'est une seule des langues actuelles, du moins un petit nombre obtiendra la prépondérance, afin d'imprimer plus d'activité à la libre communication de tous les pays.

Par le seul fait de son éducation première, Moïse était familier à la géographie contemporaine. Il possédait de plus les écrits de ses aïeux et probablement quelques mémoires de Joseph, à qui sa position de ministre en Égypte avait comme imposé de laisser des indications relatives à la diversité des populations et des langues. Pendant la succession des famines qui, à son époque, sévirent tant de fois, c'était une mesure presque forcée d'enregistrer le nom des hommes qui de toutes les régions connues, venaient demander des

secours à la fécondité du Nil, et puiser dans les greniers des Pharaons.

En conséquence il n'y aurait pas sujet de s'étonner si dans le tableau descriptif qui distingue la seconde époque, on rencontrait çà et là des noms de cités qui n'ont commencé à exister que dans les siècles compris entre cette deuxième époque et les jours de Joseph ou de Moïse. Il ne faudrait pas s'étonner non plus que le cadre de la géographie génésiaque étant une fois donné, on y eût intercalé avec le temps, des noms de populations ou de cités, dont l'origine présumée serait ultérieure au législateur. Ces noms inscrits d'abord comme entre parenthèse, à côté des noms anciens, ou en marge de certains exemplaires originaux, auraient fini par se confondre avec le texte.

A l'occasion des trois souches d'où va sortir la diversité infinie des colonies, une des intentions constantes de l'ancienne loi réapparaît de nouveau; je veux dire le principe devant lequel les fameuses lentilles de Jacob tomberont tout à coup à l'état d'un pur incident, cette moralité qui consiste à faire pâlir le droit d'aînesse et le droit de la force en regard du droit de l'intelligence et de la faiblesse apparente.

De même que l'oblation d'Abel le plus jeune et le plus faible, mais le plus intelligent, avait été préférée, de même c'est celui des fils du patriarche sauvé du déluge, qui est le plus jeune et le moins fort, mais le plus étendu en esprit, Sem, à qui revient la prééminence. L'ordre selon le droit d'aînesse était Japhet, Cam et Sem; l'ordre selon le droit de l'intelligence, est renversé, et donne, selon la formule convenue, Sem, Cam et Japhet, quoique celui-ci eût dû conserver l'avance sur son second frère.

Chem ou Sem veut dire un homme digne de renommée, digne de gloire. Le nom de Cam (*R'ham*) fait allusion aux pays chauds, à la chaleur. Le nom de Japhet signifie celui qui a pour faculté et pour destinée spéciale de s'étendre. Tout en ne lui accordant que le second rang, Noé bénit Japhet avec ardeur ; comme après la supériorité intellectuelle constatée en Jacob, Isaac ne bénira pas moins tendrement Esaü son frère.

Mais dans cette bénédiction de Japhet, il y a une condition, qui depuis la Genèse s'est si complétement réalisée, qu'elle mérite attention.

Il résulte du tableau géographique, que les trois frères répandirent chacun leurs descendances et colonies dans quelques parties de l'Asie ; ce qui distingue Cam, c'est qu'il se tourne surtout vers le midi asiatique et va peupler le sol africain ; ce qui distingue Japhet, c'est qu'il s'étend du côté de l'Europe, et est censé la peupler.

Je n'ai pas besoin de dire que dans le développement ultérieur du tableau, les noms modernes qu'on applique en détail aux noms anciens ou aux chefs des familles dispersées, sont en partie arbitraires.

Mais là n'est point la question relative à Japhet, au persónnage réellement indiqué comme la souche de la colonisation européenne. En bénissant son fils aîné, Noé s'exprime en ces termes : « Que l'Élohim Dieu étende les possessions de Japhet, mais qu'il le fasse habiter dans les *tentes* de Sem. » C'est précisément ce qui est arrivé et ce qui existe.

Ici en effet le mot *tente* est loin de signifier la tente du désert, la demeure de l'Arabe, ou du nomade. Toute la législation de Moïse a été dirigée contre la tente ainsi entendue ; elle a eu pour objet invariable d'y

substituer la *maison*, de transformer la tribu errante en province, d'annihiler presque l'usage du cheval, qui alors comme aujourd'hui était considéré comme le fondement de la tente arabe, l'emblème de tous les instincts de violence et de guerre.

Les tentes de Sem ont le même sens que ce mot appliqué au pavillon sacré du désert, au sanctuaire de l'Éternel; elles indiquent le principe, l'idée dont le Pentateuque tout entier forme et abrite l'expression.

Or quelque étendue que Japhet ait assurée à ses possessions, il a été forcément conduit à habiter sous les tentes annoncées; car sans préjudice de l'avenir, non-seulement Moïse, mais Jésus-Christ, mais Mahomet, sont de la race du plus jeune des trois frères.

On donne sept fils à Japhet. Sous toute réserve, l'aîné, *Gomer*, a été pris pour la souche des colonies cimmériennes ou celtes, jetées entre le Borysthène et le Tanaïs. Le second fils, *Magog*, représenterait les Scythes; *Madaï* serait le père des Mèdes; *Tubal et Mesek*, des peuples de la Cappadoce et du Pont; *Tiras* de la Thrace; *Javan* de l'Ionie. Les enfants de Javan sont *Elissa*, nom assez voisin de *Ellas*, la Grèce, *Tarsis*, *Ketim*, *Dodanim*, dont on a fait successivement l'Ibérie, diverses contrées de l'Afrique, l'Italie, les îles de la mer Égée, la Macédoine, Rhodes.

En ce qui concerne Cam, plusieurs se sont imaginé qu'il était le même personnage que *Chronos*, dont parle Sanchoniaton, qui se révolta contre Uranus son père, qui le détrôna et le fit mourir. Il a passé aussi pour le Ménès des Égyptiens et pour le Jupiter des Grecs. On lui a attribué l'invention des sciences occultes. L'aîné de ses quatre fils, est *Cousch* ou *Cus*, le noir, qui aurait

peuplé une partie de l'Arabie, de l'Abyssinie, l'Ethiopie. De son second fils *Misraïm*, père de l'Égypte, seraient sorties une foule de peuplades et colonies, entre autres les *Loudim* ou Ludéens, les *Lebahim* ou Libyens, les *Caphtorïm* dans lesquels on a vu les populations de l'île de Crète et ces *Pelichtim* ou *habitants des côtes* de la Méditerranée, qui grâce aux écrivains hébreux, ont acquis tant de célébrité sous la désignation de Philistins.

Le troisième fils de Cam, *Phut*, l'épais, se serait répandu dans l'intérieur de l'Afrique, et le quatrième, *Kénaan*, aurait eu pour fils aîné Tsidon, père des Sidoniens, et pour descendants les premiers possesseurs du pays où se sont passés tous les grands événements de l'histoire hébraïque.

C'est de l'arbre généalogique de Cam, que procède le puissant chasseur devant l'Éternel, ce Nemrod mentionné plus haut, dont le nom signifie rebelle ou immortel, selon qu'on le fait dériver de la racine hébraïque *Marad*, ou du mot persan *Nemrûd*. Voilà pourquoi les uns ont été conduits à le représenter comme un tyran odieux, les autres au contraire comme un homme d'une force et d'une adresse extraordinaire qu'il aurait déployée surtout à combattre les bêtes sauvages. En raison de l'empire dont on lui attribue la fondation, il a été confondu avec Bélus, premier roi de Babylone, et Ninus, premier roi d'Assyrie.

Enfin la descendance de Sem débute par cinq fils : *Elam* l'aîné et les colonies qui en sortent regardent la Perse ; *Aschour* ou *Assur*, les régions d'Assyrie ; *Loud*, le quatrième fils, est censé le père des populations lydiennes ; *Aram*, des races syriennes, prises dans leur acception la plus étendue.

Mais c'est le troisième fils de Sem par ordre de naissance, *Arphaxad* qui, selon Josèphe, présida au développement des Chaldéens, dont le petit fils *Héber*, engendra la race des Hébreux et lui transmit son nom. Mahomet a appelé *Hog* ce dernier personnage dont il fait un prophète entre Noé et Abraham.

Des deux fils d'Héber, *Péleg* et *Joctan*, le second provoqua des colonies au nombre desquelles on distingue *Ophir* et *Havila*, régions si fréquemment citées dans l'écriture. Sa postérité se serait propagée jusque dans l'Inde.

Quant à son frère aîné Peleg, il aurait reçu ce nom signifiant *partage*, parce que de son temps, est-il dit, la terre fut partagée, que les notions de propriété commencèrent peut-être à s'y répandre. Il eut pour descendants successifs Réou, Sereg, Nar'hor ou Nacor et Térar'h ou Taré, duquel naquirent Abram et ses deux frères, Nacor II et Haran qui mourut jeune, laissant pour fils *Lot*.

Ici finit par conséquent la seconde partie du long espace de temps compris dans les symboles et récits génésiaques, celle qui a ramené de nouveau à une première unité toutes les races sans exception, toutes les colonies de la terre, blanches, noires ou cuivrées.

Entre les livres connus, en est-il qui, dans un si petit nombre de pages, ait réuni avec ordre tant d'enseignements et de renseignements? Récapitulons en quelques mots les deux premières époques. Dans l'une, l'écrivain a marqué les principaux traits de l'humanité commençante. Les deux sexes sont étonnés de leur existence ; celui chez qui l'imagination domine, entraîne l'autre et l'emporte sur son jugement. Une violente secousse les

fait entrer dans la connaissance du bien et du mal, c'est-à-dire dans la voie de l'expérience. Au sein de la localité terrestre choisie, la faute d'Ève a été de dédaigner les fonctions et préoccupations dont elle était déjà chargée, d'intervertir l'ordre naturel.

Sur la terre encore aride, ingrate, la condition de l'homme et de la femme ne change pas dans son essence; seulement les avantages et bienfaits natifs de la vie prennent le caractère d'inconvénients, de chagrins. Au lieu du travail facile qui leur avait été imposé dans Eden, c'est à un travail rude et plein de sueurs qu'ils sont désormais condamnés; au lieu de garder le jardin et de se surveiller eux mêmes sans trouble, c'est une perpétuité d'agitations; au lieu de multiplier et de remplir la terre avec gradation et douceur, tout enfantement physique pour la femme, de même que tout enfantement moral pour la société et pour l'homme, ne se fera qu'au milieu des souffrances et des cris. Enfin, loin d'arriver au terme de leur existence, *rassasiés de jours* selon l'expression de l'Ecriture, ils seront sujets à succomber bien avant l'âge, et, ce qui est pire, ils apprendront immédiatement, en la personne d'Abel, tout ce qu'il en coûte de voir le jeune arbre tombé et couché en sa fleur. C'est à l'inégalité inévitable des succès et aux jalousies qui en dérivent que le premier meurtre et la première voix du remords doivent leur occasion. Quelque important que soit l'art de bâtir des villes, de forger des métaux, d'inventer des instruments de divers genres, cet art apparaît beaucoup moins difficile que celui d'être fort par sa justice, d'être vrai. De là des passions, des superstitions, des violences sans nombre, et un terrible cataclysme pour les expier.

Cependant quelques êtres privilégiés entretiennent la flamme de l'intelligence méditative et morale, soutiennent les droits du vrai et du juste, et forment le passage à la seconde époque que nous avons parcourue.

Dans celle-ci, indépendamment de l'origine et la fraternité communes reproduites et confirmées, la principale manifestation est le respect de l'homme pour l'homme; la solidarité est sinon établie, du moins proclamée, de tous les hommes en faveur de la vie et du sang de chacun. Toute nature vivante, l'animal emporte aussi des droits.

Mais avant tout, il faut que l'homme se disperse sur la terre, qu'il la *remplisse*. Les obstacles indûment opposés à cet ordre général entraînent confusion. Les populations et colonies se dégagent les unes des autres. Il en provient la quadruple et logique distinction exprimée et répétée dans la Genèse, les grandes différences qui, aujourd'hui comme alors, forment la cause incessante des complications humaines, savoir : la distinction, par les pays et les climats; — la distinction par les langues — par les familles et les races — par les nations et institutions *.

Dès que ce nom de Nations est prononcé, la troisième époque, l'historique, s'ouvre, celle d'Abraham et de ses fils. Tout y roule, soit sur l'avenir des nations, pris dans un sens universel, dans un sens de théorie, de *promesse,* d'utopie; soit sur l'avenir d'une nation particu-

* *Ab his divisæ sunt in regionibus suis—secundum linguam suam — et familias suas — in nationibus suis*... (ch. x, 5). *Hi sunt — in cognationibus, — et linguis, — terrisque, — et gentibus suis* (Ibid. 20).

lière, d'un peuple initiateur, considéré à la fois comme la conséquence de cette promesse ou théorie et comme le principe, la semence destinée à en provoquer sans cesse l'accomplissement.

D'après l'objet des deux premières époques, on conviendra facilement que les questions de date ne peuvent y réclamer qu'un rang très-secondaire. Le déluge a été porté à la seize cent cinquante-sixième année, depuis l'homme manifesté par l'Écriture; mais entre cette catastrophe et la naissance d'Abraham le texte hébreu semble ne laisser qu'un intervalle prodigieusement court de trois cent cinquante années. Dans le texte samaritain, cet intervalle est poussé à mille deux ans, et dans la version des septante à onze cent trente-deux. Il s'ensuit que de nombreuses difficultés ont été suscitées aux chronologistes, pour coordonner les dates de l'histoire sacrée et les faire tomber d'accord avec celles des autres histoires

Sans aucun doute, la Genèse laisse beaucoup à désirer et beaucoup à conjecturer sur les premiers événements du monde. Elle se restreint sagement à quelques grands et admirables jalons. Est-ce dans les fables pour la plupart monstrueuses des autres populations de l'antiquité qu'on puise plus de lumière. Un épais nuage couvre le berceau du genre humain, et les efforts tentés pour en décrire les premiers pas avec une certaine précision, ressembleront toujours à ceux d'un homme qui, voulant se rappeler les actions de son plus bas âge, prend souvent les illusions de son esprit pour des souvenirs réels.

CHAPITRE IV

ABRAHAM ET SES FILS ISMAEL ET ISAAC

Jusqu'ici, dans la Genèse, l'unité native de la race humaine, fondement de la législation hébraïque et de sa philosophie, ne s'est montrée qu'à l'état de préparation; c'est la conséquence toute simple de la création d'un seul couple primitif; la conséquence de la supposition d'après laquelle une seule famille aurait échappé au cataclysme diluvien et repeuplé notre globe.

Durant la troisième époque où nous entrons, l'historique, ce même principe d'unité ne reste plus une tradition du passé. Sous le nom et les auspices d'Abraham, il se transforme en idée essentielle d'avenir, en *promesse* sacrée, en utopie par excellence. De plus, l'idée d'universalité exprimée et bénie en la personne d'Abraham donne bientôt occasion et naissance à l'expression du principe de nationalité. Il en ressort le projet de créer un peuple choisi, un peuple appelé, soit de son aveu, soit malgré lui, à fournir un corps aux vues du patriarche, à en être tantôt le promoteur et tantôt le gardien, là le ministre ou le sacrificateur, ici la victime. Or, c'est en la personne de Jacob que la nationalité exemplaire, dont Moïse a poursuivi la réalisation, commence à se dessiner.

Aussi, dans cette troisième partie de la Genèse, le travail rétroactif du législateur se fait-il sentir de plus en plus. A chaque instant on y parle de la patrie réservée au peuple dont l'origine réelle est encore si éloignée ; à chaque instant l'autorisation se représente d'accomplir la conquête de cette terre promise, à laquelle les tribus se disposaient dans le désert.

Enfin, pendant la même époque, un des fils de Jacob, Joseph, porté au gouvernement de l'Égypte, imprime l'expérience politique au projet sacré. Abraham est le premier personnage connu de la race hébraïque qui se soit animé directement au souffle de l'Égypte. Joseph apparaît comme intermédiaire entre son aïeul et son successeur. Il tient plus particulièrement à Abraham par le sentiment de généralisation, et au législateur du Sinaï par ses efforts à organiser avec nouveauté un État, un empire considérable.

Dans la descendance des trois frères, Japhet, Cam et Sem, qui a été employée à peindre en quelques lignes la colonisation de tous les continents, on a vu que l'écrivain de la Genèse en était venu à distinguer la famille humaine *entière* par ses climats ou territoires, par ses langues, ses races et nations. En conséquence, lorsque Abraham et Jacob se préoccuperont de *toutes les nations de la terre*, l'on n'aura pas le moindre doute à former ; c'est bien dans le sens universel qu'on sera tenu de les entendre.

De même, personne n'ignore que, dans la langue hébraïque, le mot de béné-diction, ou bonne parole, recevait une application autrement variée, autrement familière que de nos jours. Il servait à caractériser en bonne part, à consacrer en esprit une idée, un homme, une

action, tout comme le mot malé-diction entraînait l'effet contraire.

Cela dit, quelle est l'idée suprême bénie en la personne d'Abraham? quel est le sujet de sa vocation, le principe de son enseignement, de son professorat, sa promesse?

Dans un temps où pour des causes différentes l'état de la société humaine offrait partout des preuves de violence, d'oppression, de superstition, dans un temps et des pays où les religions établies procédaient toutes ou presque toutes par des sacrifices humains, où les populations se courbaient avec servilité devant la croyance à la fatalité prétendue du mal, la voix du patriarche hébreu retentit; elle annonce une *nouvelle* admirable. Sous les auspices du Dieu d'intelligence et de justice dont ses aïeux avaient déjà cherché les voies et répandu quelque semence, un jour, dit-il, toutes les races, toutes les nations seraient bénies et heureuses. Elles formeraient un même corps, conséquence naturelle de leur unité native; elles s'assoieraient toutes à la même table, prendraient toutes part au même banquet.

Voilà l'idée universelle transmise, comme succession, à Isaac, à Jacob, et qui provoquera spécialement, chez ce dernier, la manifestation du principe national ou de l'idée-peuple.

Du reste, il ne s'agit point ici d'un pur commentaire; mais seulement d'accéder au langage du temps.

Dès le début de l'histoire d'Abraham, l'écrivain de la Genèse en indique l'objet essentiel et associe déjà les deux principes d'universalité et de nationalité. Bien plus afin d'éclairer à jamais le premier de ces principes, l'universel, et afin d'en rendre la signification stable, il

fait subir au nom du patriarche une transformation qui en approprie le sens à la nature de son enseignement, et qui se reproduira chez le promoteur de l'idée nationale.

« Quitte le lieu de ta naissance, la maison de ton père, dit l'esprit de la Genèse à son interprète, passe au pays que je te montrerai ; je ferai de toi une nation grande, je te bénirai, j'étendrai ton nom, tu seras une bénédiction, et en toi *toutes les races de la terre* seront bénies. Certainement je multiplierai tes enfants comme les étoiles du ciel ou comme le sable des rives de la mer, et contre ta postérité la porte de ses ennemis ne prévaudra point. Par elle, toutes les nations de la terre seront bénies ; *et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ.* Aussi ne t'appellera-t-on plus désormais Abram (c'est-à-dire père élevé) ; ton nom sera Abraham, parce que je te rends père de la multitude des nations[1]. »

Mais y a-t-il ou non quelque cause naturelle, quelque raison qui justifie ou explique l'importance morale accordée à la personne d'Abraham ? Dans une occasion où le Dieu de la Genèse est à la veille d'agir en qualité de justicier suprême, on l'entend s'exprimer en ces termes : « Pourquoi cacherai-je à Abraham ce que j'ai dessein de faire, puisqu'il doit former une nation grande, forte, et que toutes les nations de la terre seront bénies en lui. Je le connais ; je sais qu'il prescrira à ses enfants et à toute sa maison après lui de marcher dans le chemin de l'Éternel, de se conduire en toute chose selon la justice et la droiture[2]. »

Si la vie pastorale appartient à l'enfance des sociétés, en ce sens qu'elle s'allie à un état nomade, l'industrie pastorale se réveille avec force dans leur âge adulte. Plus la civilisation fait des progrès, plus le soin des

troupeaux devient d'une importance majeure. Il faut de nombreux troupeaux pour que toute la population obtienne une nourriture saine ; il faut de nombreux troupeaux pour qu'elle soit couverte de vêtements convenables. On a déjà vu qu'après avoir changé les anciennes habitudes nomades des Hébreux, et les avoir transformés en un peuple de petits propriétaires, Moïse ne cessa de leur recommander cette partie éminente de la richesse publique. Dans son œuvre pratique, Abraham mérite de passer pour le législateur de la société pastorale.

Comme peinture de mœurs, les récits qui le concernent lui et ses fils offrent une série de petits tableaux aussi remarquables par la pensée que par l'exécution ; et que de témoignages pour en attester la fidélité! De nos jours encore, une foule de voyageurs, en traversant l'Arabie, se sont crus transportés sous les tentes d'Abraham ; même hospitalité, même union de la famille, même respect pour le chef, mêmes travaux, même physionomie, mêmes costumes ; tout enfin rappelait à leur souvenir les images dont on avait bercé leur enfance, et les transportait, presque à leur insu, à l'origine du genre humain.

Hur en Chaldée est la ville où ce patriarche naquit. Par des causes qui seront dites plus loin, du sein de Canaan sa renommée s'étendit en Orient, où elle a augmenté d'âge en âge. Les Persans ont vu en lui leur prophète *Zeradocht* ou Zoroastre ; on l'a confondu avec le Brahm ou Brahma des Indiens ; les Arabes l'ont honoré comme le père de leurs tribus, et les Musulmans se rendent en pèlerinage à son tombeau, avec non moins de zèle qu'à la Mecque.

« Qui rejettera la religion d'Abraham, dit Mahomet,

si ce n'est l'insensé ! Quand Dieu lui dit : Embrasse l'islamisme, Abraham répondit : Je l'ai embrassé, ce culte du souverain des mondes... Les juifs et les chrétiens répètent : Adoptez notre croyance, si vous voulez être dans le chemin du salut. Répondez-leur : Nous suivons la foi d'Abraham, qui refusa de l'encens aux idoles et n'adora qu'un Dieu [3]. »

C'est au delà de l'année 2000 avant Jésus-Christ que son histoire commence, vers l'époque où l'Égypte devint la proie de ces peuples terribles dont j'ai parlé, d'après Manéthon, et auxquels on est convenu d'appliquer la dénomination inexacte de pasteurs.

D'après Flavius Josèphe, Abraham aurait sucé dans son pays natal les opinions des Sabéens, adorateurs des corps célestes, qui possédaient un certain nombre de connaissances astronomiques mêlées à un nombre beaucoup plus considérable d'usages et de superstitions d'astrologie ; mais il s'éleva bientôt à une plus haute doctrine. Il déclara que les astres n'étaient que des corps secondaires, dépendant, comme les hommes et comme toute chose, d'une puissance et intelligence suprême qui lui fut révélée sous un nouveau nom, comme c'était déjà arrivé à quelques-uns de ses prédécesseurs, comme cela a eu lieu pour Moïse. Il appela Dieu *El-Schadaï* le Tout-Puissant, celui qui se suffit à lui-même. « C'était un homme très-sage, dit Josèphe, d'un esprit très-supérieur, et d'une grande éloquence, qui donna aux hommes une connaissance de la Divinité, beaucoup plus parfaite qu'on ne l'avait auparavant. Il fut le premier à affirmer que le soleil, la lune et les étoiles n'ont aucun pouvoir par eux-mêmes, qu'ils sont soumis à une suprême puissance qui règle leurs mouvements. Les

Chaldéens et les autres peuples de la Mésopotamie, ne pouvant souffrir ces discours, s'ameutèrent contre lui. Par l'ordre de Dieu, il alla habiter la terre de Canaan. Berose a parlé en ces termes de ce personnage, sans le nommer, ajoute le même historien : « En l'âge dixième après le déluge, il existait parmi les Chaldéens un homme très-juste et très-intelligent dans la science de l'astrologie. » Hecatée a écrit un livre entier à ce sujet, et nous lisons dans le quatrième livre de l'Histoire de Damas qu'Abraham sortit avec une grande troupe du pays des Chaldéens, qui est au-dessus de Babylone; qu'il régna en Damas; qu'il en partit quelque temps après avec tout son peuple, et s'établit dans la terre de Canaan, qui se nomme maintenant Judée, où sa postérité se multiplia d'une manière incroyable[1]. »

Rien dans la Genèse ne justifie ces dernières assertions. Le patriarche, accompagné de Saraï sa femme, qui était aussi sa sœur du côté paternel, de Lot son neveu, et de toutes les personnes attachées au service de ses nombreux troupeaux, quitta la ville de Caran, en Mésopotamie, où son père Térar'h s'était établi, lorsque la perte d'un de ses fils lui eut rendu le séjour de la Chaldée insupportable*. Arrivé en Canaan, il dressa ses tentes sous le *chêne* de Mamré, près d'Hébron.

Une grande famine et le désir de s'instruire de la sa-

* Mahomet appelle *Azar* le père d'Abraham, à cause de son idolâtrie. On prétend qu'il avait pour profession de faire des statues aux dieux. Ce mot azar vient de *iazar*, « toi qui es dans l'erreur ! » Son fils lui dit : Rendrez-vous à des simulacres le culte qui n'est dû qu'à Dieu ? vous êtes vous et votre peuple, dans de profondes ténèbres. (*Koran*, chap. VI.)

gesse des prêtres d'Égypte le conduisirent dans ce royaume. Son neveu Lot fut du voyage.

Au nombre des désordres sociaux auxquels le déluge était censé avoir servi de châtiment, on se rappelle que les puissants de la terre s'arrogeaient le droit d'enlever à leur gré les filles du vulgaire ou des hommes et d'en faire leurs femmes. Ils tuaient sans pitié quiconque formait le moindre obstacle à leurs désirs. L'abus persistait, à en juger d'après la résolution d'Abraham, de ne présenter partout sa femme qu'en qualité de sa sœur; de crainte, est-il dit, que sa beauté ne devînt pour lui une cause de mort violente.

A la vérité on ne saisit pas trop au premier abord l'utilité d'une pareille précaution qui fut imitée plus tard par Isaac et qui, selon la parole sensée d'un roi des Philistins, pouvait fort exposer le droit de l'époux sinon sa vie, Mais en songeant que ni Abraham ni son fils n'étaient en situation de réclamer devant une justice régulière ou de recourir aux armes, on découvre facilement l'importance que l'esprit enseignant de la Genèse attachait à l'intervention directe du suprême Justicier. Son objet était d'effrayer les ravisseurs journaliers par l'image des maux auxquels ni leur force ni leur pouvoir ne leur permettrait d'échapper et qui tomberaient infailliblement sur leurs maisons ou sur leur tête. C'était une préparation sensible, quoique plus ou moins heureuse, au précepte du Sinaï : « Tu ne convoiteras ni la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de tout ce qui lui appartient. »

Le Pharaon en effet ayant entendu parler de l'étrangère la fit enlever tout en envoyant des présents à son frère prétendu, selon la forme établie dans les projets

ordinaires d'épousailles. Il n'y renonça que sur l'avis de ses augures, qui attribuèrent au dessein où il était de la déclarer sa femme, la violence d'une épidémie dont la maison de ce roi eut surtout à souffrir *.

Au retour d'Égypte, le patriarche dut se séparer de son neveu, afin de nourrir plus facilement les troupeaux, et d'obvier aux querelles entre les pasteurs. Lot choisit les plaines fertiles, situées à l'orient du Jourdain ; mais la paix ne l'y suivit point.

Plusieurs petits princes, qu'on évitera de regarder avec Josèphe comme les maîtres de l'Assyrie, de la Perse ou de tout autre empire, se faisaient une guerre semblable aux petites guerres féodales du moyen âge. Kédor-lahomer, un des plus puissants, soumit le groupe de cinq cités, la *Pentapole* où Lot avait fixé son habitation. Il en exigeait le tribut annuel pour la douzième fois, lorsque les princes du pays, fatigués du joug, se coalisèrent et levèrent l'étendard de l'indépendance. Un an s'écoula, pendant lequel Kédor s'attacha des auxiliaires : à leur tête, il vainquit les peuplades qui lui disputaient le passage, et il arriva dans la plaine de Siddim, occupée aujourd'hui par la mer Salée ou lac Asphaltide. C'est là que les attendait la confédération ennemie. On combattit avec ardeur ; mais les troupes

* « Abraham, ayant su que l'Égypte était dans une grande abondance, dit Josèphe, se résolut d'autant plus promptement à y aller, qu'il avait dessein d'apprendre les sentiments des prêtres égyptiens sur la Divinité, afin de se conformer à leurs opinions, s'ils étaient plus instruits que lui-même ; mais il les trouva, au contraire, beaucoup moins avancés.... Une peste ayant éclaté dans le royaume, ainsi qu'une révolte, le roi consulta ses prêtres ; ils lui dirent que la violence qu'il voulait faire à la femme d'un étranger en était la cause. » (*Antiq. Jud.*, liv. I, ch. VIII.)

du pays repoussées par les guerriers de Kédor, rencontrèrent sous leurs pas les crevasses qui coupaient la vallée. Cet accident ayant jeté parmi elles la confusion, les fit retirer à la débandade dans les montagnes voisines.

Les conquérants s'étant emparés de toutes les richesses, amenèrent prisonniers les habitants, au nombre desquels Lot.

Un homme de sa maison, échappé à la surveillance de l'ennemi, arriva en toute hâte auprès d'Abraham. Celui-ci donna l'ordre à ses serviteurs de s'armer, appela à son aide quelques alliés, courut dans le dessein de rassembler une partie des troupes fugitives, et atteignit près de Dan les chefs victorieux. Alors il divisa sa petite armée en plusieurs corps, et, profitant de l'obscurité de la nuit, il fondit sur eux de divers côtés, leur enleva tous les prisonniers et tout le butin.

Au bruit des exploits d'Abraham, les princes dont sa victoire rétablissait les affaires ou ceux dont il écartait les dangers allèrent à sa rencontre. Dans son enthousiasme, le chef de la confédération pentapolitaine, le roi de Sodome, lui adressa cette proposition : « Rends-nous seulement les personnes et garde pour toi le butin. » Mais avant de dire la reponse d'Abraham qui forme le trait essentiel de l'épisode, un fait se présente qui a été dépouillé depuis des siècles de son caractère naturel, afin d'en tirer la base ou au moins l'appui de tout un système.

Entre les princes accourus auprès d'Abraham, celui dont la petite armée du patriarche traversait les domaines, avait un nom signifiant roi juste. Il possédait une contrée dite de Salem, mot qui signifie paix et con-

court à la composition du nom de Jérusalem. De plus il rendait hommage au Très-Haut, il en était en quelque sorte un ministre. D'après la Genèse, puisque l'Éternel s'était communiqué aux trois représentants de la population humaine entière, et que la famille hébraïque n'était qu'une des branches de Sem, rien ne s'opposait à ce que l'idée de la Très-Haute divinité eût conservé ou acquis plus d'un interprète traditionnel sur divers points de la terre. Le prince bénit le victorieux.

Déjà j'ai parlé de l'usage et du sens des bénédictions dans l'antiquité génésiaque. Il ne se restreignait nullement aux adorateurs de l'Éternel; il comprenait tout ce que nous appelons aujourd'hui les témoignages de bienveillance, de félicitations, d'admiration, tous les augures et horoscopes favorables. Ainsi sous la condition expresse de marcher dans la droiture, le Dieu d'Abraham lui a donné en ces termes sa première bénédiction : Je bénirai ceux qui te béniront, je maudirai ou mal dirai de ceux qui prononceront des malédictions contre toi; » preuve certaine que les unes et les autres arrivaient par plus d'une route.

Le roi de Salem félicita donc le patriarche et le bénit en disant : « Qu'il soit loué le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains. »

Mais pour le chef d'une petite armée qui, dans un pays brûlant, avait combattu des troupes supérieures, on conçoit que cela n'aurait pas suffi de venir au-devant de lui avec de simples paroles. Rien ne lui était plus nécessaire que de recevoir des vivres, du pain et du vin; et c'est ainsi qu'en agit le roi de Salem, esprit juste.

Dans cette situation la réponse du patriarche à la proposition qui lui était faite de rendre les personnes

et de garder le butin fut formelle. Adorateur du Dieu qui, par son exemple et son précepte, a proclamé la loi générale de travail, Abraham ne voulut pas se laisser enrichir par la guerre. « J'ai levé ma main à l'Éternel, dit-il, que sur ce qui a été rapporté de la bataille je ne prendrais rien, pas même un fil, pas une courroie de soulier, afin que vous ne puissiez prétendre que vous avez enrichi Abraham[5]. » Toutefois, en refusant pour son compte la moindre part, il se regarda comme pleinement autorisé à détacher un dixième de ce butin en faveur du prince qui non-seulement l'avait félicité et béni, mais avait fourni des vivres pour un corps de troupes qu'on ne saurait abaisser au-dessous de sept à huit cents hommes. Il fit aussi une réserve en faveur des alliés qui s'étaient joints à la petite troupe des trois cent dix-huit serviteurs armés dans sa propre maison. « Je n'en distrairai, ajouta-t-il, que ce que les jeunes hommes (les combattants) ont mangé, et la part des alliés qui sont venus avec moi et à laquelle ils ont droit[6]. »

A qui donc serait-il permis de transformer en une *dîme* systématique, en un véritable *hommage-lige*, le dixième offert au roi de Salem sur un butin dont Abraham ne voulait absolument rien pour lui? A qui serait-il permis, individu ou église, d'en déduire, en matière de religion, les conséquences les plus décisives, les plus absolues?

« C'est Jésus-Christ qu'Abraham honore en la personne du grand pontife Melkisédec, dit, par exemple, Bossuet et avec lui toute l'Église dont sa parole est ici la rigoureuse expression; c'est à lui *qu'il paye la dîme* du butin qu'il avait *gagné* sur les rois vaincus; c'est par lui qu'il est béni. »

De même que le nom d'Ab-ram avait subi une modification qui en généralisait le sens, de même la Genèse apporte une modification au nom primitif de sa femme, *Sara-ï*, signifiant ma-dame, ma-maîtresse, ma-princesse. Par le retranchement du pronom possessif, qui, dans la langue hébraïque, s'identifie avec le substantif et en forme la terminaison, ce nom de Sara-ï, changé en Sara, se généralise aussi : il indique la dame des nations, la maîtresse, la princesse par excellence. De plus, comme Abraham était le promoteur, le père d'une idée, d'une utopie universelle, comme il en était le représentant, Sara, sous la forme *maternelle*, revêt le même caractère. Elle représente la pensée-maîtresse, la pensée-princesse de l'ancienne loi, ou, selon l'expression familière d'aujourd'hui, elle en est l'*idée-mère*.

Voilà pourquoi son histoire prise au moral tombe d'accord avec son histoire ou sa légende physique. Au physique, Sara met au monde un fils à l'âge où les autres femmes ont cessé depuis longues années d'être propres à l'engendrement. Au moral, l'idée ou l'institution hébraïque engendre de nouvelles formes, de nouvelles institutions lorsque déjà elle a dépassé de beaucoup l'âge où la plupart des autres idées et des autres institutions ont cessé d'avoir de la séve, sont manifestement épuisées.

Cependant, malgré le succès de ses entreprises, la vie du patriarche ne s'écoulait pas sans amertume. Un fils lui manquait ; et tandis que ses visions répétées lui montraient sa postérité nombreuse comme les étoiles du ciel ou comme le sable de la mer, en réalité nul rejeton ne s'élevait auprès de lui pour consoler et réjouir sa vieillesse. Sara, sensible à sa peine, lui dit un jour :

« Je suis stérile ; reçois dans ta couche ma servante Agar, l'Égyptienne, peut-être sera-t-elle plus heureuse que moi. » Agar devint mère, mais, fière de sa fécondité, elle osa outrager sa maîtresse qui fit entendre ces plaintes : « Cette offense s'adresse à toi-même ; j'ai conduit ma servante sur ton sein et elle ne m'épargne point ; que Dieu décide entre moi et toi. » Abraham lui laissa la liberté de disposer de sa rivale qui, forcée d'abord de s'enfuir, rentra bientôt dans la maison, après avoir fait ses soumissions à Sara. Là, elle donna le jour à un fils nommé Ismaël, *Dieu exauce*, parce que Dieu l'avait exaucée dans sa détresse. La circoncision, déjà exposée sous le double rapport sanitaire et politique, fut pratiquée sur lui à l'âge de treize ans : le patriarche s'y soumit le même jour malgré sa vieillesse. Suivit-il en cela l'exemple des prêtres égyptiens, ou la priorité lui appartient-elle? Son voyage en Égypte semblerait favoriser la première opinion ; mais l'historien qui voulait consolider cet usage chez les Hébreux, proclame l'autre. C'est en souvenir d'Ismaël, dont ils se regardent comme les descendants, que les disciples de Mahomet renvoient ce baptême à la treizième année, tandis que chez les Hébreux, en souvenir d'Isaac, son accomplissement est fixé aux huit premiers jours depuis la naissance.

Sara avait déjà perdu tout espoir de voir cesser sa stérilité, lorsque son époux, assis vers l'heure du midi sur la porte de sa tente, aperçut trois voyageurs. Aussitôt il courut à leur rencontre pour leur proposer l'hospitalité ; il les plaça sous le chêne de Mamré et leur fit servir un ragoût de veau tendre, du beurre, du lait et des gâteaux préparés par sa femme elle-même. Dans leur

entretien avec leur hôte, un des étrangers ayant appris le sujet de sa peine, lui donna des consolations au nom de l'Éternel, et l'assurance que l'année ne s'écoulerait pas sans qu'il eût obtenu le fils tant désiré : Sara l'entendit et ne put s'empêcher de rire de sa confiance.

Mais ne dirait-on pas que la mythologie a puisé dans une source voisine l'histoire du bonhomme Hyriée, qui, voyant arriver trois étrangers, leur offrit, quoique très-pauvre, l'hospitalité, et tua pour eux le seul bœuf qu'il possédait? Ces voyageurs, qui n'étaient pas moins que Jupiter, Neptune et Mercure, furent si charmés de son accueil qu'ils lui laissèrent le choix d'une récompense. Hyriée souhaita un fils, sans être obligé de recourir à une femme. Les trois dieux firent apporter la peau du bœuf immolé en leur honneur, la trempèrent dans l'eau, et lui recommandèrent de la conserver avec soin, car il en sortirait un enfant, qui fut Orion, devenu célèbre par la constellation à laquelle son nom a été donné.

Le repas fini, deux des voyageurs d'Abraham se séparèrent du troisième, dont la destination n'est pas indiquée, et sur lequel l'imagination des commentateurs de toutes les croyances s'est exercée largement. Ils marchèrent vers Sodome, accompagnés du patriarche qui les adressa à Lot, son neveu. La recommandation ne fut pas nécessaire; car à peine Lot, qui était assis à la porte de la ville, les eut aperçus, qu'il les invita à s'établir en sa maison.

La destruction de Sodome et de Gomorrhe se préparait : un pays comparé jusque-là à un jardin aussi beau que les plus belles contrées d'Égypte, allait être changé en un affreux désert de pierres et de laves. C'est alors que, sous les formes et dans le langage du

temps, un concours remarquable de faits et d'idées est dû à l'historien législateur et poëte. Tout en retraçant avec une grande exactitude les circonstances physiques de nature à expliquer l'événement ; tout en conservant le merveilleux traditionnel, son génie y joint des principes législatifs et moraux de premier ordre, puis des images susceptibles d'inspirer efficacement à la multitude la haine de la perversité, le dégoût du vice et l'effroi des conséquences.

Considéré comme châtiment expiatoire, le déluge avait assez faiblement réussi. Les hommes ne valaient guère mieux depuis lors qu'auparavant. Et certes, en laissant à part une glorieuse collection de personnages d'autant plus brillants qu'ils étaient plus entourés d'ombres, l'antiquité pourrait fournir en beaucoup de points un légitime sujet d'orgueil aux temps actuels, s'il ne fallait sans cesse nous souvenir que c'est aux erreurs, aux aberrations de nos aïeux que nous devons en grande partie notre contingent de sagesse.

Des mœurs abominables suivaient ou couronnaient en plus d'un lieu d'abominables superstitions. Les deux villes citées témoignaient entre autres d'une dépravation absolue.

J'ai déjà parlé de la confédération des cinq cités ou Pentapole dont ces deux villes faisaient partie. Le nom générique de Pentapole s'appliquait à plusieurs autres groupes parmi lesquels celui des Libyens et celui des Philistins.

En divers endroits de la vallée occupée par Sodome et Gomorrhe, on rencontrait des crevasses, des effondrements. A l'heure de la catastrophe une fumée épaisse comme celle d'une fournaise sortit de la terre ; des

torrents de soufre et de feu tombèrent comme du ciel. C'est ainsi que près des volcans plusieurs villes célèbres ont été anéanties. Le voyageur qui naguères en avait fait un sujet d'admiration, en cherche en vain les traces.

Mais avant ce jour fatal, Dieu avait commencé par dire à Abraham : « Écoute ! le cri, la clameur contre *Sedom* et *Amora* est grande, très-grande, leur crime énorme. »

Toutefois ce n'est nullement à ce cri accusateur, quelque retentissant qu'il soit, que s'arrête l'Éternel ; il y ajoute son complément ordinaire, la nécessité d'un examen. Il prélude aux garanties formelles dont le législateur du Sinaï a entouré l'exercice *judiciaire* de la loi ; il fournit la base du précepte universel de l'Exode, d'après lequel, en fait de condamnation, on ne doit jamais se laisser entraîner par l'avis des plus nombreux.

« La clameur est grande, très-grande : je descendrai donc pour voir par moi-même s'ils ont agi selon cette clameur que j'ai entendue. »

A ces mots une scène intellectuelle, admirable, est provoquée par Abraham. Dans son dialogue d'esprit avec l'Éternel, une clarté soudaine se répand sur l'extrême confusion qu'on était presque universellement convenu de faire entre l'ordre judiciaire de l'ancienne loi et son enseignement social et moral ; il s'ensuivait la signification la plus abusive imprimée à ces mots fameux, œil pour œil, dent pour dent. Au contraire, l'historien législateur répand une brillante couleur de poésie sur le principe qui dicte à tous les hommes d'avoir le cœur toujours pénétré des sentiments de modération, qui leur

apprend que l'indulgence doit s'étendre souvent très-loin, si à côté du mal quelques sources de bien se rencontrent. Dès que la confidence précédente lui a été adressée, le patriarche hébreu répond à l'Éternel :

« Ah ! ferais-tu périr le juste avec le méchant ! Peut-être se trouve-t-il cinquante justes dans la ville, en leur faveur ne pardonnerais-tu pas à toute la localité? Il ne serait pas digne de toi de traiter le juste comme le méchant; le juge de toute la terre ne saurait agir ainsi. — S'il y a cinquante justes, répliqua l'Éternel, en leur faveur je pardonnerai à tout le monde. — J'ai commencé à parler à mon maître, et pourtant je ne suis que poussière et que cendre. Supposons qu'il manque cinq justes pour en faire cinquante; à cause de ces cinq-là, détruiras-tu toute la ville? — Non, je ne la détruirai pas s'il s'en trouve quarante-cinq. — Abraham continua : Mais si le nombre n'est que de quarante? — Pour ces quarante je pardonnerai à tous sans exception. — S'ils ne sont que trente? — Je pardonnerai aussi. — S'ils ne sont que vingt, s'ils ne sont que dix? — Je pardonnerai également[7]. »

Mais après avoir tout vérifié, comme le châtiment fut accompli, il faut croire que la justice suprême n'avait reconnu d'autre habitant juste que celui qui s'était réellement dévoué. Le dessein final de la Genèse en cette occasion est de montrer que devant des iniquités flagrantes et des crimes, ceux qui restent froids par intérêt, ou par esprit de servitude, encourent une responsabilité, et que là où toute justice humaine manque, une autre justice toujours active trouve le moment d'y suppléer.

A peine Lot eut recueilli les deux voyageurs que tous les habitants s'attroupèrent, et demandèrent à grand

bruit qu'on les leur livrât. Vainemént l'Hébreu leur représenta l'horreur de cette conduite; vainement il consentit à sacrifier aux devoirs de l'hospitalité ses deux filles, objet de ses plus chères affections; on aurait triomphé de ses efforts, sans le pouvoir mystérieux qu'eurent les étrangers de frapper de stupeur cette populace brutale. Soudain ils déterminèrent Lot à s'enfuir avec toute sa famille, et lui enjoignirent de ne pas s'arrêter un seul moment. Mais la curiosité fut fatale à la femme de Lot. « Ce fait n'est pas si étrange, dit l'abbé Guénée à Voltaire, qu'il faille nécessairement recourir aux métamorphoses d'Ovide pour en trouver qui lui ressemblent. Cette femme imprudente tourne la tête vers Sodome enflammée; elle contemple cet effrayant spectacle, et dans le moment un tourbillon de vapeurs sulfureuses, arsenicales, bitumineuses, chargées de sels métalliques, nitreux et autres, l'enveloppe de toutes parts; il l'étouffe, et son corps imprégné, pénétré de toutes ces substances reste immobile et sans vie comme une statue, ou plutôt comme une colonne, un pilier, un bloc..... Car si M. de Voltaire croit ou veut croire ou se persuade que les Hébreux sont obligés de croire que cette femme fut réellement changée en une statue de sel de table, et que cette statue dure encore *, c'est, pour un grand homme, donner trop dans des absurdités populaires, et ménager trop peu son lecteur [1]. »

On sait que sur la montagne où les fugitifs se retirè-

* Josèphe qui passe tour à tour, comme je l'ai dit, d'une haute philosophie à beaucoup de crédulité, est du nombre de ceux qui admettaient que la statue de la femme de Lot durait encore de son temps; cette opinion lui fut suggérée sans doute par quelque pierre ou rocher auquel la tradition populaire avait appliqué ce nom.

rent, les filles de Lot, s'imaginant dans leur effroi que nul homme n'existait plus pour elles sur la terre, osèrent partager la couche paternelle. Le fils de l'aînée, du nom de *Moab*, qui signifie *de mon père*, fut le fondateur de la peuplade moabite établie à l'orient du Jourdain ; le fruit de l'autre, du nom de *Ben-ammi*, fils de mon peuple, fut le père des peuplades d'Hammon.

Enfin, malgré ses quatre-vingt-dix années, qu'il faut calculer pourtant sur l'échelle antique des âges, l'heureuse Sara donna le jour à Isaac, nom qui signifie sourire, parce qu'il avait ramené le sourire sur les lèvres de ses parents.

Ismaël avait alors plus de quatorze ans. Comparée l'une à l'autre, l'intérêt supérieur de l'histoire des deux frères est de participer à la série des exemples qui constatent un des points de doctrine fondamentaux dans la Genèse et dans toute l'ancienne loi. Ici comme précédemment, la volonté éclate de faire fléchir le droit d'aînesse et le droit de la force devant le droit de l'intelligence et de la justice, représenté soit par des individus d'une nature beaucoup plus faible, soit par un peuple proportionnellement beaucoup moins étendu que ses compétiteurs et ses adversaires.

Non-seulement les bénédictions hébraïques comprennent des signes d'approbation, des témoignages et promesses de bonheur, des projets, des idées, des horoscopes, mais elles servent aussi à tracer des portraits, ce que nous appelons aujourd'hui des *caractères*. Ainsi en deux traits la bénédiction de l'Éternel adressée à Agar pendant sa grossesse, est une peinture de la force. Elle caractérise à merveille le personnage qui est censé devenir le père des tribus agressives et nomades du désert.

Celles-ci trouvent déjà en lui leur image et ressemblance. La nature d'Ismaël prépare en même temps à son neveu Ésaü. « Ce sera un homme farouche, est-il dit, semblable à l'âne sauvage. Sa main sera sur tous et la main de tous sur lui. Il campera en face de ses frères[9]. »

En effet, selon le récit ultérieur, Ismaël devenu grand s'établit au désert de Paran, où la manifestation de son intelligence est toute renfermée dans son habileté à tirer de l'arc et à s'en servir. Nous verrons bientôt les différences chez son frère. De plus, par son mariage avec une femme égyptienne, Ismaël est présenté comme la souche de douze populations obéissant à douze chefs, et ici un nouveau trait de caractère complète le tableau. Lorsque Jacob bénira ses douze fils, ou la descendance de Sara, il s'attachera surtout à peindre en bonne ou mauvaise part leur nature intellectuelle et morale. Dans le résumé de la filiation d'Agar, il n'en est pas ainsi. Tout s'y réduit encore à une image de force, de véritable féodalité, que les traducteurs ont été nécessairement amenés à rendre tous de la même manière: « Tels sont les noms et les générations des fils d'Ismaël, selon leurs villes et leurs *châteaux*. »

On sait que jadis l'allaitement se prolongeait outre mesure, et ne faisait arriver, pour ainsi dire, le sevrage définitif qu'au bout d'une première enfance. Ismaël était par conséquent un garçon de dix-huit ans au moins, lorsqu'un jour Sara le vit jouer avec son fils, nouvellement sevré, d'une façon qui effraya son cœur maternel. On conçoit sa sollicitude inexprimable pour un fruit venu si tard, et qui tirait peut-être de la vieillesse de ses parents un frêle aspect. D'ailleurs, les intérêts d'Agar étaient

en si grande opposition avec les siens, que Sara déclara à Abraham l'impossibilité où elle était désormais de vivre sous la même tente. Le patriarche en témoigna beaucoup de chagrin, mais se décida. L'étendue de ses possessions et de ses troupeaux lui permettait d'envoyer Agar à une certaine distance. A l'âge où était Ismaël, et avec sa nature, il connaissait autant que personne les principales directions du pays, et devenait le meilleur guide pour sa mère. Une outre d'eau, dont plus d'un traducteur ont fait une *bouteille*, forme encore dans les déserts de l'Orient le bagage le plus précieux pour le voyageur. Abraham remit à Agar et à son fils l'outre et le pain, c'est-à-dire les vivres et les moyens qui lui parurent nécessaires pour les conduire au point convenu. Ceux qui se sont représenté Agar portant son enfant sur son dos, ou entre ses bras, ont perdu de vue qu'un pareil fardeau eût été au-dessus de ses forces. Ismaël se trouvait bien plus en état de porter lui-même sa mère.

Leur situation devient à la fois pleine de dangers et de poésie, lorsque sous l'empire de l'émotion éprouvée sans doute au sortir de la tente patriarcale, ils s'écartent de leur route et s'égarent. En raison du manque d'eau, le jeune homme allait s'affaiblissant. Après avoir à peine réussi à le pousser sous un arbre, afin de lui faire éviter l'ardeur du soleil, Agar n'a plus qu'à élever la voix et à pleurer. Cette voix fut entendue, et Dieu, est-il dit, entendit également celle du jeune homme; un puits se découvrit à leurs yeux, et ils furent sauvés.

Du reste, nous retrouverons bientôt la manière habituelle d'agir d'Abraham à l'égard des enfants qu'il eut de diverses femmes, et l'accord établi entre le maître du

désert et Isaac, entre le légataire naturel et l'héritier légitime.

Mais avant que les qualités qui forment la distinction du fils de Sara se fussent développées, une voix suprême avait demandé au patriarche de lui sacrifier son fils. Qu'on se rassure; d'après les propres termes de la Genèse, ce n'était là qu'une *épreuve*, une de ces épreuves terribles en apparence, toutes pacifiques au fond, auxquelles en plus d'un temps on a soumis certaines espèces d'initiés. Aussi, qu'elle soit réelle ou purement idéale, la grande scène du sacrifice ne forme-t-elle pas moins un des principaux jalons dans l'histoire écrite de l'humanité. Son objet est de scinder les temps où les sacrifices humains faisaient officiellement partie des cérémonies religieuses, entraient dans les usages et les mœurs, et les temps où une loi d'intelligence et de justice les rejetait bien loin, afin d'y substituer des cérémonies d'un autre ordre. Tels, entre des rives opposées, s'élèvent d'ordinaire quelques signes ou poteaux qui, d'un côté, portent inscrit le pays qu'on abandonne, et de l'autre, celui où l'on s'engage. Comme je l'ai dit dans l'histoire des institutions, si au lieu de vouer simplement sa fille au célibat, ce qui était considéré alors comme une mort véritable, Jephté l'eût égorgée, il serait retombé précisément dans les coutumes dont le sacrifice d'Abraham était destiné à marquer la fin, dans les coutumes qui faisaient dire au législateur du Sinaï : « Les peuplades du pays de Can aan seront chassées devant vous parce qu'elles font pour plaire à leurs dieux ce qui est en abomination au vôtre ; parce qu'elles vont jusqu'à livrer aux flammes leurs fils et leurs filles. »

Il arriva donc que dans la route qui était censée le con-

duire à la mort, Isaac dit à son père : Je vois bien le bois, le feu; mais où est la victime?... Le patriarche répondit : Dieu y pourvoira. En effet, le Dieu de la Genèse, heureux que son initié eût consenti pour lui à l'acte de sacrifice que toutes les populations concédaient sans peine à leurs dieux, ne manqua pas d'y pourvoir. Un ange était tout prêt à retenir la main d'Abraham et un bélier pris par les cornes à un buisson, tout prêt à devenir l'holocauste.

On attribue cent vingt-sept ans à Sara lorsqu'elle mourut. Les qualités particulières d'Isaac apparaissent dans les longs regrets que cette perte lui laissa. Abraham désira posséder en toute propriété un lieu dont il pût faire à la fois la sépulture de Sara et une sépulture de famille. Alors un combat remarquable de générosité s'engagea entre les Héthiens maîtres du canton et du bourg qu'il habitait et ce patriarche. En apparence, du moins, on voulait lui donner ce qu'il demandait sans rien recevoir en échange. « Mon seigneur, écoute ; tu es parmi nous un prince de Dieu, un homme excellent, enterre ton mort dans la meilleure de nos sépultures, personne ne te la refusera. » Alors Abraham s'étant levé se prosterna devant le peuple du pays et dit : « Si vous avez à cœur que j'enterre mon mort et que je l'enlève de devant moi, intercédez en ma faveur auprès d'Ephron, fils de Tsoar, pour qu'il me cède, moyennant le prix convenable, la caverne de Macpéla qui est au bout de son champ. J'en ferai une sépulture. » Ephron se leva à son tour et parla de manière à être entendu de tout le peuple. « Non, seigneur, je n'accepterai rien ; je te donne le champ ainsi que la caverne qui s'y trouve ; je te les donne aux yeux de

tous. — Ah ! ne me refuse pas, répliqua Abraham, prends l'argent du champ que j'ai déposé. — Eh bien ! seigneur, entre toi et moi, dit Ephron, qu'est-ce qu'une terre de quatre cents sicles ? » La Genèse ajoute qu'à ces mots, Abraham comprit l'intention et compta la somme indiquée, en sicles d'argent ayant cours chez les marchands.

Trois ans après le patriarche chargea le plus ancien de ses serviteurs, celui qui avait l'intendance générale de ses affaires, probablement Eliézer de Damas, d'aller chercher une épouse à Isaac parmi ses parents de Mésopotamie. Le serviteur, ayant la main placée sous la cuisse de son maître, jura qu'il accomplirait avec fidélité ce message.

Il partit suivi de dix chameaux, et, après plusieurs journées, arriva le soir dans la ville qu'habitait Nacor. Là, s'étant approché d'un puits où les jeunes filles puisaient de l'eau, il reconnut une parente de son maître à l'air de famille et à sa bienveillance hospitalière. Elle était belle et se nommait Rebecca ou plutôt Ribca. « Qui es-tu ? lui dit le voyageur. — Je suis fille de Béthuel, fils de Nacor et de Milca ; nous avons de la place pour l'étranger, et du fourrage pour les bestiaux. » A ces mots, le serviteur lui remit une bague et des bracelets, et lui apprit le nom de l'homme par lequel il était envoyé. Elle vola chez ses parents ; on l'établit dans la maison : on désharnache les chameaux ; on rafraîchit ses pieds fatigués, et on lui présente des aliments qu'il refuse avant d'avoir expliqué le sujet de son voyage.

Alors il raconte les travaux de son maître, sa fortune, les qualités de son fils, et son désir de lui faire épouser

une personne de sa famille. « Nous en sommes charmés, dirent les parents de Ribca ; amène-la dès qu'elle aura donné son consentement *. » En effet, après avoir offert à chacun de riches présents, après avoir assisté à un festin et s'être reposé la nuit, le serviteur se mit en route avec Ribca, bénie de ses parents et suivie de sa nourrice.

Sous le rapport de l'intelligence, le deuxième fils d'Abraham, tout comme plus tard le second fils d'Isaac, était apte à recueillir l'enseignement de son père, à en devenir l'héritier. C'est en vertu de cette transmission que l'esprit de la Genèse est appelé le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. « Je veux être avec toi, Isaac, et te bénir, dit cet esprit, car c'est à ta postérité que je donnerai ce pays. Je ratifierai le serment fait à ton père, de sorte que par ta postérité *tous les peuples* de la terre seront bénis. » Indépendamment de l'idée nationale dont il deviendra le principe et comme la manifestation, ce n'est pas avec moins de force que l'utopie sacrée, que la promesse universelle sera transmise à Jacob.

Dans son œuvre pratique, ce qui distingue avant tout Isaac, c'est que, à l'exemple d'Abraham, il demande exclusivement au travail l'accroissement de situation et de puissance que le maître du désert, Is-

* Ceci est important, et vient à l'appui de ce que j'ai exposé touchant le droit des filles chez les Hébreux. Le père, la mère et le frère consentent au mariage. Alors ils disent : « *Maintenant appelons la jeune fille, et demandons-lui une réponse de sa propre* » *bouche. Ils appelèrent donc Ribca; veux-tu aller avec cet* » *homme? Elle répondit : J'irai.* » Ainsi ils laissèrent aller leur fille et sœur (*Genes.* XXIV, 57, 58).....

maël, et après lui Ésaü, demandent à leur arc et à leur glaive.

En ces jours là, une famine considérable retomba sur le pays de Canaan. C'était la preuve que la généralité des habitants n'apportaient guère dans leur culture ni intelligence ni prévoyance. En cette occasion, l'esprit inspirateur du fils de Sara lui dicta de ne pas redescendre en Égypte. « Cherche plutôt le meilleur endroit de ce pays, et sème. Au lieu de t'en tenir à tes troupeaux, prends la charrue. » Isaac sema et fut béni par l'Éternel ; en d'autres termes, tel fut son succès qu'il recueillit en cette année le centuple.

Par ce moyen, loin d'avoir à emprunter des secours au dehors, il prépara le caractère prévoyant de son petit-fils sur la terre des Pharaons, la sagacité dont ce petit-fils, Joseph, fit preuve dans sa lutte avec les possesseurs féodaux du pays, et son projet si fortement réalisé des greniers publics ou d'abondance.

Mais comme d'après la Genèse « Isaac acquit une situation grande, et alla toujours en croissant, jusqu'à ce qu'il fût très-grand, » de nombreuses tribulations lui furent suscitées. Les Philistins, avec lesquels Abraham avait fait une alliance de paix et d'amitié, se sentirent en proie à la jalousie. Ils bouchèrent les puits si précieux pour toute la contrée, dont les Hébreux avaient opéré le creusement, et les remplirent de terre. En même temps leur roi prescrivit au frère d'Ismaël de se retirer au loin.

Celui-ci ayant replié ses tentes et rassemblé ses instruments de labour, alla rétablir des puits dans d'autres contrées où le prince et son général allèrent le retrouver. Ils prétextèrent d'un malentendu et renouvelèrent l'alliance.

Enfin, sous le rapport moral, un des caractères distinctifs d'Isaac est que trois ans après la mort de sa mère, son cœur n'en était pas consolé.

Un soir, qu'il se promenait dans les champs, des chameaux apparurent. C'était le messager de retour du pays situé entre l'Euphrate et le Tigre. Ribca, le voyant approcher, se laissa glisser à terre et dit à son guide : « Qui est cet homme? — C'est mon maître. » A ces mots elle se couvrit d'un voile.

Après avoir conduit sa fiancée sous la tente jadis occupée par Sara, Isaac n'est pas dépeint seulement comme ayant pris Ribca pour femme. La Genèse signale en lui le sentiment de cœur qui acquerra bientôt tant de force dans Jacob à l'égard de Rachel. « Il prit pour femme Ribca, est-il dit, et il l'aima ; ce fut la consolation apportée à la mort de sa mère; *et in tantum dilexit eam ut dolorem qui ex morte matris... temperaret.* »

Depuis la mort de Sara, Abraham avait eu six fils de Kétura, que plusieurs ont cru la même personne qu'Agar. Le patriarche faisait des legs considérables à chacun de ses enfants et les dirigeait vers les régions d'où lui-même était sorti, du côté de l'orient, où ils ne tardèrent pas à former des tribus et à devenir pour une partie de son enseignement comme des disciples, des apôtres. Après une vieillesse heureuse, lorsque la mort le prit, Abraham était rassasié de jours. Ismaël et Isaac, fraternellement unis, lui fermèrent les yeux et l'ensevelirent dans la caverne de Macpéla, devenue sépulture de famille.

CHAPITRE V

JACOB ET ÉSAU

Dans les premières lignes où il est question de leur histoire, la Genèse constate que Jacob et Esaü représentent deux tendances opposées, deux peuples. En même temps elle remet de nouveau à découvert son intention persévérante d'enseigner que le plus intelligent, le plus travailleur, le plus pacifique, serait-il le plus faible en apparence, doit obtenir le vrai droit d'aînesse ou la supériorité sur le plus étendu, le plus guerroyant, le plus fort.

Au bout de vingt ans, Ribca n'avait pas encore de progéniture; elle craignait la stérilité. Cependant l'Éternel exauça ses vœux. Elle obtint une grossesse, mais qui avança avec de telles douleurs, qui lui fit ressentir en son sein de tels chocs, qu'à tout moment elle se croyait près d'expirer. Ayant consulté l'Éternel, cette réponse lui fut donnée : « Deux peuples sont en toi, deux nations sortiront de tes entrailles pour être séparées. L'une de ces nations sera plus forte que l'autre. Mais le plus *grand* servira le *moindre.* »

Ainsi, bien avant le fameux ragoût qui va nous apparaître comme le produit naturel d'une poétique antithèse, la question de supériorité morale ou d'aînesse

était déjà posée et même jugée à l'égard des deux jumeaux.

Entre Jacob et Esaü, le même contraste à peu près se reproduit qu'entre Isaac et Ismaël, le même que nous retrouverons plus loin entre Joseph, si délicat en apparence, et ses dix robustes aînés, le même qui existait sans doute entre les deux fils de Joseph, et qui fit placer Manassé l'aîné après ou au-dessous d'Éphraïm, le plus jeune. Esaü est un emblème évident de la force extérieure et d'une force quelque peu sauvage. Il est velu de tout son corps, sur ses mains, sur son cou; il est de couleur fauve. Dans l'Arabie et les pays environnants, on apprend encore aujourd'hui par expérience tout ce que la chasse comporte de signification, jusqu'où peut conduire à travers champs l'usage des armes. Esaü était un chasseur, un homme courant la campagne, bien moins pour la cultiver que pour y exercer son arc et son glaive. « Maintenant donc prends tes armes, lui dit son père, ton carquois et ton arc, va dans les champs et apporte-moi de la venaison. »

C'était avec les produits de sa chasse qu'Esaü ne cessait d'entretenir chez son père plus d'une faiblesse en sa faveur qui blessait Ribca, et dont Jacob ressentait sans doute les conséquences. Avait-on assez remarqué que l'influence préalable de ces plats de venaison fournis par le fer de la flèche ensanglantée expliquait très-bien l'influence ultérieure et opposée du ragoût provenant d'une culture pacifique? L'antithèse est frappante et tient en son genre de la poésie et de l'art. Par exemple, l'influence de ces ragoûts de venaison avait été telle que, sans le consentement de ses pères, et même contre leur gré, Esaü, cédant à ses passions, avait épousé deux

femmes qui avaient apporté beaucoup d'amertume à Ribca et dans le sein de la famille. Enfin, toute la bénédiction de ce fils aîné est comme concentrée dans ces mots : « Tu vivras de ton glaive. »

Sans entrer dans trop de développements, le contraste avec Jacob ne laisse aucune incertitude. Ses formes sont agréables, son cou uni et pur. Sur les traces de la Genèse, les docteurs juifs reconnaissent que ces mots : « Jacob était un homme paisible qui se tenait dans les tentes, » signifient qu'il s'occupait à s'instruire et à instruire les autres hommes, et que la primauté qu'il acquit sur son frère, doué d'une plus grande force corporelle, marque la suprématie, de tout temps obtenue par les esprits les plus intelligents.

On a supposé en général que le droit d'aînesse pris par Jacob avait eu un effet analogue aux coutumes du moyen âge. Tout au contraire, sous le rapport matériel, c'est Jacob qui paye cher son acquisition. Esaü, resté seul auprès de son père vieux et infirme, accroîtra ses possessions sans aucune peine, tandis que son frère n'obtiendra les siennes qu'à la sueur de son front. Nul tableau de l'homme travailleur ne sera plus vivement exprimé que dans la bouche de Jacob. D'ailleurs tout semble indiquer que sa manière d'acquérir le droit d'aînesse ou de s'en délivrer était de l'invention de sa mère. Lorsque Ribca voulut le revêtir de l'habit d'Esaü, il résista. « Mère, lui dit-il, au lieu d'être béni par mon père, je m'expose à encourir sa malédiction. — Mon fils, je prends la chose sur moi, obéis à ma voix ; va et exécute ce que je te recommande[1]. »

Cependant Esaü plein de ressentiment déclara qu'après la mort de son père il tuerait Jacob. Ribca effrayée

exigea de ce dernier qu'il irait en Mésopotamie, chez Laban son oncle, et y épouserait une fille du pays; car j'ai éprouvé trop de chagrins, dit-elle, causés par les deux Héthiennes, femmes d'Esaü; s'il en était ainsi de toi, à quoi me servirait la vie?

Jacob partit donc de Béersabée pour Caran. Isaac le bénit de nouveau et cette fois en toute connaissance. Étant surpris par la nuit, il se coucha au milieu d'un champ et reposa sa tête sur une pierre. Alors il eut la vision poétique et philosophique dont j'ai parlé : il aperçut l'échelle dont le pied est sur la terre et le sommet, où se tient l'Eternel, la perfection même, dans les cieux; des êtres plus ou moins parfaits y montent et en descendent sans cesse. En même temps la voix du Dieu d'Abraham et d'Isaac lui renouvela la promesse de livrer à leur postérité la terre vers laquelle les Hébreux conduits par Moïse tournaient leurs espérances.

Le lendemain à l'aurore, la pierre qui lui avait servi de chevet fut disposée de manière à reconnaître ce lieu et il s'écria : « Si le Dieu d'Abraham me conserve dans mon voyage, s'il me donne du pain et des vêtements, s'il me fait retourner en paix dans la maison de mon père, certainement il sera mon Dieu, et je lui consacrerai la dixième partie de ce que j'aurai acquis, afin de soulager les hommes qui éprouveraient les mêmes besoins. » On se souvient, en effet, de ces paroles du législateur : « Jéhovah aime l'étranger, il lui donne de quoi vivre et de quoi se vêtir : » on se souvient que tous les trois ans, le dixième des produits du sol était en grande partie distribué aux étrangers, aux orphelins et aux veuves[2].

En traversant le Jourdain, Jacob n'avait que son

bâton. Malgré son nouveau droit d'aînesse, il ne sortait pas de la tente paternelle autrement qu'Ismaël aux jours où Agar avait été renvoyée. A son arrivée en Mésopotamie, le voyageur vit des bergers qui abreuvaient les bestiaux : « Mes frères, leur dit-il, d'où êtes-vous? — Nous sommes de Caran. — Ne connaissez-vous point Laban, fils de Nacor? — Nous le connaissons. — Se porte-t-il bien? — Très-bien, et voici Rachel, sa fille, avec le troupeau.

Jacob aussitôt roula la pierre qui couvrait le puits, afin d'abreuver lui-même les brebis de Rachel; ensuite il s'approcha de la jeune fille, les yeux baignés de larmes, et l'embrassa en se nommant.

Son oncle, l'ayant accueilli avec joie, lui demanda bientôt quel prix il désirait mettre à ses services : Jacob proposa de travailler pendant sept ans pour qu'on lui accordât Rachel en mariage.

Or où trouverait-on un sentiment d'amour plus vif, mieux exprimé que le sien, un sentiment plus pur, en quelque sorte plus platonique? Le bonheur de vivre auprès de Rachel remplissait à tel point son âme; il l'aimait tant, dit le texte, que ces sept années de travail ne lui parurent que peu de jours; *pauci dies præ amoris magnitudine.*

A l'instigation de son neveu, Laban avait rassemblé les gens de l'endroit pour célébrer les noces; mais on sait comment, au lieu de Rachel, il introduisit furtivement Léa sa fille aînée, dans le lit nuptial, et lorsque l'époux, désolé le matin de ce changement, lui eut adressé des plaintes, son beau-père répondit : « On ne marie pas ici la plus jeune fille avant l'aînée; achève la semaine des épousailles, et nous te donnerons Rachel,

si tu promets de travailler encore chez nous pendant sept ans. » L'amour fit consentir Jacob, et huit jours après il épousait Rachel.

Léa le rendit père de Ruben, c'est-à-dire, *je vois mon fils;* de Siméon, *j'ai été écoutée*, de Lévi, *union;* de Juda, *louange*. Alors Rachel, se croyant stérile, offrit à son époux sa servante Bila, afin d'en obtenir des enfants qu'elle regarderait comme son propre fruit. Bila fut mère de Dan, *jugement*, et de Nephtali, *lutte*. De son côté Léa, dans la crainte de ne plus avoir de progéniture, donna pour femme à Jacob, Zilpa sa servante, qui enfanta Gad, *troupe arrivée*, et Aser, *bien heureux;* mais contre son espérance, elle devint mère encore d'Issachar, *récompense;* de Zabulon, *demeure*, et de Dina, seule fille du patriarche. Enfin Rachel aussi fut exaucée, elle eut pour fils Joseph, *accroissement;* et plus tard Benjamin qui lui coûta la vie.

Alors Jacob dit à son beau-père : « Jusqu'ici je n'ai travaillé que pour toi. A mon arrivée, tes troupeaux étaient peu de chose et je t'ai valu une grande extension. Maintenant, ou laisse-moi partir avec mes femmes et mes enfants, ou faisons un arrangement qui me permette de m'accroître à mon tour. »

Cet arrangement consistait à séparer tous les boucs marquetés et tachetés, toutes les chèvres dans les mêmes conditions, toutes les brebis d'une couleur rougeâtre et sombre. Ce qui naîtrait de cette partie du troupeau avec les caractères indiqués devait revenir désormais au gendre, le reste au beau-père. Mais moralement parlant, la convention autorisait-elle Jacob à employer un moyen sans doute très-innocent en lui-même, qui pourtant à ses yeux devenait favorable à

son lot ? C'était de placer dans les auges des brebis hâtives des baguettes vertes de noyer, de châtaignier, de peuplier, qu'il avait écorcées seulement de distance en distance. L'influence de ces baguettes sur les brebis aurait été, dit-on, assez forte pour leur faire produire des agneaux et des chevreaux piquetés et tachetés. Plus d'une fois, du reste, Laban changea la destination des deux parts et s'attribua les bêtes marquetées. Son désir était d'empêcher que Jacob ne se fît une situation assez avantageuse pour quitter l'administration si bien entendue de ses pâturages et de ses étables et emmener avec lui ses femmes et ses enfants.

Aussi les fils de Laban virent-ils bientôt avec jalousie sa portion s'accroître, sans songer que celle de leur père suivait la même proportion. Ce dernier lui-même laissa paraître tant d'aigreur que Jacob, après avoir communiqué son dessein à ses femmes, qui l'approuvèrent pleinement *, partit pour la maison paternelle sans en avertir son beau-père. Comme il avait eu son hégyre, il eut aussi une sorte d'exode.

Le septième jour de son voyage, vers les montagnes de Galaad, le fugitif fut atteint par Laban et ses fils. Après plusieurs récriminations, son beau-père ajouta : « Toutefois, je t'accorde que le désir ardent de revoir les lieux de ta naissance ait causé ce départ si précipité, pourquoi m'as-tu dérobé mes *téraphim*, mes images protectrices, mes pénates? »

* « Quelle portion avons-nous dans l'héritage de notre père, lui dirent-elles? Ne nous a-t-il pas traitées en étrangères? Après t'avoir fait travailler pour nous obtenir, il a tourné en sa faveur le prix de tes services, qui nous appartenait à nous-mêmes. » (*Gen.*, XXXI, 15.)

« Si je suis parti, répliqua Jacob, c'est que j'ai craint que tes mauvaises dispositions ne te portassent à m'enlever tes filles ; quant à tes pénates, je ne les ai point ; que celui sur qui tu les trouveras soit réputé coupable. Cherche dans ma tente, et si tu y reconnais quelque chose qui t'appartienne, ne manque pas de t'en saisir. »

Laban chercha en vain; Rachel, qui avait pris, à l'insu de son mari, ces petites figures, auxquelles on supposait une certaine vertu, les avait cachées de manière à ne pouvoir être découvertes.

« Quel est donc mon crime ou ma faute, s'écria alors Jacob, que tu m'aies poursuivi si violemment ? Prenons tes frères et les miens pour juges. Voilà plus de vingt ans que je suis resté dans ta maison. Tes brebis et tes chèvres ont rarement avorté ; je n'ai point mangé des moutons de tes troupeaux ; je ne t'ai pas mis en compte ceux que les bêtes sauvages ont déchirés ; j'en ai supporté la perte ; et c'est à moi-même que tu as redemandé ce qu'on nous a dérobé de jour et de nuit. Pendant le jour, la chaleur me consumait, pendant la nuit, la froidure ; sans cesse le sommeil fuyait de mes yeux. Je t'ai servi quatorze ans pour tes deux filles, six ans pour tes troupeaux. Dix fois tu as changé mon salaire. Et si le Dieu de mon père, le Dieu d'Abraham et la crainte d'Isaac n'eussent été avec moi, tu m'eusses renvoyé à vide. Mais Dieu a vu ma détresse et tout le travail de mes mains ; il a détourné les mauvaises intentions que tu avais en me poursuivant. »

A ces plaintes réciproques succéda le raccommodement, et le lendemain de bonne heure, Laban ayant recommandé ses filles à son gendre, les ayant embrassées et bénies, lui dit adieu.

Près des demeures de son père, Jacob s'empressa d'envoyer des messagers à Ésaü, au pays de Séhir, afin de lui faire part du succès de ses voyages et d'en obtenir son pardon. Mais ces messagers revinrent lui annoncer que son frère s'avançait à la tête de quatre cents hommes. Saisi de crainte, Jacob partagea ses gens en deux bandes ; si l'une était frappée, l'autre pourrait s'échapper. En même temps, il disposa plusieurs petits troupeaux distants les uns des autres, et donna cet ordre à chaque conducteur : « Quand Ésaü, mon frère, te rencontrera, s'il te dit : A qui appartiens-tu ? ou vas-tu ? pour qui ces troupeaux ? tu lui répondras : Je suis à ton serviteur Jacob ; je conduis de sa part ce présent à son frère ; mon maître n'est pas loin de nous. » Après cela, il fit passer le gué de Jaboc à toute sa suite et resta seul la nuit en deçà du torrent.

C'est là que le principe national encore à l'état d'idée ou d'utopie se manifesta à lui comme conséquence de l'idée universelle manifestée en Abraham. C'est là que cette idée nationale fut consacrée par un changement de nom analogue au changement qui avait été opéré chez son grand-père.

J'ai fait observer que le droit d'aînesse conquis sur Esaü ne se rapportait nullement à un privilége abusif dans la distribution des biens ou avantages matériels de la famille. Bien loin de là, Jacob parti avec son bâton, arrivait favorisé du fruit d'un travail rude de vingt ans. Ce qui explique surtout les quatre cents hommes armés d'Esaü, et la facilité qu'il témoigne à l'égard de son frère, c'est que celui-ci ne se montre disposé en rien à lui disputer la domination exercée depuis tant d'années dans la maison paternelle, dont il avait

retiré tout le bénéfice. Le droit d'aînesse reporté sur Jacob est l'aînesse de l'intelligence, le droit d'être l'héritier formel, le représentant des hauts enseignements de sa famille. La promesse universelle, après avoir été transmise officiellement d'Abraham à Isaac, passe officiellement aussi en Jacob et précède la promesse ou l'idée nationale. Voici, en effet, ce titre de transmission. Du haut de l'échelle qui se perdait dans les cieux et qu'il avait vue, dans le lieu nommé à cette occasion Béthel ou maison de Dieu, l'Éternel lui parle en ces termes : « Ta postérité, ô Jacob, sera comme la poussière de la terre ; tu t'étendras à l'orient, à l'occident, vers le nord et vers le midi. En toi et ta postérité *seront bénies toutes les familles de la terre.* Je serai avec toi et te garderai partout où tu iras. »

Or, le nouveau nom qui fut donné à Jacob consacrait précisément tout ce qui vient d'être dit sur la supériorité du droit de la justice et de l'intelligence. Par anticipation ou par utopie, il devenait le nom du peuple choisi, du peuple initiateur, du peuple chargé d'enseigner à toutes les nations de la terre par quelle voie elles en viendraient à être délivrées et bénies dans le sens naturel et pratique de la loi ancienne. Du premier coup l'avantage de ce nom était de faire disparaître ou de placer en sous-ordre la pure idée de race.

Au bord du torrent et pendant l'obscurité de la nuit, Jacob lutte en vision avec un ange de Dieu. Il tient ferme. L'ange ne peut le faire plier. A l'aube, c'est l'ange lui-même qui demande grâce. « Laisse-moi. » Non, répond Jacob, il faut auparavant que tu me bénisses. — Ton nom. — Jacob. — Tu ne t'apelleras plus Jacob, mais Israël, » c'est-à-dire *juste et fort,* la force

non par l'arc et le glaive d'Ismaël et d'Esaü, mais la force par la justice; « car tu as combattu pour la supériorité et tu as obtenu l'avantage en luttant contre les forces de Dieu, que sera-ce avec les hommes[1]? »

C'est pourquoi dans l'ordre établi par Moïse, on a vu qu'au moyen de la loi, Israël ou le peuple était supérieur à tous quelle que fût leur force; c'est pourquoi dans le cours réel de son existence, ce même peuple a résisté non-seulement au choc des nations, mais aux circonstances les plus extraordinaires que la nature des choses ait jamais réunies contre une association humaine.

Le lendemain, en quittant les bords humides du torrent où il s'était endormi, Jacob, dit-on, aurait boité d'une hanche. C'était, d'après la Genèse, le souvenir durable que l'ange lui avait laissé de cette lutte symbolique. Depuis, et par souvenir aussi, les Hébreux ont enlevé avec soin le nerf de cette partie du corps dans les animaux dont ils se nourrissent. Le lieu témoin de sa méditation fut nommé *Peniel*, la face du Dieu fort.

Bientôt Jacob découvrit son frère et les quatre cents hommes. Les femmes et les enfants s'avancèrent; et lui-même alla au-devant d'Esaü qui se précipita dans ses bras: ils versèrent des larmes de joie. « Est-ce là ta famille? » Et chaque mère s'approcha avec ses enfants pour le saluer. « A qui destines-tu les troupeaux que j'ai rencontrés? — A toi-même. — Non mon frère, garde ce qui t'appartient, j'ai abondamment de toutes choses. » Mais Jacob le pressa d'agréer son présent pour preuve qu'il l'avait à jamais pardonné. « Accepte, accepte, car ton visage apaisé est pour moi ce qu'il y a de meilleur à voir. » Après beaucoup d'amitiés, Esaü

se dirigea vers la montagne de Séhir, et Jacob arriva à Sichem, dans le pays de Canaan, où Siméon et Lévi se rendirent coupables à l'égard des habitants, de l'acte de violence dont j'ai rapporté les détails et contre lequel les dernières bénédictions de leur père protestent avec une si grande énergie.

De Sichem on se retrouva à *Bethel* ; Jacob y dressa un autel sur la montagne, après avoir obtenu de sa famille et de tous les gens de sa suite qu'ils enfouiraient les idoles emportées de Mésopotamie, auxquelles Laban avait attaché tant de prix. Là aussi, Debora, la nourrice de sa mère, qui était venue à sa rencontre, mourut, et fut ensevelie sous le chêne des larmes.

Mais peu de temps après il eut à pleurer sur une perte bien plus cruelle, sur Rachel, son épouse, l'amour de sa vie. Non loin d'Ephrat, elle éprouva des douleurs d'enfantement si longues et si terribles, qu'elle en fut épuisée ; enfin le souffle seul lui restait, quand la sage-femme s'écria : « Courage ! tu as encore un fils. » La pauvre mère le regarda, rassembla ses forces pour lui donner le nom de *Benoni*, qui veut dire, fils de ma douleur, et rendit le dernier soupir.

Comment peindre le désespoir du patriarche ? il changea ce nom de *Benoni*, trop déchirant à prononcer, en celui de *Benjamin*, fils de ma droite ; il éleva sur le chemin d'Ephrat un simple monument à la mémoire de Rachel, et l'on sait combien les enfants de cette femme adorée lui furent toujours chers.

Enfin, après avoir séjourné à Migdol-Heder, où Ruben osa souiller la couche paternelle, Jacob revit son père Isaac dont il était séparé depuis plus de vingt ans.

Dès que le vieillard fut mort et que les derniers de-

voirs lui eurent été rendus, Esaü, qui, outre les deux Héthiennes, avait épousé sa cousine-germaine, fille d'Ismaël, retourna en la montagne de Séhir, dans le pays que son surnom d'Edom, le roux, aurait fait appeler Idumée *.

Quant à Jacob, resté en Canaan, il apprit bientôt la perte de Joseph devenue si fertile pour son cœur en déchirements affreux et en surprises extraordinaires. Qui n'en connaît l'histoire, représentée sous tant de formes, dont aucune n'a éclipsé la narration simple et pathétique de l'écrivain hébreu? Les enseignements qu'elle renferme conduisent à l'administration du jeune homme en Égypte. J'en ai déjà indiqué le principal effet, qui fut d'imprimer l'expérience politique aux idées et à l'esprit qu'il avait reçus comme en héritage, et qui développés largement, produisirent plus tard le législateur ou Moïse. C'est en Égypte, d'ailleurs, que Jacob expira après avoir fait subir, en la personne des deux fils de Joseph, un nouvel échec au droit d'aînesse.

* La Genèse donne sur les descendants d'Ésaü de nombreux détails, dont une partie sans doute sont des annotations ultérieurement insérées dans le texte. Une suite de rois aurait gouverné l'Idumée avant qu'il y eût des rois hébreux ; ce qui a fait supposer dans ce pays un état de civilisation qui remontait très-haut.

CHAPITRE VI

JOSEPH EN ÉGYPTE

Joseph comptait à peine dix-sept ans, lorsque dans les pâturages de Sichem, il fut victime du complot auquel son frère Ruben aurait voulu le soustraire et qui le jeta en Égypte. Depuis l'acte de violence exercée par son deuxième et troisième fils, à l'égard des habitants de Sichem, au sujet de Dina sa fille, Jacob vivait dans de continuelles perplexités. Toutefois, quelle que fût la justice de ses intentions, il se serait adressé quelques reproches à lui-même, si le sort réel de son fils ne lui eût été caché, si en voyant toute sanglante la tunique richement colorée dont il s'était plu à le revêtir, l'opinion qu'une bête sauvage l'avait dévoré n'eût eu accès dans son âme. Jacob avait chargé ou du moins autorisé le jeune garçon à lui rapporter les mauvais desseins de ses frères avant qu'ils en vinssent aux effets. Ce rôle de surveillance et en quelque sorte de délation ne contribua pas faiblement à provoquer leur haine contre lui et la volonté de s'en défaire.

Joseph n'est pas moins un exemple mémorable de cette condition de l'existence humaine qui va sans cesse se renouvelant. En sa faveur le mal engendra le bien, et du coup qui semblait au moment de l'anéantir, sortit

une cause de succès et de gloire. Dans la suite, en Égypte, c'est le sentiment sur lequel il fit reposer lui-même sa réponse à ses frères, lorsqu'après la mort du père commun, ceux-ci lui eurent témoigné les appréhensions qui les agitaient sur ses nouvelles dispositions à leur égard. Afin de les rassurer, Joseph parla d'abord à leur religion : « Me mettrai-je à la place de Dieu? leur dit-il. S'il est vrai que vous ayez songé à me faire du mal, Dieu a changé ce mal en bien, dans le dessein d'amener ce qui est aujourd'hui et de conserver un grand peuple. » Puis il s'expliqua en détail sur leur situation personnelle et celle de leurs enfants. Enfin, et c'est ici ce qu'il y a de plus caractéristique, de plus élevé, Joseph *les consola*, dit la Genèse, du mal médité jadis contre lui et *parla à leur cœur*.

Aussi d'après le symbolisme juif, au temps de ses plus grandes misères, l'ancien peuple trouvait à se fortifier en cherchant son image et ressemblance en ce même Joseph qui, placé si près de la mort, vendu aux étrangers, retenu longtemps captif, était remonté tout à coup comme du fond de l'abîme.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire avant les incidents qui en firent le ministre de l'Égypte et le réalisateur d'un projet destiné à atteindre à fond l'organisation féodale de ce pays; sur ces entrefaites, arriva l'épisode du quatrième fils de Jacob, Juda, et de *Tamar* sa belle-fille. Au point de vue de la législation, cet épisode confirme que tantôt Moïse puisait dans les anciens usages la première idée d'une partie de ses institutions, ici celle du *lévirat;* et que tantôt son travail rétroactif sur les anciennes traditions consistait à y rattacher ce qu'il faisait de plus nouveau, à vieillir les fondements de son

œuvre. Un autre intérêt est la singularité de ces vieilles mœurs.

Après avoir obtenu de ses frères de livrer Joseph à des marchands ismaélites plutôt que de le tuer, Juda s'était retiré auprès de son ami, Hira d'Adullam. Sa femme, cananéenne de naissance, lui avait donné trois fils, Her, Onan et Séla. Her ayant atteint l'âge nubile, épousa *Tamar*, palme. Il mourut bientôt, et, selon la règle du lévirat, reproduite dans la loi, Onan dut s'unir à sa belle-sœur, afin de continuer la famille de son frère. Mais comme il savait que le premier fruit de cette union ne serait pas censé lui appartenir, il devint coupable, en évitant de rendre Tamar mère*; puis il mourut.

Juda dit à sa bru : « Reste veuve chez ton père; dès que Séla mon troisième fils sera grand, je l'enverrai, pour qu'il relève la maison de ton premier mari. « Tamar lui obéit; mais quand Séla fut nubile, Juda ne l'envoya point.

Sa propre femme avait cessé de vivre. Lorsqu'il fut consolé, il se rendit à Timnath, avec son ami l'Adulamite, pour voir les tondeurs de ses brebis.

Tamar, l'ayant appris, quitta les habits de son veuvage, se couvrit d'un voile, et s'assit en un carrefour sur le chemin; Juda la crut une prostituée et lui proposa de la suivre. « Que me donneras-tu? — Un chevreau. — Soit; mais confie-moi pour gage, jusqu'à ce que je l'aie reçu, ton cachet, le mouchoir de ton cou et ton bâton. » Il les lui confia, et Tamar devint mère.

* On se trompe en général sur le péché d'Onan. Le médecin Tissot l'a détourné de son acception naturelle.

Juda, de retour chez lui, s'empressa d'envoyer le chevreau promis; mais en vain son messager chercha, il ne trouva plus la femme, et personne ne put la lui indiquer.

Trois mois après, on lui fit savoir que, par suite de débauche, sa belle-fille était enceinte. Il prononça qu'elle méritait de mourir, d'être publiquement brûlée. Alors Tamar lui ayant adressé un cachet, un mouchoir, un bâton, avec cet avis : « Je porte le fruit de l'homme, à qui ces objets appartiennent, » il les reconnut. « La justice est de son côté, s'écria-t-il; je l'ai retenue dans son veuvage et ne lui ai point donné mon fils. » Elle mit au monde deux jumeaux, Pharez et Zara.

Ainsi Tamar ne fut pas adultère, comme on a coutume de le dire, puisqu'elle était veuve et Juda veuf : elle ne commit pas un inceste, puisqu'il n'était que son beau-père, et que la mort sans postérité de son époux avait presque détruit toute parenté : enfin elle ne le rechercha point par passion, elle voulut seulement obtenir un fils de la famille même de son mari, et faire cesser la viduité maternelle qui était regardée de son temps comme un opprobre insupportable.

Cependant les marchands ismaélites avaient vendu Joseph à un grand officier de la cour d'Égypte. Il s'attira bientôt l'affection générale.

Arrivé à vingt ans, ce onzième fils de Jacob joignait au mérite de sa jeunesse une rare intelligence, la beauté et la grâce; à une parole modeste il joignait aussi une confiance innée dans son avenir.

Aujourd'hui, rien n'est aussi conforme au langage habituel et aux mœurs que de poursuivre des *rêves* d'amour, d'ambition, de gloire. Jadis on cédait aux

mêmes sentiments; mais en s'attachant à des *songes*. On les faisait servir de texte aux inspirations, aux désirs, aux projets dont on était le plus fortement saisi.

Déjà Joseph avait fait acte de confiance lorsque, travaillant encore dans les champs, il avait raconté comme un songe que sa gerbe à lui s'était levée et tenue toute droite, tandis que les gerbes de ses frères se prosternaient autour. Il avait raconté également que onze étoiles, la lune et le soleil lui avaient rendu hommage, et Jacob lui-même s'était montré fâché de sa supposition en disant : « Est-ce que par hasard ton père et ta mère en viendraient à se courber devant toi ? »

La position qui ne tarda pas à lui être faite chez le grand seigneur égyptien accrut naturellement cette confiance innée. Le tableau que la Genèse en trace indique de plus à quel point les locutions antiques relatives à l'emploi du nom de l'Éternel sont en différence avec les mêmes locutions usitées de nos jours et entraînent de confusion quand on les identifie. C'est comme une explication nouvelle qui s'applique à l'idée universelle transmise d'Abraham à Isaac, d'Isaac à Jacob, savoir que toutes les races de la terre, toutes les nations finiront par être *bénies*. « Joseph était un homme qui réussissait en tout, dit la Genèse. Or son maître *voyant que l'Éternel était avec lui et faisait tout prospérer entre ses mains,* le plaça à la tête de sa maison, lui confia tout ce qui lui appartenait. Depuis ce moment, l'Éternel *bénit* la maison de l'Égyptien, de sorte que la *bénédiction de l'Éternel* fut sur tout ce qui lui appartenait, soit aux champs, soit à la ville. »

Mais par malheur rien ne s'arrête ici-bas dans de justes limites, pas même les plus légitimes succès. La

femme de son seigneur ne put voir Joseph sans émotion. Ne doutant pas de subjuguer sa jeunesse, elle lui déclara son amour. Loin de témoigner ni dédain, ni froideur, la réponse du jeune homme fut comme une victoire remportée en faveur de la loyauté naturelle et de la justice. « Mon maître, ton époux, lui dit-il, m'a tout abandonné. Il se confie à moi aveuglément ; j'ai une puissance entière sur sa maison. Il ne m'a rien prescrit que de respecter sa femme. Oserais-je le trahir[1] ? » Elle insista. Bientôt sa passion ne fut ignorée de personne que de son époux.

S'il faut en croire une légende racontée par Mahomet, mais dont l'origine probable est bien plus ancienne, les dames de Memphis tournèrent leur compagne en raillerie. « Quoi, disaient-elles, soupirer pour un esclave, un vil étranger ! » Celle-ci les invita à un festin dont les hommes étaient exclus, suivant la coutume d'Égypte, et où les plaisirs de la table, la musique, les danses voluptueuses exaltaient les têtes et les disposaient à la liberté des propos. Elle fit mettre dans le couvert de chacune un petit couteau bien affilé. Joseph les servait. Sa bonne mine inspira aux convives un intérêt si puissant qu'elles ne le perdirent pas de vue, et que dans l'excès de leur distraction, loin de n'employer les petits couteaux qu'à couper leurs aliments, elles se firent toutes des entailles au bout des doigts. Avant la fin du repas, le sang qui coulait de ces légères blessures justifia le goût de leur hôtesse[2].

Un jour qu'elle avait éloigné tous les gens de sa maison, elle pressa le jeune homme avec tant d'instances que pour résister à sa voix et sans doute à ses propres émotions, il ne vit d'autre parti que la fuite. On sait

comment il y laissa son manteau, comment l'amour se changea en fureur, et qu'avec beaucoup moins de danger pourtant, Joseph devint victime d'une perfidie analogue à celle de Phèdre à l'égard d'Hippolyte

L'Égypte avait ses prisons d'État dont les grands officiers du palais n'étaient pas exempts; le jeune Hébreu y fut jeté. En peu de temps, il lui arriva comme chez son premier maître. La confiance entière du gouverneur de la prison lui fut acquise. C'est par l'économie domestique qu'il marcha à son plan d'économie publique. D'un côté, Joseph appliqua sur une petite échelle les principes d'ordre, de fidélité, de prévoyance sucés dans la maison de Jacob; d'un autre côté, en qualité d'homme d'État, il en vint à développer ces mêmes principes sur une grande échelle, à y attacher une expérience qui servit comme de prélude à l'œuvre future de Moïse.

Deux prisonniers d'importance avaient été mis sous les verrous. Selon le dire du paraphraste Jonathan, ils étaient accusés d'attentat à la vie du roi. Joseph était chargé de veiller à leurs besoins; il adoucit leurs ennuis et reçut de chacun des confidences sur les causes de leur chute qui le conduisirent beaucoup mieux que tout le reste à porter un jugement exact sur la différence prochaine de leur sort. Deux songes les attristèrent. L'échanson royal, le moins compromis, avait vu sur un cep de vigne trois sarments qui fleurirent soudain et portèrent des grappes; il les exprima dans la coupe du pharaon et présenta celle-ci à son maître. « Voilà qui est de bon augure, dit Joseph : dans trois jours arrive l'anniversaire de la naissance du roi, il te rendra tes fonctions; daigne alors ne pas m'oublier, et fais-moi

sortir de ce lieu où je suis retenu injustement. » Le panetier royal raconta à son tour qu'il marchait avec trois corbeilles sur la tête ; la plus haute était remplie de pains ; mais les oiseaux descendirent et les mangèrent. — « Ton affaire est mauvaise, s'écria le jeune homme ; le jour de la fête du pharaon te sera fatal, prépare-toi à une fin déplorable. » Les choses se passèrent comme il l'avait énoncé ; mais le grand échanson, rentré en faveur, perdit de mémoire son compagnon d'infortune. Heureusement un nouveau songe réussit à le lui rappeler, et fit sortir Joseph de sa position obscure.

Le roi paraissait fort agité ; tous les devins et les sages de l'Égypte n'avaient pu lui donner une réponse au sujet des sept fameuses vaches laides et maigres qui avaient dévoré sept vaches superbes à voir ; au sujet des sept épis très-minces et flétris par le vent d'orient qui avaient étouffé sept autres épis grenus et réunis sur la même tige.

Les explications fournies par l'esclave hébreu et surtout les fortes idées de prévoyance et d'administration qu'il développa à l'appui, frappèrent le prince. Aussi dès que Joseph eut prononcé ces paroles : « Que le roi choisisse donc un homme intelligent et sage et l'établisse sur tout le pays d'Égypte, afin d'exécuter ce qui vient de lui être proposé, » le roi se tourna vers ses serviteurs dont l'enthousiasme ne le cédait pas au sien. Il leur dit : « Où trouverions-nous un homme comme celui-ci, un homme qui ait si bien en lui l'esprit des dieux ? » Puis, s'adressant à Joseph, il ajouta : « Personne n'est plus intelligent, plus sage que toi. Je t'établis sur toute l'Égypte ; ce n'est que par le trône que je te serai supérieur ; rien ne se fera sans ta participation. » En

même temps il lui mit au doigt son anneau, le fit revêtir des plus riches habits, lui passa un collier d'or autour du cou et lui réserva une place sur le char qui suivait immédiatement le sien; puis ayant changé son nom en Saphénat-Pahanéa, signifiant l'homme qui découvre les choses cachées, il l'unit à Asenat, fille du gouverneur d'On ou d'Héliopolis.

Joseph était dans sa trentième année. Son premier soin fut celui d'un homme qui veut connaître la matière dont il avait à s'occuper; il parcourut l'Égypte dans tous les sens[1], et bientôt réalisa le plan qu'on a présenté en général sous un faux jour, par la raison qu'on s'est plus attaché aux mots qu'aux choses, et qu'on n'a pas pris en considération les localités et l'époque. Il est donc indispensable de revenir sur quelques points qui permettront au lecteur de juger.

L'Égypte avait de fréquentes périodes d'abondance et de disette, suivant les inondations régulières ou irrégulières du Nil, dont les canaux d'écoulement n'existaient pas encore. La disposition de son sol qui présente une vallée extrêmement longue et étroite sur les bords de ce fleuve, rendait les transports difficiles, de sorte que les années de disette étaient beaucoup plus fatales, en proportion, que les années d'abondance, avantageuses. D'après la constitution politique du pays, on a vu que des trois principales castes, savoir, la caste sacerdotale, la caste militaire, et la caste populaire, celle-ci ne possédait rien en propriété absolue. Elle cultivait à des conditions diverses, les terres des rois, des prêtres et des soldats, et même lorsque la caste sacerdotale avait le dessus et que le système théocratique marchait selon ses plans, elle pouvait changer

à son gré les domaines affectés à la seconde caste*.

A cause de quelques rapports avec cet ordre ancien, les détails suivants relatifs à l'Égypte moderne méritent une mention. Les *fellah* ou paysans d'un village sont possesseurs de terres, en ce sens qu'ils peuvent les donner ou les vendre à d'autres fellah, et les transmettre à leurs enfants. Mais quelles que soient les mutations, elles demeurent à perpétuité grevées d'une taxe, pour les *moultezim* ou seigneurs. Ceux-ci sont effectivement les maîtres féodaux de la terre; ils peuvent augmenter ou diminuer les impôts qu'elle leur paye, la donner ou la vendre à d'autres *moultezim;* elle devient après eux le bien de leurs enfants, et ils la réunissent à leurs biens propres, si le fellah détenteur vient à mourir sans héritiers. Ces moultezim, à leur tour, payent une taxe au grand seigneur..., et ils ont des propriétés particulières que les fellah sont forcés dans quelques endroits de cultiver par corvée : enfin, les biens territoriaux des mosquées et des autres fondations pieuses, sont, en général, libres de toute espèce de taxe[1].

Maintenant, suivons Joseph. Il n'avait pas le pouvoir de changer de fond en comble la constitution du pays. Aurait-il conçu d'asservir l'Égypte, ainsi que quelques-uns l'ont supposé? Mais comme le pharaon, sous lequel

* Quand le système marchait à son gré, le roi se trouvait placé à moitié dans la première, à moitié dans la seconde caste, afin de servir de levier à celle-là sur celle-ci. Alors les grands noms ne lui manquaient pas, on l'appelait « le roi du peuple obéissant, le Dieu vivant, puissant et gracieux, directeur des mondes, soleil de l'univers, dominateur de la région supérieure et inférieure, engendré dans la région céleste d'Amerlou, etc.. etc. (*Essai sur le Syst. hiéroglyphique*. par M. Champollion).

il vivait était un membre de la dynastie des rois pasteurs, que les monuments égyptiens peignent avec des couleurs si sombres, rien ne lui restait à faire en ce sens : depuis longtemps une force impérieuse dominait. Au contraire, la pensée de Joseph fut de prémunir l'Égypte contre la famine; de rendre les taxes égales; de les faire tourner au profit de ceux qui les payaient, et d'accroître au dernier point l'importance de cette contrée.

Il établit dans les principales villes de nombreux greniers assez bien disposés pour que le blé y obtînt une longue conservation, et dans lesquels il renferma, durant les bonnes années, la cinquième partie environ des produits. Par ce moyen, lorsque les années de disette arrivèrent, les greniers offrirent tout le blé nécessaire, même pour les pays environnants. Profitant des circonstances, et afin de rendre perpétuelle la mesure qu'il avait prise, il vendit les grains, de manière à ce que chaque individu se trouvât réduit à aliéner toutes les concessions particulières qui lui avaient été faites à lui-même, ou qu'il avait faites à d'autres. Tout le sol revint ainsi momentanément dans les mains du pharaon, qui, à cette époque, était l'*État* en même temps que la personne royale, comme on a dit depuis de Louis XIV. La propriété de l'aristocratie sacerdotale échappa seule à son décret. La volonté formelle du ministre était bien de l'atteindre; mais, quoique appartenant à une dynastie étrangère, le roi se trouvait à tel point dans la nécessité de ménager le grand corps des prêtres, qu'il avait fixé lui-même en sa faveur un revenu en *nature*, et transmis par conséquent l'ordre de lui livrer gratuitement les grains pour ce revenu. La Genèse, dont plusieurs fragments des mémoires de Jo-

seph font probablement partie, met un soin spécial à consigner cette circonstance dont il est bon de rapporter le mot à mot le plus rigoureux. « Seulement, dit la Genèse, la terre des prêtres Joseph n'acquit point. Il y avait en faveur des prêtres un statut (*Rouk*), un ordre du pharaon. Ils mangèrent selon le statut que le pharaon leur avait accordé. C'est pourquoi ils ne vendirent pas leur terre[5]. »

Quand toutes les concessions et les servitudes particulières eurent été effacées, Joseph fit changer les populations de place, afin de rompre les anciennes habitudes; il remplit les villes[6], et *rendit* les terres à tous les Égyptiens, sous la condition qu'ils donneraient chaque année un cinquième de la récolte, non pas au pharaon lui-même, mais pour être déposé sous ses yeux et conservé dans les greniers publics. Les autres quatre cinquièmes leur appartiendraient en propre, sans en retrancher rien, à quelque titre que ce fût *.

Quel était donc le résultat de cette opération immense qui constituait comme un nouveau partage des terres? Ce résultat substituait à des concessions variables, à des redevances féodales de toute nature, d'une caste à l'autre, un ordre aussi fixe et aussi général qu'il était possible alors de l'obtenir. Ce résultat assurait la sécurité des cultivateurs, moyennant un cinquième net, lequel cinquième renfermait deux choses : l'impôt pour

* « Que le pharaon prenne la cinquième partie du revenu de l'Égypte,.., et que le blé qu'on amassera soit sous la main du pharaon, pour nourriture dans les villes, et qu'on les garde... Et il fit une loi par laquelle toutes les terres de l'Égypte payeraient chaque année au pharaon un cinquième du revenu, et il dit au peuple : Les quatre autres cinquièmes seront à vous ; *quatuor reliquas vobis.* » (*Gen.*, XLI, 34, XLVII, 24.)

le roi et l'administration du pays, et une masse destinée à leur fournir dans les années de disette, qui étaient très-communes, la nourriture et la semence.

On juge, d'après cela, comment Joseph se serait acquis une haute renommée de sagesse; comment les Égyptiens, loin de se plaindre qu'il les eût dépouillés, et de le maudire, auraient reconnu que cet homme leur avait *sauvé la vie*, auraient consenti à être les fidèles sujets du pharaon, auraient pris part à toutes les douleurs du ministre, et conservé de lui le plus respectueux souvenir jusqu'à ce qu'il fût arrivé de nouvelles révolutions et d'autres dynasties. On juge de plus comment son nom se serait attaché, dans tous les siècles et jusqu'à nos jours, à une foule de monuments utiles de l'Égypte. Son vaste système, en effet, ne se bornait pas à mettre ce royaume à l'abri de la famine, il imprimait une impulsion au commerce et aux arts. L'importation des grains des campagnes dans les villes, durant les années d'abondance, leur exportation pendant la disette, la foule d'étrangers qui accouraient de toute part, afin de se pourvoir, nécessitaient de grandes routes, des canaux, et dirigeaient les esprits vers ces sortes d'ouvrages. L'Égypte, dans le plan de Joseph, devait servir de grenier général à une partie de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, et devait avoir toujours à sa disposition des masses de capitaux qui, bientôt sans doute, furent détournés de leur véritable destination, mais qui, joints aux produits éventuels des conquêtes, permirent néanmoins d'accomplir les travaux prodigieux dont le sol de cet empire s'est vu couvert.

Ce qu'Hérodote rapporte de Sésostris vient à l'appui. Ce roi, d'après les hiéroglyphes, est évidemment le fils

du prince qui aurait péri dans la mer Rouge. Les règnes de ses prédécesseurs avaient essuyé de grands troubles; et, depuis le retour de la dynastie qui ne connaissait pas Joseph, l'administration publique avait changé. Or, Sésostris, pour s'attirer l'amour des Égyptiens, refit le partage des terres, en réservant toutefois de grandes dotations à la caste guerrière sur les revenus du pays. Par une prévoyance imitée du ministre hébreu, une somme fut destinée à dédommager ceux dont le Nil aurait ravagé les biens [7].

Tandis que Joseph travaillait à préserver l'Égypte de la famine, elle se faisait sentir en Canaan sous les tentes de Jacob. Ce patriarche ayant appris qu'on vendait du blé aux bords du Nil, dit à ses fils : « A quoi bon vous regarder les uns les autres; partez pour ce pays et faites des provisions qui nous empêchent de mourir. » Dix de ses enfants se mirent en route; mais Benjamin ne le quitta point : c'était le fils qui lui restait de Rachel.

Joseph ne se découvrit pas à ses frères, et, roulant un dessein en son cœur, il leur parla rudement pour les éprouver : « Qui êtes-vous? Je n'ignore pas que vous cherchez à connaître les endroits faibles du pays. — Nous ne sommes pas des espions, répondirent-ils, mais des gens de bien, tous enfants d'un même homme; nous avons été douze frères; le plus jeune est en Canaan, auprès de notre père; l'autre n'existe plus. — Vive pharaon! reprit Joseph, nous saurons si vous ne trahissez pas la vérité. Emportez du blé, mais ramenez votre jeune frère, et qu'un de vous demeure en otage, jusqu'à votre retour. » Ils y consentirent, et, sans se douter que Joseph les entendît, car il se servait d'un in-

terprète, ils se dirent l'un à l'autre : « Certainement, nous avons été bien coupables à l'égard de notre frère; nous vîmes l'angoisse de son âme, lorsqu'il nous demandait grâce, et nous ne l'exauçâmes point; c'est pourquoi la même angoisse nous saisit à notre tour. » Ruben, qui jadis avait voulu sauver le jeune homme et le rendre à son père, ajouta : « Je vous le disais bien; ne commettez point cette iniquité envers l'enfant; vous n'en fîtes compte, et son sang vous est redemandé aujourd'hui. » A ces mots, les larmes qui suffoquaient Joseph le forcèrent de s'éloigner.

A leur retour en Canaan, quel fut l'étonnement et la crainte des fils de Jacob de retrouver l'argent dans les sacs de blé! Leur père se résigna à grand'peine à se séparer de Benjamin. Il les chargea d'une somme double, de celle qui avait été rapportée, et d'un présent pour le ministre, consistant en un peu de baume, de miel, des drogues aromatiques, de la myrrhe, des dattes et des amandes. A peine furent-ils entrés dans le palais, que Joseph leur dit : « Comment vous portez-vous? et votre père, ce digne vieillard dont vous m'avez parlé, l'avez-vous retrouvé vivant et en santé *? » Ils lui en donnèrent l'assurance, en se prosternant, suivant la coutume. Alors, ayant levé les yeux sur Benjamin, il leur demanda

* On s'est étonné, non sans raison, que Joseph, dont la tendresse pour son pere n'était pas douteuse, ne lui ait pas fait connaître sur-le-champ son élévation au poste qu'il occupait, et ne lui ait pas évité la douleur de la séparation momentanée avec Benjamin. Il est très-probable que certains motifs qui, dans l'éloignement, ne nous frappent qu'à demi, furent alors d'un grand poids à ses propres yeux. Ils satisfirent du moins le jugement de l'historien et l'imagination du poëte.

si c'était leur plus jeune frère. « O mon fils, que Dieu te conserve! » s'écria-t-il, et soudain il sortit, ses entrailles étaient émues, il se réfugia dans son cabinet et laissa un libre cours à ses larmes. Ensuite s'étant lavé le visage et se faisant violence, Joseph ordonna qu'on lui servît à dîner. C'était l'heure de midi. Il occupa une place particulière; les Égyptiens aussi furent séparés des Hébreux. Ils auraient regardé comme une abomination de manger avec ces derniers, non point parce que leur qualité de pasteurs rappelait les peuples étrangers qui les avaient envahis, car le pharaon actuel était du nombre; mais à cause de la distinction des castes, qui, en Égypte, rejetait les pasteurs dans les derniers rangs. Les fils de Jacob s'assirent selon leur âge; on posa devant eux les mets que leur envoyait Joseph; la portion de Benjamin fut de beaucoup plus grande que toutes les autres : ils burent et firent bonne chère.

Le lendemain, après leur départ, chacun se souvient que le maître d'hôtel accourut et se plaignit d'une coupe dérobée à Joseph. Ayant fait des perquisitions, il la trouva dans le sac de Benjamin, où lui-même l'avait glissée en cachette. Le désespoir de tous fut extrême, et en présence du ministre qui témoigna le dessein de ne retenir que le coupable pour esclave, Juda parla en ces termes : « Mon seigneur, je t'en prie, permets-moi de te dire quelques mots, sans que ta colère s'enflamme; car je sais que tu es l'égal du pharaon. Quand nous eûmes exposé au vieillard notre père ta résolution de ne pas nous recevoir, si nous n'amenions notre jeune frère, il nous répondit : Vous savez que Rachel me donna deux fils : l'un m'a quitté; il a été déchiré sans doute par quelque bête sauvage; je ne l'ai plus vu

depuis. Si vous emmenez celui-ci, et qu'un accident lui arrive, vous ferez descendre soudain avec douleur mes cheveux blancs au tombeau. — Maintenant, quand je serai de retour auprès de ton serviteur, mon père, si l'enfant, dont l'âme est étroitement liée à la sienne, n'arrive pas avec nous, il mourra, et ce seront tes serviteurs qui auront fait descendre avec douleur au tombeau ses cheveux blancs. Bien plus, j'en ai répondu moi-même; je t'en supplie donc, que ton serviteur soit esclave, et que l'enfant suive ses frères : retournerai-je sans lui! consentirai-je à voir l'affliction de notre père? »

Il fut impossible à Joseph de résister plus longtemps : « Que tout le monde sorte, tout le monde hormis ces Hébreux, et d'une voix coupée par les sanglots, je suis Joseph, Joseph votre frère! celui que vous avez vendu pour être conduit en Égypte. N'ayez nul regret; c'est Dieu qui a fait tout cela, qui m'a rendu le père du pharaon et le gouverneur de ce royaume. Courez vers Jacob, dites-lui ce que vous avez vu, que son fils vous a parlé de sa bouche, et ramenez-le promptement. » Il embrassa Benjamin, il embrassa tous ses frères; ils pleurèrent ensemble, et eurent un long entretien. Le pharaon envoya de grands présents au père de Joseph et l'invitation de venir habiter l'Égypte. Quand on raconta toutes ces circonstances au vieillard, le cœur lui défaillit, il se refusait à les croire ; mais à l'aspect des présents et des chariots : « C'en est assez, mon fils vit encore, je partirai soudain, je le reverrai. »

Joseph avait fait atteler son char, pour aller à la rencontre de son père; il s'attacha à son cou et pleura longtemps. « Maintenant, la mort peut venir, » s'écria Jacob. Le roi recommanda au ministre d'assigner à ses

frères un canton très-fertile, et de choisir les plus intelligents pour les mettre à la tête de ses troupeaux. Alors la famille du patriarche comptait soixante-dix individus, nombre qui se rattache aux soixante-dix citoyens de toute tribu dont Moïse a formé dans le désert le grand conseil ou sénat d'Israël.

Jacob, admis en présence du roi, lui donna sa bénédiction. «Quel est ton âge? — Les jours des années de mes pèlerinages sont de cent trente ans; ils ont été mauvais et beaucoup plus courts que les années des pèlerinages de mes pères.»

Dix-sept ans après, Jacob tomba malade. J'ai parlé de ses derniers souvenirs pour Rachel, et de ses volontés relatives aux deux enfants de Joseph. Lorsque ce fils bien-aimé lui eut amené Manassé et Ephraïm *, afin de les faire bénir, le vieillard posa sa main droite sur la tête du plus jeune, sa gauche sur l'aîné. Joseph, croyant que c'était une méprise, l'en avertit. Mais comme il connaissait sans doute la nature des deux jeunes gens, Jacob persista à donner un nouvel exemple du droit de l'intelligence rendu supérieur au droit d'aînesse et au droit de la force. En même temps il reconnut ses petits-fils comme étant ses héritiers directs, il les adopta; ce qui valut à Joseph d'avoir une double part en Israël, c'est-à-dire d'être père de deux tribus, à la différence de ses frères. Par suite le législateur du Sinaï se trouva en mesure d'agir sur treize tribus au lieu de douze.

Puis le patriarche rassembla autour de lui ses douze

* Manassé signifie *oubli*, parce que la prospérité de Joseph lui avait fait oublier ses chagrins. Ephraïm, *fructification*, parce que Joseph avait fructifié sur la terre même d'exil.

fils, qui représentaient déjà en idée les douze tribus ou *petits peuples* de la confédération d'Israël, devenus à leur tour l'image anticipée de la confédération universelle.

De là, cette parole de la Genèse qui montre si bien en la personne de Jacob le plan d'une nationalité future, le principe national vivant : Tu es et tu seras *une assemblée de peuples.*

Quant aux derniers témoignages du patriarche à l'égard de chacun de ses enfants, ils ont des liens étroits avec les dernières bénédictions de Moïse. On a dit, non sans raison, que plus d'un trait y avait été ajouté après coup, afin de réunir dans un même tableau les principaux caractères des anciens chefs, les caractères des diverses tribus et ceux du sol qu'elles occupèrent en qualité de provinces. La bénédiction relative à Juda a servi surtout de texte aux théologiens chrétiens au sujet de la venue du Messie.

Rappelons toutefois que, malgré ce titre de bénédictions, les jugements du patriarche qui regardent ses trois fils aînés ne sont que des protestations très-vives contre certains actes de violence et d'immoralité dont la Genèse nous a appris qu'ils s'étaient rendus coupables.

« Ruben mon premier né est ma vigueur, le commencement de ma force ; malgré sa puissance et sa dignité, il n'obtiendra pas la prééminence, parce qu'il a souillé la couche de son père*. Siméon et Lévi ont été des instruments de violence contre les enfants de Sichem... Que mon âme ne participe point à leurs projets et que ma gloire ne soit pas entachée par leurs actes ! Au

* Ruben ne joua jamais un rôle très-important.

contraire, que leur colère soit maudite, car elle a été grande, et leur fureur, car elle a été cruelle. Je les diviserai en Jacob et les disperserai en Israël*.

» Pour ce qui est de toi, JUDA, tes frères te loueront; ta main sera sur le cou de tes adversaires; les fils de ton père se prosterneront devant toi. Juda, ô mon fils, tu es un faon de lion revenant de chercher sa proie. Il s'est couché comme un lion et une lionne; qui le réveillera? — *La prééminence ne sera point enlevée à Juda, ni le législateur d'entre ses pieds, avant que le Siloh ne vienne; à lui, l'assemblée des peuples!* — Il attache à la vigne son ânon, et au cep excellent le petit de son ânesse; il lave son vêtement dans le vin, et son manteau dans le sang des grappes; ses yeux sont plus vermeils que le vin; ses dents plus blanches que le lait**.

* Lévi fut dispersé parmi les autres tribus sans avoir d'héritage. Ceci est moins exact pour Siméon.

** Dans cette bénédiction, sur laquelle j'ai à insister un moment, la première partie, la similitude avec le lion, se rapporte à la force de Juda, qui était la plus nombreuse et la plus puissante des tribus; la dernière partie se rapporte à la nature du sol qui lui fut plus tard attribué. Ces deux membres influent nécessairement sur le sens de la partie intermédiaire, surtout quand on sait que la tribu de Juda dans le désert marchait à la tête de ses frères, et protégeait la loi. — Le mot *Siloh*, dont le sens réel n'est certain pour personne, peut signifier le pacifique, celui qui goûte la paix, qui prend du repos, attendu qu'en hébreu l'adjectif s'emploie souvent comme substantif. On a vu que, dans la Genèse, le mot *peuples* s'applique sans cesse aux tribus. Dans ces conditions, le premier trait du passage signifierait tout simplement: « Juda est la tribu la plus forte, la plus redoutable; » le second trait signifierait: « Juda marchera à la tête de ses frères, jusqu'à ce que le peuple ait obtenu du repos, jusqu'à ce que l'assemblée des tribus se soit formée à l'abri de la paix; » le troisième membre: « Alors Juda possédera un pays riche en vin, en lait et en troupeaux. » — D'après l'explication chrétienne si

» Zabulon demeurera sur les bords de la mer, aux lieux que fréquentent les navires; ses limites s'étendront jusqu'à Sidon *. Issachar est un onagre couché entre les barres des étables; il a vu que le repos était bon et que le pays était beau; il a baissé l'épaule pour prendre son fardeau, et s'est soumis au joug **. Dan jugera son peuple aussi bien qu'aucune tribu d'Israël; il sera un serpent dans le chemin, une couleuvre dans les sentiers, mordant les pieds du cheval et faisant tomber à la renverse celui qui le monte ***. Des troupes ravageront

connue, Siloh est Jésus-Christ. Il est venu pour assembler les nations, juste au moment prédit par Jacob, c'est-à-dire lorsque toute prééminence, toute domination a été enlevée à Juda, par les armées romaines, lorsque toute assemblée de loi et tout droit de législation a disparu de Jérusalem. — Mais la réponse à ce mode de raisonnement est facile et de nature, ce me semble, à frapper tous les yeux. D'abord la force des armées romaines n'a pu faire le droit; ensuite, Jacob parle avec évidence des tribus dans leurs relations les unes avec les autres. Or, dans cet ordre de relations, Juda, jusqu'aujourd'hui, a conservé une véritable prééminence. Il est arrivé que le nom des onze autres tribus a été absorbé entièrement dans le sien. Au lieu de parler du peuple d'Israël, le monde entier n'a plus reconnu que le peuple juif et les juifs. — De même, jusqu'à ce jour, le législateur ou la loi n'est nullement sorti d'entre les pieds de Juda, par cette raison que le peuple juif, que l'église juive n'a jamais laissé abattre ce nom de loi, n'a jamais laissé prescrire l'autorité du législateur ou de Moïse. En conséquence, à y employer la précédente argumentation, il faudrait en induire que la véritable assemblée ou alliance des peuples, et son véritable promoteur, sont encore dans l'avenir, et non dans le passé!

* C'est la position topographique de la tribu de Zabulon qui s'étendait du lac de Tibériade à la mer Méditerranée.

** Allusion aux invasions éprouvées par la tribu d'Issachar. Zabulon est probablement nommé avant Issachar, quoique plus jeune, à cause de la position de celui-ci entre Zabulon et Dan.

*** Allusion au caractère de cette tribu qui fournissait des hommes

Gad, mais il ravagera à son tour*. Aser fournira un pain excellent et les délices royales**. Nephtali ressemble à une biche sans entraves; ses paroles sont pleines de grâce***.

» Joseph est un rameau fertile auprès d'une fontaine; ses branches se sont étendues sur la muraille. On l'a abreuvé d'amertume, on lui a témoigné de la haine, et on a tiré des flèches contre lui : mais son arc a conservé sa force. Le Dieu de son père l'a aidé; le Tout-Puissant de Jacob a raffermi son bras, et l'a constitué le pasteur, la pierre d'Israël. Il obtiendra toutes les bénédictions du haut des cieux, toutes les bénédictions du fond des abîmes; elles ne lui manqueront en rien. Son père les lui confirme plus fortement encore que ses aïeux ne les avaient confirmées à lui-même. Elles dureront autant que les plus hautes montagnes; elles seront sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui a été séparé de ses frères. Quant à Benjamin, c'est un loup qui déchirera; le matin, il dévore sa proie, le soir, il partage le butin. »

Quand Jacob eut fini son discours et donné des ordres pour sa sépulture, il retira ses pieds dans son lit et expira. Joseph inonda de pleurs le visage de son père. Ensuite il fit embaumer son corps. On y em-

habiles pour juger, et qui déployait sans doute beaucoup d'adresse dans les combats.

* Les Arabes limitrophes faisaient sur son territoire des incursions fréquentes; il finit par les vaincre. Les guerriers de Gad sont souvent comparés à des lions.

** Le pays d'Aser était excellent; ses produits en blé et en huile paraissaient dignes d'une table de roi.

*** Il en est qui traduisent : « Nephtali est un arbre touffu dont les branches sont belles. » Cette tribu était très-populeuse.

ploya quarante jours. Les Égyptiens portèrent deuil pendant dix semaines. Un cortége considérable, composé de toutes les personnes marquantes de la maison du pharaon et du royaume s'unit à la famille du patriarche. Les uns à cheval, les autres en char, suivirent jusqu'à la caverne de Macpéla, où il avait recommandé à ses enfants de le déposer auprès d'Abraham et d'Isaac, de Sara, Ribca et Léa. Quand on eut traversé le Jourdain et qu'on fut parvenu dans l'aire d'Atad, de bruyantes et douloureuses lamentations retentirent au loin pendant plusieurs jours. Elles étonnèrent à tel point les habitants du pays qu'on les entendit s'écrier : « Voilà certainement un grand deuil pour cette nation. » L'aire d'Atad fut nommée, depuis, *abel-Mitsraïm*, le deuil de l'Égypte.

A son retour, Joseph fit jurer à tous les enfants de Jacob qu'au jour où ils seraient amenés à quitter l'Egypte pour prendre possession de la terre promise, on emporterait ses ossements et on les réunirait à ceux de ses pères. Il cessa de vivre à l'âge de cent dix ans, après avoir gouverné pendant quatre-vingts. Il avait certainement écrit des Mémoires particuliers que Moïse eut à sa disposition et qui lui furent d'un grand avantage. On embauma le corps de Joseph et on conserva le souvenir de ses dernières volontés. En effet, les Hébreux s'étaient chargés religieusement de ses restes, lorsqu'ils avaient entrepris l'œuvre de délivrance qui les avait conduits dans les plaines de Moab où nous les avons laissés. C'est là que le législateur, après avoir puisé une force dans les traditions du passé, va demander une force nouvelle aux chances diverses que l'avenir prépare au peuple.

LIVRE IV

L'AVENIR

« Tant que le soleil fournira la lumière du jour, que la lune et les étoiles éclaireront la nuit, que les flots de la mer feront entendre des mugissements, la loi et le peuple d'Israël ne passeront point devant l'Éternel. »

JÉRÉMIE, XXXI, 35, 36.

Dès qu'il connaît les lois qui régissent un ensemble de choses, l'homme franchit par la pensée les temps nécessaires pour que leurs résultats soient accomplis. Le disciple d'Hippocrate, doué du génie de son art, embrasse toutes les circonstances présentes et passées, les compare, les calcule, et dicte sur l'avenir des arrêts dont la vérité a souvent frappé le vulgaire d'une admiration superstitieuse. Ce que le médecin fait près d'un homme, Moïse le fit près d'un peuple : il devança les siècles comme l'autre devance les jours et les années, et il transforma les causes les plus ordinaires de destruction en causes de résistance chez le peuple hébreu, qui, jusque dans ses maux les plus cruels, découvrait une preuve de la sagesse de sa loi.

Ce tableau d'avenir sur lequel Moïse insiste plus d'une fois et dont son chant d'adieu sera bientôt une reproduction magnifique, ce tableau entraînait de toute

nécessité l'idée des libérateurs hébreux ou messies.

De même que cela est arrivé au cadre géographique tracé par la Genèse, de même on conçoit qu'avec le temps diverses annotations et interpolations aient été jetées au milieu des images qui y abondent. A mesure que des événements venaient en justifier le sens général, il suffisait d'une phrase ajoutée, d'un mot, pour identifier cet événement nouveau avec la prévision primitive.

Aussi de quelque façon que soit considérée la parole de Moïse demandant un surcroît de force aux probabilités de l'avenir, quelques réserves qu'on y apporte, à quelque date qu'on veuille en rattacher telle ou telle partie, l'ensemble et la plupart des détails ne sont pas moins frappants; leur but législatif et moral n'a pas été moins atteint.

Ici donc, tout en cédant à l'obligation d'en éviter les redites et d'abréger une trop longue succession d'images, je vais essayer de réunir les termes les plus essentiels qui s'y trouvent renfermés.

CHAPITRE PREMIER

AVERTISSEMENTS ET PRÉVISIONS DE MOISE

En présence de tout le peuple assemblé, le législateur prit à témoin le ciel et la terre de la justice et de la majesté de ses desseins. « Je mets devant toi le bien et

le mal, la sécurité ou la ruine, la vie ou la mort. Choisis donc la vie pour toi et ta postérité.

» La recommandation que je t'adresse aujourd'hui n'a rien de caché ni rien d'éloigné. Elle n'est pas au delà du ciel de manière à te laisser dire : Qui montera au ciel et l'y prendra pour nous la faire entendre ; elle n'est pas au delà des mers, de manière à te laisser dire : Qui franchira la mer pour nous l'apporter. Cette recommandation est là, près de toi, dans ta bouche, dans ton cœur[1].

» Toutefois, je n'ignore pas qu'après ma mort vous vous écarterez de la route que je vous ai prescrite ; mais voici les choses qui arriveront, et qui serviront à jamais de signes pour vous et votre postérité. Si vous êtes fidèles au serment de n'obéir qu'à la loi, vous aurez du succès dans toutes vos entreprises ; vous obtiendrez l'abondance, la gloire, et une nombreuse population. La paix régnera dans votre pays, et vous dormirez sans craindre personne. Lorsque des ennemis s'élèveront contre vous, ils seront battus ; ils avanceront par un chemin et fuiront par sept : on reconnaîtra partout que vous êtes une nation forte.

» Mais si vous ne respectez pas l'alliance jurée, la malédiction pèsera sur vous ; vos ennemis vous mettront en déroute ; c'est vous qui fuirez devant eux par sept chemins. La guerre, la discorde, l'aveuglement d'esprit, hâteront votre perte. Toutes sortes de maladies vous atteindront. Les cieux, qui souriaient à vos travaux, deviendront d'airain, et le sol de fer.

» Du bout de la terre, une nation dont vous n'entendrez pas la langue s'abattra sur vous comme l'aigle ; nation fière et insolente, qui ne respectera pas vos vieillards et n'aura nulle pitié de vos petits enfants. Elle

dévastera vos campagnes, livrera vos villes aux horreurs d'un siége, et fera tomber tous les murs dans lesquels vous aurez mis votre confiance. Vos cités deviendront des déserts ; la terre, si fertile entre vos mains, se plaira dans son oisiveté, sous la main de l'ennemi ; vous serez emmenés captifs et dispersés parmi les nations d'une extrémité du monde à l'autre. On vous forcera de vous prosterner devant des dieux nouveaux, entièrement inconnus à vos pères, des dieux de bois et de pierre. Vous ne trouverez nulle part de repos : on vous dépouillera de vos biens ; on vous enlèvera vos enfants ; vous souffrirez chaque jour des injustices nouvelles, sans qu'il se lève personne pour vous défendre. Les peuples, vous regardant avec étonnement, débiteront sur vous mille fables et vous accableront d'invectives. Le matin, vous direz : Verrai-je le soir? et le soir : Reverrai-je le matin? Enfin, écrasés par le joug de fer qui pèsera sur votre cou, le cœur défaillant, les yeux desséchés, le bras sans force, vous resterez interdits. »

Quel tableau ! quelle poésie ! que de vérité ! Et je ne rapporte que les principaux traits de ces avertissements, dénués de l'énergie que leur prête la langue originale ; langue sonore qui peint en peu de mots. Mais après avoir effrayé les imaginations par tant de vicissitudes, Moise alimente à perpétuité dans les cœurs le sentiment le plus profond et le plus actif, l'espérance. Plein de la pensée qu'il a marché lui-même dans le sentier de l'intelligence et de la justice, hors duquel le genre humain n'a point à attendre de bonheur, il affirme que la loi qu'il a proposée et le peuple qu'il a formé traverseront les siècles et les orages sans y périr.

« Lorsque tous les maux que j'ai mis sous vos yeux

vous auront frappés, il arrivera, dans des jours très-reculés, que vous reconnaîtrez les fautes de vos pères, que vos cœurs se retourneront vers l'Éternel, que vous éprouverez un nouvel amour pour ses lois et ses justices. Alors fussiez-vous dispersés au bout des cieux, vous serez rassemblés de nouveau, vous rentrerez dans la terre qui vous a été donnée. Les nations se réjouiront avec vous de la chute de ceux qui s'en étaient emparés. L'Éternel lui-même circoncira vos cœurs et le cœur de vos enfants, afin de les épurer sans retour, et vous retrouverez plus de bonheur que jamais dans ce pays d'abondance, de sagesse et de paix[2]. »

Cette dernière partie des prévisions de Moïse aura-t-elle son accomplissement comme l'autre? Afin de réaliser la bénédiction encore à venir de toutes les nations du monde, l'ancienne république des Hébreux sera-t-elle jamais rétablie? le droit et la sainteté d'un peuple initiateur seront-ils de nouveau reconnus?

A s'en tenir à la parole religieuse, il ne peut exister de doute; l'Écriture entière s'exprime avec une invincible précision.

Sous le rapport naturel, aujourd'hui (en l'année 1827) l'état de l'Orient est provisoire; de grands changements doivent s'opérer. Après avoir reçu la civilisation et les arts des rives de l'Asie, l'Occident est entraîné, par la force même des choses, à les y reporter : des intérêts nouveaux et des idées nouvelles naîtront.

Si Moïse mérite de passer pour le principal père de la législation écrite, de même que le personnage réel ou fictif du nom d'Homère est le père de la poésie; si sa loi expose les bases éternelles du droit public, des besoins et des devoirs de l'homme; si elle fait éclater, en prin-

cipe, le désir d'égalité, de liberté, d'utilité commune, de paix, pourquoi cette réhabilitation, ne serait-elle pas conçue et opérée dans un intérêt universel ?

Lorsque le flambeau de la raison aura porté la lumière dans tous les esprits et disposé toutes les âmes à des sentiments généreux ; lorsque tous les événements seront pesés dans la sagesse des nations, et qu'au lieu de viser à une monarchie universelle on ne songera qu'à la grande confédération ou alliance des peuples ; pourquoi, dis-je, n'arriverait-il pas un jour que cette assemblée elle-même des nations parlât ainsi : « Enfants d'Israël que nous avons si longtemps opprimés et calomniés, nous vous offrons avec joie le coin de terre habité par vos ancètres? Qu'ils accourent avec pureté ou *circoncision* nouvelle de cœur, ceux d'entre vous à qui cela serait précieux encore de fertiliser le sol devenu stérile sous les pas des fils du croissant ! Rebâtissons en commun le temple de Jéhovah, le palais de la loi ; que Sion ne porte plus le nom de *délaissée !* Nous irons sans cesse visiter vos demeures, prendre part à vos réjouissances ; et si jamais, dans notre existence publique, la souveraineté des lois, l'œuvre de la justice bienveillante et de la liberté mutuelle était menacée, nous tournerions les yeux vers Jérusalem et nous nous souviendrions de vos malheurs ! »

CHAPITRE II.

LIBÉRATEURS HÉBREUX OU MESSIES.

C'est du fond même des menaces et des promesses précédentes, qu'est résultée l'idée des sauveurs, libérateurs ou messies. Mais comme cette idée n'est pas consignée d'une manière expresse dans les cinq livres fondamentaux, elle ne forme nullement, quoi qu'en ait dit Maimonide, un article indispensable de la foi des Hébreux. Le but seul indiqué par Moïse, savoir la conservation perpétuelle d'Israël, en qualité d'enseignement expérimental et d'étendard pour l'humanité, est lé véritable article de foi ; le moyen n'est qu'un objet de second ordre *.

Cependant, on juge que les Hébreux furent naturellement conduits à penser que, pour produire ces transitions subites du mal au bien, de la servitude à la liberté, de l'abaissement à l'honneur, il fallait s'at-

* On a déjà vu que Joseph Albo, ce rabbin du quinzième siècle, que les Juifs avaient surnommé le philosophe divin, reprochait à Maimonide d'avoir trop étendu les points fondamentaux, de n'avoir pas assez distingué ce qui était bon à admettre suivant la tradition, ou indispensable d'après la loi primitive. Avant la destruction de Jérusalem, Hillel, un des présidents du sanhédrin, soutint qu'Israël n'avait plus à attendre de Messie ; et Albo affirme aussi que cette croyance, toute pieuse qu'elle puisse être, n'est nullement indispensable et ne constitue point la foi mosaïque.

tendre à quelques-uns de ces hommes rares dont Isaïe signale les principaux caractères : « Sagesse et intelligence, esprit de bon conseil, de force, de connaissance des choses. » Il fallait de plus préparer de loin les voies à celui qui, sur les traces de leur législateur et prophète, serait appelé à renverser les desseins des oppresseurs, à ébranler les âmes, à triompher des circonstances les plus contraires.

C'est ainsi que l'*Oinct* de l'Éternel, l'homme d'élection suprême, le libérateur ou messie, ne sortait pas des voies de la nature, dans la doctrine hébraïque. Que nous a marqué la célèbre prédiction de Balaam ? une *étoile* émanée de Jacob, un rejeton d'Israël, qui ferait agir le peuple avec vaillance. Après Josué, chaque période d'oppression produisit son libérateur ou messie (*mochiarh*). Cyrus, quoique idolâtre, est nommé dans l'Écriture *Sauveur* et *Christ*, par cela seul qu'il mit un terme à la captivité de Babylone, et qu'il fournit les moyens de rétablir l'État et le temple[1]. De même toutes les fois, depuis le siége de Titus, que de prétendus messies ont frappé l'imagination des Hébreux, c'est en se servant des noms sacrés, loi, liberté ! Tel fut l'intrépide Barcokébas, dont j'ai déjà parlé, et qu'on aurait reconnu légitimement pour libérateur, s'il eût accompli son entreprise ; tel, dans le XVII[e] siècle, l'intrigant et faible Sabathaï Sévi *.

« Qu'on ne pense pas, disaient les docteurs, que nous demandions au Messie qu'il fasse des choses extraordi-

* Il était né en Syrie, et produisit une vive sensation chez les Juifs de Constantinople et de tout l'Orient, même chez les occidentaux. Le sultan le fit jeter en prison et lui offrit le turban ou d'être empalé. Sabathaï Sévi n'hésita point ; mais, malgré son zèle à paraître bon musulman, on lui donna bientôt la mort.

naires, qu'il change la nature ou ressuscite les morts, comme le vulgaire est porté à le croire. Il doit être profond dans la connaissance du droit et de la loi, et avoir l'esprit guerrier. Qu'on ne pense pas non plus que nous désirions le temps du Messie, pour dominer sur les autres peuples, pour commander aux gentils ; si nous l'appelons, c'est afin de voir briser le joug qui nous accable, et de recouvrer la liberté d'être serviteurs de la loi [2]. »

Enfin, lorsqu'ils ont parlé d'un homme de Dieu, d'un serviteur, d'un fils chéri de Dieu, expression familière à la langue hébraïque *, les prophètes, qu'il faut examiner dans leur ensemble, et non dans des phrases détachées, ou dans des passages obscurs, ne manquent jamais d'annoncer la réhabilitation d'Israël comme une condition inévitable de sa venue. Ils donnent ces caractères essentiels aux temps du Messie : Que l'équité seule remplirait la terre ; que la force céderait au droit ; que personne ne causerait le moindre tort à son prochain ; que le loup vivrait en paix avec l'agneau, le léopard avec le chevreuil ; et que les nations réunies dans une alliance sainte renonceraient à jamais à verser le sang les unes des autres et transformeraient en instruments utiles le fer de leurs lances et de leurs épées !.....

Mais avant d'arriver à ces temps de bonheur, de

* Souvent, lorsqu'ils annoncent des temps d'iniquité et de malheur, les prophètes représentent l'homme juste et intelligent, l'homme chéri de Jéhovah, son serviteur, *son fils*, en butte aux outrages, opposant sa vertu aux violences. De là naît une source de figures et d'images qui, dans leur style, n'ont rien que de naturel, et qui rappellent, sous diverses formes, ce que les Grecs disaient d'Astrée, que les hommes forcèrent d'abandonner la terre.

grandes calamités devaient passer sur la terre ; l'agitation régnerait de toute part. Il y aurait un jour de vengeance ; le sang coulerait ; le glaive en serait enivré ; les humbles se relèveraient et les hautains se verraient abattus ; de vastes palais deviendraient des solitudes ; les populations seraient froissées ; les chefs des oppresseurs subiraient la défaite et la mort.... Puis tout finirait par un cri de réjouissance universelle !

LIVRE V

LE MONT NÉBO

Les jours viendront où il sera traité une alliance nouvelle; toutes les nations vivront dans l'abondance et dans la paix; les uns n'auront plus besoin d'enseigner les autres; chacun connaîtra le Dieu *Vérité, sans iniquité,* et portera sa loi au fond du cœur.

ISAÏE, IV. JÉRÉMIE, XXXI, 31-34.

Après tant d'années l'ordre fut transmis aux tribus de sortir du désert et de se diriger vers le lieu destiné à leur établissement. Mais cet ordre était la mort de Moïse. « J'ai atteint l'âge, leur dit-il, où je ne puis plus ni aller, ni venir. Soyez donc forts et vaillants, ne craignez rien, l'Éternel marche devant vous; ne vous découragez pas dans votre entreprise. Que Josué votre chef, aussi, soit fort et vaillant, car c'est à lui de vous faire posséder le pays promis à nos pères. — Quant à moi, vous savez que l'Éternel m'a interdit tout comme à vos précédentes générations, de passer le Jourdain ; je n'apercevrai que de loin la terre de miel et de lait, votre héritage[1]. »

Bien plus, le législateur ne renonça pas seulement à jouir du prix de ses efforts; il voulut épargner aux Hébreux la douleur de voir insensible et décoloré son corps doué de tant d'énergie; il voulut les laisser dans une

incertitude qui leur représentât toujours le maître de la loi comme prenant part à leurs travaux.

En même temps, Moïse constata, peut-être de sa main, ou prescrivit à son successeur de bien constater par écrit que sa mort et son ensevelissement n'offraient rien que de naturel. C'était le moyen de prévenir les effets d'une douleur trop profonde ou d'un entraînement trop inconsidéré sur des cœurs enclins à une idolâtrie qui se montrait prompte en tout lieu à déifier des hommes.

Quatre montagnes sont célèbres dans l'antiquité hébraïque : le *Moria*, autrement dit le mont de la vision, de la lumière, où l'on reporte la scène du sacrifice d'Abraham et sur lequel le temple de Jérusalem fut élevé; le *Sinaï;* la montagne de *Hor* qu'Aaron franchit, à l'instigation de son frère, pour ne plus reparaître dans le camp, et le mont *Nébo*, que le législateur se dispose à franchir à son tour afin d'aller rendre son dernier souffle, Dieu seul connaît en quel asile.

C'est au pied du Nébo que Moïse confia à tout Israël son chant d'adieu, le cantique qu'il signale comme facile à se graver dans la mémoire et comme destiné à lui servir de témoignage, de générations en générations. Tout ce qui a été dit des temps antérieurs et des éventualités de l'avenir s'y trouve en quelque sorte résumé avec une suite et une grandeur peu communes.

CHAPITE PREMIER

CHANT D'ADIEU DU LÉGISLATEUR

On sait, en général, qu'auprès des Hébreux, le législateur du Sinaï passe pour l'écrivain le plus pur entre les écrivains sacrés, comme pour le génie le plus sublime.

Soit qu'on regarde la langue hébraïque, comme mère, fille ou sœur de la chaldéenne, de la phénicienne, de l'arabe ou de toute autre, elle s'appropriait parfaitement au genre élevé de composition dont nous allons obtenir un nouvel exemple.

Sans doute cette langue hébraïque est pauvre de mots, mais elle y supplée par la richesse des moyens déployés pour amener ces mots à rendre une foule de nuances de la pensée *. De plus, elle est mâle, rapide et laisse toujours supposer une certaine connaissance et

* Les Hébreux ne comptent dans leurs verbes que deux temps principaux, le passé et le futur; ils suppléent au présent par la combinaison du pronom et du participe. Le mode subjonctif n'existe pas. Tous les temps, tous les modes se remplacent les uns les autres. Le verbe peut servir comme substantif ou comme adverbe. — J'ai fait observer qu'ils avaient une conjugaison active ou passive pour marquer l'action; une seconde conjugaison active et passive, pour indiquer la fréquence de l'action; une troisième, active et passive, indiquant le commandement ou la prière dans l'exécution de l'action; enfin une conjugaison moyenne ou réfléchie. — Les pronoms possessifs et démonstratifs, les prépositions, les conjonctions, s'unissent aux substantifs et aux verbes, soit au commencement du mot,

intelligence des faits contemporains. De là tant d'erreurs et d'interprétations hasardées, surtout depuis qu'on a perdu la clef d'un grand nombre d'usages, d'allusions, et qu'on a cherché systématiquement un intérêt mystérieux dans des manières de s'exprimer qui, au commencement, étaient naturelles ou tout au moins ordinaires. « L'ellipse des choses et les réticences sont très-fréquentes dans la langue hébraïque, disent les grammairiens; car les Hébreux jugeaient que c'est une beauté et une perfection dans le discours de ne pas tout dire, mais de donner beaucoup à penser à son lecteur, de lui laisser faire des réflexions et tirer les conséquences qui se présentent naturellement[1]. » Telle est même la vraie cause de la verdeur perpétuelle des œuvres de l'ancienne loi, de saisir l'esprit et le cœur autant par ce qu'elles inspirent que par ce qu'elles racontent ou proposent.

Personne ne sait aujourd'hui, d'une manière précise, si la littérature hébraïque avait ou non un rhythme régulier; mais on y distingue un langage cadencé très-différent du langage ordinaire. Une extrême latitude était laissée à ses poëtes qui participaient du caractère du musicien. L'inflexion de voix, imposée aux diverses syllabes, autant que leur quantité, l'art avec lequel ils ménageaient les repos ou hâtaient la diction, et avant tout le choix et la pompe des images, donnaient le cachet à leurs œuvres. On voit même que dans la prose ils sacrifient à l'harmonie des mots: une foule de trans-

soit à la fin, et font corps avec eux, de sorte que l'étude de cette langue exige une analyse grammaticale très-délicate dans laquelle plusieurs savants rabbins ont excellé, entre autres les Kimki dans le XIII[e] siècle, Aben-Ezra et Jarchi.

mutations dans le son des syllabes, et d'exceptions aux règles grammaticales ont pour but unique d'ajouter à la phrase plus de force ou plus de douceur.

Dans les événements journaliers, dans les descriptions qu'il anime plus d'une fois par d'heureux traits, dans l'énoncé des préceptes et des lois on a reproché au Pentateuque une certaine sécheresse. Ses répétitions fréquentes, nécessitées par l'état des esprits et par la nature de sa rédaction, sont loin de répondre toujours à notre goût. Mais après cela quelle précision, quelle clarté dans la plupart de ces lois! Quel charme et quelle vérité dans tant de récits! Quelle richesse de pensées et d'images en toutes les grandes circonstances où le législateur apparaît devant les Hébreux révoltés, comme le Dieu de la Fable, qui d'un mot apaise les flots en fureur; ou bien lorsqu'il leur propose de chosir entre la mort et la vie!

Pour dernière observation, j'ajoute que les altérations les plus graves dans la langue primitive vinrent de la captivité de Babylone. Au retour de cette captivité, le chaldaïque l'emporta jusqu'à un certain point sur l'hébreu dans l'usage ordinaire. Ézéchiel et surtout Daniel nous découvrent le genre particulier de figures mystiques qui s'introduisirent alors et dont plus tard l'apocalypse est devenue le dernier terme.

« Cieux, prêtez l'oreille, je parlerai, dit le chant d'a-
» dieu de Moïse. Terre, écoute les accents de ma bou-
» che. Ma doctrine découlera comme une pluie; ma
» parole comme une rosée : telle est la fine pluie sur
» l'herbe naissante, telle l'abondance d'eau sur la
» plante avancée.

» Le nom que j'invoque est Jéhovah! Reconnaissez » la grandeur de notre Dieu; c'est notre rocher. Son » œuvre est pleine de perfections; car tous ses chemins » sont le jugement. Notre Dieu le fort est *Vérité, sans* » *iniquité*, juste et droit.

» Son peuple pourtant s'est corrompu. La faute n'en » remonte pas à lui; c'est une génération perverse et » qui ne va pas droit. Est-ce ainsi que tu récompenses » Jéhovah, peuple inconsidéré et qui n'es point sage? » N'est-il pas ton père? il t'a acquis, t'a fait, t'a » institué.

» Remets-toi en mémoire les jours du monde, réflé» chis sur les années, de génération en génération; in» terroge ton père, il te l'apprendra, tes anciens, ils te » le diront! Lorsque le Très-Haut établit les nations, » quand il sépara les enfants d'Adam, il marqua les » limites des populations (du pays promis à nos aïeux) » selon le nombre des enfants d'Israël : car la part de » Jéhovah est son peuple, et Jacob la limite de son héri» tage. Il l'a trouvé ce peuple, dans un désert désolé, » plein de hurlements; il l'a saisi, instruit, conservé » comme la prunelle de son œil.

» De même que l'aigle veille sur son nid, excite ses » petits, s'agite au-dessus d'eux, étend ses ailes, les » prend et les porte sur son aile, de même Jéhovah » seul a conduit son peuple; il n'y a pas avec lui de » Dieu étranger. Il l'a fait passer par-dessus les émi» nences de la terre, il a tiré pour lui le miel de la » pierre et l'huile des cailloux..., il l'a nourri du fruit » des champs, du beurre des vaches, du lait des brebis » et des chèvres, de la graisse des moutons de Basan, » de la fleur du froment, du sang de la grappe. »

» Alors ce même peuple *Yechouroun*, le droiturier, » s'étant senti rassasié est devenu récalcitrant. Tu t'es » engraissé, en effet, tu as grossi, tu t'es épaissi !

» Il abandonne le Dieu qui l'a formé ; il dédaigne le » rocher de son salut. On excite sa jalousie par des dieux » étrangers, on l'irrite par des abominations, on le sa- » crifie à des idoles, à des *non-dieux*, à des dieux qu'ils » ne connaissent pas, venus depuis peu, dont vos pères » n'ont eu aucune crainte. Ainsi, tu as mis en oubli le » rocher qui t'a engendré, le Dieu qui t'a fait.

» En voyant cela, Jéhovah a répandu son indigna- » tion sur ses fils et ses filles. Il a dit : Je leur cacherai » ma face et nous verrons ce qui en arrivera. C'est une » génération perverse, des enfants manquant de fidélité.

» Ils m'ont provoqué à la jalousie par un non-dieu, ils » m'ont irrité par leurs futilités ; moi, à mon tour, je les » rendrai jaloux par un *non-peuple*, je les irriterai au » moyen d'une nation insensée. Car le feu s'est allumé » en ma colère ; il pénétrera jusque dans l'abîme, » sous terre, consumera la terre et ses productions, en- » flammera les fondements des montagnes. Je réunirai » contre eux tous les maux, j'épuiserai toutes mes » flèches. La faim les consumera ; ils seront dévorés » par des ardeurs pestilentielles ; j'enverrai contre eux » la dent des animaux sauvages et le venin des bêtes qui » se traînent dans la poussière. Au dehors, l'épée les » détruira, dans l'intérieur des maisons la terreur ; elles » n'épargneront ni le jeune homme, ni la vierge, ni » l'enfant à la mamelle, ni le vieillard.

» J'aurais dit : Je les exterminerai entièrement, j'ef- » facerai leur nom de la mémoire des hommes. si je » ne craignais l'insolence de l'adversaire et qu'il n'ar-

» rivât à leurs ennemis de se méconnaître et de s'écrier :
» C'est notre main qui a agi hautement ; ce n'est point
» l'Éternel qui a fait tout cela.

» Cette nation périt par de mauvais conseils ; il n'y a
» point en eux d'intelligence. Ah ! s'ils étaient sages,
» ils considéreraient toute chose et comprendraient leur
» fin. Comment un seul homme en poursuivrait-il mille,
» et deux hommes en mettraient-ils deux mille en
» fuite, si leur rocher ne les avait vendus, si Jéhovah
» ne les avait livrés ; car leur rocher n'est pas comme
» le nôtre ; que nos ennemis eux-mêmes en soient
» juges !...

» Chez moi, ceci n'est-il pas enserré et scellé dans
» mes trésors, que le châtiment et la rétribution m'ap-
» partiennent ! Du moment que leur pied glissera, les
» jours de leur calamité seront proches ; leur temps
» se hâte.

» Après quoi, Jéhovah jugera de nouveau son peuple
» et se repentira des maux causés à ses serviteurs ;
» quand il aura vu que toute puissance s'en est allée,
» qu'il ne reste rien d'intact ni au dedans, ni au dehors.

» Il dira : Où sont leurs dieux, le rocher dans lequel
» ils avaient mis leur espérance, qui mangeaient la
» graisse de leurs victimes et buvaient le vin de leurs
» libations ? Qu'ils se lèvent ces dieux, les secourent,
» les protégent !

» Voyez donc, maintenant, qu'il n'y a que moi, moi
» qui suis ! qu'il n'y a pas d'autre Dieu avec moi.
» C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre, moi qui
» blesse et qui guéris ; et nul ne peut échapper à mon
» pouvoir. Je lève ma main aux cieux et je dis : Moi seul
» je suis vivant à toujours !

» Si j'aiguise la lame de mon glaive et que je saisisse
» le jugement, je rendrai la pareille à mes adversaires:
» mes flèches s'enivreront de sang; mon glaive dévo-
» rera la chair et fera des captifs à partir du chef des
» ravageurs ennemis.

» Nations, félicitez Israël, car Jéhovah demande
» compte du sang de ses serviteurs et redevient propice
» à sa terre et à son peuple! »

CHAPITRE II ET DERNIER

CONCLUSION

Après avoir prononcé son chant d'adieu, le législateur du Sinaï, à l'exemple de Jacob, donna ses dernières bénédictions aux tribus.

Puis ayant réconforté le cœur du vaillant chef qui allait lui succéder, il embrassa ses enfants, franchit le Nébo et monta sur le sommet de cette chaîne appelée le Pisga, d'où son regard put embrasser toute la terre promise jusqu'à la Méditerranée.

Pendant trente jours les Hébreux se couvrirent de deuil et le pleurèrent dans les plaines de Moab. « Mosché, est-il dit, avait alors cent vingt ans, et pourtant sa vue ne s'était pas obscurcie, ni sa vigueur épuisée [1]. »

Sept cents ans après, Lycurgue ayant fait jurer aux

Spartiates de ne rien changer à leurs lois jusqu'à son retour, se sépara d'eux, aussi, pour ne plus les revoir.

Telles sont la vie et la mort de Moïse, de cet homme dont l'âme allia tout ce qu'on peut imaginer de plus tendre et de plus terrible, dont l'intelligente fermeté ne se démentit presque en nulle occasion. Il se montra à la fois chef d'armée et législateur, philosophe et moraliste, historien et poëte. De tous les sages qui s'étaient déjà occupés des lois et de tous ceux qui ont brillé depuis, nul n'a si bien compris que l'ordre social devait reposer sur ces diverses assises : l'ordre dont Dieu lui-même a donné l'exemple dans le développement du monde, les droits perpétuels de l'intelligence et de la justice, les sentiments naturels de l'homme, la gloire du peuple, et par le peuple la bénédiction promise à toutes les nations de la terre, à toute l'humanité.

Mais dans les temps où il vécut et dans les siècles qui suivirent, il était difficile que la population dotée de ses lois s'élevât à la hauteur de ses inspirations et de son génie. Selon les similitudes employées dans les chants que j'ai rapportés, tout poussait les Hébreux à parcourir la série d'épreuves que nous avons entendu leur chef apprécier et calculer avec un regard d'aigle et une force de lion.

Dans les œuvres de l'art, l'usage est de donner au législateur du Sinaï des attributs correspondant à ces deux similitudes. Tantôt on le représente avec des rayons sortant du sommet de sa tête et descendus des régions vers lesquelles l'aigle est censé monter le plus haut; tantôt on attache à sa pensée, à son front, deux cornes de taureau ou de bélier, imitées de celles dont l'autel des parfums dans le temple était

orné à ses quatre angles et qui, de même que le lion, indiquent la force.

Une récapitulation en quelques mots doit me suffire; car si le jour marqué pour la délivrance des tribus et leur entrée dans le désert a été le commencement naturel de cette histoire, la sortie de ce même désert et l'événement du mont Nébo m'en imposent la fin.

Tandis que la puissance de son institution entraînait l'ancien peuple à marcher dans la voie tracée par Moïse, l'ignorance, la superstition, des intérêts ardents, quoique passagers, et l'action inévitable des populations étrangères l'en écartaient chaque jour.

Sous les juges, j'ai dit les causes qui empêchèrent les hommes d'Israël d'agir avec ensemble. Ils adoptèrent les coutumes contre lesquelles le législateur s'était élevé sans relâche, et la peine de cette faute les atteignit. Sous les rois, leurs vicissitudes dépendirent des modifications apportées dans le gouvernement primitif et de la partie solide de la loi mise en oubli pour les formes extérieures et pour de vains témoignages d'un faux zèle. Mais le lien créé par Moïse était indissoluble. La captivité de Babylone finit; la république se releva, faible à la vérité et chancelante, jusqu'au moment où la famille héroïque des princes asmonéens, ou Machabées, la replaça au rang des nations.

Ce nouvel état des choses n'était que précaire; et ici la position géographique des Hébreux et la nature des circonstances y contribuèrent bien plus encore que les fautes nationales. Comment n'auraient-ils pas été foulés dans les révolutions si fréquentes dont l'Orient fut le théâtre, dans le choc prolongé des armées des successeurs d'Alexandre? Comment Rome, soumettant

Spartiates de ne rien changer à leurs lois jusqu'à son retour, se sépara d'eux, aussi pour ne plus les revoir.

Telles sont la vie et la mort de Moïse, de cet homme dont l'âme allia tout ce qu'on peut imaginer de plus tendre et de plus terrible, dont l'intelligente fermeté ne se démentit presque en aucune occasion. Il se montra à la fois chef d'armée et législateur, philosophe et moraliste, historien et poëte. De tous les sages qui s'étaient déjà occupés des lois et de tous ceux qui ont brillé depuis, nul n'a si bien compris que l'ordre social devait reposer sur ces diverses assises : l'ordre dont Dieu lui-même a donné l'exemple dans le développement du monde, les droits perpétuels de l'intelligence et de la justice, les sentiments naturels de l'homme, la gloire du peuple, et par le peuple la bénédiction promise à toutes les nations de la terre, à toute l'humanité.

Mais dans les temps où il vécut et dans les siècles qui suivirent, il était difficile que la population dotée de ses lois s'élevât à la hauteur de ses inspirations et de son génie. Selon les similitudes employées dans les chants que j'ai rapportés, tout poussait les Hébreux à parcourir la série d'épreuves que nous ... ons entendu leur chef apprécier et calculer ave... ard d'aigle et une force de lion.

Dans les œuvres de l'ar... de donn...
législateur du Sinaï de...
deux similitudes. T...
rayons sortant d...
des régions ver...
le plus haut :...
front, deux...
de celles d...

orné à ses quatre angles et qui, de même que le lion, indiquent la force.

Une récapitulation en quelques mots doit me suffire; car si le jour marqué pour la délivrance des tribus et leur entrée dans le désert a été le commencement naturel de cette histoire, la sortie de ce même désert et l'événement du mont Nébo m'en imposent la fin.

Tandis que la puissance de son institution entraînait l'ancien peuple à marcher dans la voie tracée par Moïse, l'ignorance, la superstition, des intérêts ardents, quoique passagers, et l'action inévitable des populations étrangères l'en écartaient chaque jour.

Sous les juges, j'ai dit les causes qui empêchèrent les hommes d'Israël d'agir avec ensemble. Ils adoptèrent les coutumes contre lesquelles le législateur s'était élevé sans relâche, et la peine de cette faute les atteignit. Sous les rois, leurs vicissitudes dépendirent des modifications apportées dans le gouvernement primitif et de la partie solide de la loi mise en oubli pour les formes extérieures et pour de vains témoignages d'un faux zèle.



Mais le lie[illegible] créé par Moïse était indissoluble. La captivité de B[illegible] finit ; la république se releva, faible [illegible] celante, jusqu'au moment où la fa- à [illegible] princes asmonéens, ou Machabées, [illegible] des nations.

[illegible] oses n'était que précaire; et [illegible] s [illegible] que des Hébreux et la natur[illegible] oir [illegible] uièrent bien plus encore qu[illegible] râces [illegible] rables, [illegible] vrées les [illegible] oncours de [illegible] s a fait arri-

la Perse, la Syrie, l'Égypte, et étouffant en tout lieu le sentiment de la liberté, dont elle n'était plus digne, aurait-elle laissé debout un petit peuple qui dédaignait les Césars, et qui prétendait ne relever que de sa loi et de son Dieu?

Jérusalem s'écroula donc, mais avec gloire; et tandis que la plupart des autres peuples plièrent sans résistance devant le vainqueur, les Hébreux conservèrent l'espoir perpétuel de la liberté sous les chaînes dont on les chargea, sur les marchés où on osa les vendre. Deux révoltes presque générales, du temps de Trajan et d'Adrien, inutiles et sanglantes protestations contre les destructeurs de leur patrie, montrèrent qu'ils pensaient avoir le droit de reconquérir par la force ce que la force leur avait enlevé.

Là se termina, après dix-huit siècles environ, leur existence politique. Une autre carrière s'ouvrit devant eux, non moins longue et toute pleine d'amertume, où des prospérités de quelques jours ne les dédommagèrent jamais de siècles de revers.

Une institution, appelée à se faire une vaste place sur le globe, l'Église chrétienne avait pris naissance dans leur sein. D'une part, elle agrandissait la doctrine de Moïse, de l'autre, elle la détournait de sa ligne naturelle; d'une part, elle facilitait la marche nécessaire de l'espèce humaine, de l'autre, elle semait des entraves, qui devaient associer beaucoup de mal à beaucoup de bien.

A l'inimitié ordinaire qui s'élève entre les défenseurs d'une croyance primitive et les rameaux qui s'en détachent, s'unissait chez les Hébreux le ressentiment d'entendre qu'on les accusât d'un crime, jusqu'alors inconnu, dont le nom seul leur paraissait le comble du

blasphème. Un membre d'Israël jugé et frappé par la loi aurait été Dieu lui-même, le Dieu éternel et unique, qui, restant tout entier dans les cieux, serait passé tout entier, sans cesser d'être unique, sous une enveloppe mortelle, pour recevoir le coup fatal de la main de son peuple chéri!

C'est dans ses propres livres, fruit des inspirations de ses pères, et avant même d'y savoir lire, que les propagateurs de la nouvelle institution prétendaient montrer la preuve d'assertions aussi étranges aux yeux du peuple d'Israël *.

Ainsi germèrent entre les uns et les autres des causes d'irritation, qui, tout aggravées qu'elles furent par l'ignorance et par le fanatisme communs, ne produisirent sous la domination des Romains que des attaques particulières, et beaucoup de témoignages de dédain et de haine.

Mais les choses changèrent de face, dès que les disciples de la nouvelle loi, si humbles dans le malheur, eurent été mis à l'épreuve de la prospérité; dès qu'ils eurent fait une alliance offensive et défensive avec le despotisme politique auquel ils apportèrent, entre autres priviléges, le principe de l'obéissance passive recommandée aux nations. D'opprimés devenus tout à coup

* Personne n'ignore que, dans le quatrième siècle, saint Jérôme fut le premier père de l'Église qui s'occupa d'une manière spéciale de la langue hébraïque, et qu'il fut obligé pour l'apprendre de recourir à deux Juifs de Tibériade. C'est à lui que la plus grande partie de la *Vulgate* est due. On peut croire que ses aides lui préparaient le gros du travail et qu'il y donnait la forme, y ajoutait le cachet. Avant saint Jérôme, on se servait de traductions latines faites sur la traduction grecque des Septantè et généralement inexactes. L'*Italique* ou *Vulgate* ancienne était la plus répandue.

oppresseurs, c'est principalement aux Juifs que le poids de leur puissance se fit sentir.

On a vu que Moïse avait secoué les doctrines de l'Orient; il avait brisé la division fondamentale des castes, et ce système de *théocratie,* qui consiste dans le droit exclusivement réservé à une classe privilégiée, de faire parler la céleste intelligence. Sa législation y avait substitué la *Nomocratie*, si l'on veut me passer cette expression, c'est-à-dire le gouvernement de la loi; laquelle loi était toute dans l'intérêt du peuple proposé pour enseignement à l'humanité entière; laquelle loi consacrait à chaque mot le droit de ce peuple, sa légitimité, sa sainteté; laquelle enfin confiait son développement aux hommes sortis du giron national, qui répondaient le mieux à ces trois conditions : *les plus intelligents, les plus prudents, les plus riches en bonne renommée.*

Sans méconnaître ouvertement l'autorité de cette œuvre, l'institution nouvelle reconstitua les sociétés théocratiques du Nil et du Gange, avec les modifications imposées par le temps; elle fit voir une effrayante disparate entre ses théories et sa pratique; et pour n'avoir pas à répondre aux cris de l'ancien législateur, elle ferma la bouche, d'une manière terrible, à ses organes à la fois les plus naturels et les plus légitimes.

Qui mieux que les avertissements de Moïse à Israël assemblé, ses prévisions, son chant d'adieu, redirait tout ce que les Juifs eurent à souffrir? Quelle âme assez courageuse consentirait à retracer en détail quinze siècles de persécutions? Sans doute la nature des choses et plus d'une fâcheuse tendance propre aux persécutés eux-mêmes, occasionnèrent une partie de ces maux;

mais le fanatisme excité chez les peuples y joua le principal rôle. Ils se précipitèrent avec fureur sur les hommes désarmés qu'on accusait d'avoir tué leur Dieu; comme si cette mort que leur Dieu n'avait pas voulu éviter, et qui, dans leur doctrine, était indispensable à leur salut, pouvait être imputée à crime à ceux qui n'en furent que les instruments fragiles! Le sang coula; les bûchers s'allumèrent; une hideuse servitude, l'outrage, la dégradation, tous les maux prédits, et beaucoup plus encore, tombèrent sur ce peuple infortuné. Certes, quelle étrange preuve on lui donnait qu'ils étaient arrivés les temps du Messie, ces jours de bonheur et de paix, où la violence serait expulsée de la terre; où tous les hommes se reposeraient, sans craindre personne, sous leur vigne et sous leur figuier, et marcheraient, chacun sous sa bannière distincte, comme Israël, toujours au nom de Jéhovah!

Mais tant d'injustices ne firent que confirmer les vaincus dans l'opinion que leurs adversaires n'étaient pas les vrais serviteurs de la Sagesse. En même temps, les observances que leurs docteurs avaient multipliées, afin de graver dans leurs âmes, dès l'enfance, des impressions profondes; la conviction qu'il existait sur tous les points du globe une multitude de leurs frères qui répondaient à leurs vœux; l'honneur rendu par leurs adversaires eux-mêmes à la mémoire de leurs ancêtres; l'espoir d'une félicité future, au-dessus de toutes les disgrâces présentes; enfin l'aspect des désordres déplorables, des déchirements perpétuels auxquels étaient livrées les nations répandues autour d'eux, tout ce concours de circonstances soutint leur résolution, et les a fait arriver jusqu'à l'ère nouvelle.

Alors de grandes pensées d'équité, d'humanité, de droits et de devoirs communs, se sont emparées de tous les esprits ; alors la volonté de tout examiner à fond, et de mettre chaque chose, chaque homme, chaque renommée à sa place, est devenue universelle. La loi chrétienne, primitivement destinée à exciter les plus tendres sentiments, avait annoncé qu'elle était venue non pour détruire, mais pour accomplir la loi hébraïque, qui lui semblait trop occupée des besoins extérieurs et trop circonscrite dans ses formes. De même la philosophie s'est élevée, comme une *troisième loi*. Loin de détruire, elle doit accomplir l'œuvre des temps anciens, en donnant à la raison tous les développements dont elle est susceptible ; en confondant tous les hommes dans sa sollicitude ; en travaillant à l'alliance générale des peuples ; en déployant enfin tous ses efforts, pour assurer à l'espèce humaine sa plus haute dignité, et l'entourer des plus légitimes jouissances.

FIN

NOTES JUSTIFICATIVES

NOTES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE II

SAMUEL ET LA ROYAUTÉ

1) Chroniq., VI, 27, 28.

2) Excubabuntque levitæ ad præcepta tua et ad cuncta opera tabernaculi : ita duntaxat ut ad vasa sanctuarii et ad altare non accedant, ne et illi moriantur (*Nombr.* XVIII, 3).

3) Et Achias filius Achitab fratris Ichabod filii Phinees, qui ortus fuerat ex Heli sacerdote Domini in Silo, portabat Ephod .(I Rois, XIV, 3. — I Rois, II, 28).

4) JOSÈPHE. *Antiquités judaïq.*, liv. XX, chap. VIII.

5) III Rois, II, 27.

6) VOLNEY, *Histoire de Samuël,* inventeur du sacre des Rois, § V.

7) Samuel autem proficiebat atque, crescebat, et placebat tam *Jehovah* quam hominibus.... Crevit autem Samuel, et Dominus erat cum eo, et non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram. Et cognovit universus Israël, à Dan usque Bersabee, quod fidelis Samuel propheta esset Domini (I Rois, II, 26; III, 19, 20).

8) I Rois, VII, 6-13.

9) I Rois, VII, 16.

10) *Histoire de Samuel,* § VI.

11) Non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos (I Rois, VIII, 7).

12) . . . . Nec elevetur cor ejus in superbiam super fratres suos, neque declinet in partem dexteram vel sinistram, ut longo tempore regnet ipse, et filii ejus super Israël (Deutér. XVII, 14-20). — Gratiâ quam impertit rex populo suo trahit illorum animos ad se, quod est quasi fulcrum throno suo. Propter illud exaltabunt eum et submittent se ad servitia ejus. Fidelitas autem perficit stabilitatem

regni. Qui sanitatem quærit, ei non convenit ut destruat ipse corpus suum, et sæviat in propriam carnem ut solent mense capti. Sed opus est ut faciat sibi misericordiam, et prospiciat valetudini membrorum ; per hoc custoditur et inde venit reciprocum auxilium, sicut e contrario illis ægrotantibus ægrotat ipse. Et si onerat eos intolerabili jugo, quod ferre nequeunt, is causatur ut recalcitrent sibi (Lévi-ben-Guerson. *Voyez* Schickard, *de Jure regio Hebræor.*, pag. 87).

13) Genèse, XLIX, 10.

14) Fleury, *Mœurs des Israélites*, ou *Modèle d'une politique simple et sincère*, § XXIV.

15) I Rois, VIII, 11-22. — Vosque eritis ei servi, et clamabitis in die illâ a facie regis vestri, quem elegistis vobis : et non exaudiet vos Dominus in die illâ, quia petistis vobis regem (I Rois, VIII, 18).

16) *Commentaire sur le premier livre de Samuël*, VIII, 2. -- Œuvres d'Abarbanel, feuille 23, pag. dern., *Biblioth. Mazarine*, n° 847, n. n.

17) Et clamavit omnis populus et ait : Vivat rex (I Rois, X, 24.)

18) *Ibid.*, IX.

19) Dixitque *Jehovah* ad Moysem : Tolle Josue filium Nun, virum in quo estspiritus, qui stabit coram Eleazaro sacerdote et omni multitudine, et dabis ei præcepta..., et interrogabit pro eo (*dit le texte*), judicium *Ourim* coram Domino (l'*Oracle*) (Nombr. XXVII, 18, 21). — Non constituebant regem initio, nisi de sententiâ judicii majoris LXX senum et ex ore prophetæ ; sicut Josua quem præfecit doctor noster Moses, una cum collegis suis : et Saül atque David quos ordinârunt Samuel et socii senatores (*Acta regum*, cap. I, § 4, Schickard *de Jure reg. Hebræor*, p. 10).

20) Perrexit omnis populus in Galgala et fecerunt ibi regem Saül coram Domino..., et lætatus est Saül et cuncti viri Israël (I Rois. XI).

21) Si quempiam oppressi, si aliquem contrivi, si de manu cujusquam munus accepi *ad occultandos oculos meos ab eo* (et non pas *contemnam illud hodie*, comme dit la Vulgate), restituam vobis. Et dixerunt : Non nos oppressisti, nec nos contrivisti, neque tulisti de manu alicujus quippiam. Dixitque ad eos : Testis est *Jehovah*... Et docebo vos viam bonam et rectam (I Rois, XII, 3, 5).

22) Volney, *Histoire de Samuël*, § VI, dern. alinéa.

23) Et ait ad eum Samuel : Scidit Dominus regnum Israël à te hodie, et tradidit illud proximo tuo meliori te (I Rois, XV, 28).

24) I Rois, XV, 35 ; XVI, 1.

25) Scientem psallere, et fortissimum robore, et virum pulchrum (I Rois, xvi, 18).

26) Et congregatus est universus Israël, et planxerunt eum, et sepelierunt (I Rois, xxv, 1).

27) Ecclesiastiq. de Jésus fils de Sirac, chap. xlvi.

CHAPITRE III

ORDONNANCE MILITAIRE SOUS MOISE ET SOUS DAVID

1) III Rois, xiv, 10, xvi, xxi.

2) Ézéchiel, xliii, 7, 8, 9.

3) I Rois, xxii, 17, 18.

4) I Rois, xiv, 45.

5) I Rois, xviii, 1, 5, 7, 14, 30, etc.

6) I Rois, xxiv, 18.

7) I Rois, xxvii, 12.

8) Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps et dux. (II Rois, v, 8. — I Chroniq., xi, 6).

9) *Commentair. littér. sur les nomb.*, chap. I, vers 2.

10) Nombr., ii, iii.

11) Singuli per turmas, signa atque vexilla (Nombr., ii, 2).

12) *Comment. littér. sur les Nombr.*, ii, 2.

13) Si semel clangeris, venient ad te principes et capita multitudinis Israël (Nombr. x, 2, 4).

14) In secundo autem sonitu levabunt tentoria qui habitant ad meridiem, etc. (Nombr. x, 6).

15) . . . . Quis est homo formidolosus, et corde pavido? vadat, et revertatur in domum suam, ne pavere faciat corda fratrum suorum, sicut ipse perterritus est... Cumque finem loquendi fecerint, unusquisque suos ab bellandum cuneos præparabit. (Deutéron., xx, 8, 9. — Jug. vii, 3. — I Machab., iii, 56).

16) Jussio legis est acclamare priùs pacem, etiam septem gentibus, quanto magis in bello potestatis, cum cæteris nationibus.... Non infertur bellum cuipiam homini in mundo, nisi prius oblata pacis conditione; sive majestatis bellum sit, sive legale (Mikotsi, *præcep. affirm*, 108. — *Acta regum*, cap. vi). — Deutéron, xx, 19.

17) Deutéron, xxxiii, 9. - Maimonide, *Acta Bellorum*, pag. 6, 7. — Schickard, *Jus reg. Hæb.*, pag. 142.

18) Principes familiarum, tribuni, et centuriones, et præfecti qui ministrabant regi juxta turmas suas, ingredientes et egredientes

per singulos menses in anno. viginti quatuor millibus singuli præerant (I Chroniq., xvvii, 1.)

19) Exod., xvii, 13. — Nombr., xxv, 7. — Deutéron., xxi. 13; xxxii, 23. — Jug., v, 9. — Genès., xlviii, 22. — I Rois, xvii 5, 38. — II Rois, xx, 8.

J'ai déjà dit que le désarmement imposé aux Israélites par les Philistins vainqueurs, n'était qu'une affaire de circonstance. Les instruments aratoires, comme les faulx, les socs de charrue, devaient souvent servir pour la guerre. Mais du temps de David, il paraît que la grande majorité des combattants étaient bien armés.

20) Ut capillum quemque possent percutere (Jug., xx, 16. — I Chroniq., xii, 1).

21) Qui egrediebantur ad prælium, et stabant in acie instructi armis bellicis, non in corde duplici.... Et de Aser egredientes ad pugnam et in acie provocantes.... De filiis Ruben et Manasse, instructi de *vasis militiæ belli* (dit le texte)..., et de Gaddi, viri robustissimi et pugnatores optimi, tenentes clypeum et hastam : facies eorum quasi facies leonis, et veloces quasi capreæ in montibus (I Chroniq., xii, 33, 37, 8).

La distinction des diverses espèces de guerriers sous le règne du belliqueux Ozias, ne peut être mieux indiquée que dans ce passage d'Amos : « Et peribit fuga a veloce, et fortis non obtinebit virtutem suam, et robustus non salvabit animam suam : et tenens arcum non stabit, et velox pedibus suis non salvabitur, et ascensor equi non salvabit animam suam : et robustus corde inter fortes nudus fugiet in illâ die, dicit Dominus (chap. ii, 14, 15).

22) Judith, iv, 3-7. — Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii filiorum Israël, ideo superaverunt nobis (III Rois, xx, 23.)

23) Qui subministrant aquas et alimenta fratribus qui sunt in expeditione, ac emendant vias (Maimonide, *Acta bellor*, cap. vii. — Jug, vii, 8; xx, 10. — I Rois, xvii, 22).

24) Æqua enim erit pars descendentis ad prælium et remanentis ad sarcines (I Rois, xxx, 24).

25) On a vu, tom. I, p. 212, quels étaient les chefs que le législa-

teur avait envoyés pour reconnaître le pays de Canaan et les instructions données.

26) II Rois, x, 9-12.

27) II Rois, xviii, 3.

28) II Rois, ii, 16.

29) I Rois, iv, 9.

30) II Rois, ii, 26-8. — xviii, 16.

31) Omnis homo quicunque venerit ad nos in bello, die sabbathorum, pugnemus adversus eum (I Machab., ii, 41).

32) Sanhédrin de Paris, 1807, Décisions, art. 5.

33) Maimonide, *Acta bellor.*, cap, vi, viii. — Schickard, *Jus regium Hebræor.*, pag. 146, 149.

34) Nombr., xxxi, 19, 24.

35) I Rois, xviii, 7.

36) Hæc nomina fortium David.... Hæc fecit Banaias filius Joiadæ. Et ipse nominatus inter tres robustos qui erant inter triginta nobilioris (II Rois, xxiii, 8, 23). Le texte dit : *Et nomen inter tres fortes, præ triginta gloriosus.*

37) II Rois, i, 19-27.

CHAPITRE IV

SUITE DES ROIS ET DES GUERRES

1) I Chroniq., xviii, 3, etc.

2) Et dominus meus Joab, et servi domini mei, super faciem terræ manent : et ego ingrediar domum meam ut comedam, bibam et dormiam cum uxore meâ? (II Rois, xi, 11).

3) II Rois, xii.

4) II Rois, xviii.

5) Surrexit ergo rex et sedit in portâ... Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israël.... Et inclinavit cor omnium virorum Juda quasi viri unius : miseruntque ad regem, dicentes : Revertere tu et omnes servi tui... (II Rois, xix, 9, 11 et suiv.).

6) III Rois, i, 1.

7) III Rois, iii. — II Chroniq., i. — Proverb., iii, 16.

8) Præbuitque rex argentum et aurum in Jerusalem quasi lapides (II Chron. i, 15). C'est la maison royale qui portait le nom de *Maison du Liban.*

9) Le texte dit : *Cinq et mille* (I Rois, iv, 32.).

10) Solummodo hoc inveni; quod fecerit Deus hominem rectum, et ipse se infinitis miscuerit quæstionibus (Ecclésiaste, VII, 29).

11) . . . . Faciendi plures libros nullus est finis.... Quis novit si spiritus filiorum Adam ascendat sursum, et si spiritus jumentorum descendat deorsum? Deprendi nihil esse melius quam lætari hominem in opere suo, et hanc esse partem illius (Ecclésiaste, XII, 12; III, 21, 22, etc.).

12) Vade in tabernacula tua, Israël; nunc vide domum tuam, David (III Rois, XII, 16. — II Chroniq., X, 16).

13) I Chroniq., XXI, 19; XXIV, 25; XXVIII, 27.

14) Judith, I, II.

15) Filii Israël, non in lanceâ nec in sagittâ confidunt, sed montes defendunt illos (Judith, VII, 8).

16) Néhémie, IV.

17) Nos vero pugnabimus pro animabus nostris et legibus nostris... vos autem ne timeatis eos (I Machab., III, 21).

18) II Machab., XIII, 14.

19) I Machab., 33-42.

20) I Machab., VII, 18.

21) Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis: et si appropriavit nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, et non inferamus crimen gloriæ nostræ (I Machab., IX, 10).

22) FLÉCHIER, *Oraison funèbre de Turenne.*

23) I Machab., XIV, 26-35.

24) I Machab., XV, 28-36.

25) Et egressi pugnate pro gente nostrâ; auxilium de cœlo vobiscum sit (Machab., XVI, 3).

26) *Antiquit. judaïq.*, liv. XVII, chap. X.

27) JOSÈPHE, *Guerre judaïque*, liv. II, chap. XII, XIII.

28) *Guerre judaïque*. liv. II, chap. LXII.

29) *Guerre judaïque*, liv. IV, chap. XIX.

30) *Guerre judaïque*, liv. IV, chap. XIII.

31) *Vie de Josèphe, écrite par lui-même*, pag. 11.

32) *Guerre judaïque*, liv. IV, chap. VIII, XV, XXIII, XXX.

33) *Guerre judaïque*, liv. II, chap. XLIV.

34) *Guerre judaïque*, liv. III, chap. XXX.

35) TACITE, *Histoire*, liv. V, § 5, 10, 11, 12, 13.

36) *Guerre judaïque*, liv. V. chap. XVIII.

37) *Guerre judaïque*, liv. V, chap. XIX, XX, XXI.

38) *Guerre judaïque*, liv. V, chap. XXIX.

39) *Ibid.*

40) *Guerre judaïque*, liv. VII, chap. VII et XVIII,

41) *Vie de Josèphe*, vers la fin.

42) *Guerre judaïque*, liv. VI, chap. XLIV. — Liv. VII, chap. VI et VIII.

43) *Guerre judaïque*, liv. VII, chap. XXXIV et XXXV.

44) DION CASSIUS, *Époque d'Adrien*.

LIVRE VII

FAMILLE

1) *Esprit des Lois*, liv. IV, chap. I.

CHAPITRE I

LES FEMMES

1) MAIMONIDE, *de Studio legis*, chap. I, § 13.

2) Isaïe, III. — *Voyez* tom. I, pag. 281.

3) Fili hominis, duæ mulieres filiæ matris unius fuerunt, et fornicatæ sunt in Egypto....: Porro earum nomina : Samaria, Oolla, et Jerusalem, Ooliba. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatores suos, in Assyrios propinquantes (Ézéchiel, XXIII).

4) *Mischna*, tom. III, *de Sponsalibus*, chap. I, § 1. — BARTENORA, MAIMONIDE, SURHENUSIUS. SELDEN, *Uxor Hebraïca*, liv. II, cap. II.

5) ....Nunc vero animi mei sententiam coram vobis operio, illum mihi non placere neque me cum illo mansuram (*Mischna*, tom. III, pag. 227).

6) SELDEN, *Uxor Hebraïca*, liv. II, chap. IV. — PASTORET, *Histoire de la législation*, tom. III. pag. 528.

7) Exod., XXII, 16. — Deutéron., XX, 28, 29.

8) II Rois, XII, 12, 13.

9) *Mischna*, tom. III, *de Uxor. adulter. suspectâ*, pag. 230.

10) *Koran*, chap. II.

11) *Mischna*, t. III, *de Dote litterisq. matrimonialibus*.—SELDEN, *de Uxor. Hebraïca*, liv. III, chap. IV.

12) *Motifs du code sur l'article* 213.

13) DIODORE, liv. I, § XXVII.

14) Hoc die.... Selomo filius David, dixit sponsæ suæ virgini Racheli Simeonis filiæ : Sis mihi in uxorem juxta legem Mosis et Israëlis, atque ego, per verbum Dei, colam et observabo te, sustentabo, nutriam, alam, et operiam, sicut viri Judæi observare, nutrire, alere et operire solent uxores suas, ut convenit. Jam tibi pro virginitate tuâ dono zuzas ducentas, qui tibi ex lege debentur, et porro tibi præstabo victum atque amictum, cæteraque ad vitam necessaria, et tecum juxta universæ terræ consuetudinem coïtum inibo. Placuit ergo Racheli isti hujus Selomonis uxorem esse, qui sponte suâ ad donationis propter nuptias sortem addidit hanc.... (*Mishna*, t. III. Préface. — SELDEN, *de Uxore Hebraïcâ*).

15) Genès., XXIV, 60. — Ruth, IV, 2. – Tobie, VII, 15).

16) *Mischna*, t. III, *de Dote litterisq. matrimon.*, chap. I. § 1. SURHENUSIUS.

17) Recueillir les traces de la virginité était un usage commun chez les Orientaux; c'est pourquoi le Deutéronome dit, au sujet de la femme accusée : « Et tollent eam pater et mater ejus, et ferent secum signa virginitatis ejus, ad seniores urbis qui in portâ sunt » (XXII, 15).

18) Cùm acceperit homo nuper uxorem, non procedet ad bellum, nec ei quippiam injungetur necessitatis publicæ, sed vacabit absque culpâ domi suæ ut uno anno lætetur cum uxore suâ (Deutéron., XXIV, 5). Le texte exprime plus directement l'intérêt pour la femme : Ut uno anno lætificet uxorem suam.

19) Lévit., XVIII, 7-18.

20) Deutéron., XXV, 5-6. — *Mischna*, tom. III, *Préface*.

21) ...Quæ super terram... pedis vestigium figere, propter mollitiem et teneritudinem (Deutér., XXXIII, 56).

22) Proverb., XXXI, XXX, 17.

23) *Mischna*, *de Dote litterisq. matrim*,. cap. V, § VII, 74. — BARTENORA, *de Uxore adult. suspect.*, p. 242.

24) *Mischna*, tom. III, *de Uxore adult. suspectâ*, p. 181.— MAIMONIDE.

25) Nombr., V, 11-31.— *Mischna*, tom. III, *de Uxore adult. suspectâ*, chap. V, § 1. — WAGENSELIUS.

26) Deutéron., XXIII, 17.

27) Exode, XXII. — MAIMONIDE. *Acta reg. et bellor.*, cap. I. — Le principe est que l'enfant suit la condition de la mère. *Germen in eâ.*

28)) *Koran*, chap. II.

29) Proverb., V, 3, 4. — Lætare cum muliere adolescentiæ tuæ : cerva, charissima et gratissimus hinnulus. Ubera ejus inebrient te in omni tempore, in amore ejus delectare jugiter (18, 19).

30) Proverb., XIX, 13 ; XXI, 9, 19. — Ecclésiastiq., XXV, XXVI 5, 6, 7.

CHAPITRE III

POLYGAMIE

1) LÉON DE MODÈNE, *Degli riti hebraïci*, part. IV, chap. II. — SELDEN, *de Uxore hebraïcâ*, liv. I, chap. IX. — *Décisions du Sanhédrin de Paris*, art. XI.

2) Malachie, II, 14, 15.

3) MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. XXI.

4) Ecclésiaste, IX, 9.

5) *Esprit des Lois*, liv. XXI, chap. VI.

6) Exode, XXI, 10, 11.

7) *Koran*, chap. II.

CHAPITRE IV

RÉPUDIATION ET DIVORCE

1) *Mischna*, tom. III, *de Divortiis*, chap. 1, § 2. — SURHENUSIUS. — SELDEN. *Uxore Hebraïcâ*. — *Mischna, de Dote litterisq. matrimon.*, chap. VII, § 10; chap. IX, § 10.

2) TERRASSON. *Histoire de la jurisprudence romaine*. — *Voy*. sa table des matières, au mot *Femmes*.

3) Exode, XXII. — Deutér., XXII, 19, 29.

4) *Mischna*, tom. III, *de Divortiis*. — LÉON DE MODÈNE. *Degli riti hebraïci*. part. IV, chap. VI. — PASTORET, *Histoire de la Législation*, tom. IV. *Sur le Divorce*.

5) Rachel vero hanc illam dotem apportavit, quam sponsus hic accepit integram, ipsi in manum venit, atque illius potestati commissa fuit ; omniaque tanquam creditum et debitum in se recepit. Sic vero nobis dixit Selomo iste sponsus, instrumenti hujus dotalis universam obligationem, sortis, donationis nuptialis, dotis, additamenti, et reliquorum dotalium conventorum in me recipio, et hæredes qui

mihi successerint, in pulcherrimum quodque fortunarum et possessionum quæ sub sole sunt, quæque mihi acquisitæ, vel acquirendæ sunt, sive mobilia, sive immobilia fuerint bona, omnia arrhaboni et pignore opposita, sint toti huic instrumento dotali, doti, sorti, et incremento donationis nuptialis ut exinde hæc præstentur, sive me vivente, sive mortuo. Idem de pallio humeris meis imposito dictum esto. Atque hæc quæ superius descripta sunt et à Selomone nuncupata acquisita sunt acquisitione perfectâ, non ratione levi, non exemplari primæ cujusque prescriptionis, sed pro omnium firmamento et contractuum nuptialium robore inter Israëlitas usurpatorum : tum etiam ex more institutoque doctorum nostrorum piæ memoriæ. Subsignavimus hoc instrumentum dotale tempore supra dicto. Omnia hæc rata, fixa, ac firma sunto. (*Mischna*, préface, tom. III —SELDEN, *de Uxore Hebraic.*, liv. II.)

6) *Koran*, chap. II.

CHAPITRE V

PATERNITÉ ET POPULATION

1) FÉNÉLON, *De l'existence de Dieu*. — *Description de la terre*.

2) Deutéron., XXI. 19. — *De Synedriis*.

3) Pater endo liberis justis, jus vitæ, necis; venumdandique potestas ei esto. (MERLIN, *Répert. de Jurisp.*, art. *Puissance paternelle*. MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. XXVII.)

4) Ezéchiel, XVIII, 14. —*Talmud.*, *Babylon.*, *de Sponsalib.*, cap. I.

5) *Talmud*, loc. cit. — Proverb., III, 7.

6) Tobie, VII.

7) PASTORET, *Histoire de la Législation*, tom. III, p. 523.

8) Potestatem habet pater in bona filiæ suæ puellæ, sed non comedit fructus. (*Mischna*. tom. III, *de Dote litterisque matrimonial*, chap. III, IV.— BARTENORA.)

9) Præceptum affirmativum obligat universos Israëlitas, ut describat quilibet librum legis sibi ipse. (MAIMONIDE, *Acta tephil.*, chap. VII.)

10) Proverb., XXIII, 23.

11) Exode, X, 2; XII, 26. — *Mischna*, tom. IV, capita patrum, chap. V, § 21. — BARTENORA, LEUSDENIUS, FAGIUS. — PASTORET, *Histoire de la Législation*, tom. IV.

12) *Mischna*, *De Sponsalibus*, chap. I.

13) *Ibid.* — Deutéron. Commentaires sur ce verset.

14) *Mischna*, tom. IV, *de Dotis litterisque matrimon.*, chap. IV, § IV. — *De Sponsalibus*, chap. I.

15) Genèse, LVIII. — Tobie, IV.

16) Ego vadam magis ad eum : ille vero non revertetur ad me (II Rois, XII, 23).

CHAPITRE VI

SUCCESSIONS

1) MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. V, chap. V.

2) *Mischna*, tome III, *de Dote litterisque matrimon.*, cap. VI, § 2, et *Comment. in* § 6. — SELDEN *de Primogenitis*, chap. VIII, § 9. — BARTENORA.

3) Judith, VIII.

4) *Esprit des Lois*, chap. XXVII.

5) *Koran*, chap, IV.

6) Deutéron., XXI, 15, 17. — SELDEN, *de Successionibus ap. Hebræos.*

7) Accesserunt filiæ Salphaad..., steteruntque coram Moyse et Eleazaro sacerdote, et cunctis principibus populi.... Justam rem postulant filii Salphaad. (Nombre, XXVII, 1, 2, 6.)

8) Judith, XVI, 29.

9) Deutéron., XXV, 6. — *Mischna*, tome III, *de Levirorum officiis.*

10) Je ne parle pas ici de l'adoption, antérieure à la loi de Moïse, que fit Jacob des enfants de Joseph. SELDEN, *de Successionibus ap. Hebræos*, ch. IX, d'après le *Talmud.*

11) Si spurius sit discipulus sapiens, et pontifex maximus sit e plebeis, tum spurius discipulus sapiens præcedit pontificem maximum plebeium. (*De Judicum documentis*, chap. III, § 8. — *Mischna*, tom. IV, p. 502.

12) BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle*, IIe part., § 5, vers la fin.

13) *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. IV.

CHAPITRE VII

DOMESTICITÉ

1) Cum tibi venditus fuerit frater tuus Hebræus, aut Hebræa, et sex annis servierit tibi, in septimo anno dimittes eum liberum : Et

quem libertate donaveris, nequaquam vacuum abire patieris : sed dabis viaticum de gregibus et de areâ, et torculari tuo. (Deutéron., xv, 12. — Lévitique, xxv, 39, 41.)

2) Deutéron., xv, 17 ; Lévitique, xxv, 41.

3) Exode, xxi, 7, 9. — *Mischna*, tom. III, *de Uxore adulter. suspectâ*, chap. III, § 5, p. 226.

4) Exode, xxi, 6.

5) Lévitique, xxv, 42, 44, 45.

6) Lévitique, xxv, 40.

7) Sanctificabisque annum quinquagesimum : et vocabis remissionem *cunctis habitatoribus* terræ tuæ : ipse est jubilæus. Revertetur *homo* ad possessionem suam, et *unusquisque* rediet ad familiam pristinam. (Lévitique, xxv, 10.) Le législateur se sert des expressions les plus générales qu'il soit possible.

8) *Mischna*, III, *de Sponsalib.*, chap. I. - Selden, *de Jur. nat. et gent.*, liv. IV. — Exode. xxi, 26, 27.

9) Exode, xxi, 21.

10) Et epulaberis tu, filius tuus, filia tua, servus tuus, ancilla tua. (Deutéron., xv, 11, 14.)

11) Néhémie, v. -- Jérémie, xxx. 14.

LIVRE VIII

MORALE

1) Erat enim Moyses, vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terrâ (Nombr., xii, 3).

2) Et ait : cur afflixisti servum tuum.... sin aliter tibi videtur obsecro ut interficias me. (Nombres, xi, 11-15).

CHAPITRE PREMIER

ÉVÉNEMENTS DU DÉSERT

1) Et dixerunt : Num per solum Moysem locutus est *Jehovah?* Nonne et nobis similiter est locutus ? (Nombres xii, 2)

2) Non venimus... Numquid parùm est tibi quòd eduxisti nos

de terrâ, quæ lacte et melle manabat ut occideres in deserto? Non venimus... Surrexitque Moyses, et abiit ad Dathan et Abiron : et, sequentibus eum senioribus Israël,.... Dirupta est terra sub pedibus eorum : et aperiens os suum, devoravit illos cum tabernaculis.... (Nombr., XVI).

3) Et ascenderunt in montem Hor, coram omni multitudine... Omnis autem multitudo videns occubuisse Aaron, flevit super eo triginta diebus per cunctas familias suas (Nombr., XX).

CHAPITRE II

CARACTÈRES ET PRÉCEPTES

1) Sedebit solitarius et tacebit... Dabit percutienti se maxillam, saturabitur opprobriis (Jérémie. Lament. III, 30).

2) Modico somno, modicâ negotiatione, modicâ locatione, modicâ voluptate, modico risu, modicâ conversatione hominum (*Sentences des Pères.* — *Mischna*, tome IV, pag. 487). — Virtutes sunt actiones æquales, et animæ dispositiones atque habitus inter duas dispositiones malas mediæ, una ex defectu, altera ex excessu; ex istis dispositionibus hæ proficiscuntur actiones... Abstinentia est virtus; multiplex deliciarum cupido est primum extremum : alterum vero extremum est insensibilitas : sic etiam liberalitas medium inter prodigalitatem atque avaritiam : fortitudo medium inter audaciam et timorem; gravitas inter jactantiam et vilitatem; humilitas inter superbiam et demissionem; moderatio inter elationem et desidiam; tolerantia inter iram et insensibilitatem (MAIMONIDE, *Préface des Sentences des Pères.* —*Mischna*, tome IV, pag. 396. — Proverb. I, II, V. —*Sentences des Pères*, cap. VI, § 5).

3) *Voy.* la note 29 du liv. II, chap, IV, dans le premier volume page 510; le texte est rapporté.

4) Quicunque autem non versatus fuerit in Scriptura neque in Miehna, neque in politicis, non est ex orbe habitabili. (*Mischna*, tom. III, *de Sponsalib.*, cap. I, § 10; tom. IV, Capit. Patrum, cap. III, § 3, § 17). — C'est le developpement naturel de ces versets du Deutéronome. « Eruntque verba hæc, quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo : et narrabis ea filiis tuis, et meditaberis in eis, sedens in domo tuâ, et ambulans itinere, etc.(Deutéron., VI, 6, 7).

5) Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt :

ita et Christus... Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra : Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro (I Épitr. aux Corinth., XII, 12, 27 ; aux Romains, XII, 5).

6) Lévitiq., XIX, 35, 13.— Exod., XXII, 21 ; XXIII, 9; XXII, 22; XX, 17. — Nombr., VI, 2: XIX, 14. — Deutéron., XXVII, 18, 19. — Levitiq., XIX, 16.

7) *Voy.* dans le premier volume, les notes du chapitre *Individus étrangers.* — Deutéron., XIII, 6.— Proverb., V, 18. — *Voy.* dans le second volume le chapitre *Des Femmes.* — Lévitiq., XIX, 32.

8) Ne quæras ultionem, nec memor eris injuriæ civium tuorum. (Lévitiq., XIX, 18). — Ne dicas : quo modo fecit mihi, sic faciam ei : reddam unicuique secundum opus. — Cum ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas, et in ruinâ ejus ne exultet cor tuum. — Si esurierit inimicus tuus, ciba illum : si sitierit, da ei aquam bibere (Proverb., XXIV, 17, 29 ; XXV, 21). — Si occurreris bovi inimici tui, aut asino erranti, reduc ad eum. Si videris asinum odientis te jacere sub onere, non pertransibis, sed sublevabis cum eo (Exod., XXIII, 4, 5).

9) Lévitiq., XIX, 17. — Deutéron., XXIII, 15, 16. — *Voy.* le chap. IV du liv. III, premier volume. — Deutéron., XXIII. 24, 25.

10) Mendacium fugies. Non mentiemini, nec decipiet unusquisque proximum suum (Exod., XXIII, 7. — Lévit., XIX, 11). Vir qui habitabitur in tabernaculo tuo... loquitur veritatem in corde suo (Psaum. XIV ou XV, 3).

11) Lévit., XIX, 13. — Deutéron., XXIV, 14, 15.

12) Paululum dormies ; paululùm dormitabis, paululùm conseres manus, ut dormias ; et veniet tibi quasi viator egestas, et pauperies quasi vir armatus (Proverb., VI, 10 ; XXIV, 33).

13) Deutéron., XV, 4, 7, 10. —Lévitiq., XXV, 35. — *Voy.* chap. III, liv. V.

14) Lévitiq., XIX, 26. — Deutéron., XVIII, 10.

15) Non induetur mulier veste virili, nec vir utetur veste femineâ (Deutéron., XXII, 5).

16) Si ambulans per viam, in arbore vel in terrâ nidum avis inveneris, et matrem pullis vel ovis desuper incubantem, non tenebis eam cum filiis : sed abire patieris, captos tenens filios : ut benè sit tibi, et longo vivas tempore (Deutéron., XXII, 6).

17) Job, chap. XXXI.

18) Job, XXXIX, 22 et suiv.

19) Qui charus est. Qui non arroganter bonum sibi vendicat. Qui amat Deum. Qui amat homines. Qui amat æquitatem. Qui non os-

tentat cor suum. Qui sustinet jugum cum socio suo. Qui inclinat ad lancem innocentiæ. Qui innititur paci. Qui innititur veritati. Qui rogat et respondet. Qui audit et auget (doctrinam). Qui discit, ut et alios doceat. (*Mischna*, tom. IV, Capita Patrum, *Sentences des Pères*, chap. VI, 5.)

20) Décisions du grand sanhédrin de Paris.

LIVRE XI

SANTÉ PUBLIQUE

1) Fecit ergo Moyses serpentem æreum, et posuit eum pro signo : quem cum percussi aspicerent, sanabantur (Nombr., XXI, 9).

2) *Voy.* dans le tome premier, liv. III, chap. II. — Non constituunt magistratus, nisi viros sapientes, prudentes exercitatos in lege, doctos valde, scientes quoque aliquid de cæteris artibus, velut medicina... (*De Synedriis.* — MAIMONIDE, chap. I).

CHAPITRE I

RÉGIME SANITAIRE

1) Deutéron., XXIII, 12, 13.

2) Jérémie, XXXVI, 22.

3) TOURTELLE, *Éléments d'hygiène*, sect. III, pag. 151. — SANCTORIUS, *Medic. statist.*, sect. III, aphor. 23.

4) PLINE. liv. XXXII, chap. II. — CALMET, *Commentaire littéral* du chap. XI, du *Lévitiq.*

5) TOURTELLE, *Éléments d'hygiène; Des poissons.* — *Dictionnaire des sciences médicales*, art. *Icthyophages.*

6) Anima enim omnis carnis in sanguine est (Lévitiq., XVII, 10).

7) Jérémie, XXXV.

3) Sive illa bos, sive ovis, non immolabuntur unâ die cum fetibus suis (Lévitiq., XXII, 28).

9) Omnes deinceps clerici, sive laïci, Judæorum convivia evitent : nec eos ad convivium quisquam excipiat. Quia, cùm apud christianos cibis communibus non utantur, indignum est atque sacrilegum eorum cibos, à christianis sumi ; cum ea quæ, apostolo permittente,

nos sumimus, ab illis judicentur immunda, ac sic inferiores incipiant esse christiani, quam Judæi, si nos quæ ab illis apponantur utamur, illi vero a nobis oblata contemnant. (*Concile d'Agde an* 506, art. XL, édit. de Labbe, pag. 1390). Si superioris loci clericus hæretici cujuscumque clerici convivio interfuerit, anni spatio pacem Ecclesiæ non habebit. Quod juniores clerici, si præsumpserint, vapulabunt. A Judæorum vero conviis, etiam laïcos constitutio nostra prohibuit; nec cum illo clerico nostro panem comedat quisquis Judæorum fuerit convivio inclinatus (*Concile d'Épone*, an 517, art. XV, pag. 1578).

10) Deutéron., XXII, 11.—*Voy.* dans le tome premier, chap. *Agriculture, Industrie.*

11) Omni tempore sint vestimenta tua candida: et oleum de capite tuo non deficiat (Ecclésiaste, IX, 8).

12) Non timebit domui suæ à frigoribus nivis : omnes ejus domestici vestiti sunt duplicibus (Proverb., XXXI, 21).

13) *Voy*. ci-dessus, chap. *Des rois et des guerres;* chap. *De l'Agriculture, règlements relatifs à la chasse.* — Et extendet manus suas sub eo, sicut extendit natans ad natandum ...cum allisione manuum ejus (Isaïe, XXV, 11. — Amos, II, 14 ; III, 15; IV, 2).

14) Tribus vicibus per annum apparebit omne masculum tuum in conspectu Domini tui, in loco quem elegerit (Deutéron., XVI, 16. — Exod., XXIII, 17).

15) Ecclésiaste, II.

16) Augebit *Jehovah* plagas tuas, et plagas seminis tui, plagas magnas et perseverantes, infirmitates pessimas et perpetuas. Et convertet in te omnes afflictiones Ægypti quas timuisti, et adhærebunt tibi insuper et universi languores, et plagæ quæ non scriptæ sunt in volumine legis hujus (Deutéron., XXVIII, 58, 61).

CHAPITRE II

SOIN DES FEMMES ET DES ENFANTS

1) Lévitiq., XV. — De quelle nature est l'accident dont parle le législateur? N'est-ce pas la blennorrhagie bien distincte; et plusieurs des images usitées dans l'Écriture ne signalent-elles pas des souffrances dans les os, qui permettraient d'établir des rapports entre les maladies lépreuses et la maladie honteuse de nos jours qui n'en serait qu'une forme?

2) *Histoire générale des Voyages*, tome II, page 220.

3) Lévitiq., XIII, 12.

4) Je donne l'idée du principe : car le reproche s'applique aux docteurs qui permettent aux femmes, ayant deux servantes, de se dispenser de l'allaitement, tandis qu'ils les obligent à d'autres travaux. (*Mischna*, tom. III, *De Dote Litterisq. matrimon.* chap. 5, § 5.)

5) Genèse, XXXV, 8.

6) HÉRODOTE, liv. III, tom. II. - *Description de l'Arabie*, de NIEBURH. — LARCHER, note sur la page 30 d'Hérodote.

Porro circumcisio etiam meo judicio propter hanc rationem instituta est ut libido hominum diminuatur... Præceptum itaque istud non est datum ad supplendum defectum creationis, sed ad corrigendum defectum morum... Neque etiam facultas generandi adimitur, sed superfluus tantùm appetitus coendi diminuitur (MAIMONIDE, *More Neboukim*, pars. III, cap. XLIX, pag. 505).

7) BUXTORF, *Synag. judaïq.*, cap. II, pag. 113. — Extraits des Traités du *Talmud*.

8) PASTORET. *Hist. de la Législat.*, tome IV, pag. 71.

9) WINKELMANN, *Histoir. de l'Art.; voyez* sa Table des matières, au mot *Hébreux* ou *Juifs*.

10) Lévitiq., XXI, 17, 21.

CHAPITRE III

RÉSISTANCE AUX FLÉAUX CONTAGIEUX

1) *Dictionnaire des sciences médicales*, art *Lépreux*, de M. Jourdan.

2) Nombr., XIX, 11-22. — Lévitiq., XV.

3) *Ibid.* « Vas, quod non habuerit operculum, nec ligaturum desuper, immundum erit. »

4) Lévitiq., XV, 10, 11. — Nombr., XIX, 11, 12.

5) Lévitiq., XIV.

6) EL MAKRISY, Traduction de M. Étienne Quatremère. — Dans le grand ouvrage sur l'Égypte, notice de M. du Bois-Aymé, sur le séjour des Hébreux.

7) Lévitiq., XIII, 45, 46.

8) Descendit, et lavavit in Jordane septies, juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est (IV Rois, V, 14).

9) Observa diligenter ne incurras plagam lepræ. Sed facies quæcumque docuerint te sacerdotes levitici generis, juxta id quod præcepi eis, et imple sollicite (Deutéron., xxiv, 8).

CHAPITRE IV

MÉDECINS CHEZ LES HÉBREUX

1) Sanitas erit ombilico tuo, et irrigatio ossium tuorum (Prov., iii, 8).

2) II Chroniq., xvi, 12. Numquid resina non est in Galaad? aut medicus non est ibi? quare igitur non est obducta cicatrix filiæ populi mei? (Jérémie, viii, 22). — Filî Hominis, bracchium Pharaonis regis Ægypti confregi : et ecce non obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut, recepto robore, posset tenere gladium (Ézéch., xxx, 21).

3) Honora medicum propter necessitatem; etenim illum creavit Altissimus. — Disciplina medici exaltabit caput illius, et in conspectu magnatorum collaudabitur. — Da locum medico et non discedat a te, quia opera ejus sunt necessaria (Ecclésiastisq, xxxviii, 1-15).

4) Sprengel, *Histoir. de la Médec.*, tom. ii, pag. 267. - Prunelle, *Fragments pour servir à l'Histoire de l'École de Médecine de Montpellier.*—David Carcassonne, *Essai historique sur la médecine des Hébreux,* Montpellier, 1811. —Obscuro tamen eo sæculo septimo exeunte, cœptum est Græcorum opera arabice reddi a Judæo Syro medico, cujus nomen integrum est Maserjavaich, à Rhasæo sæpe corruptum (Haller, *Biblioth. med. pract.*, liv. ii.

5) Astruc, *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'École de Médecine de Montpellier*, liv. iii. page 68 : liv. i, page 14, note 11. pag. 338).

6) Cerebri pars anterior est mollissima; posterior vero nonnihil dura : spina dorsi adhuc durior; et quanto magis protenditur, tanto quoque est durior. Nervi sunt instrumenta sensûs et motûs. Et sunt quidam qui necessarii sunt tantum ad apprehensionem sensuum, idque cum motu exiguo, qui nonnisi levissimo labore constat, ut est motus palpebrarum et maxillæ, et hi oriuntur ex cerebro : quidam vero qui necessarii sunt tantum ad motum membrorum; et hi oriuntur ex spina dorsi. Quandoquidem autem isti nervi propter teneritudinem suam, licet ex medullâ spinæ dorsi oriantur juncturas membrorum movere nequeunt; ideo sapienti consilio Dei,

e nervo exeunt fibræ quæ replentur carne; et fiunt musculi; deinde ab extremitate nervi exit musculus, qui incipit crassescere et conjungi cum funibus scissionum durarum, fitque tendo qui postea adhæret et adjungitur membro; et tum demum potest nervus membrum movere (*More-Neboukim,* part. III, chap. XXXII, pag. 431.— BUXTORF. 1629).

Præterea sciendum est quod virtutum recta dispositio sit animæ salus, ejusdemque potentiæ, et quemadmodum in medico corpora curaturo, imprimis requiritur ut naturam corporis pernoscat una cum ipsius partibus, sic etiam fas est ut cognoscat quæ illud debilitant... Sic etiam in animæ medico qui virtutes humanas rite disponere velit requiritur ut totam cognoscat animam in omnibus suis partibus... Verum quæ dicenda sunt de septem ipsis facultatibus, quid efficiant, et quomodo agant: et quibus organis potissimum agant, semper vel pro tempore adsint, omnia ad medicinam pertinent, neque hìc necessarium dicì... Sicut ergo is qui medicinam novit, quando vidit temperamentum suum aliquantulum immutarier... statim se à talibus abstinebit, qualia reliqua etiam membra inficere possent, et assuefaciet se ad ea quæ ipsi conducunt, donec membrum istud sanetur et morbus non serpat latius (*Mischna,* tom. IV, pag. 398. – Capita. Patrum., Préface).

7) CABANIS, *Révolut. de la médecine,* chap. II, § 8.

LIVRE X

CULTE

1) BENJAMIN CONSTANT, *De la Religion considérée dans sa source, ses formes et son développement,* tom. II, 217.

2) Voir les notes du tom. I, p. 494, 495 etc.

3) Isaïe, I, 11, 15; LVIII, 5, 6, 7. —Jérémie, VI, 20. — Amos, V, 21, 24. — Numquid placari potest Jehovah in millibus arietum, aut in multis millibus hircorum pinguium?... Indicabo tibi, ô homo! quid sit bonum et quid requirat a te : utique facere judicium, et diligere misericordiam, et solicitum ambulare cum Deo tuo (Michée, 6, 7, 8). Cum jejunaretis, et plangeretis in quinto mense et septimo, numquid jejunium jejunasti mihi? Et cùm comedistis, et vobismetipsis?... Hæc ait Dominus exercituum dicens : Judicium

verum judicate, et misericordiam et miserationes facite, unusquisque cum fratre tuo.... et viduam, et pupillum, et advenam, et pauperem nolite calumniari; et malum non cogitet in corde suo (Zacharie, VII, 5, 11. — Osée, VI, 6).

4) Facere misericordiam et judicium, magis placet *Jehovah* quam victimæ (Prov., 21, 13).

CHAPITRE PREMIER

PAVILLON DU DÉSERT

1) I Rois, XII, 26.-27; XV, 17.

2) Exode, XXXV. 30-35.

3) JOSÈPHE, *Antiq. judaïq.*, liv. III, chap. VIII, et pour les détails ci-dessus, Exod., XXV, XXVI et suivants.

4) I Rois, VI, 9.

CHAPITRE II

LE TEMPLE

1) Pour tous les précédents détails, III Rois, VI, VII. — II Chroniq., II, III, IV. — Quæ ad austrum erant, conclave ligni, conclave scaturiginis, conclave cæsi lapidis. In conclavi cæsi lapidis consessus magnus Israëlis sedebat, ac etiam judicabat sacerdotes. Sacerdos in quo inveniretur vitium induebat sibi vestes atras, ac atris involvebat se, itaque egressus abibat. Cui vero non inerat vitium induebat sibi vestes albas, ac se albis involvebat, et ingressus ministrabat cum sacerdotibus fratribus suis. Atque festum celebrabant cum non inveniretur vitium in semine Aaronis sacerdotis (*Mischna*, tom. IV. *De mensuris templi*, chap. V, § 3, pag. 378).

2) III Rois, VIII. — II Chroniq., VI.

3) Ingressus est ergo Elisæus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus : ingressusque clausit ostium.... Et ascendit et incubuit super puerum; posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus : et incurvavit se super eum et calefacta est caro pueri. At ille reversus deambulavit in domo, semel huc atque illuc; et ascendit, et incubuit super eum, et oscitavit puer septies, aperuitque oculos (IV Rois, IV, 32-36).

4) JOSÈPHE, *Antiq. judaïq.*, liv. XIII, ch. VI.—*Guerre judaïq.*, liv. VII, ch. XXXVI.

5) Faciant sibi fimbrias per angulos palliorum,.. quas cum viderint recordentur omnium mandatorum *Jehovah*, nec sequantur cogitationes suas, et oculos per res varias fornicantes, sed magis memores præceptorum faciant ea (Nombr., XV, 38).

CHAPITRE III

MINISTRES DU TEMPLE

1) I Chroniq., XXIII, 5; XXV, 7.

2) Psaume XXIX, ou XXX. Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem? Numquid confitebitur tibi pulvis, aut annuntiabit veritatem tuam... Numquid narrabit aliquis in sepulcro misecordiam tuam, et veritatem tuam in perditione? Numquid cognoscentur in tenebris mirabilia tua, et justitia tua in terrâ oblivionis (Psaume LXXXVII LXXXVIII, 11)?

3) Subaël autem filius Gersonis filii Moysis, præpositus thesauris. Fratres quoque ejus Eliezer.... Super thesauros sanctorum quæ sanctificavit David rex et principes familiarum et tribuni et centuriones de bellis et manubiis prœliorum (I Chroniq., XXVI, 24, 25).

4) Portabitque Aaron nomina filiorum Israël in rationali judicii super pectus suum, quando ingredietur sanctuarium; memoriale coram *Jehovah* in æternum. Pones autem in rationali judicii DOCTRINAM ET VERITATEM, quæ erunt in pectore Aaron, quando ingredietur coram Domino; et gestabit judicium filiorum Israël in pectore suo, (Exod., XXVIII, 29, 30.

5) II Chroniq., XXXIV, où il est parlé de la garde des vêtements, et la note 2 du précédent chapitre.

CHAPITRE IV

CÉRÉMONIES ET FÊTES SOLENNELLES

1) Luxit vindemia, infirmata est vitis, ingemuerunt omnes qui lætabantur corde. Cessavit gaudium tympanorum, quievit sonitus lætantium, conticuit dulcedo cytharæ... Deserta est omnis lætitia : translatum est gaudium terræ (Isaïe, XXIV, 7, 8, 9).

2) Nombr., III, 41, 47; XVIII, 16.

3) Mortuus est rex Joram, et non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus... Mortuus est Joas; sepelieruntque eum in civitate David, sed non in sepulchris regum... (I Chroniq., xxi, 19; xxiv, 25; xxviii, 27).

4) Homo quilibet de domo Israël si occiderit bovem aut ovem, sive capram, in castris, vel extra castra, et non obtulerit ad ostium tabernaculi oblationem, sanguinis reus erit : *quasi* si sanguinem fuderit, *sic peribit* de medio populi sui. (Lévit., xvii, 4).

Ce passage de la Vulgate renferme une grave erreur. Elle lie des membres de phrase par des conjonctions qui ne sont pas dans le texte, et qui dénaturent le sens. Le texte dit en substance : « L'homme qui aura immolé une victime autre part qu'à l'entrée du tabernacle, sera coupable à cause de cet acte : il sera coupable d'avoir répandu un sang qu'il ne lui appartenait pas de répandre, en d'autres termes, d'avoir fait un sacrifice qu'il ne lui était pas permis de faire; en conséquence, il *sera retranché* du peuple. » Or, on a vu au Livre de la Justice, qu'être *retranché* du peuple indique une mesure tout autre qu'*un jugement à mort*. C'est une peine correctionnelle sur laquelle on peut revenir à chaque instant. La Vulgate, au contraire, fait dire au législateur : « Cet homme-là sera coupable *comme s'il avait tué un homme;* ainsi il *périra* au milieu du peuple. » La différence est grande. Les juifs continuèrent longtemps à offrir des sacrifices sur les hauts lieux; cela leur attira les violentes censures des prophètes, mais jamais des jugements à mort de la part des magistrats.

5) Non offerres mercedem prostibuli, nec pretium *canis*, in domo Dei tui (Deutér., xxiii, 18).

Ici, le mot *chien* indique l'homme qui se prostituait : c'est la conséquence naturelle du verset précédent, « Non erit meretrix de filiabus Israël, nec scortator de filiis Israël. »

6) Lévit., ii, 11, 12.

7) Nombr., xix.

8) Deutér., vi, 7-9.

9) Eritque vobis hoc legitimum sempiternum : mense septimo, decimâ die mensis affligetis animas vestras, nullumque opus facie-

tis, sive indigena, sive advena qui peregrinatur inter vos. In hâc die expiatio erit vestrî, atque mundatio ab omnibus peccatis vestris (Lévit., XVI, 29).

10) Et positâ utraque manu super caput ejus, confiteatur omnes iniquitates filiorum Israël, et universa delicta atque peccata eorum : quæ imprecans capite ejus, emittet illum per hominem paratum, in desertum (Lévit., XVI, 20).

11) Sic benedicetis filiis Israël : Benedicat tibi *Jehovah*, et custodiat. Ostendat Dominus faciem suam tibi, et misereatur tuî. Convertat vultum suum ad te, et det tibi pacem (Nombr., VI, 24, 25).

12) Cumque interrogaverit te filius tuus, dicens : quid est hoc? Respondebis ei : in manu forti eduxit nos JEHOVAH de terrâ Ægypti, de domo servitutis... (Exod., XIII, 14).

13) Levit., XXIII, 14.

14) *Prières des Juifs pour la Pâque*, pag. 1.

15) Septem hebdomadas numerabis tibi ab eâ die quâ falcem in segetem miseris, et celebrabis diem festum hebdomadarum, et epulaberis, tu, filius tuus, filia tua, servus tuus et ancilla tua, et levites qui est intra portas tuas, advena, ac pupillus, et vidua, qui morantur vobiscum.... Et recordaberis quoniam servus fueris in Ægypto (Deutér., XVI, 9-12. — Lévit., XXIII).

16) Sumetisque vobis die primo fructus arboris pulcherrimæ, spatulasque palmarum et ramos ligni densarum frondium et salices de torrente, et lætabimini coram Domino vestro... Et habitabitis in umbraculis septem diebus (Lévitiq., XXIII, 40).

LIVRE XI

RÉSUMÉ DE LA LÉGISLATION

1) Istæ sunt quæ deceperunt filios Israël ad suggestionem Balaam (Nomb., XXXI, 16).

2) BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle*.

SECONDE PARTIE

PHILOSOPHIE

1) **Sapientia infinitus thesaurus est omnibus... Dedit mihi horum quæ sunt, scientiam veram : ut sciam dispositionem orbis terrarum, et virtutes elementorum, initium, et consommationem, et medietatem temporum,... anni cursus, stellarum dispositiones, naturas animalium, et iras bestiarum, vim ventorum, cogitationes hominum, differentias virgultorum et virtutes radicum, et quæcumque sunt absconsa et improvisa, didici... Habebo, propter hanc, claritatem ad turbas, et honorem apud seniores, juvenis.... Præterea habebo, per hanc, immortalitatem : et memoriam æternam his, qui post me futuri sunt, relinquam. Disponam populos : et nationes mihi erunt subditæ. Timebunt me audientes reges horrendi : in multitudine videbor bonus, et in bello fortis. Intrans in domum meam, conquiescam cum illâ : non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiam et gaudium... et in amicitiâ illius delectatio bona, et in operibus manuum illius honestas sine defectione (Sapience, VII, 17-21 ; VIII, 10-18).**

LIVRE PREMIER

THÉOSOPHIE

CHAPITRE PREMIER

JÉHOVAH ET LE MOI UNIVERSEL

1) STRABON; liv. XVI, pag. 760.

2) *More Neboukim*, pag. 139. — *Voy.* ci-dessous, note 1 du chapitre II.

3) Voir page 295.

4) VOLNEY, *Des Ruines*, dans les notes.

5) BASNAGE, *Histoire des Juifs*, liv. III, chap. XIII, § 5.

6) Non autem solum hæc, sed ipsa lex, et prophetæ ceteraque aliorum liborum, non parvam habet differentiam, quando inter se dicentia. (Ecclésiastiq. Prologue).

7) Quandò enim necessitas postulavit ut omnes eo dirigantur ac deducantur, ut credant Deum esse ... Tum ut ipsorum mentibus imprimatur Deum existere demonstratum hoc ipsis est per similitudinem corporeitatis : quod sit vivens, per similitudinem motionis vel motùs.... Ita, quia nobis nulla apprehensio nota est, nisi quæ fit per sensus : quia etiam non intelligimus quomodo aliquid ex unius hominis animo in animum alterius transferri possit, nisi per sermonem sive vicem, quæ formatur labiis, linguâ et aliis organis : ideo prophetæ descripserunt eum nobis audientem et videntem.... Porro quia dictæ actiones vel operationes in nobis non perficiuntur nisi organis et instrumentis corporeis : ideo quoque illi tribuuntur organa, quibus fit motus localis ut pedes, plantæ pedum, organa auditùs, visùs, odoratùs, ut aures, oculi, nasus, etc. (*More Neboukim*, pag. 64, 65, Buxtorf, 1629).

8) Dicunt sapientes : Moses magister noster vidit per speculum nitidum et clarum. Hujus vero rei scopus is est quem tibi dicam ; nempe nos jam exposuimus capite secundo, quod virtutes sunt intellectuales, vel morales, eodemque modo vitia sunt intellectualia, ut ignorantia et ingenii diminutio ; et vitia moralia sunt, ut intemperantia, superbia, ira, impudentia, ambitio, et id genus alia bene multa.... Omnia autem hæc vitia sunt divisiones inter Deum hominemque dividentes... Potentia imaginaria, sensus et impressiones sensuales et appetitus ab ipso remoti sunt, purâ tantum mente relictâ, et hoc sensu de Mose dicitur quod cum Deo loquitur, sine angelis mediantibus (*Mischna*, tom. IV, pag. 401. — MAIMONIDE, *id.*, pag. 263).

9) Timor Domini odit malum (Prov. VIII, 13).

CHAPITRE II

L'HOMME ET SA PERSONNALITÉ

1) *N. B. Cette note, dont le renvoi a été omis à la page 365 du T. II, correspond à la fin du premier alinéa de cette page.* —Hoc pacto in mente tuâ concipere et formare debes totum hunc globum veluti individuum unicum mobile, animatum : ista enim conceptio et imaginatio valdè necessaria est et plurimùm prodest ad demonstrandum Deum esse unum... Quemadmodum Ruben, exempli gratiâ, est vir unus, vel individuum unum sed ex diversis partibus et membris compositum, sic mundus hic totus in universalitate suâ unicum est individuum... Verùm ornatur homo hoc nomine (microcosmus) propter quandam rem, quæ ipsi soli præ aliis animamtibus est propria, facultatem nempe rationalem, hoc est intellectum materialem quem apud nullum invenies et reliquo animantium genere. Illa etenim omnia ad conservationem et propagationem essentiæ suæ non indigent ratione, intellectu vel gubernatione, sed eunt et agunt juxta naturam suam, comedunt quod inveniunt... Neque alio speciei individuo opus habent, quo adjuventur, vel sustententur et conserventur..... Homo vero si per se et solus esset omni regimine et gubernatione destitutus quemadmodum bestiæ, primo momento periret ..—Vera hujus rei consideratio hæc est; quod universi homines, qui existunt, et præter ipsos reliquæ animalium species nullam habent proportionem ad totam hanc mundi universitatem... Causa erroris fatui istius hominis et omnium ipsius sociorum est, quod existentiam hominis nonnisi in individuo aliquo considerant, et existimat unusquisque stultorum illorum, totam rerum naturam suî causâ existere... Quocirca vera et orthodoxa sententia, quæ cum principiis legalibus et theoreticis meo judicio convenit, est : non credendum nobis esse, quòd entia omnia sint propter hominem, sed quod singula sint suî ipsius, non alterius alicujus, causa (*More Neboukim*, p. 142, 140, 145, 355, 364, etc.)

2) Dixit etiam Deus : Producant aquæ reptile *animæ viventis*,.... Creavitque cete grandia, et omnem *animam viventem* atque motabilem. quam produxerunt aquæ in species suas... Et factus est homo in *animam viventem* (Genèse. I, 20, 24; II, 27).

3) Universi homines, et cuncta in quibus *spiraculum vitæ* est in terra mortua sunt (Genèse, VII, 22).

4) Inspiravit in faciem ejus *spiraculum vitæ* et factus est in animam viventem (Genèse, 27).

5) Dom Calmet, *Comm. littér. sur la Genèse*, I, 3.

6) Unicus in se, multiplex in operatione (Sapientia, VII, 22).

7) Viditque scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum : angelos quoque Dei ascendentes et descendantes per eam, et *Jehovah* innixum scalæ... (Genèse, XXVIII, 12).

8) *Voy.* notre tom. I, pag. 192, 196.

9) In primis necessarium est ut homo animæ suæ affectus ad sanæ rationis normam conformare studeat (*Mischna*, t. IV, p. 379).

10) Antequam revertatur pulvis in terram suam unde erat, et spiritus redeat ad Deum qui dedit illum... Dixi in corde meo de filiis hominum, ut probaret eos Deus et ostenderet similes esse bestiis. Sicut moritur homo, sic et illa moriuntur : similiter spirant omnia et cuncta subjacent vanitati, et omnia pergunt ad unum locum ; de terrâ facta sunt, et in terrâ pariter revertentur. Quis novit si spiritus filiorum Adam ascendat sursum, et si spiritus jumentorum descendat deorsùm? Et deprendi nihil esse melius quam lætari hominem in opere suo ; et hanc esse partem illius. Quis enim eum adducet ut post se futura cognoscat? (Ecclesiast., III, 17-22).

11) Nec qui pythones consulat, nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem (Deutér., XVIII, 11 ; Lévitiq., XIX).

12) Josèphe, *Guerre judaiq.*, liv. II, chap. XII. — *Antiq. judaiq.*, liv. XVIII, chap. II. — Philon, des Esséniens.

13) Bossuet, *Histoire univers.*, IIe partie, § 19.

14) S. Mathieu, XXII, 23. — S. Marc, XII, 19.

15) Bossuet, *Ibid.*, § 17.

16) Nachmann Moïse, *Traité de la Rédemption.*

17) *Mischna*, tome IV, *de Synedriis*, pag. 263. — Dieu a créé le monde et il le gouverne ; il est un, incorporel, éternel ; l'adoration est due à lui seul. Vérité des Prophètes ; vérité de la doctrine de Moïse ; il est le premier des sages, passés, présents et futurs ; Dieu a donné à Moïse la loi telle que nous la possédons : invariabilité de cette loi ; Dieu connaît le cœur, les pensées, les actions des hommes. Récompense future des bons, punition des méchants ; Messie humain ; Résurrection des morts : voilà la substance des treize articles de Maimonide qui ont éprouvé de grandes contestations.

18) Prima species malorum est illorum quæ accidunt homini ex parte naturæ.... Secunda species quæ homines ipsi sibi invicem, vim ac violentiam erga se invicem exercendo inferunt.... Tertia

species est eorum, quæ homo suis actionibus ipsimet infert. (*More Neboukim*, pars III, cap. XII) — Scias, lector candide, quod Fides non sit id quod ore profertur, sed res concepta et figurata in animâ .. Quando ergo disseris sine verâ quæstionum intelligentiâ, et fide, vel examinatione, nimis hoc est exiguum neque sufficit. Ita enim reperimus multos homines stolidos et ineptos quædam observare et credere, quorum rationem nullam in animo suo tenent (*Id.*, pars. I, cap. I, pag. 65).

CHAPITRE III

ANGES

1) Isaïe, II, 6. — Le texte dit très-exactement « parce qu'ils se sont remplis d'Orient. » et les développements ultérieurs viennent à l'appui.

2) IIe *Épitre aux Corinthiens*, XI. - CALMET, *Dissertat. sur les écoles des Hébreux.* — *Juges*, VI, 8, 11. — Scio quia bonus es tu in oculis meis sicut angelus Dei (I Rois, XXIX, 9).

3) Quibus verbis aperte testatur angelos non esse materiales, neque certam et constantem aliquam habere formam, vel figuram corporalem extra intellectum, sed omnia tantum fieri in visionibus propheticis, et in imaginatione (*More Neboukim*, pag. 73).

4) Sic dicunt in *Berechit rabba*, ubicunque dicitur in scripturâ. « Et Jehovah... », ibi intelligitur ipse, et domus judicii ejus (*More Neboukim*, part. II, chap. VI, pag 201).

5) PHILON, *De opificio mundi.*

6) Jehovah possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio (Prov., VIII, 22).

7) Nostri sapientes autem omnibus prudentibus satis explicuerunt quamlibet facultatem corporalem esse angelum, ac per consequens multo magis facultates dispersas ac diffusas per hunc mundum ... (*More Neboukim*, éd. cit., p. 201.)

8) *More Neboukim*, part. II, chap. XI, XII. — *De fundamentis legis.* — Ex primo libro Enoc apud *Syncellum.*

9) *Koran*, chap. VII.

LIVRE II

COSMOGONIE

CHAPITRE PREMIER

FORMATION DE LA TERRE ET DES ÊTRES QUI L'HABITENT

1) Job, XXXVIII, 3; Deutéron., XXXII, 33.

2) Voir le chant d'adieu de Moïse, à la fin du volume.

3) Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pommiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso (Genès., I, 11, 12).

4) Psaume XVIII de la Vulgate et XIX, du texte, 6, 7.

5) Et creavit Deus hominem ad imaginem suam; ad imaginem Dei creavit illum masculum, et feminam creavit eos. Benedixitque illis (Genès., I, 27). — Remarquez que ceci se passe dans le sixième jour de la création, et que la femme n'est formée qu'au septième. — Hic est liber generationis Adam. In die quâ creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum. Masculum et feminam creavit eos..., et vocavit nomen eorum *Adam*, in die quo creati sunt (*Id.*, V, 2, 3).

6) *Mischna*, tom. IV, *de Synedr.*, cap. VI, § 5.

CHAPITRE II

DÉLUGE

1) Genès., VII, 11-24; VIII, 4-14.

LIVRE III

SYMBOLES ET RÉCITS DE LA GENÈSE

CHAPITRE PREMIER

JARDIN D'ÉDEN

1) Huet, *Position du Paradis terrestre*, pag. 4.

2) Adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea : omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus (Genès., II, 29).

3) Et dicent : terra illa inculta facta est ut hortus voluptatis, *Eden*. (Ézéchiel, XXXVI, 35).

4) Eugubin, in Cosmopeia apud Salianum annal., tom. I. — Dom Calmet *Commentair. littér.* — *Genès.*, IV,

5) Dom Calmet, *Ibid.*

CHAPITRE II

PATRIARCHES ANTÉDILUVIENS

1) Ainsi se résume l'opinion des docteurs hébreux relative au péché originel : — Non est rationi consentaneum ut homo inde ab initio naturæ suæ nascatur cum vitiis vel virtutibus, sicut fieri nequit ut cum artibus nascatur ; sed hoc fieri potest ut nascatur cum naturâ ad virtutes vel ad vitia inclinante, ut una actio ei facilior sit quam altera (*Mischna*, tom IV, pag. 402. — *More Neboukim*. pag. 48).

CHAPITRE III

NOÉ, BABEL ET LA COLONISATION

1) *Koran*, ch. XI.

2) Eusèbe, *Préparat. évangél.*, liv. IX, chap. 12 — Syncelle. — Alexandre Polyhistor, *in Beroso*.

3) PLUTARQUE, *de Iside ac Osiride*, pag. 356. D. — LUCIEN, *de Deâ Syriâ*, tom. II. — PLUTARQUE, pag. 968, *De solertibus animalibus.*

4) Sanguinem enim animarum vestrarum requiram... de manu viri et fratris ejus.... Quicunque effuderit humanum sanguinem fundetur sanguis illius : ad imaginem quippe Dei factus est homo (Genès., IX, 5, 6).

CHAPITRE IV

ABRAHAM ET SES FILS ISMAEL ET ISAAC

1) Genès., XVII, 5.

2) Scio enim quod præcepturus sit filiis suis, et domui suæ post se, ut custodiant viam *Jehovah*, et faciant judicium et justitiam (Genès., XVIII, 19).

3) *Koran*, chap. XII.

4) JOSÈPHE, *Antiq. judaïq.*, liv. I, chap. VII.

5) Non accipiam ex omnibus... ne dicas : Ego ditavi Abraham (Genès., XIV, 23, 24).

6) Et partibus virorum, qui venerunt mecum.... Isti accipient partes suas (*Ibid.*).

7) Et dixit : Non delebo propter decem (Genès., XVIII, 32).

8) L'abbé GUENÉE, partie IV, lettre III, § 2.

9) Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum. (Genès., chap. XVI, 12.)

CHAPITRE V

JACOB ET ÉSAÜ

1) Timeo ne... inducam super me maledictionem pro benedictione. Ad quem mater : In me fit, ait, ista maledictio, filî mî; tantum audi vocem meam, et pergens affer quæ dixi (Genès., XXVII, 12, 13).

2) Voir les notes du livre de la Morale et du chapitre sur les étrangers considérés comme individus.

3) Dimitte me.... Nequaquam, Jacob appellabitur nomen tuum, sed ISRAEL; quoniam si contra Deum fortis fuisti, quanto magis contra homines prævalebis (Genès., XXXII, 26, 28).

CHAPITRE VI

JOSEPH EN ÉGYPTE

1) Nec quidquam est quod in meâ sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es : Quomodo ergo possum hoc malum facere? (Genès., XXXIX, 9).

2) *Koran*, chap. XII.

3) Et circuivit omnes regiones Ægypti (Genès., XLI, 46).

4) LANCRET, *Mémoire sur l'Administration de l'Égypte*, tome I du grand ouvrage sur l'Égypte : *État moderne*, pag. 235, 237 et 240.

5) Genès., XLVII, 22.

6) Le texte exprime littéralement ce mouvement sur *les villes*, que la Vulgate ne rend pas, et que sa traduction française dénature.

7) HÉRODOTE, liv. II.

LIVRE IV

L'AVENIR

CHAPITRE PREMIER

AVERTISSEMENTS ET PRÉVISIONS DE MOÏSE

1) Mandatum hoc, quod ego præcipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum, nec in cœlo situm, ut possis dicere : quis nostrum valet ad cœlum ascendere, ut deferat illud ad nos,... neque trans mare positum,... sed juxta te est in ore tuo, et in corde tuo (Deutér., XXX, 12. 14).

2) Lévitiq. XXVI ; Deutér., XXVIII, XXX, XXXII.

CHAPITRE II

LIBÉRATEURS HÉBREUX OU MESSIES

1) Nombr., xxiv, 17, 18. — Jug., ii, iii, vi, xi, etc. — Isaïe, xlv.

2) De rege Christo, Maimonide. De jure regio Hebræor, Schickard, chap. vi, pag. 180 et 183. — Voir les notes correspondant au chap. ii du liv. v.

LIVRE V

LE MONT NÉBO

1) Non possum ultra egredi et ingredi... et dixit mihi... Nec transibis Jordanum istum (Deutér., xxxi, 2 ; iii, 26).

CHAPITRE PREMIER

CHANT D'ADIEU

1) L'abbé Ladvocat, *Grammaire hébraique*, d'après Kimki, Buxtorf, etc.

CHAPITRE II ET DERNIER

CONCLUSION

1) Non caligavit oculus ejus, nec dentes illius moti sunt (Genès., xxxiv, 7).

FIN DES NOTES JUSTIFICATIVES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

N. B. Le chiffre *romain* indique les volumes et le chiffre *arabe* les pages.

A

B

D

E

F

G

H

I

J

L

M

O

P

R

S

T

U

V

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

SUITE DU LIVRE VI. — FORCE PUBLIQUE.

SECONDE PARTIE. — PHILOSOPHIE.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Paris.— Imprimerie de A. WITTERSHEIM, rue Montmorency, 8.

HISTOIRE
DES
INSTITUTIONS
DE MOÏSE
ET
DU PEUPLE HÉBREU

PAR

J. SALVADOR

TOME DEUXIÈME

Troisième édition

REVUE ET AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION SUR L'AVENIR DE LA QUESTION RELIGIEUSE



PARIS
MICHEL LÉVY-FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1862